

LETTRES
DE
SAINTE THERESE

TRADUITES

DE L'ESPAGNOL EN FRANCOIS

Par *feue la Révérende Mere* MARIE-MARGUERITE
DE MAUPEOU,

dite THERESE DE SAINT JOSEPH,

Religieuse & Prieure du Couvent des Carmelites de saint Denis
en France, & ensuite Prieure des Carmelites
de Pont-Audemer.

AVEC DES REMARQUES ET NOTES
Théologiques, Historiques, Critiques.

TOME SECOND.



A P A R I S,

Chez la Veuve MAZIERES & J. B. GARNIER, Imprimeurs-Libraires
de la Reine & de Madame la Dauphine, rue S. Jacques,
à la Providence, vis-à-vis S. Yves.

M. D C C. XLVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

LETTRES
DE
SAINTE THERÈSE
TANDUVALE
DE L'ESPAGNOL EN FRANÇOIS
Par Jean de Rivecourt, M. MARIE MARCELINITE
DE MATHÉOU,
des Religieuses de Saint Joseph,
Religieuses de l'Ordre des Carmélites de Saint Denis
de France, de l'Ordre des Carmélites
de Port-Audemer.
AVEC DES REMARQUES ET NOTES
Théologiques, Historiques, Critiques.
TOME SECOND.



A PARIS,
Chez la Veuve MATHÉOU, J. B. G. et C. Impprimeurs-Éditeurs,
Rue de la Harpe, au Marais, la Basilique, vis-à-vis le Collège,
à la Providence, vis-à-vis le Collège.
M. D. C. C. L. V. I. I. I.
M. D. C. C. L. V. I. I. I.



A LA REINE.



ADAME,

*LE premier Volume des Lettres de
notre sainte Mere parut en françois
sous les auspices de la Reine Marie-*

a ij

Therese. Nous espérons qu'héritière des vertus comme du Trône de cette religieuse Princesse, VOTRE MAJESTÉ nous permettra d'honorer celui-ci de son auguste Nom : un pareil Ouvrage est trop conforme à vos sentimens, pour ne pas obtenir votre protection & vos suffrages.

Vous y trouverez, MADAME, les traits les plus marqués de la sainteté la plus éminente, unis à tous les caractères d'un esprit élevé, solide, agréable, d'un cœur tendre, reconnoissant, héroïque. Quel mépris d'elle même ! quel amour pour Dieu ! quel courage dès qu'il s'agit de lui plaire ! Mais en même-tems quelle beauté de génie ! quelle candeur ! quelle bonté d'ame ! Permettez, MADAME, cette effusion de cœur sur

E P I T R E. V

leur Mere , à des Filles qui éprouvant tous les jours la douceur de vivre sous ses Loix , ne cessent d'en remercier le Dieu des miséricordes , comme elles ne cessent de le prier pour en obtenir de nouvelles à VOTRE MAJESTÉ.

Que ne pouvons-nous , MADAME , ouvrir nos cœurs à vos yeux dans ces précieux moments où nous les répandons devant lui pour vos intérêts ! Vous y verriez avec quels transports de joie nous le bénissons d'avoir perfectionné les qualités Royales qui vous font admirer à la Cour , par toutes les vertus chrétiennes qui vous rendent l'exemple du Royaume. Vous y verriez avec quel zèle nous le supplions de couronner ses dons , en vous faisant regner éternellement dans le Ciel , après-que vous aurez

encore long-tems édifîé la Terre , sur le plus beau Trône du monde.

C'est par l'ardeur de ces vœux que nous tâcherons toujours de reconnoître la protection dont vous honorez notre Ordre , de la mériter pour notre Monastere en particulier , & de vous prouver le très-profond respect avec lequel nous sommes ,

MADAME,

de VOTRE MAJESTE',

Les très-humbles & très-foumises Servantes & Sujettes,
les PRIEURE & RELIGIEUSES
du Monastere des Carmelites de
S. Denis en France.



P R E F A C E

D E L' E D I T E U R.



L paroît surprenant que la traduction du premier Tome des Lettres de sainte Therese, qui fut publiée en 1660. aiant été si bien reçue du Public, on ait differé près de quarante ans à traduire le second. Mais indépendamment de la rareté des bons Traducteurs, il n'étoit pas aisé qu'il s'en trouvât un bien propre à cet Ouvrage, qui demandoit deux qualités fort difficiles à rencontrer dans une même personne. Il falloit en effet une parfaite connoissance, ou du moins un grand usage

des deux Langues, de la françoise & de l'espagnole; & avec cela beaucoup d'ouverture pour les voies les plus cachées de la vie intérieure & spirituelle; car sainte Therese traite dans quelques-unes de ses Lettres, de ce que ces voies renferment de plus élevé, je ne dis pas simplement au-dessus des sens & de la raison, mais même au-dessus des routes communes de la piété.

Dans la disette de Sujets marqués à ces deux caracteres, le Monastere des Carmelites de saint Denis en France eut le bonheur d'en fournir un, qui les avoit parfaitement; sçavoir la Réverende Mere Marie-Marguerite Therese de saint Joseph de Maupeou, proche parente de Monsieur de Maupeou aujourd'hui Premier Président du Parlement de Paris; fille qui joignoit à la connoissance & à l'usage des deux Langues, une piété également édifiante & éclairée.

La naissance & l'éducation lui avoient
donné

donné toute la politeſſe de la Langue françoiſe : pour l'eſpagnole , elle l'avoit appriſe dans toutes les regles , d'un excellent maître eſpagnol ; & puis l'uſage le meilleur de tous les maîtres , en deux ans & demi de ſéjour qu'elle avoit fait avec Monsieur ſon pere à la Cour de Madrid , lui avoit donné toute la politeſſe du langage Caſtillan , langage le plus pur de toute l'Eſpagne , & qu'elle avoit encore extrêmement cultivé depuis ſon retour , par une fréquente lecture de Livres eſpagnols , & ſur-tout de ceux de ſainte Thereſe née dans la Caſtille , & qui a écrit très-purement en Caſtillan.

Pour peu donc qu'on faſſe réflexion ſur les avantages qu'ont les femmes au-deſſus des hommes , en fait de pureté & de politeſſe de langage , de facilité & de netteté de tour , il ſera facile de comprendre qu'on ne pouvoit rencontrer un Sujet plus propre que celui-ci , à l'entreprise de cette Traduction.

La difficulté étoit d'y faire consentir une humble vierge, qui n'avoit choisi la Regle des Carmelites, qu'afin de se cacher le reste de ses jours, non-seulement à la vue des hommes, mais même à leur connoissance. Pour surmonter cet obstacle il fallut la solliciter douze ans entiers. Mais enfin vaincue & par les perpetuelles instances de ses Sœurs, & par un ordre exprès de son Supérieur, elle se rendit à faire cette Traduction. On verra avec quel soin, quel succès. Son zèle pour la gloire de sainte Therese lui donna toute l'activité possible dans ce travail; & le respect qu'elle avoit pour toutes ses expressions, la rendit d'une attention si délicate à s'y conformer, qu'à la reserve de quelques endroits qu'elle jugea devoir passer*, & des

* J'ai remarqué deux omissions dans la XLVI. Lettre de ce Volume. C'est apparemment parce que dans l'un des endroits omis il étoit question d'une personne folle, & dans l'autre d'une Religieuse, dont l'Oraison ne plaisoit pas à la Sainte. Je n'ai pas pris à tache d'examiner Lettre par Lettre, si la Traductrice a fait d'autres retranchemens; mais je l'ai fait sur la plupart des Lettres; & comme j'ai trouvé dans la Traduction qu'elle en a faite, tout ce qui étoit dans l'Original, il y a grand lieu de croire que s'il y a d'autres omissions, elles sont en bien petit nombre, & toutes sans conséquence.

tours propres aux Langues, tours qui dans l'espagnole sont bien differens de ceux de la françoise, elle a suivi ponctuellement son Original, usant d'expressions fortes ou foibles, selon la force ou la foiblesse de celles de la Sainte. Tel est le jugement qu'en porteroient dans le tems des personnes habiles dans les deux Langues, à qui l'examen de l'Ouvrage fut confié.

Après qu'elle eût traduit ces Lettres, elle reçut ordre de traduire aussi les Remarques du R. P. Pierre de l'Annonciation Carme déchauffé, qui à l'exemple de ce qu'avoit fait autrefois l'illustre Dom Jean de Palafox Evêque d'Osme, sur le premier Tome des Lettres de sainte Therese, a voulu faire sur le second des Remarques critiques & morales. Mais comme il y a des genies, qu'il est bien plus sûr d'admirer que de vouloir imiter, la plupart des Remarques morales de ce R. Pere parurent à la Traductrice, comme elles sont en effet, si peu naturelles, quoique bon-

nes en elles-mêmes, si hors-d'œuvre, amenées de si loin, produites en foule avec si peu de retenue, si propres enfin à faire perdre le fil des Lettres & à fatiguer l'attention du lecteur, qu'elle se retrancha fort sensément à celles qu'elle pensa pouvoir édifier, sans trop distraire ou trop lasser.

Qu'on me pardonne d'avoir porté la main sur celles-ci mêmes. Le dégoût qu'a le Public de toutes Remarques inutiles à l'éclaircissement du fond d'un Ouvrage, ou des faits qui y sont énoncés, me paroît si raisonnable, que j'ai cru rendre un vrai service au Livre que je publie, si je n'y en retenois que celles qui peuvent servir à cet usage.

Il ne me paroît pas que je doive m'excuser de même d'y avoir ajouté bien des Notes: comme elles sont toutes destinées ou à justifier & éclaircir la doctrine de la Sainte, ou à fixer la date des Lettres, ou à faire connoître les principales person-

nes à qui elle écrit & dont elle parle, ou enfin à expliquer les faits qu'elle n'indique qu'obscurément, j'ai lieu d'espérer qu'on leur fera un accueil favorable. Pour qu'on puisse les discerner d'avec celles de l'Editeur Espagnol, & de la Traductrice, j'y ai fait mettre une main à côté, & on les a imprimées en caractere de Petit romain.

J'ai fait un autre changement dont il faut rendre compte, & dont j'espere aussi que l'on sera satisfait. Dans le second Tome de l'Original espagnol, comme dans le premier, l'ordre chronologique avoit été absolument négligé; en sorte que certaines Lettres de sainte Therese écrites vers la fin de sa vie, s'y trouvent au commencement du Volume, & que des Lettres écrites dix ou quinze ans auparavant, y sont à la fin: confusion si dégoûtante pour des lecteurs éclairés, & si pleine d'inconveniens pour l'intelligence de l'histoire, qu'il n'est pas possible que la judicieuse Traductrice ne s'en soit pas apperçue.

Cependant, soit que la difficulté de remédier à cette confusion l'ait rebutée, soit qu'ayant reçu simplement l'ordre de traduire le Livre Espagnol, elle se soit crue asservie à en suivre la méthode, soit pour quelque autre raison que j'ignore, elle a donné aux Lettres dans sa Traduction le même rang qu'elles avoient dans l'Original.

Libre de ce scrupule, & nullement effrayé de la longueur & des embarras du travail, je me proposai d'arranger les Lettres selon l'ordre naturel des tems : mais je trouvai l'exécution du plan tout-à-fait difficile ; tant parce que la Sainte n'a pas mis de date à un grand nombre de ses Lettres, & que dans plusieurs le Pere Pierre de l'Annonciation ne l'a pas suppléée ; que parce que des dates mêmes que ce Pere avoit marquées, j'en ai trouvé qui ne peuvent se concilier avec les faits qu'elle énonce dans les Lettres, ou qui sont connus d'ailleurs. Enfin néan-

moins en consultant avec soin la Vie de la Sainte écrite par elle-même, encore plus le Livre de ses Fondations, & sur-tout l'Histoire générale de la Reforme, une Religieuse du même Monastere de saint Denis, chargée l'année 1746. de faire cette recherche, eut la consolation de me fournir une partie des dates qui manquoient; & par le même moïen, ainsi que par celui d'un Calendrier du XVI^e. siecle j'ai trouvé presque toutes les autres, j'en ai rectifié plusieurs; & quoiqu'en tout cela je n'aie donné que très-peu à la conjecture, il n'est pourtant que quatre ou cinq Lettres qu'il m'ait fallu placer arbitrairement.

Au reste qu'on ne soit pas surpris de trouver à la tête de ce nouveau Volume deux Lettres de sainte Therese, l'une à saint Pierre d'Alcantara, & l'autre à un de ses Directeurs, qui ont autrefois été traduites par Monsieur d'Andilly, & mises sous le nom de Relations à la fin de la vie de la Sainte: comme elles avoient été pri-

ses de ce second Volume de Lettres, la Traductrice a eu raison de les y restituer en les traduisant à leur tour & à leur place. Par un événement tout contraire, aiant trouvé dans l'Original espagnol du premier Tome une Lettre de sainte Therese, qui ne se voit point dans la Traduction que Monsieur l'Abbé Pelicot en fit imprimer à Paris, sinon à la fin d'un très petit nombre d'Exemplaires, Lettre extrêmement digne d'attention par les belles instructions & par le saint courroux dont elle est remplie, elle l'a traduite avec toutes les Remarques dont M. de Palafox l'a chargée; mais de la plupart desquelles j'ai cru devoir la dégager, pour les raisons que j'exposerai immédiatement après cette Lettre.

Comment un Ouvrage si propre à étendre la gloire de sainte Therese, si intéressant pour ses Enfans, si utile à la piété, a-t-il été tellement négligé depuis la fin de 1696. auquel tems il fut achevé, qu'il soit demeuré

demeuré inconnu & enseveli jusqu'à présent? Il y a d'autant plus de sujet d'en être étonné, que M. Elies Dupin aiant été chargé par M^{gr}. le Chancelier de l'examiner, y donna l'Approbation qui suit, & dont j'ai eu l'Original sous les yeux: " Je
 „ soussigné Docteur en Théologie de la
 „ Faculté de Paris, ai lu par l'ordre de
 „ M^{gr}. le Chancelier un Livre intitulé,
 „ *Tome second des Lettres de sainte Therese*
 „ *qui n'ont point encore paru, traduites de l'es-*
 „ *pagnol en françois, avec les Notes du Pere*
 „ *de l'Annonciation; que j'ai trouvé très-*
 „ *propre à instruire & à édifier les person-*
 „ *nes qui ont du gout pour la spiritualité.*
 „ Fait à Paris ce 30. jour de Juin 1702.
 „ L. ELIES DUPIN.,,

Long-tems j'ai cherché la raison d'une négligence si blâmable en apparence: enfin elle s'est présentée d'elle-même à la vue d'une Traduction des mêmes Lettres, que le R. P. Pierre de la Mere de Dieu Carme déchauffé publia à Lille vers ce tems-là.

Voilà sans doute ce qui porta la Mere de Maupeou à remettre sa Traduction dans le Porte-feuille : elle avoit raison de craindre, que si elle la donnoit coup sur coup, le Traducteur n'en fût offensé; & peut-être qu'à la lueur de sa modestie elle crut appercevoir dans l'Ouvrage du Pere plus de mérite que dans le sien. Illusion qu'on peut louer en elle, mais qui seroit blâmable en nous; puisqu'en comparant l'une & l'autre Traduction, il est visible qu'autant que celle du P. Pierre de la Mere de Dieu, estimable pourtant à bien des égards, est en quantité d'endroits pesante, louche, embarrassée, autant celle de la Mere de Maupeou a la legereté, les graces & la netteté du style; & que si sainte Therese parle dans la premiere un françois quelquefois demi-flamand, & toujours très-commun, dans l'autre au contraire son françois est aussi pur & aussi noble, qu'elle parloit purement & noblement l'espagnol.

Ne laissons donc pas le Public privé plus

long-tems d'un pareil trésor ; qui d'ailleurs fera d'autant mieux reçu aujourd'hui , que les Exemplaires de la premiere Traduction sont entièrement épuisés ; & que le retranchement de quantité de Notes inutiles dont elle étoit hériffée , les Notes utiles , je pense , que j'y ai substituées , & l'arrangement des Lettres selon l'ordre des tems , ne peuvent que donner à la nouvelle Traduction un mérite particulier.

La Mere de Maupeou mourut dans son Monastere de saint Denis en 1727. Voici ce que le Nécrologe de cette Maison porte à son sujet : “ L'année 1727. mourut
 „ la Réverende Mere Marie-Marguerite
 „ Therese de saint Joseph , âgée de 70. ans,
 „ & de Religion 43. Sa vocation à la vie
 „ Religieuse a été très-particuliere. Dans
 „ le cours d'un voïage qu'elle fut obligée
 „ de faire en Espagne avec Monsieur son
 „ Pere , il arriva une si furieuse tempête ,
 „ que le Vaisseau où elle étoit , fut dans
 „ un peril évident. Dans cette extrêmité

„ il lui vint à l'esprit de promettre à Dieu
„ de se faire Religieuse si elle échapoit de
„ ce danger ; mais l'extrême opposition
„ qu'elle avoit pour ce genre de vie , lui
„ fit preferer d'être submergée plutôt que
„ de se renfermer dans un Cloître. Quinze
„ jours après étant dans une Eglise à Bru-
„ xelles pour entendre la Messe , Dieu se
„ saisit tellement de son esprit & de son
„ cœur , qu'elle fut quatre heures de suite
„ à genoux & comme hors d'elle-même :
„ & ce fut dans ce tems précieux que Dieu
„ lui fit connoître la vanité des plaisirs &
„ des honneurs du monde qu'elle avoit
„ tant aimé , & la nécessité pressante qu'il y
„ avoit pour elle de se dérober aux dan-
„ gers qui l'y environnoient , pour se con-
„ sacrer à Dieu dans une sainte retraite.
„ Elle déclara son dessein à Monsieur son
„ Pere qui l'aimoit uniquement ; & se jeta
„ dans notre Maison où elle édifia d'autant
„ plus par sa mortification & sa pénitence ,
„ que sa délicatesse étoit extrême. Elle étoit

„ fervente, douce, charitable, humble, ne
„ se prévalant jamais de ses talens ; me-
„ moire heureuse, s'exprimant au mieux,
„ & l'esprit très-orné. Elle s'est occupée
„ pendant un tems assez considerable à la
„ traduction d'un Volume de Lettres de
„ notre sainte Mere Therese, de l'espagnol
„ en françois, Traduction dont le R. Pere
„ François Lamy fameux Benedictin, ad-
„ miroit la politesse, l'élégance & l'exac-
„ titude. Elle a exercé pendant six ans la
„ charge de Prieure dans cette Maison,
„ & trois ans aux Carmelites de Pont-Au-
„ demer, qui ont été les derniers de sa
„ vie : car étant en route pour revenir ici,
„ elle tomba malade ; & dès la seconde
„ nuit après son arrivée elle fut frappée d'u-
„ ne apoplexie supérieure à tous les reme-
„ des. Elle a reçu l'Extrême-Onction. „

Mais c'est assez parler de la Traduction
des Lettres & de la Traductrice : disons
un mot des Lettres considerées en elles-
mêmes.

De ces Lettres les unes regardent la vie
furnaturelle, les autres la vie religieuse, &
les troisièmes la vie civile. Les premieres
comprennent les plus secrettes & les plus
extraordinaires operations de l'Esprit de
Dieu dans les ames; ses communications
les plus intimes; ses plus sublimes lumie-
res; ses flammes les plus ardentes & les
plus pures. Les Oraisons de quiétude &
de contemplation, les paroles intérieures,
les visions intellectuelles, les révélations,
l'intelligence des plus hautes verités, les
transports, les raviffemens inopinés s'y
trouvent heureusement unis avec la plus
severe mortification des sens & de l'esprit,
la plus profonde humilité, la docilité la
plus parfaite, la plus ponctuelle obéissan-
ce. On a le doux & édifiant plaisir d'y
voir la merveilleuse alliance de toutes
ces graces extraordinaires avec la chaste
crainte d'offenser Dieu, l'amere douleur
des péchés passés, le vif sentiment des fau-
tes journalieres, l'extrême vigilance à les

éviter, le soin continuel de s'avancer dans la vertu. On y découvre enfin l'accord du plus pur désintéressement avec les plus ardens desirs & la plus vive espérance, des plus douces faveurs avec les plus terribles épreuves, des graces & des dons gratuits les plus élevés, avec le plus réel & le plus sensible progrès dans le mépris de soi-même, & dans la perfection.

Les Lettres qui regardent la vie Religieuse, en comprennent les plus belles maximes. On y voit éclater de toutes parts un zèle merveilleux pour l'observance régulière; une fermeté inflexible pour les réglemens une fois établis; un rare désintéressement sur la réception des Filles. Elle ne perd nulle occasion d'insinuer l'amour de la pauvreté, & celui de la croix & des souffrances, l'éloignement du monde, l'application à l'Oraison, la paix, l'union, la subordination aux Supérieurs. Quel zèle, quelle ardeur pour l'établissement & les progrès de sa Reforme! C'est une activité

& une facilité étonnante pour faire des Fondations; un courage au-dessus de son sexe pour soutenir les travaux & les peines inséparables de ces sortes d'entreprises; une extraordinaire supériorité de génie pour se mettre au dessus de toutes les difficultés, & pour trouver par tout des expédiens; & si ceux-ci venoient absolument à lui manquer, une foi inébranlable dans la protection de son Dieu, lui tenoit lieu de tous les secours humains.

On ne peut sans le dernier étonnement considérer cette vaste étendue d'esprit qui la rendoit propre à tout embrasser. On la voit dans ces Lettres, qui sans rien diminuer de son attention aux plus grandes affaires de l'Ordre, & sans affoiblissement de son application intérieure à Dieu, entre dans les plus petits détails de la vie des Cloîtres, dans les besoins de toutes ses Filles en général, & de chacune en particulier; leur fait réponse à toutes, presque toujours de sa propre main; leur donne
diverses

diverses instructions proportionnées à leur degré de perfection, essuie leurs larmes, adoucit leurs peines, les console, les encourage, les fortifie, & enfin prend part à leurs biens & à leurs maux avec une bonté, un zèle, une tendresse, une charité sans mesure.

Après avoir lu les Lettres sur la vie surnaturelle, & quelques-unes mêmes de celles qui regardent la vie religieuse, il y aura peu de gens qui ne se forment de cette Sainte une idée toute angelique, & qui ne la regardent comme aiant à peine quelque chose d'humain, tant elle y paroît au-dessus de toutes les foiblesses de l'homme. On se la figurera du moins d'un sérieux toujours sombre, d'un froid toujours glaçant, d'un recueillement toujours austere, d'une élévation inaccessible & incapable de s'humaniser. Mais qu'on en reviendra bien-tôt, & qu'on changera bien de sentiment, quand on jettera les yeux sur la troisième classe de Lettres qui re-

gardent la vie civile ! On ne pourra plus douter qu'elle ne fût d'ordinaire dans la conversation , telle qu'elle se peint elle-même , sans le sçavoir , presque dans toutes ces Lettres ; je veux dire , aisée & naturelle ; condescendante & familiere ; d'une humeur gaie , douce & généreuse ; bienfaisante & sensible aux bienfaits ; d'un génie supérieur , mais facile & insinuant ; simple , mais d'une simplicité spirituelle & délicate ; dévote sans chagrin ; recueillie sans distraction ; austere sans singularité ; sainte sans affectation ; toujours occupée de Dieu dans l'intérieur , & toujours appliquée pour le prochain à l'extérieur , se rabaisant sans cesse en sa faveur suivant les occasions & les circonstances.

On verra dans ces Lettres , qu'on peut être saint & grand saint , sans être affreux & sauvage : qu'on peut avoir avec Dieu une union très-étroite ; & cependant paroître fait comme le reste des hommes ; s'intéresser à leurs satisfactions & à leurs

peines, & leur devenir fecourable, non-seulement par son crédit auprès de Dieu, mais aussi par ses paroles, par ses Lettres & par toutes sortes de bons offices.

On y trouvera que la sainteté peut parler de tout, & se mêler de tout; qu'elle peut quelquefois tenir un langage humain, se divertir innocemment, & descendre jusqu'aux foiblesses des infirmes pour les guérir & les élever.

On y remarquera que si les Saints ont, pour ainsi-dire, leurs jours de fêtes & de cérémonies, ils ont aussi comme leurs jours ouvriers & domestiques; mais que toujours ils sont saints: sérieux dans leurs jours de fêtes, sans être à charge à personne; aisés & naturels dans les autres jours, sans scandaliser qui que ce soit; modestement gais, noblement familiers, d'une piété aimable & insinuante, faisant voir par leurs exemples que la vertu n'est point farouche, qu'elle a de quoi charmer & attirer les plus délicats, qu'elle prend

diverses formes suivant les occasions & les personnes avec qui elle traite ; & que se faisant toute à tous , elle se rend accessible à tout le monde , & ne rebute que ceux qui ne la connoissent pas.

Enfin on apprendra dans ces Lettres par l'exemple de notre Sainte , à spiritualiser le commerce du monde , & à humaniser la plus sublime spiritualité.



A V E R T I S S E M E N T *

D E L A T R A D U C T R I C E.

IL est à propos de nous expliquer sur la liberté que nous avons prise de supprimer dans ces Lettres certaines expressions qui y sont répandues, appellées en Espagne Titres d'honneur ; expressions très-propres à la Langue espagnole, mais qui ne conviennent nullement à la françoise.

Sainte Therese écrivant à des personnes de la premiere qualité, les traite perpetuellement, selon l'usage d'Espagne, d'*Excellence*, ou de *Seigneurie Illustriissime* : lorsqu'elle parle à des personnes d'un rang moins distingué, elle se contente de dire, *Votre Seigneurie*, sans ajouter illustriissime : elle donne le titre de *Votre Faveur* aux personnes moins considérables ; celui de *Votre Paternité* à ses Supérieurs ; & celui de *Votre Réverence*, ou de *Votre Charité* à des Religieux, à des Religieuses, & à ses propres Filles. Tous ces titres, sans en excepter un seul, sont placés au commencement & à la fin de chaque Lettre, avec de grandes marques d'honneur & de respect, & répétées fort souvent dans la suite du discours ; car on a trouvé, *Votre Seigneurie* & *Votre Faveur*, jusqu'à trois fois en trois lignes.

* La Mere de Maupeou n'avoit mis cet Avertissement que vers le milieu de son Ouvrage : j'ai cru que sa vraie place étoit celle-ci. Pour l'article qui concerne les monnoies, elle l'avoit placé après les Remarques sur la treizieme Lettre au P. J. Gralien : mais comme il est parlé de monnoies dans quantité d'autres Lettres, il m'a paru que c'étoit dans un Avertissement préliminaire qu'il convenoit d'en dire la valeur.

Mais comme on écrit en françois, & non pas en espagnol, on a supprimé tout ce qui ne pouvant servir à exprimer les pensées de la Sainte, paroîtroit bizarre en françois; sçachant que pour bien traduire ce n'est pas aux mots qu'il est question de s'attacher scrupuleusement, mais au sens renfermé dans ces mots; & qu'il faut suivre dans chaque Langue le génie qui lui est propre, & faire parler l'Auteur qu'on traduit, comme il auroit parlé lui-même s'il eût eu à dire dans notre Langue ce qu'il a dit dans la sienne. On sçait aussi que selon saint Jerôme une Traduction n'est pas fidelle, lorsqu'elle ressemble à un portrait qui rendroit difforme un visage parfaitement beau dans l'original, ou qui représenteroit comme inanimé & sans mouvement ce qui devrait paroître plein de vie & d'action. Or rien n'étoit plus capable de défigurer les Lettres de sainte Therese traduites en notre Langue, que ces sortes d'expressions qui les auroient dépouillées de toute leur beauté. On les a donc supprimées, à la reserve de *Votre Excellence* & de *Votre Grandeur*, qu'on a substituées à celle de *Votre Seigneurie illustrissime*: on a aussi laissé *Votre Réverence*, qu'on a seulement un peu moins répété. C'est pour la même raison qu'on a terminé les Lettres comme on les termine en françois, quoique la fin en soit ordinairement un peu différente dans l'espagnol.

Il faut dire encore qu'il y a des chiffres à chaque *à-linea*, qu'on suppose n'être point dans les Originaux; car on a entre les mains des Lettres écrites de la propre main de la Sainte, & signées de son nom, qui n'ont ni *à-linea*, ni chiffre à côté; son dif-

cours est tout de suite, sans distinction des matieres qu'elle traite. Ainsi l'on ne doute point que ces *à-linea* & ces chiffres n'aient été placés par l'Auteur des Remarques, pour se faciliter les réflexions qu'il a faites. Cela supposé on ne s'est pas cru obligé de suivre cet ordre, & de renfermer sous un même *à-linea* tout ce qui s'y trouve renfermé; on a usé à cet égard de la judicieuse méthode qui met tout de suite ou qui sépare, selon la continuation ou le changement de discours.

On a été obligé de faire aussi un autre changement très-nécessaire, mais dont on doit avertir. Dans le Texte espagnol de la treizième Lettre adressée au P. Jérôme Gralien & datée du 12. Decembre, sainte Theresé lui souhaite les bonnes Pâques, souhait qu'elle fait dans d'autres Lettres écrites au mois de Mai ou de Juin. Cela vient de ce que les Espagnols ont trois Pâques dans l'année; Pâque de la Résurrection, Pâque du Saint-Esprit, & Pâque de la Nativité, qu'ils appellent aussi quelquefois, mais rarement, Noël & Pentecôte. Pour prévenir donc l'erreur que cette expression équivoque auroit infailliblement produite dans notre Langue, j'ai cru devoir presque toujours ôter dans cette Traduction à la Pentecôte & à Noël le nom de Pâque, & mettre à la place ces saints Jours, ou ces saintes Fêtes, expressions dont la Sainte se sert indifféremment dans plusieurs de ses Lettres.

Enfin comme elle y parle fort souvent des monnoies d'Espagne, il a paru à propos d'en marquer ici la valeur. Un Doublon est une piece d'or appelée en France pistolle d'Espagne; un Ducat est une

piece d'argent de la valeur à peu près de nos écus blancs; un Réal est une petite piece d'argent qui vaut huit ou dix sols; & un Quartillo une piece de cuivre semblable à nos doubles. La monnoie a tant haussé & baissé en deux ans & demi que j'ai été en Espagne, que je n'en sçauois dire la juste valeur, sur-tout après quatorze ans de retour en France.

Pour les Remarques, elles n'ont été traduites qu'après coup. Comme c'est par un engagement d'obéissance & par pure soumission que cet Ouvrage a été entrepris, on s'étoit tellement attachée à obéir à la lettre, que parce qu'on n'avoit point reçu d'ordre touchant les Remarques, on se crut dispensé de les traduire. Mais lorsqu'on y pensoit le moins, les Lettres déjà toutes traduites, on reçut un second ordre, non pas de traduire les Remarques, mais d'en faire de toutes neuves telles qu'on jugeroit à propos. La difficulté du commandement aiant contraint de représenter son incapacité, on obtint enfin à force de prieres la permission de prendre dans les Remarques espagnoles ce qu'on trouveroit de plus utile & de plus édifiant. Il ne faut donc nullement chercher dans la Traduction des Remarques l'exactitude avec laquelle on a traduit les Lettres.

Au reste Dieu a tellement béni notre obéissance, que quoique très-incapables d'un tel Ouvrage, nous l'avons cependant fait, Lettres & Remarques, en moins de quatorze mois; car ne l'aïant commencé que le 16. Octobre 1695. nous l'avons achevé le 13. Décembre 1696.

T A B L E
DES LETTRES
DE SAINTE THERESE
CONTENUES DANS CE VOLUME.

Années & Mois où les Lettres ont été écrites. *Ordre des Lettres dans l'Édition Espagnole, & dans la Traduction du P. Pierre de la Mere de Dieu.*

L Lettre I. <i>Au très-Réverend Pere Pierre d'Alcantara, depuis canonisé.</i>	1560.	XII.
Lettre II. <i>A un de ses Directeurs dont on ne sçait pas le nom.</i>	1562.	XIII.
Lettre III. <i>A un de ses Directeurs dont on ne sçait pas le nom.</i>	1562.	XIV.
Lettre IV. <i>A la très-illustre Madame Louise de la Cerda, Fondatrice des Carmelites déchaufés de Malagon.</i>	1568. Juin,	X.
Lettre V. <i>A la très-illustre Madame Guiomar, Pardo & Tavera.</i>		XI.
Lettre VI. <i>A Dom François de Salcede Gentilhomme d'Avila.</i>	1568. Sept.	LVII.
Lettre VII. <i>A Madame Jeanne d'Abumade sa sœur, 1^e. Lettre.</i>	1569. Dec.	LII.
Lettre VIII. <i>A Madame Agnès Nieto, 1^e. Lettre.</i>	1569. Dec.	LXX.

xxxiv	TABLE DES LETTRES		
Lettre IX. <i>A Monsieur Alonso Ramirès , Bourgeois de Toledè ,</i>	1 ^e . Lett. 1571. Fevr.	LIX.	
Lettre X. <i>A Monsieur Jacques Ortis , Bourgeois de Toledè .</i>	1572. Mars.	LXVI.	
Lettre XI. <i>Au même ,</i>	2 ^e . Lett. 1572. Mai.	LXVII.	
Lettre XII. <i>Au Réverend Pere Ordonnés ,</i>	<i>Je- suite .</i>	1573. Août.	XIX.
Lettre XIII. <i>A des Demoiselles qui desiroient d'être Carmelites .</i>		LXXIII.	
Lettre XIV. <i>A Dom Antoine Gaitant , Gentilhomme d'Alve .</i>	1574.	LVIII.	
Lettre XV. <i>Au Réverend Pere Bagnés de l'Ordre de saint Dominique , & l'un de ses Directeurs .</i>	1574. Fevr.	XVI.	
Lettre XVI. <i>A M. Jacques Ortis , Bourgeois de Toledè ,</i>	3 ^e . Lettre.	1575. Nov. ou Dec.	LXVIII.
Lettre XVII. <i>A Madame Jeanne d'Ahumade sa sœur ,</i>	2 ^e . Lettre.	1576. Fevr.	LIII.
Lettre XVIII. <i>A la Réverende Mere Marie de saint Joseph , Prieure du Monastere de Seville ,</i>	1 ^e . Lettre.	1576. Juil.	LXXIX.
Lettre XIX. <i>A la même ,</i>	2 ^e . Lettre.	1576. Juill.	LXXX.
Lettre XX. <i>Au Roi d'Espagne Philippe Second .</i>	1576. Juill.	I.	
Lettre XXI. <i>A la R. Mere Marie de saint Joseph ,</i>	3 ^e . Lettre.	1576. Août.	LXXXI.
Lettre XXII. <i>A la même ,</i>	4 ^e . Lettre.	1576. Oct.	LXXXII.
Lettre XXIII. <i>A Dom Laurent de Cepede son frere ,</i>	1 ^e . Lettre.	1576. Oct.	L.
Lettre XXIV. <i>Au R. P. Jérôme Gratien de la Mere de Dieu , premier Visiteur & premier Provincial des Carmes déchauffés , son Directeur ,</i>	1 ^e . Lettre.	1576. Oct.	XX.
Lettre XXV. <i>Au même ,</i>	2 ^e . Let.	1576. Nov.	XXII.

DE SAINTE THERESE. XXXV

- Lettre XXVI. *A la R. Mere Marie de saint Joseph*, 5^e. Lettre. 1576. Nov. LXXXIII.
- Lettre XXVII. *A la même*, 6^e. Lettre. 1576. Nov. LXXXIV.
- Lettre XXVIII. *Au R. P. Jérôme Gratiien de la Mere de Dieu*, 3^e. Lettre. 1576. Dec. XXI.
- Lettre XXIX. *Au même*, 4^e. Lett. 1576. Dec. XXIII.
- Lettre XXX. *A la Réverende Mere Marie de saint Joseph*, 7^e. Lettre. 1576. Dec. LXXXV.
- Lettre XXXI. *Au R. P. Jérôme Gratiien de la Mere de Dieu*, 5^e. Lettre. 1576. Dec. XXIV.
- Lettre XXXII. *A la Réverende M. Marie de saint Joseph*, 8^e. Lettre. 1577. Fevr. LXXXVI.
- Lettre XXXIII. *A la même*, 9^e. Lettre. 1577. Fevr. LXXXVII.
- Lettre XXXIV. *A Dom Laurent de Cepede son frere*, 2^e. Lettre. 1577. Fevr. LI.
- Lettre XXXV. *A la Réverende M. Marie de saint Joseph*, 10^e. Lettre. 1577. Avril. LXXXIX.
- Lettre XXXVI. *A la même*, 11^e. Lettre. 1577. Mai. LXXXVIII.
- Lett. XXXVII. *A la même*, 12^e. L. 1577. Mai. XC.
- Lett. XXXVIII. *A la même*, 13^e. L. 1577. Juin. XCI.
- Lett. XXXIX. *A la même*, 14^e. L. 1577. Juil. XCII.
- Lettre XL. *A Monsieur le Licencié Gaspar de Villeneuve, Confesseur des Carmelites Déchaussées de Malagon*, 1577. LXIV.
- Lettre XLI. *A un de ses Directeurs dont le nom est inconnu*. 1577. Dec. XV.
- Lettre XLII. *A la Réverende Mere Marie de saint Joseph*, 15^e. Lettre. 1578. Mars. XCIII.
- Lettre XLIII. *Au R. P. Recteur des Jesuites d'Avila, l'un de ses Directeurs*. 1578. Mars ou Avril. XVIII.
- Lettre XLIV. *Au R. P. Jérôme Gratiien de la Mere de Dieu*, 6^e. Lettre. 1578. Mai. XXV.
- Lettre XLV. *Au même*, 7^e. Lett. 1578. Mai. XXVI.

xxxvj	TABLE DES LETTRES	
Lettre XLVI.	<i>A la Réverende Mere Marie de saint Joseph</i> , 16 ^e . Lettre. 1578. Juin.	XCIV.
Lettre XLVII.	<i>Au R. P. Ambroise Marian de saint Benoit, Carme déchaussé</i> , 1 ^e . Lettre. 1578. Août.	XLVIII.
Lettre XLVIII.	<i>Au R. P. Jérôme Gratiien de la Mere de Dieu</i> , 8 ^e . Lettre. 1578. Août.	XXVII.
Lettre XLIX.	<i>A Mgr. l' Illustrissime Dom Alvaro de Mendosa Evêque de Palence</i> . 1578. Sept.	II.
Lettre L.	<i>Au R. P. Jérôme Gratiien de la Mere de Dieu</i> , 9 ^e . Lettre. 1578. Nov.	XXVIII.
Lettre LI.	<i>Au R. P. Ambroise Marian de saint Benoit, Carme déchaussé</i> , 2 ^e . Lettre. 1578. Dec.	XLVII.
Lettre LII.	<i>Au R. P. Antoine de Secura, Gardien des Religieux déchaussés de saint François du Couvent de Cadahalso, l'un de ses Directeurs</i> . 1578. ou 1579.	XVII.
Lettre LIII.	<i>A Madame Agnès Niêto</i> , 2 ^e . Lettre. 1579. Fevr.	LXXI.
Lettre LIV.	<i>Au R. P. Jérôme Gratiien de la Mere de Dieu</i> , 10 ^e . Lettre. 1579. Avril.	XXIX.
Lettre LV.	<i>A la Réverende M. Anne de l'Incarnation sa cousine germaine, & Prieure de Salamanque</i> . 1579. Juin.	LXXVIII.
Lettre LVI.	<i>A la Réverende Mere Marie-Baptiste sa nièce, Prieure du Monastere de Valladolid</i> , 1 ^e . Lettre. 1579. Juin.	LXXVII.
Lettre LVII.	<i>Au R. P. Jérôme Gratiien de la Mere de Dieu</i> , 11 ^e . Lettre. 1579. Oct.	XXX.
Lettre LVIII.	<i>Au même</i> , 12 ^e . Lettre. 1579. Dec.	XXXI.
Lettre LIX.	<i>Au même</i> , 13 ^e . Lettre. 1579. Dec.	XXXII.
Lettre LX.	<i>Au même</i> , 14 ^e . Lettre. 1580. Janv.	XXXIII.
Lettre LXI.	<i>Au même</i> , 15 ^e . L. 1580.	XXXIV.

DE SAINTE THERESE.

xxxvij

Lettre LXII. <i>Au même</i> , 16 ^e . L.	1580.	XXXV.
Lettre LXIII. <i>A la Réverende Mere Marie de saint Joseph</i> , 17 ^e . Lettre.	1580. Fevr.	XCIV.
Lettre LXIV. <i>Au R. P. Jérôme Gratien de la Mere de Dieu</i> , 17 ^e . Lett.	1580. Mars.	XXXVI.
Lettre LXV. <i>A la Réverende Mere Marie de saint Joseph</i> , 18 ^e . Lettre.	1580. Avril ou Mai.	XCVI.
Lettre LXVI. <i>Au R. P. Jérôme Gratien de la Mere de Dieu</i> , 18 ^e . Lett.	1580. Mai.	XXXVII.
Lettre LXVII. <i>Au même</i> , 19 ^e . Lettre.	1580. Mai.	XXXVIII.
Lettre LXVIII. <i>Au même</i> , 20 ^e . Lettre.	1580. Juin.	XXXIX.
Lettre LXIX. <i>A la Réverende Mere Prieure & aux Religieuses de saint Joseph d'Avila.</i>	1580. Oct.	LXXIV.
Lettre LXX. <i>A la Réverende Mere Marie-Baptiste sa nièce, Prieure du Monastere de Valladolid</i> , 2 ^e . Lettre.	1580. Nov.	LXXVI.
Lettre LXXI. <i>A Dom Pedro de Castro Chanoine d'Avila, depuis Evêque de Segovie, l'un de ses Directeurs</i> , 1 ^e . Lettre.	1580. Nov.	V,
Lettre LXXII. <i>A la Réverende Mere Marie de saint Joseph</i> , 19 ^e . Lettre.	1580. Nov.	XCVII,
Lettre LXXIII. <i>A la même</i> , 20 ^e . Lettre.	1580. Dec.	XCVIII,
Lettre LXXIV. <i>A Dom Laurent de Cepede son neveu, aux Indes.</i>	1580. à la fin.	LVI.
Lettre LXXV. <i>A la très-illustre Madame Marie de Mendoza, Fondatrice des Carmelites déch. de Valladolid</i> , 1 ^e . Lettre.	1580. Dec. ou 1581. Janv.	VIII.
Lettre LXXVI. <i>A la même</i> , 2 ^e . L.	1581. Janv.	IX.
Lettre LXXVII. <i>Au R. P. Jean de Jesus, Carme déchaussé.</i>	1581. Janv.	XLVI.

Lettre LXXVIII. <i>A la Réverende Mere Marie de saint Joseph</i> , 21 ^e . Lettre. 1581. Janv.	XCIX.
Lettre LXXIX. <i>A Madame Jeanne d'Ahumade sa sœur</i> , 3 ^e . Lettre. 1581. Janv.	LIV.
Lettre LXXX. <i>A Monseigneur l'Illustrissime Alonso Velasqué, Evêque d'Osme, l'un de ses Directeurs.</i> 1581.	IV.
Lettre LXXXI. <i>Au R. P. Jérôme Gratien de la Mere de Dieu</i> , 21 ^e . Lettre. 1581. Fevr.	XL.
Lett. LXXXII. <i>Au même</i> , 22 ^e . L. 1581. Mars.	XLI.
Lettre LXXXIII. <i>A une Religieuse d'un autre Ordre, qui desiroit d'être Carmelite.</i> 1581.	XLIX.
Lettre LXXXIV. <i>Au R. P. Jérôme Gratien de la Mere de Dieu</i> , 23 ^e . Lettre. 1581. Mai ou Juin.	XLII.
Lettre LXXXV. <i>A M. le Licencié Pegna, Chapelain de la Chapelle Roïale de Toledé</i> , 1 ^e . Lettre. 1581. Juill.	LX.
Lettre LXXXVI. <i>A la Réverende Mere Prieure & aux Religieuses du Monastere de la sainte Trinité de Sorie.</i> 1581. Août.	LXXV.
Lettre LXXXVII. <i>A M. le Licencié Pegna, Chapelain de la Chapelle Roïale de Toledé</i> , 2 ^e . Lettre. 1581. Sept.	LXI.
Lettre LXXXVIII. <i>Au R. P. Jérôme Gratien de la Mere de Dieu</i> , 24 ^e . Lett. 1581. Oct.	XLIII.
Lettre LXXXIX. <i>A la Réverende Mere Marie de saint Joseph</i> , 22 ^e . Lettre. 1581. Nov.	C.
Lettre XC. <i>A M. le Licencié Martin Alonso de Salinas, Chanoine de l'Eglise de Palence.</i> 1581. Nov.	LIX.
Lettre XCI. <i>A Dom Jean d'Ovallé son beau-frere.</i> 1581. Nov.	LV.
Lettre XCII. <i>A la Réverende Mere Marie de S. Joseph</i> , 23 ^e . Lettre. 1581. Nov.	CI.
Lettre XCIII. <i>A Dom Pedro de Castro Chanoine</i>	VI.

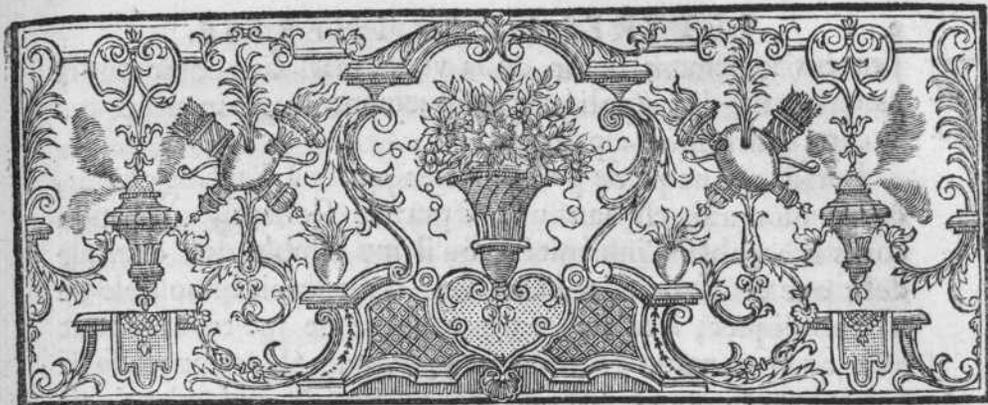
- d'Avila*, depuis Evêque de Segovie, l'un de ses Directeurs, 2^e. Lettre. 1581. Nov.
- Lettre XCIV. *A M. le Licencié Pegna Chapelain de la Chapelle Roïale de Toledé*, 3^e. Lettre. 1582. Janv. LXII.
- Lettre XCV. *A Madame Catherine de Toleda, Fondatrice des Carmelites déchauffées de Burgos*. 1582. Janv. LXXII.
- Lettre XCVI. *A la Réverende Mere Marie de S. Joseph*, 24^e. Lettre. 1582. Fevr. CII.
- Lettre XCVII. *Au R. P. Nicolas de Jesus Maria Carme déchauffé*. 1782. Avril. XLV.
- Lettre XCVIII. *A Mgr. l'Illustrissime Dom Alvaro de Mendosa Evêque de Palence*, 2^e. Lettre. 1582. Avril. III.
- Lettre XCIX. *A Mgr. l'Excellentissime Dom Fadrique Alvarez de Toledé, Duc d'Huesca, & depuis Duc d'Alve*. 1582. Avril. VII.
- Lettre C. *A Mr. Pierre de Casamonté*. 1582. Mai. LXV.
- Lettre CI. *A la Réverende Mere Prieure & aux Religieuses d'un Monastere nouvellement établi*. 1582. Mai. CVIII.
- Lettre CII. *A M. le Licencié Pegna, Chapelain de la Chapelle Roïale de Toledé*, 4^e. Lettre. 1582. Juin. LXIII.
- Lettre CIII. *A la Réverende Mere Marie de S. Joseph*, 25^e. Lettre. 1582. Juill. CIII.
- Lettre CIV. *A la Sœur Eléonore de la Misericorde, Novice au Monastere de la Sainte Trinité de Sorie*. 1582. Juill. CVII.
- Lettre CV. *A la Réverende Mere Marie de S. Joseph*, 26^e. Lettre. 1582. Juill. CIV.
- Lettre CVI. *A la Réverende Mere Thomassine Baptiste, Prieure du Monastere de Burgos*, 1^e. Lettre. 1582. Août. CV.

xi TABLE DES LETTRES DE STE THERESE.
Lettre CVII. *A la même*, 2^e. Let. 1582. Août. CVI.
Lettre CVIII. *Au R. P. Jérôme Gratiën de la* XLIV.
Mere de Dieu, 25^e. Lettre, 1582. Sept.

Fin de la Table des Lettres.



LETTRES



LETTRES

DE

SAINTE THERESE.

LETTRE I.

Au Très Révérend Pere PIERRE D'ALCANTARA,
depuis Canonisé, l'un de ses Directeurs.

Elle explique à ce Saint sa maniere d'Oraison, son amour pour Dieu, son aversion du péché, son attrait pour ce qui est de plus parfait, & ce qu'elle pense de ses propres visions.

J E S U S.



VOICI, MON REVEREND PERE, quelle est à présent ma maniere d'Oraison. Il est très-rare que je puisse méditer, parce qu'aussi-tôt que je commence à me recueillir, j'entre dans la quiétude, ou dans un ravissement qui m'ôte entièrement l'usage des sens; de sorte que si on me parle,

ANN.
1560.

ANN.
1560.

j'entens seulement le son de la voix, mais sans comprendre ce qu'on me dit, appliquée uniquement au divin objet qui occupe alors mon esprit.

Lorsque je ne pense point à Dieu, mais à d'autres choses, & que mon ame est dans une si grande sécheresse, & mon corps si accablé d'infirmitez, qu'il me semble que quelque desir que j'eusse de faire l'Oraison, il me seroit impossible de m'y appliquer, il m'arrive très-souvent de me trouver tout d'un coup dans un recueillement & une élévation d'esprit qui me met comme hors de moi-même, & qui m'enrichit en un moment des dons excellens que ces sortes de graces nous communiquent d'ordinaire; sans néanmoins qu'elles aient été précédées de visions ou de ravissmens, ni que j'aie rien entendu, & même sans sçavoir où je suis: il me paroît seulement que mon ame est comme perdue, & qu'en cet état elle profite plus en un moment, qu'elle ne pourroit avec tous ses efforts faire en une année.

D'autres fois je me sens dans de si violens transports d'amour de Dieu, & pressée d'un desir si ardent de mourir pour lui, que je ne sçais que devenir: je jette des cris, & ne pouvant résister à des mouvemens si vifs & si impatiens, je l'appelle à mon secours. En d'autres tems je ne puis demeurer assise, tant mon agitation & mes inquiétudes sont grandes; & sans y avoir rien contribué je souffre une peine si délicieuse, que je ne voudrois jamais la voir cesser. Elle naît du dégoût de la vie que le desir de voir Dieu me cause, & de la pensée que mon mal est sans remede, parce qu'il n'y en a point d'autre que la mort, & qu'il ne m'est pas permis de me la donner. Ainsi il paroît à mon ame affligée que tout le monde est dans la joie, & qu'elle seule est désolée; que tout le monde trouve de la consolation & du soulagement dans ses maux, & qu'il n'y a que les siens qui n'en peuvent recevoir.

Ces réflexions me jettent dans une si profonde tristesse, & augmentent de telle sorte ma douleur, qu'il me seroit impossible de n'en pas mourir, si le Seigneur ne la moderoit par des ravissmens qui font cesser toutes mes inquiétudes, qui rendent le calme à mon ame, & lui donnent quelque-

fois la joie de voir une partie de ce qu'elle desire si fort de posséder, & en d'autres tems celle de comprendre des vérités sublimes qui lui étoient cachées.

ANN.
1560.

Je ne puis exprimer avec quelle vivacité je me sens quelquefois agitée du desir de servir Dieu, & la peine que je souffre d'être si inutile à sa gloire : il me paroît qu'il n'y a ni peines, ni tourmens, ni mort, ni martyre que je n'endurasse de bon cœur pour lui donner des marques de mon amour. Ces transports ne sont pas l'effet de mes réflexions, ils m'arrivent subitement, mais avec tant de violence & d'impétuosité, que je ne puis ni y résister, ni en comprendre la cause : je voudrois élever ma voix pour faire entendre à tous les hommes combien il est important de ne se contenter pas de faire peu de choses pour Dieu, & quels sont les biens que nous devons espérer de sa bonté si nous nous disposons à les recevoir.

Ces desirs me consomment, de même que le regret de ne pouvoir faire ce que je souhaite avec tant de passion : il me semble que si j'étois libre je ferois des choses extraordinaires pour le service de Dieu & du prochain ; mais je me vois comme liée d'une telle sorte, que je suis également inutile & à la gloire de Dieu & au salut des ames. Ainsi ma peine est si grande qu'elle ne se peut concevoir ; mais enfin Dieu la fait cesser par des délices, des consolations & des joies charmantes.

Lorsque je me sentoiss pressée plus vivement du desir de servir Dieu, il m'est arrivé quelquefois de vouloir faire des pénitences qui auroient beaucoup adouci mon martyre ; mais on m'en empêchoit à cause de mes infirmités corporelles : je crois que si on me les eût permises dans l'ardeur que j'avois de souffrir, elles auroient été excessives, puisqu'encore que celles que je fais soient médiocres, elles ne laissent pas de me soulager, & de me faire goûter une joie & une douceur qui m'enchantent.

La peine que j'ai d'être obligée de converser avec les créatures, est quelquefois si amere, qu'elle me fait verser des larmes : la solitude fait mes délices ; & lors même que je ne prie, ni ne lis, je ne laisse pas de prendre plaisir à être

ANN.
1560.

seule. L'entretien de mes parens me jette dans une tristesse encore plus profonde, & je ne suis jamais avec eux que par contrainte, excepté quand je puis leur parler de l'Oraison, ou m'informer des dispositions de leurs ames, car ces discours me causent une joie très-sensible. Ce n'est pas qu'en de certains tems ils ne m'ennuient aussi quand je me sens attirée à la solitude, parce qu'alors je ne voudrois ni voir ni parler, mais m'en aller dans un lieu écarté où je ne fusse vue de qui que ce soit: cela néanmoins m'arrive rarement avec les personnes qui traitent de l'Oraison, & encore moins avec mes Directeurs qui me consolent toujours.

La nécessité de manger & de dormir ne m'est pas un moindre tourment, sur-tout parce que je puis moins que personne m'en dispenser à cause de mes infirmités: je me soumetts à cette dure loi pour plaire à Dieu, & je lui offre la peine que j'en souffre.

Le tems me paroît passer si vite, que je n'en ai jamais assez pour lire, pour prier, & pour m'entretenir seule à seul avec Dieu; ce qui naît de l'amour que j'ai pour la priere, la lecture & la solitude dont je ne me lasserois jamais. Je lis cependant fort peu, parce qu'aussi-tôt que j'ouvre mon Livre, j'entre dans un si grand recueillement, que ma lecture se change en Oraison: mais il ne dure pas aussi long-tems que je voudrois à cause de la multitude d'occupations dont je suis accablée, qui bien qu'elles soient bonnes, ne me donnent pas la consolation que je recevrois d'un long commerce avec Dieu. Ainsi je ne puis voir sans quelque déplaisir que c'est toujours en vain que je desire plus de tems que je n'en ai pour lire, & pour prier.

Notre Seigneur m'a donné avec l'Oraison de quiétude & de ravissement les grands desirs dont j'ai parlé, & beaucoup plus de vertu que je n'en avois: ils ont produit dans mon ame, aussi bien que les visions dont j'ai été gratifiée, des effets si merveilleux, que je puis dire que s'il y a quelque chose de bon en moi, ils en sont la cause; car je me trouve si changée en mieux depuis ce tems-là, que je ne puis penser sans horreur à l'état où j'étois avant que Dieu m'eût fait tant de graces.

Dieu m'a inspiré une si ferme résolution de ne le point offenser, même véniellement, que j'aimerois mieux endurer mille morts, que de commettre le moindre péché de propos délibéré : cette résolution est telle, qu'il n'y a point de biens que je ne méprisasse, point de tourmens que je ne fusse prête d'endurer, plutôt que de manquer de préférer une chose que je croirois plus agréable à notre Seigneur & de plus grande perfection, à une autre moins parfaite, pourvu que mon Directeur l'approuvât. Si j'en uois autrement, je n'aurois pas, ce me semble, la hardiesse de rien demander à Dieu, ni de faire l'Oraison. Je ne laisse pas néanmoins de commettre bien des fautes à cet égard, & d'être très-imparfaite en tout le reste.

ANN.
1560.

Quoique mon obéissance soit très-défectueuse, il me paroît que je suis incapable de vouloir manquer à faire les choses que mon Confesseur me prescrit, ou même que je puis croire qu'il souhaite de moi ; & je me croirois en mauvais état, si j'étois dans une autre disposition.

Il me semble aussi que si j'étois riche, je ne voudrois ni me conserver du revenu, ni garder nul argent pour mon usage particulier, mais que je me contenterois précisément du nécessaire. L'amour que j'ai pour la pauvreté est pourtant imparfait, parce qu'encore qu'il soit vrai que je ne desirerai rien pour moi, je desirerois néanmoins avoir du bien pour pouvoir le donner : cela me fait sentir que je ne suis pas vraiment pauvre.

Je n'ai presque point eu de visions qui ne m'aient laissée avec plus de vertu que je n'en avois auparavant : je laisse à mes Directeurs de juger si quelques-unes n'ont point été des illusions.

Les eaux, les campagnes, les fleurs, les bonnes odeurs, la musique, & tant d'autres choses qui passent dans le monde pour ravissantes, le sont si peu pour moi en comparaison de celles qui se présentent à mon esprit dans les visions que j'ai d'ordinaire, que je voudrois n'avoir point d'yeux pour les voir, & point d'oreilles pour les entendre : comme elles ne me touchent point, & qu'elles me paroissent au contraire

ANN.

1560.

très-méprisables, je ne les ai pas plutôt apperçues, qu'elles s'effacent de mon imagination.

Je ne puis sans me faire une extrême violence, avoir de longs entretiens avec les personnes du monde, lorsque je suis contrainte de leur parler, quand même ce seroit de l'Oraison ou d'autres sujets de piété, à moins que ces entretiens ne soient tout-à-fait nécessaires.

J'ai tant de dégoût pour les conversations & les discours des choses du monde qui m'étoient autrefois si agréables, que je ne puis plus les soutenir. Les desirs que j'ai d'aimer, de servir, & de voir Dieu, ne sont plus accompagnés, comme ils étoient dans le tems que je me croyois si dévote, de méditations & de tendres larmes, mais de mouvemens d'amour de Dieu si vifs & si ardens, que s'il ne les temperoit par les raviffemens dont j'ai parlé, qui mettent mon ame dans la quiétude & dans le calme, je ne doute pas qu'elle ne cessât bientôt d'animer mon corps.

J'ai tant d'amour pour les personnes courageuses, que je ne puis les voir marcher à grands pas dans le chemin de la perfection, se détacher de toutes les choses de la Terre, & ne trouver rien de difficile pour servir Dieu, que je ne desire de communiquer avec elles, parce qu'il me paroît que leur exemple m'encourage & me fortifie.

L'exemple au contraire des ames molles, lâches & timides qui craignent toujours de s'engager dans ce qu'elles pourroient raisonnablement entreprendre pour le service de Dieu, me touche de compassion & me fait gémir en sa présence: je l'appelle à leur secours, j'implore son assistance, & celle de ces grands Saints qui avec un courage & une constance invincible ont triomphé de ces terribles obstacles qui nous alarment & nous épouvantent si fort aujourd'hui. Ce n'est pas que je me croie capable de rien faire de bon; mais c'est que je ne doute point que Dieu n'assiste puissamment ceux qui ont le courage de s'engager dans de grands desseins pour la gloire. Comme donc je suis très persuadée qu'il ne les abandonne jamais lorsqu'ils ne mettent leur confiance qu'en lui seul, je souhaite trouver des gens qui me confir-

ment dans cette pensée, & que par-là je puisse négliger le soin de la nourriture & du vêtement, & me reposer de tout cela sur la Providence.

ANN.
1560.

Lorsque je dis qu'il faut laisser à Dieu le soin de nos besoins temporels, je n'entens pas qu'on puisse se dispenser de faire les diligences convenables pour se les procurer : j'entens seulement que ce doit être sans trouble & sans inquiétude. Pour moi je me trouve si bien de n'en point avoir, que je fais ce que je puis pour m'oublier moi-même : il me semble qu'il y a près d'un an que Dieu m'a inspiré ces sentimens, & qu'il m'a donné cette liberté d'esprit.

Pour ce qui est de la vaine gloire, Notre Seigneur m'a fait la grace d'être très-convaincue que je n'ai nul sujet d'en avoir : il me fait sentir très-vivement mes miseres, & connoître encore plus clairement que je ne contribue en rien à tant de faveurs que je reçois de sa bonté ; & que quelques efforts que je fisse ils ne seroient pas capables d'élever mon esprit à la connoissance de la moindre des vérités dont il m'instruit dans un ravissement.

Il m'a paru autrefois que je devois avoir honte de parler des graces que Dieu me fait ; mais depuis quelques jours je n'en ai plus du tout, & j'en parle aussi librement que si elles regardoient quelqu'autre personne, parce que je ne me trouve pas meilleure que je l'étois auparavant, au contraire je me trouve encore pire ; & cette profusion de graces dont je profite si peu, me fait croire sans hésiter qu'il n'y eut jamais sur la Terre une plus méchante créature que moi. Ainsi il me paroît que, quoique je reçoive perpétuellement des graces de Dieu, les autres sont plus vertueuses & s'avancent davantage dans son service : cela me fait espérer que Dieu les comblera tout d'un coup de ses dons excellens que j'ai reçus à diverses fois. Je me persuade aussi que c'est parce que je suis si foible & si mauvaise, que Dieu m'a conduite par ce chemin ; & je le conjure de tout mon cœur de ne me point récompenser dans cette vie, mais dans l'Eternité.

Lorsqu'étant en Oraison je me trouve dans la liberté de méditer, je ne pourrois, quand même je le voudrois, désirer du repos, ni en demander à Notre Seigneur, parce que

ANN.

1560.

je vois qu'il n'en a jamais eu sur la Terre, mais qu'il a passé sa vie dans de continuelles souffrances. Je le prie donc de ne me les point épargner ; mais de me faire la grace de m'en envoyer que je puisse soutenir constamment jusqu'à la mort.

Toutes les choses de cette nature, & qui sont les plus parfaites, s'offrent à moi dans l'Oraison, & font une si vive impression sur mon esprit, que je ne puis voir sans étonnement de si grandes vérités. Ces vérités me sont montrées avec tant de clarté & d'évidence, que je trouve que tout ce qui est dans le monde n'est auprès d'elles qu'un néant & une pure folie. Ainsi j'aurois besoin de me contraindre pour y penser, comme j'y pensois autrefois. C'est sur ce pied-là que je regarde comme une rêverie de compter pour quelque chose les pertes, les disgrâces & les malheurs de cette vie, & d'être inconsolable de la mort de nos proches & de nos amis. Cependant, lorsque je considère quels ont été mes sentimens, & en quelles dispositions j'étois avant que Notre Seigneur m'eût comblée de tant de faveurs, je ne puis m'empêcher de craindre & de veiller avec soin sur ma conduite.

Si je remarque en quelques personnes des choses qui paroissent visiblement être des péchés, je ne puis me résoudre à croire que ces personnes offensent Dieu, parce qu'il me paroît que chacun desire comme moi de lui plaire : il m'a fait cette grace signalée de ne m'arrêter jamais volontairement à penser aux défauts des autres quand ils se présentent à mon esprit : au lieu de m'y arrêter je considère aussi-tôt ce qu'il y a de bon dans ces personnes. Ainsi rien ne m'afflige que les péchés publics & les hérésies, dont je suis souvent si vivement touchée, qu'il me semble que c'est la seule peine qu'on doive ressentir ; & quoique ce m'en soit une aussi de voir des personnes d'Oraison l'abandonner & retourner en arrière, elle ne m'est pas néanmoins si sensible que l'autre, parce que je tâche de n'y point penser.

J'ai bien moins de curiosité que je n'en avois, quoique je ne pratique pas toujours à cet égard une entière mortification, mais seulement quelquefois.

Ce que je viens de rapporter, joint à une attention presque continuelle à la présence de Dieu, est, selon ce que j'en puis

puis juger, l'état de mon ame & ma disposition ordinaire. Ainsi, quand je m'occupe d'autres choses, je me sens comme reveiller sans sçavoir par qui, pour redoubler mon attention: cela ne m'arrive pas toujours, mais seulement lorsque les affaires que je traite sont fort appliquantes; car, graces à Dieu, je n'en ai pas souvent qui occupent tout mon esprit.

ANN.
1560.

Je me trouve quelquefois quatre ou cinq jours de suite envelopée de si épaisses ténèbres, que j'oublie entièrement les graces que Dieu m'a faites: non seulement je n'ai ni ferveur, ni visions, mais elles sont tellement effacées de ma memoire, qu'il me seroit impossible, quelques efforts que je fisse, de m'en pouvoir souvenir: tout me paroît un songe; mes maux corporels m'accablent; mon esprit s'obscurcit; quoi que je fasse, je ne puis penser à Dieu. Si je lis, je ne comprends rien à ma lecture, & je ne sçais en quelque façon sous quelle loi je vis: je me vois pleine d'imperfections, sans amour pour la vertu; & cette grande ardeur de souffrir pour Dieu disparoît de telle sorte, qu'il me semble que je serois incapable de résister à la moindre tentation: il me vient dans la pensée que je ne suis propre à rien, & de quoi je m'avise de vouloir faire quelque chose de plus que le commun du monde. Je me sens disposée à contester contre tous ceux qui voudroient me contre-dire: je m'imagine que je trompe tout le monde, principalement ceux qui ont bonne opinion de moi.

Plongée dans cet abîme de tristesse je voudrois m'aller cacher en quelque lieu où personne ne me vît. Ce n'est pas par vertu que je desire alors la solitude, mais par lâcheté. Ma consolation au milieu d'une si cruelle guerre, c'est la grace que Dieu me fait de ne l'offenser pas plus qu'à l'ordinaire; & qu'au lieu de le prier de me délivrer de ce tourment, je me soumetts de tout mon cœur à le souffrir, si c'est sa volonté, jusqu'à la fin de ma vie, pourvu qu'il me soutienne de sa main en sorte que je ne l'offense point. Je considère aussi comme une très-grande grace qu'il me fait, de n'être pas toujours dans ce déplorable état.

Voici une chose qui me jette dans le dernier étonnement;

B

ANN.
1560.

c'est que quelqu'abîmée que je sois dans cette extrême affliction, quelque grande que puisse être ma peine, une seule des paroles que Notre Seigneur a souvent la bonté de me faire entendre, une vision, un recueillement qui ne dure pas plus d'un *Ave Maria*, ou une approche de la sainte Table pour communier, rend une parfaite tranquillité à mon ame, donne de la santé à mon corps, & éclaire de telle sorte mon esprit, qu'il recouvre toute sa force, qu'il rentre aussi-tôt dans les dispositions ordinaires, & n'a plus d'inquiétudes sur le passé: je l'ai éprouvé diverses fois; & toujours, depuis six mois, je me trouve, quand je communie, soulagée de mes indispositions corporelles.

Les ravissements font aussi très-souvent le même effet: j'en ai eu qui ont duré trois heures, & d'autres tout le jour, pendant lesquels je me portois beaucoup mieux qu'auparavant. Ce n'est point, ce me semble, une imagination; je me suis appliquée avec un extrême soin à remarquer une guérison si merveilleuse. Ainsi, quand je suis dans cet admirable recueillement, je ne crains rien pour ma santé. La vérité est pourtant que quand je fais l'Oraison que je faisois autrefois, je n'éprouve rien d'extraordinaire, & que je ne sens nul soulagement de mes infirmités.

Le récit que je viens de vous faire, MON TRÈS-REVEREND PERE, me persuade que ces visions, ces révélations, & ces paroles que j'entens, viennent de Dieu; parce que je ne puis ignorer quelles étoient autrefois mes misères, & qu'étant en chemin de me perdre, elles m'ont mise en peu de tems dans l'état où je me trouve, & m'ont donné des vertus qui m'étonnent, & qui font aujourd'hui que je ne me reconnois presque plus moi-même. Je sçais certainement que je ne les ai pas acquises ces vertus par mon travail, mais je ne sçais pas de quelle manière je les ai reçues. Je puis cependant assurer avec vérité que je ne me trompe pas en ceci, & que Dieu ne s'est pas seulement servi de ce moïen pour m'engager dans son service, mais aussi pour me retirer de l'Enfer. Ceux de mes Confesseurs à qui j'ai fait des Confessions générales, ne l'ignorent pas.

Quand je rencontre des personnes qui sçavent quelque

chose des grandes graces que Dieu m'a faites, je voudrois qu'il me fût permis de leur raconter toute ma vie; car il me paroît que je ne crains point la mauvaise opinion que ce portrait pourroit donner de moi, & que je mets toute ma gloire à procurer celle de notre Seigneur, & à desirer qu'on lui donne les louanges qui sont si justement dues à sa souveraine Majesté. Comme il connoît le fond de mon cœur, il sçait que je dis la vérité; & que sans me soucier ni des biens, ni des honneurs, ni de la vie, ni de la santé, ni de ce qui concerne les avantages du corps ou de l'ame, ni même de la félicité des Bienheureux, je borne tous mes desirs à sa seule gloire.

Je ne sçaurois croire que le Démon m'ait procuré de si grands avantages pour m'attirer à lui, & pour me perdre; il est trop habile pour employer des moïens si contraires à ses desseins; & quand mes péchés mériteroient que je fusse malheureusement trompée & séduite par ses artifices, je ne pourrois me persuader que Dieu eût rejetté les instantes prières que quantité d'ames très-ferventes lui ont faites depuis deux ans; car je n'ai point cessé de conjurer tout le monde de lui offrir des vœux pour obtenir de sa bonté qu'il me fît connoître si j'étois dans un bon chemin, afin que si je m'égarois il lui plût de me conduire par un autre, & de me redresser. Est-il possible encore un coup que si ce qui se passe en moi ne venoit pas de lui, il eût permis que mon égarement augmentât au lieu de diminuer?

Ces Considérations jointes aux raisonnemens solides de tant d'hommes très-saints & très-sçavants que j'ai consultés là-dessus, me rassurent, lorsque ma mauvaise vie m'épouvante & me fait craindre d'être dans l'illusion. Mais lorsque je fais actuellement l'Oraison, & les jours que je jouis d'une douce tranquillité, & que je ne pense qu'à Dieu, quand tous les plus sçavans & les plus saints hommes du monde s'assembleroient pour me convaincre que je suis dans l'erreur, qu'ils me feroient souffrir tous les tourmens imaginables pour me contraindre à le croire, & que de mon côté je m'efforcerois d'entrer dans leurs sentimens, il me seroit impossible d'en venir à bout, & de me persuader que les

—
ANN. favours inestimables que je reçois de Dieu, viennent du
1560. Démon.

Il est vrai qu'en de certains tems, lorsqu'on a voulu effectivement me l'insinuer, j'ai été agitée de très-grandes craintes, considérant d'une part le mérite & la sincérité de ceux qui entreprenoient de le prouver, & de l'autre que mes péchés pouvoient bien mériter une telle punition : mais une seule de ces paroles furnaturelles ou de ces visions, ou le moindre recueillement effaçoit si fort de mon esprit toutes ces craintes, que je me trouvois confirmée plus que jamais dans la croyance que ce qui se passoit en moi venoit de Dieu.

Ce n'est pas que je ne sçache qu'il s'y peut mêler quelquefois certaines choses qui viennent du Démon, comme je l'ai vu arriver : mais ses illusions produisent des effets si différents de ceux qui naissent des graces qu'on reçoit de Dieu, que je ne puis croire qu'une personne qui en a quelque expérience, s'y puisse laisser tromper. Je puis cependant vous assurer, MON REVEREND PERE, que quelque persuadée que je sois que ce qui se passe en moi vient de Dieu, je ne voudrois pour rien du monde m'engager à quoi que ce soit, que mon Directeur, qui est meilleur & plus éclairé que moi, n'approuvât & ne jugeât être du service de Dieu. Les graces que Notre Seigneur m'a faites, m'ont confirmée dans ce sentiment; elles m'ont toujours portée à l'obéissance, & fait sentir le besoin que j'ai de ne rien cacher de tout ce qui m'arrive, aux personnes qui ont la bonté de se charger de ma conduite.

Dans les visions dont Dieu me gratifie, je suis souvent très-sévèrement reprise de mes fautes, mais d'une manière qui me pénètre le cœur, & qui me touche sensiblement. Les péchés de ma vie passée me sont représentés avec tant d'horreur, que je n'en puis soutenir la vûe sans une extrême affliction & amertume de cœur, tant ce spectacle est affreux. D'autrefois je reçois dans ces visions des avis importants, qui me découvrent le peril qu'il y a, ou qu'il peut y avoir dans les affaires que j'ai à traiter.

Quoique je me sois beaucoup étendue sur ce chapitre, il me paroît néanmoins que je ne l'ai pas encore assez dé-

taillé, & que j'en dis trop peu quand je pense à cet admirable changement que j'apperçois en moi au sortir de l'Oraison, changement qui n'empêche cependant pas que je ne me trouve ensuite très-imparfaite & très-mauvaise. Peut-être me séduis-je moi-même faute de sçavoir discerner le bien du mal, & que je n'en juge que par la différence sensible qui se rencontre dans les divers tems de ma vie.

Rien n'est plus aisé que de reconnoître mes dispositions dans ce que je viens de rapporter, & de discerner les grandes graces que Dieu m'a faites, toute indigne que j'en suis. Je soumets le tout, MON PERE, à votre jugement, persuadée que vous connoissez parfaitement l'état de mon ame, & la situation de celle qui est avec la soumission la plus parfaite,

MON TRÈS-REVEREND PERE,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

L'Extrême défiance que Sainte Therese eut toujours d'elle-même, & l'inquiétude dont elle étoit souvent agitée sur son état, la firent résoudre à communiquer ses dispositions intérieures, & les graces surnaturelles qu'elle recevoit de Dieu, aux personnes les plus doctes & les plus spirituelles de son siècle. Cela nous a procuré diverses Relations de sa vie, également honorables pour elle malgré son attention à s'y humilier, & propres à nous édifier & à nous instruire.

La premiere de ces Relations manifeste l'éminence de sa grace, & la solidité de ses vertus : elle peut servir de regle à tous les Directeurs, pour examiner d'une maniere très-sure la vertu des personnes qui sont sous leur conduite : elle fait voir avec étonnement une Ame humble au milieu des dons du Ciel les plus précieux ; toujours dans la défiance d'elle-même, & dans une ferme confiance dans la bonté de son Dieu ; pleine d'ardeur & de zèle pour les intérêts de l'Eglise, & pour la plus grande gloire de JESUS-CHRIST ; soumise à la volonté de Dieu, & attachée inviolablement aux ordres de sa providence ; généreuse dans les entreprises les plus grandes & les plus difficiles ; obéissante jusqu'à la

simplicité d'un enfant à ses Directeurs, dont les ordres & les avis étoient l'ame de sa conduite; enfin infiniment élevée au-dessus des foiblesses de l'humanité par la sublimité de son esprit, & par l'éclat de ses actions héroïques, qui lui ont attiré l'admiration de toute la Terre.

La Sainte écrivit cette Lettre ou Relation l'an 1560. dans le tems de la plus cruelle persécution qu'elle ait soufferte, lorsque les ravissements & les visions dont Dieu la gratifioit, firent craindre à bien du monde, & même à ses Directeurs, qu'elle ne fût séduite par l'esprit d'erreur & de mensonge. On assembla donc sur cela cinq ou six Docteurs des plus spirituels & des plus éclairés d'Avila, qui après un sérieux & très rigoureux examen, conclurent de concert que des graces si extraordinaires n'étoient que des illusions du démon; décision terrible qui plongea cette Ame humble & craintive dans une mer de fraieur & d'affliction.

Dieu sans doute ne permit cette rude épreuve que pour l'affermir de plus en plus dans la vertu; pour la purifier par le feu de cette cuisante peine, des moindres taches du péché; pour lui ôter toute consolation de la part des créatures, puisque ses Directeurs, qui seuls pouvoient la consoler, la jetoient les premiers dans ce profond abîme.

La décision de cette assemblée, en augmentant son inquiétude, ne fit pas cesser la profusion des graces dont le Ciel prenoit plaisir à l'enrichir; & elle n'en recevoit pas une qui n'appaisât aussi-tôt le trouble de son cœur; mais elles faisoient des impressions contraires dans l'esprit de ses Directeurs, à qui elle ne pouvoit rien cacher. Réduite à cet état si violent, tantôt intimidée de la part des hommes, & tantôt rassurée de la part de Dieu, Saint Pierre d'Alcantara arrive à Avila: elle eut recours à lui par le moien de Madame Guiomar d'Ulloa son intime amie, qui lui conseilla fort à propos de ne lui rien cacher, mais de lui découvrir ingénument les dispositions de son ame, & tous les plis & replis de son cœur.

Sainte Therese charmée de ce conseil se confessa à ce grand homme dans la Paroisse de Saint Thomas: on dit qu'on conserve encore aujourd'hui le Confessionnal où ces deux grandes Lumières de l'Eglise se virent & se communiquèrent la première fois. Ce fut là que ce Saint Homme, si sçavant & si éclairé dans les sentiers les plus obscurs de la vie mystique, découvrit les trésors immenses que le Seigneur tenoit cachés dans cette Fille toute céleste. Ainsi il ne fit nulle difficulté de lui dire que ces ravissements, ces visions, ces révélations, & toutes ces graces surnaturelles qu'elle recevoit dans la prière, venoient de Dieu. Il parla ensuite à ses Directeurs; il leur fit comprendre par des raisons solides, qu'elle étoit dans un très bon chemin; & ils en demeurèrent tous si persuadés, qu'ils commencerent de la regarder d'un autre œil qu'ils ne l'avoient regardée jusqu'alors.

Sainte Therese ne se contenta pas d'avoir déclaré de vive voix à ce

Saint Homme l'état de sa conscience, & ses dispositions les plus secrètes, elle voulut encore les lui donner par écrit, afin qu'il pût les examiner à loisir : l'Annaliste de notre Ordre nous en donne des preuves convaincantes dans le premier Tome de nos Chroniques.

Cette Relation est bien digne de respect : tout y est grand, relevé, sublime ; tout y est important & infiniment remarquable. Expliquons-en simplement quelques points qui ont besoin d'être éclaircis.

La Sainte dit que les graces furnaturelles dont Dieu la favorisoit, n'ont pas été seulement le moïen dont il s'est servi pour l'engager à son service, mais aussi pour la retirer de l'Enfer ; & que ses Confesseurs, à qui elle a fait des Confessions générales, ne peuvent l'ignorer. Comment accorder ce discours avec la déposition qu'ils nous ont laissée, qu'elle ne perdit jamais la grace de son Baptême ; si nous ne l'attribuons au désir qu'elle avoit de s'humilier en toute occasion, joint à la délicatesse de son amour pour Dieu, qui lui faisoit regarder toutes les fautes comme des monstres ?

Il est très remarquable que quoique infiniment susceptible de crainte & de défiance sur les graces extraordinaires que Dieu lui faisoit, elle se trouvât exemte de toute inquiétude, & dans la plus tranquille assurance à ce sujet lorsqu'elle étoit en Oraison. C'est-là une des preuves les plus certaines de l'opération de Dieu ; car les illusions du démon ne laissent pas cette assurance. La Sainte nous l'apprend elle-même au Chapitre troisième de la sixième demeure de son Château de l'ame, & en plusieurs autres endroits.

✂ Au reste il ne faut pas entendre ce qu'elle dit dans cette Lettre pag. 11. qu'elle ne se soucie pas même de la félicité des Bienheureux, comme si effectivement elle n'étoit jamais éprise du désir de voir Dieu face à face, & de le posséder ainsi que les Saints le possèdent dans le Ciel : tous ses Ouvrages, ses Méditations sur-tout & ses Colloques avec Dieu font voir combien au contraire elle soupiroit après l'heureux moment où elle jouiroit de son chaste Epoux, & s'uniroit à lui pour l'éternité. L'indifférence pour la félicité, n'étoit donc pas en elle d'habitude & d'état, ce qui auroit été l'illusion que l'Eglise a réprouvée dans les faux Mistiques ; illusion dont la Sainte a été infiniment éloignée, & dont le grand Bossuet l'a justifiée dans le Livre, *Mystici in tuo* : c'étoit une indifférence d'Acte seulement & d'abstraction ; c'est-à-dire, pour ne parler ici que de l'endroit que nous expliquons, qu'en désirant la gloire de Dieu elle la desiroit avec un si parfait désintéressement, qu'elle ne faisoit alors aucune sorte de retour sur son propre bien, toute occupée du désir que l'objet de son cœur fût glorifié : noble oubli de soi-même que la charité parfaite produit de tems en tems, pour exciter bientôt après les desirs les plus véhémens de voir dans sa gloire ce Dieu qu'on aime. Ne dit-elle pas dans cette Lettre même que *le désir de voir Dieu lui cause un grand dégoût de la vie* ? On verra dans plusieurs autres Lettres de pareils sentimens.

Il y a même tout lieu de croire que l'indifférence dont parle ici Sainte Thérèse, portoit plutôt sur ce qui n'est que l'accompagnement & l'appanage de la béatitude, que sur ce qui en fait l'essence & le fond, conformément à ce qu'elle marque dans la LXXX. Lettre de ce Volume écrite à l'Evêque d'Osme son Directeur. *Je ne sens, y disoit-elle à ce grand Prélat, d'attachement pour aucune créature, pas même pour toute la gloire du Ciel ;* (voilà ses dispositions à l'égard de la béatitude accidentelle)

tout mon desir est de voir Dieu ; &.... cette passion , loin de diminuer , augmente de jour en jour : la voilà toute ardente pour la félicité essentielle des Bienheureux. Etat admirable & bien sublime.

Nous avons cru devoir ajouter cette Note aux Remarques traduites par la Mere de Maupeou, dans l'appréhension que le texte de Sainte Theresé mal entendu ne scandalisât quelques personnes, & ne fût une occasion d'erreur pour plusieurs autres.

Mais comment concilier ce qu'elle dit dans cette Lettre pag. 4. & 10. que depuis qu'elle a reçu de Dieu les graces extraordinaires dont elle a parlé, elle est bien meilleure que par le passé, avec ce qu'elle y déclare pag. 7. qu'elle ne se trouve pas meilleure, & qu'au contraire elle se trouve encore pire? N'est-ce pas là se contredire?

Nullement: c'est qu'elle se considéroit tantôt sous un point de vûe, tantôt sous un autre. Se sentant depuis ces graces plus d'amour pour Dieu, plus d'horreur pour tout ce qui pouvoit lui déplaire, plus de zèle pour sa gloire, plus de détachement de tout bien créé, plus de mépris pour elle-même, plus d'ardeur pour la perfection, elle ne pouvoit pas méconnoître qu'elle ne fût meilleure à cet égard. Mais éprouvant encore des foiblesses, faisant encore des fautes, & persuadée qu'un bon usage de tant de faveurs auroit du la rendre bien moins imparfaite, elle croioit en avoir abusé; & ses plus légères fautes approchées ainsi des dons qu'elle avoit reçus, lui paroissant tout-à-fait horribles, elle s'abimoit dans l'humiliation, & se voioit sous cette face pire qu'auparavant. Semblable à un pauvre qui aiant eu l'occasion d'entasser des trésors, n'en a ramassé qu'un modique, quoiqu'au fond il en soit devenu moins pauvre, sent néanmoins la privation des richesses qu'il a négligées, autant & plus qu'il ne sentoit auparavant sa misère.

Rien n'est plus commun dans la vie spirituelle que ces sortes de sentimens si contradictoires en apparence. Sondez une personne vraiment à Dieu sur ce qu'elle pense d'elle-même: vous lui ferez bien avouer qu'effectivement elle n'a plus certains défauts qu'elle avoit, & qu'elle a certaines vertus qu'elle n'avoit pas: mais toujours ou presque toujours vous verrez qu'un retour sur la multitude de graces qu'elle a reçues, & sur ses infidélités sans nombre, venant d'abord la frapper, elle vous dira très-sincèrement qu'elle est encore plus coupable qu'auparavant. Ainsi s'entretient dans les Saints par une économie admirable de la bonté de Dieu, l'humilité qui conserve la sainteté, comme elle en est le fondement.

Saint Pierre d'Alcantara fit tant de cas de cette Relation, qu'il a laissé par écrit une approbation authentique qu'on a trouvée au Monastere de l'Incarnation d'Avila, dans laquelle il fait voir en trente-trois articles tirés de la Relation même, & fondés sur l'Ecriture & sur la Tradition, que l'Oraison de Sainte Theresé étoit très-bonne, très-sûre, très-profitable, en un mot inspirée de Dieu.

✍ Nous disons que cet Ecrit est de Saint Pierre d'Alcantara, quoique nous n'ignorions pas qu'au rapport de l'Auteur de l'Histoire générale de l'Ordre de la Sainte (Liv. I. chap. 16.) l'Evêque de Terrassonne l'attribue à un P. Jesuite; car les raisons qui déterminent cet Historien, & celui de Saint Pierre d'Alcantara à assurer qu'il est de ce Saint, semblent décisives.

Depuis le premier moment que cet excellent homme eût parlé à Sainte Theresé, il ne cessa point de l'honorer infiniment: tandis qu'il vecut il l'aida beaucoup par ses sages conseils & par ses Lettres; & après sa glorieuse mort par son intercession auprès de Dieu, & par diverses apparitions

apparitions dans lesquelles il se montra à elle environné de gloire, pour l'animer & pour la consoler dans ses afflictions. *

La Sainte en reconnaissance de tant de bienfaits se mit entièrement sous sa conduite le reste du tems qu'il vécut, & se rendit après sa mort la panégyriste de ses vertus & de ses actions héroïques, aiant inseré dans le Livre de sa vie une courte Relation de celle de ce Saint Homme, relation qui a beaucoup servi à sa Béatification & à sa Canonisation.

* Voyez le chap. 27. de la Vie de la Sainte, écrite par elle-même.

COMME l'Ecrit de Saint Pierre d'Alcantara est peu connu, & qu'il lui est honorable, ainsi qu'à notre Sainte, nous avons cru faire plaisir aux Enfans de l'un & de l'autre, & à tous les gens de bien, en le rapportant ici tel qu'on le trouve dans la Vie de ce Saint, (à Lyon chez Cl. Bourgeat 1670. p. 134. & suivantes.)

ECRIT DE SAINT PIERRE D'ALCANTARA
en faveur de Sainte Theresé.

» LE dessein de Dieu est d'attirer une ame à soi, & celui du démon est de la séparer de Dieu. La crainte dont notre Seigneur remplit (la Mere Theresé) ne la sépare jamais de lui; & celle que lui inspire le démon, ne la conduit jamais à Dieu. Les visions, & toutes les autres choses qui se passent en elle, l'élevent davantage à Dieu, & la rendent plus humble, plus obéissante, &c.

» Saint Thomas, & tous les SS. Peres enseignent que l'on reconnoît l'Ange de Lumière au repos & à la paix qu'il laisse dans l'ame. Jamais ces choses ne lui arrivent qu'elle ne se trouve ensuite dans une tranquillité & une satisfaction si grande, que tous les plaisirs de la terre unis ensemble ne lui semblent rien en comparaison du plus petit de ceux qu'elle ressent.

» Elle n'a ni imperfection, ni défaut, dont elle ne soit intérieurement reprise par celui qui lui parle dans le secret de son cœur.

» Elle n'a jamais recherché, ni désiré ces choses: mais sa seule passion a toujours été de faire en tout la volonté du Seigneur.

» Elle ne dit rien qui ne soit très-conforme à l'écriture Sainte, & à la Doctrine de l'Eglise, & qui même ne soit très-véritable dans toute la rigueur de l'Ecole.

» Sa pureté est très-grande, sa sincérité merveilleuse, ses desirs de plaire à Dieu très-servents; & pourvu qu'elle en vienne à bout, elle ne se soucie point que tout ce qui est sur la terre se renverse & aille sans dessus dessous.

» Il lui a été dit que tout ce qu'elle demanderoit à Dieu de juste & de raisonnable, lui seroit accordé; elle lui a demandé plusieurs choses, dont le récit seroit trop long à faire, & elle les a toutes obtenues.

» Lorsque ces choses que l'on remarque en elle, viennent de Dieu, elles sont ordonnées ou pour le bien propre de la personne qui les ressent, ou pour l'utilité de quelqu'un en particulier: elle a de grandes espérances de son avancement, & de celui de plusieurs autres personnes.

» Elle entre dans les intérêts de tous ceux qui lui parlent, quoiqu'elle ne le témoigne pas à moins qu'ils ne soient en de très-mauvaises dispositions.

» Elle va tous les jours en augmentant dans la perfection des vertus. Il ne lui est rien enseigné qui ne la porte toujours à ce qui est de plus parfait. Ainsi depuis le tems qu'elle a ces visions, elle s'est avancée de plus en plus en la maniere que dit Saint Thomas.

» Il ne lui a jamais été dit d'impertinences, ni de nouvelles; mais toujours des choses édifiantes & utiles.

» Il lui a été dit de quelques-uns qu'ils étoient remplis de démons; mais c'étoit pour lui faire comprendre l'état d'une ame en péché mortel.

» Le stile du démon est de recommander expressément à ceux qu'il veut tromper,
 » de tenir secret tout ce qu'il leur dit : mais quant à elle, il lui est ordonné de com-
 » muniquez toutes ses pensées à des personnes sçavantes, & à des Serviteurs de Dieu ;
 » & il lui est dit que s'il lui arrive d'en cacher quelque chose, elle pourroit bien alors
 » être abusée par le démon.

» Les progrès qu'elle fait par cette voie sont si merveilleux, & sa conduite est d'une
 » si grande édification, que son exemple a porté plus de quarante Religieuses du Mo-
 » nastere (*) où elle est, à vivre dans une parfaite retraite.

» Ces choses lui arrivent d'ordinaire après une longue Oraison, ou lorsqu'elle est
 » beaucoup attentive à Dieu & embrasée des flammes de son amour, ou lorsqu'elle
 » communie.

» Elles font naître en elle un violent desir de marcher avec assurance, & d'éviter
 » les surprises & les artifices du démon.

» Elles excitent en son ame une très-profonde humilité. Elle reconnoît que tous les
 » biens qu'elle reçoit, viennent des mains de Dieu, & qu'elle n'est d'elle-même que
 » bassesse & qu'infirmité.

» Lorsqu'elle en est privée, elle ne trouve que du dégoût & de la peine en toutes
 » les autres choses qui peuvent se présenter à elle ; & lorsqu'ensuite elle les sent reve-
 » nir, elle ne se ressouviend de quoi que ce soit ; mais elle se trouve pressée d'un ardent
 » desir de souffrir, & elle y prend un si grand plaisir qu'elle s'en étonne elle-même.

» Elle a accoutumé de se réjouir dans ses travaux, & de se consoler de tout ce qu'
 » elle entend dire contre elle de désobligeant & de fâcheux.

» Elle est sujette à d'horribles incommodités, à des maux de cœur, des vomisse-
 » mens, & d'autres douleurs dont elle est entièrement guérie lorsqu'elle a ces visions.

» Avec tout cela elle fait une très-rude pénitence ; elle jeûne, elle se donne la dis-
 » cipline, & pratique toutes sortes de mortifications.

» Ce qui peut lui donner quelque contentement sur la terre, & les traverses qu'elle
 » a souffertes de la part de plusieurs personnes, n'alterent point l'égalité de son esprit,
 » ni ne troublent point la paix & le repos de son cœur.

» Elle est dans une si forte résolution de n'offenser jamais Dieu, qu'elle s'est enga-
 » gée par vœu de faire généralement tout ce qu'elle connoitroit par elle-même, ou
 » par l'avis des personnes qui s'y connoissent, être d'une plus grande perfection. Et
 » quoiqu'elle tienne pour Saints tous ceux de la Compagnie, & qu'il semble que c'est
 » par eux que Dieu lui a fait tant de graces, elle m'a dit que si elle sçavoit que ce fût
 » une plus grande perfection de ne point traiter du tout avec eux, que jamais elle ne
 » leur parleroit, ni ne les verroit ; encore qu'elle leur dût la tranquillité dont son ame
 » jouissoit, & que ce soient eux qui l'ont encouragée à demeurer ferme dans l'état où
 » elle étoit.

» Les sentimens qu'elle a de Dieu, & les consolations & les joies dont elle est com-
 » me inondée dans les transports de son amour, sont en vérité des choses tout-à-fait
 » étonnantes. Elle passe d'ordinaire les journées entières dans ces douces extases, qui
 » l'emportent aussi très-souvent, quelque résistance qu'elle fasse, lorsqu'elle entend
 » parler de Dieu avec force & dévotion. Elle inspire même par son extérieur de la
 » piété à ceux qui la voient dans ces divins ravissemens.

» Elle ne peut souffrir que ceux à qui elle ouvre son cœur, ne l'avertissent, ou ne
 » la reprennent point de ses défauts ; & lorsqu'ils le font, elle les écoute avec une
 » humilité admirable.

» Les mouvemens secrets de son ame sont qu'elle ne peut supporter que ceux qui
 » sont en état de perfection ne s'efforcent point de la rendre semblable à eux, & de
 » la faire devenir parfaite comme eux.

» Elle est très-détachée de ses parens ; elle ne veut avoir nul commerce avec les

(*) C'étoit celui de l'Incarnation à Avila avant la Reforme.

» gens du monde ; elle a un amour extrême pour la retraite ; elle honore les Saints
 » avec une singulière dévotion ; & aux jours de leurs Fêtes , ou en ceux où l'Eglise
 » nous représente les Myfteres , elle a des sentimens de Notre Seigneur qu'on ne peut
 » exprimer.

» Si tous ceux de la Compagnie , & les Serviteurs de Dieu lui difent que c'est le
 » démon qui la fait agir , elle craint , elle tremble avant que d'avoir ces visions ;
 » mais lorsqu'elle est en Oraifon & dans le recueillement , encore qu'on la mît en
 » mille pièces on ne lui ôteroit point de la penfée , que c'est Dieu qui lui parle , &
 » qui la conduit.

» Ce n'est pas une chose concevable que la grandeur de courage & l'intrepidité
 » que Dieu lui a donnée. Elle étoit auparavant fort craintive , & à présent elle fur-
 » monte les démons. Elle a un extrême éloignement des bagatelles & des inutilités
 » que les autres femmes recherchent. Elle va droit en toutes choses , & n'est nulle-
 » ment fcrupuleufe.

» Avec cela Notre Seigneur a mis en elle un don très-particulier de larmes , une
 » grande compaffion pour les autres , une connoiffance fevere de fes propres défauts ,
 » une parfaite eftime pour les gens de bien , & un prodigieux mépris d'elle-même.
 » Je puis rendre un fidèle témoignage des grands biens qu'elle a faits à plusieurs per-
 » fonnes , dont je fuis l'une.

» Sa memoire est fans cefse toute occupée de Dieu , & elle ne fort point de fa pré-
 » fence. Jamais il ne lui a été rien révélé qui ne fe foit trouvé véritable , & qui n'ait
 » été accompli ; ce qui est un puiffant argument pour convaincre ceux qui doutent de
 » fon efprit.

» Toutes ces choses rempliffent fon entendement d'une merveilleufe lumière , & lui
 » donnent des vues & des ouvertures pour les choses de Dieu , qu'on ne peut exprimer.

» Il lui a été dit qu'on parcourût l'Ecriture Sainte , & qu'on n'y remarquerait point
 » qu'une ame qui s'est donnée fincerement à Dieu , ait été fi long-tems trompée par
 » le démon.

Fin de l'Ecrit de S. Pierre d'Alcantara.

LETTRE II.

A UN DE SES DIRECTEURS
 dont on ne fçait pas le nom.

Elle lui marque l'état de son ame.

J E S U S.

IL me paroît qu'il y a plus d'un an , MON REVEREND
 PERE, que j'écrivis le papier qui accompagne cette Let-
 tre : depuis ce tems-là Dieu m'a tellement foutenu de fa
 main toute-puiffante , qu'au lieu de reculer dans fon fervice ,
 il me femble que je m'y fuis beaucoup avancée : qu'il en foit
 béni à jamais.

ANN.

1562.

ANN.
1562.

Les visions & les révélations dont le Seigneur me favorisoit, n'ont point cessé; mais elles sont plus sublimes & plus élevées qu'elles n'étoient. Il m'a aussi enseigné une manière d'Oraison plus avantageuse que la première, qui me met dans un plus grand détachement de toutes choses, & qui me donne bien plus de courage & de liberté d'esprit.

Mes ravissmens sont si fort augmentés, qu'il m'est souvent impossible de les cacher; ils me faisoient quelquefois avec tant d'impétuosité, qu'ils me jettent dans le dernier embarras: je perds l'usage de mes sens; & tout ce que je puis faire lorsque je suis en compagnie, est de tâcher de donner à entendre que ce sont les violens maux de cœur auxquels je suis sujette, qui me font tomber en défaillance: j'ai toujours un extrême soin d'y résister dans les commencemens; mais très-souvent, quelques efforts que je fasse, il n'est pas en mon pouvoir d'y réussir.

Dieu m'a fait de très-grandes graces en ce qui concerne la pauvreté, parce que non-seulement je ne voudrois pas avoir le nécessaire s'il ne me venoit d'aumône, mais je desirerois avec ardeur d'être dans un lieu où l'on ne vécut que de charités; car il me paroît que je ne pratique point si parfaitement les conseils de JESUS-CHRIST, & le vœu de pauvreté dans une Maison où je suis assurée que rien ne me manquera pour la nourriture & le vêtement, que dans une Maison non rentée, où quelque chose pourroit me manquer. Les biens que la véritable pauvreté nous fait acquérir sont si grands & si précieux, que je souhaiterois beaucoup de ne les perdre pas.

La foi que j'ai que les paroles de JESUS-CHRIST doivent s'accomplir nécessairement, est si vive, que je ne puis croire qu'il abandonne jamais ceux qui le servent fidèlement, & qui ont une ferme confiance en sa bonté, & aux soins paternels de sa providence. Ainsi, loin de craindre que quelque chose nous puisse manquer, la peine que j'ai lorsqu'on me conseille d'avoir des rentes m'est si sensible, qu'elle me contraint de m'en plaindre à Notre Seigneur, & d'avoir recours à sa miséricorde.

Je me sens bien plus touchée que je ne l'étois autrefois.

des nécessités des pauvres; la compassion que j'ai d'eux, & le desir que j'ai de les soulager me porteroit, si je suivois mon penchant, à me dépouiller pour les revêtir: je n'ai plus d'horreur de leurs saletés, quoique je les touche & que je m'approche d'eux; en quoi je reconnois que Dieu m'a fait une grace signalée, parce qu'encore que je leur fisse l'aumône pour l'amour de lui, je n'avois pas naturellement pitié de leurs misères; je ne puis donc douter que le Seigneur ne me l'ait donnée.

ANN.
1562.

Je suis aussi moins imparfaite à l'égard des murmures qui s'élevent contre moi; car bien qu'ils soient souvent très-considérables & en très-grand nombre, il me paroît que je n'en suis pas plus touchée que si j'étois stupide: insensibilité si grande, que je ne crois pas avoir en cela rien à offrir à Notre Seigneur. Cet état naît très-certainement de l'expérience que j'ai que ces murmures me sont avantageux, & qu'ils me font avancer dans la vertu, & aussi de ce qu'il me paroît presque toujours qu'on a raison de me blâmer. D'abord je sens une légère émotion qui n'est accompagnée ni de trouble, ni d'inquiétude, & qui ne me cause nulle aversion; mais dès le moment que je commence à faire l'Oraison, tout cela s'efface tellement de mon esprit, que si je m'apperçois qu'on me plaigne, je ne puis m'empêcher d'en rire en moi-même, tant je fais peu de cas de toutes les injustices qu'on peut nous faire dans ce monde: je les regarde comme un songe qui s'évanouit aussi-tôt qu'on s'éveille; & elles me paroissent si méprisables, qu'elles ne méritent seulement pas qu'on y pense, ni qu'on en ait la moindre peine.

J'ai déjà dit, ce me semble, que Dieu m'a donné plus de desir de le servir, plus d'amour pour la solitude, & plus de détachement des choses de la terre par le moien des visions dont j'ai parlé: visions qui me font voir si clairement le néant & la vanité de tout ce que le monde estime, que je compte pour peu de me séparer de mes amis, & encore moins de mes proches, dès qu'il s'agit de la gloire ou du service de Dieu. Pour mes proches, ils me font d'ordinaire fort à charge, sur-tout lorsqu'ils m'empêchent de rendre à la Majesté de Dieu les services dont nous lui sommes redevables. Com-

ANN.
1562.

me donc je ne suis alors avec eux que malgré moi, je les quitte librement & avec plaisir, & par-là je trouve du repos en routes choses.

J'ai reçu divers avis dans l'Oraison qui m'ont été fort utiles: Dieu ne cesse point de me combler de ses graces, & de me faire tous les jours de nouvelles faveurs qui m'engagent de plus en plus à son service; quoique je sois encore si imparfaite que d'être trop sensible à la consolation que j'en reçois: néanmoins le peu de pénitence que je fais, & l'honneur qu'on me rend, me donnent une extrême peine.

(Il y avoit en cet endroit une ligne marquée comme elle l'est ici.)

Il y a environ neuf mois que j'ai commencé cette Lettre: depuis ce tems-là non-seulement Dieu m'a fait la grace de persévérer dans son service; mais il m'a donné, si je ne me trompe, une liberté d'esprit supérieure à celle que j'avois; car m'imaginant avoir besoin des créatures, je m'y confiois; mais je sens bien à présent qu'on doit faire peu de fond sur elles, & qu'elles ne méritent d'être considérées que comme de petits légumes de romarin, qui plient dès qu'on veut s'y appuyer, & qui se rompent tout-à-fait sous le poids du moindre effort & de la moindre contradiction. Ainsi je suis persuadée par ma propre expérience, que le seul moïen de ne tomber pas est de n'avoir d'autre soutien que la Croix, & de confiance qu'en celui qui a bien voulu y être attaché pour l'amour de nous. C'est en lui seul que je trouve un ami véritable; & c'est par lui que je me sens tant de courage & tant de fermeté, que pourvu qu'il ne m'abandonne pas, je me crois assés forte pour résister à toutes les puissances de la Terre, si elles étoient soulevées contre moi.

Avant que cette vérité eût fait l'impression qu'elle a faite sur mon esprit, je prenois bien du plaisir à être aimée des créatures: mais à présent, loin de desirer qu'on ait de l'affection pour moi, j'en sens, ce me semble, de la peine, excepté des personnes avec qui je traite de ce qui regarde ma conscience, ou à qui je crois pouvoir être utile; car je suis bien aise d'être aimée des uns afin qu'ils me souffrent, & des autres afin qu'ils se laissent plus facilement persuader de

ce que je leur dis de la vanité & du néant de tout ce que le monde estime.

ANN.

1562.

Dieu m'a fortifiée de telle sorte dans les persécutions, les contradictions & les travaux que j'ai eu à essuier depuis quelques mois, que plus ils étoient grands, plus mon courage s'augmentoît, sans que je me sois lassée un moment de souffrir : non-seulement je n'avois nulle peine contre les personnes qui disoient du mal de moi, mais il me paroît que je les aimois encore davantage. Je ne sçais pas comment cela s'est fait ; mais je sçais bien que c'est une grace dont le Seigneur m'a favorisée.

Il s'en faut bien que je sois aussi ardente que je l'étois naturellement dans mes desirs : ils sont présentement si modérés, & je me trouve si tranquille, que lorsqu'ils s'accomplissent, également insensible & à la joie & à la tristesse, je ne m'apperçois presque pas qu'il m'en revienne du plaisir, excepté en ce qui concerne l'Oraison : indifférence qui me fait paroître quelquefois toute stupide, comme en effet je la suis souvent pendant plusieurs jours.

Il me prend en de certains tems de si violens desirs de faire des pénitences corporelles, que si j'en fais quelques-unes, loin d'en ressentir de la peine, j'y trouve presque toujours des delices : j'en fais cependant bien peu, à cause que je suis très-infirme.

La nécessité de manger, qui m'a donné très-souvent une extrême peine, m'en donne à présent une excessive, principalement quand je suis en Oraison : pénétrée d'une vive douleur je ne puis m'empêcher de répandre des larmes, & de témoigner par mes plaintes la tristesse de mon cœur, sans presque sçavoir ce que je dis, ne pouvant prendre sur moi d'étouffer mon chagrin. Je ne me souviens pourtant pas d'avoir pleuré dans les plus grandes afflictions que j'aie eues, Dieu m'ayant donné une fermeté d'ame qui n'est pas commune parmi les femmes.

Je brule plus que jamais du desir que Dieu se choisisse des hommes sçavans, dont il soit servi avec un parfait détachement de toutes les choses visibles, qui ne sont que mensonge

ANN.
1562.

& amusemens d'enfans ; je sens l'extrême besoin qu'en a l'Eglise ; & j'en suis si touchée, qu'en comparaison je ne le suis presque pas de tout le reste : je ne cesse donc point de recommander à Dieu cette affaire , persuadée qu'un de ces hommes excellens vraiment touché de son amour , fera plus de fruit , & sera plus utile à sa gloire , qu'un grand nombre d'autres tièdes ou ignorans.

Comme il paroît que je suis plus ferme que jamais en ce qui regarde la foi , il me paroît aussi que je ne craindrois pas de disputer seule contre tous les Lutheriens assemblés , pour les convaincre de leur erreur ; car je ne puis penser à la perte de tant d'ames sans être saisie de douleur.

Dieu m'a fait voir clairement qu'il a bien voulu se servir de moi pour faire avancer quantité de personnes dans les voies de la perfection , & que par un effet de sa pure bonté il augmente de jour en jour mon amour pour lui.

Il me semble que quand je m'étudiois à avoir de la vanité , il me seroit impossible d'en venir à bout , ne comprenant pas comment il se pourroit faire que je m'aveuglasse au point de m'imaginer , que des vertus que je ne possède que depuis peu m'appartiennent , après m'être vue tant d'années sans en avoir une seule ; & ne faisant à l'heure qu'il est que recevoir graces sur graces , sans faire rien pour Dieu. Par-là il est visible que je ne suis propre à quoi que ce soit. Ainsi je considère souvent avec une vraie confusion , que les autres s'avancent sans cesse dans le service de Dieu , & qu'il n'y a que moi qui ne lui rends nul service , & qui ne fais rien pour sa gloire : déclaration qui ne doit pas passer pour humilité , mais pour une vérité si constante , qu'elle me fait souvent trembler par la juste appréhension d'être malheureusement séduite.

Je me rassure néanmoins en considérant les grands avantages qui me reviennent des visions & des ravissemens , auxquels je suis sûre que je contribue aussi peu que si j'étois une souche. Cette certitude me calme : je me jette entre les bras de Dieu , & je me repose dans la confiance que j'ai que le plus ardent de mes desirs est de mourir pour lui ; & qu'il n'y

a ni plaisirs, ni contentemens que je ne sois prête de lui sacrifier, pour lui donner, à quelque prix que ce soit & aux depens de tout, des marques de mon amour.

Il y a des jours que je pense à ce que dit S. Paul, quoi que je ne sois pas sûrement dans une disposition aussi parfaite que la sienne: c'est qu'il me semble que je ne vis point, que je ne parle point, & que je n'ai point de volonté; mais qu'il y a en moi un esprit qui m'anime, qui me conduit & qui me soutient. Me trouvant donc comme hors de moi-même, la vie m'est si ennuieuse, que le plus grand sacrifice que je puisse faire à Dieu dans cet état qui m'est infiniment pénible, parce que je me vois séparée de lui, c'est de me soumettre pour son amour à vivre aussi long-tems qu'il lui plaira: mais je voudrois que ce fût en soutenant de grands travaux, & de continuelles persecutions; parce qu'inutile à tout je ne suis propre qu'à souffrir, & qu'il n'y a rien que je ne souhaitasse d'endurer pour mériter un peu plus, je veux dire pour accomplir un peu plus parfaitement la volonté de Dieu. De sa part il a toujours accompli les révélations qu'il m'a faites dans l'Oraison: mais quelquefois ce n'a été qu'après plusieurs années.

La connoissance qu'il m'a donnée de son infinie grandeur & de son admirable conduite, est si lumineuse, que je n'en puis soutenir l'éclat, ni presque y penser sans tomber en défaillance: mais ensuite je demeure dans un merveilleux recueillement.

Dieu prend un si grand soin de me préserver de l'offenser; que j'en suis quelquefois dans le dernier étonnement: il est clair que c'est un effet de sa bonté; & que de ma part, source inépuisable que je suis de péchés & de méchancetés, je n'y contribue presque rien; méchancetés si habituelles, qu'il me paroissoit avant que Notre Seigneur m'eût fait tant de graces, qu'il m'étoit impossible de ne les commettre plus. Si donc je desire que ma malice soit connue, c'est afin qu'elle fasse éclater le pouvoir infini de celui qui triomphe de tout. Qu'il soit béni & loué éternellement. Amen.

La Sainte écrit au bas de cette Lettre ce qui suit, après avoir mis en tête le nom de *Jesus*, comme elle faisoit d'ordinaire.

ANN.

1562.

J E S U S.

J'AI donné, MON REVEREND PERE, à mon Confesseur la Relation que je vous envoie, & qui n'est pas écrite de ma main; il l'a transcrite de la sienne, sans y rien ajouter ou diminuer. C'est un homme très-spirituel & grand Théologien: je ne lui cachois rien de tout ce qui se passoit en mon ame; il le communiquoit ensuite à d'autres Docteurs très-éclairés, sur-tout au Révérend Pere Mancio. Comme donc ils n'y ont rien trouvé que de conforme à l'Ecriture Sainte, je goute à présent la douceur d'une profonde paix, quoique persuadée que tant qu'il plaira à Dieu de me conduire par ce chemin, je dois extrêmement me défier de moi-même. C'est aussi ce que j'ai toujours fait malgré ma répugnance. Souvenez-vous, s'il vous plaît, MON REVEREND PERE, que tout ce que je vous communique est sous le secret de la Confession; & n'oubliez pas, je vous prie, dans vos saintes prieres celle qui est pleine de respect,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

Sainte Therese écrivit cette Lettre de sa propre main au bas d'une Copie de la précédente, adressée à Saint Pierre d'Alcantara: elles se trouvent imprimées l'une & l'autre sous le nom de Relations, à la fin de la Vie écrite par elle-même, dans les dernieres impressions qui en ont été faites. L'Evêque de Terrassonne & le Pere Ribera les ont aussi données au Public bien du tems auparavant, dans les Livres qu'ils ont composés de la Vie de la Sainte.

On ne sçait point auquel de ses Directeurs elle envoya ces deux Relations jointes ensemble: l'Auteur de nos Chroniques ne nous l'apprend point; il nous assure seulement que la seconde a été écrite en l'an 1662, un an après la premiere.

☞ CETTE date n'est pas entierement exacte: car au commencement de cette Lettre la Sainte dit qu'il y a plus d'un an qu'elle a écrit la précédente; & quatre pages après elle marque qu'il y a environ neuf mois qu'elle a commencé celle-ci. Il s'étoit donc écoulé entre les deux 21, mois ou environ.

La manière d'Oraison dont elle dit au commencement de cette Lettre que Notre Seigneur la lui avoit enseignée, & qu'elle étoit plus utile & plus élevée que celle dont il l'avoit gratifiée jusqu'alors, est expliquée bien au long au Chap. 27. de sa Vie, où elle marque que c'étoit de considérer J. C. proche d'elle comme le témoin de toutes ses actions.

LETTRE III.

A UN DE SES DIRECTEURS
dont on ne sçait pas le nom.

Elle lui rend compte d'une vision qu'elle a eue de la Sainte Trinité, & l'explique suivant l'analogie de la foi avec beaucoup de justesse; mais comme le fond lui en est incompréhensible, elle se retranche à le croire avec d'autant plus de fermeté qu'elle le comprend moins.

J E S U S.

LE lendemain de la Fête de Saint Matthieu, me trouvant dans les dispositions où je suis d'ordinaire, depuis que Dieu m'a favorisée de la vision de la Sainte Trinité, & qu'il m'a fait voir qu'elle habite dans l'ame qui est en grace, sa Souveraine Majesté m'a fait connoître encore plus parfaitement que je n'avois fait jusqu'alors, par certaines comparaisons & par une vision imaginaire, de quelle manière les trois Personnes divines y font leur demeure; & cette vision s'est tellement imprimée dans mon esprit, que quoique dans d'autres tems j'en aie eu d'intellectuelles, elles ne me laissoient pas néanmoins quelques jours après une impression aussi vive & aussi forte que celle-ci l'a fait, au moins pour pouvoir me la représenter. Cela me persuade qu'elle est telle que me l'ont expliquée diverses fois des personnes sçavantes & éclairées; & quoique je ne comprisse pas alors ce divin mystère, comme je le comprends aujourd'hui, je le croïois

ANN.
1562.

— cependant aussi fermement, car je n'ai jamais eu de tentations contre la foi.

ANN.

1562.

Les personnes grossières & ignorantes ont coutume de se figurer la Sainte Trinité, comme la représentent certains Peintres, sous la forme d'un corps qui a trois visages : ce qui nous épouvante & nous effraie tellement, qu'on n'oseroit seulement y penser, ou s'en former aucune idée ; à cause que l'entendement se confond & s'égaré dans cette considération ; & qu'on craint de s'exposer à l'erreur & à douter de cet incompréhensible mystère, ce qui nous fait perdre un grand mérite.

Mais il n'y a rien de semblable dans la vision imaginaire dont je parle, puisque j'ai vu clairement trois Personnes distinctes qu'on peut voir, & à qui l'on peut parler séparément ; j'ai fait ensuite réflexion que le Fils seul s'étant fait homme, il nous donnoit par-là une preuve incontestable de cette importante vérité.

Ces trois divines Personnes se connoissent, s'aiment & se communiquent mutuellement l'une à l'autre. Mais si ces trois adorables Personnes sont distinctes, comme Dieu me l'a fait voir, comment ne sont-elles qu'une même essence, & comment le pouvons-nous croire ? C'est une vérité si constante & si infallible, que je voudrois pour la soutenir pouvoir endurer mille morts.

Il n'y a dans ces trois augustes Personnes qu'une même volonté, qu'une même puissance, qu'une même autorité ; & l'une ne peut rien sans l'autre, n'y ayant qu'un seul principe de tout ce qui a jamais été créé. Le Fils pourroit-il donc créer une fourmi sans le Pere ? Non, car c'est la même puissance que celle du Saint-Esprit, qui ne le pourroit pas non plus sans le Pere & le Fils : en un mot elles ne sont toutes trois qu'un seul Dieu tout-puissant, & n'ont toutes trois qu'un même empire & qu'une même majesté. Se pourroit-il faire encore qu'on aimât le Pere sans aimer le Fils & le Saint-Esprit ? Non, parce que quiconque a le bonheur de plaire à l'une des trois Personnes divines, ne peut pas qu'il ne plaise aux deux autres ; & quiconque a la témérité d'en offenser une, les offense toutes trois. Le Pere pourroit-il

Être sans le Fils & sans le Saint-Esprit ? Non, parce qu'en quelque lieu que soit le Pere, les deux autres Personnes s'y trouvent nécessairement & sans division. Comment donc pouvons-nous croire que ces trois Personnes sont distinctes, que le Fils seul a pris notre nature, & que le Pere & le Saint-Esprit ne l'ont point prise ? J'avoue que Dieu ne me l'a pas fait connoître ; les Théologiens le sçavent ; pour moi ce que je sçais, c'est que les trois Personnes divines ont eu part au mystère ineffable du Fils de Dieu.

A N N.
1562.

Je ne fus pas cependant fort occupée de cette réflexion, parce qu'aussi-tôt l'admiration où je me trouvai de la puissance infinie de Dieu, qui peut tout ce qu'il veut, & pourra toujours tout ce qu'il voudra, fit cesser toutes mes pensées : car moins je comprends les mystères de notre Religion, plus je les crois fermement & sans hésiter, & plus mon amour pour Dieu s'augmente : qu'il soit béni éternellement.

La Sainte avoit ensuite ajouté ces mots de sa propre main.

De quoi t'affliges-tu, vile pécheresse ? Ne suis-je pas ton Dieu ? Ne vois-tu pas combien je suis offensé dans le monde ? Si tu m'aimes, que n'as-tu pitié de moi ?

R E M A R Q U E S.

Cette Lettre nous apprend que Dieu a quelquefois favorisé Sainte Theresé de visions intellectuelles de la Sainte Trinité, qui la remplissoient d'une connoissance de cet adorable mystère, bien moins claire que celle de la gloire, mais moins obscure que celle de la foi. L'Evêque de Terrassonne son Historien confirme ces visions ; & elle en parle elle-même dans les additions au Livre qu'elle a écrit de sa Vie.

Comme les visions qu'on a sur la terre, ne montrent pas Dieu tel qu'il est en lui-même, mais seulement tel qu'il veut être vu de l'ame à qui il se communique, on ne doit pas être surpris d'entendre dire à la Sainte dans cette Lettre, qu'elle vit trois Personnes distinctes qu'on peut voir & à qui l'on peut parler séparément : ce n'est que lorsqu'il s'agit de la vision intuitive des Bienheureux dans le Ciel, qu'il est impossible, selon Saint Thomas, de voir Dieu, sans voir en même tems les trois Personnes de la Sainte Trinité ; conformément à ces paroles de Notre Seigneur : *Philippe, celui qui me voit, voit aussi mon Pere.*

Jean ch. 14.

LETTRE IV.

A la Très-Illustre Madame LOUISE DE LA CERDA,
Fondatrice des Carmelites Déchauffées
de Malagon.

*La Sainte la console, la prie de lui renvoyer au plutôt
les Memoires de sa Vie qu'elle lui avoit confiés; &
fait l'éloge des Carmelites de Malagon & de leur
Confesseur.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MADAME.

ANN.
1568.
Juin.

LE Courier est si pressé de partir, que je n'ai presque pas le loisir de vous l'apprendre. Le desir que j'ai d'avoir l'honneur de vous écrire, me fait profiter d'un moment dérobé. Que ne puis-je vous exprimer avec quelle vivacité je ressens vos peines & vos afflictions! Elles se présentent si souvent à mon esprit, que je ne puis négliger de vous recommander souvent au divin Consolateur. Plût à Dieu de rendre bientôt la santé à vos Messieurs, afin que je ne fusse pas toujours aussi éloignée de votre illustre Personne! Je me consolerois si je pouvois seulement vous voir à Toledé. Pour moi, je me porte assés bien, Dieu merci: ainsi je compte partir pour Valladolid le lendemain de la Fête de Saint Pierre.

Je vous conjure, MADAME, au nom de Dieu de me renvoyer le plutôt que vous pourrez, & par une voie bien sûre, le dépôt que je vous ai confié: il m'importe de l'avoir; c'est le récit de tout ce qui s'est passé de plus secret dans mon ame. Faites en sorte, je vous prie, qu'il soit accompagné d'une Lettre du Saint Homme, qui m'apprenne ce qu'il en pense, comme nous l'avons autrefois concerté ensemble.

Il faut vous dire que je suis saisie de crainte, depuis que j'ai appris que le Pere Dominique viendra inmanquablement cet Eté, tant j'apprehende qu'il ne me surprenne le vol dans les mains. Encore une fois, MADAME, renvoyez-moi le dépôt bien surement, dès que le Saint Homme l'aura lu: vous pourrez, si vous le souhaitez, le voir encore lorsque je retournerai à Toledé. A l'égard du Pere Salafar, ne le lui montrez point, s'il vous plaît, sans une nécessité bien pressante: il est d'une plus grande conséquence de me le renvoyer incessamment.

ANN.
1568.
Juin.

On m'a mandé, MADAME, de votre Couvent de Malagon, que tout est en bon état, & que nos Sœurs s'avancent de plus en plus dans la perfection. Je n'ai pas de peine à le croire: celles de cette Maison-ci les trouvent très-heureuses d'avoir le Confesseur* qu'elles ont; elles le connoissent beaucoup; & elles sont fort étonnées aussi-bien que moi, qu'il ait bien voulu accepter cet emploi. Le Seigneur l'a conduit en ce lieu pour le bien & l'avantage spirituel du pais où il fait beaucoup de fruit, comme par tout où il a été auparavant. On a ici une grande estime des Carmelites de Malagon, & nos Religieux en sont très-contens: je prie Dieu de m'y ramener avec vous, MADAME. Nos Sœurs d'Avila font aussi de grands progrès dans la vertu; elles vous assurent toutes de leurs très-humbles respects & obéissances.

* Le Venerable Pere François de la Conception. Voyez ci-dessous la Note sur la LX. Lettre.

Oserai-je vous prier, MADAME, de faire mes respectueux complimens au Seigneur Dom Jean & aux Dames? Je n'ai pas le loisir de m'entretenir plus long-tems avec vous. C'est demain la Fête de Saint Jean: nous ne manquerons pas de le prier pour nos illustres Fondateurs & Fondatrices. Je suis avec une estime pleine de respect & de reconnoissance,

M A D A M E,

Votre indigne Servante
THERESE DE JÉSUS.

Obligé-moi d'adresser ici vos Lettres avec ce que vous savez, si vous ne voulez être prévenue par la Mere Supérieure.

REMARQUES.

Cette Lettre, comme la dixième du premier Tome, est adressée à la Très-Illustre Madame Louise de la Cerda, Epouse de Dom Arias de Prado Seigneur de Malagon, & Sœur du Duc de Medinaceli. Cette excellente Dame avoit tant de vénération pour Sainte Therese, & une si haute estime de la vertu de ses Filles, qu'elle fonda un Monastere de Carmelites Déchauffées dans la Ville de Malagon.

Ce fut donc dans le tems de cette fondation que la Sainte lui mit entre les mains les Memoires de sa Vie, afin qu'elle les fit voir au Pere Jean d'Avila Oracle de son siècle, & l'Apôtre de l'Andaloufie; persuadée que son approbation toute seule calmeroit l'agitation de son cœur, & l'inquiétude que lui causoit l'apprehension de n'être pas dans le bon chemin. Elle n'eut pas plutôt terminé la fondation de Malagon, qu'elle partit pour celle de Valladolid. En chemin elle passa par Avila, où elle arriva la veille de Saint Jean l'an 1568. & d'où elle écrivit cette Lettre à Madame Louise de la Cerda, pour la consoler dans ses afflictions, & la prier de lui renvoyer incessamment le Livre de sa Vie, qu'elle ne lui avoit confié qu'afin de le communiquer au Pere d'Avila & de sçavoir ses sentimens. Il est remarquable qu'elle le nomme sans hésiter, le Saint Homme; ce qui n'est pas pour lui une petite gloire d'avoir été canonisé de son vivant par Sainte Therese; comme ç'en fut une très-considérable à Saint Bonaventure, d'avoir été appelé Saint par l'Angélique Docteur Saint Thomas d'Aquin.

Le Pere Jean d'Avila ne put refuser aux prieres de la Sainte, & aux pressantes sollicitations de Madame Louise de la Cerda, d'examiner attentivement le Livre qu'elle lui présentoit. Il le lut avec une extrême application; & après avoir admiré le degré sublime de Sainteté où la grace avoit élevé cette incomparable Fille, & les richesses immenses dont le Tour-puissant l'avoit comblée, il approuva non-seulement sa maniere d'Oraison, mais aussi ses visions, ses ravissmens, ses extases, sa doctrine, sa conduite, ses sentimens, les paroles intérieures & extérieures qu'elle entendoit, & toutes les graces surnaturelles qu'elle recevoit de la liberalité de son Dieu.

CELA paroît par la Lettre qu'il lui écrivit à Montilla sur cette maniere, & que nous allons mettre à la suite de celle-ci.

Cet examen & quelques autres encore dont la Sainte ne put se dispenser, rendirent si publiques les faveurs précieuses que le Seigneur lui faisoit dans l'Oraison, qu'elle en étoit inconsolable; souhaitant, ainsi que le Pere Dominique Bagnés son Directeur, qu'elles ne fussent con-

nues

nues que des personnes que leur vertu & leur capacité rendoient capables d'en juger. Mais toutes leurs précautions furent inutiles; ils ne purent empêcher ni l'un, ni l'autre, qu'on n'en tirât diverses Copies qui couroient par tout, comme le Pere Dominique Bagnés l'a déclaré dans les Informations qui furent faites pour la Béatification de la Sainte; & de sa part e'le fut tellement alarmée de ces Manuscrits, qu'elle dit dans cette Lettre appréhender vivement que le Pere Dominique Bagnés ne la surprît à son arrivée à Avila le vol dans les mains, c'est-à-dire, tenant une de ces Copies faites furtivement.

LETTRE DU VENERABLE JEAN D'AVILA

De la Traduction de Mr. Arnauld d'Andilly, à Paris chez Pierre Petit 1673. page 122.

A la Mere THERESE DE JESUS Carmelite, sur le sujet d'une persécution qu'elle souffroit touchant un Livre qu'elle avoit fait.

» LA GRACE ET LA PAIX DE JESUS-CHRIST SOIT TOUJOURS
» AVEC VOUS, MA REVERENDE MERE.

» **L** Orsque je commençai à lire le Livre que vous m'avez envoié, ce ne fut pas tant
» dans la croyance d'être capable d'en juger, que dans la penëe que je pourrois avec
» l'assistance de Dieu en profiter: & quoique je ne l'aie pas lu avec autant de loisir
» qu'il seroit à desirer, notre Seigneur m'a fait la grace d'en recevoir de la consolation;
» & il ne tiendra qu'à moi d'en tirer de l'avantage: c'est pourquoi, bien que cette
» premiere partie fût seule capable de me satisfaire, l'importance de l'affaire & la con-
» sidération de la personne qu'elle regarde, me fait prendre la liberté de vous dire
» quelque chose de ce que je pense sur ce sujet.

» Ce Livre n'est pas propre à tout le monde, parce qu'il y a quelques endroits dont
» il faut peser les paroles; d'autres qu'il faut éclaircir; & d'autres qui pouvant vous être
» utiles, ne le seroient pas à tout le monde, à cause que les voies par lesquelles Dieu
» conduit les ames sont différentes. Je les ai marquées, ou au moins la plus grande
» partie, pour en faire un Memoire quand je le pourrai; car si vous voyiez quelles
» sont mes infirmités & mes occupations indispensables, vous auriez plus de sujet d'a-
» voir compassion de moi, que de m'accuser de négligence.

» J'approuve presqu'en tout votre maniere d'Oraison. Je crois que vous pouvez
» vous y assurer & la suivre; je trouve dans vos ravissements les marques qu'ont les
» véritables.

» La maniere de faire que l'ame connoisse Dieu sans l'aide de l'imagination & sans
» parole ni intérieure, ni extérieure, me paroît assurée: je pense que l'on ne sçauroit
» se tromper en la suivant, & Saint Augustin l'approuve.

» Ces paroles intérieures & extérieures que l'on croit entendre ont trompé en ce
» tems-ci beaucoup de personnes: les extérieures sont les plus équivoques. Il est facile
» de juger qu'elles ne procedent pas de nous, mais difficile de discerner si elles vien-
» nent du bon ou du mauvais esprit. Plusieurs marques font connoître si elles viennent

de Dieu. L'une est si elles sont dites dans un grand besoin qu'on en a ; ou si l'on peut en faire quelque grand profit , soit pour nous fortifier contre les tentations , ou pour nous assurer dans nos craintes , ou pour nous avertir de quelques perils qui nous menacent , ou pour quelqu'autre chose semblable ; parce que de même qu'un homme sage ne dit rien qui ne soit de grand poids , Dieu ne dit rien que de très-important. Ainsi ayant considéré que ce qui est dans ce Livre est conforme à l'Écriture Sainte & à la Doctrine de l'Église , j'estime qu'il vient de Dieu.

Les visions imaginaires ou corporelles sont les moins certaines ; & l'on ne doit en nulle manière les désirer. Que si elles viennent sans qu'on les desire , il faut faire tout ce qu'on peut pour les rejeter ; & prier notre Seigneur de ne pas permettre que nous marchions par un chemin qui satisfasse notre vue , mais de nous réserver pour le Ciel la joie de le voir & ses Saints ; & cependant de nous faire marcher dans la voie ordinaire par laquelle il conduit ceux qu'il honore du nom de ses Amis : à quoi il faut ajouter les autres moyens qui seront les plus propres pour éviter ces sortes de visions. Mais si après tout cela elles ne laissent pas de continuer , & qu'au lieu de porter à la vanité , elles rendent les personnes qui les ont encore plus humbles ; qu'elles ne leur inspirent rien que de conforme à la Doctrine de l'Église , qu'elles leur donnent une satisfaction intérieure qui se peut mieux sentir qu'exprimer , & qu'elles durent long-tems , on ne doit pas les rejeter , pourvu que l'on ne se fie pas en cela à son propre jugement , mais qu'on en confère avec des personnes capables d'en juger. Cette conduite est une règle générale qu'on doit observer dans les choses de cette nature ; & il faut espérer de l'assistance de Dieu qu'en se soumettant ainsi avec humilité au jugement d'autrui , il ne permettra pas que l'on soit trompé dans le dessein qu'on a de bien faire.

On ne doit pas s'effraier , ni se hâter de condamner ces sortes de choses , sous prétexte que les personnes à qui elles arrivent , ne sont pas parfaites ; puisqu'il n'y a pas sujet de s'étonner que Dieu tire du bien du mal & même des grands péchés , ainsi que je l'ai vu arriver : car qui osera mettre des bornes à son infinie bonté , principalement dans ces sortes de faveurs qu'il ne donne pas au mérite , & à ceux qui sont le plus fortement établis dans la vertu , mais quelquefois aux plus foibles ; & lorsqu'il les fait à une personne sainte , qu'il ne fait pas toujours à la plus sainte.

Ce n'est pas aussi une raison de ne point ajouter foi à ces sortes de graces , qu'elles sont si relevées qu'il ne paroît pas croyable qu'un Dieu tout-puissant daigne s'abaisser jusqu'à se communiquer avec tant d'amour à l'une de ses créatures. Puisque l'Écriture nous apprend qu'il est amour , & qu'ainsi n'y ayant rien en lui qui ne soit infini , son amour est infini , & sa bonté est infinie ; il n'y a pas sujet de s'étonner qu'un tel amour , & une telle bonté produisent des effets d'amour & de bonté si extraordinaires , qu'ils étonnent ceux qui n'en ont point d'expérience. Car encore que plusieurs les connoissent par la foi , ils ne sçauroient s'imaginer avec quel excès d'amour Dieu traite ceux qu'il aime ; il faut l'avoir éprouvé pour pouvoir le comprendre ; & j'ai vu des personnes se scandaliser de ce qu'on leur en disoit , parce qu'étant très-éloignées de recevoir de semblables faveurs , elles ne pouvoient penser que Dieu en traitât d'autres mieux qu'elles. Au lieu qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de croire que ces faveurs étant l'ouvrage de l'amour & d'un amour incomparable , ce qu'il y a de si merveilleux est une marque qu'il vient de Dieu , puisque Dieu est admirable en toutes ses œuvres , & principalement en celles dont sa miséricorde est la source : tellement que ce qui ôte la croyance à ces personnes , devoit au contraire la leur donner ; lorsque toutes les circonstances que j'ai remarquées sont comme autant de preuves qu'il n'y a rien en cela qui doive causer de la défiance.

J'ai vu , ce me semble , dans le Livre dont il s'agit , que vous avez résisté à ces visions , & même plus que vous ne deviez : car il paroît que vous en avez tiré du profit en ce qu'elles vous ont mieux fait connoître votre misère & vos fautes , & qu'elles vous ont portée à vous corriger , qu'elles ont continué long-tems & toujours

» avec avantage pour votre ame, en augmentant votre amour pour Dieu, votre mé-
 » pris pour vous-même, & votre desir de faire pénitence. Ainsi je ne trouve pas qu'il
 » y ait sujet de les condamner, mais plutôt de les approuver; à condition néanmoins
 » de vous tenir toujours sur vos gardes, principalement s'il se rencontre dans ces vi-
 » sions des choses fort extraordinaires, ou que l'on vous y dise quelque chose qui ne
 » paroisse pas assés simple: car dans ces occasions & autres semblables, il faut toujours
 » être fort retenue à y ajouter foi, & demander aussi-tôt conseil.

» Je dois aussi vous avertir premièrement qu'encore que ces choses viennent de
 » Dieu, il s'y en mêle qui viennent du démon; ce qui fait qu'il faut toujours s'en
 » défier. 2°. Que bien que l'on sçache que ces visions viennent de Dieu, on ne doit
 » pas beaucoup s'y s'arrêter, parce que ce n'est pas en cela que consiste la sainteté,
 » mais dans un humble amour de Dieu & du prochain; & que dans les autres choses,
 » quoique bonnes, on doit marcher avec crainte pour s'appliquer à l'étude de l'amour
 » de Dieu, de l'humilité, & des autres vertus. 3°. Qu'il ne faut point adorer les per-
 » sonnes qui paroissent dans ces visions, mais seulement JESUS-CHRIST dans le Ciel
 » & dans le Saint Sacrement; & si ce sont des Saints, se contenter d'élever notre
 » cœur vers eux dans le Ciel, & non pas vers ce qui les représente à notre imagina-
 » tion dans ces visions, parce qu'il nous doit suffire que ces images nous portent vers
 » ce qu'elles représentent.

» Je trouve aussi que les choses rapportées dans ce Livre étant arrivées à d'autres
 » personnes, avec certitude qu'elles viennent de Dieu, il n'y a pas sujet de s'étonner
 » que sa main qui n'est pas racourcie, fasse encore aujourd'hui pour sa gloire à des
 » créatures fragiles les mêmes graces qu'elle a faites en d'autres siècles.

» Continuez donc, MA MERE, de marcher dans la voie où vous êtes, mais avec
 » appréhension d'y rencontrer des voleurs. Informez-vous toujours du chemin, afin
 » de ne vous point égarer. Rendez graces à Notre Seigneur de vous avoir donné son
 » amour, la connoissance de vous-même, le desir de faire pénitence, de porter votre
 » croix, & ne vous mettez pas beaucoup en peine de tout le reste. Que ce ne soit
 » pas néanmoins avec mépris, puisqu'il peut y avoir des choses qui viennent de Dieu,
 » & que celles qui n'en viendroient pas ne vous sçauoient nuire, pourvu que vous
 » ne fassiez rien sans conseil.

» Je suis dans une si grande foiblesse que je ne sçauois attribuer qu'à vos prieres
 » la force que j'ai eue de vous écrire ceci. Je vous demande au nom de notre Sei-
 » gneur de le prier pour moi: il sçait l'extrême besoin que j'en ai, & je ne doute
 » point que cette raison ne suffise pour vous porter à me l'accorder. Permettez-
 » moi, s'il vous plaît, de finir, parce que j'ai d'autres Lettres à écrire. JESUS-CHRIST
 » soit glorifié de tout & en tout. Ainsi soit-il.



LETTRE V.

A la Très-Illustre Madame GUIOMAR PARDO
ET TAVERA.

*La Sainte la console sur la maladie de Madame sa
Mere, & lui marque l'utilité des afflictions.*

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT VOUS ACCOMPAGNE
INCESSAMMENT, MADAME.

ANN.
incer-
taine.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'apprend de si tristes nouvelles, qu'elles m'ont ôté la joie que m'auroit donné cette marque obligeante de votre souvenir. Cela me fait sentir que Dieu ne veut pas que j'aie aucun plaisir qui ne soit mêlé d'amertume : qu'il en soit béni à jamais.

Il paroît, MADAME, que toute votre Illustre Famille aime véritablement le Seigneur, puisqu'il a soin de lui envoyer tant de diverses afflictions, qui sont en cette vie la récompense de cet amour ; afin que soutenues comme vous les soutenez avec une patience invincible, elles lui soient un nouveau motif de la combler de plus en plus de ses dons ineffables. Pour moi je suis persuadée que ce ne seroit pas une des moindres graces de Dieu, si de fâcheux événemens vous faisoient comprendre mieux que vous ne faisiez, le peu de cas qu'on doit faire de cette vie périssable, qui nous menace perpetuellement de la mort, & qui ne cesse point de nous faire sentir fort vivement son peu de consistence & son effroyable misere ; car cette persuasion vous porteroit à desirer tous les jours plus ardemment cette vie qui n'aura point de fin.

Nous ne manquerons point, MADAME, de demander à

Dieu par d'instantes prières le retablissement de la santé de Madame Louise de la Cerda, & de Dom Jean, que je souhaite avec ardeur : je me flate que vous aurez la bonté de me tirer de l'inquiétude que votre Lettre m'a donnée, en m'apprenant de leurs nouvelles dès qu'ils commenceront d'être un peu mieux.

ANN.
incertaine.

Je vous conjure au nom de Dieu, MADAME, de ne vous laisser point abatre, mais plutôt d'animer votre courage, afin d'en inspirer à Madame votre Mere, & de la soutenir par votre constance & votre fermeté dans cette rude épreuve que le Seigneur lui a envoyée. Ma pensée est que ce seroit tenter Dieu que de demeurer plus long-tems dans un lieu où vous ne cessez point d'être malade. Je le supplie de vous soutenir de sa main, & de vous combler de ses bénédictions, & Madame Catherine aussi que je salue très-respectueusement. Je suis pleine d'une véritable estime,

M A D A M E,

*C'est aujourd'hui
le 22. Octobre.*

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

J'ai reçu aujourd'hui la Lettre dont vous m'avez honorée,

R E M A R Q U E S.

MADAME Guiomar Pardo & Tavera, à qui cette Lettre est adressée, étoit fille de Madame Louise de la Cerda, & petite niece du Cardinal de Tavera Archevêque de Toledé, Inquisiteur General, & Gouverneur des Royaumes d'Espagne pendant le Regne de Charles Quint.

N'AYANT pu découvrir à aucune marque dans quelle année cette Lettre à Madame Guiomar a été écrite, nous n'avons vu rien de mieux à faire que de la mettre à la suite de celle qui est adressée à Madame de la Cerda sa mere.

LETTRE VI.

A Dom FRANÇOIS DE SALCEDE
Gentilhomme d'Avila.

*La Sainte lui fait d'aimables compliments, & l'éloge
du Bienheureux Jean de la Croix.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MONSIEUR.

ANN.
1568.
Septem-
bre.

Dieu soit loué de ce qu'après avoir écrit sept ou huit Lettres d'affaires accablantes & indispensables, il me reste un moment pour me delasser de cette fatigue en m'entretenant avec vous, & pour vous assurer que je reçois toutes vos Lettres avec une vraie joie.

Ne pensez donc pas, s'il vous plaît, que ce soit tems perdu de m'écrire; sûrement j'ai quelquefois besoin que vous me donniez cette consolation; à condition cependant que vous ne me repetez point sans cesse que vous êtes vieux. Ce discours me chagrine d'autant plus, que je ne crois pas les jeunes gens plus assurés de vivre long-tems. Je souhaite que Dieu vous conserve jusqu'à ce que je meure: mais comptez que dès-que je serai morte je le prierai ardemment de vous appeller à lui au plutôt, afin de ne me trouver pas sans vous en l'autre monde.

Obligez-moi, MONSIEUR, de parler au Pere Jean de la Croix, & de le favoriser de tout votre pouvoir dans l'affaire dont il s'agit. Il est très-petit de corps; mais il est très-grand aux yeux de Dieu, fort sage & fort judicieux. Il pratique depuis quelque tems de si étranges austerités, que je le crois très-propre à notre saint Ordre, auquel il paroît que Dieu l'appelle. Sa conduite est si édifiante, qu'on ne peut douter que Dieu ne le soutienne perpetuellement de sa main: car

bien que je me sois quelquefois fâchée contre lui, & que dans l'accablement d'affaires où nous sommes à présent nous aïons eu bien des occasions d'offenser Dieu, je n'ai pas remarqué en lui la moindre imperfection : il n'y a pas un des Religieux qui ne l'estime & qui ne s'en loue ; il ne manque pas de courage, & il a bien besoin d'en avoir pour soutenir seul, comme il est, de si rudes commencemens. Je m'attens qu'il vous dira des nouvelles de nos affaires ; ainsi je ne vous en dirai pas davantage.

ANN.
1568.
Septem-
bre.

Soïez cependant persuadé que je ne compte pas pour peu que vous aïez voulu donner six ducats pour me venir voir ; quoique je puisse vous assurer que je donnerois avec plaisir une bien plus grosse somme si je l'avois, pour avoir la consolation de vous entretenir : & ce seroit avec justice, car vous valez infiniment plus que moi. De bonne foi quel cas peut-on faire d'une pauvre Religieuse, telle que je suis, qui n'est bonne à rien, & qui ne possède rien ?

Plaisé à Dieu de confirmer la santé du nouveau marié : ne soïez pas, MONSIEUR, si incrédule ; l'Oraison peut tout, & j'espère que le sang & la parenté pourront beaucoup. Nous priérons le Seigneur de signaler sa toute-puissance en sa faveur. Le croiriez vous ? La maladie de son Epouse me paroît encore plus incurable que la sienne. Rien cependant n'est impossible à Dieu.

Je baise très-respectueusement les mains à Madame votre Femme, & je salue la bonne Ospedal. Faites-moi le plaisir d'assurer Maridias, la Dame Flamande, & Madame Marie d'Avila, que je ne les oublie point, & que je les supplie de ne me point oublier devant Dieu, & de lui recommander aussi les affaires de notre Ordre. Dieu veuille vous conserver bien des années ; peut-être que celle-ci ne se passera pas sans que j'aie l'honneur de vous aller voir, tant est grand l'empressement qu'a la Princesse d'Ebulie que j'aïlle établir des Carmelites à Pastranne. Je suis avec mille respects,

Votre véritable Servante
THERÈSE DE JESUS,
Carmelite.

ANN.
1568.
Septem-
bre.

Encore une fois, MONSIEUR, aiez la bonté de parler au Pere Jean de la Croix, & de lui conseiller ce que vous jugerez convenable à sa maniere de vie. Dieu lui a donné une grandeur d'ame admirable; sa ferveur est ravissante, elle m'anime & m'encourage au dernier point; & la vertu qu'il fait éclater en des occasions très-difficiles, me persuade que Dieu comblera de ses bénédictions de si heureux commencemens. Il est homme de grand esprit & de grande Oraison. Plaise au Seigneur de l'y perfectionner de jour en jour.

R E M A R Q U E S.

Cette Lettre familiere est tournée si agréablement, qu'elle me fait souvenir d'un illustre témoignage que rendit à notre Sainte une grande Princesse, Religieuse dans le Monastere des Capucines de Madrid, lorsqu'à la priere de son Altesse Roiale Sainte Therese y alla: car cette Princesse & sa Communauté en furent si charmées, qu'elles ne cesserent point les quinze jours qu'elles la posséderent, de rendre graces à Dieu de leur avoir fait voir une Sainte que toutes pouvoient imiter, qui ne faisoit paroître rien d'extraordinaire ni dans sa conduite, ni dans sa personne, ni dans ses manieres, ni dans ses entretiens; qui parloit, rioit, mangeoit comme toutes les autres, sans affectation, sans façon, & sans nulle cérémonie. Elles trouverent son humeur & sa conversation, si humble, si douce & si édifiante, qu'elles repetoient sans cesse qu'elle étoit remplie de l'Esprit de J. C. qu'elle vivoit & conversoit parmi elles, comme J. C. avoit vécu & conversé dans le monde. En effet cette Sainte si dure pour elle-même qu'elle se consumoit du desir de mourir & de souffrir, étoit si tendre & si compatissante pour les autres, qu'elle gaignoit les cœurs de tous ceux qui avoient le bonheur de la connoître.

Monsieur de Salcede à qui cette Lettre est adressée, étoit si vertueux, que la Sainte le nommoit sans hésiter le Saint Cavalier. C'est lui dont elle parle si souvent dans le Livre de sa Vie, & à qui elle attribue tant de mérite & de spiritualité. Elle lui écrivit cette Lettre l'an 1568. à Valladolid lorsqu'elle y établissoit une Maison de Carmelites Déchaussées, & qu'elle envoia le Bienheureux Pere Jean de la Croix à Duruelo pour y faire un établissement de Carmes Déchaussés, & donner commencement à la Réforme des Religieux établie depuis plusieurs années parmi les Religieuses.

☞ CE fut au mois de Septembre. Voiez l'Histoire générale des Carmes Déchaussés & des Carmelites Déchaussées, 1. Part. Liv. 3. chap. 19.

La Sainte prie ici Monsieur de Salcede de faire ses complimens à trois personnes célèbres dans Avila : la première étoit la vénérable Maridias éminente en Saineté ; la seconde une Dame Flamande depuis Carmelite Dechaussée, appelée en Religion la Mere Anne de S. Pierre ; & la troisième la Fille aînée de cette sainte Veuve, nommée Mademoiselle Gufmant.

Il est rapporté dans les Informations qui furent faites pour la Béatification de la Sainte, qu'une jeune sœur de Mademoiselle de Gufmant, qui fut depuis Carmelite avec Madame sa Mere au Monastere de Saint Joseph d'Avila, où elle se nommoit Anne des Anges, desirant avec une extrême ardeur que cette Demoiselle l'imitât dans le dessein qu'elle avoit formé de se consacrer à Dieu, s'adressa à Sainte Theresé afin qu'elle lui obtînt de Dieu une si grande grace ; & que la Sainte, après l'avoir écoutée tranquillement, lui dit ces mots : Rendez grâces à Dieu, ma fille, de ce que votre chere sœur, après avoir été mariée, fera Religieuse ; & de ce qu'elle aura un fils & une fille qui serviront Dieu dans la Religion. L'événement justifia la prophétie ; car Mademoiselle de Gufmant fut mariée, & eut un fils Benedictin, & une fille Religieuse ; après quoi elle fit elle-même profession dans un Monastere de l'Ordre de Saint François.

LETTRE VII.

A Madame JEANNE D'AHUMADE sa Sœur.

Elle la conjure d'avoir soin de son propre salut, lui explique ses scrupules sur la pauvreté, & la prie de ne point l'engager dans les affaires du monde.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MA CHERE SŒUR.

JE ne serois pas raisonnable si la crainte de vous importuner m'empêchoit de vous écrire par une voie aussi sûre qu'est celle de ce Courier : je loue Dieu de me l'avoir adressé, & je le prie de pourvoir de la même sorte à tout ce qui nous manque.

ANN.
1569.
à la fin de
l'année.

ANN.
1569.
à la fin de
l'année.

Des affaires importantes ont appelé ici Monsieur votre mari, malgré l'extrême appréhension que nous avons qu'il fit ce voiage. Peut-être sera-t-il obligé de le faire une seconde fois pour recevoir l'argent que vous sçavez, qu'on pourroit cependant lui faire tenir très-aisément s'il le souhaitoit. Il vous apportera, MA CHERE SŒUR, des nouvelles de Monsieur votre Fils. Quelque joie que j'aie que vos affaires temporelles soient en bon état, je souhaite infiniment davantage que celles de votre salut leur soient préférées. Ne manquez donc pas, je vous prie, de vous confesser à Noël, & de vous souvenir de moi dans vos prières.

Je ne sçais si vous avez remarqué que quoi que je puisse faire, Dieu ne veut pas que je sois vraiment pauvre: j'en aurois bien de la peine, n'étoit que l'argent que la Providence m'envoie, m'ôte le scrupule des dépenses que je suis contrainte de faire pour des choses qui ne regardent point le service de l'Ordre. Je vais donc paier de celui que j'ai reçu, quelques bagatelles que je vous ai données; & laisser de quoi satisfaire à des emplettes que nos Monasteres ont faites, pour prévenir, si je puis, l'inquiétude dont je suis agitée, dans les occasions que je viens de vous déclarer. S'il me restoit de l'argent entre les mains, il me seroit impossible de le garder, voiant l'extrême pauvreté du Monastere de l'Incarnation. J'aurai beau faire en sa faveur, il ne me restera pas sûrement cinquante écus à lui donner. Néanmoins dans la distribution que je fais de cet argent, je ne souhaite pas que ma volonté soit faite, mais celle de Dieu. Je le prie du fond du cœur de vous soutenir sans cesse de sa main, de vous rendre une grande Sainte, & de vous faire passer heureusement ces grandes Fêtes.

Oserai-je vous dire que je ne suis point contente que Monsieur votre mari soit toujours hors de chès lui? N'est-il pas vrai qu'il dépense dans ses voïages plus qu'il ne gagne, & qu'il vous laisse seule dans la maison toute triste & desolée, & ses affaires extrêmement derangées? Que n'attendons-nous en patience ce que le Seigneur veut faire, nous efforçant d'accomplir sa divine volonté? Si nous ne songions qu'à lui plaire, il auroit un soin particulier de tout ce qui

nous regarde. Sur-tout, MA CHERE SŒUR, bannissez de votre cœur la crainte que vous pouvez avoir que vos enfans ne viennent à manquer. Croïez-moi, ils ne tomberont jamais dans ce malheur s'ils font ce que je leur recommande ici. N'oubliez pas aussi de considérer souvent que tout passe & s'enfuit de nous avec une rapidité inconcevable.

ANN.
1569.
à la fin de
l'année.

Permettez-moi, MA CHERE SŒUR, de vous demander une grace : c'est de ne me point compter pour vous rendre service dans les affaires du monde, mais seulement pour vous offrir au Seigneur ; car malgré le sentiment de Monsieur Godinez, je ne m'en mêlerai de mes jours. J'ai un Directeur qui a soin de ma conscience, & je ne me gouverne pas par les conseils de toutes sortes de personnes. Cette déclaration n'est point pour vous donner de la peine, mais afin que vous puissiez répondre à ceux qui blâmeront ma conduite en ce point, que j'ai de bonnes raisons d'en user comme j'en use ; que tout ce qu'on me donne appartient tellement à l'Ordre, qu'il ne doit être employé qu'en des choses qui lui soient utiles, & dont il puisse disposer.

Mon dessein aussi est de vous faire comprendre que de la maniere dont le monde est fait, & dans l'état où il a plu à Dieu de me mettre, il y va de sa gloire & de mon repos particulier, qu'on ne croie pas que je fais quelque chose pour vous & pour votre famille : car bien que ce que je fais soit moins que rien, si l'on venoit à s'appercevoir de la moindre chose, je suis sûre qu'on diroit aussi-tôt de moi ce que j'entens dire de tant d'autres personnes. C'est pourquoi je dois plus que jamais m'observer à cet égard.

Faites-moi la justice, MA CHERE SŒUR, d'être persuadée que cela ne vient point de froideur pour vous, puisque personne ne vous aime & ne vous chérit si tendrement que moi. J'essaie quelquefois de vous donner des marques de mon amitié en vous rendant certains petits services, qui ne vous déplairoient pas si je vous les racontois. Encore une fois soïez persuadée, je vous prie, que quiconque est aussi exposé que je le suis aux yeux du monde, doit extrêmement prendre garde de quelle maniere il pratique même la vertu. Vous ne croiriez jamais la peine que j'ai à vous refuser ces sortes

ANN.
1569.
à la fin de
l'année.

d'assistances : comme je la souffre pour plaire à Dieu , j'espere fermement qu'il aura soin de vous, MA CHERE SŒUR, & de tout ce qui vous appartient. Je finis en le suppliant de vous conserver ; car je me suis beaucoup arrêtée, & l'on sonne Matines. Toute à vous ,

THERÈSE DE JESUS, Carmelite.

J'embrasse tendrement Beatrix ma chere nièce.

R E M A R Q U E S.

M Adame Jeanne d'Ahumade à qui cette Lettre est adressée, étoit sœur de Sainte Therese de pere & de mere, mais beaucoup plus jeune qu'elle. La Sainte l'avoit élevée auprès d'elle & dans sa Cellule, lorsqu'elle étoit au Monastere de l'Incarnation d'Avila. Ensuite elle épousa un Gentilhomme de mérite nommé Dom Jean d'Ovallé, à qui la Sainte adresse la Lettre LV. de ce Volume.

Sainte Therese avoit pour cette chere Sœur un amour fort tendre, connoissant les rares qualités dont Dieu l'avoit partagée, & dont elle fait en quelque sorte le panégyrique dans la Lettre XXIX. du premier Tome.

La Lettre XXX. du même Volume nous apprend que celle-ci a été écrite à Tolède à la fin de l'année 1569. lorsque la Sainte reçut de Dom Laurent de Cépède son frere une somme considerable pour employer à ses fondations, & une autre somme pour Madame Jeanne d'Ahumade pour lors en nécessité.

Avertissement de la Traductrice.

CEUX qui ne sçavent pas les usages d'Espagne, pourront être surpris de voir par cette Lettre que la Sœur de Sainte Therese ne portoit ni le nom de son pere appelé de Cépède, ni celui de son mari appelé d'Ovallé, mais le nom de sa mere appelée d'Ahumade. La Coutume des Espagnols, lorsqu'il y a bien des enfans dans une famille, est de donner aux uns le nom du pere, & aux autres le nom de la mere s'il leur est également avantageux ; car si la mere est d'une naissance plus illustre, tous les enfans sans hésiter prennent son nom préferablement au nom de leur pere. Les familles de Cépède & d'Ahumade étoient l'une & l'autre très-nobles & très-distinguées. On prétend néanmoins que cette dernière s'étoit davantage signalée par des actions de courage, & que c'est pour cette raison que presque tous les enfans du second

tit de Monsieur de Cépède, portoient le nom de leur mere. La Sainte même l'avoit pris, se faisant appeller, avant que d'être Carmelite Déchaussée, Therese d'Abumade. Nous avons vu dans la Lettre précédente que deux de Messieurs ses freres, Augustin d'Abumade, & Pierre d'Abumade l'avoient aussi choisi comme plusieurs autres de ses freres & sœurs.

Pour le nom du mari, les femmes en Espagne ne le portent jamais, à moins que ce ne soit celui d'un Duché, d'un Marquisat, ou d'une Comté; car alors on dit le Duc & la Duchesse, le Marquis & la Marquise, le Comte & la Comtesse d'un tel lieu. Mais si les femmes partagent les titres des Terres de leurs époux, elles ne partagent pas de même les titres de leurs charges & de leurs emplois; car on ne dit point en Espagne comme en France, la Gouvernante, la Présidente, l'Intendante d'une telle Province, ou d'un tel endroit.

LETTRE VIII.

A Madame A G N E S N I E T O.

P R E M I E R E.

La Sainte lui parle de l'usage de la prospérité, & de la réception d'une fille dans une de ses Maisons.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MADAME.

QUoique je ne me fois pas donné plutôt l'honneur de vous écrire, foies sûre que la négligence n'a nulle part à mon retardement; j'ai un soin tout particulier de vous recommander à Dieu dans mes foibles prieres; & comme une véritable amie j'ai pris toute la part qu'on peut prendre à votre bonheur. Plaise à Dieu de vous en faire jouir un grand nombre d'années consommées à son service; car les biens de la terre ne sont pas absolument incompatibles avec le culte souverain que nous devons à Dieu, quoiqu'ils y forment souvent d'extrêmes obstacles.

ANN.
1569.
28. De-
cembre.

ANN.
1569.
28. De-
cembre.

Tout ce qu'on appelle biens dans cette misérable vie, ne mérite pas d'en porter le nom, puisqu'il la plupart ne sont pas des biens, mais de véritables maux. Ainsi, MADAME, ce n'est pas pour vous un petit avantage de vous être appliquée les années précédentes avec tant de ferveur aux exercices de la piété, parce qu'à la faveur des lumières que vous avez puisées dans celui qui en est la source intarissable, vous pouvez faire un juste discernement de ce qui est digne d'estime ou de mépris, & ne vous pas attacher à ce qui passe comme une ombre.

Mademoiselle Isabelle de Cordonne a eu depuis peu de grandes communications avec la Mere Prieure de ce Monastere, qui estimant beaucoup sa vertu, m'a fait souhaiter de l'entretenir, & même de la recevoir en consideration de Monsieur votre Mari, dont elle est parente. Cependant, MADAME, comme notre Maison n'est pas encore bien établie, il sera nécessaire, si nous la recevons, qu'elle contribue à sa subsistance par quelque aumône. Quelque envie que j'eusse de l'admettre pour rien, il ne seroit pas en mon pouvoir; non-seulement parce que Madame de Mendosa notre Fondatrice ne l'agrèeroit pas, mais aussi à cause de l'extrême pauvreté de cette Maison, à qui je ferois un grand tort dans le grand nombre de filles qui se présentent pour recevoir notre saint habit, de ne préférer pas celles qui peuvent nous aider à fortir d'une si pressante nécessité.

On m'a dit que Monsieur votre Mari lui promet une dot si elle veut être Religieuse; j'ai répondu que je croiois qu'il la lui donneroit encore plus volontiers pour entrer céans, que pour être Religieuse autre part. On assure aussi qu'elle a du bien, mais qu'il est de nature à ne pouvoir être vendu. Si l'on pouvoit trouver quelque expédient pour lui donner de l'argent comptant, quand même ce seroit beaucoup moins que ce que d'autres filles apporteroient, nous ne laisserions pas de lui donner la préférence en consideration de Monsieur votre Mari que j'honore véritablement. Permettez-moi de me recommander à vos saintes prieres, & de vous assurer que je ne vous oublie point dans les miennes, tout-indignes qu'elles soient. Comment pourrois-je ne

pas accomplir un commandement qui est si fort de mon goût ?

On ne peut, MADAME, être plus reconnoissante que je la suis de l'imagè que vous avés eu la bonté de m'envoier ; je prie Dieu de vous récompenser d'un si magnifique présent ; faites-moi le plaisir de le garder jusqu'à ce que je vous le demande ; ce sera lorsque je pourrai m'en servir , & demeurer constamment dans quelqu'un de nos Monasteres. En attendant je ne cesserai point de demander au Seigneur de vous combler de tous les biens spirituels que vous desirè celle qui est pleine de respect ,

C'est aujourd'hui la Fête
des Saints Innocens.

Votre indigne Servante
THERÈSE DE JESUS,
Carmelite.

R E M A R Q U E.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Valladolid le 28. Decembre 1569.

LETTRE IX.

A Monsieur ALONSO RAMIRE'S
Bourgeois de Toledè.

*La Sainte parle de deux fondations qu'elle a faites ;
loue la magnificence de l'Eglise qu'il a fait bâtir ,
& traite divers sujets détachés.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MONSIEUR, POUR VOUS
COMBLER DE SES SAINTES GRACES.

SI j'avois autant de loisir que vous en avez, je ne serois pas aussi négligente à vous écrire que vous êtes paresseux à me donner de vos nouvelles ; car j'ai un soin continuel de vous recommander au Seigneur dans mes foibles

ANN.

1569.

28. Decembre.

ANN.

1571.

5. Fevr.

ANN.
1571.
5. Fevr.

prieres. La part que je prens à tout ce qui vous regarde, me rendroit très-sensible à cette indifférence, si je n'apprenois souvent par d'autres voies l'état de votre santé. Je prie Dieu de vous la conserver à tous, afin que vous aïez le plaisir de voir un jour toute votre famille avantageusement établie, & de jouir un grand nombre d'années de cette belle Eglise si louée pour sa magnificence. Dieu soit béni de tout.

Je me réjouis de ce que notre Révérendissime Pere Général a si heureusement terminé notre affaire: c'est un très-saint homme dont la conservation nous est infiniment précieuse. Quelque envie que j'aie de me rendre à Toledé, il m'a été impossible de me donner cette consolation: je n'ai pas eu un jour de repos, & qui n'ait été traversé par bien des afflictions: on a fondé depuis peu deux Monasteres, dont celui-ci est le moins bien établi. Plaise au Seigneur que ce soit pour sa gloire.

Je ne comprends pas pourquoi on ne porte pas le corps de feu Monsieur Martin Ramirés dans la nouvelle Eglise; car je desire qu'il y soit inhumé: faites m'en sçavoir, je vous prie, la raison, & si ce que nous avons concerté ensemble a été exécuté. Vous ne croiriez jamais combien je pense à vous dans nos fondations, & avec quelle ardeur je prie Dieu de vous récompenser de ce que vous avez accompli ce que vous n'aviez promis qu'en vous divertissant. Que j'aurois de joie d'être à portée de vous entretenir souvent, vous que j'aime très-sincèrement en Notre Seigneur!

Monsieur Ortis me feroit bien du plaisir de m'écrire quelquefois, & de me donner de vos nouvelles: s'il n'avoit pas envie de le faire, aïez, s'il vous plaît, la bonté de l'y engager. Permettez-moi aussi de l'assurer de mes respects, & de marquer à Madame votre Femme combien je l'honore. Je chéris vos petits Anges, je souhaite qu'ils soient tous de grands Saints, sur-tout mon Patron.

J'oublois de vous dire que Monsieur d'Ovallé vous baise très-humblement les mains; il ne cesse de parler à tout le monde de l'obligation qu'il vous a. Que ne devois-je point faire moi-même, qui vous en ai de si sensibles! Je prie Dieu de vous conserver, de vous soutenir toujours de sa
main,

main, & de vous combler d'autant de graces que vous en
souhaite

ANN.

1571.

5. Fevr.

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 5. Février.

Je ne vous dis rien, MONSIEUR, du plaisir que vous me faites de prendre tant de soin de la Mere Isabelle de Saint Paul : les obligations que je vous ai sont telles, que ne pouvant jamais les reconnoître, j'espère que le Seigneur les reconnoitra, & m'acquitera de tout ce que je vous dois ; vous faites à cette Mere une véritable aumône : Dieu soit béni de tout.

Obligez-moi de dire à Monsieur Jacques Ortis, qu'il n'oublie pas de faire placer la statue de Saint Joseph à la porte de l'Eglise.

REMARQUES.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Alve l'an 1572. actuellement occupée à y établir une Maison de Carmelites. Les difficultés qu'elle y rencontra sont rapportées dans le Livre de ses Fondations. On peut dire que quoique la fondation de Toledé lui ait donné une peine extrême, à cause des differens qui étoient entre les Fondateurs, celle-ci ne lui a pas moins coûté par les perpétuels obstacles qu'on formoit à ses desseins.

La Sainte rend compte à Monsieur Ramirés, beau-pere de Monsieur Ortis, de deux fondations qu'elle avoit faites depuis celle de Toledé dont il étoit le Fondateur ; une à Salamanque, & l'autre à Alve, qu'elle dit être la moindre des deux. Oserai-je après cela la nommer la principale ? Il est cependant vrai que cette Maison est la plus estimée de toutes, parce que ne cédant à pas un Monastere de son Ordre en vertu & en sainteté, elle a le bonheur de posséder son sacré Corps.

Heureuses donc & mille fois heureuses les Carmelites d'Alve d'être les dépositaires de ce précieux trésor : mais plus heureuses encore celles qui à l'exemple de ces Sœurs rendent à leur Sainte Mere par leur vertu, par l'innocence de leur vie, par l'éminence de leur sainteté l'honneur & le culte qui lui convient le plus.

☞ L'Historien de l'Ordre donnant de bonnes preuves (Tom. 1. Liv. 3. chap. 24.) que cette Lettre a été écrite le 5. Février 1571, nous l'avons placée à cette année, quoique les Remarques la mettent en 1572.

G

LETTRE X.

A Monsieur JACQUES ORTIS Bourgeois de Toledé.

P R E M I E R E.

*La Sainte traite d'un Etablissement, s'informe d'un
procès, & montre sa reconnoissance.*

J E S U S.

ANN. 1572.
29. Mars.

LA grace du Saint-Esprit fasse éternellement sa demeure dans votre ame, & vous récompense, MONSIEUR, de la bonté que vous avez eue de m'écrire, & de la joie que votre Lettre m'a donnée.

J'ose me flater que vous ne perdriez ni votre tems ni votre peine de m'écrire plus souvent, parce que nous pourrions par ce petit commerce de Lettres nous exciter tour-à-tour à la fidélité que nous devons à Dieu. Sa souveraine Majesté sçait combien je desire me rendre à Toledé, & l'empressement que j'ai de conclure au plutôt l'achat d'une maison; achat qui me donne une peine extrême, quoiqu'il y ait à Salamanque un grand nombre de maisons qui ne sont point fort cheres. Cela me donne l'esperance que le Seigneur me fera la grace de terminer heureusement cette affaire. Si elle ne dépendoit que de moi, elle seroit déjà finie, & je me ferois un vrai plaisir de m'en aller incessamment voir Monsieur Ramirés. Oserois-je vous prier de le faire souvenir de mes respects, & de dire à Madame sa Femme combien je l'honore?

Je me persuade qu'ils ont bien de la joie de la nouvelle Eglise: les nouvelles qu'on a soin de me mander, m'apprennent qu'elle sera très-belle, ce qui me donne un plaisir sensible. Je prie Dieu qu'ils en jouissent l'un & l'autre bien des années, passées dans l'exercice de toutes les vertus. Pour

LETTRE DIXIÈME.

51

VOUS, MONSIEUR, ne vous inquiétez point, s'il vous plaît, de ce que cet Edifice n'avance pas assés, & ne desirez plus en vain qu'il soit fait tout d'un coup; car cela est impossible: je trouve même que c'est une faveur de Dieu qu'il soit aussi avancé qu'il l'est depuis deux ans qu'on l'a commencé.

ANN.
1572.
29. Mars.

Je ne sçais ce qu'on m'a écrit d'un certain procès contre le Curé, à raison de quelques Chapelles; il faut que ce soit à l'occasion de celle de Sainte Juste. Obligez-moi, MONSIEUR, de vous en faire instruire à fond, & de m'expliquer ensuite quelles peuvent être ses prétentions. Je n'écris point à Monsieur Ramirés de peur de l'importuner. Cette Lettre peut lui marquer, comme à vous, MONSIEUR, quelle est ma reconnaissance des obligations que nous avons à toute votre famille. Plaise à Dieu de vous conserver tous en parfaite santé, & de vous récompenser de vos bienfaits, puisque je ne puis autrement que par des prières m'acquitter de ce que je vous dois. Je souhaite ardemment que tous vos petits Anges * soient un jour de grands Saints, principalement mon Patron, car nous avons un vrai besoin qu'il le devienne. Le Seigneur vous soutienne sans cesse, MONSIEUR, comme l'en supplie,

* Leurs
Enfans.

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 29. Mars.

R E M A R Q U E S.

ON ne sçauroit douter que Sainte Therese n'ait écrit cette Lettre le 29. Mars 1572. à Salamanque, où, après l'établissement des Carmelites à Alve, elle s'étoit transportée pour y acheter une maison à ses filles extrêmement mal-logées dans celle qu'elles avoient louée.

Il paroît par cette Lettre que la Sainte avoit projeté de se rendre incessamment à Toledé, pour y ajuster les differens qu'avoient entre eux les Fondateurs de ce Monastere touchant les privilèges de certaines Chapelles: mais des affaires plus importantes l'ayant appelée à Medine du Champ, elle y régla celle-ci par ses Lettres pleines de tant de douceur, d'ouction & de sagesse qu'elles charmoient tous ceux qui avoient le bonheur d'en recevoir.

LETTRE XI.

A Monsieur JACQUES ORTIS Bourgeois de Toledé.

S E C O N D E.

La Sainte répond avec des sentimens admirables de sagesse & de Religion à une Lettre désobligeante, & traite de plusieurs difficultés.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT VOUS ACCOMPAGNE
INCESSAMMENT, MONSIEUR.

ANN. 1572.
18. Mai.

Vous me faites une si grande grace de vouloir bien m'écrire, & je vous en suis si obligée, que quand votre dernière Lettre auroit eu mille fois plus de rigueur, je ne laisserois pas d'en être très-reconnoissante, & de me croire dans un nouvel engagement de vous servir, si j'en étois capable.

Vous me marquez, MONSIEUR, m'avoir écrit la Lettre que le Pere Marian m'a donnée, pour me faire comprendre combien ce que vous souhaitez est raisonnable. Je vous déclare, MONSIEUR, que je n'ai nul dessein de me justifier : vos raisons sont si bonnes, & vous sçavez si bien les faire valoir, que mes raisons contraires n'auroient en comparaison ni force ni solidité. Je ne prétens donc pas me défendre par des discours : je suis résolue, ma cause étant si peu soutenable, de prendre le parti de demander un arbitre ; & je n'en desire point, MONSIEUR, d'autre que vous-même. Je vous supplie seulement de vouloir bien vous souvenir que vous êtes plus obligé de protéger de pauvres orphelins, que Messieurs vos Chapelains, puisque le Monastere & les Chapelles vous appartiennent également. J'ose même avancer

que les Religieuses qui remplissent le Monastere, vous sont bien plus dévouées que des Ecclesiastiques, qui, comme vous l'avez remarqué, ont souvent plus d'envie d'être à la fin de la Messe qu'ils commencent, que de la dire avec la piété qu'exige d'eux un si redoutable mystere.

Quelle obligation ne vous ai-je point, MONSIEUR, de ce que vous contentez à ce qui est réglé touchant l'heure de Vêpres? Cette obligation m'est d'autant plus sensible, qu'il ne seroit pas en mon pouvoir, quelque respect que j'aie pour vous, de changer cet ordre. J'envoie votre Lettre à la Mere Prieure, & je lui écris de faire à l'égard du reste tout ce que vous lui ordonnerez; persuadée qu'il nous sera infiniment plus avantageux de remettre entierement nos interêts entre vos mains & entre les mains de Monsieur Ramirés, afin qu'ensemble vous décidiez des choses, que non pas d'en décider nous-mêmes. Permettez-moi de l'assurer ici de mes respects, & de lui marquer la douleur que j'ai sentie de son indisposition. Nous n'avons pas manqué de demander au Seigneur sa guérison, & de le prier de vous conserver, MONSIEUR, & tous vos petits Anges un grand nombre d'années; Dieu veuille que ces aimables Enfants soient un jour de grands Saints.

Il me paroît que ce qui peut faire bien du tort aux Carmelites, & leur être même un sujet de distraction, c'est d'entendre chanter la Messe à l'une des Chapelles, lorsqu'on y solemnifera quelques Fêtes avant la Messe Conventuelle; & s'il y a Sermon je ne comprends pas comment cela pourra s'accorder. On pourroit donc, si vous l'agréez, pour prévenir cet embarras, faire chanter ces jours-là la Messe à l'Autel principal, après avoir dit une Messe à la Chapelle; cela ne me paroît pas pour vous d'une grande conséquence, quand même ce seroit un jour de Fête, pourvu que ce ne fût pas de ces Fêtes que vous y faites célébrer par un devoir indispensable; ce qui arrivera rarement. Ainsi aïez, s'il vous plaît, la bonté, MONSIEUR, de vous faire violence en cette occasion, & de considerer qu'outre que vous ferez une bonne œuvre, vous nous obligerez toutes très-sensiblement.

ANN.

1572.

18. Mai.

ANN.
1572.
18. Mai.

Depuis le depart de la Lettre au Pere Général j'ai fait réflexion qu'elle étoit inutile, d'autant que ce que le Pere Vifiteur aura réglé, fera solidement établi: son pouvoir est si étendu que ni le Pere Général, ni aucuns Chapitres Généraux ne peuvent inutiliser ce qu'il lui aura plu d'ordonner. Je ne doute pas que vous ne soiez ravi d'avoir affaire à ce Pere: c'est un excellent homme, d'une science & d'une prudence consommées: je me flate qu'il vous ira voir immanquablement cet Eté, & qu'il accommodera les choses d'une maniere si judicieuse, que vous serez tous également contents.

De ma part je puis vous assurer que je ne perdrai jamais nulle occasion de vous marquer le desir que j'ai de vous rendre service en tout ce qui dépendra de moi. Sur ce pied-là, comptez, MONSIEUR, que vous pouvez m'écrire tant qu'il vous plaira, & que je ne m'en facherai jamais. Je connois trop la bonté de votre cœur pour avoir de la peine de ce que vous me dites avec une si bonne intention. Le seul chagrin que j'ai c'est de n'être pas à portée de vous dire de vive voix que personne du monde ne vous est plus dévouée que moi. Quel regret n'aurois-je donc point que les Carmelites vous donnassent le moindre sujet de déplaisir! Soiez persuadé, MONSIEUR, que tout ce que vous m'avez écrit, & tout ce que vous pourriez m'écrire, ne me fera jamais changer de sentiment, ni varier le moins du monde dans l'estime & le respect que j'ai pour vous.

Je me recommande aux ferventes prieres de Madame Françoisse Ramirés. Je suis à présent sans fièvre, graces à Dieu. Je le prie de vous soutenir perpétuellement de sa main, & de vous combler d'autant de graces que lui en demande pour vous

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

REMARQUES.

Cette excellente Lettre écrite aussi à Salamanque l'an 1572. devroit servir de modèle aux personnes qui ont reçu quelque injure ; elle apprend avec quelle douceur & quelle humilité il faut répondre à des Lettres pleines d'aigreur & de dureté, telle qu'étoit celle de Monsieur Ortis.

En 1572. le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension fut le 18. Mai. L'Auteur de la premiere traduction de ce Volume de Lettres, place celle-ci en 1571.

LETTRE XII.

Au Révérend Pere ORDONE'S Jesuite.

Cette Lettre regarde l'établissement d'un College de Filles, sur lequel la Sainte donne quantité d'excellens avis.

JESUS.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT VOUS ACCOMPAGNE PERPETUELLEMENT, MON REVEREND PERE.

Que j'aurois de joie d'avoir assez de santé & de loisir pour vous entretenir de diverses choses qui me paroissent fort importantes ! mais j'ai été bien plus mal depuis le départ du Courier, que je ne l'étois auparavant ; je me sens même à l'heure qu'il est, si foible & si abatue, que quelque envie que j'aie d'abreger pour ne me fatiguer pas à l'excès, je crains de ne pouvoir éviter d'être fort longue.

Il est visible que le Monastere de l'Incarnation où je suis, a pour moi présentement des bontés que je voudrois pouvoir mériter.

L'affaire dont il s'agit, étant sur le point d'être terminée, augmente mes soins & mon application, sur-tout depuis que j'ai appris par la Lettre du Pere Visiteur Aposto-

ANN.

1573.

Août à la fin.

ANN.
1573.
Août à la
fin.

lique qu'on m'a apportée aujourd'hui, qu'il s'en décharge entièrement sur le Peré Dominique Bagnés & sur moi, & qu'il lui a écrit qu'il nous donnoit à l'un & à l'autre tout pouvoir. Timide comme je suis, je crains toujours de me tromper, & de manquer de lumière dans les occasions où je me vois obligée de dire mes sentimens, & de prendre une dernière résolution. Ainsi j'ai fait redoubler les vœux que nous offrons au Seigneur pour le bon succès d'une si sainte entreprise.

Il me paroît, MON REVEREND PERE, qu'on ne peut s'appliquer avec trop de soin à considérer les suites fâcheuses qu'elle peut avoir si l'on prend mal ses mesures, & si l'on manque de prévoir les obstacles qui peuvent la traverser. S'il arrive qu'elle ne réussisse pas, & que ce soit par notre faute, comptez que nous en serons vous & moi coupables devant Dieu & devant les hommes, qui nous acculeront très-certainement de nous y être mal conduits. Ne nous soucions donc point qu'elle soit conclue quinze jours plutôt ou plus tard; ce retardement n'est de nulle conséquence. J'apprens avec une vraie joie que la Mere Prieure aura le gouvernement des deux Maisons; car celle-ci doit s'établir de telle sorte qu'elle ne porte point de préjudice à la première, comme vous le remarquez très-judicieusement.

Pour ce qui est d'assembler ce grand nombre de Filles dont vous parlez, j'avoue ne pouvoir être de votre sentiment: je trouve une infinité de raisons qui s'y opposent, & qui me persuadent le contraire, sur-tout leur emploi les destinant à instruire la jeunesse. Cette multitude de Maîtresses dans une Maison, comme vous dites qu'il y a quantité de Maîtres dans un College, me paroît aussi différente que le noir l'est du blanc, & devoir causer tant de bruit & de confusion qu'il est presque impossible qu'elles puissent réussir à bien élever des enfans. Ma pensée est que le nombre des Maîtresses doit être fixé, & qu'il seroit avantageux qu'il ne passât pas quarante: c'est même beaucoup; parce que si elles sont davantage, elles s'embarrasseront; & faute de s'entendre, leurs bonnes intentions ne seront pas d'une fort grande utilité. On m'a appris que le College de Toledé n'en

n'en a que trente-cinq, & qu'il n'est pas permis de passer ce nombre. Encore une fois, MON PERE, il y a mille inconvéniens à mettre tant de Filles ensemble. Si donc on ne fait pas d'aumônes qui obligent à ne pas différer, tâchez, je vous prie, de gagner du tems & de prendre les moïens les plus convenables pour rendre cette Communauté sainte & édifiante; & Dieu ne manquera pas de nous assister. On ne doit pas cependant en considération des aumônes faire quelque chose qui soit tant soit peu contraire à la justice & à l'équité. Enfin il est constant que rien ne presse, & qu'il nous sera même avantageux de ne point précipiter la conclusion de ce nouvel établissement.

ANN.

1573.

Août à la

fin.

Il seroit à propos que pour faire le choix des Filles qu'on voudra recevoir, la Mere Prieure fût obligée de prendre conseil de deux autres personnes, qui comme elles eussent voix dans ces sortes de réceptions: ceci est très-important, & doit être exactement observé. Si le Pere Prieur de Saint André vouloit bien s'en donner la peine, avec encore un Echevin, ou même les deux Echevins de la Ville, & qu'ils prissent ensemble soin de la recette & de la dépense de la Maison, ce seroit un très-grand bien; puisque, comme je vous l'ai déjà fait remarquer, MON PERE, il ne faut pas que la Mere Prieure en ait le manïement, ni même qu'elle entre en connoissance de ce qui regarde le temporel de la Maison.

Il seroit encore nécessaire d'examiner avec beaucoup d'attention les qualités de corps & d'esprit des jeunes Filles qu'on présentera pour être reçues, & de convenir avec les parens du tems qu'on les gardera, afin qu'il n'y ait point de mécompte: examinez, s'il vous plaît, tout cela avec le Pere Dominique Bagnés, lorsque vous serez sur les lieux. Il seroit bon aussi que ce que vous aurez conclu ensemble, fût encore proposé au Révérend Pere Provincial, & au Pere Baltasar Alvarés. Je ne doute nullement qu'il n'y ait bien d'autres choses à observer, comme de garder la clôture: mais celles qui me paroissent plus importantes, sont les deux premières que je viens de spécifier.

Quant à ce que vous me marquez, MON REVEREND PERE,

H

ANN.
1573.
Août à la
fin.

qu'il ne faut pas que Mademoiselle Jeronime abandonne la rente, la Mere Prieure me l'a aussi écrit, ne comprenant pas assurément qu'elle ne peut être reçue, qu'après y avoir absolument renoncé, ou que Madame sa Mere s'en soit tellement chargée que le Monastere ne puisse être obligé de la paier, & n'ait jamais d'inquiétude là-dessus : je suis persuadée que ce n'est qu'à cette condition que le Révérend Pere Provincial a permis qu'on la fit entrer, & que c'est agir contre son intention que d'en user autrement. Dieu me garde de le permettre; je n'en ai pas le pouvoir, & je sçais bien aussi que je ne le permettrai de mes jours.

Comme je comprends que cela causera un furieux embarras à Madame Helene de Quiroga, je voudrois qu'on pût trouver quelque expédient pour la tirer d'affaire. Le meilleur à mon gré seroit de ne pas bâtir si-tôt l'Eglise, ou de differer la réception de Mademoiselle sa Fille, qui aiant plus d'âge sera aussi plus ferme dans sa vocation. Il est de sa prudence de ne se point trop appuyer sur un fondement peu solide. Que sçait-on si cette Demoiselle aujourd'hui si bien intentionnée perséverera dans le dessein qu'elle a formé d'être Carmelite ? Nous ne pouvons donc, MON REVEREND PERE, prendre trop de précaution. Le tems, croïez-moi, ne gâtera rien. Ainsi il vaut beaucoup mieux employer quelques années à cet établissement & qu'il subsiste, que de le conclure à la hâte & qu'il tombe aussi-tôt, & donne sujet à tout le monde d'en plaisanter; ce qui néanmoins seroit peu considerable, si l'on ne prenoit pas de-là occasion de tourner la vertu en ridicule, & de mépriser les œuvres de piété.

Il ne faut pas oublier de bien prendre garde avec qui l'on passera le contrat, si l'on prend l'expédient proposé; car il n'y a plus de sûreté à présent. Le Pere Visiteur ne laissera pas de nous reprocher d'entreprendre de passer des actes: je serois exemte de cette peine s'il avoit bien voulu se la donner; au lieu que je me vois contrainte d'agir dans cette affaire, comme si j'étois capable de quelque chose, quoique je ne sois bonne à rien.

Faites-moi le plaisir, MON REVEREND PERE, de montrer

cette Lettre à Monsieur Galien : je lui suis très-obligée des bons offices qu'il me rend en toutes occasions, sur-tout de ce que mes Lettres font rendues si fidèlement.

La tendresse qu'a la Mere Anne de Saint Pierre pour ses Filles, ne lui permettra pas de consentir qu'on les mene si loin ; elle n'en a jamais eu la moindre pensée.

Je pars après demain s'il ne me survient rien de nouveau : il faudroit que la maladie fût bien grande pour retarder mon voiage. On a déjà envoié toutes les Lettres à Saint Gil ; mais on n'en a point encore de réponse : demain qui est Mardi, l'on tâchera d'en tirer une. Mon peu de santé me fait commettre bien des fautes. Je suis très-sincèrement,

A N N.

1573.

Août à la
fin.

MON REVEREND PERE,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

Je me recommande aux prieres du Révérend Pere Recteur.

R E M A R Q U E S.

ON ne peut pas douter que Sainte Therese n'ait écrit cette Lettre au Monastere de l'Incarnation d'Avila, où par un ordre exprès du Visiteur Apostolique le Révérend Pere Pierre Fernandés, elle alla en 1572. * exercer la charge de Prieure ; & d'où le même Visiteur l'envoia en 1573. à Salamanque, étant encore Prieure de l'Incarnation, pour procurer aux Carmelites de cette Ville très-mal logées, une Maison plus commode : & c'est-là le voiage qu'elle devoit entreprendre dans deux jours lorsqu'elle écrivit au Pere Ordonés.

* Suivant
l'Hist. gén.
de l'Ordre
2. Part. L.
2. ch. 9. ce
fut le 6. Oc-
tobre 1571.

ELLE l'écrivit donc à la fin du mois d'Août, puisqu'il est certain selon l'Histoire générale de l'Ordre (2. Partie Liv. 1. Chap. 19.) qu'elle partit d'Avila pour Salamanque à la fin du mois d'Août, ou au commencement de Septembre de l'année 1573.

Le sujet de cette Lettre n'a pas besoin d'être developé. Il est pourtant à propos pour en entendre certains endroits, d'observer que quand la Sainte fonda le Monastere des Carmelites de Medine du Champ, le

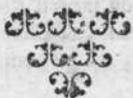
second de sa Réforme, plusieurs Dames de qualité prirent la résolution de quitter le monde, & d'entrer dans le nouveau Monastere, excitées par les exemples de vertu que la Sainte & ses Filles donnoient dans toute la Ville. L'une des principales fut Madame Helene de Quiroga veuve de Dom Diego de Villaroel, nièce du Cardinal de Quiroga, Archevêque de Toledé, & mere de Mademoiselle Jeronime de Quiroga, qui ne desiroit pas avec moins d'ardeur que Madame sa Mere, d'être Carmelite.

Dieu exauça les vœux de la mere & de la fille; car Mademoiselle de Quiroga fit Profession dans ce Monastere de Medine l'an 1577. le jour de l'Incarnation dont elle prit le nom, aiant été nommée Jeronime de l'Incarnation; & y mourut le 25. Avril 1612. en étant actuellement Prieure, après l'avoir été de celui de Toledé.

Madame sa Mere eut aussi le bonheur d'être Carmelite, & de faire Profession dans la même Maison le Jour de la Toussaint l'an 1582. On la nomma Helene de Jesus: elle fut Prieure du Couvent de Toledé, & mourut en 1596. dans celui de sa Profession. Ces deux excellentes Religieuses se sont rendues encore plus célèbres dans la Religion par l'éminence de leur sainteté, qu'elles ne l'étoient dans le monde par la grandeur de leur illustre naissance.

Comme Mademoiselle Jeronime de Quiroga avoit de très-grands biens, elle proposa à Madame sa Mere, avant son entrée aux Carmelites, de fonder dans Medine du Champ un College où l'on élevât de jeunes Filles dans la piété, jusqu'à ce qu'elles fussent en âge de prendre parti, & que la nomination des places du College fût donnée à perpétuité à la Prieure des Carmelites de Medine. La décision de cette affaire fut remise à la disposition du Visiteur Apostolique dont j'ai parlé, & à celle du Pere Jesuite à qui cette Lettre est écrite, & qui pouvoit être Confesseur de ces illustres Fondatrices.

Le Pere Visiteur ne voulant point absolument s'en mêler, s'en déchargea entierement sur la Sainte & sur le Pere Dominique Bagnés son Directeur, qui étoit pour lors à Medine du Champ. Il faut que ce projet ait échoué comme beaucoup d'autres; car on n'en trouve nul vestige dans Medine. Dieu a permis cependant que cette Lettre si pleine d'instructions se soit conservée pour servir de règle en de pareils établissemens.



LETTRE XIII.

A des DEMOISELLES qui desiroient d'être Carmelites.

La Sainte leur donne de sages avis pour surmonter les obstacles qu'on formoit à l'exécution de leur dessein.

J E S U S.

LA grace du Saint-Esprit fasse éternellement sa demeure dans vos ames, & vous affermissé de plus en plus dans le dessein qu'elle vous a fait concevoir de vous consacrer pour jamais au service de Dieu.

ANN.
incertaine.

Il me paroît cependant, MESDEMOISELLES, que votre vocation n'est pas encore assez éprouvée; & que vous êtes très-éloignées d'avoir soutenu d'aussi rudes combats que la fille de Monsieur Quarés, laquelle souffre depuis six ans avec une fermeté étonnante & une constance inébranlable les rebuts de son Pere & de sa Mere, qui ne veulent pas qu'elle soit Religieuse; & qui pour l'en dégouter l'ont exilée depuis ce tems dans un Village, où elle n'a pas la liberté que vous avez, de s'aller confesser à Saint Gilles, ce qu'elle desire passionnément.

Croiez-moi, MESDEMOISELLES, il n'est pas aussi aisé qu'il vous paroît de prendre l'habit de la Religion malgré sa famille. Pouvez-vous me répondre, après avoir pris cet habit fort courageusement, d'être assez parfaites pour n'avoir pas ensuite bien du chagrin de vous être attiré la disgrâce de tous vos proches? Il vaut donc bien mieux ne rien précipiter, recommander cette affaire à Dieu, & tâcher par des prieres ardentes d'obtenir de sa bonté qu'il fasse agréer cette entreprise à Messieurs vos Parens. Il a tout pouvoir sur les cœurs, il les manie & les remue comme il lui plaît.

ANN.
incertaine.

Ainsi j'ose esperer qu'il les fera consentir à seconder votre pieux dessein; & que lorsque vous y penserez le moins, il fera tourner les choses d'une maniere qui vous surprendra, & dont tout le monde sera également content.

Vivez donc, MESDEMOISELLES, dans l'attente de cet heureux jour, vous soumettant aux ordres de Dieu dont les desseins sont souvent très-différens des nôtres. Contentez-vous aussi pour le présent de la promesse que je vous fais de vous garder des places; & jetez avec confiance toutes vos inquiétudes dans le sein de Dieu, afin qu'il dispose de vous & de tout ce qui vous regarde, selon son bon plaisir: c'est en cela que consiste la perfection; & tout ce que vous entreprendriez sans cet abandon, seroit une pure illusion.

Faites-moi cependant la justice d'être persuadées que si votre réception dépendoit de moi uniquement, je ne différerois pas à vous accorder cette grace que vous me demandez avec tant d'instance; mais je suis obligée, comme je vous l'ai fait voir, d'avoir bien des égards. Plaise au Seigneur de faire réussir ce projet à sa plus grande gloire, de vous conserver, & de vous faire croître de jour en jour en grace & en sainteté. Je suis toute à vous en qualité de

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

ON ne sçait ni le tems, ni le lieu où Sainte Therese écrivit cette Lettre, ni les noms des Demoiselles à qui elle est adressée, ni si elles eurent le bonheur d'être Carmelites: il paroît seulement qu'elles demeuroient à Avila, puisqu'elle leur parle de la Maison de Saint Gilles, qui étoit le College des Jesuites de cette Ville.

☞ P O U R cette Lettre il faut la placer au hazard: rien à quoi l'on puisse s'attacher pour parvenir à en trouver la date.

LETTRE XIV.

A Dom ANTOINE GAITANT Gentilhomme
d'Alve à Salamanque.

*La Sainte l'excite à l'exercice tranquille de l'Oraison,
& à celui des souffrances.*

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MON FILS.

J E ne suis pas assez heureuse pour avoir le loisir de m'en-
tretenir long-tems avec vous, quoique je le desire avec ANN.
ardeur, & que je sois ravie de recevoir souvent de vos Let- 1574.
tres, & d'apprendre par vous-même que le Seigneur vous
fait tous les jours de nouvelles graces, pour vous récom-
penser dès cette vie des services que vous avez la bonté de
nous rendre.

Ne vous fatiguez pas, MON FILS, à guinder si fort votre
esprit, & ne vous inquiétez pas de ne pouvoir méditer. Je
vous ai dit bien des fois, si vous ne l'avez pas oublié, de
quelle maniere vous devez vous y prendre pour faire l'O-
raison, & que ce n'est pas une petite grace que Dieu vous
accorde de pouvoir vous y occuper à louer le nom glorieux
de sa souveraine Majesté, & à concevoir de brulans desirs
que toutes les créatures le louent & le bénissent; car c'est
une marque sensible que votre ame est très-attentive à sa
divine présence.

Plaise à Dieu de nous faire la grace d'avoir de perpetuel-
les occasions de souffrir, pour nous acquiter des obligations
infinies dont nous lui sommes redevables, dût-il ajouter à
la fatigue de nos voïages la persecution des démons.

ANN.

1574.

Antoine Sanchez vouloit nous acheter la Maison que vous sçavez, sans m'en parler davantage : je ne comprends pas, MON FILS, à quoi vous avez pensé, vous & le Pere Julien d'Avila; il faut que vous aïez fermé les yeux de peur d'en voir les défauts, car elle ne nous convient nullement, & c'est un vrai bonheur pour nous que le propriétaire n'ait pas voulu la vendre.

Nous sommes ici fort occupées à acheter une belle Maison, bien située, dans la rue royale, qui est le plus bel endroit du Fauxbourg; elle est proche de Saint François. Recommandez, MON FILS, cette affaire à notre Seigneur.

Je suis beaucoup mieux, j'ai pensé dire tout-à-fait bien; car lorsque je n'ai que mes infirmités ordinaires, c'est une grande santé pour moi. Je prie Dieu de vous en donner une très-parfaite, & de vous conserver aussi long-tems que le desire

Votre Servante
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

Sainte Therese parle souvent dans le Livre de ses Fondations de Dom Antoine Gaitant; c'étoit un Gentilhomme d'Alve, qui avoit été fort engagé dans les vanités du monde, mais qui touché de Dieu se consacra à son service, & en quelque sorte à celui de la Sainte, à qui il a rendu mille bons offices.

Il eut le bonheur de l'accompagner à Segovie l'an 1574. lorsqu'elle y fit un établissement de Carmelites. La Maison où elles étoient logées n'étant que d'emprunt, il se chargea fort obligeamment d'en acheter une; ce qui fit que la Sainte partit aussi-tôt pour Salamanque, d'où elle lui écrivit cette Lettre.



LETTRE XV.

LETTRE XV.

Au Révérend Pere DOMINIQUE BAGNE'S
de l'Ordre de Saint Dominique, & l'un
de ses Directeurs.

*Le capital de cette Lettre roule sur l'entrée en Religion
d'une Demoiselle de grande qualité, qui faisoit beau-
coup d'éclat dans le monde.*

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT VOUS ACCOMPAGNE
SANS CESSÉ, MON REVEREND PERE.

J E suis dans le dernier étonnement que votre Révérence
n'ait pas reçu une grande Lettre que je me donnai l'hon-
neur de lui écrire, & que j'envoïai par le Courier de Me-
dine, étant actuellement assez mal; par laquelle je vous
rendois un compte exact des fautes que j'ai commises, & du
peu de bien que j'ai fait. Que j'aurois de joie d'être en état
de vous écrire à présent une pareille Lettre! Mais je ne le
sçaurois, car je commence à sentir un petit frisson de fièvre
quarte, qui n'étoit pas venu les deux derniers accès que
j'ai eus, ce qui les rendit bien moins violens qu'à l'ordinaire.
Si mes grandes douleurs ne reviennent point, je compterai
le reste pour moins que rien. J'ai aussi aujourd'hui quantité
de Lettres à écrire, qui m'ôteront la liberté de m'entretre-
nir avec vous aussi long-tems que je le souhaiterois.

Je rends cependant mille graces à l'auteur de tous les
biens des fruits merveilleux de vos prédications, dont on
m'apprend souvent des nouvelles. Que j'envie votre bon-
heur, MON PERE, d'avoir été destiné de Dieu pour annon-
cer sa parole avec tant de succès! Comme vous êtes à pré-

ANN.
1574.
Fevrier.

ANN.
1574.
Fevrier.

sent Supérieur des Carmelites de Valladolid, je me consume du desir d'y aller séjourner. Mais je m'égaré dans mes pensées, & ne sçais ce que je dis: car avez-vous cessé d'être mon Supérieur? Ce me seroit néanmoins une vraie consolation d'être à portée de vous entretenir souvent. Mais quand je considère que je ne suis pas digne d'un tel bonheur, & que je ne mérite que des peines & des châtimens, je loue Dieu de la bonté qu'il a de ne me les point épargner.

L'entrée en Religion de la Princesse d'Ebulie est digne de compassion; mais celle de notre petit Ange est admirable, & peut être d'autant plus utile à beaucoup de personnes, qu'on y formera plus d'oppositions. De ma part je n'y trouve nul inconvénient: le pis qui puisse arriver, c'est qu'on la fasse sortir des Carmelites à main forte. Si Dieu le permet, il en tirera sa gloire par quelque autre avantage, tel qu'est celui d'exciter par un si bel exemple, des filles de qualité, qui se seroient perdues dans le monde, à venir prendre sa place dans la Religion.

Les jugemens de Dieu sont si profonds & si impénétrables, que lorsque ces personnes illustres, qui par le rang qu'elles tiennent dans le monde, courent toujours un péril extrême de leur salut, desirant de se donner entièrement à Dieu, il ne faut pas craindre de les recevoir, & de s'exposer par-là aux persécutions qui en reviennent, & qui ne sont rien en comparaison d'un si grand bien. Je m'imagine que ce qui chagrine le plus cette jeune Demoiselle, ce sont les moïens violens qu'on a pris pour l'enlever des Carmelites, quoiqu'ils ne soient au fond que de bienséance, & pour donner quelque consolation à sa famille.

Pour les trente jours de délai, il est visible qu'ils ne serviront de rien, aïant fait la démarche qu'elle a faite: quand même elle s'en repentiroit, elle ne se déclareroit pas sûrement un mois après. Cependant, s'il ne faut que cela pour les appaiser tous, & pour justifier notre conduite, j'y consens volontiers, quelque persuadée que je sois que ce retardement sera infiniment sensible à cette charmante Enfant. Je prie Dieu d'affermir sa vocation, d'être toujours avec

elle, & de la combler de plus en plus de ses bénédictions. Ne doutons point que quittant avec tant de courage & de générosité de si grandes richesses pour l'amour de son céleste Epoux, il ne l'en récompense avec profusion; puisque nous autres qui ne quittons presque rien, ne laissons pas de recevoir mille bienfaits de son immense libéralité.

ANN.
1574.
Fevrier.

J'ai une vraie joie, MON REVEREND PERE, que vous soiez sur les lieux pour donner conseil à la Mere Prieure, & pour la consoler dans la persécution qu'elle a à soutenir. Béni soit celui qui a si bien disposé les choses: j'espère de sa bonté qu'il les fera tourner à sa plus grande gloire.

Les Carmelites de Pastranne sont dans une captivité insoutenable, depuis même que la Princesse d'Ebulie est retournée dans son Palais. Croiriez-vous que le Prieur d'Atocha, qui étoit allé exprès pour leur parler, n'osa jamais approcher de leur grille, de peur de lui déplaire? car elle est également brouillée avec les Religieux. Je ne vois nulle raison de souffrir plus long-tems un tel esclavage.

Madame Beatrix se porte bien: il me vint dans l'esprit Vendredi dernier, qu'elle fera un jour de grandes choses pour Dieu. Je n'ai plus besoin qu'elle fasse rien pour moi. L'amour de Dieu souffre tout: sans lui il y a long-tems que cette affaire seroit réglée. Je le supplie de vous conserver, & de vous rendre un aussi grand Saint que le desire celle qui est pleine de respect & de vénération,

MON REVEREND PERE,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Salamanque l'an 1574. sur le point, si je ne me trompe, de partir pour Ségovie.

CE fut par conséquent dans le mois de Fevrier, puisqu'elle arriva à Segovie le 18. Mars, & qu'elle avoit pris sa route par Alve & Avila, ce qui faisoit un voiage

de 40. lieues communes de France; outre le séjour qu'elle ne put se dispenser de faire dans ces deux Maisons, où elle prit quelques Religieuses pour sa nouvelle fondation. Voyez l'Hist. gén. de l'Ordre 2. Part. Liv. 2. chap. 5.

Le Révérend Pere Dominique Bagnés de l'Ordre Saint Dominique, son Directeur, à qui cette Lettre est adressée, comme la troisième du premier Tome, étoit pour lors Régent du célèbre College de Saint Gregoire de Valladolid.

Pour entendre ce qu'elle dit de la jeune Demoiselle qui aspirait à être Carmélite, il est à propos de raconter ici en abrégé l'histoire de cet événement.

Mademoiselle Casilde de Padille, fille & unique héritière des plus puissans Seigneurs de la Castille, n'avoit que douze ans, lorsqu'éclairée d'une lumière céleste, elle prit le parti de mépriser & d'abandonner ses grands biens, pour se consacrer à JESUS-CHRIST dans le Couvent des Carmelites Réformées de Valladolid, où elle entra avec le courage & la ferveur d'une Sainte Eufrasie. Le fait est rapporté par Sainte Theresé aux chapitres dix & onze de ses Fondations de l'édition de Madrid en 1661. Elle y raconte que cette Demoiselle étant devenue maîtresse de tous les biens de sa famille, par la mort de Monsieur son Pere & l'entrée en Religion de tous ses freres, elle fut accordée en mariage à un de ses oncles, frere de Monsieur son Pere, qui mit tous ses soins pour plaire à cette aimable nièce. Mais Dieu jaloux de ce jeune cœur, fit servir tant de grandeurs & de délices, à la détacher d'elle-même & de la vanité: il lui fit connoître l'inconstance de tout ce que le monde a de plus éblouissant; des amertumes se répandirent sur ses plaisirs les plus doux, & peu à peu l'en dégouterent entierement; elle s'aperçut que les complaisances de son futur époux refroidissoient insensiblement sa piété; enfin elle craignit que l'amour de l'homme n'étouffât dans son cœur l'amour divin. Plongée dans une mer de tristesse, elle eut recours par de ferventes prieres à la protection de Dieu, & ses prieres ne furent pas vaines: après tant d'agitations & de combats, elle se sentit déterminée à suivre les beaux exemples que Messieurs ses Freres lui avoient donnés.

Ainsi résolue, une occasion comme amenée par le hazard, se présente d'entrer avec Madame sa Mere dans le Monastere des Carmelites Réformées de Valladolid: elle y entre, & dès qu'elle en voit la porte fermée, elle déclare avec une fermeté étonnante qu'elle n'en sortira de ses jours. Cette vertueuse Dame qui possédoit éminemment l'esprit du Christianisme, & qui ne desiroit rien tant que de consacrer tous ses enfans au service de Dieu, fut ravie dans son cœur du choix que faisoit sa fille, aimant beaucoup mieux que ses biens si considerables passassent dans une autre famille, que de voir quelqu'un de ses enfans, rester dans le monde exposé à mille périls de son salut: & c'est sur cela que Sainte Theresé s'écrie: « O Seigneur! quelle plus grande grace

« pouvez-vous nous faire , que de nous donner de tels parens , qui aiment leurs enfans d'un amour si solide & si parfait ! » Cependant de peur d'être soupçonnée par ses proches d'avoir inspiré à sa fille ce dessein , elle dissimula sa joie. Ils ne tarderent pas à éclater : bientôt ils persécuterent les Carmelites pour les obliger , ou à leur rendre cette illustre Postulante , ou du moins à en différer de trente jours la prise d'habit. Dans cet embarras elles consulterent le Pere Dominique Bagnés pour lors leur Confesseur , aussi-bien que celui de la Sainte , qui trouva à propos qu'elles accordassent les trente jours de délai , & qui écrivit aussi-tôt à la Sainte pour lui faire agréer ce retardement. Ainsi cette Lettre n'est qu'une Réponse qu'elle lui fait , & par laquelle elle approuve le conseil qu'il a donné. Le délai fut donc accordé ; mais il ne servit qu'à augmenter l'ardeur de la jeune Postulante , & à la faire triompher plus glorieusement : elle prit l'habit & fit profession.

Il n'en fut pas ainsi de la démarche de la Princesse d'Ebulie. Cette Dame Fondatrice des Carmelites de Pastranne , touchée vivement de la mort du Prince Ruy Gomés son mari , se couvrit à l'instant de l'habit des Carmelites , abandonna son Palais , & se retira dans son Monastere de Pastranne , résolue de s'y faire Religieuse , & d'y passer le reste de ses jours dans la pénitence & dans l'observance de la Regle. Mais comme elle s'imagina , par une illusion que Sainte Therese jugeoit avec raison digne de pitié , pouvoir conserver dans cet état si rabaislé , les grands airs de distinction que lui donnoit sa naissance ; & qu'elle entreprit d'allier deux choses aussi inalliables que l'humilité du Cloître & le faste orgueilleux de la grandeur mondaine , Sainte Therese fut contrainte d'abandonner ce Monastere , & de faire passer les Religieuses qui y étoient , dans celui de Segovie , afin qu'elles pussent dans la paix des enfans de Dieu , s'acquiter des devoirs de leur sainte vocation , dont elles étoient perpétuellement détournées. Cette translation se fit l'an 1574. & c'est à cette affaire que la Sainte fait allusion vers la fin de cette Lettre.



LETTRE XVI.

A Monsieur JACQUES ORTIS Bourgeois de Toleda

TROISIÈME.

La Sainte le comble d'honnêtetés, & lui parle d'une affaire qu'elle remet avec confiance entre les mains de la Justice.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MONSIEUR.

ANN.
1575.
26. No-
vemb. ou
26. Dec.

JE loue Dieu de la santé qu'il vous donne & à toute votre famille ; & je desire avec ardeur le rétablissement de Monsieur Alonso Ramirés que j'aime tendrement en notre Seigneur. Je ne cesse donc point de faire des vœux au Ciel & pour lui & pour vous, & de faire souvenir nos Sœurs de ne vous point oublier l'un & l'autre dans leurs prieres. Permettez-moi, s'il vous plaît, de présenter ici mes respects à Monsieur & à Madame Ramirés, de les prier de recevoir cette Lettre comme adressée à eux-mêmes, & d'être persuadés que quelque part où la Providence me conduise, ils trouveront toujours en moi une personne extrêmement dévouée à leur service.

Les nouvelles que la Prieure de Toleda m'apprend de votre famille, & la multitude d'affaires dont je suis souvent accablée, sont cause que je ne vous écris pas, MONSIEUR, aussi souvent que je le souhaiterois. Ma santé cependant a toujours été assez bonne, grâces à Dieu, quoique je me plaise bien moins dans l'Andalousie que dans la Castille : l'humeur des Andaloux ne m'accommode pas comme celle des Castillans.

J'ai parlé, MONSIEUR, de notre affaire au Pere Provin-

cial : il m'a dit qu'il falloit être sur les lieux pour la pouvoir terminer, & qu'il ne pouvoit s'y rendre à présent parce que Monsieur son Frere est tombé dangereusement malade. J'ai communiqué depuis peu cette même affaire à plusieurs autres personnes, qui conviennent toutes qu'il seroit bien dur de la conclure de la maniere & avec les conditions que vous proposez. C'est pourquoi, MONSIEUR, s'il y a à Toledo quelque Tribunal où elle puisse être jugée, & qu'il y ait du danger à différer davantage, vous ferez fort bien de la faire juger ; car pour ce qui est du crédit j'en ai fort peu à la Cour, sur-tout en fait d'intérêts. Ainsi je suis sûre que je ne vous rendrois nul service, quand même je la solliciterois de toutes mes forces, & de tout mon pouvoir qui est très-mince. Je prie Dieu d'avoir égard à notre nécessité, & au besoin que nous avons de ne perdre pas notre Cause, qui n'est pas pour nous d'une petite conséquence.

Je vous plains, MONSIEUR, d'avoir cette affaire à solliciter : ce vous fera un surcroit de chagrin, accablé que vous êtes de tant d'autres occupations. Je prie Dieu de vous conserver, de vous soutenir sans cesse de sa main, & de vous combler d'autant de graces que vous en souhaite

C'est aujourd'hui le 26.

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Seville l'an 1575. Rien n'y est remarquable que la douceur charmante avec laquelle elle traite en toute occasion un homme qui ne cessoit point d'en user mal envers elle. Quant à ce qu'elle dit qu'elle se plairoit davantage dans la Castille que dans l'Andalousie, il ne faut pas croire qu'elle manquât d'estime pour cette illustre Province la plus célèbre de l'Espagne, après l'éloge qu'elle en fait dans sa treizième Lettre du premier Tome : mais c'est qu'elle avoit plus d'amour pour la Castille sa Patrie.

☞ CETTE Lettre doit être du 26. Novembre, ou du 26. Decembre, puisqu'il y est fait mention d'un entretien que la Sainte eut à Seville avec le P. Provincial qui n'y arriva qu'après le 11. Novembre. V. l'Hist. gen. de l'Ordre, 2. Part. L. 3. ch. 12.

L'Historien de l'Ordre nous apprend (1. Part. Liv. 3. ch. 24.) que quoiqu'au commencement de la Fondation à Toledo faite en 1569. les Religieuses parussent fort satisfaites d'y avoir une Eglise très-fréquentée, desservie par nombre de Chapelains, & où il se disoit chaque jour beaucoup de Messes, l'expérience leur y fit trouver beaucoup d'inconveniens, tant à cause de la communication inévitable avec ces Chapelains, que parce que les Services solennels & les Fêtes particulières qui s'y célébroient souvent, les éloignoient de leurs exercices ordinaires. Ce qui les détermina 14. ans après à ceder cette Eglise & leur Maison aux héritiers d'Alphonse Ramirés & de Diego Ortis, & à s'établir d'abord dans un autre endroit de la Ville, & en 1608. dans un lieu encore plus convenable.

LETTRE XVII.

A Madame JEANNE D'AHUMADE sa Sœur.

La Sainte lui rend compte de sa maladie; lui parle de quelques affaires, & lui fait des amitiés.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MA CHERE SŒUR.

ANN.
1576.
4. Fevr.

J'Ai si peu de santé depuis que je suis ici, que de peur de vous affliger en vous l'apprenant, j'ai mieux aimé me priver de la consolation de vous écrire. La fièvre me prit un peu devant Noël avec un fort grand mal de gorge, qui m'obligea de me faire saigner deux fois & de me purger ensuite. Cette fièvre s'est changée en quarte quelques jours avant la Fête des Rois. Elle n'est cependant pas accompagnée de cet étrange dégoût que j'avois auparavant. Ainsi je puis les jours que je n'ai pas la fièvre, manger & aller au Chœur & au Refectoire avec les autres. Ce changement en mieux m'est arrivé depuis que nous avons changé de Maison. Ainsi je ne puis ne pas concevoir beaucoup d'espérance que Dieu achevera ce qu'il a commencé, & ne permettra pas que ma maladie soit fort longue. Je ne garde jamais le lit de jour, parce que la fièvre vient la nuit; le frisson me prend à deux heures, mais il n'est pas violent.

Outre

Outre la maladie dont je vous parle, MA CHÈRE SŒUR, je suis accablée de tant d'autres maux & de tant de diverses occupations, que je ne sçais comment j'y puis résister. L'occupation qui me fatigue le plus, c'est d'écrire des Lettres qui sont en très-grand nombre : j'ai écrit depuis peu quatre fois aux Indes, parce que l'Armée qui y va, doit bientôt s'embarquer. Est-il donc possible, MA CHÈRE SŒUR, que vous songiez si peu à moi dans l'état où je suis ?

J'attendois tous les jours Monsieur votre Mari qu'on diroit être sur le point d'armer : je desirois qu'il fit un voiage à Madrid, pour pouvoir envoyer à mon frere ce qu'il a prié qu'on lui fit tenir. Peut-être n'est-il plus tems, car les Vaisseaux étoient prêts de mettre à la voile. Que peut-on penser d'une telle conduite ? Il semble qu'on voudroit que toutes choses se fissent sans se remuer. Comme cela est impossible, on ne peut éviter d'en être extrêmement blâmé.

On m'a écrit, MA CHÈRE SŒUR, que Monsieur votre Mari & Dom Gregoire d'Ovallé font tous leurs efforts pour empêcher qu'on ne donne une petite rue à notre Monastere d'Alve : j'ai d'autant plus de peine à le croire, que je serois très-fâchée qu'on commençât cet établissement par des contestations. Il seroit bien mal à ces Messieurs d'en avoir avec des Religieuses, & ils n'y auroient gueres d'honneur, quelques sujets qu'ils prétendissent que nos Sœurs leur en eussent donné, sur-tout parce que cela me regarde, & que je puis répondre que les Carmelites n'ont jamais eu dessein de leur donner le moindre déplaisir. S'il y a sujet de craindre, c'est pour elles ; car leur trop grande simplicité est capable de leur faire bien du tort. Vous m'obligerez de me faire sçavoir en quel état est cette affaire ; je me flate que les nouvelles qu'on m'en a apprises sont fausses, & que tout ira bien.

J'ose aussi me flater que ma maladie n'aura pas de mauvaises suites. Ainsi ne vous en affligez point, MA CHÈRE SŒUR. Quoiqu'elle me tourmente un peu, elle ne m'ôte pas la liberté de m'acquiescer de la plupart de mes obligations ; & je la compte pour moins que rien en comparaison de votre absence, qui m'est tellement sensible, qu'il me sem-

ANN.
1576.
4. Fevr.

ble, lorsque vous n'êtes point où je suis, qu'il n'y a personne, & que j'y suis comme dans un desert. J'aurois un vrai besoin que vous me fissent tenir quelque argent: le Monastere où je suis est si pauvre, qu'il ne peut me donner que du pain. Faites-moi le plaisir de me l'envoier le plutôt que vous pourrez, & d'assurer vos Messieurs de mes très-humbles respects.

J'ai appris que Dom Gregoire se porte mieux: je prie Dieu de le conserver, & ma chere Beatrix aussi que j'aime tendrement, & que je serois ravie d'avoir avec moi. Mon frere Dom Augustin d'Ahumade est avec le Vice-Roi, à ce que m'a mandé Monsieur Garoia. Mon frere Dom Laurent de Cépède a marié très-avantageusement deux de ses nieces: il a voulu les établir avant son départ. Je ne vous en dirai pas davantage, car je suis fort fatiguée, & il est minuit. Toute à vous,

THERESE DE JESUS.

Il étoit hier Saint Blaise, & avant-hier la Fête de la Sainte Vierge.

R E M A R Q U E S.

IL paroît par cette Lettre que la Sainte l'écrivit à Seville le 4. Fevrier 1576. au retour des Indes de Dom Laurent de Cépède son frere; lequel, avant que de se rendre à Seville, passa par Madrid où il maria deux de ses nieces apparemment orphelines.

La Sainte y marque à Madame sa Sœur que le Monastere où elle demeure est si pauvre, qu'il ne peut lui donner que du pain; & c'est aussi ce que nos Chroniques nous apprennent; car nous y trouvons que dans les commencemens de cette fondation la nécessité des Religieuses y étoit telle, qu'elles n'avoient pour lit que le plancher, pour couvertures que leurs habits, & pour nourriture que le pain que le Pere Ambroise Marian de Saint Benoît avoit soin de leur procurer.

LETTRE XVIII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH,
Prieure du Monastere de Seville.

P R E M I E R E.

*La Sainte lui fait de tendres amitiés, & lui parle de
la réception de quelques Filles.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE FILLE.

Vous me rendez justice d'être touchée de mon absence ; car je sens la vôtre avec tant de vivacité, que je ne connois point de termes qui puissent l'exprimer. Plaise au Seigneur d'agréer la violence que je me fais, lorsque je suis contrainte de me séparer de mes Filles qui me sont toutes très-chères.

Je vous souhaite, MA CHERE MERE, & à votre Communauté une santé parfaite : la mienne est assez bonne, graces à Dieu. Je n'ai pas le loisir de m'entretenir longtemps avec vous, devant partir plutôt que je ne pensois, à cause qu'il est Dimanche la Fête de S. Jean. Je ne doute pas que vous n'aiez reçu à l'heure qu'il est toutes les Lettres que nous vous avons adressées par les Rouliers : celle-ci vous sera rendue encore plus exactement ; car c'est le Pere Gregoire qui en est porteur.

Je songe, MA CHERE FILLE, perpétuellement à vous & aux moïens de vous exempter de païer cette année la rente que vous devez ; je me flate que l'année prochaine la Providence y pourvoira, en vous envoiant quelque Postulante qui vous aidera à vous en acquiter.

K ij

ANN.
1576.
18. Juin.

ANN.
1576.
18. Juin.

La Sœur de Saint Ange a une sœur d'un mérite rare, qui veut être Religieuse ; la Mere Prieure de cette Maison en est charmée, elle l'estime beaucoup plus que la Sœur de Saint Ange qui fera ici profession dans le mois d'Août. On dit que la dot de cette Postulante ne sera, comme celle de sa sœur, que de trois cens ducats. Quelque peu considerable qu'elle soit, elle ne laisseroit pas de vous aider à vous tirer d'affaire. De plus, c'est que si cette Demoiselle est aussi accomplie, & a autant de mérite que la renommée le publie, quand même elle n'auroit pas un sol, il ne faudroit pas laisser de la recevoir : le seul défaut que je lui trouve c'est qu'elle est bien jeune, car elle n'a que quatorze ans. Ainsi je ne pense pas qu'on doive se presser si fort de la faire entrer, à moins, encore une fois, que vous n'ayez point d'autre ressource pour vous tirer de l'étrange embarras où vous met ce paiement. Ne faites rien cependant sans consulter le Pere Provincial.

Il me paroît qu'il seroit à propos pour mille raisons de prier ce Pere d'ordonner qu'on fasse faire profession à la Sœur Beatrix ; c'est l'unique moïen de faire cesser toutes ses tentations, qui autrement ne finiront jamais. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés, à Madame la Mere, & à toutes nos bonnes amies lorsque vous les verrez. Je salue la Mere Suprieure & toutes nos cheres Sœurs, sur-tout mon Infirmiere. Dieu veuille vous conserver, & vous rendre une très-grande Sainte.

Mon frere vous écrivit il y a quelques jours ; il est plus équitable que sa fille Therese, qui ne peut aimer que vous & votre Communauté dont elle est enchantée. Comme la Mere Prieure de cette Maison vous écrit, & que le Pere Gregoire porteur de cette Lettre pourra suppléer à tout ce que j'aurai oublié, je ne vous en dirai pas davantage : je vous supplie seulement de m'écrire à Tolède, & de me procurer des Lettres du Pere Provincial au cas que vous le puissiez ; si non mandez-moi d'une maniere bien étendue tout ce que vous apprendrez de lui ; il me paroît qu'il y a bien du tems que je n'ai appris de ses nouvelles. Je suis, MA

REVERENDE MERE, avec le plus tendre attachement toute
à vous

THERESE DE JESUS.

ANN.

1576.

18. Juin.

C'étoit hier la Fête de la Très-sainte Trinité 1576.

Je me suis informée de la Postulante, il n'y faut pas penser à présent.

REMARQUES.

LE mérite de la Révérende Mere Marie de Saint Joseph, à qui Sainte Therese écrivit cette Lettre à son arrivée à Malagon l'an 1576. est si connu dans l'Ordre, qu'il seroit inutile de faire ici son éloge. Il suffit de dire qu'elle a soutenu avec une fermeté & une confiance invincible, lorsqu'elle étoit Prieure de Seville, des persécutions & des humiliations qui ne peuvent s'exprimer, & que Sainte Therese la chérissoit avec une tendresse dont elle ne cessoit jamais de lui donner des marques. Cela paroît dans les douze dernieres Lettres du premier Tome, & on le verra dans vingt-six Lettres de celui-ci.

ELLE étoit native de Molina dans le Roïaume d'Arragon, & Professe du Couvent de Malagon.

*Hist. gén.
de l'Ordre
L. 2. ch. 15.*

La Fête de la Sainte Trinité tomba en 1576. le 17. Juin. Le conseil de la Sainte par rapport à la Sœur Beatrix fut suivi, & le succès en fut heureux. Trois jours avant que cette Sœur fit profession, toutes ses tentations se dissipèrent, une céleste joie s'empara de son cœur, & peu après sa mere devenue veuve suivit son généreux exemple. Sainte Therese parle fort au long & avec grand éloge de cette Sœur Beatrix au chap. 25. du Livre de ses Fondations; & l'Historien de l'Ordre, qui dit l'avoit connue très-particulièrement, (*Hist. gén. 2. part. Liv. 2. chap. 16.*) en fait le plus beau portrait pour la sainteté.



LETTRE XIX.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

S E C O N D E.

La Sainte exhorte quelques-unes de ses Filles à la simplicité dans les Lettres ; & marque que l'affaire de Madrid est rompue , & que les affaires de l'Ordre seront désormais portées au Président du Conseil Royal.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE MERE.

ANN. 1756.
11. Juil.

Vous ne vous plaindrez pas que je vous oublie , & que je vous écris rarement ; car cette Lettre , si je ne me mécompte pas , doit vous être rendue plutôt que celle que je vous écrivis il y a quelques jours. Comme je ne sçais si je resterai long-tems à Tolède , j'ai prié mon frere qui partit d'ici avant-hier , d'amener Therese avec lui : je ne puis me résoudre à me charger d'un enfant dans des voïages tels que celui que je prévois qu'on m'ordonnera de faire. Je me porte assez bien , Dieu merci : je n'entens plus ce grand bruit que j'entendois dans ma tête , & je me trouve entierement délassée de la fatigue d'un si pénible voïage.

Quoique j'aime extrêmement mon frere , & que je sois bien aisé de l'avoir pour m'accompagner dans toutes mes courses , j'ai néanmoins de la peine qu'il soit si long-tems hors de chez lui : ainsi j'aime encore mieux qu'il s'y en retourne. Je doute fort que mon séjour ici soit bien long , aiant ordre de remédier aux besoins de notre Monastere de Malagon , à quoi je songe perpétuellement.

J'ai un vrai chagrin, MA CHÈRE FILLE, de votre indisposition, & de ce que vous vous êtes purgée si à contretems. Le Seigneur vous fasse bientôt jouir d'une parfaite santé; je l'en supplie de tout mon cœur. N'oubliez pas, s'il vous plaît, de m'en dire des nouvelles, & de faire mes amitiés à mes chères Filles: dites-leur, je vous prie, que j'ai reçu leurs Lettres avec bien du plaisir; j'ai déjà fait réponse à quelques-unes; à l'heure qu'il est je m'en vais écrire à ma chère Gabrielle, & à la Sœur de Saint François qu'elles exagèrent toutes deux un peu trop, & que je souhaite qu'elles gardent en toutes choses une exacte vérité.

ANN.
1576.
11. Juil.

Je les prierai aussi que ce que l'une d'elles m'aura mandé, une autre ne me le mande pas: trois de nos Sœurs m'ont rapporté l'une après l'autre ce qui s'est passé à la Fête-Dieu. Leurs Lettres cependant ne m'ennuient jamais; au contraire je les lis toujours avec une joie nouvelle; mais cette répétition est inutile.

Affurez, je vous prie, de mes respects Monsieur Garcia Alvarés votre Confesseur, & remerciez-le de ma part du soin qu'il a de vous obliger, & de ce qu'il est cause que la Fête-Dieu a été célébrée avec tant de pompe & de magnificence. Plaise à Dieu de l'en récompenser. Il y a fort peu que je lui ai écrit: c'étoit au sujet de l'accommodement des droits de votre maison. Mon frere a de cet accommodement une joie qui n'est pas croiable: il est étonnant à quel point il vous aime, & avec quelle adresse il a su m'inspirer le même amour & le même zèle pour tout ce qui vous regarde. Je suis bien aise qu'il vous ait envoyé des Livres, & que mon saint Prieur ait tant de soin de vous: le Seigneur ne manquera pas de lui en tenir compte; je l'en supplie ardemment.

Je voudrois, MA CHÈRE MÈRE, que vous me mandassiez ce que font ces pauvres Religieux: plaise à Dieu qu'on ait réussi en ce qui les regarde. N'oubliez pas dans vos prières le Pere Provincial qui est accablé d'affaires. Saluez aussi de ma part les Peres Antoine de Jesus & Ambroise Marian; & dites-leur, s'il vous plaît, que je vais travailler à acquérir le degré de perfection où ils sont parvenus, de ne plus écrire.

ANN.
1576.
11. Juil.

Témoignez aussi au Pere Marian que le Pere Baltasar est présentement tout-à-fait de nos amis. Le Pere Dias arriva hier de Madrid. On ne songe plus à faire un établissement dans cette Ville-là. Le Roi a ordonné au Pere Provincial de s'adresser pour toutes les affaires de l'Ordre au Président du Conseil Roïal, & à Monsieur de Quiroga: Dieu veuille que ce Conseil nous soit favorable. Ne manquez pas aussi, MA CHERE FILLE, de prier Dieu pour notre Révérendissime Pere Général, qui s'est cassé la jambe en tombant de sa Mule: son grand âge me fait craindre beaucoup pour lui. Mes amitiés, je vous prie, à toutes nos amies lorsque vous les verrez. Ne négligez pas, je vous en conjure, de faire tout ce que vous trouverez écrit dans le papier que je vous envoie; & croiez qu'on ne peut vous souhaiter plus de graces & de sainteté que vous en souhaitez, MA REVERENDE MERE, celle qui est pleine de tendresse & d'affection toute à vous,

C'est aujourd'hui
le 11. Juillet.

THERESE DE JESUS.

Avertissement de la Traductrice.

CETTE Lettre a été écrite à Toledo l'an 1576. Le P. Pierre de l'Annonciation s'y fécond en Remarques, n'en a fait aucune sur cette Lettre, & sur dix ou douze autres.

Le Saint Prieur dont il est ici parlé, & dont la Sainte fera encore mention dans beaucoup de Lettres, étoit Dom Prieur de la Chartreuse de Seville, dite des Grottes, qui rendit à la Sainte & à ses Filles pour leur établissement & leur soutien à Seville, de grands services, avec une charité & un zèle qui ne se démentirent jamais. Il étoit de la famille des Pantojas d'Avila. Voyez le Livre des Fondations chap. 24. & l'Hist. gén. de l'Ordre 2. Part. Liv. 2. chap. 15.

Le P. Antoine de Jesus dont elle vient de parler, est le premier Profès de sa Reforme avec le B. H. Jean de la Croix. Il s'appelloit (a) Antoine d'Heredia, & étoit Prieur des Carmes d'Avila, lorsqu'en 1565. il donna conjointement avec le P. Garcia de Toledo de l'Ordre de Saint Dominique, une décision sur le vœu que Sainte Therese avoit fait cinq ans auparavant, de faire toujours ce qu'elle croiroit le plus agréable à Dieu. En 1567. (b) il procura avec le P. Alvarez Jésuite & le P. Bannez Dominicain la fondation des Carmelites Reformées à Medine; & sur la fin de l'année il déclara (c) à la Sainte la résolution où il étoit d'embrasser sa Reforme, résolution qu'elle combatit, ne croiant pas que pour le commencement d'un tel ouvrage il eût assez d'esprit & de force; quoique le Roi Philippe II. instruit de son mérite par la voix publique, lui eût écrit de se tenir prêt à le servir dans le dessein où il étoit de travailler à la reforme.

(a) *Hist. général de l'Ord. 1. p. L. 1. ch. 15.*
(b) *Liv. 3. ch. 5.*
(c) *Chap. 9.*

mation. L'année suivante il (d) établit le premier Couvent des Carmes Déchauffés à Durvelle avec le B. H. Jean de la Croix, & prend le nom d'Antoine de Jésus. En 1569. il fut chargé par la Sainte de prendre (e) possession du Couvent de Paltrane, & y établit une ferveur admirable. Le reste de sa vie est décrit dans l'Histoire générale de l'Ordre : ce que nous en avons rapporté suffit pour le faire connoître.

(d) Chap. 20.
(e) Liv. 4. ch. 6. & 7.

Quant au P. Ambroïse Marian de Saint Benoit, dont la Sainte parle aussi en passant dans cette Lettre & dans quelques autres, nous donnerons le précis de son histoire dans les Remarques sur la Lettre XLVII. de ce Volume, qui lui est adressée.

LETTRE XX.

AU ROI D'ESPAGNE PHILIPPE SECOND.

La Sainte écrit au Roi sur les affaires de son Ordre, pour lequel elle lui demande sa protection.

J E S U S.

JE SOUHAITE AVEC ARDEUR QUE LA GRACE DU S. ESPRIT ACCOMPAGNE INCESSAMMENT VOTRE MAJESTE'.

S I R E,

LORSQUE je recommançois à Dieu dans l'amertume de mon ame les affaires de notre saint Ordre, & que je considérois en particulier le péril visible dont notre Réforme est menacée, si elle n'est puissamment soutenue de votre roïale protection, il m'est venu dans l'esprit que VOTRE MAJESTE' ne désaprouveroit pas que je prisse la hardiesse de lui représenter très-humblement, que pour donner un fondement solide & inébranlable à ce nouvel Institut, il seroit nécessaire qu'elle eût la bonté d'ordonner qu'on fît une Province séparée de Carmes Déchauffés, & qu'on leur donnât au plutôt pour les gouverner un Provincial à part, pris de leur Corps.

ANN.
1576.
19. Juil.

ANN.
1576.
29. Juil.

Comme il y a quarante ans, SIRE, que j'ai le bonheur d'être Carmelite, je connois clairement que le moïen que j'ai l'honneur de proposer à VOTRE MAJESTE', est le plus sûr & le plus prompt pour l'affermissement de notre Réforme, & pour augmenter les heureux progrès dont le Ciel a daigné la favoriser depuis ses commencemens. Ainsi j'ose espérer de la piété éminente de VOTRE MAJESTE', qu'elle ne me refusera pas une grace que je lui demande au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, & au nom de la Sainte Vierge sa mere, qui vous a choisi, SIRE, pour être l'appui & le protecteur d'une Religion qui a la gloire de lui être consacrée d'une maniere spéciale.

Je puis donc me flater que VOTRE MAJESTE' donnera ordre incessamment à cette séparation, qui nous est de la derniere importance, & que le démon s'efforce d'empêcher en faisant naître cent obstacles, & en faisant appréhender mille inconveniens d'une séparation qui promet la paix & le repos à tout l'Ordre en général, & à notre Réforme en particulier; repos qui consiste présentement à donner à cette Réforme pour Provincial le Pere Jérôme Gratiën de la Mere de Dieu, Carme Déchaussé. Il est d'un mérite distingué, quoiqu'il soit encore jeune; je crois que Dieu l'a destiné pour rendre de grands services à cet Ordre naissant: je le connois fort; & j'ai souvent loué le Seigneur de l'avoir comblé avec tant de profusion de ses dons précieux, & de s'être servi de lui pour faire des actions aussi utiles à sa gloire, que sont celles de travailler avec succès au salut d'une infinité de personnes.

Souffrez, SIRE, que je vous rende de très-humbles graces de la faveur que VOTRE MAJESTE' m'a faite, de me permettre de fonder un Monastere de Carmelites à Caravaque; & que je vous conjure très-respectueusement de me pardonner la liberté que je prens: je sens bien qu'elle est excessive; mais aïant fait réflexion que Dieu écoute volontiers les pauvres, j'ai pensé que VOTRE MAJESTE' qui le représente, & qui tient sa place sur la Terre, ne se rebute-roit pas de mes importunités.

Je supplie le Monarque éternel de disposer le cœur de

VOTRE MAJESTE' à lui rendre un service qui lui doit être si agréable ; & de l'en récompenser par une longue suite d'années d'où dépend le bonheur universel de la Chrétienté, & l'accomplissement des vœux de celle qui est avec le plus profond respect,

ANN.
1576.
19. Juil.

S I R E ,

DE VOTRE MAJESTE',

C'est aujourd'hui
le 19. Juillet.

L'indigne Servante & sujette
THERESE DE JESUS,
Carmelite.

R E M A R Q U E S.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Toledé l'an 1576. cela paroît par le sujet qu'elle traite, & par ce qu'elle dit qu'elle avoit quarante ans de Religion ; car c'est précisément le nombre d'années qui s'est écoulé depuis 1536. qu'elle prit l'habit, jusqu'en 1576. qu'elle adressa cette Lettre au Roi Philippe second, lorsqu'après avoir achevé les fondations de Caravaque & de Seville, elle fut obligée de retourner dans la Castille par un ordre exprès du Chapitre général des Carmes Mitigés, qui lui commandèrent de se retirer dans celui de ses Monasteres qu'elle voudroit, & de ne penser de ses jours à de nouveaux établissemens.

La Sainte choisit le Monastere de Toledé, d'où elle eut recours à la puissante protection du Roi pour obtenir une Province séparée ; persuadée que de cette séparation dépendoit absolument la tranquillité de ses enfans les Carmes Déchaussés. Ainsi elle propose à Sa Majesté trois choses dans cette Lettre : la premiere, de faire une Province séparée des Carmes Déchaussés ; la seconde, de leur donner un Provincial pris de leur Corps ; & la troisiéme, que le Pere Jérôme Gratién fût nommé à cette Charge.

La Sainte eut toujours pour cet excellent homme une grande estime & une profonde vénération, depuis qu'elle eût connu son mérite & ses éminentes vertus, par les fréquentes & intimes communications qu'ils eurent ensemble à Veas. Il étoit alors Visiteur Apostolique des Carmes

& Mitigés & Réformés de la Province d'Andalousie, & des Carmelites Déchauffées d'Andalousie & de Castille.

Le Roi accorda à notre Sainte tout ce qu'elle lui demandoit dans une si juste Requête; & elle eut la joie de voir avant sa mort la séparation si désirée, & le Pere Jérôme Gratiën élu Provincial.

☞ Tout cela se développera dans la suite des Lettres.

LETTRE XXI.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

TROISIÈME.

Sa tendresse pour cette Mere, sa joie de la prise d'habit d'une Dame, & de la profession de sa fille; son éloignement des procès, son amour pour ses Filles; conseils par rapport au Confesseur, & autres sujets.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE FILLE.

ANN.
1576.
9. Août.

Faites-moi la justice d'être persuadée que vos Lettres ne m'ennuient jamais, & que je les reçois toutes avec une joie sans égale. Pour preuve de cette vérité, je vous dirai qu'après avoir lu votre dernière avec bien du plaisir, je crus qu'il n'y en avoit point d'autres; un moment après je trouvai votre seconde Lettre, qui ne me donna pas moins de joie que si je n'avois point lu la première. J'en fus surprise ne croiant pas vous aimer avec tant de tendresse. Ne doutez donc point que vos Lettres ne me soient très-agréables, & qu'elles ne me donnent bien de la consolation. Mettez cependant, s'il vous plaît, dans un papier séparé les choses de conséquence qui demandent réponse, afin que

je ne perde pas de tems à les chercher dans une grande Lettre.

A l'égard de vos Postulantes, il me paroît, MA CHERE MERE, que le Pere Provincial * a déclaré que son intention étoit qu'on reçût la Mere de la Sœur Beatrix : j'en ai une vraie joie, persuadée qu'on ne sçauroit mieux faire que de lui donner l'habit. Donnez-le lui donc, à la bonne heure ; & dites-lui de ma part que je serois ravie de pouvoir assister à cette cérémonie, & de demeurer avec elle dans votre Monastere. Vous devez à présent avoir reçu la Lettre par laquelle je vous marquois de faire faire Profession à sa fille. Je me charge d'en donner avis au Pere Provincial. En attendant chargez-vous, s'il vous plaît, d'embrasser cette Sœur pour l'amour de moi, & de lui recommander de ne m'oublier pas dans ses prieres le jour de la consommation de son sacrifice, c'est-à-dire, de sa Profession.

Pour ce qui est des cousines de Monsieur N. je ne sçais si vous vous souvenez que l'une d'elles étoit si prodigieusement melancolique, qu'elle en avoit perdu l'esprit : je ne crois pas que ce soit Mademoiselle Constance. Je n'ai point de nouvelles de sa nièce. Informez-vous, MA CHERE MERE, de tout cela ; & lorsque vous en ferez parfaitement instruite, si vous les jugez appellées de Dieu à notre saint Ordre, & que vous les vouliez recevoir, demandez-en permission au Pere Provincial qui est à Almadouar pour le Chapitre qu'on doit y tenir. J'ai écrit à une autre de vos Postulantes une Lettre qui l'a sans doute effraïée, car elle ne m'a point fait de réponse.

J'ai un vrai chagrin que vous n'aïez pas terminé votre affaire avant la mort de la personne que vous sçavez : j'ignore cependant si d'un autre côté ce n'est point un bien pour vous. Quoi qu'il en soit, soïez persuadée de ce que je vais vous dire, & ne l'oubliez pas, s'il vous plaît : c'est qu'il vous fera toujours mille fois plus avantageux de vous accommoder que de plaider ; non-seulement parce que votre cause n'est pas bonne, au sentiment d'un des plus habiles hommes de la Cour, mais aussi parce que rien ne sied plus mal à des Religieuses que de plaider. Je vous conjure donc, MA CHERE

ANN.

1576.

9. Août.

* Le Pere
Jerôme Gra-
tien. V. la
Note sur la
XXIV. Let-
tre.

ANN.
1567.
9. Août.

MERE, de n'y plus songer, & de n'oublier jamais cet avis que je vous donne.

Je ne puis exprimer avec quelle consolation & quel plaisir j'ai lu les Lettres que nos Sœurs m'ont écrites : elles sont toutes charmantes. Faites-leur, je vous prie, mes amitiés ; & assurez-les que je ne manquerois pas d'y répondre exactement, si je pouvois me dispenser d'écrire à Monsieur votre Confesseur. Que j'ai de joie que vous en soiez si contente, & qu'il soit de si belle humeur ! Je vous conseille cependant de bien prendre garde à ce que vous lui direz ; car il est si parfait, que je crains qu'il ne se scandalise de ce que vous croiriez le devoir édifier : d'ailleurs les gens de son país ne sont pas naturellement fort francs & fort sinceres.

Témoignez, je vous prie, à Monseigneur l'Evêque la joie que j'ai du rétablissement de sa santé, & les actions de graces que j'en ai rendues à l'Auteur de tous les biens. Faites-lui aussi mes respectueux complimens toutes les fois que vous aurez l'honneur de le voir ; & ne vous mettez pas en peine si ce n'est pas aussi souvent que vous le souhaiteriez. Je ne me lasse pas de vous dire que les Lettres de nos Sœurs m'ont charmée ; chacune me rapportoit quelque chose de particulier que je ne trouvois point dans les autres ; elles m'ont fort divertie.

Ma nièce Therese se porte bien ; nous sommes dans l'admiration de la sagesse qu'elle a fait paroître dans le voiage : elle s'y est conduite comme une personne d'une vertu & d'une prudence consommée, n'ayant pas voulu coucher une seule nuit hors du Monastere. Sans mentir, si vous avez eu bien de la peine à l'élever, elle vous fait à présent bien de l'honneur d'avoir si bien profité de vos saintes instructions. La reconnoissance qu'elle en a, est très-grande ; elle ne cesse point de s'en louer à tout le monde, & de parler de la bonne éducation que vous lui avez donnée. Son pere n'en est pas moins charmé qu'elle. Il m'a écrit depuis peu une Lettre assez plaisante que j'ai déchirée : il se porte assez bien malgré ses regrets de n'être plus à Seville, & de ne pouvoir plus vous entretenir ; car il vous honore infiniment. Ne l'oubliez donc pas dans vos prieres.

J'espere vous envoie'r sous cette enveloppe quelques Lettres de faveur auprès de Monsieur l'Assistant: si je ne puis les avoir assez-tôt, je vous les enverrai par une autre voie aussi sure. J'ai écrit aujourd'hui à Madrid pour tâcher d'obtenir du Comte d'Olivarés, qu'il écrive à la personne dont il s'agit. S'il nous accorde cette grace, ce fera un grand bien pour nous; car son crédit ne nous peut être que très-avantageux. Plaise à Dieu qu'il ne nous le refuse pas.

Je suis si aise que votre Maison soit fraîche, que la joie que j'en ai me fait souffrir de bon cœur le chaud excessif de celle où je suis. Comme on vous écrit de Malagon, je ne vous dirai rien des travaux que nos Sœurs ont à soutenir, & du peu de santé qu'elles ont. Je prie Dieu, MA REVERENDE MERE, de vous conserver, & de vous rendre toutes de grandes saintes. On ne peut être plus à vous que je suis

ANN.
1576.
9. Août.

C'est aujourd'hui
le 9. Août 1576.

THERESE DE JESUS.

Je suis surprise, pour ne pas dire fâchée, que vous ne me disiez rien du Pere Gregoire.

R E M A R Q U E S.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Toledé.

REMARQUONS au sujet de la Demoiselle melancolique dont elle parle, que dans tous ses Ouvrages elle se déclare contre les filles de ce caractère, comme contre les fleaux du bon ordre & de la societé. On peut voir entre autres endroits les chap. 7. & 8. du Livre des Fondations.



LETTRE XXII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

QUATRIÈME.

La Sainte traite divers sujets détachés.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE MERE.

ANN.
1576.
5. Octob.

JE suis surprise que vous aïez laissé partir le Muletier sans le charger de quelques Lettres. Ne sçavez-vous pas que nous souhaiterions d'apprendre tous les jours des nouvelles du Pere Provincial, qui est auprès de vous? J'envie, MA CHERE FILLE, le bonheur que vous avez de le posséder. Si donc vous voulez me consoler de son absence, vous ne devez perdre aucune occasion de me mander en quel état est sa santé, & tout ce qui se passe chez vous. Ce Pere m'écrit rarement, & ses Lettres sont très-succintes: mais de quelque maniere qu'il en use, aïez, s'il vous plaît, la bonté de m'écrire très-souvent; je vous ai donné une voie sure pour me faire tenir vos Lettres.

J'ai lu avec bien du plaisir celle que le Pere Marian de S. Benoît m'a apportée; elle m'apprend, MA CHERE FILLE, que votre santé est rétablie, ce que je souhaitois passionnément, & que l'affaire touchant les droits de votre Maison est enfin terminée. Mon frere, qui se porte bien, graces à Dieu, est ravi lorsqu'on lui dit de vos nouvelles: je lui ai permis de vous écrire quelquefois. Comme vous prenez bien de l'interêt à ce qui le regarde, je vous dirai qu'il a acheté depuis peu une Terre, dont on avoit beaucoup parlé lorsqu'il étoit en ce país: elle étoit située à une lieue & demie

demie d'Avila; elle a une grande prairie, une petite montagne & du bled; elle ne lui coûte que quatorze mille ducats. Le contrat n'est pas encore passé. Il appréhende tellement les procès, qu'il prendra auparavant toutes les sûretés possibles. N'oubliez pas, MA CHÈRE FILLE, de prier Dieu pour lui & pour sa famille; car on parle déjà de marier ses enfans. Que j'aurois de joie qu'ils fussent de bons Chrétiens, bien pleins de la crainte de Dieu!

ANN.
1576.
5. Octob.

J'ai eu bien du chagrin que vous aïez été privée du plaisir que vous vous faisiez de me retenir quelque tems auprès de vous, & d'avoir été privée moi-même de la joie que j'aurois eue d'y demeurer. J'ose me flater que ma présence ne vous auroit pas été tout-à-fait inutile. Je comptois, MA CHÈRE FILLE, le Pere Bonaventure étant sur les lieux, que vous pourriez venir à bout d'avoir de bonnes eaux; mais je vois bien qu'on ne lui permet pas de faire tout ce qu'il voudroit. Je prie Dieu de vous donner le moïen de païer votre maison: si elle étoit une fois païée, pour peu d'argent que vous eussiez, vous viendriez bientôt à bout de faire le reste. En attendant passez-vous de l'eau de vos puits: telle qu'elle est, nous donnerions ici bien de l'argent pour en avoir de pareille; car nous souffrons beaucoup faute de bonne eau. Mandez-moi, je vous prie, comment le Pere Bonaventure se trouve de sa visite, & quel parti on prendra touchant le Monastere qu'on a ruiné proche de Cordoue.

Ma santé est assez bonne, graces à Dieu. La Mere Prieure de Malagon m'écrit qu'elle se porte mieux: son mal est si grand, que je fais peu de cas de ce mieux: recommandez-la souvent à Notre Seigneur. Que sa Divine Majesté vous conserve, MA CHÈRE FILLE, & vous rende une grande Sainte, & toutes nos Sœurs aussi.

Vous verrez par cette Lettre de la Mere Prieure de Caravaque l'état de leurs affaires. La Lettre de la Merc Prieure de Veas m'a donné une vraie joie: j'en étois en peine, car il y a long-tems qu'elle ne m'avoit écrit. Leur Postulante est entrée, & toutes choses vont assez bien. Priez Dieu pour le Pere Provincial, & pour moi qui en ai un extrême besoin.

J'ai mis, MA CHÈRE FILLE, le port de ces Lettres dans

ANN.
1576.
5. Octob.

le paquet : ne soiez pas assez simple pour vous faire un point d'honneur de ne l'accepter pas ; ce port est fort gros , & je puis le paier. Aiez bien soin de votre santé pour l'amour de moi , & pour ne me pas faire mourir de chagrin ; car je suis déjà assez touchée de la maladie de ma chere Prieure de Malagon. Plaise à Dieu de la guérir promptement , & de vous conserver , MA REVERENDE MERE , pour ma consolation. Je suis toute à vous ,

THERESE DE JESUS.

C'étoit hier la Fête de S. François.

Vous comprenez bien que je n'ai mis l'argent dans cette Lettre , que parce que c'est un Roulier qui en est porteur : si c'étoit la poste , on risqueroit de la faire perdre ; je vous en avertis afin que vous ne le fassiez jamais. Le Pere Antoine de Jesus est ici.

R E M A R Q U E.

La Sainte écrivit cette Lettre à Toledé l'an 1576.

LETTRE XXIII.

A DOM LAURENT DE CEPEDÉ son Frere.

*Elle lui écrit familièrement avec grace & avec amitié,
& lui donne d'excellens avis pour le gouvernement de
sa famille.*

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS , MON CHER FRERE.

ANN.
1576.
Vers le
mois d'Octobre.

J E ne puis exprimer combien les quinze derniers jours , qui se sont passés sans recevoir de vos nouvelles , m'ont paru longs. Dieu soit loué de vous avoir conservé en santé , & de ce que vos affaires sont si bien réglées ; car je ne vois rien à reformer dans ce que vous me marquez de votre

maison, de vos meubles, & du service que vous avez acheté. Mais rien n'est plus plaisant que le Maître des cérémonies, qui m'a fort divertie: vous pouvez sûrement vous fier à elle; c'est une bonne personne, fort sage & fort judicieuse: faites-lui, je vous prie, mes amitiés lorsque vous la verrez; je lui suis redevable, de même qu'à Dom François de Salcedo.

ANN.
1576.
Vers le
mois d'Octobre.

Que j'ai de chagrin, MON CHER FRERE, de votre indisposition! Il me paroît que c'est de bonne heure que le froid vous incommode. Pour moi je suis mieux, Dieu merci, que je n'ai été depuis plusieurs années: & pour vous rendre compte de tout, je vous dirai que j'ai une petite Cellule fort jolie & fort retirée, dont la fenêtre regarde dans le Jardin. Les visites ne m'importunent pas beaucoup. Si les Lettres que je ne puis me dispenser d'écrire, n'étoient pas en si grand nombre, & que vous fussiez ici, il ne me manqueroit rien; & je serois si à mon aise, qu'il seroit impossible que je restasse long-tems dans cette situation; car dès que je commence à goûter un peu le repos, il m'échape à l'instant. Ma consolation dans votre absence est la santé que Dieu vous donne: je le prie de vous la conserver, & de vous récompenser de l'intérêt que vous avez la bonté de prendre à la mienne.

Je me fais un vrai plaisir de ce que notre éloignement vous donne du chagrin: j'ose espérer qu'il ne sera pas long, & que bientôt je sentirai comme vous le froid d'Avila. Je crains si peu le mal qu'il me doit faire, que je n'en retarderai pas mon départ d'un seul jour, persuadée que Dieu donne par-tout de la santé quand c'est son bon plaisir: outre que desirant cette santé beaucoup plus pour vous que pour moi, je ne puis appréhender une incommodité qui nous sera commune.

Je serois au reste très-fâchée, MON CHER FRERE, que vous oubliassiez une chose que je veux vous marquer ici de peur qu'elle ne m'échape: c'est que si vous n'avez dès à présent un très-grand soin de mes neveux, ils pourront bien avant qu'il soit peu fréquenter les gens les plus éventés & les moins rangés d'Avila. Si donc vous voulez prévenir un

A N. N.
1576.
Vers le
mois d'Oct-
obre.

si grand mal, il est à propos de les envoïer au plutôt au College des Jesuites. J'écris pour cela au Pere Recteur, vous le verrez par la Lettre que je vous adresse. Si Dom François de Salcede & le Maître d'Asfa le jugent à propos, il faudra leur mettre des bonnets.

La fille de Dom Rodriguez, de six enfans qu'elle a eus, n'a plus qu'un fils : elle le tient toujours au College; il est à présent à celui de Salamanque. Le fils de Dom Diego de l'Aigle y a aussi été élevé. L'éducation des jeunes gens est très-importante & très-difficile : à Dieu ne plaise que mes freres négligent de telle sorte celle de leurs enfans, qu'ils deviennent vicieux & libertins.

Vous ne pouvez, MON CHER FRERE, entretenir long-tems & souvent le Maître d'Asfa & Dom François de Salcede, si vous ne vous donnez la peine d'aller chez eux : vous sçavez que ces communications doivent être secrettes. Souvenez-vous sur-tout au nom de Dieu que je vous ai conseillé de n'arrêter pas si-tôt un Confesseur, & de n'avoir dans votre maison que le moins de domestiques que vous pourrez. Croïez-moi, il vaut beaucoup mieux en augmenter le nombre, que d'être forcé de le diminuer. N'oubliez pas non plus de mortifier cette inclination naturelle qui vous porte sans cesse au faste & à l'éclat. Encore une fois n'écoutez pas, s'il vous plaît, ce qu'on vous dira pour vous exciter à faire une grosse dépense; mais consultez sur cela même les deux personnes dont je viens de vous parler; & dans les occasions plus importantes joignez-y le Pere Munos Jesuite. Considérez souvent qu'on s'abîme presque sans y penser, & qu'il vaut bien mieux selon Dieu & selon le monde ne pas faire toute la dépense qu'on souhaiteroit de faire, & avoir dequoi donner l'aumône : cela sera sans comparaison plus avantageux à vous & à vos enfans. Je suis avec bien du respect,

Votre Servante

THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

DOm Laurent de Cépède à qui cette Lettre est adressée, étoit un des neuf freres que Dieu avoit donnés à Sainte Therese, & celui de tous qu'elle chérissoit davantage. Ses vertus éminentes méritèrent d'être canonisées lorsqu'il vivoit encore sur la terre, de la propre bouche de sa sainte Sœur, qui nous en a laissé mille beaux éloges, non-seulement dans ce recueil, mais aussi dans le premier Tome de ses Lettres.

Elle lui écrivit celle-ci à Toledé l'an 1576. lorsqu'à son retour des Indes il arriva à Avila. Il avoit deux fils & une fille. L'ainé Dom François de Cépède mourut aux Indes sans enfans; le second nommé Dom Laurent de Cépède alla du vivant même de Monsieur son pere au Perou où il est mort, & où il a laissé une grande famille. En 1666. un de ses petits-fils vint en Espagne solliciter une Prébende de l'Eglise de Quitto. Le Conseil des Indes informé de sa naissance, & qu'il étoit petit neveu de Sainte Therese, le préféra pour cette considération à de plus anciens prétendans. La Reine quelque-tems après lui fit donner aussi un Canonicat. Mais la dévotion de Sa Majesté envers notre Sainte alla bien plus loin: elle fit bâtir au Monastere des Carmelites d'Alve où repose son saint Corps, une Eglise en son honneur vraiment digne de la magnificence & de la piété d'une si grande Reine.

Pour ce qui est de la fille de Dom Laurent de Cépède, elle se nommoit Therese-de-Jesus: elle est morte en odeur de Sainteté au Couvent des Carmelites d'Avila, où sa sainte Tante lui avoit donné l'habit l'année-même de sa mort.

PUISQUE le froid commençoit à se faire sentir lorsque cette Lettre fut écrite, & que la Sainte s'en étonne, il est vraisemblable qu'elle l'écrivit vers le mois d'Octobre. Voilà pourquoi nous avons donné à la Lettre cette date.



LETTRE XXIV.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN DE LA MERE
DE DIEU, premier Visiteur & premier Provincial
des Carmes Déchaussés, Directeur de la Sainte.

P R E M I E R E.

*Elle lui parle au sujet de l'autorité qu'il a reçue sur
les Carmes mitigés ; justifie ses fondations & les
sorties de ses Filles ; & n'approuve point que les
Carmes Déchaussés fassent certaines fonctions.*

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT ACCOMPAGNE INCESSAMMENT
VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1576.
21. Oc-
tobre.

J'Eus l'honneur de vous écrire hier avec bien de la joie que les Carmes mitigés se font enfin calmés, & qu'ils sont à l'heure qu'il est parfaitement soumis à votre obéissance: j'en ai rendu mille actions de grâces à Dieu, touchée alors d'une vive appréhension de ce qui a précédé leur acceptation. L'événement a justifié que ma crainte n'étoit pas vaine & sans fondement, un de leurs Peres m'ayant appris qu'avant même qu'on leur eût signifié le Decret de Monseigneur le Nonce donné *motu proprio*, ils étoient déjà dans une consternation qui n'est pas imaginable, troublés & alarmés au dernier point, prétendant, non sans quelque forte de raison, qu'on leur faisoit une criante injustice. Ils disoient donc, comme je l'avois prévu, & comme je crois vous l'avoir mandé, & même au Pere Marian de Saint Benoît, que commander comme Supérieur, sans justifier par quelle autorité on commande, c'étoit une chose & bien dure & bien nouvelle.

Pour moi il me paroît, MON REVEREND PERE, que les raisons qui vous ont porté à ne leur point montrer le Decret, & dont vous vous expliquez dans la Lettre écrite au Pere Marian, n'étoient pas assez fortes pour devoir vous en empêcher. De bonne foi, s'il y avoit lieu de douter de votre commission, c'étoit avant que le Decret arrivât, & non pas depuis qu'il est arrivé. Plût à Dieu qu'il fût conçu de telle sorte que vous fussiez déchargé d'un si pesant fardeau, & qu'il vous laisât tout entier aux Carmes Déchauffés, & aux Carmelites Déchauffées.

ANN.
1576.
21. Octobre.

Le Pere Padille vous dira que Frere Ange assure qu'il ne m'est pas permis de fonder des Monasteres, que le Concile me le défend, & que notre Révérendissime Pere Général l'a déclaré nettement. Que je souhaiterois que votre Révérence pût voir cette déclaration ! Ce bon Frere ajoute que je promene perpétuellement mes Religieuses : comme si ce n'étoit pas par l'ordre de mes Supérieurs, & que lui-même ne m'eût pas apporté la permission que j'ai encore, d'en conduire autant qu'il seroit nécessaire à Veas & à Caravaque, pour les Monasteres de Carmelites qu'on avoit dessein d'établir dans ces deux Villes (*). Comment donc ce bon Frere ne songea-t-il point à cette déclaration déjà faite & déjà publiée ? Plût à Dieu qu'on me laisât jouir tranquillement de la douceur de ma chere solitude, & que je ne fusse point obligée de faire de nouveaux établissemens ! Je le conjure aussi de vous donner, MON PERE, le repos que je vous desire.

J'écris aujourd'hui à votre Révérence précisément pour l'affaire de Salamanque dont vous êtes déjà informé : je crois même vous en avoir dit mon sentiment, & qu'elle n'est point avantageuse à des Carmes Déchauffés, à moins qu'on ne leur donnât un établissement dans la Ville. Mais pour être simplement Vicaires l'espace de deux mois, & n'avoir nul autre emploi qui les engage à rendre quelques services, car on ne parle pas d'autre chose, cela ne leur convient nullement : & il n'y a pas même d'apparence qu'on puisse l'exi-

(*) La fondation à Veas fut faite en 1574. & à Caravaque le 1. Janvier 1576. Voyez l'Hist. gén. de l'Ordre 2. Part.

ANN.
1576.
21. Oc-
tobre.

ger d'eux, sur-tout ne le leur aiant pas demandé. Loin donc qu'on me fasse consentir à cela, je voudrois que les Carmes Déchaussés ne parussent dans les Villes que comme des gens de l'autre monde, & qu'ils ne fussent point obligés d'aller & de venir perpétuellement pour confesser des filles repenties. Monseigneur l'Evêque est pour nous : sans lui nous serions en danger de perdre notre cause toute bonne qu'elle est.

Je ne sçais si Monsieur Tutonio fera quelque chose ; son pouvoir est bien mince, & je ne le crois pas un fort habile sollicitateur. Si j'étois sur les lieux je remuerois certains ressorts qui pourroient n'être pas inutiles. Cela se fera, MON REVEREND PERE, si vous le jugez à propos. Comme je vous ai déjà écrit, je ne vous entretiendrai pas davantage. La Mere Prieure & toutes nos Sœurs se recommandent à vos saintes prieres, & à celles de votre Communauté. Je finis, car il est fort tard, en vous assurant que je suis invariablement pleine d'estime & de respect,

C'est aujourd'hui la
Fête de mon Pere
S. Hilarion.

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS,

REMARQUES.

LE Reverend Pere Jérôme Gratiën de la Mere de Dieu à qui cette Lettre est écrite, fut un si excellent & si saint homme, qu'il n'y a point d'éloges que Sainte Therese ne lui ait donnés, comme on le peut voir dans ce Recueil de Lettres, & dans presque tous ses autres Ouvrages. La confiance qu'elle eut en lui, alla jusqu'à le choisir pour son principal Directeur, & à lui communiquer les dispositions les plus intimes de son ame. Il a été le premier Visiteur & le premier Provincial de notre Réforme ; & dans son établissement il lui a rendu les services les plus considerables.

Cette Lettre roule sur le même sujet que la XXVIII. du premier Tome adressée au Pere Ambroise Marian de S. Benoît ; & la Sainte les écrivit à Toledé toutes deux à même jour l'an 1576. Elle parle d'abord du Bref par lequel le Nonce du Pape Dom Nicolas Hormaneto l'avoit établi

établi l'année d'au paravant Visiteur Apostolique des Carmes mitigés des Provinces d'Andalousie & de Castille. Quelques Peres Mitigés étoient venus à la Cour pour obtenir d'être exemts de la Visite du Pere Jérôme Gratiën, qui bien qu'il ne fût pas encore Visiteur, en exerçoit néanmoins la charge en vertu de la commission que lui en avoit donné le Pere François de Vargas qui l'étoit alors; Monsieur le Nonce pour leur ôter tout prétexte de se soustraire à cette Visite, revêtit de son autorité le Pere Gratiën.

A l'égard de l'affaire dont il est parlé à la fin de cette Lettre, c'étoit la fondation d'un College de Carmes Déchauffés, que le Seigneur Dom Tutonio depuis Evêque d'Eborá, souhaitoit qu'on établit à Salamanque: cela paroît par la Lettre II. du premier Tome qui lui est adressée.

Le Pere Ambroise Marian de Saint Benoît se trouva embarqué dans cette affaire par l'Evêque de Salamanque Dom François de Soto & Salasar, un des Directeurs de la Sainte. Ce Prélat proposa à ce Pere de se charger de la conduite d'une Maison de Filles repenties: celui ci écouta cette proposition, l'emploi lui paroissant un moïen propre à faire réussir la fondation qu'on poursuivoit: mais la Sainte plus éclairée & plus attentive à la perfection de ses enfans qu'ils ne l'étoient eux-mêmes, n'approuva pas ce projet. Ainsi elle écrivit au Pere Marian de Saint Benoît la Lettre XXVIII. du premier Tome, & celle-ci au Pere Jérôme Gratiën, pour les détourner l'un & l'autre d'accepter un emploi si peu convenable à la retraite & à la solitude dont nous faisons profession.

Il sera si souvent parlé dans la suite de ces Lettres du Pere Jérôme Gratiën, que nous croions nécessaire de le faire mieux connoître que n'a fait l'Auteur des Remarques.

Ce Pere naquit à Valladolid le 6. Juin 1545. Son pere étoit Didac Gratiën d'Alderete Secrétaire de Charles Quint & de Philippe second, & sa mere étoit fille de Dom Jean d'Antisco Gentilhomme Polonois, que le Roi de Pologne avoit envoie en Ambassade auprès de Charles Quint. Jérôme Gratiën fit avec distinction ses premieres études à Madrid chez les PP. Jesuites, & à l'âge de 19. ans il fut Maître-ès-Arts dans l'Université d'Alcala (*). Dans sa Licence il eut le premier rang, excellent dès-lors autant par sa modestie & par sa piété, que par son esprit & par sa science. Promu au Diaconat, il prêcha avec beaucoup d'applaudissement & de succès; extérieur agréable, maintien édifiant, voix charmante, éloquence pathétique, zèle ardent, pensées sublimes, tout concouroit à le faire admirer.

En 1569. honoré de la dignité du Sacerdoce il forma le dessein de se consacrer entierement à l'amour de Dieu, & au salut des ames. De-là le desir d'entrer dans la Compagnie de Jesus. Mais touché vivement du recueillement des Carmes Déchauffés qui alloient étudier dans les Ecoles publiques de l'Université d'Alcala, parce que leur College n'étoit pas encore achevé, son premier desir se refroidit, d'autant plus

*Hist. gen.
des Carmes
Déchauffés,
2. Part. L.
1. ch. 20.*

(*) Il y a en Espagne trois Villes qui portent le nom d'Alcala, deux dans l'Andalousie, & la troisième dans la nouvelle Castille à 5. lieues de Madrid. C'est dans celle-ci qu'est la célèbre Université, Complutensis Academia, fondée par le Cardinal Ximenés, & où le P. Gratiën prit des grades.

qu'une voix interieure le pressoit d'embrasser leur Etat. Dans cette conjoncture les Carmelites d'Alcala (*) le prient de prêcher dans leur Eglise le jour de N. D. du Mont Carmel ; & il fait un Sermon , qui non-seulement excite l'admiration de toute l'Université & attire un grand respect pour la nouvelle Réforme , mais qui y gagne encore l'illustre Jean Rocca , de qui nous aurons lieu de parler quelque autre part. Moins docile néanmoins que son profelite , Jérôme Gratién esraïé de l'austerité des Carmes , reculoit & résistoit toujours. Enfin il va à Patrane , d'abord pour traiter de la réception d'une fille chez les Carmelites , ensuite pour y assister à la prise d'habit de Jean Rocca ; & c'est là où la grace l'attendoit : il en est touché fortement , il prend l'habit le 25. de Mars en 1572. âgé de près de 27. ans , & y reçoit le nom de Jérôme de la Mere de Dieu.

Comme dans les commencemens des établissemens on ne sçauoit garder le même ordre qui s'observe dans la suite , on ne doit pas s'étonner qu'un homme d'un mérite aussi grand ait été employé pendant son Noviciat même à prêcher & à confesser. Ce qu'on fit de plus extraordinaire à son égard , c'est qu'on lui confia la conduite du Noviciat composé de trente Novices , quoiqu'il fût Novice lui-même. Ce poids accablant d'occupations , joint aux grandes austérités de la Maison & à l'entière nudité des pieds , (car alors les Carmes marchoient pieds nus sans sandales) fut pour lui une source de tentations auxquelles il fut prêt de succomber. Dieu le soutint néanmoins ; & il eut le bonheur de faire Profession avec une grande paix le 28. de Mars 1573.

Quatre mois quelques jours après sa Profession , c'est-à-dire le 4. d'Août de la même année , le P. Balthasar de Jesus de qui nous parlerons dans l'occasion * , Prieur alors des Carmes Déchaussés de Patrane , usant de l'autorité que lui avoit donné le P. de Vargas Prieur des Dominicains de Grenade , & Commissaire du Pape pour la Réforme du Carmel dans l'Andalousie , ordonna au Père Jérôme Gratién d'aller visiter & gouverner les deux Couvents de la Réforme dans cette Province. Il passe par Grenade pour aller à Seville ; & le P. de Vargas , après l'avoir retenu quelques jours pour l'approfondir , reconnut en lui tant de mérite , qu'il se déchargea sur lui de la commission qu'il avoit reçue du Pape , & qu'il le subdelega pour visiter les Couvents même mitigés , malgré toutes les prieres & les représentations qu'il fit pour éloigner ce fardeau. Il part donc pour Seville où il arrive le 22. d'Octobre ; & après y avoir fait divers arrangemens très-sages , il prend possession pour les Carmes Déchaussés la veille de l'Epiphanie 1574. d'un bel Hermitage que M. l'Archevêque leur avoit donné. Ce fut là le signal de la guerre que lui déclarèrent & à la Réforme plusieurs des PP. Mitigés , guerre qui eut de si fâcheuses suites , & une si heureuse fin.

Nous ne pensons point à en faire le détail : il suffira de dire qu'après que le P. Jérôme Gratién eût employé avec beaucoup de sagesse le pouvoir que lui avoit confié le Commissaire du Pape , qu'il eût gouverné sa nouvelle Communauté de Seville avec beaucoup d'édification , qu'il eût prêché le Carême dans cette Ville en 1575. avec le plus grand succès , M. le Nonce Hormanet lui donna un plein pouvoir de visiter tous les Couvents des Carmes même mitigés ; & que ce Pere étant parti de Seville pour se rendre auprès de ce Seigneur , passa par Veas où étoit dans ce tems-là Sainte Therese ; qu'il la vit alors pour la première fois , qu'il l'admira , qu'il lui ouvrit le plus secret de son ame , & qu'à son tour elle conçut pour lui cette haute estime , & cette

Hist. gén. de l'Ordre , Liv. 3. ch. 10. (*) Sainte Therese n'avoit point fondé ce Couvent : mais étant partie de Medine du Champ pour aller faire la fondation de Malagon , & étant arrivée à Madrid , Madame Eleonor de Mascarenas la pria d'aller à Alcala voir les Religieuses de cette Maison , parmi lesquelles la dévote Marie de Jesus leur Fondatrice avoit introduit une excessive austerité. La Sainte à qui cette Supérieure & ses Filles se soumirent , corrigea cet excès , & les fonda dans le véritable esprit du Carmel.

* Ci-dessus sur la IX. Lett. au P. J. Gratién.

Chap. 21.

Liv. 2. Chap. 1.

Liv. 2. Chap. 14.

pleine confiance qu'on a pu remarquer dans cette Lettre; & qu'on verra encore mieux dans le Chap. 22. du Livre de ses Fondations, & en d'autres endroits du premier & du second Volume de ses Lettres. Ces sentimens de vénération n'empêcherent pas néanmoins qu'elle n'ait blâmé quelques actions de ce Pere; elle le fait dans cette Lettre, & elle le fera bientôt dans une autre.

LETTRE XXV.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

SECONDE.

La Sainte après l'avoir applaudi de ce qu'il se désie de lui-même, & de ce qu'il ne cherche que la gloire de Dieu; le prie de maintenir le règlement qui défend de manger aux Parloirs des Carmelites, & s'explique sur l'usage qu'on doit faire de la dot d'une Novice.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT VOUS ACCOMPAGNE
INCESSAMMENT, MON REVEREND PERE.

JE vous écrivis la semaine passée, qui étoit celle de l'Octave de la Toussaint, avec quel plaisir & quelle satisfaction j'ai reçu votre dernière Lettre quoiqu'elle fût fort succinte. Plaise à Dieu que l'affaire qui a obligé l'Ordre de dépecher à Rome, réussisse à sa gloire, & qu'on ne change plus de sentiment.

Je vous marquois aussi que les Lettres que le Pere Marian de Saint Benoît vous a écrites, & que je lui envoiai demander, seulement pour les lire, m'avoient extrêmement divertie: il rapporte une histoire la plus plaisante du monde; je ne sçais où il a pris tant de génie & tant d'agrément; j'en ai loué Dieu, sçachant qu'il lui en est redevable.

Pour vous, MON REVEREND PERE, vous ne sçauriez

ANN.
1576.
Vers le
10. ou le
11. No-
vembre,

ANN.
1576.
Vers le
10. ou le
11. No-
vembre.

trop lui rendre graces de toutes les faveurs qu'il vous fait, & en continuant de vous défier de vous-même; car je suis frappée d'étonnement d'entendre parler ce Pere avec tant d'assurance & de certitude; toutes choses soutenues de cette excessive confiance lui paroissent aisées & faciles, confiance cependant qui ne lui est nullement avantageuse.

Le grand Dieu d'Israël veut être loué & adoré de ses créatures: nous devons donc à votre imitation, MON PERE, avoir toujours devant les yeux son honneur & sa gloire, & ne penser jamais à la nôtre, dont il prendra soin lui-même, si c'est son bon plaisir: notre partage est de nous humilier, & par un profond abaissement de rehausser autant que nous le pouvons sa grandeur infinie & sa souveraine Majesté. Mais ne suis-je pas ridicule de vous parler de la sorte? & n'aurez-vous pas sujet de rire & de vous moquer de ma simplicité; sur-tout si je vous dis que je considere d'un œil jaloux le bonheur de nos Sœurs de Seville qui vous possèdent si tranquillement, & qui jouissent avec tant de plaisir d'un bonheur qui me couta ici tant de peines? J'ai néanmoins de la joie qu'elles aient trouvé le moien de procurer à Paul quelque soulagement d'une maniere qui ne peut être improuvée.

Mais que ne dira-t-on point de la défense que j'ai faite de manger jamais aux Parloirs des Carmelites? Surement on l'accusera de rigueur, faute de comprendre que j'ai voulu par-là fermer la porte à un relachement tellement inévitable, qu'il vaut mieux, MON REVEREND PERE, si vous ne pouvez point vous y accoutumer, que vous ne leur disiez plus la Messe. Quelque-grandes que soient les peines que j'ai souffertes dans cet établissement, je m'en tiendrais infiniment dédommée, si je pouvois affermir un point de régularité si nécessaire & si avantageux. Je loue Dieu de ce que par sa grace nous commençons un peu à respirer, sans avoir besoin du secours des Séculariers.

Quelle obligation ne vous ai-je point, MON REVEREND PERE, du plaisir que nos Sœurs me font de me détailler si exactement tout ce qui se passe en vos quartiers! Elles me marquent que c'est par votre ordre, ce qui me donne une

Vraie joie, parce que c'est une preuve que vous ne m'oubliez pas.

Madame Helene de Quiroga a supputé à combien doit monter la légitime de Mademoiselle sa fille, & ce qu'elle pourra donner elle-même si elle entre dans notre Monastere de Medine du Champ : elle compte qu'on la recevra avec encore deux autres Religieuses de Chœur & deux Converses ; & qu'après que la Maison sera entierement bâtie, on emploiera le reste de sa dot en fondations de Messes, comme on a fait à Alve.

Elle remet cependant tout cela à votre disposition, à celle du Pere Alvarés & à la mienne. Ce fut ce Pere qui m'envoia le mémoire, ne voulant pas y répondre qu'il ne me l'eût communiqué, & qu'il n'eût sçu mes sentimens là-dessus. J'ai eu dans cette occasion tout l'égard qu'on peut avoir à l'inclination que vous avez fait paroître : mais après un sérieux examen & beaucoup de consultations j'ai répondu ce que vous verrez dans le papier que je vous envoie. Si vous n'agréez pas cela, aïez, s'il vous plaît, la bonté de m'en donner avis. Sur-tout n'oubliez pas que je n'approuverai de mes jours que les Monasteres établis sans revenu, en possédent aucun. Je prie Dieu de vous conserver, MON REVEREND PERE, aussi long-tems que le desire

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

REMARKES.

ET VOICI l'affaire dont la Sainte parle & qui obligea de dépecher à Rome. Les * PP. Mitigés d'Andalousie y aiant envoié deux Prieurs afin de faire revoquer ce que le Nonce faisoit en Espagne pour les PP. Déchaussés, ceux-ci nommerent dans leur premier Chapitre général tenu au mois d'Août 1576. à Almadouar, les PP. Jean Jesus de Roca Prieur de Manzere, & Pierre des Anges Prieur du petit Rocher, pour aller défendre leur cause auprès du Pape. Ce sage projet dont la Sainte paroît ici fort contente, ne put néanmoins s'exécuter alors.

* *Hist. gén.
de l'Ordre
2. Part. L.
3. ch. 9.*

Pour comprendre ce qu'elle dit ensuite, il faut sçavoir que lorsqu'elle travailloit à la fondation des Carmelites de Seville, elle s'ap-

ANN.

1576.

Vers le
10. ou le
11. No-
vembre.

perçut qu'on donnoit quelquefois à manger dans le Parloir au Pere Jérôme Gratiën. Quoique ce léger manquement de régularité lui donnoit dès-lors de la peine, non pas par rapport à ce Pere, mais à cause des mauvaises suites qu'un tel exemple pouvoit avoir, elle n'en parla néanmoins à personne tandis qu'elle fut à Seville : mais arrivée à Malagon, elle écrivit à la Mere Prieure de Seville la Lettre LIII. du premier Tome, pour la prier instamment de ne jamais permettre qu'on mangêât dans le Monastere, c'est-à-dire, dans le Parloir, si ce n'est le Pere Jérôme Gratiën, qui peut souvent en avoir besoin à cause de ses grandes infirmités. Elle ajoute aussi-tôt : « La conservation de cet excellent homme nous est si précieuse, que tout ce que nous ferons » pour lui, sera toujours au-dessous de ce que nous devrions faire, & » de l'obligation que nous lui avons. On peut cependant lui donner à » manger si secrettement, que personne ne le sçache. Mais quand on » le sçauroit, on n'en devoit tirer nulle conséquence ; tant est grande » la différence qu'il y a entre un Supérieur du mérite de celui-ci, & un » Supérieur ordinaire ». Les remarques de Monseigneur l'Evêque d'Osme sur cette Lettre sont si judicieuses & si édifiantes, que je me contenterai d'y renvoyer le Lecteur.

Le Pere Jérôme Gratiën informé apparemment de ce qui se passoit, écrivit à Sainte Therese pour lui marquer son déplaisir de ce manquement de régularité. La Sainte fait réponse à cette Lettre dans celle-ci, & se sert avec beaucoup de prudence de la bonne disposition où il étoit, pour lui faire agréer de ne plus dire la Messe aux Carmelites, puisqu'il ne pouvoit se passer d'y prendre quelque nourriture au Parloir. Nos Supérieurs ont suivi avec tant d'exactitude ce règlement de la Sainte, qu'on voit avec admiration les précautions qu'ils prennent pour n'y manquer jamais.

☞ CETTE Lettre fut écrite à Toledo l'an 1576. Elle n'est dans l'Original Espagnol, & dans la Traduction de la Mere de Maupeou, que la troisieme de celles de ce Volume qui sont adressées au P. Jérôme Gratiën, & celle qui suivra est la seconde. Mais c'est une meprise, puisque celle-ci est du mois de Novembre, ainsi que le prouvent les premiers mots, & que l'autre est du mois de Decembre de la même année.



LETTRE XXVI.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

CINQUIÈME.

La Sainte défend à ses Filles de permettre qu'on mange jamais à leurs Grilles, & fait quelques autres petits réglemens.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHÈRE MÈRE.

J E vous ai déjà priée de mettre dans un papier séparé les choses de conséquence qui demandent réponse : vos Lettres sont longues, quoique le plaisir que j'ai à les lire me les fasse paroître courtes ; ainsi il me faut bien du tems pour chercher ce que vous souhaitez que je vous éclaircisse.

Il n'y a que trois ou quatre jours que je vous écrivis, MA CHÈRE FILLE, par le Courier ordinaire, & que je vous adressai une Lettre pour le Pere Provincial, sur laquelle j'avois mis deux croix : le paquet vous aura été rendu ; mais mandez-moi si vous vous êtes apperçue de ces croix ; autrement je n'en mettrai plus. Quelque affligée que je sois de votre maladie, je la suis bien davantage de ce que vous me marquez que vous vous portez bien lorsque vous avez la fièvre. Au nom de Dieu appliquez-vous de bonne foi à connoître la cause de votre mal, & tâchez d'y apporter les remedes convenables : si vous le négligez il augmentera de telle sorte, que vous ne pourrez plus le guérir. Je veux me flater que cette fièvre n'est pas continue ; cela me console un peu : ne la négligez pas cependant, si vous ne voulez qu'elle augmente beaucoup. Dieu veuille nous préserver de ce malheur.

Je suis dans une vraie peine de la Mere Prieure de Mala-

ANN.

1576.

II. Nov.

ANN.
1576.
11. Nov.

gon, dont il y a plusieurs jours que je n'ai reçu de nouvelles. Les Médecins disent qu'elle a toutes les marques qu'on peut avoir d'être étique, & qu'il est impossible de la guérir. Dieu est la source de la vie; ainsi il peut prolonger celle de cette chere malade: demandons-lui donc par de continuelles prieres le rétablissement de sa santé; & priez aussi, s'il vous plaît, pour une autre personne à qui j'ai de très-sensibles obligations.

Faites-moi l'amitié de dire à nos cheres Sœurs que je lis toutes leurs Lettres avec bien du plaisir, & que je voudrois avoir le loisir de leur répondre aujourd'hui. Je ne puis vous dire combien j'envie le bonheur que vous avez de jouir si tranquillement des entretiens tout-spirituels du Pere Provincial: je ne mérite pas un tel bonheur; ainsi j'ai tort d'en regretter si fort la privation. Je ne laisse pas néanmoins d'avoir de la joie que vous aïez cette consolation: accablée que vous êtes de peines & de travaux qu'auriez-vous fait sans ce secours?

Obligé-moi de dire à la Mere Souprieure que toute la dépense qu'on fera pour le Pere Provincial, doit être prise sur les quarante ducats que vous devez au Monastere de Saint Joseph. Ne faites point, MA CHERE FILLE, de façon là-dessus; ce seroit autant de perdu pour vous; nous pouvons par la grace de Dieu satisfaire ici à cette mince dépense; ne vous en inquiétez donc pas. Je n'ai pu m'empêcher de rire de ce que la Mere Souprieure sçait si bien faire le compte de l'eau; elle a cependant raison, car je souhaite qu'on tienne compte de tout, excepté des aumônes.

A quoi songez-vous, MA CHERE MERE, de ne me dire jamais qui est le compagnon du Pere Provincial? J'en ai du chagrin. N'y manquez donc plus, je vous prie. Je serois bien aisé qu'on ne sçût point que le Pere Provincial mange chez vous, parce que cela ne se doit jamais permettre à pas un autre Supérieur; & si l'on venoit à sçavoir qu'il y mange, ou qu'il y a mangé, on pourroit s'imaginer avoir droit de suivre cet exemple, ce qui seroit un commencement de relâchement. Ne doutez point, MA CHERE MERE, que nous ne soïons très-étroitement obligées de songer à l'avenir, & de prévenir

LETTRE VINGT-SEPTIÈME. 105

prévenir autant que nous le pourrons les mauvaises suites que peuvent avoir de foibles commencemens, si nous ne voulons que Dieu nous en demande un compte très-exact & très-rigoureux.

Mon frere & ma nièce Therese se portent bien. La Lettre dans laquelle vous lui parlez des quatre Reaux, ne lui a pas été rendue: il a reçu toutes les autres avec bien du plaisir, car il vous honore, & a pour vous plus d'estime que pour les Carmelites de ces quartiers-ci. Plaise à Dieu, MA REVERENDE MERE, de vous rendre une santé parfaite, & de vous faire croître de jour en jour en grace & en sainteté. Toute à vous,

C'est aujourd'hui
le 11. Novembre.

THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Toledo en 1576.

LETTRE XXVII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

SIXIÈME.

Sa joie de la prise d'habit d'une jeune Demoiselle ; son contentement de ce que ses Filles vont établir la Réforme à Paterne ; défense que le Confesseur des Carmelites substitue un Confesseur à sa place.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE FILLE.

LE Jour de la Fête de la Présentation de la Sainte Vierge on m'apporta deux de vos Lettres, avec celle du Pere Provincial. Ne manquez pas, s'il vous plaît, sous prétexte qu'il m'écrivit, de m'informer exactement de toutes choses;

ANN.
1576.
11. Nov.

ANN.
1576.
26. Nov.

ANN.
1576.
26. Nov.

car ce Pere ne me dit presque rien ; il a si peu de loisir que je suis étonnée comment il peut trouver un moment pour me donner de ses nouvelles.

Les Lettres que vous m'avez envoiées par la voie de Madrid, avec le mémoire du tintamarre que vous avez eu, ne m'ont point été rendues : je crois cependant que nulle des miennes n'a été perdue, si ce n'est le premier paquet par lequel je vous donnois avis de la prise d'habit de ma chere petite Isabelle, de la joie que j'avois eue de voir Madame sa Mere, & de ce que cette aimable enfant m'avoit répondu fort agréablement & avec une présence d'esprit admirable, lorsque je lui demandai si elle n'étoit accordée à personne, qu'elle étoit fiancée à notre Seigneur JESUS-CHRIST.

Il y avoit dans ce paquet des Lettres de la Mere Prieure, & de quelques-unes des Sœurs qui faisoient diverses questions au Pere Provincial. Comme il n'y a pas fait réponse, je crains qu'elles n'aient été perdues. Obligez-moi de me mander ce qui en est, à la premiere occasion.

Je ne puis vous exprimer combien j'envie le bonheur de vos Filles qui sont allées mettre la Réforme à Paterne ; non pas parce qu'elles ont le Pere Provincial pour les accompagner dans le voiage, mais parce qu'elles souffriront de grandes persécutions : la joie de pouvoir endurer quelque chose pour Dieu, me rendroit insensible au plaisir d'être avec une personne que j'honore avec tant de distinction. Plaise à Dieu que cette Réforme soit un heureux présage qu'il veut se servir de nous pour faire avancer les ames dans les voies de la perfection.

Quoique nos Réformatrices soient en si petit nombre, je ne laisse pas d'appréhender vivement qu'elles ne meurent de faim ; on m'écrit qu'elles manquent de tout, & que leur pauvreté est extrême. Dieu veuille les soutenir par sa puissance infinie : nous l'en supplions toutes ici très-ardemment. Faites-moi le plaisir, MA CHERE MERE, de leur envoyer ces Lettres que je vous adresse, & de me communiquer celles qu'elles vous ont écrites, afin que je sçache en quel état elles sont à présent. Pour vous, MA CHERE MERE, ne cessez point, s'il vous plaît, de leur donner de bons conseils,

de les animer & de les encourager dans leur entreprise : je les plains d'être aussi délaissées qu'elles le sont. Au reste elles ne doivent pas penser à chanter l'Office qu'elles ne soient un plus grand nombre : ce seroit se faire moquer d'elles & de nous. Je suis bien aisé que les cousines de Monsieur votre Confesseur aient si bonne voix, & vous avez bien fait de les recevoir. Votre Communauté est à l'heure qu'il est bien peu nombreuse.

ANN.
1576.
26. Nov.

Y eût-il jamais, MA CHERE FILLE, un plus grand égarement d'esprit que celui de vouloir que le Confesseur ordinaire des Carmelites ait le pouvoir de substituer à sa place, lorsqu'il se trouvera malade ou absent, qui il lui plaira pour confesser la Communauté ? Ce seroit une jolie mode, & qui ne lui déplairoit pas. Je ne puis cependant vous rien dire là-dessus, que je n'aie lu le papier du Pere Provincial. J'ai été ces jours-ci sur le point d'écrire à Monsieur votre Confesseur, pour le prier que quand il aura quelque chose à consulter il choisisse plutôt des gens doctes & sçavans que des gens spirituels & sans sçience : ces premiers m'ont retirée de mille peines & de mille embarras où ces derniers m'avoient plongée. Je ne suis donc pas surprise de ces sortes d'inquiétudes où les spirituels peu éclairés m'ont quelquefois jettée, en m'assurant que ce qui se passoit en moi venoit certainement du démon. J'écrirai au Pere Provincial lorsque j'aurai lu le papier en question ; & je vous enverrai la Lettre ouverte, afin que vous en jugiez, & que vous la fassiez voir au Pere Prieur des Grottes.

J'ai trouvé fort plaisant qu'on ait projeté de m'envoier aux Indes à l'occasion de ce que vous sçavez. Je prie Dieu de tout mon cœur de pardonner à ces personnes la mauvaise volonté qu'elles ont pour moi. Elles ne pouvoient cependant dans cette rencontre rien faire qui me fût plus avantageux, que de dire tant de faussetés à la fois ; car leur multitude fera qu'on n'ajoutera foi à pas une. Je vous ai déjà écrit de n'envoier pas l'argent à mon frere qu'il ne vous le demande.

La Mere Prieure de Malagon est mieux ; je commence à esperer qu'elle ne mourra pas ; j'ai parlé à un Médecin qui

ANN.
1576.
26. Nov.

m'a dit que quoiqu'elle ait une plaie, pourvu que ce ne soit pas aux poumons, elle ne laissera pas de vivre. Dieu sçait combien sa conservation nous est nécessaire: ne cessons donc point de la lui demander. Mes amitiés, s'il vous plaît; à toutes nos Sœurs. Je ne vous en dis pas davantage parce que j'ai bien des Lettres à écrire aujourd'hui. J'écrirai au premier jour à mon Prieur des Grottes, pour lui marquer la joie que j'ai du rétablissement de sa santé. Je prie Dieu de conserver la vôtre, MA CHÈRE FILLE; j'en suis d'autant plus en peine que vous ne me dites point si la fièvre vous a entièrement quittée. Donnez-moi toujours des nouvelles du Pere Antoine; je le salue, de même que les Peres Gregoire & Barthelemi.

Je rends grâces à Dieu de ce que le Pere Provincial réussit si bien dans tout ce qu'il entreprend. Dieu veuille lui donner de la santé: je me flatte que toutes mes Filles se joindront à moi pour obtenir du Ciel sa conservation. Je suis avec le plus solide attachement toute à vous,

C'est aujourd'hui
le 26. Novembre.

THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette Lettre à Tolède l'an 1576.

L'HISTOIRE du tintamarre dont elle parle, excité contre les Carmelites de Seville méritoit d'avoir ici place; mais certaines considerations nous détournent de l'y insérer. Ceux qui desireront en être instruits, peuvent consulter l'Hist. gen. de l'Ordre, 2. Partie, Liv. 3. chap. 14.

Nous n'avons trouvé ni dans cette Histoire générale, ni dans le Livre que la Sainte a fait de ses Fondations, aucun vestige de celle de Paterne dont elle parle si clairement ici & dans les Lettres suivantes. Il semble par cette Lettre, & par la XIII. des Lettres adressées à la même Mere-Marie de Saint Joseph, que ce ne fut pas proprement une fondation; & que cette Mere n'avoit envoyé de ses Religieuses à Paterne, que pour y rétablir la règle dans un Monastere déjà établi, sauf à les rappeler après qu'elles auroient achevé leur mission. Que si ce fut une fondation, elle ne subsista pas long-tems, & on l'abandonna.

LETTRE XXVIII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN
DE LA MÈRE DE DIEU.

TROISIÈME.

Diverses affaires ; détachement où étoit la Sainte de toutes les choses de la terre, son amour pour l'obéissance, & sa tranquillité d'esprit dans les divers événemens de la vie.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT ACCOMPAGNE
SANS CESSÉ VOTRE REVERENCE.

JE suis désolée lorsque je pense que vous recevez très-peu de mes nouvelles, quoique je vous écrive très-souvent. J'eus l'honneur, il y a quelques jours, de vous adresser plusieurs Lettres : Dieu veuille qu'elles ne se perdent pas, & qu'elles vous soient rendues plus exactement que les précédentes.

On m'a apporté aujourd'hui des Lettres de Valladolid, qui m'apprennent que la permission de Rome est venue de faire faire Profession à la Sœur Casilde, qui en est transportée de joie. Je ne pense pas, MON REVEREND PÈRE, que vous deviez attendre à lui accorder la vôtre, que vous puissiez lui aller donner le voile : les événemens de ce monde sont si incertains, que le parti le plus prompt est d'ordinaire le plus sûr. Aïez donc la bonté de m'envoïer au plutôt par diverses voies deux ou trois permissions, afin que si malheureusement l'une se perdoit, l'autre arrive à bon port ; & que ce petit Ange qui nous est si cher, & qui nous a couté tant de peines, ne se désespere pas d'un si long retardement.

ANN.
1576.
4. Dec.

ANN.
1576.
4. Dec.

On dira à votre Révérence, si on ne le lui a déjà dit, qui sont ceux à qui on a donné la relation: le Pere Dominique Bagnés en est un, je ne laisserai pas cependant de lire toutes les Lettres; & si je n'y trouve point ce qui est marqué dans la mienne, je vous l'enverrai incessamment.

Celui qui donne la place pour le Monastere, desireroit fort qu'on s'obligeât à dire toutes les Semaines une Messe à son intention, & il promet de faire bâtir six belles Cellules. J'ai répondu que vous n'y consentiriez pas, que vous réduiriez à moins, & peut-être à rien du tout.

Je crains extrêmement que Monseigneur le Nonce ne vienne à nous manquer. Vous ne me dites pas, MON PERE, ce que fera Angelique, s'il meurt; elle sera immanquablement agitée de mille scrupules par l'apprehension de faire quelque chose qui soit contraire à l'obéissance, supposé qu'elle aille où vous sçavez qu'elle doit aller. Il est vrai que ce pais est fort éloigné de celui où elle desireroit faire son séjour, & qu'elle y sera beaucoup plus mal que là où elle est, au moins pour sa santé. Mais puisque c'est le lieu où sa présence est plus nécessaire, doit-on balancer si l'on sacrifiera son repos & son contentement pour un si juste sujet; & ne seroit-ce pas au contraire une extrême folie de vouloir trouver du repos sur la terre, où tout est guerre & affliction d'esprit?

La vérité est qu'Angelique ne pourroit avoir plus de plaisir que d'être à portée d'entretenir souvent Paul son Directeur; & il y auroit sûrement plus de commodité dans cet endroit, pourvu qu'on y bâtît le Monastere, qu'ici où la difficulté de traiter de telles affaires est encore plus grande qu'à Avila. De quelque maniere que Dieu en dispose, faites-lui la grace, MON REVEREND PERE, de lui mander au plutôt votre sentiment, & la résolution que vous avez prise: vous la connoissez assez pour juger qu'elle pourroit bien n'attendre pas votre réponse, si elle tarde trop à venir; dans la crainte qu'on ne s'avisât de l'empêcher de partir, ce qui lui seroit infiniment sensible.

Informez-vous, si vous plaît, si c'est à l'ancien Visiteur à choisir la place où l'on doit élever le bâtiment: car à

LETTRE VINGT-HUITIÈME. III

moins qu'il ne fût absolument nécessaire qu'Angelique se trouvât sur les lieux, il me paroît dans la conjoncture où nous sommes, qu'il seroit bien plus à propos que ce fût lui qui fit ce choix, que si elle en étoit chargée.

ANN.
1576.
4. Dec.

Il est, MON PERE, d'une extrême conséquence de ne se point mécompter, & de considérer avec une sérieuse application ce qui sera le plus avantageux; parce que la bonne ou la mauvaise conduite qu'on aura tenue, examinée de tout le monde, nous pourra être ou très-préjudiciable, ou d'une fort grande utilité. Peut-être que cet établissement durera peu, à cause du changement de Nonce que je crains: peut-être aussi qu'il subsistera. O Dieu tout-puissant, de quelle admirable liberté d'esprit n'avez-vous point favorisé cette foible fille! Nul événement, quelque fâcheux qu'il soit, n'est capable de la troubler, & ne lui paroît être un mal pour Paul, ou pour elle. Ce sont les paroles de cet homme incomparable qui ont produit dans son ame ce merveilleux détachement: il est si spirituel & si éclairé, qu'on ne se lasse point d'en remercier Dieu comme d'un bien qu'il tient de sa bonté.

Recommandez-lui cette affaire, MON REVEREND PERE, & répondez-moi, je vous en conjure, sur tous ces articles, afin qu'on ne fasse rien de mal-concerté: il y a du danger à suivre tant de divers sentimens.

Nous offrons tous nos vœux à Dieu pour Monseigneur le Nonce, & pour le premier Ange, dont je suis encore plus en peine: je le supplie de lui rendre la santé, de conserver la vôtre, MON REVEREND PERE, un grand nombre d'années, & de vous faire croître en grace & en sainteté, autant que le desiré celle qui est du fond du cœur,

Votre indigne Servante & Fille
THERÈSE DE JESUS.

C'est aujourd'hui
le 4. Décembre.

REMARQUES.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Toledo l'an 1576. Le Pape avoit envoie permission de faire faire Profession à la Sœur Casilde de la Conception, dont nous avons parlé dans les Remarques sur la XV. Lettre. Cette illustre Novice eut le bonheur de consommer son sacrifice où elle l'avoit commencé, c'est-à-dire, au Monastere des Carmelites Déchaussées de Valladolid le 13. Janvier 1577. trente-neuf jours seulement après cette Lettre écrite. La raison qui obligea Sainte Therese d'avoir recours à Sa Sainteté pour la permission de recevoir ses vœux, fut que le Pere Général des Carmes mitigés, de qui les Carmes déchaussés dépendoient alors, avoit refusé de la donner; refus qui contraignoit souvent de s'adresser au Nonce, ou au Pape même pour ces sortes de permissions, & pour les fondations de nouveaux Monastères, soit d'hommes ou de filles.

Le Nonce dont elle témoigne appréhender si fort la perte, étoit le Seigneur Dom Nicolas Hormaneto alors dangereusement malade: il mourut à Madrid au mois de Mai 1577. plus riche en vertus qu'en biens de fortune; puisque sa pauvreté fut telle, que ne s'étant rien trouvé chez lui après sa mort, il fallut que le Roi paât les frais de ses funeraillles.

Elle étoit encore plus en peine de la santé du Roi Philippe second, qu'elle nomme le premier Ange, non-seulement parce que, selon Saint Gregoire, les Rois sont les Anges de leurs Roiaumes, mais encore parce que ce puissant Monarque fut, pour ainsi dire, l'Ange tutélaire de notre Réforme, laquelle il prit tellement sous sa roiale protection, qu'il ordonna à la Sainte & à tous les Supérieurs de son Ordre d'avoir recours à lui dans tous leurs besoins; les assurant qu'il étoit leur pere & leur protecteur, comme la Sainte le rapporte dans la Lettre XXVII. du premier Tome.

Le nom de Paul, qu'elle donne dans celle-ci & dans plusieurs autres au Pere Jérôme Gratien, est une marque de son estime pour les travaux apostoliques, & pour la patience invincible de cet excellent homme. Pour celui d'Angelique, c'est un nom empranté que la Sainte se donne souvent pour n'être pas connue, si ses Lettres étoient perdues ou interceptées.

LETTRE XXIX.

Au Révérend Pere JÉRÔME GRATIEN
DE LA MÈRE DE DIEU.

QUATRIÈME.

Cette Lettre roule principalement sur quelques établissemens de son Ordre, qui se présentoient à faire.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

Lorsqu'on m'apporte de vos Lettres peu de tems après que j'en ai reçu, je voudrois pleine de reconnoissance pouvoir vous en remercier dans le moment même; car je ne sçais ce que j'aurois fait sans ce secours dans l'exil où vous m'avez laissée. Dieu soit béni de tout.

J'eus l'honneur Vendredi dernier de répondre à plusieurs de vos Lettres, & l'on vient aujourd'hui de m'en apporter quelques-unes: celles de Paterne & de Tiguros ne sont pleines que de soins, & ne parlent que d'affaires, ce qui est très-juste.

Je désirerois extrêmement, MON REVEREND PERE, malgré les raisons que vous avez de rester où vous êtes, & la fatigue d'un long voiage, que vous ne laissassiez pas de donner à ce Marquis la satisfaction que Monseigneur le Nonce a témoigné par sa Lettre souhaiter si ardemment. Vous n'ignorez pas les extrêmes obligations que nous lui avons, & que Dieu nous l'a donné pour protecteur. D'ailleurs c'est que ces sortes d'affaires sont difficiles à traiter par Lettres. Par-dessus cela, quand même celle-ci ne devroit pas réussir, la faute qu'on commettra en se rendant

ANN.
1576.
7. Dec.

ANN.
1576.
7. Dec.

sur les lieux par l'ordre de ce Prélat, nous fera plutôt avantageuse que préjudiciable. Encore une fois, MON REVEREND PERE, ne lui donnez pas sujet de se plaindre de nous. Je ne puis exprimer le chagrin que j'ai de vous voir seul, & éloigné des personnes de qui vous pourriez prendre conseil.

J'ai aussi une vraie peine de ce que la Mere Prieure me marque, que le Saint s'acquite mal de son devoir : cela est encore plus affligeant que son peu de fermeté. Obligez-moi, MON PERE, de l'en reprendre d'une maniere qu'il demeure persuadé qu'on ne lui passera pas ses manquemens.

J'écris cette Lettre avec tant de précipitation, que je ne puis vous dire tout ce que j'avois projeté de vous mander : je ne cesse cependant d'admirer la conduite de la Providence, qui permet toujours que les joies & les consolations de la terre soient mêlées d'amertumes & de tristesse. Mais quel tort n'ai-je point d'en être surprise ? C'est le chemin que notre Seigneur JESUS-CHRIST nous a tracé lui-même. Je suis si convaincue de la nécessité & du bonheur des souffrances, que je prends un vrai plaisir à vous entendre raconter vos travaux & vos persécutions ; quoique je n'aie pas laissé d'être touchée vivement du faux témoignage qu'on a porté contre vous, moins pour votre intérêt que pour le salut de vos calomnieurs. Comme ils n'ont point trouvé de témoins, ils cherchent en vain des gens du secret desquels ils puissent s'assurer : tout consiste à vous pouvoir justifier, vous & votre fils Elisée.

Un Pere Jesuite, & une Dame veuve d'Aguilar m'écrivirent hier de concert : celle-ci est âgée de 60. ans, & n'a point d'enfans : elle prit résolution dans une grande maladie qu'elle eut, il y a quelque tems, d'employer en œuvres de piété tout son bien : il consiste en six mille ducats * de rente, une très-belle maison, & un fort grand jardin. Ce Pere lui ayant parlé de nos établissemens elle en fut si charmée, qu'elle ordonna par son Testament que tout ce qu'elle possédoit nous seroit donné pour faire une fondation. Revenue de cette extrémité elle persiste dans son dessein de faire de

* Voyez
l'Avertissement de la
Traduction.
cc.

son vivant dans sa propre maison un établissement de Carmelites Déchauffées ; mais elle le desire avec tant d'ardeur, qu'il n'y a point d'instances qu'elle ne me fasse pour avoir réponse au plutôt.

ANN.

1576.

7. Dec.

Cette Ville est très-bonne, elle est située à treize lieues de Burgos. Quoique le país soit éloigné je ne crois pas devoir rejeter la proposition, ne sçachant pas quelle est la volonté de Dieu là-dessus ; car peut-être veut-il qu'on l'accepte. J'écrirai donc que je suis bien aise de m'informer auparavant de toutes choses, comme en effet je m'en informerai, jusqu'à ce que vous m'aïez appris ce qu'il vous plaira d'en ordonner, & si le Decret permet d'établir un Monastere de Religieuses : car bien que je ne puisse pas aller en personne faire cette fondation, vous pourrez, MON PERE, en donner la commission à quelques-unes de nos Meres : sur-tout n'oubliez pas, je vous prie, de me marquer vos sentimens là-dessus.

Il y a aussi à Burgos quantité de filles qui desirent être Carmelites, & qui ne peuvent jouir de ce bonheur, parce que nous n'y avons point de Maison, ce qui me touche sensiblement. Je connois dans Burgos bien des gens de qui je pourrai apprendre ce que je souhaite sçavoir à ce sujet.

Si la Dame veuve d'Aguilar donne tout ce qu'elle a promis, comme je me flate qu'elle le donnera, parce qu'elle le peut aisément, le revenu & les maisons pourront monter à neuf mille ducats & à davantage : cette Ville n'est pas éloignée de Valladolid ; le país est fort froid ; mais on a, dit-on, bien des moïens de s'en garantir.

Que je serois heureuse, MON REVEREND PERE, d'être à portée de partager vos soins & vos inquiétudes ! N'est-il pas bien doux de se plaindre lorsqu'on est sûr que la personne à qui on ouvre son cœur, ressent vivement toutes nos peines ? J'ai une vraie joie de vous sçavoir si souvent avec nos Sœurs de Seville : j'espere de la bonté de Dieu que vous les aiderez à s'avancer de plus en plus dans la vertu, & qu'il ne les abandonnera pas dans leur extrême pauvreté. La Sœur de Saint François m'a écrit une Lettre charmante : je prie

ANN.
1576.
7. Dec.

Dieu de les sanctifier de plus en plus. Ma santé est assez bonne : plaise au Seigneur de conserver la vôtre, & de vous rendre, MON REVEREND PERE, un aussi grand Saint que le desire celle qui est avec verité

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la veille de la Conception de la Sainte Vierge.

R E M A R Q U E S.

LA Sainte continue dans cette Lettre à parler des persécutions que soutenoient les Carmelites de Seville, & d'une information faite contre elles & contre le Pere Jérôme Gratiën, dans laquelle elle-même se trouvoit envelopée, quoiqu'elle ne nous le dise pas.

Cette calomnie qu'on publia à la Cour, & qu'on fit même tomber entre les mains du Roi, se dissipa par un effet étonnant de la protection de Dieu, avec autant de facilité que le vent dissipe la paille : les témoins se dédièrent de ce qu'ils avoient faussement avancé, & par leur confusion rehaussèrent la gloire de la Sainte, la réputation de ses Filles, & l'honneur du Pere Jérôme Gratiën qu'on s'efforçoit d'obscurcir. Un succès si avantageux à la gloire de Dieu rendit la Sainte encore plus affamée de souffrances ; elle y prenoit tant de gout que rien ne la consolait tant de ne pas souffrir, que d'entendre raconter les souffrances des personnes qu'elle aimoit, & qui en faisoient un saint usage.

☩☩☩☩☩
☩☩☩☩☩
☩☩☩
☩☩

LETTRE XXX.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

SEPTIÈME.

On ne doit point donner à manger aux Parloirs. Estime de la Sainte pour le Pere Provincial. Elle se plaint du peu de zèle d'un Prieur de son Ordre, loue beaucoup la Mere Prieure de Caravaque, & continue de donner à la Mere Marie de Saint Joseph des marques d'une tendre amitié.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE MERE.

A Ujourd'hui veille de la Conception de la Sainte Vierge, le Roulier m'a envoyé toutes vos Lettres, & me prie d'y répondre au plutôt. Pardonnez-moi donc, MA CHERE FILLE, si je ne vous entretiens pas aussi long-tems que vous le fouhaiteriez, & que je le desirerois: vous jugez bien que vous aimant autant que je vous aime, ce n'est pas manque d'affection, ni de bonne volonté. D'ailleurs je vous ai de si sensibles obligations du soin que le Pere Provincial m'écrivit que vous avez de lui, que je sens ma tendresse pour vous s'augmenter de jour en jour, avec le desir de vous en donner des marques sensibles.

J'approuve ce que vous faites pour ce Pere, à condition que cela n'éclate point: le Seigneur qui l'a choisi pour donner naissance à notre Réforme, lui a aussi donné un mérite si supérieur & si distingué, que je ne pense pas qu'il se trouve à l'avenir aucun Supérieur qui lui soit comparable, & avec qui l'on doive en user comme on en use avec lui. Soiez cependant persuadée que je n'accorde cette per-

 ANN.
1576.
7. Dec.

ANN.

1576.

7. Dec.

mission que parce que notre Institut est naissant, ce qu'il ne fera pas toujours; sans cela nous donnerions un exemple très-préjudiciable aux Provinciaux qui viendront dans la suite, & qui n'auroient pas la vertu & la sainteté du Provincial d'aujourd'hui. De plus il faut considérer que le besoin qu'il a de manger chez vous est très-grand; & qu'on doit faire en cette rencontre, comme en tems de guerre, le moins mal qu'on peut.

Je prie Dieu, MA CHERE FILLE, de vous récompenser du soin que vous prenez de mes Lettres; j'en ai une vraie satisfaction. On m'a apporté cette semaine les trois que vous dites m'avoir écrites: quoiqu'on me les ait rendues toutes ensemble, elles n'en ont pas été moins bien accueillies. Celle de la Sœur de Saint François m'a fort édifiée; elle est si belle & si spirituelle, qu'elle mériteroit d'être imprimée. Ce qu'elle rapporte du Pere Provincial, est presque incroyable. Rendons grâces à Dieu, MA CHERE FILLE, des merveilleux talens qu'il lui a donnés, & de ce que nous l'avons pour Supérieur. Que j'ai de joie de ce que vous rendez justice à son mérite! Pour moi je le connus & l'estimai dès la première fois que je lui parlai, ce qui fut à Veas.

Quelle part ne prens-je point, MA CHERE MERE, à vos croix & à vos souffrances qui sont des plus ameres! & quel desir n'ai-je point de les voir bientôt cesser! Je souhaite pour votre consolation que la maladie de la Mere Supérieure ne soit pas longue. Vous avez bien fait de vous faire saigner. Suivez le conseil que je vous donne de ne point changer de Médecin, puisque celui qui vous traite, connoît parfaitement votre temperament, & sçait ce qui y convient le mieux.

On m'a apporté aujourd'hui la Lettre que je vous envoie, de la Prieure de Malagon. Son mal, Dieu merci, n'est point augmenté. Il n'y a rien que je ne fasse pour procurer sa guérison, & pour lui donner toutes les marques possibles d'une tendre amitié: outre que je lui ai de sensibles obligations, sa santé nous est très-nécessaire. Mais quelque besoin que nous aïons de cette santé, la vôtre, MA CHERE

MÈRE, nous est encore plus nécessaire & plus précieuse, & je la souhaite avec bien plus d'ardeur : soyez-en, je vous prie, très-persuadée ; & jugez par ce que je fais pour la conservation de cette Prieure, de ce que je ferois pour la vôtre, si vous étiez dans l'état où elle est. C'est encore une fois sur ce pied-là que je desire que vous jugiez de ma tendresse & de mon attachement pour votre personne.

Vous verrez par le papier que je vous adresse, que le Pere Marian de Saint Benoît a reçu toutes vos Lettres. Pour celle de mon frere que vous me demandez, je vous ai déjà dit qu'il faut que je l'aie déchirée sans y penser, car je ne la trouve plus quoique je l'aie cherchée avec soin : j'en suis fâchée, car elle étoit composée de diverses choses, toutes très-édifiantes. Comme il vous écrit, je ne vous dirai rien de lui, si non qu'il s'avance beaucoup dans la piété & dans l'oraïson, & qu'il fait de très-grandes aumônes. Ne l'oubliez pas non plus que moi dans vos ferventes prieres.

Que j'ai de chagrin & de douleur de ce que le Pere Prieur dont vous me parlez, s'acquitte si mal de sa charge ! J'en suis encore plus touchée que de son excessive timidité. Il sera bon que le Pere Provincial l'en reprenne fortement, & qu'il lui fasse sentir qu'on est mal satisfait de sa conduite, & qu'on ne lui passera plus ses manquemens.

Mes complimens, s'il vous plaît, à tous nos amis, au Pere Gregoire, & au Pere Nicolas s'il est arrivé. Mes amitiés aussi à toutes mes cheres Filles. On m'a donné aujourd'hui des Lettres de Veas, & de Caravaque ; je vous envoie celle de Caravaque, afin que vous la lisiez & la fassiez lire au Pere Provincial ; vous me la renverrez ensuite ; j'en ai besoin parce qu'elle traite de quelques affaires qui ne sont pas encore terminées. La Mere Prieure de Caravaque se plaint de vous, MA CHERE FILLE, dans la Lettre qu'elle écrit à notre Mere Prieure.

Je fais présent à la Prieure de Caravaque de deux belles statues, l'une de la Sainte Vierge, & l'autre de Saint Joseph. Nous en avons ici d'admirables. Celle de Saint Joseph n'est pas encore achevée. Je suis parfaitement contente de cette Prieure, qui s'acquitte très-bien de sa charge. Comp-

ANN.

1576.

7. Dec.

ANN.
1576.
7. Dec.

tez, MA REVERENDE MERE, qu'on ne peut être avec plus de tendresse que je suis toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui, je l'ai déjà dit, la veille de la Conception l'an 1576.

Faites souvenir de mes respects le Révérend Pere Provincial; & remerciez-le, s'il vous plaît, de ma part d'avoir répondu exactement à toutes mes Lettres, & de m'avoir donné toutes les permissions que je lui demandois.

REMARQUE.

Cette Lettre a été écrite à Toledo.

LETTRE XXXI.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

CINQUIÈME.

La Sainte le félicite de la spiritualité de ses Lettres; l'encourage dans ses entreprises pour la gloire de Dieu, & l'anime à souffrir la persécution.

JESUS

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1576.
A la Mi-
Decem-
bre.

CE jour est fort heureux pour moi, puisque le Pere Marian de Saint Benoît m'a fait tenir vos Lettres: il est inutile de le solliciter de me les faire rendre incessamment; il y fait son possible parce que je l'en ai prié, & qu'il est fort de mes amis. Vous me faites cependant bien du plaisir de me marquer dans les Lettres qui viennent par son moien, la substance de toutes choses, à cause du retardement

dement de celles qui viennent par d'autres voies : toutes néanmoins ne laissent pas d'être bien reçues, quelque tard qu'elles puissent arriver.

J'ai loué Dieu, MON REVEREND PERE, de la maniere agréable & spirituelle avec laquelle vous écrivez, mais surtout de l'édification & de la piété dont vos discours sont remplis. Que les paroles dont vous vous servez pour exciter à la pratique de la vertu, sont puissantes ! qu'elles ont de force & de douceur ! & que mon ame en reçoit de joie & de consolation ! Il me paroît que quand nous ne serions pas fidèles à Dieu par le desir des récompenses qu'il promet à ceux qui gardent ses divins commandemens, mais seulement par la crainte des châtimens dont il menace les prévaricateurs de sa Loi, ce ne laisseroit pas d'être un bien.

Il est visible, MON REVEREND PERE, que Dieu est avec vous, qu'il vous remplit de force & de lumiere, & qu'il vous comble de ses graces : je l'en remercie avec autant de reconnaissance que s'il me les faisoit à moi-même. Ne craignez donc point, je vous prie, de ne réussir pas dans les grandes entreprises où ses interêts vous engagent. Que votre bonheur est grand, & que je vous porte envie & au Pere Antoine de Jesus, d'empêcher par vos Prédications que Dieu ne soit si offensé, tandis que je demeure ici avec de simples desirs ! Je ne sçais quand je commencerai à le servir.

Faites-moi sçavoir, s'il vous plaît, sur quel prétexte on a fondé le faux témoignage porté contre vous : y eût-il jamais une plus folle imagination ? Je ne trouve cependant rien qui égale l'accusation dont vous me donnâtes avis, il y a quelques jours. Ne croiez pas, MON PERE, que ce soit une petite grace que Dieu vous a faite, de vous donner la force & le courage de soutenir avec tant de constance & de fermeté de si affreuses calomnies : pour moi je regarde ces travaux & ces persécutions comme la récompense des grands services que vous rendez à Dieu dans le pais où vous êtes ; & je ne doute pas que cette faveur qu'il vous fait de souffrir pour lui, ne soit suivie de beaucoup d'autres.

Je suis terriblement allarmée d'entendre raconter tant de malheurs : celui qui regarde la Messe m'a comblée d'af-

ANN.

1576.

A la Mi-
Decem-
bre.

ANN.
1576.
A la Mi-
Decem-
bre.

fiction : dès que je l'eus appris , je m'en allai pénétrée de douleur me jeter aux pieds de Notre Seigneur , pour implorer son infinie miséricorde , & lui demander la conversion de ceux qui sont coupables d'un si horrible attentat : je ne puis croire que Dieu permette qu'un si grand mal passe plus avant , puisqu'il a plu à sa bonté de commencer à le découvrir.

Je n'ai jamais été plus convaincue qu'à présent des merveilleux effets d'une oraison pure , fervente & persévérante , & du pouvoir qu'elle a d'obtenir tout , lorsque l'ame qui prie ne cherche uniquement que la gloire de Dieu & le salut du prochain. Soiez donc persuadé , MON REVEREND PERE , comme je la suis moi-même , que Dieu commence à accomplir le dessein qu'on a eu en établissant ces Monastères , d'assembler des personnes qui ne cessassent point de demander à Dieu par de ferventes prières son secours & son assistance pour les Prédicateurs de sa parole , puisque des filles telles que je suis , ne sont pas capables d'autre chose. Je me confirme de plus en plus dans cette persuasion , quand je considère la vertu & la perfection des Carmelites : & je ne doute point qu'elles n'aient assez de crédit auprès de Dieu , pour en obtenir de très-grandes graces.

J'ai lu avec bien du plaisir la Lettre que la Mere Prieure de Paterne vous a écrite , & j'ai été charmée de la prudence & de la sagesse que Dieu vous a donnée pour réussir dans tout ce que vous entreprenez : j'espère de sa bonté que nos Réformatrices feront beaucoup de fruit dans Paterne : cela augmente le desir que j'ai de ne pas discontinuer nos fondations. J'ai eu l'honneur de vous écrire touchant celle dont la Prieure de Medine vous parle dans la Lettre que je vous envoie : ce ne sont pas mille ducats , mais seulement sept cens qu'on veut donner ; il y a apparence qu'il en sera de ce projet comme de tant d'autres qui ont échoué.

J'ai consulté là-dessus le Docteur Velasqué , parcc que j'avois du scrupule de me mêler de cette affaire contre la volonté du Pere Général : il me conseille de faire mon possible auprès de Madame Louise de la Cerda pour l'engager à écrire à l'Ambassadeur de Rome , & à le prier de sollici-

ter cette permission : il s'offre de son côté de donner les informations nécessaires ; & s'il arrive que le Pere Général ne l'agrée pas, il croit qu'on fera bien de s'adresser au Pape, & de lui représenter que ces Monasteres sont des miroirs de perfection & de sainteté dans toute l'Espagne.

C'est, MON REVEREND PERE, le parti que j'ai pris au cas que vous l'approuviez : j'ai écrit par avance au Pere Ripalda Recteur des Jesuites de Burgos qui est de mes amis, de vouloir bien s'informer de ce qui est à faire, & de m'en donner avis ; afin que s'il le juge à propos je puisse envoie sur les lieux quelqu'un qui lui parle, & qui exécute ce qu'il lui plaira d'ordonner. On pourroit, si vous le trouvez bon, faire partir dès à présent Monsieur Gaitan, & le Pere Julien d'Avila ; & le beau tems venu leur envoie la permission de conclure l'affaire, & d'agir en votre nom ; comme ils ont déjà fait à Caravaque. Ainsi cette fondation se pourra faire sans moi : quand même on prendroit tout-à-la fois quantité de Religieuses pour des réformées, il en resteroit encore assez pour de nouveaux établissemens, pourvu qu'on n'en laissât pas beaucoup dans chaque Maison, comme on a fait dans celle-ci où il en reste très-peu. Il me paroît que dans celles où le nombre des Religieuses est plus grand, il est de la bienfaisance de partir mieux accompagnées : ce n'est pas assez de n'être que deux ; il faudroit outre les Religieuses de Chœur, prendre encore une Sœur Converse, puisqu'il y en a de si propres à cela.

Je suis persuadée qu'il est impossible de remédier aux défordres qui se glissent peu-à-peu dans les Monasteres de Filles, si elles n'ont entre-elles une Prieure d'une prudence & d'une vigilance éclairée, qui ait soin de bien gouverner la Communauté. Si donc les Supérieurs comprenoient, comme ils le doivent comprendre, la pesanteur du fardeau qu'on leur impose, & l'obligation qu'ils ont d'être toujours attentifs au bien de leur troupeau, comme vous le faites, MON REVEREND PERE, leur conduite seroit bien plus avantageuse & bien plus édifiante ; & ce ne seroit pas un des moindres effets de la misericorde de Dieu & de l'amour qu'il a pour son Eglise, de lui procurer les prieres de tant de fer-

ANN.
1576.
A la Mi-
Decem-
bre.

ANN.
1576.
A la Mi-
Decem-
bre.

ventes filles qui composent ces saintes Communautés. Pour celle de l'Incarnation, elle est aujourd'hui si régulière & d'une si grande édification, qu'on ne sçauroit trop en rendre grâces à Dieu.

J'approuve fort, MON REVEREND PERE, la réforme que vous avez faite de l'habit des Carmelites : dans un an on pourra le donner à toutes de cette manière, & cette réforme une fois établie subsistera ensuite sans aucune peine. Peut-être excitera-t-elle d'abord un peu de bruit. Si cela arrive, il n'y aura qu'à punir un peu sévèrement une seule des plus mutines pour faire taire toutes les autres ; tant la plupart des femmes sont naturellement timides.

Je vous conjure au nom de Dieu de ne garder pas davantage ces Novices qui commencent si mal ; rien n'est plus important que de bien réussir dans tout ce qui concerne ce Monastère le premier de l'Andalousie.

Que j'ai été étonnée de la rigueur dont le Pere Antoine de Jesus a usé dans sa visite ! Elle pouvoit être utile à quelqu'une des Sœurs, mais non pas à toutes : j'en puis parler sûrement parce que je les connois, & que je sçais de quelle manière il les faut conduire. Dieu veuille qu'une telle sévérité leur soit avantageuse, & qu'elle les porte à éviter les moindres imperfections. La rigueur est quelquefois nécessaire aussi-bien que la douceur, sur-tout à l'égard des opiniâtres. C'est ainsi que Notre Seigneur se sert de divers moyens pour nous engager à son service.

Toutes vos Filles, MON PERE, se portent assez bien : il n'y a que celles de Veas que je plains d'être si accablées de procès. Ce n'est pas néanmoins un malheur pour elles de souffrir un peu à présent, n'ayant eu rien à souffrir dans leur établissement. Je n'aurai jamais de jours plus heureux que ceux que je passai dans Veas avec Paul. Je suis très-affligée de la maladie de la Mere Prieure : difficilement en trouvera-t-on une de son mérite pour remplir sa place. Ordonnez donc, je vous prie, qu'on en ait bien du soin, & qu'on n'épargne rien pour la guérir promptement de sa fièvre continue.

Ma chere fille Isabelle votre sœur est ici auprès de moi :

elle se plaint de vous, & dit que vous vous moquez d'elle de ne répondre à pas une de ses Lettres. Dieu vous conserve, MON REVEREND PERE, aussi long-tems que l'en supplie

ANN.
1576.
A la Mi-
Decem-
bre.

Votre indigne Servante & Fille
THERÈSE DE JESUS.

REMARQUES.

LA Sainte écrivit cette Lettre si instructive peu de jours après la précédente, ce qui fait qu'elle y traite presque des mêmes choses. Si l'on y trouve que le Pere Antoine de Jesus fit chez des Carmelites la visite, quoique le Pere Jérôme Gratien fût Visiteur, c'est qu'au Chapitre tenu à Almodouar ce Pere avoit été élu premier Définiteur, avec autorité de visiter, en l'absence du Pere Jérôme Gratien, les Monasteres des Carmes & des Carmelites.

☞ Nous avons fait connoître ce Pere dans les Remarques sur la quatrième Lettre à la Mere Marie de S. Joseph, XXII. de ce Volume.

Quant à la sœur du Pere Jérôme, laquelle Sainte Theresè lui marque être alors auprès d'elle, c'est-à-dire dans sa Cellule, elle se nommoit Isabelle de Jesus. La Sainte lui avoit donné l'habit à Toledè, & l'éleva ensuite auprès d'elle; éducation qui lui fut si utile, que dès sa jeunesse elle fut semblable en grace & en sainteté à sa digne Mere, & qu'elle mourut chargée de vertus & de mérites au Monastere de Cuerba. Ce fut une famille de bénédiction que celle de ce Pere: un de ses freres nommé le Pere Laurent Gratien se consacra à Dieu comme lui dans le Monastere du Carmel réformé à Pastranne; & trois de ses sœurs firent Profession chez les Carmelites réformées, la Sœur Isabelle de Jesus à Toledè, comme on vient de le dire, la Mere Julienne de la Mere de Dieu à Seville, & la Mere Marie de Saint Joseph, de laquelle il sera parlé dans la Lettre suivante, à Valladolid. Nos Chroniques rendent un témoignage fort honorable à la sainteté de ces sœurs & de ces freres.



LETTRE XXXII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

HUITIÈME.

La Sainte loue le mérite d'un Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, & épanche familièrement & agréablement son cœur avec cette Mere.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE FILLE.

ANN.
1577.

DE peur de l'oublier je commence cette Lettre par vous faire de vifs reproches de ne m'avoir encore rien dit du Pere Barthelemi d'Aguilar Religieux de Saint Dominique. Ignorez-vous, MA CHERE MERE, l'obligation que nous lui avons? Il est cause par l'avertissement qu'il me donna avec bien de la bonté, que nous sommes sorties de la Maison où nous avons eu tant de souffrances, & dont je ne puis me souvenir sans rendre graces à Dieu de nous en avoir délivrées. Qu'il soit béni de tout.

Ce saint homme est d'un mérite rare, plein de lumiere & de capacité pour la conduite spirituelle des Religieuses, qu'il fait avancer heureusement dans les voies de la perfection. Il a aussi plus d'expérience des choses de religion, que bien des gens qui se mêlent de diriger les Religieuses. Vous pouvez donc, MA CHERE MERE, le consulter quelquefois: c'est un avantage pour les Maisons Religieuses de suivre les conseils des personnes de son caractère & de sa capacité: par-dessus cela c'est le meilleur ami du monde, le plus sage & le plus prudent. Obligez-moi de lui faire rendre la Lettre que je me donne l'honneur de lui écrire.

J'ai trouvé fort plaisant que vous vous soiez avisée de m'envoier un mémoire aussi exact des aumônes qu'on vous a faites, & de la grande quantité d'argent que vos filles ont gagné à travailler. Dieu veuille que cela soit exactement vrai, & que vous n'aiez usé d'aucun tour d'adresse pour me surprendre : vous êtes si adroite & si fine, que je me défie toujours de vous ; jusques-là que je ne sçais souvent, si je dois ajouter foi à ce que vous me dites de votre santé, tant j'ai peur que vous ne me trompiez pour m'épargner le chagrin & l'inquiétude où vous sçavez que je suis lorsque vous êtes malade.

ANN.

1577.

La Mere Prieure de Malagon est toujours au même état : j'ai prié le Pere Provincial de me mander si l'eau de Lofa fera bonne envoiée de si loin ; j'ai dessein d'en faire prendre à cette chere malade. N'oubliez donc pas, s'il vous plaît, d'en faire souvenir le Pere Provincial. Je ne lui écris pas aujourd'hui, parce qu'un Ecclésiastique qui a quelques affaires à lui communiquer, est chargé d'une de mes Lettres. Quelque sensible que je sois au plaisir que vous me faites de m'envoier toutes les siennes, les vôtres cependant ne me plairoient pas moins quand elles seroient seules, & que vous ne prendriez pas cette peine ; car tout ce qui me vient de votre part m'est très-cher & très-précieux : soiez-en, je vous prie, fortement persuadée.

J'ai adressé à Madame d'Antisco ce que vous m'avez prié de lui faire tenir : je n'en attens nulle réponse ; & vous ne devez pas, MA CHERE FILLE, négliger les moïens d'en sçavoir des nouvelles, ni faire difficulté de cultiver à si peu de frais les bonnes graces des personnes, à qui nous sommes si redevables. Il s'en faut bien que votre Maison soit aussi incommodée qu'elle l'étoit dans les commencemens : vous pouvez donc, sans faire tort à vos filles, faire plaisir à de tels amis.

L'air que vous vous donnez, lorsque vous dites que vous m'envoiez les Cantiques que nos Sœurs ont composés, m'a fort divertie, persuadée qu'ils sont de votre façon. Je m' imagine aussi que vous n'êtes pas peu glorieuse de vous voir en quelque sorte la Provinciale de l'Ordre. Comme vous vous plaignez que personne ne vous reprend & ne vous mortifie,

ANN.

1577.

je veux aujourd'hui, MA CHERE FILLE, vous dire vos vérités, de crainte que si je ne vous les disois pas vous n'en fussiez moins humble. Je sçais bien que vous avez tout le soin qu'on peut avoir de ne rien dire, & de ne rien faire qui ne soit fort à propos, & que vous craignez beaucoup qu'on ne blâme votre conduite; cette crainte n'est pas mauvaise pourvu que notre intention soit droite, & que dans tout ce que nous faisons nous ne cherchions que la gloire de Dieu.

Mais ne suis-je pas ridicule de perdre mon tems, accablée que je suis de mille affaires, à vous dire des minuties? Il faut pourtant que je continue, & que je vous dise encore que je vous pardonne de bon cœur la complaisance que vous aurez, si vous réussissez à l'égard de ce que vous souhaitez si fort; tant j'ai de passion de vous voir exemte de soins & d'inquiétude. Je me flate cependant qu'en quelque état que vous puissiez être, la charité de mon frere l'engagera toujours à vous secourir; car il croît chaque jour en vertu & en sainteté.

Vos Cantiques sont charmans, & parfaitement bien faits: vous me ferez plaisir d'envoier à mon frere les premiers, & quelques-uns des derniers; car ils ne sont pas également beaux. Vous pouvez aussi faire voir ces Cantiques au saint Vieillard, & lui dire que c'est à cela que vous vous occupez dans vos récréations: rien n'est plus juste que de donner ce petit divertissement à une personne à qui nous sommes si redevables. Comme ces Cantiques sont très-spirituels, il n'y a rien à craindre.

Je n'écrirai point à mon saint Prieur, que je n'aie reçu ce qu'il doit m'envoier, parce que ne pouvant lui marquer l'avoir reçu, il en seroit vraiment en peine. Je me sens pénétrée de reconnoissance des bontés qu'il a pour vous.

La Lettre de ma chere Gabrielle, toute agréable qu'elle est, nous a extrêmement édifiées, de même que la ferveur & la mortification de Monsieur votre Confesseur. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes nos cheres Sœurs: dites leur de ma part que je sens tant de tendresse pour elles, que je voudrois leur pouvoir écrire à chacune en particulier, que je ne cesse point de prier pour tous leurs besoins, & que je les aime plus que toutes mes autres filles. Je n'en sçais cependant

LETTRE TRENTETROISIEME. 129

dant pas la raison. Mes complimens à la mere de la Sœur Portugaise, & à la délicate. Je suis surprise que vous ne me parliez point de Mademoiselle Lopez.

ANN.
1577.

Je vous envoie, MA CHERE MERE, cette Lettre à cachet- volant pour Paterne, afin que vous la lisiez & la châtiez; persuadée que comme première Prieure de ce Monastere, vous réussirez mieux que moi dans ce qui le regarde. Je loue Dieu de tout ce que vous faites pour cette Maison si délaissée: quelle consolation encore un coup n'est-ce point pour moi, que vous en preniez tant de soin!

Mais n'aurez-vous pas envie de rire de ce que je ne puis finir cette Lettre? Je crains que vous ne m'aiez enchantée, & que vous n'aiez enchanté le Pere Provincial aussi. Plaise à Dieu, MA CHERE FILLE, de nous ravir & de nous transformer toutes en lui. Je suis avec l'inclination la plus vive toute à vous,

THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

Cette Lettre si agréable fut écrite à Toledo l'an 1577.

ON ne sçait en quel mois.

LETTRE XXXIII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

NEUVIEME.

La Sainte traite divers sujets très-édifiants.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE FILLE.

Vous verrez par le papier qui accompagne cette Lettre, que sans ma maladie je vous aurois écrit aussi régulièrement qu'à l'ordinaire: mais outre que mon indisposition ne me l'a pas permis, j'ai appréhendé de vous

ANN.
1577.
28. Fevr.

R

ANN.
1577.
28. Fevr.

affliger, en vous disant de si mauvaises nouvelles d'une santé à laquelle votre amitié pour moi vous fait prendre tant d'intérêt. Son derangement est un peu moins grand, quoique je ne sois pas encore en état d'écrire sans me fatiguer beaucoup. Mon mal est cependant un peu moins que rien en comparaison de ce qu'il a été, & de ce qu'il m'a fait souffrir.

Quelles graces ne dois-je point à Dieu, MA CHERE MERE, des bonnes nouvelles que vous m'avez apprises ! J'en ai d'autant plus de joie que je desirois ardemment de vous voir sortir de l'embarras que vous causoient les droits de votre Maison. Nous avons demandé ici cette grace à Dieu avec tant de zèle & d'assiduité, qu'il est juste que nous partagions avec vous la joie d'un si heureux succès, & que toutes ensemble nous en rendions graces au Seigneur qui a daigné exaucer nos vœux. Je le conjure aussi de recevoir favorablement ceux que je lui offre pour vous, MA CHERE FILLE : car lorsque je fais réflexion que vous êtes Prieure, que vous avez présentement du bien, & que tout obéit à vos desirs, je pense que vous avez besoin d'être soutenue puissamment de sa main pour vous conserver dans l'humilité. Pour moi il me paroît par les graces extraordinaires que Dieu vous fait, qu'il vous l'a donnée cette humilité si nécessaire à notre sanctification.

Je serois consolée si j'avois autant de certitude des bonnes dispositions de la Sœur N. son état m'afflige : je crois qu'elle devrait être toujours auprès de moi, ou sous la conduite d'une Prieure qu'elle craignît beaucoup ; car je meurs de peur que le démon ne se serve d'elle pour nous troubler, & pour nous jeter dans un terrible embarras. Pour prévenir ce malheur faites-moi le plaisir d'écrire de ma part à sa Prieure, que je souhaite qu'elle lui défende absolument d'écrire un seul mot ; & de dire aussi de ma part à cette Sœur, que je suis convaincue que tout ce qui lui arrive est l'effet d'une indisposition naturelle, ou d'un principe infiniment plus mauvais.

Je ne vous en dirai pas davantage, MA CHERE FILLE, parce que je compte que Lundi prochain le Roulier partira,

& que je le chargerai d'une grande Lettre. J'ai bien du chagrin que le Pere Provincial se soit mis en peine de nous justifier, & de prouver que ce qu'on a avancé contre nous est faux. Une pure folie, telle que celle-là, se détruit assez d'elle-même. Le meilleur parti qu'on puisse prendre dans ces occasions est de dissimuler, & de laisser dire tout ce qu'on veut sans s'en mettre autrement en peine. Pour moi, loin d'en avoir eu de la tristesse, j'en ai ressenti une vraie joie.

ANN.
1577.
28. Fevr.

Je me réjouis, MA CHERE MERE, que votre santé soit si bien rétablie: je prie Dieu de vous la conserver bien des années, & de vous rendre une très-grande Sainte. J'embrasse toutes mes cheres Filles, & je me recommande à leurs ferventes prieres. J'ai voulu vous écrire par cette voie, dans la persuasion qu'elle fera plus prompte que toute autre: j'écrirai au premier jour à la Mere Suprieure; les plaintes qu'elles me font sont fort divertissantes. Je suis, MA REVERENDE MERE, pleine de tendresse & d'amitié toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 28^e. jour de Fevrier 1577.

Il y a plusieurs jours que j'ai une Lettre de la mere du Pere N. que je lui enverrai Lundi prochain. Cette Dame me fait aussi l'honneur de m'écrire pour me marquer sa joie de ce que vous sçavez. La Prieure de Malagon est toujours fort mal.

R E M A R Q U E.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Toledo.



LETTRE XXXIV.

A DOM LAURENT DE CEPÉDE son Frere.

*Elle lui parle de ses dispositions de corps & d'esprit ;
lui donne une espece de direction pour la vie spiri-
tuelle ; & l'entretient de diverses affaires.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MON CHER FRERE.

ANN.
1577.
18. Fevr.

DE peur de l'oublier comme j'ai déjà fait, je commence cette Lettre par vous prier de dire à votre fils aîné qu'il me fera plaisir de m'envoier de bonnes plumes bien taillées : celles d'ici sont si méchantes que j'ai de la peine à m'en servir. Obligez-moi aussi de ne lui défendre pas de m'écrire : il peut en avoir besoin ; & une Lettre qui ne me fatigue presque point, le contente infiniment.

Je me flate que la maladie que j'ai eue me fera avantageuse, parce qu'elle m'a accoutumée à me servir d'une main étrangere pour écrire mes Lettres : je m'en trouve si bien que j'ai envie de continuer : je l'aurois pu faire il y a longtemps à l'égard des choses d'une mince conséquence, si je m'en étois avisée.

Je suis mieux, Dieu merci, que je n'ai été il y a longtemps : on commence à me purger avec des pilules que j'ai prises aujourd'hui. La cause de mon mal est d'avoir trop-tôt commencé à jeûner le Carême ; car je n'ai pas seulement de grands maux de cœur, mais aussi une extrême foiblesse de tête ; mes maux de cœur sont diminués, & ma tête depuis deux ou trois jours est un peu moins foible.

Cette foiblesse extraordinaire m'a donné de l'inquiétude, & m'a fait appréhender vivement de demeurer le reste de

mes jours incapable d'application ; car depuis que je suis tombée malade, je n'ai point fait l'Oraison : ç'auroit même été une espece de témérité de la vouloir faire dans l'état où je me suis trouvée. Dieu connoît bien l'impuissance où il m'a mise de m'y appliquer, & il sçait que je ne pourrois faire Oraison sans préjudicier beaucoup à ma santé.

Je n'ai présentement aucun recueillement surnaturel, & je m'en trouve aussi éloignée que si je n'en avois eu de mes jours : j'en suis d'autant plus étonnée qu'il ne seroit pas en mon pouvoir d'y résister en quelque état que je fusse, s'il plaisoit au Tout-puissant de m'en gratifier.

Ne vous affligez point, MON CHER FRÈRE, de ma maladie : j'espère qu'elle ne sera pas longue, & que peu à peu ma tête se fortifiera. J'ai un soin de moi que vous ne pourriez jamais imaginer ; & je fais tout ce que je crois pouvoir contribuer à mon rétablissement, sans considérer qu'on n'en fait pas tant pour nos autres malades. Comme c'est à vos dépens que je suis si bien traitée, j'ai un double intérêt d'être bientôt guérie, non-seulement pour faire Oraison, mais aussi pour ne vous être plus à charge. De l'humeur dont je suis je crains toujours d'incommoder, & de faire la moindre peine. Mon mal cependant ne vient que d'épuisement, & d'avoir jeûné depuis la sainte Croix du mois de Septembre. Le chagrin que j'ai de sentir que je ne suis plus propre à rien, est cause en partie que j'ai voulu jeûner : car je me fâche quelquefois contre moi-même de ce que la foiblesse de ma complexion m'empêche de pratiquer les austérités & les bonnes œuvres que je voudrois & devois faire.

Cette foiblesse cependant ne m'ôtera pas aujourd'hui la consolation de vous écrire de ma propre main, car je n'ai pas envie pour vous mortifier de me mortifier la première. Après donc vous avoir prié de me pardonner la liberté que je prens, je commencerai par vous défendre de porter le Cilice que vous avez accoutumé de porter : les pénitences, vous le sçavez, ne doivent point être de notre choix : néanmoins pour accorder quelque chose à votre ferveur, je vous envoie un Cilice d'une autre façon, que vous pourrez porter deux jours de la semaine depuis votre lever jusqu'à ce

A N N:

1577.

28. Fevr.

que vous vous couchiez : mais gardez-vous bien de le porter dans le lit ; ce n'est qu'à condition que vous ne l'y porterez pas, que je vous permets de vous en servir.

1577.
28. Fevr.

Quand je vous permets de porter le Cilice j'entens encore une fois que ce ne soit pas le vôtre, que vous devez garder pour un autre tems, mais celui que je vous envoie. S'il descend jusqu'à la ceinture, mettez, s'il vous plaît un mouchoir de toile sur votre estomac ; autrement il nuirait beaucoup à votre santé. Dans vos douleurs de reins ne le mettez point du tout, & ne prenez pas même la discipline ; & lorsqu'en santé vous vous en servirez, ne le ferrez pas sur vos reins : quand on le met tous les jours on s'y accoutume, & il n'est pas si piquant que lorsqu'on ne le met que de fois à autres. Enfin faites en sorte, je vous prie, qu'il ne vous fasse pas tomber malade.

Pour la Discipline, le tems que vous la prendrez doit être si court qu'elle se fasse sentir plus vivement. C'est l'ordinaire, lorsqu'elles ne sont pas longues, de faire plus de douleur & d'incommoder moins. Ne vous la donnez pas non plus d'une si grande force, & ne pensez pas qu'il y ait de l'imperfection à y aller un peu plus doucement. Ce n'est pas en cela, je vous en répons, que la perfection consiste. Je n'ai pu au reste m'empêcher de rire de ce que vous sçavez si bien compter les jours ; il s'en faut bien que nos Sœurs soient aussi habiles à calculer.

Ne manquez jamais, s'il vous plaît, de dormir un tems suffisant, & de faire une collation raisonnable. L'ardeur qu'on sent pour la pénitence, empêche quelquefois qu'on ne s'apperçoive du tort qu'une trop grande abstinence apporte à la santé ; & souvent on s'efforce d'y remédier lorsqu'il n'y a plus de remède. Je dois sur ce chapitre-là avoir de l'expérience & pour moi, & pour les autres. La volonté de Dieu, MON CHER FRERE, est que vous vous conserviez par obéissance, & non pas que vous vous tuyiez par des pénitences corporelles. Souvenez-vous de ce qui arriva à Saül ; & faites, je vous prie, ce que je vous prescris. Croïez-moi, vous ne ferez pas peu en pensant ne rien faire, si vous supportez avec fermeté la mauvaise humeur de la personne que

vous sçavez. J'attribue à pure mélancolie la peine qu'elle vous donne, & je ne pense pas qu'il y ait de sa faute; vous devez donc en avoir pitié, & rendre grâces à Dieu de vous avoir jugé digne d'une telle croix.

ANN.

1577.

28. Fevr.

J'envoie avec votre agrément un Cilice à Thérèse, avec une discipline qu'elle m'a fait demander: elle me prie qu'elle soit de celles qui font sentir plus de douleur. Faites-lui, je vous prie, mille amitiés de ma part. Le Père Julien d'Avila m'a écrit des merveilles de cette chère enfant: j'en ai remercié Dieu, & l'ai prié de la soutenir sans cesse de sa main en la comblant de faveurs; il en fait une très-sensible à toutes les personnes qui la cherissent.

Il faut vous dire que j'ai désiré ces-jours-ci que Dieu vous fît sentir des sécheresses dans l'Oraison; & j'ai été ravie d'apprendre par votre Lettre que mes vœux étoient exaucés, quoique ce que vous me marquez ne puisse pas vraiment porter ce nom. Ne vous imaginez pas que je vous aie fait un mauvais souhait; rien n'est plus avantageux à la perfection, sur-tout Dieu vous faisant la grâce de les soutenir avec autant de courage & de fermeté que vous les soutenez, & de ne vous point chagriner de l'impuissance où il vous met de faire l'Oraison aussi long-tems que vous le souhaiteriez: tout cela est une marque de votre soumission aux ordres de Dieu, soumission qui est le fruit le plus excellent qu'on puisse tirer de l'Oraison la plus éminente & la plus sublime.

J'ai reçu, MON CHER FRÈRE, de bonnes nouvelles de mes papiers. Le grand Inquisiteur contre son ordinaire les a tous lus; il s'est lui-même donné la peine de les examiner avec bien de l'attention; il les a fort loués, & il a dit à Madame Louise de la Cerda que ne contenant rien que de bon, l'Inquisition ne pouvoit pas les condamner. Ce Prélat a bien du penchant à favoriser notre Réforme: il s'étonne que nous n'ayons point encore d'établissement à Madrid. Je ne sçais si vous êtes instruit qu'il est à présent Archevêque de Tolède. C'est Madame Louise de la Cerda, qui est fort de ses amis, qui lui a parlé de cette affaire qu'elle a fort à cœur, lorsqu'elle l'a été voir à la Campagne. Je me flate que par cette

ANN.
1577.
28. FEV.

Dame j'en apprendrai davantage, car on l'attend bientôt ici. Faites, s'il vous plaît, la confiance de tout cela à Monseigneur l'Evêque, à la Mere Supérieure, & à la Mere Elisabeth de Saint Paul; mais recommandez leur à tous le secret, & de n'en parler qu'à Dieu, qui peut exaucer les vœux qu'elles lui feront pour la réussite de cette affaire.

Ça été un bien pour plusieurs choses que je sois restée ici, mais non pas pour ma santé, car j'y ai plus de Lettres à écrire qu'en pas un autre lieu. Vous verrez par la Lettre de la Prieure de Seville qu'elle a païé la moitié de la Maison; & que comme le prix ne monte pas à ce que Beatrix & sa mere ont promis, elle pourra dans peu achever le païement.

J'ai reçu avec une vraie joie la Lettre de mon frere Dom Augustin, ravie qu'il ne soit pas où vous sçavez. J'ai néanmoins du chagrin de le sentir toujours au milieu d'une foule d'affaires, & je suis fâchée que vous aïez envoïé votre Lettre sans attendre ma réponse. Je me flatte cependant d'obtenir une Lettre de la Marquisse de Villegna pour le Vice-Roi dont elle est nièce, qui fera sans doute que la Lettre que j'écris à mon frere lui sera rendue fidèlement. N'oubliez pas de prier Dieu pour lui; je le fais moi avec bien de l'ardeur.

À l'égard de l'eau bénite je ne vous en puis dire que ce que j'ai éprouvé: j'en ai parlé à des personnes sçavantes qui n'y ont rien trouvé à redire; il suffit, comme vous dites, qu'elle soit en usage dans l'Eglise. Dom François de Salcede a raison d'assurer que je ressemble en cela à la bonne Ospe-dale: faites-lui mes civilités, & bien des compliments de ma part à mon frere Dom Pierre d'Ahumade, car je ne puis plus écrire. Je vous prie seulement d'examiner si vous ne pourriez point, sans faire tort à vos affaires, donner quelque argent à Dom Jean d'Ovalé pour acheter des brebis; vous l'obligerez sensiblement, & vous lui ferez une vraie aumône.

Quant à nos Réformatrices, quoique toutes choses ne réussissent pas à souhait, elles sont néanmoins le principal, qui est d'empêcher que Dieu ne soit si fort offensé.

J'ai changé de tant de plumes en écrivant cette Lettre, que le caractère vous paroîtra encore pire qu'à l'ordinaire: il ne le seroit pas néanmoins sans cela. J'écrivis hier cette
Lettre,

Lettre, & aujourd'hui je suis mieux : la crainte d'être toute ma vie incapable d'application a été plus grande que le mal même. Plaise à Dieu, MON CHER FRÈRE, de vous conserver en parfaite santé pour l'emploier entièrement à son service.

Le Pere Visiteur se porte mieux, Dieu merci. Le Pere Tostad, dit-on, arrive aujourd'hui. Que nos affaires vont être publiques ! C'est une vraie comédie dont je voudrais fort que le Pere Visiteur pût se dégager. Le Seigneur nous en fasse la grace.

Notre Mere Prieure & toutes nos Sœurs vous offrent leurs respects. La Prieure de Seville me fait mille biens : j'en reçois aussi beaucoup des Prieures de Salamanque, de Veas, & de Caravaque; enfin elles me témoignent toutes autant qu'elles le peuvent leur bonne volonté. Je voudrais être auprès de vous pour vous faire voir jusqu'où va leur tendresse & leur affection, que j'estime infiniment davantage que leurs présents. Je serois bien aise néanmoins de vous faire part des regals qu'elles me font. Je suis très-respectueusement,

C'est aujourd'hui
le 28. Fevrier.

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

ANN.
1577.
28. Fevr.

REMARQUES.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Toledo le 28. de Fevrier 1577. Elle y continue de donner à Monsieur son Frere diverses instructions pour sa conduite spirituelle, comme elle a fait dans les six Lettres du premier Tome qui lui sont adressées. Si l'on est étonné des égards qu'elle a pour la santé de ce frere, qu'on fasse attention qu'il étoit vieux, cassé, extraordinairement infirme & consumé par de longues & fâcheuses maladies.

Sainte Therese parle dans cette Lettre d'un autre de ses freres nommé Dom Augustin d'Ahumade, qui fut un si vaillant & si heureux Capitaine, qu'il gagna dix-sept Batailles dans les Indes. Elle marque avoir une extrême peine de le sentir si engagé dans les affaires du monde : c'est que Dieu lui avoit revelé que s'il ne se désistoit de ses prétentions, il seroit damné immanquablement. Son zèle pour le salut de ce frere la porta donc à lui écrire lorsqu'il étoit au Perou, qu'il n'acceptât

point le Gouvernement qu'on étoit sur le point de lui donner pour récompense de ses services : il se soumit au sentiment de la Sainte, qui cependant ne lui avoit point communiqué sa revelation. Quelque tems après il accepta un autre Gouvernement qui lui valoit dix mille écus de rente. La Sainte lui écrivit d'y renoncer au plutôt, s'il ne vouloit mourir de la double mort du corps & de l'ame : il obéit à l'instant ; & quelques jours après les ennemis prirent la Ville, & firent passer au fil de l'épée tous les habitans ; le nouveau Gouverneur y périt aussi, n'ayant pu se sauver par la fuite. Enfin après la mort de Sainte Therese on donna un troisième Gouvernement à Monsieur d'Ahumade, qui mourut dans la Ville des Roys sur le point d'en prendre possession. Le Pere Louis Valdemia Jesuite, qui le confessa au lit de la mort, a déclaré dans les informations faites pour la Canonisation de la Sainte, qu'elle l'avoit puissamment assisté dans le terrible moment qui décide de l'éternité.

** Edit. de
M. Arnaud
d'Andilly.*

☞ Si l'on desire sçavoir les avantages qu'elle dit dans cette Lettre avoir retirés de l'eau bénite, elle les raconte elle-même au Chapitre 31. de sa Vie. « J'ai éprouvé
» diverses fois, dit-elle *, qu'il n'y a rien qui chasse plutôt les démons que l'eau bé-
» nite, & les empêche davantage de revenir. Le signe de la Croix les met aussi en
» fuite ; mais ils retournent aussi-tôt. Ainsi il doit y avoir une grande vertu dans
» cette eau ; & j'en reçois tant de soulagement, elle me donne une consolation
» si sensible & si grande, que je ne sçaurois assez bien expliquer de quelle sorte le
» plaisir que j'en ressens, se répand dans toute mon ame & la fortifie. Ceci n'est
» point une imagination ; je l'ai très-souvent éprouvé ; & après y avoir fait beaucoup
» de réflexion il me semble que c'est comme si dans une excessive chaleur & une
» extrême soif on beuvoit un grand verre d'eau froide qui rafraichit tout le corps.
» Je connois par-là avec grand plaisir qu'il n'y a rien de ce que l'Eglise ordonne qui
» ne soit digne d'admiration, puisque de simples paroles impriment une telle vertu
» dans l'eau, qu'il se trouve une si merveilleuse différence entre celle qui est bénite,
» & celle qui ne l'est pas. »

On se tromperoit au reste si à la faveur de la comparaison de l'eau qu'on boit, on s'imaginait que la Sainte beuvoit & conseilloit de boire de l'eau bénite : il est clair par le même Chapitre qu'elle en aspergeoit les lieux, qu'elle en prenoit sur soi ; mais on ne trouvera point qu'elle en ait bu. Qu'on nous pardonne une si mince remarque ; nous avons lieu de croire qu'elle n'est point hors de propos.



LETTRE XXXV.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

DIXIÈME.

La Sainte lui envoie des Crucifix ; lui demande les circonstances de la mort d'une Sœur ; lui apprend la mort d'une de ses filles ; lui donne des conseils ; lui témoigne sa reconnoissance , & parle de quelques affaires.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE FILLE.

JE vous ai écrit par le Courier ordinaire une grande Lettre que vous recevrez avant celle-ci. Voilà des Crucifix qui sont tout-semblables aux derniers que vous avez eus ; ils ne coutent chacun que neuf reaux , moins un quartille* : c'est très-bon marché , car on m'avoit assuré qu'ils valaient chacun un ducat. Vous y ferez faire, s'il vous plaît , par un tourneur les trous qu'ils doivent avoir ; je n'ai pas voulu attendre qu'ils fussent faits ; j'ai mieux aimé vous les envoyer promptement , ce qui n'eût pas été possible à cause de la Fête de Pâques. Je voudrois , parce qu'ils ne sont pas chers , pouvoir vous en envoyer davantage , mais il n'y a pas moïen.

Je vous prie , MA CHERE MERE , de me mander avec bien de l'étendue les dispositions intérieures de la Sœur Saint Bernard dans le tems de sa maladie & de sa mort : je vous ai déjà marqué que Dieu nous a enlevé une de nos Sœurs que je regrette beaucoup.

Pour votre Oraison , je ne pense pas , MA CHERE FILLE ,

S ij

ANN.

1577.

9. Avril.

* Voyez sur la valeur de ces monnoies l'Avertissement de la Traduction.

ANN.
1577.
9. Avril.

que vous deviez vous faire une affaire d'en parler à Monsieur votre Confesseur : sûrement elle n'est pas telle que vous puissiez craindre qu'il ne l'approuve pas, ni qu'il trouve à redire à celle des autres Sœurs qui marchent par le même chemin; je craindrois plutôt qu'il ne trouvât étrange que vous ne lui en parlassiez point, sur-tout après la déclaration que le Pere Visiteur a faite à ce sujet : songez-y donc, je vous prie.

Je serois bien-aïse de faire voir le petit Livre que vous connoissez, au saint Prieur des Grottes qui me l'a fait demander; je lui ai tant d'obligations que je serois ravie de lui donner cette foible marque de ma reconnoissance. Je me flate aussi qu'il ne feroit point de tort à Monsieur votre Confesseur; il y verroit notre maniere de vie, & de quelle forte nous faisons l'Oraison. Si ce Livre étoit à Seville je le prierois de le lire, & je l'enverrois au saint Prieur, à qui il est juste de ne rien refuser; peut-être cela se fera-t-il un jour. J'ai tant d'occupations aujourd'hui que je ne puis vous entretenir plus long-tems. Je vous ai déjà dit qu'une de nos Sœurs est morte, que nous avons souffert de grands travaux, & que j'ai une vraie joie de l'entrée en Religion du Pere Nicolas.

Quelles obligations ne vous ai-je point, MA CHERE FILLE, du soin que vous avez d'assister perpétuellement nos Sœurs de Paternelle! Elles en sont pleines de reconnoissance, aussi-bien que moi, qui regarde comme un effet de la bonté de Dieu pour nous de vous avoir mise à la place que vous occupez, afin que généreuse & charitable comme vous êtes, vous fassiez du bien à tous nos Monasteres. J'espère que celui qui a répandu cette charité & cette inclination bien-faisante dans votre cœur, l'y fera croître de jour en jour.

Je ne crois pas pouvoir écrire aujourd'hui au saint Prieur des Grottes; je lui écrirai avec l'aide de Dieu incessamment. En attendant, qu'il ne sçache point, je vous prie, que je vous ai écrit. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes mes filles, sur-tout à ma chere Gabrielle à qui je souhaiterois pouvoir répondre. J'aurois aussi fort envie que vous

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME. 141
reçussiez au plutôt la Dame Veuve, & qu'elle fût déjà Profes-
selle : Dieu lui en fasse la grace, & vous conserve, MA
REVERENDE MERE, en parfaite santé. Je vous envoie une
Lettre de Madame Louise de la Cerda, & vous prie de me
croire avec l'inclination la plus tendre toute à vous,

ANN.
1577.
9. Avril.

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la dernière Fête de Pâques de l'an 1577.

REMARQUES.

EN 1577. on célébra la Fête de Pâques le 7. d'Avril : ainsi cette Lettre datée de la dernière Fête de Pâques, doit être du 9. de ce mois, & précéder par conséquent la suivante écrite le 6. de Mai. Voilà pourquoi nous comptons celle-ci pour la dixième de celles qui sont adressées à la Mere Marie de Saint Joseph, & l'autre seulement pour la onzième, quoiqu'elles aient un rang différent dans l'Édition Espagnole & dans la Traduction de la M. de Maupeou.

Le Pere Nicolas dont l'entrée en Religion donnoit tant de joie à Sainte Therese, étoit Genoïse de nation, de l'illustre Maison des Doria. Il étoit né à Genes en 1539. Après avoir brillé dans ses études, il fit par curiosité un voyage en Espagne, où touché de Dieu, il prit la résolution de se consacrer à son service dans l'État ecclésiastique ; & aiant achevé son cours de Théologie & de Droit Canon dans l'Université de Seville, il reçut l'Ordre de Prêtrise. Ce fut néanmoins dans cet état qu'il rendit de si grands services à l'Archevêque de cette Ville pour l'arrangement de ses affaires temporelles, que le Roi l'appella à Madrid où il l'employa dans ses Finances.

*Hist. gén.
de l'Ordre,
2. part. liv.
4. ch. 3.*

Il avoit eu le bonheur d'entretenir plusieurs fois Sainte Therese à Seville, & étoit toujours sorti d'auprès d'elle enflammé du desir d'être à Dieu. Les exemples de vertu qu'il avoit remarqués parmi les Carmes de la Réforme, lui avoient fait aussi de vives impressions. Enfin cette divine semence germa ; il se retira chez ces Peres à Seville ; il y prit l'habit non en 1575. comme l'a écrit l'Évêque de Terrassonne, mais en 1577. le 24. de Mars, ainsi que le prouve cette Lettre même, & il fit Profession le 25. Mars 1578. Ce Pere rendit de grands services à sa Réforme, & en fut le premier Général. Il auroit été plus estimable s'il n'eût pas été severé à l'exces. Nous serons obligés de parler ailleurs * & de son grand mérite & de ses défauts.

** Voyez les
Notes sur
les C. I. &
dern. Let-
tres de ce
Volume.*



LETTRE XXXVI.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

ONZIÈME.

La Sainte la remercie de ses présens ; la félicite du bonheur d'une de ses Filles décédée ; lui marque sa peine de la sçavoir malade , où l'on doit enterrer les Sœurs , qui les doit assister à la mort , & le bon état des affaires de l'Ordre.

J E S U S

ANN.
1577.
6. Mai.

SOit toujours avec votre Révérence, MA CHERE MERE, & vous récompense avec profusion des beaux présens que vous m'avez faits : ils sont arrivés à bon port sans que rien ait été gâté. Comme je dois vous rendre compte de tout cela par le Muletier, je ne vous dirai à l'heure qu'il est que ce que je ne puis différer de vous dire.

J'envie le bonheur de votre petit Ange qui a mérité en si peu de tems d'aller jouir de son souverain bien ; elle a vécu & elle est morte si saintement, que je ne doute pas que Dieu ne lui ait fait miséricorde : qu'il en soit loué à jamais. Mes amitiés, s'il vous plaît, à la Sœur Beatrix, à sa mere & à toutes nos cheres Sœurs. Dites, je vous prie, à la Sœur Beatrix que je suis pleine de reconnoissance de sa charité & de tous les bons offices.

J'ai bien du chagrin, MA CHERE FILLE, de votre maladie ; celle de la Mere Supérieure m'inquiète aussi : plaise à Dieu qu'elles ne soient pas longues, & de vous rendre à l'une & à l'autre une santé parfaite. Que feriez-vous, bon Dieu, si elles duroient long-tems, votre Communauté étant si petite ? Je me confie en la bonté du Seigneur qu'il ne le permettra pas.

Quant à ce que vous me marquez touchant la sépulture de nos Sœurs, vous faites fort bien de les enterrer dans le Cloître : cela se pratique ici ; il n'y a que les Religieuses sans clôture qui puissent en user autrement. Monsieur votre Confesseur a donc eu raison de le souhaiter. Faites-lui, je vous prie, mes complimens. Je prierai le Pere Provincial d'en faire un article & un point de Constitution, & de régler aussi de quelle maniere on doit assister les Sœurs à la mort. Il me paroît à propos que ce soit le Confesseur ordinaire qui leur rende ce devoir de charité. Le Monastere des Carmes Déchauffés est si éloigné de votre Monastere, qu'il seroit impossible que vous pussiez avoir recours à eux dans une pressante nécessité : mais quand leur Monastere seroit fort près du vôtre, il vaut mieux encore une fois que ce soit Monsieur Garri Alvarés votre Confesseur, qui leur administre les derniers Sacremens, puisque c'est lui qui les confesse ordinairement, & que par cet endroit-là il connoît beaucoup mieux que nul autre Confesseur l'état de leurs consciences. Je communiquerai tout cela au Pere Provincial que je dois voir avant les Fêtes, & je vous enverrai les permissions que vous lui demandez.

Nos affaires vont présentement assez bien, graces à Dieu : Monseigneur le Nonce a envoyé querir le Pere Provincial pour chercher ensemble le moïen de les terminer ; vous ne doutez pas, MA CHERE FILLE, de la joie que j'ai de les voir sur un si bon pied. Ce Pere a été à Veas & à Caravaque. Voilà une Lettre de la Mere de Saint Albert que je vous envoie, afin que vous voiez en quel état sont les affaires de son Monastere qui ne finissent point. Celles de Veas ne me donnent gueres moins d'inquiétude : ce sont des procès sans fin ; nos Sœurs sont presque accablées de tant de chicanes ; ne les oubliez pas dans vos prieres.

J'ai reçu hier, MA CHERE MERE, votre dernier paquet : dans le moment même qu'on me l'apporta je trouvai une occasion favorable d'envoier votre Lettre au Pere Provincial. Comptez que je me chargerai toujours avec plaisir du soin de les lui faire tenir, en revanche de celui que vous avez eu de lui adresser toutes les miennes. Je souhaite que

ANN.

1577.

6. Mai.

vous receviez la Sœur Converſe dont vous me parlez, & je prie Dieu qu'elle vous ſuffiſe: j'ai mandé au Pere Provincial que je vous écrirois de ne la pas refuſer.

Pour la renonciation de la Sœur Saint Bernard, vous devez ſçavoir qu'ayant pere & mere ce font eux, & non pas le Monaſtere, qui font ſes héritiers. S'ils étoient morts avant elle, le Monaſtere hériteroit; cela eſt très-certain, je le ſçais de gens fort ſçavans dans ces ſortes d'affaires: ils m'ont aſſurée que les peres, les meres, les grand-peres & les grand-meres héritent de leurs enfans néceſſairement & de plein droit. Ceux de la Sœur Saint Bernard font ſeulement obligés à lui donner une dot. S'ils ignorent cette loi peut-être ſ'eſtimeront-ils heureux que vous vouliez bien vous contenter de ſi peu. Je penſe que ce ſeroit un bien pour vous qu'ils donnaſſent ce qu'ils ont promis: faites ſur cela, MA CHERE FILLE, ce que vous jugerez plus convenable, mais il ne faut pas qu'ils manquent à donner une dot. Pour plus grande ſûreté conſultez là-deſſus le Pere Nicolas; & faites-lui, ſ'il vous plaît, mes civilités, de même qu'au Pere Gregoire, & à tous ceux à qui nous ſommes redevables. Plaiſe à Dieu, MA CHERE MERE, de vous accompagner toujours. Je n'ai pas la tête aſſez forte pour vous entretenir plus long-tems: je ſuis cependant mieux que je n'étois, quoique j'entende perpétuellement dans ma tête un grand bruit, qui m'étourdit & m'empêche d'écrire.

La Mere Prieure de Malagon me tient bonne compagnie: on ne peut être plus touchée que je la ſuis de ce que ſon mal eſt ſans remede; elle paroît néanmoins un peu mieux; elle commence à manger & à ſe lever quelquefois, quoiqu'elle ait une fièvre qui ne la quitte jamais. Malgré ces apparences de guérifon le Médecin prétend qu'on ne doit point ſ'en flater, ni compter ſur ce mieux. Rien n'eſt impoſſible au Maître abſolu de la vie & de la mort: demandons-lui donc la ſanté de cette Mere avec beaucoup d'ardeur & de perſévérance. Cette chere malade vous écrit elle-même; ainſi je finis en vous priant de faire mes amitiés à ma chere Gabrielle, & de lui dire que j'ai lu ſa Lettre avec bien du plaiſir, & que je me réjouis du rétabliſſement de ſa ſanté,
Que

Que ne puis-je, MA REVERENDE MERE, vous en donner une très-parfaite, & vous marquer avec combien d'attachement je suis toute à vous,

ANN.
1577.
6. Mai.

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 6. de Mai 1577.

R E M A R Q U E.

Cette Lettre, comme les précédentes, a été écrite à Toledé.

LES affaires que la Sainte se réjouissoit alors de voir sur un si bon pied, ne se soutinrent pas long-tems dans cet état; le Nonce Hormanet protecteur de la Sainte & de ses enfans mourut sur ces entrefaites; la persécution devint peu après plus animée que jamais; M. Sega nouveau Nonce abusé par quelques Peres mitigés la rendit ensuite générale contre toute la Réforme, & la poussa jusqu'à la violence & à l'excès: ç'en étoit fait d'elle si le Roi Philippe II. n'eût pris hautement sa défense, & si Dieu ne l'avoit protégée par des coups de sa main. La suite des Lettres nous rendra plus instruits.

LETTRE XXXVII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

DOUZIÈME.

La Sainte la remercie encore de ses présens, & lui parle de quelques affaires particulieres, de celles de l'Ordre, & des suffrages pour une Sœur.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE FILLE.

J'Aurois mille fois plus de joie d'apprendre que vous vous portez bien, que de recevoir vos présens, quoiqu'ils soient aussi magnifiques que si vous étiez une grande Reine; je prie Dieu de vous en récompenser avec profusion, & de vous combler de plus en plus de ses saintes graces.

ANN.
1577.
15. Mai.

T

ANN.

1577.

15. Mai.

L'eau de fleur d'orange est admirable, & en fort grande quantité; j'en avois un vrai besoin; ainsi elle est arrivée le plus à propos du monde: je vous en remercie un million de fois, de même que de vos Corporaux qui sont parfaitement bien faits. Je crois que c'est Dieu qui vous a inspirée de me les envoier; car je souhaitois d'en avoir qui eussent du rapport à la Pale dont la Mere Prieure de Segovie m'a fait présent. Vous pouvez vous souvenir que je la lui demandai lorsque j'étois chez vous. Cette Pale est d'un ouvrage si merveilleux, qu'on l'estime trente ducats. La petite Croix de la Sœur Beatrix est ravissante; & les Corporaux qu'elle a faits sont si magnifiques & en si grand nombre, qu'il ne faudroit qu'une seconde Prieure aussi généreuse & aussi liberale que vous l'êtes, MA CHERE FILLE, pour remplir notre Monastere de toutes sortes de biens. Ne m'envoiez pas davantage d'eau de fleur d'orange; j'en ai assez; elle est venue en si bon état, placée au milieu de tous vos autres présens, que je ne doute point que vous-même ne les aiez arrangés. Mon déplaisir, MA CHERE MERE, est de ne pouvoir reconnoître cette marque sensible de votre amitié, & les autres obligations que je vous ai: ce païs est dans une telle disette de tout ce qui peut plaire, que je n'en ai point vu de pareil. Peut-être que la magnificence de vos présens me fait sentir davantage sa stérilité.

J'ai donné ordre qu'on païât les cent ducats de la Lettre de change de Monsieur Gallion: je ne sçais si vous sçavez que cinquante doivent être employés à paier la dépense que le Pere Marian a faite, lorsque nous allames à Seville, & que le reste est destiné à paier le loier de la maison. Je me suis chargée avec plaisir de cette affaire pour vous en décharger, MA CHERE MERE: sans cela que de travaux n'avez-vous point à soutenir! Votre maladie m'inquiète d'autant plus, que nous sommes au commencement de l'Été. Celle de la Mere Souprieure me donne aussi bien du chagrin. Je prie Dieu de vous guérir promptement l'une & l'autre; car que fera-t-on chez vous si vous êtes toutes deux long-tems malades?

Je vous ai déjà écrit que vous pouviez recevoir la Sœur

Converse, & que le corps de la petite Sainte doit demeurer enterré dans le Chœur à la place où on l'a mis. Pour nous autres Religieuses, c'est dans le Cloître, & jamais dans l'Eglise que nous devons être enterrées. Je vous marquois aussi dans cette même Lettre, que je vous ai envoyée par le Courier de Toledé, que comme cette Sainte a pere & mere, ce sont eux qui sont les héritiers malgré la renonciation qu'elle a faite de tout son bien en faveur de votre Monastere. S'ils étoient morts avant elle, le Monastere hériteroit; mais maintenant ils sont seulement obligés à lui donner une dot raisonnable. Vous ajusterez, s'il vous plaît, tout cela avec le Pere Provincial.

ANN.
1577.
15. Mai.

La Mere Prieure de Malagon qui est arrivée ici, paroît un peu mieux depuis qu'elle y est: j'ai une vraie joie de la posséder, joie cependant bien pleine d'amertume lorsque je pense que son mal est sans remede. Comme cette chere malade vous écrit, je ne vous en dirai pas davantage.

Je crois que vous sçavez présentement que Monseigneur le Nonce a envoyé querir le Pere Provincial pour régler nos affaires qui sont à présent sur un assez bon pied. Priez Dieu, MA CHERE FILLE, que le succès en soit heureux. Que sa souveraine Majesté vous conserve & vous rende une grande Sainte. Je ne puis me taire, ni m'empêcher de vous féliciter sur le bonheur de la Sœur Saint Bernard, qui est allée jouir de Dieu. La persuasion de son bonheur ne nous a cependant pas empêchées de lui accorder les suffrages de l'Ordre, dont nous nous sommes très-bien acquitées, quoiqu'elle n'en ait nul besoin. Mes amitiés, je vous prie, à la Mere Suprieure & à ma chere Gabrielle. On ne peut être avec plus de verité toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la veille de l'Ascension de l'an 1577.

R E M A R Q U E.

Cette Lettre aussi a été écrite à Toledé.

EN 1577. la Fête de l'Ascension fut le 16. Mai.

LETTRE XXXVIII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

TREIZIÈME.

Bons effets des maladies, & leurs usages. Avis pour l'éducation des Sœurs Converses. On doit cesser de faire des pénitences quand on est malade. Sa tendresse pour cette Mere, & conseils qu'elle lui donne.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE MERE.

ANN.
1577.
28. Juin.

ON ne peut être plus vivement touchée que je la suis de tant de maux que vous souffrez, & de la continuation de votre maladie qui m'afflige sensiblement, quoique je sois convaincue que quiconque aspire à la sainteté, doit passer par bien d'autres épreuves, & endurer bien d'autres travaux. Le Pere Provincial m'a communiqué la Lettre que vous lui avez écrite en date du 10. du courant; il m'a fait un vrai plaisir, car j'étois alors dans une peine extrême de ne point apprendre de vos nouvelles, ni de celles de la Mere Supérieure.

La Mere Prieure de Malagon dans de certains momens paroît beaucoup mieux; en d'autres elle est tellement accablée de ses infirmités ordinaires, qu'elle nous touche de compassion. Pour moi, je suis toujours très-mal de mes grands maux de tête; je ne l'ai cependant pas si foible que je l'avois: elle fournit à travailler & à écrire un peu plus que je ne faisois; mais j'y entens toujours le même bruit qui m'est si pénible, que je n'écris plus à personne de ma propre main, à moins que ce ne soit des secrets ou des Let-

tres de la dernière conséquence. Quelque sensible que me soit cette privation à l'égard de mes amis, je m'y soumetts de tout mon cœur pour l'amour de Dieu.

ANN.
1577.
28. Juin.

J'avois écrit cette Lettre lorsque mon frere Dom Laurent est arrivé; il se porte assez bien, prêt à partir pour Madrid où il a des affaires à solliciter. Je ne puis vous dire combien il est sensible à toutes vos peines; je ne sçais s'il aura le loisir de vous en témoigner sa douleur. Vous êtes obligée, MA CHÈRE FILLE, à bien prier Dieu pour lui; car il prend beaucoup de part à tout ce qui vous regarde. Pour moi, je ne puis douter que Dieu ne vous aime, & qu'il n'ait dessein de vous sanctifier de plus en plus, puisqu'il vous envoie tant de souffrances, vraies marques de son amour. Je vous exhorte donc, MA CHÈRE FILLE, à ne vous point laisser abatre, mais plutôt à exciter votre foi, votre courage & votre confiance en Dieu; convaincue fortement que ce tems d'orage & de tempête passé, il viendra un autre tems où vous vous réjouirez d'avoir beaucoup souffert pour l'amour de celui qui a souffert pour vous infiniment davantage.

A l'égard de la petite Esclave dont vous me parlez, ne faites pas difficulté, MA CHÈRE MÈRE, de la recevoir & de lui donner l'habit: dans les établissemens nouveaux, il est permis de faire certaines choses qui ne seroient pas permises en d'autres tems; il faut seulement que vous travailliez à la rendre capable de vous bien servir, & que vous ne lui proposiez pas une trop haute perfection, elle n'y comprendroit rien. D'ailleurs les Sœurs Converses par leur état & profession ne sont pas obligées & destinées de Dieu à une perfection si éminente; elle pourra même rester parmi vous sans faire Profession, si vous ne l'en jugez pas capable.

Je trouve plus de difficulté à recevoir sa sœur: ne laissez pas néanmoins de lui accorder cette grace, & tâchez encore une fois de les porter toutes deux à servir Dieu avec beaucoup de fidélité; mais sans les presser ni l'une ni l'autre sur ce qui n'est que de plus grande perfection; il suffit qu'elles tendent à la perfection de leur état. Ne les mettez pas aussi, s'il vous plaît, dans le plus gros travail: les bons offices qu'elles vous ont rendus, méritent bien qu'on les ménage un

ANN.
1577.
28. Juiu.

peu, & qu'on ne les charge point de travaux excessifs : il faut avoir bien des égards, & souffrir de bien des façons dans ces commencemens toujours infiniment pénibles.

Pour ce qui est de l'autre Postulante dont il s'agit, vous pouvez aussi, MA CHERE MERE, la recevoir puisque vous l'agréez : il est à propos de remplir les places de tant de Sœurs qui sont mortes, & qui ont quitté la Terre pour le Ciel. Je vous conjure cependant, MA CHERE FILLE, de ne les regretter pas davantage, & de n'y penser plus. Je sçais que vous perdrez beaucoup en la personne de la Mere Souprieure ; cela me fait songer à rappeler nos Sœurs de Paterne dès que leur réforme sera solidement établie. J'ai écrit en termes fort vifs à la Mere Prieure, & au Pere Gregoire. Dieu veuille que ma Lettre arrive à bon port. Elles ont vraiment fait une grande faute de changer de maison : je ne comprends pas comment une telle rêverie leur a pu venir dans l'esprit.

Mes amitiés, je vous prie, à toutes mes cheres Filles, & à tous nos bons amis : je puis vous assurer que j'ai plus de chagrin de votre maladie que de tous les malheurs qui nous arrivent. Conservez-vous donc, MA CHERE MERE, & ménagez vos forces le plus que vous pourrez. Aïez aussi bien soin de ma chere Gabrielle : je souhaite qu'elle porte du linge, car il n'est pas raisonnable de faire des pénitences, ni de porter de la serge quand on est actuellement malade.

Nous avons toutes ici très-peu de santé. Priez-le Seigneur pour nous. Je lui demande très-ardemment votre conservation ; car je vous aime avec des sentimens de tendresse dont je suis moi-même étonnée. La Mere Prieure de Malagon vous fait mille amitiés : toute malade qu'elle est, elle me tient bonne compagnie.

Je vous conseille, MA CHERE MERE, d'emprunter de l'argent pour vivre, afin que vous ne souffriez point de nécessité. Quelle douleur n'aurois-je point que vous manquassiez du nécessaire ! Vous pourrez rendre cet argent aussi-tôt que vous en aurez reçu. C'est ce que nous faisons ici dans les nécessités pressantes ; & Dieu ne manque jamais de nous secourir, & de nous donner le moïen de nous acquitter de nos dettes. Comptez, s'il vous plaît, MA REVERENDE

LETTRE TRENTE-NEUVIÈME. 151
MERE, que personne n'est plus sincèrement que moi toute
à vous,

ANN.

1577.
28. Juin.

THERÈSE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 28. Juin 1577.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette Lettre & celle qui la suit, à Tolède dans le tems de la plus grande persécution que les Carmelites de Seville aient soufferte.

Si elle permet ici à la Mere Marie de Saint Joseph de recevoir au nombre de ses filles une Esclave affranchie, qui dans le tems de leur établissement avoit pris un grand soin du dehors de leur Maison, qu'on n'en soit pas étonné, quoiqu'il ne nous soit pas permis de recevoir des Esclaves après même leur affranchissement : c'est que cette défense n'avoit pas encore été faite.

LETTRE XXXIX.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

QUATORZIÈME.

La Sainte traite divers sujets, ne veut point qu'on reçoive de filles mélancoliques, & exhorte toutes ses filles à se rendre des modèles de vertu.

JESUS

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE MERE.

LE plaisir d'apprendre que vous vous portez bien, me console au point de me faire soutenir tous mes maux plus aisément. Plaise au Seigneur de vous fortifier de jour en jour, & de récompenser le Médecin qui a pris tant de soin de vous ; car je lui en suis très-sensiblement obligée.

ANN.

1577.
11. Juil.

ANN.

1577.

11. Juil.

C'est, MA CHERE FILLE, un grand bonheur pour vous dans l'extrémité où a été la Mere Souprieure, qu'elle ne soit pas encore morte; celui qui lui a donné l'être, & qui l'a tirée du néant, peut aussi lui rendre la santé si nous l'en prions avec une foi persévérante. Les personnes de son caractère sont capables des plus grandes choses, & ne trouvent rien d'impossible lorsqu'il s'agit de plaire à Dieu; de sorte que Dieu qui connoît l'ardeur de leur zèle, & l'étendue de leur charité, ne manque jamais de leur faire part de sa croix & de ses souffrances. Pour moi, je suis si foible que je voudrois voir déjà la fin de tous vos travaux, tant j'ai de compassion de vous. Comme j'ai prié la Mere Prieure de Malagon de vous écrire tout ce qui s'est passé depuis peu ici, je ne vous dirai dans cette Lettre que des choses indispensables.

La Lettre & les modèles que vous avez adressés à Madame Louise de la Cerda, ne sont point encore arrivés. Vous ne me dites point si vous avez reçu les Crucifix & la toile que je vous ai envoyée, & si l'on vous a remis la Lettre par laquelle je vous marquois de recevoir la petite Esclave & sa sœur, qui, comme je l'espère, ne vous seront point à charge. Faites-moi le plaisir de me rendre raison de tout cela à la premiere occasion, & de ne point discontinuer de prier Dieu pour la conservation de la Mere Prieure de Malagon qui est un peu mieux, ce dont j'ai une vraie joie.

Je vous ai écrit que vous pouvez recevoir la Demoiselle dont vous m'avez parlé; sa dot me paroît assez raisonnable. Ne refusez pas non plus la Dame veuve. Faites, je vous prie, mes complimens à Monsieur votre Confesseur, & mandez-moi l'état de sa maladie dont je suis fort en peine. J'ai fort envie de sçavoir si vous continuez d'être mieux.

Le Pere Provincial qui partira demain, assure qu'il n'y a rien à faire pour Paternelle qu'il ne soit sur les lieux; nous lui avons représenté à ce sujet mille choses qui ne l'ont point fait changer de sentiment; en quoi je trouve qu'il a raison.

La somptuosité de vos présens est telle qu'on vous prendroit pour une Reine; & outre cela vous avez voulu, MA CHERE FILLE, en paier le port, ce qui est un surcroît d'obligation.

gation. Dieu veuille vous en récompenser, & de tous les biens que vous me faites, dont je vous rends mille & mille graces. Vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir que de vous appliquer à la conservation de votre santé, dont je souhaite avec ardeur le prompt rétablissement. Nos Sœurs se sont bien réjouies, aussi-bien que moi, à considérer la profusion & la beauté de vos présens. Pour moi j'admire que vous puissiez, accablée d'infirmités, vous occuper à ces sortes d'ouvrages. Béni soit celui qui vous a donné, MA CHÈRE MÈRE, tant de grace & tant d'adresse pour réussir dans tout ce que vous entreprenez.

ANN.

1577.

11. Juil.

Je viens de parler au Père Provincial de la Postulante que Monseigneur l'Archevêque souhaite que vous receviez : il la connoît, & la qualifie de Béate mélancolique. Vous sçavez, MA CHÈRE FILLE, par expérience le préjudice que causent dans nos Monasteres les personnes de cette humeur : il vaut donc bien mieux ne la faire pas entrer, que d'être obligée de la congédier aussi-tôt. J'ai un profond chagrin de ce que Monseigneur l'Archevêque, qui n'y a nul intérêt sensible, prend cependant si à cœur de la faire Carmélite. Tâchez, MA CHÈRE MÈRE, de voir cette Postulante, de lui parler & de reconnoître de quelle humeur elle est. Ensuite, si vous jugez par la découverte que vous aurez faite du caractère de son esprit, qu'elle ne vous soit pas propre, il sera bon que vous priiez le Père Nicolas d'aller trouver Monseigneur l'Archevêque, pour lui représenter le tort que nous avons déjà reçu de ces sortes de personnes, ou du moins que vous cherchiez quelque expédient pour traîner l'affaire en longueur.

Il y a fort long-tems que j'écrivis au Père Gregoire la Lettre que je vous adresse maintenant : je l'envoiai au Père Provincial pour la lui faire tenir ; apparemment qu'il n'a trouvé nulle commodité pour cela, puisqu'il me la renvoie aujourd'hui. Quoiqu'elle soit si à contre-tems, ne laissez pas de la lire ; elle pourra ne vous être pas inutile, s'il arrive qu'il retombe dans une tentation aussi bizarre qu'est celle de vouloir vous quitter.

Que j'aurois de joie, MA CHÈRE MÈRE, d'être à portée

ANN.

1577.

21. Juil.

de vous voir ! Je ne trouve personne de qui je sois si contente que de vous, ni qui soit si fort de mon gout. Comme rien n'est impossible au Tout-puissant, je ne désespere pas de vous embrasser un jour.

Mes amitiés, s'il vous plaît, à la Sœur Beatrix, à sa mere, & à toutes mes cheres filles. Je les exhorte toutes en général, & chacune en particulier à travailler avec ardeur à se rendre bien parfaites : Dieu qui les a choisies pour être les pierres vives & fondamentales de cet établissement, a de grands desseins sur elles ; il veut qu'elles servent d'exemple & de modèle à toutes les Religieuses qui leur succéderont.

Quelle compassion n'ai-je point de votre pauvre Communauté, à présent que Dieu vous a ôté les ressources que vous aviez ! Je ne comprends pas que vous puissiez vous en passer ; sur-tout parce que vous n'avez point de santé, & que vous êtes par-dessus cela accablée de fatigue & de travaux. Je me suis vue dans cette fâcheuse situation : ainsi j'ai l'expérience de ce qu'on souffre quand on fait plus qu'on ne peut. Qu'on ait de la santé, tout est facile : qu'on n'en ait point, tout est infiniment pénible. Je prie Dieu, MA REVERENDE MERE, de vous en donner une aussi complete que vous la desire

C'est aujourd'hui
le 11. Juillet 1577.

Votre Servante
THERESE DE JESUS.

Mes complimens à tous mes bons amis.

R E M A R Q U E.

☞ OBSERVONS de nouveau combien Sainte Therese étoit opposée aux caracteres mélancoliques : cette Lettre en fait foi ; & l'on peut voir de plus la Note que nous avons faite sur la Lettre XXI. de ce Volume, pag. 87.



LETTRE XL.

A. Monsieur le Licencié GASPARD DE VILLENEUVE
Confesseur des Carmelites Déchauffées
de Malagon.

*La Sainte traite d'un schisme qui s'étoit formé dans une
de ses Communautés, fait éclater son zèle contre les
coupables, donne quelques avis, & congedie honnê-
tement leur Confesseur.*

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MONSIEUR.

VOS Lettres m'ont donné une peine extrême. Il faut
avouer que j'ai eu bien peu de bonheur dans l'établif-
sement du Monastere de Malagon. Je ne comprends pas quel
sujet nos Sœurs de cette Maison peuvent avoir de se plain-
dre de la Mere Supérieure, ni quel mal elle leur a fait, pour
se soulever contre elle, & pour en user de la maniere dont
vous dites qu'elles en usent. Il me paroît que ce que le Pere
Provincial leur a dit devoit les calmer, si elles avoient un
peu de vertu: mais elles font bien voir qu'elles n'en ont
gueres.

Je ne puis cependant, MONSIEUR, ne vous point accuser
de ce défordre; car vous avez tant de pouvoir sur leurs
esprits, que si vous aviez fait ce que vous fites lorsqu'il s'a-
gissoit de leur ôter leur Prieure la Mere Briande de Saint
Joseph, tous ces troubles seroient déjà apaisés. Le châ-
timent dont on punira leur révolte, c'est qu'elles ne reverront jamais
cette Mere, quand même Dieu lui donneroit de la santé;
& qu'elles ne vous auront plus, MONSIEUR, pour Confes-

ANN.
1577.

ANN.

1577.

feur. Dieu use de cette sévérité envers ceux qui le servent si mal. Vous apprendrez aussi par cette conduite que je ne suis pas d'humeur à souffrir des Religieuses opiniâtres, & qui ne cessent point de m'étourdir par des plaintes indiscrettes.

Faites-moi le plaisir de dire à la Sœur N. que je suis fort fâchée contre elle, que je n'ai pas envie d'entendre ses discours, & que s'il lui arrive jamais de s'opposer à la Mere Supérieure, & à quoi que ce soit qui se fasse dans la Maison, & que je vienne à le sçavoir, elle en sera sévèrement punie.

Enseignez-leur, MONSIEUR, comme vous avez fait jusqu'ici, à s'unir à Dieu par un ardent amour, & à n'exciter pas entr'elles des troubles & des divisions, si elles ont envie qu'on les laisse en repos. Craignez, MONSIEUR, qu'il n'y ait dans la Maison quelque Religieuse semblable à la Sœur N. La vérité est que j'aimerois mille fois mieux qu'il y en eût plusieurs dans l'état pitoiable où nous l'avons vue, que de voir une seule de mes Filles être désobéissante, ou offenser Dieu le moins du monde. Je puis dire qu'il m'a donné par sa bonté une grande patience dans tout le reste; mais je n'en ai nulle lorsqu'on fait quelque chose qui lui déplaît tant soit peu.

Il est sans difficulté qu'on peut faire communier la Sœur N. après l'examen qu'on a fait de ses dispositions. Cependant qu'on la prive un mois entier de la sainte Table, pour éprouver de quelle maniere elle se conduira pendant ce délai. Je me soumets néanmoins à cet égard au sentiment de la Mere Prieure, & à ce qu'elle vous en a écrit. On a mal fait de ne vous avoir pas averti plutôt de l'état où elle étoit; car ne le sçachant pas vous n'avez pu en user autrement que vous en avez usé.

Quant au Curé, je crains, M^R. le départ du Pere François, parce que le Pere Provincial n'approuve pas non plus que moi, que nos Sœurs se confessent toujours à un même Confesseur. Je vous ai déjà marqué le déplaisir que j'ai qu'elles aient avec lui de si grandes communications; je vais leur en écrire, car c'est une chose infiniment importante.

La Mere Prieure me parlant, il y a quelque tems, de certaines affaires, me témoigna, MONSIEUR, que vous

n'étiez pas content d'elle, & que vous la soupçonniez de n'agir pas envers vous avec assez de sincérité. Ce seroit un grand mal qu'elle en manquât; je lui en écris donc, mais d'une manière qu'elle ne s'apercevra pas que d'autres m'en aient parlé, parce que ce sera à propos de quelques autres choses que je suis obligée de lui communiquer. Il faut aussi, s'il vous plaît, que vous y contribuiez de votre part, & que vous en usiez envers elle avec liberté & franchise. Vous pouvez même lui faire de petits reproches de ce qui s'est passé au sujet de la Sœur obsédée. Si donc nous ne nous efforçons avec l'aide de Dieu de découvrir les pièges que tend le démon, les choses iront de jour en jour de mal en pis; & il vous sera impossible à vous-même de soutenir cet état, & de conserver au milieu de tant d'agitations & de trouble la paix & la tranquillité du cœur.

Quelque déplaisir que j'aie que vous ne soiez plus leur Confesseur, je ne laisse pas d'être persuadée que vous êtes plus obligé de procurer votre repos particulier que ma satisfaction. Mes complimens, je vous prie, à vos Messieurs. On dit que quoique Monseigneur le Nonce soit mort, la Commission de Visiteur ne doit pas cesser: j'aurois eu bien du chagrin qu'il en fût autrement. Je prie Dieu, MONSIEUR, de vous combler de ses saintes graces.

Votre indigne Servante
THERISE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

Sainte Theresé écrivit cette Lettre à Toledo l'an 1577. On s'aperoit aisément qu'elle étoit fort mal satisfaite & du Confesseur des Carmelites de Malagon, & de quelques Religieuses de cette Maison soulevées contre la Supérieure qui les gouvernoit en l'absence de leur Prieure la Mere Briande de Saint Joseph, envoyée à Toledo. Ce Confesseur étoit très-vertueux; mais sa trop grande facilité à écouter les plaintes des mécontentes produisit le désordre que ce défaut produit toujours, je veux dire des divisions & des troubles.

La Religieuse obsédée du démon, de laquelle notre Sainte parle ensuite, étoit dans ce triste état avant qu'elle entrât aux Carmelites;

mais on ne s'en apperçut qu'après sa Profession. Le trouble que cet événement causa dans la Communauté fut grand; & Dieu l'avoit révélé à Sainte Thérèse avant qu'il arrivât, afin qu'elle se préservât des artifices de cet esprit de mensonge, qui cherche toujours à inquiéter les personnes qui s'attachent le plus étroitement à Dieu.

LETTRE XLI.

A UN DE SES DIRECTEURS
dont le nom est inconnu.

Persecutions suscitées à son Ordre; maniere dont elle & ses Filles les soutenoient; ce qu'elle pensoit de deux de ses Ouvrages; ses dispositions de corps & d'esprit; sa tranquillité dans les affaires.

J E S U S.

LE SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOUS,
MON REVEREND PERE.

ANN.
1577.
7. De-
cembre.

Aujourd'hui, veille de la Conception de la Ste Vierge, on m'a apporté la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire: plaise au Seigneur de vous récompenser de la joie & de la consolation qu'elle m'a donnée; consolation dont j'avois d'autant plus de besoin, que depuis trois mois il semble que diverses légions de démons se soient assemblées, pour persécuter les Carmes déchauffés & les Carmelites déchauffées.

Les calomnies qu'on a inventées contre nous & contre le Pere Jérôme Gratiën, sont si noires & si difficiles à soutenir, que tout ce que nous avons pu faire dans l'extrémité où elles nous ont reduites, a été d'élever nos cœurs vers Dieu, qui a enfin exaucé les vœux que nos Sœurs, qui sont de très-saintes filles, lui ont adressés; desorte que ceux qui nous accusoient avec le plus de chaleur, & qui avoient

même donné au Roi des informations ridicules de ces belles actions qu'ils nous imputoient, ceux, dis-je, qui nous persécutoient le plus, se sont heureusement dédits de tout ce qu'ils avoient avancé contre notre innocence. Quel pouvoir n'a point la vérité pour calmer les esprits ! Nos Religieuses, loin d'être accablées de tristesse & de chagrin, se réjouissoient de leurs peines & de leurs souffrances : pour moi il ne faut pas s'étonner que je les aie si peu ressenties, accoutumée que je suis à prendre sur moi, & à soutenir les plus rudes & les plus cruels efforts.

Vous ne me marquez point, MON REVEREND PERE, si vous avez reçu une grande Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire à Toledé : mon peu de bonheur me fait craindre que vous n'y alliez à présent que je n'y suis plus. Ce m'eût été en vérité une vraie consolation de vous y voir ; mais Dieu n'a pas voulu me la donner.

Monsieur de Peralta a témoigné à Monsieur Carillo beaucoup de reconnoissance de ce qu'il fait pour sa parente ; non pas par amitié pour elle, car il ne paroît pas avoir bien de la considération pour sa personne, mais parce que ce lui est une preuve que M. Carillo lui rend amour pour amour. Si vous le voyez, MON PERE, aïez, s'il vous plaît, la bonté de le confirmer dans ce sentiment, & de lui faire remarquer qu'on trouve en peu d'amis autant de fidélité qu'en celui-ci : le nœud de cette étroite union est fort visible.

L'affaire pour laquelle on a écrit de Toledé, n'a point réussi : on sçait seulement de sçience certaine, que le bijou est entre les mains de la personne que vous sçavez, & qu'elle en fait tant de cas, qu'elle ne le rendra point qu'elle ne soit lasse de le voir & de le considérer. Si Monsieur Carillo vient ici, il en verra un autre d'un bien plus grand prix, parce qu'il ne fait voir que ce qui le concerne : il est enrichi d'un émail incomparablement plus rare & plus excellent : l'ouvrage est aussi plus fin & plus délicat ; car il s'en faut bien que l'ouvrier fût aussi habile, lorsque le premier est sorti de ses mains, qu'il l'est à présent. L'or enfin est d'un carrat plus pur & plus raffiné ; & quoique les pierres précieuses ne soient pas si à découvert, il a, dit-on, un grand brillant & un admirable éclat.

A N N.

1577.

7. De-
cembre.

ANN. 1577. 7. Decembre. Vous sçavez, MON REVEREND PERE, par l'ordre de qui il a été fait. Mais de quoi m'avisé-je de m'engager dans un si long discours ? J'ai toujours eu inclination à m'étendre beaucoup, quoique ce soit à mes dépens. Comme ce Monsieur est de vos amis, je me flate que vous voudrez bien vous charger d'un si ennuyeux compliment : il dit qu'il ne vous a point écrit par la personne que vous sçavez, parce que ce ne pouvoit être qu'une Lettre de pure civilité. Faites-moi sçavoir, je vous prie, l'état de votre santé ; la mienne est assez derangée ; j'entens incessamment dans ma tête un grand bruit qui m'incommode beaucoup.

J'apprens, MON REVEREND PERE, avec bien du plaisir que vous êtes à présent déchargé de toutes sortes d'occupations. Que n'en puis-je dire autant ! Cependant, graces à Dieu, quelque-grandes & quelque-dissipantes que soient les miennes, je conserve une tranquillité d'esprit inalterable. Ne m'oubliez pas au nom de Dieu dans vos prieres, & notre Ordre aussi qui en a un vrai besoin. Je le prierai de mon côté de vous conserver, & de vous faire croître tous les jours en graces & en sainteté.

Toutes nos Sœurs, qui sont de très-bonnes Religieuses, vous honorent parfaitement ; elles se disent toutes vos filles, mais moi à plus juste titre que pas une, puisque je suis véritablement avec la soumission la plus entière,

MON REVEREND PERE,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Avila, à un de ses Directeurs dont on ne sçait pas le nom, le 7. Decembre 1577. dans le tems de la plus violente persécution que la Réforme ait soufferte ; lorsqu'après la mort du Nonce Dom Nicolas Hormaneto qui s'en étoit déclaré le Protecteur, Dom Philippe Séga qui vint en Espagne prendre sa place, commençoit

commençoit à renverser ce que son prédecesseur avoit si saintement établi ; car ce nouveau Nonce étoit aussi opposé aux Carmes déchauffés, que l'ancien leur avoit été favorable ; ce qui causa à notre Sainte des peines & des travaux qui ne se peuvent exprimer.

Elle parle à la fin de cette Lettre du Livre de sa Vie, sous la métaphore d'un bijou : il étoit alors entre les mains du grand Inquisiteur le Cardinal Dom Gaspard de Quiroga Archevêque de Toledé, qui en fit tant de cas, qu'il dit à la Sainte, lorsqu'arrivée à Toledé elle lui demanda la permission d'établir un Monastere de Carmelites à Madrid : « J'ai vu, Ma Révérende Mere, le Livre que vous avez fait ; il a été » présenté à l'Inquisition par un zèle amer ; je l'ai lu tout entier avec la » plus grande application, & plusieurs Docteurs très-sçavans & très- » éclairés l'ont examiné avec le même soin ; ils n'y ont rien trouvé non » plus que moi, qui ne soit très-bon ; de sorte que loin de vous nuire, » il vous est avantageux. Comptez furement que je me ferai toujours un » vrai plaisir de vous rendre tous les services qui dépendront de moi, » & que je suis ravi d'avoir l'honneur de vous connoître.

Tel fut l'éloge que ce grand homme fit du Livre, & telle la protection qu'il lui accorda ; par où la Sainte triompha de la malice de ses ennemis, qui demeurèrent couverts de confusion.

Remarquons cependant l'avantage qu'elle donne en toute occasion au Livre intitulé, *Le Chemin de la perfection*, sur celui de sa Vie, principalement dans la métaphore dont elle use dans cette Lettre.

✂ MAIS ne fera-t-on pas tenté de croire au ton dont elle parle de ces deux Ouvrages, qu'elle les contemploit avec complaisance, & qu'elle s'intéressoit à leur sort avec cette tendresse que sentent pour leurs productions la plupart des Auteurs, & qui a sa source dans l'amour propre ? L'apparence y est effectivement : & pourquoi ne pas céder à cette apparence, puisqu'assurément la sainteté ne garantit pas de toutes les foiblesses de l'humanité ?

Non ; ce n'étoit pas ainsi que pensoit Theresé ; ses dispositions étoient bien différentes. « Je serai bien récompensée, disoit-elle à son Confesseur (a), si j'ai rencontré » à dire quelque chose qui donne sujet de louer Dieu, quand même vous jetteriez cet » Ecrit dans le feu aussi-tôt après l'avoir lu. » Est-ce ainsi que l'amour propre pense ? » La seule obéissance, disoit-elle ailleurs (b), m'a fait faire cet Ouvrage. La divine » Majesté sçait que j'en étois incapable, si elle ne m'eût appris ce que j'avois à dire. » Remerciez-la, mes Sœurs, de cette grace qu'il ne m'a sans doute accordée qu'en » considération de l'humilité avec laquelle vous avez désiré cela de moi. . . . misérable » que je suis. » Par tout on la voit pénétrée de son incapacité & de sa misère ; par tout elle est attentive à en persuader tout le monde, & à faire qu'on loué Dieu seul de tout le bien qu'elle fait. Quand on ne se glorifie ainsi que dans le Seigneur, & qu'on s'humilie profondément en soi-même, on n'est point suspect de vaine gloire.

Qu'on nous permette pour l'honneur de la Sainte, & pour notre propre instruction, d'ajouter un autre trait, qui en nous éclairant sur les bornes & les regles de la vraie humilité, manifestera de plus en plus combien la sienne étoit solide. « Il faut bien se » garder, dit-elle au Chap. X. de sa Vie, de certaines fausses humilités, telle qu'est » celle de s'imaginer qu'il y auroit de la vanité à demeurer d'accord des graces que » Dieu nous fait. Nous devons reconnoître que nous les tenons de sa seule liberalité

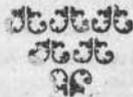
(a) *A la fin de l'Hist. de sa Vie.*

(b) *A la fin du Chemin de la Perfection.*

» sans les avoir méritées, & que nous ne sçaurions trop l'en remercier. Autrement
 » comment pourrions-nous nous exciter à l'aimer, si nous ignorions les obligations
 » que nous lui avons ? » &c. C'est ainsi qu'elle étoit humble, ne méconnoissant pas
 les vertus qui étoient en elle, mais ne les connoissant que pour en remercier Dieu,
 & pour lui en renvoyer toute la gloire; avouant d'ailleurs & croiant fermement
 qu'elle n'étoit de son fond que misère.

» Je me contente pour obéir à celui qui me l'a ordonné, ajoute-t-elle, de rappor-
 ter ce que j'ai éprouvé. Il en connoitra mieux les défauts que moi; & s'il trouve
 » que je me trompe, il n'aura qu'à jeter ce papier au feu. Je le prie seulement au
 » nom de Dieu & tous mes Confesseurs, de publier ce que j'ai dit de mes péchés; & s'ils
 » le jugent à propos, d'user même dès mon vivant de cette liberté que je leur donne,
 » afin que je ne trompe pas davantage ceux qui ont bonne opinion de moi: j'en aurai
 » beaucoup de joie. Mais quant à ce que j'écrirai dans la suite, je ne leur donne pas
 » cette même liberté; & s'ils le montrent à quelqu'un, je les conjure au nom de
 » Dieu de ne leur point dire en qui ces choses se sont passées, ni qui les a écrites. . . .
 » S'il y a quelque chose de bon, . . . on le devra entièrement attribuer à Dieu qui
 » m'aura fait la grace d'y réussir, puisque je n'y aurai point eu de part, étant si
 » ignorante & si imparfaite. . . . & tout ce qui s'y trouvera de mauvais sera entière-
 » ment de moi. . . . personne si defectueuse & si méprisable. Dans la confiance que
 » vous & ceux qui doivent voir ce papier, m'accorderez cette grace que je vous de-
 » mande si instamment au nom de Dieu, j'écrirai avec liberté; au lieu que je ne pour-
 » rois autrement le faire sans un grand scrupule, excepté pour ce qui regarde mes pé-
 » chés, car en cela je n'en ai point. . . . Que Notre Seigneur soit béni à jamais, &
 » qu'il se serve de moi comme il lui plaira. Il m'est témoin que je ne prétens autre
 » chose dans tout ce que je rapporterai, sinon qu'il tourne à sa gloire, & que ce lui
 » en soit une de voir qu'il lui ait plu de changer en un jardin de fleurs odoriférantes
 » un fumier aussi infect que je suis. . . . Je vous conjure, Mon Pere, de lui demander
 » pour moi cette grace, puisque vous me connoissez mieux que vous ne me permet-
 » tez de me faire connoître aux autres. » Admirables dispositions! Sont-ce là des traits
 d'une humilité équivoque, ou d'une humilité traversée par la vanité?

Si donc on prend pour des signes d'amour propre & de vaine gloire dans Sainte
 Thérèse, la satisfaction qu'elle montre ici en parlant de ses Livres, & l'éloge qu'elle
 en fait, on est bien éloigné d'entendre son esprit & de connoître son cœur. Assurément
 on n'aspire pas à la réputation de bel esprit & de capacité, lorsqu'on se donne & qu'on
 s'efforce de passer pour une personne tout-à-fait ignorante & incapable. Assurément
 on ne se complait pas dans l'idée de passer pour saint, lorsque pour exalter la miséri-
 corde de Dieu, on manifeste ses propres défauts & ses péchés, & qu'on consent qu'ils
 soient connus de toute la Terre. L'épanouissement de Thérèse sur le succès de ses Ou-
 vrages; & sur l'approbation qu'ils recevoient, avoit donc un bien meilleur principe.
 Elle se réjouissoit de se voir par-là rassurée dans sa voie, sur laquelle on lui avoit
 donné tant d'alarmes; elle se réjouissoit de ce que loin de nuire aux Carmes & aux
 Carmelites de la Réforme, ainsi que l'avoient prétendu les dénonciateurs, ils contri-
 buoient à leur concilier de la protection; elle se réjouissoit enfin de ce qu'ils servoient
 & serviroient à faire aimer & glorifier le Dieu de son cœur, sans qu'il y eût le moins
 d'un retour consenti sur sa propre gloire.



LETTRE XLII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

QUINZIÈME.

Maladie de la Sainte ; sa tendresse pour ses Filles ; défense de recevoir des Filles peu sensées ; répugnance à en admettre de fort jeunes ; avis au sujet de l'Oraison ; & divers autres sujets.

J E S U S

SOit toujours avec votre Révérence, MA CHÈRE MÈRE, pour vous combler vous & vos Filles de ses plus précieux dons pendant ces saintes Fêtes de Pâques.

ANN.
1578.
28. Mars.

J'ai appris avec une vraie joie le bon état de votre santé. La mienne est comme à l'ordinaire, toujours assez mauvaise: mon bras cassé me fait sentir d'assez violentes douleurs, & & j'ai de très-grands maux de tête: par-dessus tout cela une extrême foiblesse, qui ne me permettra pas, MA CHÈRE FILLE, d'avoir l'innocent plaisir de vous entretenir aussi long-tems que je le souhaiterois, ni de donner à nos Sœurs des marques de mon amitié, dont je vous prie de vouloir bien les assurer de ma part, sur-tout la Mere de Saint François, à qui vous direz, s'il vous plaît, que nous prenons bien du plaisir à lire ses Lettres qui sont charmantes: elle s'est bien formée, & elle a bien profité dans la charge de Prieure. Je ne sçais pas encore quel remède on apportera à mon bras cassé: Dieu veuille que ce soit le plus convenable.

Que ne puis-je vous exprimer, MA CHÈRE FILLE, quelle est ma tristesse de me voir si éloignée de vous! Plaise à Dieu que notre éloignement ne soit pas de durée, & que bientôt nous nous rejoignons dans l'éternité. Le souvenir de cette

ANN.
1578.
28. Mars.

bienheureuse éternité me console de toutes mes peines, de même que la pensée que tout passera bientôt.

Au reste je vous dirai que je ne trouve rien de plus plaisant que le défaut que vous avez remarqué dans les sœurs du Père N. C'est une maladie si incurable, & tellement insupportable que d'avoir du travers ou du foible dans l'esprit, qu'il ne faut pas songer à les recevoir pour peu qu'elles en aient, quand même leurs dots suffiroient pour paier votre Maison. Vous sçavez, MA CHERE MERE, que nos Constitutions nous défendent de recevoir des filles sans jugement. Si donc celles-ci n'ont du bon sens, qu'on ne les reçoive point.

L'autre Demoiselle qui n'a que treize ans, est trop jeune: quelle peine n'a-t-on point à élever des enfans de qui il faut beaucoup souffrir! Je vous laisse cependant la liberté de faire sur cela ce qui vous paroîtra plus convenable; car je ne desire que votre bien & votre satisfaction.

Je vous dirai ici, MA CHERE MERE, de peur de l'oublier, que je n'approuve nullement que nos Sœurs écrivent ce qui se passe dans leurs Oraisons: j'y trouve des dangers que je voudrois avoir le tems de vous expliquer, mais dangers très-considérables. Quand même il n'y en auroit point d'autres que la perte du tems, ce seroit toujours un obstacle à la parfaite liberté d'esprit, à laquelle elles doivent aspirer; mais il peut s'y glisser de l'illusion, & leur arriver de se figurer diverses choses. Je prierai donc le Père Provincial, si je puis m'en souvenir, de défendre à toutes nos Sœurs d'écrire leurs Oraisons; au cas que je l'oublie, aiez la bonté, MA CHERE MERE, de ne le permettre pas à celles qui sont sous votre conduite. Si les graces qu'elles reçoivent dans l'Oraison sont de véritables graces de Dieu, elles ne s'effaceront jamais de leur mémoire; si elles s'en effacent, elles ne s'en doivent point soucier, persuadées qu'elles ne devoient pas être écrites. Ainsi il suffit qu'elles rendent compte au Père Provincial, lorsqu'elles le verront, de celles qu'elles n'auront pas oubliées. Pour moi, il me paroît qu'elles marchent par un bon chemin, & qu'elles sont conduites par l'esprit de Dieu: si quelque chose est capable de leur nuire, c'est de

faire trop de cas de ce qu'elles voient ou entendent dans la priere.

A l'égard de leurs serupules, elles peuvent, MA CHERE MERE, s'adresser à vous lorsqu'elles en seront agitées. Je vous crois assez spirituelle & assez éclairée pour résoudre ces serupules, & pour consoler celles qui vous demanderont conseil, pourvu qu'elles vous ouvrent leurs cœurs avec une entiere confiance: Dieu est trop bon pour ne vous pas donner les lumieres dont vous avez besoin pour les conduire à lui.

Je reviens à ce que je vous disois touchant l'Oraison, parce que c'est un point de très-grande conséquence, & que je suis convaincue qu'il y a bien du péril à rouler perpétuellement dans la tête ce qu'on doit écrire ou n'écrire pas; le démon peut fort bien se servir de l'inclination qu'on a à s'occuper de cette pensée, pour nous séduire & nous tromper adroitement. Encore une fois, MA CHERE MERE, ne permettez pas à vos Filles d'écrire leurs Oraisons. Si les graces que Dieu leur fait sont si sublimes & si élevées qu'elles méritent d'être écrites, écrivez-les vous-même sans qu'elles le sçachent; il n'y a point de nécessité qu'elles en soient informées.

Si j'avois fait cas de tout ce que la Sœur N. m'a dit, je n'en aurois jamais vu la fin. Ce n'est pas que je ne fusse souvent persuadée que ce qu'elle me rapportoit étoit vraiment de l'esprit de Dieu; mais j'étois bien aisé de faire semblant d'en douter. Soiez donc persuadée que le plus sûr dans ces fortes de graces qu'on reçoit, est de louer & de remercier celui qui nous en gratifie, sans beaucoup s'y arrêter; c'est à l'ame seule à en profiter sans trouble & sans inquiétude.

Ce que vous me rapportez de la Sœur de Saint Elie est très-bon: cependant, comme je ne suis pas si sçavante qu'elle dans la sainte Ecriture, je ne comprends pas bien ce qu'elle veut dire des Assyriens. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés, car je l'aime & l'estime beaucoup. Témoignez aussi, s'il vous plaît, à la Sœur Beatrix & à sa Mere, que je suis ravie d'apprendre de leurs nouvelles. Celles que vous me donnez de toutes mes autres Filles, me consolent infiniment.

N'ajoutez point foi, MA CHERE MERE, à tout ce qu'on

AN N.

1578.

28. Mars.

ANN.
1578.
28. Mars.

vous dit touchant nos affaires : nous avons ici de bien meilleures esperances, ce qui nous donne une vraie joie; esperances cependant bien minces & bien incertaines, selon la Mere de Saint François qui est l'incrédulité même.

Outre la douleur de mon bras cassé, j'ai depuis quelques jours de fort grands maux de cœur; c'est pourquoi vous m'obligerez, MA CHERE FILLE, de m'envoier de l'eau de fleurs-d'orange, & de prendre bien garde qu'elle ne soit pas répandue en chemin. La crainte que j'ai eue que vous ne puissiez pas m'en envoier surement, m'a empêchée de vous en demander plutô. L'eau d'ange que vous m'avez envoiée étoit si admirable, que j'ai fait scrupule de la boire: ainsi j'ai voulu qu'on la brulât à l'Eglise, où elle nous a fait bien de l'honneur le jour de Saint Joseph.

Mes complimens, s'il vous plaît, & au Pere Prieur des Grottes, car j'honore infiniment ce saint homme, & à Monsieur votre Confesseur. Faites aussi, je vous prie, mes amitiés à ma chere Gabrielle. Oserai-je vous dire que je craindrois, si vous étiez moins raisonnable, que vous n'eussiez de la jalousie de ce que j'ai tant de tendresse pour elle? Mais vous comprenez trop bien que l'amour que j'ai en Notre Seigneur pour toutes mes Filles, est très-juste & très-bien placé, pour craindre que vous en soiez jalouse. La Mere de Saint François ne doit donc pas s'empreser si fort de nous l'apprendre. Je puis cependant vous assurer que quand elle n'auroit été à Seville que pour vous louer & vous élever jusqu'aux nues vous & vos Filles, son voiage ne seroit pas perdu, car elle s'en acquitte parfaitement. Pour moi, je ne doute point que quelque part où vous soiez, on ne rende toujours justice à votre mérite. Béni soit celui qui vous a si avantageusement partagée de ses dons.

Recommandez-moi, s'il vous plaît, aux ferventes prieres de la Sœur Isabelle de Saint François, de la Sœur Saint Jérôme & de toutes mes autres Filles. Je ne puis écrire davantage. Mon frere Dom Laurent de Cépède se porte bien: ma nièce vous assure de ses respects. Envoiez-moi fort peu d'eau de fleurs-d'orange, jusqu'à ce que nous voïions si elle arrivera heureusement. Dieu veuille que vous puissiez lire

LETTRE QUARANTE-TROISIÈME. 167
cette Lettre ; on me presse si fort de la finir, & j'ai de si
mauvais papier, que je crains que vous ne puissiez venir à
bout de la déchiffrer. Comptez, MA REVERENDE MERE,
que je suis plus que je ne puis dire avec l'affection la plus
ardente toute à vous,

ANN.
1578.
28. Mars.

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le Vendredi Saint.

REMARQUE.

LA Sainte écrivit cette Lettre à Avila le Vendredi Saint de l'an 1578.
dans le tems qu'on travailloit à la cruelle operation de son bras gauche,
cassé alors pour la première fois.

☞ LA Fête de Pâques tomba le 30. de Mars en 1578. Ainsi cette Lettre datée
du Vendredi Saint 1578. est du 28. de Mars.

LETTRE XLIII.

Au Révérend Pere RECTEUR des Jesuites d'Avila,
l'un de ses Directeurs.

*Elle se plaint d'un soupçon mal fondé du P. Provincial
des Jesuites ; se disculpe d'avoir eu part au dessein
attribué au Pere Gaspar de Salasar Jesuite de se faire
Carme déchauffé ; & s'excuse de se mêler de cette
affaire, sans craindre ce qu'un injuste ressentiment
pourroit lui faire souffrir.*

JESUS.

LE S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE
REVERENCE, MON PERE.

J'AI lu & relu diverses fois la Lettre du Révérend Pere
Provincial : j'y trouve toujours qu'il agit envers moi avec
si peu d'équité, & qu'il est si fortement persuadé que j'ai

ANN.
1578.
Mars.

ANN.

1578.

Mars.

fait une chose qui ne m'est pas même venue dans l'esprit, que vous ne devez point trouver étrange que j'en fois touchée vivement. Ma douleur ne mérite cependant pas d'être considérée; elle n'est que l'effet de mon peu de vertu: si j'étois moins sensible & moins imparfaite, je serois ravie de joie, que le Révérend Pere Provincial m'eût donné ce petit sujet de peine; il a le pouvoir de me mortifier, puisqu'il a été mon Directeur, & que je le regarde encore aujourd'hui comme mon Supérieur.

Il me paroît cependant qu'étant aussi Supérieur du Pere Gaspar Salasar, il seroit bien plus à propos de les laisser l'un & l'autre terminer ensemble cette affaire qui les regarde directement, que de me mêler de leur en écrire. Quelles raisons n'auroient-ils point, n'ayant nul droit à cela, de mépriser mes conseils, & de n'en suivre aucun? Il est si vrai que j'ignorois le prétendu projet du Pere Gaspar Salasar, & les mouvemens qu'on dit qu'il s'est donnés pour le faire réussir, que je ne comprends rien, même à l'heure qu'il est, à cette certitude avec laquelle vous me marquez qu'il a écrit. Je puis cependant vous assurer, MON REVEREND PERE, qu'il n'y a rien que je n'aie fait pour le dissuader de cette entreprise, & qu'on n'y peut rien ajouter, à moins que de dire qu'il m'est venu des nouvelles du Ciel qui m'apprennent que Dieu lui défend ce changement d'Ordre.

Outre qu'il ne seroit pas juste, comme je l'ai fait voir à votre Révérence, de rendre compte de tout ce qu'on sçait, ce seroit aussi blesser une personne d'un si grand mérite, & avec qui je suis liée d'amitié; sur-tout persuadée comme je suis, & comme vous pouvez l'être ensuite de la déclaration qu'il m'a faite lui-même, qu'il n'entreprendra rien sans la participation & l'agrément du Révérend Pere Provincial. Si donc encore une fois il ne lui en parle point, & ne lui en écrit point, comptez sûrement qu'il ne songe à rien moins qu'à se faire Carme déchauffé.

Mais s'il est vrai, comme on le prétend, que son Provincial ait le pouvoir de l'en empêcher, en lui refusant sa permission,

mission, pourquoy s'en tourmenter si fort ? & pourquoy vouloir m'obliger de faire un tel affront à un si grand serviteur de Dieu, supposé qu'on ajoutât foi à mes paroles, que de le décrier dans tous les Monasteres de notre Ordre ? car peut-on faire une plus grande injure à quelqu'un, que de dire qu'il entreprend une chose qu'il ne peut accomplir sans offenser Dieu ? Je vous parle, MON PERE, avec toute la sincérité possible, lorsque je dis que j'ai fait en cette occasion, tout ce que la générosité & le Christianisme pouvoient exiger de moi : j'agirois donc visiblement contre ce que je dois & à l'une & à l'autre, si je m'en mêlois davantage : le Seigneur m'est témoin que je dis la vérité.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, MON REVEREND PERE, que lorsque j'ai fait dans une affaire tout ce que j'ai pensé que Dieu demandoit de moi, il me donne ensuite tant de force & de courage, que je puis, soutenue de sa main, supporter constamment les plus rudes attaques, & les évènements les plus tristes & les plus fâcheux. Pour celui-ci, j'aurois tort de me plaindre qu'il n'ait pas été prédit, & de me reprocher d'avoir négligé quelque chose qui fût en mon pouvoir. Il se peut faire cependant que votre Révérence, MON PERE, soit plus coupable de m'avoir commise dans cette affaire, que je ne l'eusse été en vous manquant d'obéissance. Je suis au moins assurée que si la chose n'étoit pas telle que vous l'aviez pensé, je serois tout-à-fait innocente. Mais il suffit que j'aie parlé pour donner lieu à l'accomplissement des prophéties. Sont-ce des persécutions ? Qu'elles viennent, à la bonne heure : j'ai commis des péchés qui méritent de plus grands châtimens que tous ceux qui me peuvent venir. Il me paroît néanmoins que je n'ai pas donné sujet à la Compagnie de Jesus de me les procurer, quand même j'aurois quelque part à cette affaire qui ne lui porte aucun préjudice : son origine vient de plus haut, & sa solidité ne dépend pas d'un si mince événement.

A Dieu ne plaise que je m'écarte jamais de l'accomplissement de sa sainte volonté : je le supplie de vous donner de nouvelles lumieres pour vous y conformer tous les jours

ANN.

1578.

Mars.

plus parfaitement. C'est le souhait de celle qui est pleine de respect,

MON REVEREND PERE,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

J'aurois bien de la joie que le Révérend Pere Provincial pût venir dans ces quartiers : Dieu a voulu que j'aie été privée depuis long-tems de la consolation que je reçois de sa présence.

REMARQUES.

Cette Lettre roule sur le même sujet que la vingtième du premier Tome : le Pere Recteur des Jesuites d'Avila, à qui elle est adressée, étoit, si je ne me trompe, le Pere Gonfalo un de ses Directeurs; & elle l'écrivit à Avila l'an 1578. dans le tems que le Pere Gaspar de Salafar son Directeur, & le premier qu'elle ait eu de la Compagnie de Jesus, forma le dessein de se rendre Carme déchauffé, selon que le rapporte l'illustre Dom Jean de Palafox Evêque d'Osme, dans ses Remarques sur la vingtième Lettre du premier Tome.

Le Provincial des Jesuites, nommé le Pere Jean Suarez, qui avoit été aussi un des Directeurs de la Sainte, fut fort affligé de ce dessein; fondé sur les raisons solides que l'Evêque que j'ai cité rapporte dans ses Notes, mais principalement sur ce qu'on avoit publié que c'étoit la Sainte qui lui avoit inspiré cette nouvelle vocation. Ajoutant foi un peu trop légèrement à cette calomnie, il en fit des reproches à la Sainte, qui lui furent sensibles, & qui l'obligerent à s'en justifier dans la Lettre vingtième du premier Tome qui lui est adressée; justification accompagnée d'une force, d'une humilité, d'une modestie & d'une douceur qui enchantent.

Cette admirable Lettre eut tout le succès qu'on en pouvoit attendre: car ce Pere convaincu de la sincérité & de l'innocence de notre Sainte, & fort touché de lui avoir donné par des soupçons sans fondement un si juste sujet de peine, écrivit au Pere Recteur d'Avila de lui en marquer son déplaisir, & de lui en faire satisfaction. Le Pere Recteur écri-

vit donc aussi-tôt à la Sainte un Billet que j'ai * entre les mains : il commence par ces mots.

* C'est le
Pere Pierre
de l'Annon-
ciation qui
parle.

» J'ai reçu hier, Ma Révérende Mere, une Lettre du Révérend Pere
» Provincial : il a une vraie douleur d'en avoir si mal usé envers votre
» Révérence ; il vous en fait mille excuses, & vous supplie d'avoir la
» bonté de relire sa Lettre, lorsque la peine qu'elle vous a causée sera
» passée, persuadé que vous reconnoîtrez alors qu'on peut y donner
» un sens plus favorable que celui qui d'abord vous a frappée.

Le Pere Recteur la conjure ensuite que puisqu'elle n'a rien contribué au dessein du Pere Gaspar de Salasar, elle ait la bonté de lui écrire pour le détourner de son entreprise, & de défendre aux Carmes déchaussés de le recevoir en pas un de leurs Monasteres ; & ajoute aussitôt : « Le Révérend Pere Provincial vous supplie très-humblement, » Ma Révérende Mere, de vous souvenir de lui dans vos saintes prieres ; il espere être incessamment dans ces quartiers, & de traiter cette affaire de vive voix. En attendant, si vous jugez qu'il y ait quelque autre expédient à prendre, faites nous le plaisir de nous le mander ; & comptez, s'il vous plaît, qu'il ne vous sera pas peu avantageux de nous accorder cette grace, que nous vous demandons si instamment.

Telle fut la Lettre du Pere Recteur, à laquelle la Sainte fait réponse dans celle-ci. Monseigneur l'Evêque d'Osme dans ses Notes sur la vingtième Lettre du premier Tome, a expliqué avec tant de justesse les sentimens de Sainte Therese, & ceux du Pere Provincial au sujet de la résolution du Pere Gaspar de Salasar, qu'il ne me reste qu'à admirer le zèle avec lequel il parle de ces deux grandes Religions, qui liées ensemble par le tems & par le lieu de leur naissance, ne le sont pas moins par l'estime & par l'attachement.

☞ Au reste la vingtième Lettre du premier Tome, qui est la Réponse de Sainte Therese au reproche du Pere Provincial des Jesuites, étant datée du 10. Fevrier, il y a tout lieu de croire que cette Réponse au Pere Recteur d'Avila fut écrite bientôt après ; puisqu'il est visible par le Billet du Pere Recteur, que le Pere Provincial se hâta de tranquilliser la Sainte, & qu'il n'est pas probable qu'elle ait été nonchalante à répondre sur une affaire qui lui tenoit tant au cœur. Voilà pourquoi nous avons placé la Réponse au mois de Mars.



LETTRE XLIV.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN,
DE LA MERE DE DIEU.

SIXIÈME.

Prise d'habit de la sœur de ce Pere ; espérance de l'accommodement si désiré avec le Pere Général ; ce qu'elle a souffert lorsqu'on lui a remis son bras cassé ; son courage au milieu de l'abattement que lui causoient ses diverses souffrances.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MON CHER PERE.

ANN.
1578.
2. Mai.

J'Appris hier avec une extrême joie l'arrivée de Madame votre Mere à Valladolid ; & que la veille ou le jour même de Saint Ange on avoit donné l'habit à Mademoiselle votre sœur. Plaise à Dieu que ce soit pour sa gloire, & qu'il la rende une grande Sainte. La Mere Prieure de Medine du Champ m'écrit qu'elle eût été ravie de le lui donner, si elle eût souhaité de le prendre chez elle : ma pensée est qu'elle a mieux fait de n'y point aller, comme je vous l'ai marqué dans une de mes Lettres.

Nos Sœurs de Valladolid sont désolées de ce que vous n'avez pas fait la cérémonie : je les ai flatées de l'espérance de vous voir bientôt ; ce voiage me paroît nécessaire & sans nulle difficulté, puisque le Pere Tostat parti il n'y a plus rien à craindre. J'écris au Pere Marian de Saint Benoît que s'il vient avec le Frere Sicilien, il fasse tous ses efforts pour vous

mettre de la partie : s'il faut consulter sur ce que vous savez, il n'y a point, ce me semble, de meilleur ni de plus court moïen.

ANN.
1578.
2. Mai,

Ne doutons point de notre accommodement avec le Pere Général, si les choses sont sur le pied que ce bon Frere les dit. Les expédiens qu'on a pris jusqu'ici, feront traîner l'affaire en longueur : pour celui que je propose, outre qu'il ne gête rien, c'est qu'on pourra toujours, la consultation faite, remettre l'exécution de ce qui aura été resolu, à un autre tems, si l'on juge que celui-ci n'y est pas propre. Dieu veuille que cela réussisse à sa gloire.

Si le Pere Marian ne peut pas venir, je desirerois que cela ne vous empêchât pas de le voir ; mille raisons me font croire le rendez-vous nécessaire ; le parti que vous prendrez fera néanmoins le meilleur. Comme il y a peu de jours que je vous écrivis une grande Lettre, celle-ci sera plus courte. On vient de m'en apporter de Caravaque, ausquelles je ne puis me dispenser de répondre aujourd'hui. Je dois aussi écrire à Madrid.

J'oubliois de vous dire, MON REVEREND PERE, que la femme est enfin venue remettre mon bras cassé : la Mere Prieure de Medine m'a fait un vrai plaisir de me l'envoïer ; il lui en a couté bien de l'argent, & à moi bien du mal. Comme j'avois le poignet perdu à cause de la longueur du tems qu'il y a que je tombai, la douleur qu'elle m'a faite a été excessive : je me réjouissois néanmoins au milieu de mes maux, de pouvoir participer un peu aux extrêmes souffrances de Notre Seigneur JESUS-CHRIST.

On prétend que je suis guérie, quoiqu'on ne puisse pas s'en assurer entièrement, à cause du tourment qu'une douleur si vive m'a fait souffrir : je remue la main, & je puis la lever jusques à ma tête. Il se passera néanmoins encore bien du tems avant que j'en aïe un parfait usage. Si l'on avoit differé davantage à y remédier, je serois, dit-on, demeurée estropiée le reste de mes jours. Cela ne m'auroit donné nulle peine, si c'eût été la volonté de Dieu. Tout le monde courroit avec tant d'empressement au logis de mon frere pour

ANN.

1578.

2. Mai.

voir cette femme, & sçavoir de mes nouvelles, qu'il en étoit accablé.

J'ai tant souffert de toutes les facons depuis votre départ, que je ne puis l'exprimer. Le corps en est quelquefois abatu, & l'ame un peu affoiblie, lorsque les maux viennent sans interruption se succeder les uns aux autres : mais la volonté, si je ne me trompe, est toujours ferme, & ne se lasse point de souffrir pour l'amour de Dieu. Je le supplie d'être incessamment avec vous, & de vous combler d'autant de graces que vous en souhaite,

MON REVEREND PERE,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la veille de l'Invention de la Sainte Croix. Toutes vos Filles vous assurent de leurs très-humbles respects & obéissances.

Madame Guïomar, qui est bien mieux, est présentement ici.

R E M A R Q U E S.

LA sœur du Pere Gralien, que Sainte Therese lui apprend avoir pris l'habit à Valladolid, la veille ou le jour de Saint Ange Martyr de l'Ordre du Carmel, fut nommée Marie de Saint Joseph; & après avoir eu ensuite le bonheur de faire Profession dans la même Maison le 10. de Mai de l'année suivante 1579. elle se rendit respectable par la pratique de toutes les vertus dans un degré éminent, & qui brillèrent avec tant d'éclat dans la charge de Prieure qu'elle exerça bien des années, qu'on ne se lassoit point d'admirer les dons de nature & de grace dont Dieu l'avoit favorisée. Elle mourut au Monastere de Consuegra l'an 1612. regrettée universellement de tous ceux qui avoient eu le bonheur de la connoître.

» J'oubliois de vous dire, ajoute la Sainte, que la femme est enfin venue remettre mon bras cassé. » Quel oubli! Ne diroit-on pas que c'étoit là un

LETTRE QUARANTE-QUATRIÈME. 175

Événement auquel elle n'avoit point d'intérêt? La gloire de Dieu l'occupoit, & c'étoit comme en courant qu'elle pensoit à elle-même. J'admire la candeur du récit qu'elle fait de ses maux à son Pere, & la perfection des sentimens qui coulent de son cœur à ce sujet. Les deux Historiens de sa vie l'Evêque de Terrassonne & le Pere Ribera rapportent que cette opération fut très-cruelle.

Elle eut le bras gauche deux fois cassé; la première à Avila l'an 1578. & quoiqu'on ait fait alors pour le rétablir tout ce qu'on pouvoit faire, comme elle le rapporte dans cette Lettre, elle ne laissa pas d'en être estropiée le reste de ses jours. La seconde fois fut à Villeneuve de Laxare l'an 1580.

POUR entendre ce qui est dit dans cette Lettre, que le P. Tostat parti il n'y a plus rien à craindre, il est à propos d'observer que quoique le P. J. B. Rubeo Général des Carmes, faisant en 1567. la visite des Couvents de son Ordre dans les deux Castilles, touché jusqu'aux larmes de la sainteté de Theresé, & de la perfection qu'elle avoit établie dans son Couvent de Saint Joseph d'Avila, Peut autorisée par deux Patentes, l'une du 27. Avril, l'autre du 16. Mai de la même année à fonder dans ces deux Roiaumes des Couvents de Carmelites de sa Réforme, & à procurer même la Réforme des Religieux, non-seulement la calomnie lui fit changer d'avis dans la suite des tems (a), mais qu'il statua même contre les Carmes déchauffés dans le Chapitre général qu'il tint à Plaisance en Italie le 22. Mai 1575. & donna au Pere Jerome Tostat Portugais l'ordre & le pouvoir de les réunir & de les soumettre aux Carmes mitigés. Ce Pere homme d'esprit & de mérite, mais animé du zèle de Saul, s'y porta d'abord avec souplesse, ensuite avec force; & quoique dans le dessein de le contenir M. Hormanet Nonce eût donné au Pere Jerome Gralien une pleine autorité pour gouverner la Réforme, il ne laissa pas d'exciter contre elle un grand orage.

Mais ce n'étoit que le prélude de celui dont il l'agita lorsque M. Sega eût succédé à M. Hormanet mort au mois de Mai 1577. Se montrant alors à découvert (b), il retient Sainte Theresé comme prisonnière dans le Couvent de Toledo, défend aux Carmes déchauffés de recevoir des Novices, & ordonne à leurs Supérieurs de lui rendre obéissance. Les choses allerent si loin, que la Sainte fut obligée d'écrire au Roi le 13. de Septembre de la même année, & que Sa Majesté suspendit l'exécution des pouvoirs de ce Pere, jusqu'à ce qu'il les eût communiqués à son Conseil. Fier néanmoins de la protection du nouveau Nonce (c), il fait peu après arrêter & emprisonner le V. P. Antoine de Jesus, le B. H. P. Jean de la Croix & son Compagnon; excès qui joint à beaucoup d'autres força la Sainte d'écrire de nouveau au Roi, dont le Conseil par un Arrêt définitif du 5. Novembre 1577. dépouilla ce Pere de l'autorité dont il abusoit. Ce coup lui fut si sensible, qu'il quitta l'Espagne pour aller négocier à Rome en faveur de son projet: & voilà dans quelle circonstance la Sainte écrit au P. Gralien, que le P. Tostat parti il n'y a plus rien à craindre; espérance néanmoins qui ne fut pas de durée, ainsi qu'on le verra dans la suite.

*Hist. gén.
de l'Ordre,
1. part. liv.
3. chap. 2.
& 3.*

(a) *Même
Ouvrage 2.
part. liv. 2.
chap. 18. &
19. Liv. 3.
ch. 2.*

(b) *Liv. 3.
ch. 18. &
19.*

(c) *Liv. 4.
chap. 1.*



LETTRE XLV.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN
DE LA MÈRE DE DIEU.

SEPTIÈME.

Brouillerie arrivée dans le Couvent de Malagon ; torts du P. Antoine de Jesus dans cette affaire ; pourquoi une Sœur très-vertueuse n'est pas propre à y être Souprieure ; apologie de la Supérieure, quoique peu capable, contre les plaintes des Sœurs ; importance & moyens d'y remettre la paix.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PÈRE.

ANN.
1577.
8. Mai.

J'Avois écrit la Lettre qui accompagne celle-ci, lorsqu'aujourd'hui Fête de l'Ascension l'on m'a apporté toutes les vôtres : elles sont arrivées par le Courier de Toledé, ce qui m'a fort déplu, à cause qu'elles me sont rendues bien plus tard par cette voie.

Je me reproche, MON REVEREND PÈRE, ma temerité de vous importuner aussi souvent que je le fais par le récit de mille petites plaintes, dont cependant je ne puis me dispenser de vous donner avis : j'en ai une vraie peine, & je vous prie de vouloir bien déchirer cette Lettre aussi-tôt que vous l'aurez lue.

Quoique j'estime le Père Antoine de Jesus, & que je le croie un Saint, je ne laisse pas d'être persuadée que Dieu ne lui a donné ni assez de talens, ni assez de lumieres pour bien gouverner une Communauté : il est si peu propre à cela, qu'il

qu'il ne comprend pas, même à l'heure qu'il est, la faute qu'il a faite d'avoir ajouté foi si légèrement aux rapports indiscrets de quelques personnes poussées visiblement d'un zèle amer, & possédées d'une passion aveugle; desorte que sans nulle autre information il veut sur le champ tout renverser.

Je n'ai pas peine à croire que la Mere Supérieure n'a peut-être pas toute l'expérience & la capacité requise pour cette charge: mais je suis sûre au moins que les fautes qu'elle commet sont legeres, qu'elles ne scandalisent personne, qu'elles se passent dans la Maison, & qu'elles n'éclatent point au-dehors. Je leur ai écrit que vous les verriez bientôt, que vous remedieriez à tout; & qu'à l'égard de leurs peines & de leurs tentations, elles ne lui en parlent pas, mais à leur Confesseur; si elles n'ont pas assez de confiance en elle.

Rien ne me paroît plus mal pensé que de vouloir que la Sœur N. soit Souprieure, & qu'elle soit chargée de la conduite de la Communauté: elle l'a gouvernée quelques jours en l'absence de la Mere Briande de Saint Joseph; c'étoit une récréation & un divertissement perpétuel; on ne cessoit point de plaifanter & de ridiculiser toutes choses. Elle est très-bonne & très-vertueuse; mais il ne faut pas songer à elle pour être jamais en charge; elle n'en est pas capable.

Il n'est pas plus à propos d'interdire la Mere N. de l'exercice de sa charge, puisqu'il y a tant d'empressement à faire revenir incessamment leur Prieure, & qu'elle doit arriver au premier jour. J'ai un vrai chagrin de ce retour: ma pensée est de la renvoyer au plutôt sous prétexte d'une fondation nouvelle; car je ne puis consentir qu'elle reste à Malagon, nos Sœurs aiant le Confesseur qu'elles ont.

Je reviens à la Mere Supérieure, qui n'est point si coupable qu'on se l'imagine. Ces plaintes que l'on fait de sa réserve envers les Carmes déchauffés, ne sont point des preuves de son peu de liberalité, mais plutôt des marques visibles de la déférence qu'elle rend à vos ordres: je la connois parfaitement, & je suis sûre qu'elle n'est point si menagere;

ANN.

1578.

8. Mai.

elle est fort tendre & fort généreuse. Ainsi je ne crois pas qu'elle eût de la peine qu'on en usât d'une autre manière, ni qu'elle en ait de ce qu'on fait à ma considération. On compte toutes ses paroles, & on y donne un sens tout différent de celui dans lequel elle les a dites. L'entêtement de nos Sœurs sur cela est si prodigieux, qu'elles ne seroient pas contentes de Sainte Claire si elle étoit leur Supérieure, & qu'elles lui trouveroient bien des défauts, sur-tout à cause de leur Confesseur.

Pour ce qui est du reproche qu'on fait à la Mere Supérieure, de n'avoir pas assez de soin des malades, c'est une pure calomnie : je connois la bonté de son cœur & l'étendue de sa charité : je me suis trouvée bien plus embarrassée sur ce chapitre avec celle qui l'a précédée : tout cela n'est rien, puisqu'il ne porte nul préjudice à l'édification qu'elles sont obligées de donner dans un lieu qui est si fréquenté.

Quant à ce qui concerne la sortie de la Mere Briande de Saint Joseph, elle a été conclue par l'avis des Médecins pour de très-bonnes raisons dont on ne peut être scandalisé, puisque c'étoit pour la guérir de ses continuelles infirmités. Rien donc n'est plus malicieux que de vouloir que son éloignement soit mal interprété.

Je ne sçais en vérité, Mon REVEREND PERE, quel remède apporter à un si grand mal. J'ai trouvé fort plaisant que le Pere Antoine de Jesus ne veuille pas même permettre qu'on parle de la Mere Briande : il me paroît qu'elles ne sçauroient mieux faire que d'en parler & de s'en souvenir. Je vous conjure au nom de Dieu, de considérer avec application par quel moïen on pourra rendre la paix à cette Communauté desolée. Si l'on veut leur donner une Prieure, telle qu'elle doit être pour remettre toutes choses dans le premier état, il faut qu'elle soit semblable à la Mere Isabelle de Saint Dominique, leur donner une bonne Souprieure, & faire passer quelques-unes des Religieuses de cette Maison dans une autre.

Il est de la dernière importance que vous preniez la peine d'écrire incessamment au Pere Antoine de Jesus, de ne se

donner point tant de mouvemens, & de ne rien changer qu'il n'ait reçu de vos nouvelles : de mon côté je lui écrirai que je ne puis rien faire sans votre participation : je le défabuserai aussi de bien des choses.

ANN.
1578.
8. Mai.

J'ai un sensible déplaisir du mauvais état du Bâtiment, & de ce que personne n'a eu pitié de nos pauvres Sœurs. Il faut que quelque endroit soit tombé en ruine. Je voudrois qu'on pût au moins l'enfermer de murailles, & qu'on achevât les deux appartemens commencés, afin que si l'on ne peut pas à présent en faire davantage, tout ne soit pas perdu. Je crois qu'elles feront mieux logées dans cette Maison à cause de leur petit nombre, que dans celle qu'elles occupent maintenant. N'oubliez pas, MON PERE, de leur mander tout cela : j'ai été très-surprise que vous n'y aiez pas songé, lorsque vous futes obligé d'envoier à Malagon.

Cette affaire me tourmente étrangement quand je l'envisage par un autre endroit : il me paroît que c'est faire un grand affront à ce Monastere, que de lui ôter sans nul sujet une Prieure qui le gouverne si sagement, pour en mettre une autre à sa place. Informez-vous donc, s'il vous plaît, de toutes choses, & faites ensuite ce que Notre Seigneur vous inspirera : ce sera très-surement le meilleur & le plus avantageux pour nous. Je le prierai de mon côté de vous combler de ses divines lumieres. Il est encore un coup de la dernière conséquence de leur donner avis au plutôt de la résolution que vous aurez prise, afin que le Pere Antoine de Jesus ne fasse pas souffrir plus long-tems le martyre à cette pauvre Supérieure, qui est une vraie Sainte.

Je ne crois pas que la Mere Isabelle de Saint Dominique ait de la répugnance à aller dans ce Monastere : c'est l'unique moïen de remedier à tout. On pourra envoier à Segovie à sa place la Mere Briande de Saint Joseph, ou la Mere Marie de Saint Jerôme : Dieu en ordonnera comme il lui plaira. Le país est bien chaud pour la santé de la Mere Isabelle de Saint Dominique. D'autre part l'estime & le respect qu'on a par-tout pour son mérite, empêchera sans doute qu'on ne se plaigne d'elle. Le Seigneur, MON REVEREND

ANN.
1578.
8. Mai.

PERE, soit toujours avec vous. On ne peut être avec plus de verité

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

J'ai décacheté cette Lettre pour effacer ce que j'avois dit du Pere Marian de Saint Benoît, de peur qu'elle ne soit perdue ou interceptée.

R E M A R Q U E S.

Quand je lis cette admirable Lettre, je me représente S. Augustin écrivant celle où il reprend sévèrement quelques Religieuses, de ce qu'elles vouloient pour des raisons très-legeres changer de Supérieure; car il satisfait aux plaintes qu'elles faisoient de sa conduite, à peu près de la même maniere que Sainte Theresé le fait ici. Le Pere Jérôme Gracien ne pouvoit donc mieux faire que de conserver cette Lettre, & de n'obéir pas au desir de la Sainte qui le prioit de la déchirer, puisque nous aurions été privés des excellentes maximes qu'elle renferme.

La maladie de la Prieure de Malagon la Mere Briande de Saint Joseph, fut causé de la brouillerie qui arriva parmi ses Filles. On l'avoit envoyée à Toledo pour éprouver si le changement d'air & de climat ne la guériroit point de ses infirmités: mais pendant son absence ses Filles qui l'aimoient tendrement, ne cessèrent point de se plaindre de la Supérieure, qu'elles mêmes avoient choisie pour les gouverner jusqu'au retour de leur Prieure. Il est remarquable que la Sainte ne laisse pas de soutenir cette Supérieure, quoique le choix qu'on en avoit fait ne fût pas de son gout, & qu'avec beaucoup de vertu elle n'eût pas assez de talens pour s'acquitter parfaitement de sa charge. Cela apprend aux Supérieurs majeurs à protéger les Supérieurs subalternes, à maintenir leur autorité, & à les faire respecter de leurs Inférieurs, quand même l'élection auroit été faite contre leur volonté: sans cela il faut que tout bon ordre périsse.

Les plaintes des Religieuses de Malagon étoient, que la Supérieure n'étoit pas assez liberale, qu'elle avoit peu de soin des malades, qu'elle recevoit mal les Carmes déchauffés lorsqu'ils alloient à Malagon, & que le départ de leur Prieure étoit défavantageux à leur réputation. Sainte Theresé satisfait admirablement à toutes ces plaintes: mais pour l'intelligence de ce qu'elle répond à la troisième, il est nécessaire de

LETTRE QUARANTES-SIXIÈME. 181

Sçavoir que le Pere Gralien lui-même à qui elle écrit, avoit fait un Règlement, par lequel il défendoit aux Carmelites de loger ou de nourrir les Carmes déchauffés, lorsqu'actuellement en voiage ils passeroient dans des Villes où ils n'auroient point de Couvent, à moins qu'ils n'y allassent précisément pour les confesser. Ce Règlement a depuis été confirmé par les successeurs du Pere Gralien; & on l'a observé jusqu'ici avec beaucoup d'exactitude.

EN 1578. la Fête de l'Ascension, jour de la date de cette Lettre, tomba le 8. de Mai.

LETTRE XLVI.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

SEIZIÈME.

Etat de sa santé; sa compassion des maladies & des autres afflictions de cette Mere; avantage des souffrances; il faut, non les demander, mais s'y soumettre; examen des Postulantes, & autres sujets.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE FILLE.

J'Ai reçu cette semaine deux de vos Lettres; la première par le Courier de Madrid, & la seconde par le Muletier d'ici. Cette dernière a tant tardé à venir, que j'en étois en peine: tout est arrivé le plus heureusement du monde; l'eau de fleurs d'orange est excellente & en très-grande quantité. Ne songez donc plus, s'il vous plaît, à m'en envoyer davantage, ni à me faire d'autres présens. Comme je me porte mieux, je n'ai plus besoin de tant de régals: n'est-il pas tems que je commence à pratiquer la mortification? Je vous rends graces cependant de tous vos présens, je les ai reçus avec plaisir comme une marque sensible de votre amitié, que

A N N E.

1578.

4. Juin.

ANN.
1578.
4. Juin.

j'estime plus que tout le reste. Mon bras cassé est mieux ; je ne suis cependant pas encore en état de m'habiller ; on espère que le grand chaud où nous allons entrer, achevera de me guérir.

J'ai bien du chagrin, MA CHERE MERE, de vos maux de cœur ; c'est une incommodité très-pénible, mais non pas dangereuse. Je ne suis pas étonnée que vous en soiez tourmentée, après de si horribles persécutions soutenues sans nulle consolation humaine : quelque vertu & quelque grandeur de courage que le Seigneur vous ait donnée, la nature est foible, & succombe quelquefois. Ce qui doit vous consoler, c'est que votre ame a fait bien du progrès dans la perfection, dans laquelle on n'avance jamais sans qu'il en coûte beaucoup. Je ne vous dis pas cela pour adoucir vos peines, mais parce que je suis persuadée de votre avancement dans la vertu, dont je suis bien-aîsé de me réjouir avec vous.

Si Dieu ne nous affligeoit pas par de continuelles maladies qu'il envoie à toutes nos Sœurs, nos Monasteres seroient de vrais Paradis sur la Terre, où nous aurions bien peu d'occasions de mériter, & de donner à Dieu des marques de notre amour..... Nous ne pouvons cependant esperer de posséder dans le Ciel celui qui est mort sur la Croix, si nous ne la portons après lui. Il n'est pas néanmoins nécessaire, comme le prétend le Pere Gregoire, de demander à Dieu des souffrances ; il ne manque jamais d'en envoyer avec une sainte profusion à ceux qu'il aime, & de les traiter comme il a traité son Fils unique à qui il veut les rendre semblables.

J'ai écrit depuis quelques jours au Pere Prieur des Grottes : faites-lui présentement bien des complimens de ma part, lisez aussi, s'il vous plaît, cette Lettre que j'écris à Monsieur votre Confesseur ; vous la lui donnerez si vous la trouvez bien. Le grand bruit que j'entens perpétuellement dans ma tête, quoiqu'un peu diminué, m'empêche d'écrire à l'un & à l'autre aussi souvent que je voudrois : assurez-les cependant que je les honore beaucoup.

A l'égard de vos Postulantes, donnez-vous de garde, MA CHERE FILLE, de les admettre avant que de les bien connoître : j'ai de la joie que le Pere Nicolas en soit si content,

LETTRE QUARANTESIXIÈME. 183

& en rende de si bons témoignages ; mais ne les recevez pas sans l'agrément du Pere Provincial , qui vous ira voir au mois de Septembre , peut-être plutôt. Vous le sçavez , puisqu'il vous l'a mandé. En attendant priez bien Dieu pour toutes nos affaires.

ANN.
1578.
4. Juin.

Ma nièce Therese a reçu vos beaux présens avec des transports de joie inexplicables. Elle vous aime , MA CHERE MERE , avec tant de passion , que je crois qu'elle quitteroit volontiers son pere , tous ses parens , ses amies , pour vous aller trouver. Plus elle avance en âge , plus on découvre en elle de bonnes inclinations : elle est à présent fort sage & fort posée , & elle a fait sa premiere Communion avec une piété très-édifiante.

Mon mal de tête m'empêche de vous en dire davantage. Je finis donc par prier le Seigneur de vous conserver , & par vous exhorter à bannir de votre cœur le chagrin & la tristesse qui ne guérissent de rien. Faites-moi sçavoir comment vous êtes de vos maux de cœur. Les miens sont diminués depuis quelques jours ; Dieu ne veut pas sans doute que j'aie tant de sortes de maladies à la fois.

Faites-moi le plaisir , MA CHERE MERE , d'examiner le papier qui accompagne cette Lettre , & de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à faire réussir l'affaire dont il s'agit. Elle m'est recommandée de la part d'une personne à qui j'ai d'extrêmes obligations ; ainsi je lui ai promis que vous y feriez votre possible. J'ai même ajouté que vous êtes si adroite , & que vous sçavez donner un si bon tour aux choses dont vous vous mêlez , que si vous ne venez pas à bout d'avoir ces Sermons , il ne faut pas se flater que qui que ce soit les puisse obtenir. Emploiez-y donc , MA CHERE FILLE , tout votre crédit ; vous m'obligerez sensiblement. Le Pere Prieur des Grottes pourroit peut-être vous y rendre quelque service : je crois néanmoins que Monsieur votre Confesseur y sera plus propre par ses sollicitations. Quelque difficile que l'affaire vous paroisse , elle ne laissera pas de réussir si Dieu le veut ; car rien n'est impossible à celui qui peut tout , & à qui tout obéit. J'aurois d'autant plus de joie que vous pussiez obtenir ces Sermons , que je me per-

AN N.
1578.
4 Juin.

suade qu'ils ne serviroient pas peu à la gloire de Dieu: rien n'est plus propre à exciter les ames à s'avancer dans la vertu, & ils ne peuvent certainement causer de préjudice à personne.

Voici ce qu'on souhaite: une année complete des Sermons composés par le R. Pere Salucio de l'Ordre de Saint Dominique, & qu'ils soient des plus excellens qu'il ait faits. Si l'on ne peut avoir l'année entière, qu'on tâche d'en avoir le plus qu'on pourra, pourvu qu'ils soient tous des meilleurs. L'année complete contient les Sermons d'un Avent, d'un Carême, de toutes les Fêtes de Notre Seigneur, des Fêtes de la Sainte Vierge, des Fêtes des Saints qu'on célèbre le long de l'année, de tous les Dimanches depuis les Rois jusqu'au Carême, & de tous les Dimanches depuis Pâques jusqu'à l'Avent.

On m'a extrêmement demandé le secret sur cela; n'en parlez donc, s'il vous plaît, MA CHERE MERE, qu'aux personnes qui peuvent vous y rendre service. Plaise à Dieu d'exaucer nos vœux, & que vous les puissiez obtenir. Si vous êtes assez heureuse pour cela, envoiez-les moi par le porteur de cette Lettre, & mettez le dessus à mon adresse à Saint Joseph d'Avila, plutôt qu'à celle de mon frere, quand même il y auroit des Lettres pour lui; parce que s'il étoit absent le paquet pourroit être perdu. Enfin ne négligez rien, je vous prie, pour me les faire tenir sûrement & promptement.

J'ai une vraie joie de tout le bien que Monsieur votre Confesseur & le Pere Gregoire me disent de vous & de vos filles; Dieu veuille que vous ne les fassiez pas mentir. Mes complimens à tout votre monde, sur-tout à la Sœur Portugaise & à sa Mere. Je suis, MA REVERENDE MERE, du fond du cœur toute à vous

THERESE DE JESUS,

C'est aujourd'hui le 4. Juin.

LETTRE

LETTRE XLVII.

Au Révérend Pere AMBROISE MARIAN
DE SAINT BENOÎT, Carme déchaussé.

PREMIÈRE.

*La Sainte lui rend compte de sa santé, & l'exhorte
à la prudence dans le commerce qu'il aura avec les
Peres mitigés.*

JESUS ET MARIE

SOIENT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MON PERE.

Que j'aurois de joie de pouvoir m'entretenir long-tems avec vous ! mais je sens bien que je ne le pourrai pas, parce que je me porte très-mal aujourd'hui. On me saigna hier, & on compte me saigner encore demain. Ce n'est cependant pas cette saignée qui m'a empêchée de vous écrire plutôt, mais la pensée que j'avois que le Courier ne partirait pas si promptement : néanmoins on me presse de lui donner ma Lettre. Pour revenir à ma santé, la saignée qu'on m'a faite à la tête, m'a rendu la vie. Ainsi j'espère avec l'aide de Dieu être en peu de tems entièrement guérie.

Je suis bien aisé, puisque c'est une nécessité que vous alliez à Madrid, que vous logiez chez les Peres Mitigés : mais je vous avertis, MON REVEREND PERE, de bien prendre garde à tout ce que vous direz, & de vous persuader qu'on comptera toutes vos paroles. Je vous conjure donc au nom de Dieu de vous conduire parmi eux avec beaucoup de prudence & de circonspection, & de ne parler pas en termes clairs & précis du Pere Tostat : sur-tout qu'on ne dise point, s'il vous plaît, qu'on est assuré d'avoir oui-dire que s'il est

ANN.
1578.
Août.

ANN.
1578.
Août.

aussi judicieux qu'il doit l'être, il ne reviendra pas qu'il n'ait obtenu le consentement du Pere Provincial; quoique ce soit là ce qui lui a fait dire qu'il souhaitoit l'avoir par l'entremise de votre Révérence. Tout cela est fort plaisant.

* Voyez la
Note sur la
Lettre L.

Les Lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, & celles que vous m'avez adressées, m'ont toutes été rendues: celle du Pere Provincial arriva hier. Pour le Pere Balthasar*, il est sûr que je lui ai écrit plusieurs fois.

Je trouve encore un coup fort à propos que vous alliez à Madrid, pourvu que vous logiez avec les Peres mitigés, & que vous vous conduisiez, comme vous avez toujours fait, avec une sage retenue, tâchant de contenter Monseigneur le Nonce qui est notre Supérieur. Ainsi rien ne nous convient mieux que de lui obéir. Mon mal me contraint de finir.

Votre Servante

THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Avila au mois d'Août 1578. Lorsque le nouveau Nonce prit les Carmes déchaussés sous son obéissance, & ordonna au Pere Jérôme Gratién, au Pere Antoine de Jesus, & au Pere Ambroise Marian de Saint Benoît, de se rendre à Madrid dans le Couvent des Carmes mitigés.

CETTE Remarque ne paroît pas suffisante pour éclaircir le texte. Ajoutons-y quelques traits d'histoire qui serviront de suite à la Note que nous avons faite sur la sixième Lettre au P. Jérôme Gratién.

Le P. Toftat dépouillé de son autorité par un Arrêt du Conseil, & parti pour l'Italie, le Nonce Sega qui en avoit épousé toutes les préventions contre la Réforme, commença en 1578. (a) par révoquer les pouvoirs que le P. Gratién avoit reçus du feu Nonce son prédécesseur, de visiter les Couvents des Carmes mitigés; & commit les Provinciaux de ceux-ci pour faire la visite chez les autres, ainsi que chez les Carmelites Réformées, avec pouvoir d'en changer les Prieurs & les Prieures, &c. Deux des principaux de ces Peres arrivent à Pastranè avec ce Bref du Nonce, & l'y signifient aux PP. Antoine, Gratién & Marian, qui auroient pu l'é luder facilement étant soutenus de l'autorité du Roi, mais qui préférèrent de s'y soumettre, sans que cette déférence pût défabuser le Nonce. Il leur avoit dé plus ordonné de se rendre à Madrid pour conférer avec eux, & ils se dispoïent à ce voïage avec espérance que la soumission qu'ils avoient montrée, leur procureroit un bon accueil; & c'est dans ces circonstances que la Sainte écrivit cette Lettre au P. Marian; mais dès-qu'ils furent

LETTRE QUARANTE-SEPTIÈME. 187

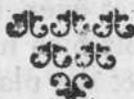
arrivés à Madrid, il les fit enfermer dans le Couvent des PP. mitigés avec défenses de dire la Messe, d'écrire & de recevoir des Lettres. Les suites de cette affaire se développeront bientôt.

Quant au P. Marian dont nous n'avons point encore fait le portrait, (b) c'étoit un homme d'une bonne Maison du Roiaume de Naples, & d'un grand mérite, Poëte, Orateur, Jurisconsulte, Théologien, grand Mathematicien. Il avoit assisté au Concile de Trente, où il montra tant de sagesse & de capacité, qu'il en reçut l'importante commission d'aller en Flandre, en Allemagne, & en d'autres Roiaumes du Nord pour des affaires de Religion. La réputation qu'il y acquit, porta la Reine de Pologne à lui confier l'Intendance de sa Maison, & à l'admettre dans son Conseil. S'étant fait quelque tems après Chevalier de l'Ordre de Malte, il servit avec distinction dans l'expédition du Roi d'Espagne en Picardie; & contribua beaucoup par ses conseils, comme par sa valeur, au succès de la Bataille de Saint-Quentin, & à la prise de cette Ville par les Espagnols. Dès-lors néanmoins le dégoût du monde & l'attrait vers les biens célestes étoient grands dans son cœur; mais choisi pour être le Gouverneur du jeune Prince de Salmone, & pour le conduire en Espagne, il l'y conduisit, & le Roi l'y honora de diverses commissions. L'amour de la solitude devenant de jour en jour plus fort au milieu de cette prospérité mondaine, il fait une retraite à Cordoue chez les PP. Jésuites, après laquelle il s'affocia à une Communauté d'Hermites gouvernée par un saint homme nommé Frere Matthieu. Il y persévera depuis 1562. jusqu'en 1569. menant une vie extrêmement pauvre, humble, laborieuse, pénitente.

(b) *Même*
Hist. 1. Par-
tie, Liv. 4.
ch. 2. 3. 4.

Il avoit souvent tenté de faire approuver par le Pape Pie V. la Règle de cet Hermitage; mais n'ayant pu y réussir, parce que le Pape ne vouloit point d'établissement de nouveaux Ordres de Religieux, il fut obligé avec ses Confreres d'embrasser celle de Saint Basile, & établit à Pastrane un nouvel Hermitage dans un lieu que lui avoit donné le Prince Ruy-Gomez, qui desiroit l'avoir auprès de lui. Sur ces entrefaites il va de Pastrane à Madrid, où Sainte Theresè arrive peu après allant de Tolède à Pastrane pour y fonder un Monastere de ses Religieuses; & par un événement que Dieu lui-même avoit préparé, elle va loger chez Madame Eleonor de Mascarenas; chez qui le bon Hermite étoit déjà logé. Instruite par cette Dame de la vie édifiante & austere qu'il menoit, & de son rare mérite, elle l'entretient; & lui faisant voir dans la Règle primitive de Saint Albert la perfection à laquelle il tendoit, elle les déterminina, lui & Frere Jean son compagnon, homme fort simple mais tres-saint, à embrasser la Réforme du Carmel, qui n'avoit encore que deux Religieux Profès, sçavoir le P. Antoine de Jésus*, & le P. Jean de la Croix. Ce fut en 1569. que le P. Marian prit l'habit; & il le reçut des propres mains de la Sainte. Il a depuis rendu de très-grands services à l'Ordre; nous serons obligés d'en parler encore dans la suite. Mais quoique homme fort saint, on a vu ci-dessus dans la seconde des Lettres de la Sainte au P. Jérôme Gratiën, qu'elle trouvoit en lui trop de confiance dans ses entreprises. Son habileté en fait de Mathematiques le fit rechercher de bien du monde, & en particulier des PP. Jésuites, comme on le verra dans la Lettre suivante.

* *Voiez la*
Note sur la
XIX. Let-
tre de ce
Volume, la
2. à la M.
Marie de S.
Joseph.



LETTRE XLVIII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN
DE LA MÈRE DE DIEU.

HUITIÈME.

*La Sainte déplore la funeste mort du Roi de Portugal
Dom Sebastien premier ; fait à ce sujet de saintes
réflexions , & traite ensuite divers sujets détachés.*

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT ACCOMPAGNE PERPETUELLEMENT
VOTRE REVERENCE , MON PÈRE.

ANN.
1578.
24. Août.

Nous avons reçu la Lettre que Pierre nous a apportée, avec une joie & une satisfaction sans égale: je me flatte que l'esperance qu'elle nous fait concevoir, ne sera pas vaine; & que le Tout-puissant exauçant nos vœux, fera tourner les choses à sa plus grande gloire. Je ne serai pas néanmoins entièrement satisfaite, que je ne sçache si Paul a parlé à Monseigneur le Nonce; & au cas qu'il lui ait parlé, de quelle maniere il est sorti d'avec lui. Ainsi vous m'obligerez sensiblement de me le faire sçavoir au plutôt.

Je suis, MON REVEREND PÈRE, vivement touchée de la funeste mort du Roi de Portugal, jeune Prince si chrétien & si accompli, que je n'y puis penser sans concevoir de l'indignation contre ceux qui ont souffert qu'il se soit exposé à un péril si visible. Que cet événement est tragique! qu'il est déplorable! & qu'il doit bien nous faire sentir le peu de consistance des grandeurs & des plaisirs de la Terre, & nous persuader qu'en vain nous cherchons le vrai bonheur autre part que dans la croix & dans la souffrance!

Quand vous jugerez à propos, MON REVEREND PÈRE,

que nous témoignions notre reconnoissance à Monseigneur le Nonce, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de m'en avertir, & par-dessus cela de me marquer précisément de quelle maniere les choses se sont passées avec lui. J'aurai toujours de l'inquiétude jusqu'à ce que vous me l'aiez détaillé. J'ose cependant me flater que Dieu aura écouté tant de prières qu'on lui a faites pour la réussite de cette affaire, & que tout ira parfaitement bien.

Les Peres Jesuites ont un empressement extrême d'avoir chez eux le Pere Marian de Saint Benoît : ils ont déjà écrit à Monseigneur le Nonce pour lui demander la permission de le faire venir : il faut que le besoin qu'ils ont de son secours soit bien pressant, pour avoir fait toutes les démarches qu'ils ont faites afin de pouvoir le posséder quelques jours. Si donc il ne vous est pas absolument nécessaire, aiez la bonté de nous l'envoyer au plutôt : comptez qu'il ne sera que cinq ou six jours absent; il n'a besoin d'être ici qu'un demi-jour, ou au plus un jour entier. Que vos grandes occupations ne vous fassent pas oublier, MON PERE, de le faire partir incessamment : si l'affaire vous paroît peu importante, songez qu'elle ne l'est pas pour les Jesuites qui la sollicitent avec d'autant plus de vivacité, qu'ils n'ont point de bonne eau.

Comment pourrons-nous reconnoître l'obligation que nous avons à Monsieur de Peralta, de vous avoir retiré chez lui? Le Ciel l'en récompense, puisque nous sommes dans l'impuissance de lui en marquer notre reconnoissance autrement que par des prieres. Faites-moi le plaisir de l'assurer de mes respects, & de lui dire que je le prie de ne vous point abandonner qu'il ne vous ait mis dans un lieu de sureté; car on ne peut être plus alarmée que je le suis, d'entendre raconter tant de malheurs qui arrivent par les chemins: plaise au Seigneur de vous en préserver.

Vous ne sçavez peut-être pas que le Pere Général a écrit à Madame Quitterie : vous l'apprendrez sans doute par la Lettre que je vous envoie. Dieu veuille pardonner à ceux qui lui ont donné une si mauvaise impression de notre conduite. Si le Roi nous accorde la grace de faire une Province

ANN.
1578.
24. Août.

ANN.
1578.
24. Août.

séparée, il ne faudra pas hésiter à envoyer à Rome, mais il faudra faire partir incessamment quelqu'un des nôtres. Je ne désespere pas que nous ne soïons un jour les enfans les plus chéris du Pere Général: efforçons-nous de gagner le cœur de Dieu, & arrive ce qu'il lui plaira: je le supplie de vous conserver.

On sonne Matines, cela m'empêche de vous en dire davantage. La Mere Prieure & toutes nos Sœurs se portent bien; elles sont fort consolées des bonnes nouvelles que vous leur avez données; elles se recommandent à vos ferventes prieres, & mon frere aussi qui leur a conté l'état où sont maintenant nos affaires. La plus importante pour moi, & celle qui me tient le plus au cœur, est de voir bientôt la fin de cette pitoïable & triste Visite, & que vous n'y soïez point embarrassé: le desir que j'en ai est si grand, que je n'oserois presque m'en flater: ainsi ma joie est mêlée de mille craintes. Je suis plus que je ne puis l'exprimer très-sincèrement

C'est aujourd'hui
le 24. Août.

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

Je vous prie de faire souvenir de mes respects Madame votre mere, Monsieur votre frere, & Mesdemoiselles vos sœurs: que j'aurois de joie de pouvoir ne leur être plus si à charge!

R E M A R Q U E S.

IL paroît par cette Lettre que Dieu commençoit à faire sentir les effets de sa bonté à notre Réforme, en portant le Roi Philippe second à s'en déclarer ouvertement le proteéteur. Elle ne laissa pas néanmoins de souffrir encore de violentes agitations par la malice du démon, qui s'efforçoit de l'étouffer dans son berceau: mais le Seigneur renversa les desseins de l'ennemi, & la fit triompher de ses artifices.

Dom Sebastien premier, Roi de Portugal, dont Sainte Therese deplore ici la mort d'une maniere si touchante, fut tué en Afrique, & ses Troupes furent taillées en pièces le quatrième Août 1578. desorte que le Roïaume de Portugal perdit tout à la fois son Roi, son Armée, & les

LETTRE QUARANTE-NEUVIÈME. 198

grandes espérances que la valeur & les rares qualités de ce jeune Prince lui avoient fait concevoir.

Selon l'Evêque de Terrassonne & le Pere Ribera dans la Vie de la Sainte, elle avoit eu connoissance de ce désastre vingt ans auparavant, Dieu lui ayant fait voir un Ange au-dessus du Royaume de Portugal, qui tenoit à la main une épée pleine de sang. Ils ajoutent qu'après ce terrible malheur elle s'en alla pénétrée d'affliction se jeter aux pieds de Notre Seigneur, qui la consola en lui donnant de grandes espérances du salut de ce Roi.

LETTRE XLIX.

A Monseigneur l'Illustissime Dom ALVARO
DE MENDOSA Evêque de Palence.

P R E M I E R E.

La Sainte le félicite du mariage de sa nièce, le remercie de quelques aumônes, & lui donne des avis utiles à sa perfection.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MONSEIGNEUR.

LA nouvelle du mariage de Mademoiselle votre nièce m'a fait tant de plaisir, que je ne l'aurois pas crue véritable, si vous même ne m'aviiez fait l'honneur de me la mander par votre dernière Lettre, que j'ai reçue avec bien de la joie. Dieu soit loué de la consolation qu'il m'a donnée, en vous déchargeant de ce soin embarrassant d'une manière si avantageuse : car on m'apprend que cette alliance, toute considérable qu'elle est, vous a couté très-peu. L'empressement où j'étois de voir Votre Grandeur dégagée d'une occupation si peu convenable, alloit, sur-tout depuis quelques jours, jusqu'à l'inquiétude & au chagrin. Ainsi je ne crois pas que rien au monde fût capable de me donner une joie plus sensible.

ANN.
1578.
7. Sept.

ANN.
1578.
7. Sept.

Pour l'âge du Cavalier, ce n'est point, ce me semble, une chose désavantageuse à Mademoiselle votre nièce, que d'épouser un homme qui ne soit plus jeune. Les femmes sont ordinairement plus heureuses avec de tels maris; & je ne doute pas qu'étant si aimable & si accomplie, elle ne soit infiniment aimée & chérie de son Epoux, quoique d'un âge si peu assorti. Plaise au Seigneur de les combler l'un & l'autre de ses graces & de ses bénédictions.

La maladie de Madame votre sœur me touche vivement. Dieu veuille exaucer nos vœux, & ne permettre pas qu'elle soit aussi longue & aussi fâcheuse que les précédentes. Nous aurons toutes, MONSEIGNEUR, un soin particulier de redoubler nos prières pour sa conservation; & de solliciter le Tout-puissant de vous récompenser, selon sa magnificence infinie, de l'aumône que vous avez eu la charité de nous faire dans le tems d'une si pressante nécessité, que nous ne scavions plus à qui avoir recours. Quoique notre pauvreté fut extrême, je n'en avois nulle inquiétude, ni nos Sœurs non plus, accoutumées que nous sommes à nous reposer sur les soins de la Providence: mais pour Dom François de Salcede, il s'en affligeoit de telle sorte, qu'il vint me trouver, il y a quelques jours, tout alarmé, pour me communiquer le dessein qu'il avoit fait d'écrire à Votre Grandeur, & de ne mettre dans sa Lettre que ce peu de mots:

MONSEIGNEUR, nous n'avons point de Pain.

J'empêchai l'exécution de ce projet, aimant mieux vous voir paier vos dettes, que si pour soulager notre pauvreté elles augmentoient tant soit peu. Je me flate cependant que celui qui vous a inspiré tant de bontés pour nous, vous en récompensera par quelques autres voies: je le conjure de vous conserver, & de me faire naître par sa providence quelques occasions de vous voir.

Le Pere Jerôme Gratiën est plus résolu que jamais de ne me laisser point aller au Monastere de l'Incarnation. La vérité est que rien présentement ne seroit capable de nous faire plus de tort: cependant, comme je ne crains que Dieu seul, je compte tout le reste pour moins que rien.

Je me réjouis, MONSEIGNEUR, d'apprendre que Votre
Grandeur

Grandeur s'applique tout de bon à moderer son inclination un peu trop généreuse & trop libérale, & qu'elle évite avec soin les occasions qui contribuent si fort à l'entretenir; je souhaite que cette moderation soit persévérante, & que Dieu vous conserve plus que moi-même, qui suis avec mille respects,

ANN.
1578.
7. Sept.

MONSIEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

C'est aujourd'hui
le 7. Septembre.

L'indigne Servante & Fille
THERÈSE DE JESUS.

Ma nièce vous baise très-humblement les mains; elle exécute fidèlement vos ordres; elle voudroit bien cependant partir avec nous, & tenir compagnie à Votre Grandeur.

REMARQUES.

Cette Lettre fut écrite à Avila le 7. Septembre 1578. Elle est adressée, comme la quatrième & la cinquième du premier Tome; à Dom Alvaro de Mendosa, peu auparavant Evêque d'Avila, & pour lors Evêque de Palence. La nièce de ce Prélat venoit d'épouser le Duc de Sesa.

L'année précédente 1577. au mois d'Octobre les trois ans de la Prieure qui avoit succédé à Sainte Therese dans le gouvernement du Monastere de l'Incarnation, étant expirés, les Religieuses de ce Couvent choisirent une seconde fois la Sainte pour leur Prieure; ce qui occasionna le schisme dont elle parle dans la Lettre troisième du premier Tome; les Carmes mitigés qui avoient encore alors l'autorité, s'opposant à cette élection; & les Religieuses aiant pris le parti pour la soutenir, d'appeller de cette opposition au Conseil Royal. Le Pere Jerôme Graten leur Pere s'opposa de son côté au voiage de la Sainte vers ce Monastere, voulant faire cesser la division: & c'est-là ce qu'elle apprend au Prélat.

Sa nièce dont elle lui parle, n'étoit alors qu'un enfant: elle étoit fille de Dom Laurent de Cépède frere de la Sainte.

LETTRE L.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

NEUVIÈME.

*La Sainte blâme la multiplicité des réglemens dans les
visites des Maisons Religieuses ; parle d'un projet
d'établissement à Grenade, & se justifie sur le renvoi
d'une Novice.*

JESUS

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1578.
9. Nov.

JE ne doute pas que vous ne soiez persuadé qu'il est impossible de garder cette multitude de réglemens que le Pere Jean de Jesus a faits dans sa visite ; réglemens si durs & en si grand nombre , qu'il semble qu'il ait entrepris de composer des Constitutions nouvelles , toutes différentes des Constitutions que vous nous avez données. Je ne comprends pas les raisons de cette conduite , ni de quel esprit il a été poussé : mais je suis sûre que c'est précisément ce que nos Sœurs ont tant appréhendé , & qu'elles ne craignent encore aujourd'hui rien davantage , que de voir venir un Supérieur roide & sévère , qui leur impose un joug capable de les accabler , & de les faire succomber sous son poids.

Pitoïable aveuglement que les Visiteurs ne soient point contents de leurs visites , s'ils n'ont laissé quantité de réglemens nouveaux ! Agir de cette maniere c'est inutiliser*

* Le terme d'*inutiliser* n'étant pas d'usage , je n'aurois osé de moi-même le risquer ; mais puisque la Traductrice l'a employé , on me permettra de lui laisser courir fortune , d'autant plus qu'il semble la mériter.

une visite : car pour ne parler que de ce qui concerne les récréations , s'il est vrai que l'on ne doive point se récréer les jours qu'on communie , & que cependant les Prêtres disent tous les jours la sainte Messe , n'est-il pas visible qu'ils n'auront jamais de récréations ? Que si on dispense ceux-ci de cette loi , est-il juste de la faire garder aux autres , qui étant plus jeunes ont aussi plus besoin de se réjouir ?

Ce Pere m'a écrit que comme on n'a pas encore visité cette Maison , il a été contraint d'user de cette severité. Je veux croire que ce n'a pas été sans quelque sujet : cependant je suis si lassé d'avoir seulement lu-cette multitude de réglemens qu'il a faits , que je ne sçais ce que je deviendrois si j'étois obligée de les garder. Croiez-moi , MON PERE , notre Régle ne s'accommode pas de personnes austeres ; elle l'est assez d'elle-même.

Le Pere Balthazar part pour Grenade à la priere de l'Archevêque de cette Ville dont il est ami : il desireroit passionnément que nous y établissions un Monastere. Ma pensée est que cela se pourroit faire , & j'en aurois même une vraie joie ; parce qu'encore que je ne puisse pas y aller en personne , il seroit aisé d'y envoyer une de nos Meres à ma place faire cette fondation. Je voudrois néanmoins qu'on pût auparavant contenter le Pere Cirille ; car je ne sçais si les Visiteurs ont le pouvoir de permettre les établissemens des Monasteres de Filles , comme ils l'ont à l'égard des Monasteres d'Hommes. Ajoutons encore , pourvu que les Religieux de Saint François ne s'y opposent pas , comme ils ont fait à Burgos.

Il faut vous dire , MON REVEREND PERE , à quel point le Pere Olea est fâché contre moi au sujet de la Novice que nous avons renvoïée. Ce qui l'irrite le plus , c'est de me voir persuadée que mes Filles disent la verité ; car il croit lui que c'est par passion & par aversion pour sa personne que la Prieure n'a pas voulu la recevoir à la Profession , & que tout ce qu'on dit d'elle est faux. Il a été fort long-tems sans vouloir écouter nulle raison. Je puis cependant vous assurer que nous avons fait en conscience tout ce qui dépendoit de nous pour la pouvoir garder ; & que

ANN.

1578.

9. Nov.

* Le Pere
Gratien.

quand elle auroit été la propre sœur de Paul *, ce qui seroit pour moi le plus fort engagement, je ne m'y serois pas employée avec plus d'ardeur. De plus, je suis très-assurée que quand vous auriez été sur les lieux, vous n'auriez pas fait autre chose que ce que nous avons fait.

Comme cette affaire regarde l'honneur & la gloire de Dieu, tout le monde dût-il abîmer, je ne m'en mettrois nullement en peine, & vous ne devez pas non plus, MON PERE, vous en soucier : il ne nous sera jamais avantageux de nous opposer à la volonté du Seigneur.

Le Pere Olea a concerté de faire entrer cette fille dans un Monastere de Talavera, avec quelques autres Demoiselles de la Cour qui y vont. Ainsi il l'a envoié querir. Dieu nous fasse la grace de n'avoir plus rien à démêler avec les créatures, & de ne nous occuper que de lui seul.

Ce Pere ajoute que parce que je n'ai plus besoin de lui, je n'ai pas daigné lui rendre ce petit service : on lui a dit aussi que ce sont là de mes finesses ordinaires. Je vous fais juge, MON PERE, si j'ai eu jamais avec lui d'affaire plus importante que celle-ci, où il s'agissoit de recevoir ou de renvoyer cette Novice, à laquelle il prend tant d'intérêt : sûrement il ne me connoît guere : Dieu me garde de manquer jamais à l'accomplissement de sa sainte volonté. C'est en lui que je suis sans variation,

C'est aujourd'hui

Votre indigne Servante & Fille

le 9. Novembre.

THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

ON ne sçait pas certainement en quel lieu, ni en quelle année Sainte Therese écrivit cette Lettre. Je me persuade avec assez de fondement que ce fut à Toledé, lorsqu'à son retour d'Avila elle y resta prisonniere par un ordre exprès du Nonce sur la fin de l'année 1578. comme elle-même le rapporte dans la Lettre XXVII. du premier Tome adressée au Pere Jean de Jesus Rocca, lui marquant sa joie de souffrir pour Dieu, & pour la réforme de l'Ordre du Carmel.

Il est clair par le discours de la Sainte que ce Pere visita un Couvent

de Carmes déchauffés, chargé de la commission que lui en avoit donné le Pere Jérôme Gratien ; & qu'en vertu de ce pouvoir il fit un fort grand nombre de réglemens peu nécessaires. La Sainte infiniment éclairée les condamna avec chaleur, parce que c'est un fardeau ajouté à celui de la Règle, & que ce sont des sources de scrupules, de murmures & de troubles pour toute une Communauté.

Notre Ordre a reçu avec tant de respect les maximes de sa sainte Législatrice, qu'il observe avec la dernière exactitude celle qu'elle donne à tous les Visiteurs, de ne multiplier pas les réglemens ; d'éviter, autant qu'il leur sera possible, de rien établir de nouveau, à moins d'une nécessité indispensable ; & de prendre garde qu'en ajoutant à la Règle on ne rende pas l'Etat de la vie Religieuse trop difficile à soutenir.

Nous avons déjà raconté dans la Note sur la première des Lettres de ce Volume adressées au P. Jérôme Gratien, (pag. 98.) comment avant que d'avoir embrassé la Réforme du Carmel, il y gagna le P. Jean de Jésus Rocca, dont la Sainte parle dans cette Lettre. Disons ici qui étoit ce Pere Jean de Jésus, & quel étoit son caractère. Il étoit Catalan, Docteur en Théologie de l'Université de Barcelone, puis Curé dans cette Ville, d'où il alla à Alcalá théâtre plus renommé pour la science, & où il acquit beaucoup de réputation. Touché du Ciel il prit l'habit chez les Carmes déchauffés dans le Couvent de Pastrane le premier Janvier de l'an 1572. & y fit Profession au commencement de l'année 1573. Par ses prédications & par ses vertus il fit de grands fruits dans tous les Bourgs & Villages du voisinage ; & par son zèle pour la perfection il mérita d'être nommé en 1575. Prieur du Couvent de Manzere. C'est en cette qualité qu'il s'opposa avec beaucoup de courage à ceux des PP. Mitigés qui vouloient détruire la Réforme ; ce qui lui attira une vive persécution. Le choix que Sainte Thérèse fera de lui dans peu de tems pour l'envoyer à Rome, montrera l'estime qu'elle faisoit de sa vertu & de sa capacité : mais cette Lettre prouve, ainsi que la Lettre suivante, qu'elle en délappravoit la sévérité ; comme quelques-unes des actions qu'il fit dans la suite, font voir que la Sainte le connoissoit bien en le taxant d'être trop sévère.

Le P. Balthasar de Jésus Nieto (a) dont cette Lettre fait aussi mention, étoit Profès de la Maison des Carmes mitigés de Seville, l'un des plus fameux Prédicateurs de son siècle, & extrêmement considéré dans les Cours d'Espagne & de Portugal. Envoyé en 1569. par le Prieur des Carmes mitigés de Medine son Supérieur, pour accompagner à Pastrane les Carmelites déchauffés que Sainte Thérèse y faisoit venir pour la nouvelle fondation, car alors le P. Général favorisoit la Réforme, il y prit lui-même l'habit de la manière que nous l'avons dit ailleurs *. Quoique Novice (b) il fut fait Vicaire du Couvent, parce qu'il étoit déjà Profès de l'Ordre ; & on l'y fit Prieur, dès-qu'il eut fait Profession de la Réforme. Plusieurs de ses anciens Confreres attirés par l'odeur de sa sainteté, & de celle de son Couvent, s'y consacrèrent à Dieu, ainsi que plusieurs Séculiers ; & c'est-là que la Réforme prit sa consistence & ce bel ordre qui la fit admirer. Le Pere Balthasar (c) donna néanmoins dans l'écueil des pénitences indiscrettes qu'il permettoit trop aisément ; écueil qui auroit pu devenir funeste si le B. H. P. Jean de la Croix n'y avoit remédié. L'année suivante (d) 1570. le P. Balthasar fonda à Alcalá un College de Carmes déchauffés, qui fut gouverné par le P. Jean de la Croix ; en 1571. il prit (e) possession pour la Réforme de l'Hermitage d'Altomire ; en 1573. muni (f) des pouvoirs du P. François de Vargas Dominicain, Visiteur Apostolique des Carmes dans l'Andalousie, il établit un nouveau Couvent à Grenade ; & de retour à Pastrane dans la même année (g) il substitua à sa Com-

(a) *Hist. général de l'Ordre, Liv. 4. ch. 4.*

* *Ci-dessus, p. 98. (b) Chap. 7.*

(c) *Chap. 18.*

(d) *Chap. 19.*

(e) *Ch. 30.*

(f) *2. Part. L. 1. ch. 4.*

(g) *Ch. 20.*

mission de Vifiteur dans l'Andaloufie le P. Jérôme Gratiem nouvellement Profès; Il defiroit beaucoup que Sainte Therese fondât à Grenade un Couvent de Carmelites, comme elle le marque dans cette Lettre, & cette fondation se fit effectivement; mais ce ne fut qu'en 1582. ainfi qu'on le verra dans la Note sur la CI. Lettre de ce Volume.

LETTRE LI.

Au Révérend Pere AMBROISE MARIAN
DE SAINT BENOÎT, Carme déchauffé.

SECONDE.

La Sainte y marque son zèle & celui de ses Filles pour la conversion des ames & pour la gloire de Dieu; elle y traite aussi de quelques pratiques regulieres des Religieux de son Ordre.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1578.
12. Dec.

J'Ai reçu le paquet de Lettres dans lequel étoit renfermée celle de la Mere Prieure de Paterne. Les autres Lettres dont vous me parlez, pourront arriver demain qui est Jeudi. Elles me sont toutes rendues ponctuellement par cette voie, & je ne crois pas qu'elles se puissent perdre. J'ai lu avec un vrai plaisir la vôtre, & toutes celles qui l'accompagnoient: Dieu soit béni de tout.

Ma joie est fans égale lorsque j'apprens que Dieu a la bonté de se servir de quelques-unes de nous pour travailler au salut des ames, & pour empêcher qu'elles ne tombent dans le défordre. Quelque sensible cependant que soit cette joie, elle ne m'exemte pas d'une très-grande peine, qui naît de ce que je ne puis rien contribuer à la gloire de mon Dieu. Car que ne ferois-je point pour la procurer cette gloire? Je voudrois marcher au milieu de mille périls & de mille morts,

afin de partager les dépouilles que remporteront ceux qui s'y feront courageusement exposés, & qui auront combattu vaillamment. Ce n'est pas que comme très-imparfaite, je ne fois quelquefois bien aise de me voir ici en repos: mais cette lâcheté ne dure guères, parce qu'aussi-tôt que j'entens raconter les grands fruits que font à Paterne nos Sœurs de Seville, je me consume du desir de les imiter; & la joie que je sens de ce que Dieu les a choisies pour un si haut ministère, s'augmente de telle sorte, qu'elle est inexplicable.

D'ailleurs, lorsque je considère l'éminente perfection de nos Sœurs & l'ardeur de leur amour pour Dieu, je ne puis croire qu'il leur eût fait des graces si signalées, s'il n'avoit eu un dessein particulier de se servir d'elles pour le salut des ames. Mais quand il n'auroit point eu d'autre dessein que de les employer à la Réforme de Paterne, ce seroit un bien que j'estime infiniment, car elles ont empêché qu'on ait commis bien des péchés. Avec cela l'esperance que je conçois que Dieu s'en servira encore pour l'avancement de sa gloire, me comble de tant de joie, que je ne la puis exprimer.

N'oubliez pas, je vous prie, MON REVEREND PERE, de faire inserer dans la déclaration pour les Religieux, qu'on pourra aussi permettre de fonder des Monasteres de Religieuses. A propos de Religieuses, il faut que je vous dise que le Docteur Velasquez que j'ai ici pour Confesseur, ne sçauroit souffrir qu'on discontinue de fonder des Maisons de Carmelites. Ce Docteur est un Chanoine de cette Ville, très-sçavant, grand serviteur de Dieu, & plein de zèle pour sa gloire. Ainsi il m'a conseillé de faire mon possible auprès de l'Ambassadeur de Rome par le moien de Madame Louise de la Cerda, pour obtenir du Pere Général la permission de faire de nouveaux établissemens; & au cas qu'il s'y oppose, il m'ordonne de m'adresser au Pape, & de lui représenter que les Carmelites déchaussées sont des miroirs de perfection & de sainteté dans toute l'Espagne: il s'offre même de donner un memoire de tout ce qu'il faudra exposer à Sa Sainteté, tant est grande la passion qu'il a de voir fonder des Maisons de Carmelites.

Je vous ai, MON REVEREND PERE, envoyé un Exprès

ANN.

1578.

12. Dec.

ANN.
1578.
12. Dec.

pour vous informer d'une fondation qu'on m'a proposé : répondez-moi, s'il vous plaît, très-ponctuellement sur les deux choses dont il s'agit. Le Billet que vous avez pris la peine de m'écrire, m'a donné une vraie joie; ce que vous me marquez étoit néanmoins fortement gravé dans mon esprit. Mais comment ne me parlez-vous point du Pere Barthelemi ? Faites-lui, je vous prie, & à toute votre Communauté, bien des complimens de ma part.

Je trouve au reste le plus plaisant du monde que le Pere Jean de Jesus prétende que vous n'allez tous nuds pieds que parce que je le souhaite, moi qui m'y suis toujours tellement opposée, que je l'ai même défendu très-expressément au Pere Antoine de Jesus. Peut-être auroit-on fait une faute de suivre en cela mon conseil. Je desirerois de voir entrer dans notre Ordre des gens de mérite & de distinction; & de peur que l'austerité de la Règle ne les dégoutât, je ne voulois pas qu'elle fût excessive. Il étoit cependant nécessaire qu'elle fût telle qu'elle est, pour vous distinguer des Peres mitigés. J'ai pu dire que vous sentiriez autant le froid à moitié déchauffés que déchauffés entièrement, quoique je ne me souviens pas de l'avoir dit; mais je me souviens bien d'avoir fait peser, lorsqu'on agitoit cette matiere, que rien ne feroit plus mal, & n'étoit de plus mauvaise grace, qu'un Carme déchauffé bien monté. J'ajoutai aussi qu'on ne devoit pas le souffrir sans une vraie nécessité, lorsqu'on est obligé de faire un long voiage. J'ai vu venir ici sur des Mules de jeunes Religieux, qui aiant peu de chemin à faire pouvoient aisément venir à pied. Encore une fois rien ne convient moins à des Carmes déchauffés, que de paroître à cheval & sur de belles selles. Pour la nudité des pieds, elle ne m'est pas même venue dans l'esprit: vous n'êtes que trop déchauffés. C'est pourquoi aiez la bonté, MON REVEREND PERE, d'en avertir le Pere Provincial, & de lui dire de ma part qu'il ne permette pas qu'on soit déchauffé autrement qu'on l'a toujours été.

Ce que j'ai fort à cœur, & ce dont je l'ai même prié, c'est que les Religieux soient mieux nourris. Je me souviens de ce que vous m'avez dit sur ce chapitre, & j'en ressens une très-grande peine. Hier elle étoit telle, que je fus contrainte de

de m'en aller devant Notre Seigneur pour me consoler à ses pieds, & le prier instamment d'affermir par sa grace ce qu'il a fait en vous; tant j'apprehende que cet excès de rigueur ne fasse perir de si heureux commencemens. J'espère cependant de la bonté de Dieu qu'il vous soutiendra, & qu'il remediera à tout. Je ne puis vous dire la joie que j'ai que vous soiez sur cela dans les mêmes sentimens que moi.

J'ai aussi prié le Pere Provincial de faire travailler les Religieux, quand même ce ne seroit qu'à faire des paniers de joncs, ou quelque chose de semblable; & que ce soit à l'heure de la récréation, lorsqu'ils n'auroient point eu d'autre tems à employer au travail. Dans les Monasteres où l'on n'étudie pas, il faut nécessairement travailler; car le travail est une occupation des plus importantes. Je suis d'humeur à presser extraordinairement les gens de s'appliquer sans relâche à acquérir la perfection, comme vous pouvez l'avoir remarqué par ce qui se pratique chez les Carmelites: mais j'ai de l'indulgence en ce qui concerne l'austerité corporelle: cela vient assurément de ce que je suis moi-même si peu pénitente.

Je rends graces à Dieu, MON REVEREND PERE, de ce qu'il vous donne tant de lumieres sur des choses de cette importance. Qu'on est heureux de ne désirer dans tout ce qu'on fait, que son honneur & sa gloire! Plaise à sa souveraine Majesté de nous faire la grace de pouvoir pour cette gloire endurer mille & mille morts. Je suis avec bien du respect

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui Mercredi
12. Decembre.

Vous me faites beaucoup de plaisir de vouloir bien prendre soin de m'adresser toutes les Lettres qu'on m'écrit. Celles du Pere Provincial sont succintes: je n'en suis pas étonnée quand je pense à cette multitude d'occupations dont il est accablé: je crois même l'avoir prié de ne se donner pas la peine de m'écrire, quoique l'estime que je fais de ses Let-

ANN.
1578.
12. Dec.

tres soit telle, que je remercie Dieu de toutes celles que je reçois. Vous devez aussi, MON REVEREND PERE, l'en remercier avec moi, puisque c'est de lui que Dieu s'est servi pour ce que vous sçavez.

Ne manquez pas, je vous prie, de parler à Monsieur l'Archidiacre : le Doïen est pour nous & plusieurs autres Chanoines ; j'ai aussi quantité d'autres amis.

REMARQUES.

Sainte Therese étoit à Tolède de retour de Seville, lorsqu'elle écrivit cette Lettre au Pere Ambroise Marian de Saint Benoît l'an 1578.

Elle y traite de divers Reglemens touchant les Carmes déchauffés qui marchent alors pieds nus, sans socques ni sandales, la ferveur de leur zèle leur faisant regarder cette austerité, toute affreuse qu'elle est, comme légère. Le Bienheureux Jean de la Croix sur-tout, le Pere Antoine de Jesus & le Pere Jean de Jesus ne pouvoient se consoler de la moderation qu'on vouloit y apporter. Le dernier avoit même avancé pour affermir davantage cet usage, que c'étoit l'intention de la Sainte, qui y étoit au contraire fort opposée. C'étoit en effet si peu son intention, qu'elle leur ordonna dès-lors de porter au moins les sandales qu'ils ont toujours portées depuis.



LETTRE LII.

Au Révérend Pere ANTOINE DE SECURA, Gardien
des Religieux déchaussés de Saint François du
Couvent de Cadahalso, l'un de ses Directeurs.

*Elle lui reproche obligamment son oubli ; lui demande
part à son souvenir devant Dieu ; s'informe du neveu
qu'elle a dans son Ordre, & souhaite à ce neveu plus
de solitude qu'il n'en a.*

J E S U S.

LE S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE
REVERENCE, MON PERE.

JE ne sçais que dire du peu de fond qu'on doit faire sur
l'amitié des créatures, & de ce que je le comprends si mal :
je parle de cette sorte, parce que je n'aurois jamais cru que
vous fussiez capable de m'oublier jusqu'au point de ne me
pas venir voir, étant si proche de moi que vous l'êtes à pré-
sent. Comment donc pouvez-vous m'assurer que vous ne
m'oubliez pas ? & comment le puis-je croire lorsque vous ne
m'en donnez nulle marque dans les occasions, où vous pou-
viez si aisément m'en donner ? car j'ai sçu, MON REVEREND
PERE, que vous êtes venu ici, & que vous ne vous êtes pas
souché de nous faire l'honneur de nous donner votre béné-
diction.

Le Pere Julien d'Avila m'a écrit que vous êtes à présent
Gardien du Couvent de Cadahalso ; ce qui prouve encore
que pour peu que vous eussiez songé à moi, vous pouviez
aisément avoir de mes nouvelles. Plaise au Seigneur que vous
ne m'oubliez pas de même dans vos saintes prières ; ce sera
le vrai moïen de me consoler de tout autre oubli. De mon

ANN.

1578.

ou

1579.

côté soiez persuadé que je ne manque point, toute misérable péchereffe que je suis, de vous recommander très-particuliérement à Dieu.

Ce Pere me marque encore que mon neveu viendra ici en passant. Obligez-moi, MON PERE, s'il n'est pas parti, de lui dire qu'il m'écrive une grande Lettre sur ses dispositions intérieures, & sur l'état de sa santé: de la maniere dont ses Supérieurs l'envoient continuellement par les chemins, il faut qu'il soit nécessairement ou fort avancé dans la vertu, ou extraordinairement distrait & dissipé. Je prie Dieu de le fortifier par sa sainte grace, & d'inspirer à ses Supérieurs d'en user envers lui, comme j'ai cru qu'on en useroit envers une personne qui m'appartient de si près. Si vous jugez, MON REVEREND PERE, qu'il soit besoin de quelques recommandations auprès d'eux, aiez, s'il vous plaît, la bonté de m'en donner avis. Nous avons ici Madame de Mendosa, & plusieurs personnes de distinction: ainsi il sera aisé par leur crédit d'obtenir qu'on le laisse goûter la douceur de la solitude.

Au cas que vous veniez dans ces quartiers, comptez, je vous prie, que vous devez une visite à ce Monastere. Dieu nous fasse la misericorde à tous de prendre le vrai chemin du Ciel. Ma santé est assez bonne, Dieu merci, & nos affaires vont assez bien. Je n'écris point au Pere Jean de Jesus, ne sçachant pas s'il est à Cadahalso: le Seigneur le soutienne intérieurement; il en a grand besoin. Je le prie de vous conserver aussi long-tems que le desire celle qui est très-respectueusement,

MON REVEREND PERE,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

Le Pere Barthelemi de Sainte Anne fera tout le Carême à Paracelles avec Madame Louise de la Cerda.

R E M A R Q U E S.

L'Original de cette Lettre se conserve avec beaucoup de vénération dans le Monastere des Carmes déchauffés d'Avila, non-seulement pour être écrite de la propre main de Sainte Theresé, mais aussi parce que la Providence les en a enrichis d'une maniere en quelque sorte miraculeuse. Je la rapporterai succinctement.

Ces RR. PP. aiant résolu en 1614. de se transporter du lieu où ils s'étoient établis à Avila quatorze ans auparavant, en certaines maisons hors de la Ville du côté du Midi, habitées autrefois par les Maures que le Roi d'Espagne Philippe troisième avoit chassés de ses Etats quatre ans auparavant, ils y apperçurent un grand vestibule qu'ils destinerent à servir d'Eglise. Mais aiant voulu, pour lui donner plus de largeur, abatre un petit mur qui étoit proche, ils furent agréablement surpris d'y trouver cette Lettre envelopée & ferrée très-précieusement dans un trou; tant étoit grande la vénération de ces Barbares mêmes pour la Sainte, & l'appréhension qu'on ne leur enlevât cette relique.

Quoique cette Lettre ne soit pas datée, il est certain que Sainte Theresé l'écrivit à Toledo: on en ignore l'année. Le Pere Antoine de Secura à qui elle est adressée, étoit une des plus fermes colonnes de la Réforme de Saint Pierre d'Alcantara: il étoit alors Gardien du Couvent de Cadahalso, & il fut depuis fondateur du Couvent de Saint Gilles de Madrid. C'est le style de cette Lettre, & sur-tout la signature, qui nous font juger qu'il étoit un des Directeurs de la Sainte, qualité qui ne lui est pas peu glorieuse.

Le neveu en faveur de qui elle lui écrit, étoit fils de Madame Marie de Cépède sa sœur, & de Dom Martin de Gulman Barrientos, qui étoit alors Religieux dans l'Ordre Réformé de Saint François. Sainte Theresé parle de lui dans la Lettre trentième du premier Tome, article neuf: il fut reçu au Couvent d'Arrénas; & à l'exemple de notre Sainte, il prit avec l'habit de la Religion le surnom de JESUS. Ce neveu vécut & mourut en saint Religieux; & dans ses derniers momens il eut la consolation d'être assisté de sa sainte Tante, déjà en possession de la gloire du Ciel.

Le Pere Barthelemi de Sainte Anne, dont la Sainte parle à la fin de cette Lettre, fut un très-saint Religieux de notre Réforme. On l'avoit reçu d'abord en qualité de Frere Convers; mais ses Supérieurs lui trouverent tant de mérite, que bientôt après il passa au rang des Chorfistes. C'est en cette qualité qu'il a rendu de très-grands services à l'Ordre dans les charges qu'il a exercées: il fut deux fois Provincial de la Province de Saint Joseph; & lorsque la Sainte écrivit cette Lettre, il étoit

actuellement à Paracelles, pour aider à la fondation que faisoit Madame Louise de la Cerda, l'intime amie de Sainte Theresé.

ET J'AVOIS eu quelque espérance de trouver dans l'Histoire générale des PP. Recollets le tems auquel le P. Antoine de Secura fut fait Gardien du Couvent de Cadahalso, & reconnoître par-là dans quelle année cette Lettre a été écrite : mais tout ce que j'y ai vu au sujet de ce Pere (a), c'est qu'il (b) est mort en odeur de sainteté. Il résulte un peu plus de lumiere de ce que la Sainte dit du Pere Jean de Jesus Profès en 1573. qu'il a grand besoin que Dieu le soutienne ; car il y a toute apparence qu'elle fait allusion à la persécution vive qu'il souffrit pour l'interêt de la Réforme sur la fin de l'an 1578. & en 1579. ce qui la porta à lui écrire de Toledé le 25. Mars de la même année. Nous ne risquons donc guères de nous tromper en disant que cette Lettre est de la fin de 1578. ou du commencement de 1579.

(a) 8. Dé-
cade p. 407.

(b) P. 409.

V. l'Hist.
général des
Carm. déch.
L. 4. ch. 13.

LETTRE LIII.

A Madame A G N È S N I E T O.

S E C O N D E.

*Lettre de condoléance sur l'emprisonnement de son mari :
la Sainte l'exhorte à la patience, à reconnoître les
desseins de Dieu sur elle, & à penser à l'Eternité.*

J E S U S.

— ANN. 1579. 4. Fevr. **L**A grace du Saint-Esprit soit toujours avec vous, MADAME, & vous donne la patience dont vous avez besoin pour soutenir courageusement l'affliction qu'il a plu au Seigneur de vous envoyer. Je la ressens cette affliction bien vivement, quelque persuadée que je sois que les malheurs & les disgraces de cette vie sont des biens inestimables, dont Dieu favorise les personnes qu'il aime d'un amour de préférence ; car c'est le moien que la divine sagesse a choisi pour les réveiller de leur assoupissement, pour leur faire mépriser les faux biens de ce monde, & pour qu'elles aspirent avec ardeur à ces vrais biens qui nous attendent dans la céleste Patrie.

ANN.
1579.
4. Fevr.

Il s'est élevé cette année tant de tempêtes & tant de persécutions contre des personnes innocentes, que j'ai été d'abord sensiblement touchée de l'emprisonnement de Monsieur votre mari. Mais aiant appris depuis que son affaire est la même que celle de Monsieur le Duc, je m'en suis en quelque sorte consolée dans la confiance qu'elle n'aura pas de mauvaises suites, & que bientôt il sera en liberté. Permettez-moi, MADAME, de lui dire combien je l'honore, & de le prier de considérer souvent qu'il viendra un jour où il ne voudroit pas changer ses fers pour toutes les chaînes d'or qu'il y a dans le monde. Je prie Dieu de lui donner une santé parfaite; elle lui fera soutenir plus tranquillement l'ennui de sa captivité.

Comptez, s'il vous plaît, MADAME, qu'on ne peut prendre plus de part que moi à tout ce qui vous regarde, & que je recevrai toujours le contre-coup de ce qui vous arrivera. J'ai un très-grand soin de vous recommander l'un & l'autre à Notre Seigneur: quoique j'aie bien moins de compassion de vous, MADAME, que de Monsieur votre mari; persuadée que Dieu vous a donné une vertu à l'épreuve des plus durs événemens. Plaise à sa divine Majesté de vous conserver, & de vous combler d'autant de graces & de bénédictions que vous en souhaitez celle qui est avec bien de l'attachement

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui
le 4. Février.

R E M A R Q U E.

Cette Lettre a été écrite à Toledé l'an 1579.



LETTRE LIV.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

DIXIÈME.

La Sainte lui marque l'extrême joie qu'elle a de souffrir, lui apprend l'ordre qu'elle a donné pour la Profession de sa sœur, & se loue de la conduite des Carmelites de Seville.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1579.
14. Avril.

J'Avois écrit la Lettre qui est sous cette enveloppe, lorsqu'on m'a apporté toutes les vôtres. Comptez sûrement que nous n'avons pas manqué, vos Filles & moi, de prier Dieu de répandre sur vous dans ces saintes Fêtes de Pâques un fleuve de graces & de bénédictions.

Dieu soit loué de ce que nous pouvons espérer de voir finir bientôt cette longue & dure absence, durant laquelle la pauvre Angelique n'a reçu nulle consolation de la découverte de son intérieur. Comment donc ne desireroit-elle pas de s'entretenir avec Paul, sur-tout aiant eu à soutenir depuis son départ des travaux & des persécutions qui lui ont donné sans cesse une occupation bien triste & bien affligeante? Comme vous avez eu, MON REVEREND PERE, plus de part que personne à ces persécutions, Dieu vous en a aussi récompensé plus promptement par le grand nombre de conversions qu'il a bien voulu que vous aiez faites.

J'ai néanmoins trouvé fort plaisant que vous vous soiez avisé, au sortir de tant de persécutions, d'en souhaiter de nouvelles.

ANN.
1579.
14. Avril.

nouvelles. Au nom de Dieu défaites vous de ce desir ; & laissez nous goûter, au moins pendant quelques jours, la douceur du repos qu'une si violente tempête nous a ravi tant de tems, puisqu'enfin ce n'est pas vous seul qui devez souffrir, mais que bien d'autres doivent partager vos croix & vos souffrances. J'en connois cependant parfaitement le prix ; je suis même très-persuadée que c'est un pain si délicieux, que quiconque en aura mangé une fois de bon cœur, sera convaincu qu'il n'y a point de nourriture plus solide, ni qui donne tant de force à l'ame. Mais comme j'ignore si ces persécutions ne doivent point s'étendre sur d'autres personnes que sur celles qui les souhaitent, je n'oserois tout-à-fait les desirer : je veux dire que je trouve une différence infinie entre souffrir moi seule, & voir souffrir mon prochain. C'est une question, MON PERE, qu'il faudra, s'il vous plaît, que vous décidiez la première fois que j'aurai l'honneur de vous entretenir. En attendant je prie Dieu de nous faire la grace de le servir fidèlement dans toutes les voies par lesquelles il lui plaira de nous conduire, & de vous conserver un grand nombre d'années, vous faisant croître tous les jours en grace & en sainteté.

Madame votre mere m'a écrit touchant la Profession de ma chere fille Marie de Saint Joseph votre sœur, sans dire un seul mot de vous : elle me marque, comme pour prévenir les reproches qu'elle sent bien que je lui en ferai, qu'elle est fort pressée ; elle ne les évitera cependant pas, car je suis résolue de me plaindre d'elle à elle-même, & de lui reprocher de vous avoir oublié.

J'ai mandé à la Mere Prieure de Valladolid de faire faire Profession à notre chere Novice, dès que l'année de son Noviciat seroit accomplie : elle m'a fait réponse qu'elle n'avoit jamais hésité là-dessus, & qu'elle ne la retarderoit pas un moment si je ne lui en donnois un ordre exprès. J'avois pensé de différer un peu cette Profession, afin que vous pussiez vous y trouver : je crois néanmoins qu'il est plus à propos de ne la pas retarder ; car l'esperance que nous avons de la séparation de Province, me persuade que tout ira le mieux du monde.

ANN.
1579.
14 Avril.

J'ai marqué aussi à la Mere Prieure qu'il n'étoit pas nécessaire d'écrire à Madame votre mere pour la dot ; qu'elle ne la donneroit qu'après la Profession ; que j'étois même en doute si elle pourroit la donner ; mais que puisqu'on avoit bien voulu la recevoir sans nulle dot , on ne devoit pas être étonné s'il arrivoit qu'on n'en donnât aucune. J'ai ajouté , sans m'en expliquer davantage en lui adressant la Lettre que vous écrivez à Madame votre mere , que ce désintéressement leur seroit un puissant motif de confiance en Dieu dans leurs besoins. Ainsi il n'y faut plus penser.

Je serois fâchée que Madame votre mere communiquât cette affaire au Pere Ange , qui , à l'heure qu'il est , est si fort de ses amis ; je n'y vois nulle nécessité. De plus , c'est que cette amitié ne sera pas apparemment de longue durée , non plus que celles du monde qui sont si variables & si sujettes au changement. Il m'a paru qu'elle vouloit m'en insinuer quelque chose dans une de ses Lettres : peut-être que je me trompe , & qu'elle n'y pense pas : en tout cas aiez , s'il vous plaît , la bonté de lui en donner avis.

J'ai une vraie joie de voir les affaires de Seville en si bon état. Les Lettres que le Pere Nicolas m'a écrites , m'apprennent que nos Sœurs de cette Maison ont beaucoup de sagesse & de prudence ; leur bonne conduite sera très-avantageuse à tout l'Ordre. Ce Pere viendra me voir avant son départ pour être mieux informé de leurs affaires , & recevoir certains avis que je le prierai de donner de ma part à la Mere Marie de Saint Joseph , au cas qu'elle soit continuée Prieure. Ainsi il est de la dernière conséquence que je lui parle.

Monsieur Alvarez ne retournera pas à Seville : M. l'Archevêque lui a mandé , dit-il , de n'y point retourner. Dieu veuille remédier à tout , & me faire la grace de pouvoir vous parler à loisir de diverses choses qui me paroissent très-importantes. Je suis au reste fort aise que vous soiez si bien avec le Pere Joseph : c'est un bonheur pour nous. Mon frere vous baise très-humblement les mains , & ma nièce vous assure de ses respects : elle est fort contente , & toujours aussi enfant que vous l'avez vue.

Je prie Dieu , MON REVEREND PERE , de vous accompa-

gner incessamment, & que le soin que vous avez de prier pour le salut de tant d'âmes dont vous êtes chargé, ne vous fasse pas oublier de lui recommander les besoins de la mienne dont vous devez aussi lui rendre compte. Je suis très-respectueusement

Votre indigne Servante & Fille
THERÈSE DE JESUS.

Obligez-moi de faire sçavoir à Madame votre mere le jour de la Profession de sa chere fille: je n'ai pas le loisir de le lui mander. Lorsque j'écris c'est avec une si grande crainte de ce que vous sçavez, que quoique j'écrive rarement, je suis résolue de le faire encore moins. J'ai fait réponse à notre chere Novice: ce seroit une vraie consolation de l'avoir auprès de moi; mais Dieu ne veut pas que j'en reçoive des créatures: qu'il en soit béni.

C'est aujourd'hui la dernière Fête de Pâques.

R E M A R Q U E S.

Sainte Theresé écrivit cette Lettre à Avila l'an 1579. la dernière Fête de Pâques qui étoit le 14. Avril.

Les persécutions qu'elle avoit souffertes pour l'établissement de sa Réforme, finirent enfin heureusement par la protection du Roi Philippe second, qui nomma quatre célèbres Docteurs pour assister avec le Nonce à toutes les assemblées qu'on tiendroit pour les affaires de l'Ordre.

Le premier jour d'Avril de l'année 1579. cette illustre Compagnie fit choix, par le plus grand bonheur du monde, du Révérend Pere Ange de Salazar pour Vicaire général de la nouvelle Réforme. Comme il étoit intime ami de notre Sainte, la première chose qu'il fit après son élection, fut de lui rendre la liberté, & de lui permettre d'aller où elle jugeroit sa présence plus nécessaire. Elle se rendit donc au plutôt à Avila, d'où elle écrivit cette Lettre au Pere Jérôme Gratiën.

Le nouveau gouvernement changea entièrement l'état des affaires; les persécutions des Carmelites de Seville cessèrent tout d'un coup; & la Mere Marie de Saint Joseph leur Prieure, ôtée de charge sur de fausses accusations, & privée de voix & de séance au Chapitre, fut rétablie honorablement dans sa première dignité par le Vicaire général, après qu'il eût examiné cette affaire avec le Nonce & ses quatre Assis-

tans. Cette Assemblée trouva tant d'iniquité dans les ennemis de cette Mere, & tant d'innocence en elle & dans ses Religieuses, que la sentence rendue contre elle fut cassée, & qu'il fut ordonné qu'elle rentreroit dans l'exercice de sa charge de Prieure dont elle s'étoit toujours très-bien acquitée. Le P. Pierre de l'Annonciation Auteur des Remarques Espagnoles, assuroit qu'il avoit entre les mains cet Acte du Pere Ange de Salazar envoyé à Madrid le 28. Juin 1579.

¶ PUISQUE nous avons dit ci-dessus combien le Nonce Segar persécuta Sainte Therese & sa Réforme, il est juste de faire connoître maintenant combien il les favorisa. Frapé d'un discours que lui tint le P. Jean de Jésus Rocca (a), des représentations que lui fit (b) le Roi lui-même, du peu d'impression que ses Lettres contre la Réforme faisoient à Rome, & du blâme général qu'il s'attiroit en Espagne, il pria Sa Majesté de lui donner quelques Adjoints de mérite, avec qui il pût conférer à ce sujet; ce qu'elle accorda sur le champ en nommant un de ses Aumôniers, un P. Augustin, & deux Peres de l'Ordre de Saint Dominique. L'innocence & la vertu de Therese & de ses Enfans pleinement (c) reconnues devant ces Commissaires, le Nonce nomme pour gouverner la Réforme le P. Ange de Salazar de l'Observance mitigée, mais grand homme de bien; lui donne une Instruction très-sage, & arrête avec ce Pere & avec ses quatre Assistans, que la Réforme sera conservée, que les Carmes déchauffés seront séparés d'avec les Mitigés, & qu'il conviendrait de leur donner un Provincial particulier pris de leur Corps. Ce fut-là le salut de la Réforme.

(a) Hist. général des Carm. déch. L. 4. ch. 4.
(b) Ch. 10.
(c) Ch. 11.

LETTRE LV.

A la Révêrende Mere ANNE DE L'INCARNATION,
sa cousine germaine, & Prieure de Salamanque.

Cette Lettre roule sur des voyages & des affaires.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE
RÉVÉRENCE, MA CHERE MERE.

ANN.
1579.
18. Juin.

Aujourd'hui, jour de la Fête-Dieu, le Pere Vicaire m'a adressé une Lettre qu'il vous écrit, avec un commandement exprès qu'il me fait de vous aller voir sous peine de désobéissance. Plaise à Dieu, MA CHERE FILLE, que ce ne soit pas-là un de vos tours d'adresse: j'ai d'autant plus de

ſujet de m'en déſier, que c'eſt à la priere de Dom Louis que cet ordre m'eſt ſignifié.

A N N.

1579.

18. Juin.

De quelque part qu'il puiſſe venir, je l'exécuterai de bon cœur ſi je puis vous être bonne à quelque choſe, & ſi mon ſéjour auprès de vous peut contribuer à votre repos & à votre avancement ſpirituel. Je deſire avec tant d'ardeur de vous voir marcher à grands pas dans les ſentiers de la vertu, que ſi, encore une fois, je croïois pouvoir vous y ſervir, je partirois dans le moment même; mais l'obéiſſance du Pere Vicaire ne me le permet pas, elle porte en termes formels que j'irai auparavant à Valladolid.

Rien ne me paroît plus ſurprenant que cet ordre donné ſans nulle néceſſité apparente: je vous aſſure que tant s'en faut que j'y aie contribué, j'ai fait en conſcience tout ce que j'ai pu pour me diſpenſer d'y obéir. Cela ne ſe dit qu'à vous, MA CHERE MERE, ne doutant point que le Pere Vicaire n'ait été contraint à cela par des raiſons ſupérieures qui nous ſont inconnues; ceux qui tiennent ſur la Terre la place de Dieu, ſont toujours mieux inſtruits que les autres de ſes volontés, & de ce qui convient le plus à ſa gloire. Le commandement porte que je ſerai fort peu à Valladolid. Pour peu que j'y ſois, tout le mois prochain ſ'y paſſera; je ſouhaite même qu'il ſuffiſe. Ma conſolation eſt que ce retardement n'eſt pas de conſéquence pour votre affaire. Je vous prie néanmoins de tenir mon voïage ſecret, de peur que Pierre de la Bande ne nous accable de nouvelles propoſitions; & le meilleur pour nous eſt de n'en plus écouter.

Si vous avez, MA CHERE MERE, quelque choſe à me communiquer, adreſſez, ſ'il vous plaît, vos Lettres à Valladolid: nous n'avons pas reçu celle dont il ſ'agit, parce que le pere de l'Ecolier cherche ſon fils par tout. Ne vous chagrinez point, je vous prie, de mon voïage à Valladolid; j'y aurai la conſolation d'être proche du Pere Baltazar Alvarez que j'eſtime infiniment. J'ai une vraie joie du bon état de la ſanté de Monſieur l'Evêque. J'ai écrit à la Mere Prieure de Segovie de dire à M. de Ximéné, que ſ'il veut me voir, il vienne ici préſentement; je ne ſçais à quoi il ſe réſou-

A N N.

1579.

18. Juin.

dra. Le Pere Vicairé m'a écrit qu'il a donné permission de traiter de cette affaire : Dieu veuille que cela ne l'empêche pas de venir. J'espere avec l'aide de Dieu ne me pas brouiller avec lui, desirant fort lui rendre service & le contenter.

Affurez, je vous prie, la Sœur Isabelle de Jesus du chagrin que j'ai de sa maladie ; & témoignez-lui que je serois fort affligée de la trouver dans l'extrême foiblesse où elle est, souhaitant sa santé avec d'autant plus d'ardeur, que je suis très-contente de l'état de son ame & de ses dispositions intérieures. N'oubliez pas, s'il vous plaît, de lui dire tout cela de ma part.

Le Courier qui attend cette Lettre, ne me permet pas de vous entretenir plus long-tems. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes nos Sœurs. Je prie le Seigneur, MA REVERENDE MERE, de vous conserver, & de vous rendre une grande Sainte. Toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la Fête-Dieu.

R E M A R Q U E S.

LA Révérende Mere Anne de l'Incarnation étoit cousine germaine de Sainte Theresé, fille d'un frere de Monsieur son Pere, & outre cela nièce de Madame sa Mere.

Cette excellente Religieuse a été la premiere Prieure des Carmelites déchaussées de Salamanque, qu'elle gouverna treize ans avec une grande sagesse : & c'est de ce célèbre Monastere qu'est sortie la Vénérable Mere Anne de Jesus, l'illustre Fondatrice des Carmelites déchaussées de France & de Flandre, à qui elle a inspiré le zèle & la ferveur qu'on admire en elles encore aujourd'hui,

☞ LA Fête-Dieu en 1579. tomba le 18. Juin. Nous parlerons amplement de cette Vénérable Mere Anne, dans la Note sur la C. I. Lettre de ce Volume.



LETTRE LVI.

A la Révérende Mere MARIE BAPTISTE sa nièce,
Prieure du Monastere de Valladolid.

P R E M I E R E.

Elle lui marque qu'elle craint de recevoir des filles riches ; qu'elle a reçu ordre d'aller à Valladolid ; que l'honneur qu'on lui fait par tout lui est insupportable ; & lui donne ensuite quelques avis de perfection.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE MERE.

Quelque envie que j'aie de dépêcher promptement le Courier, parce qu'il est tems d'entendre la Messe, il ne laissera pas d'être assez tard quand il partira ; car je me suis un peu arrêtée avec le Pere Nicolas qui vient d'arriver, & dont la venue me cause bien de la joie. J'ai envoié votre Lettre au Révérend Pere Vicaire, à qui j'ai aussi écrit pour lui faire sçavoir les raisons qu'on a eues de ne recevoir pas la Sœur N. Je lui représente en même tems celles qui peuvent l'obliger à donner permission de faire prendre l'habit à votre illustre Postulante. Je vous dirai cependant, MA CHERE FILLE, que quelque avantageux que soit le portrait qu'on m'en fait, & quelque sujet qu'on ait de croire que Dieu l'appelle à notre saint Ordre, je ne puis m'empêcher de craindre beaucoup à cause de ses grands biens. Le croiriez-vous ? J'ai toujours appréhendé de donner l'habit à des filles riches & opulentes. Plaise à Dieu que celle-ci le serve fidèlement. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés ; & dites-lui, s'il vous plaît, que je me réjouis de ce que je la verrai bientôt.

ANN.
1579.
21. Juin.

ANN.
1579.
21. Juin.

La maladie de Madame de Mendosa me touche sensiblement ; je prie Dieu de lui rendre la santé : son absence me fait sentir le tendre attachement que j'ai pour sa personne, & combien je l'honore.

Je ne sçais si vous avez appris que le jour de la Fête-Dieu le Pere Vicairé m'envoia un ordre exprès de me rendre incessamment chez vous, sous peine de défobéissance. Je partirai donc avec l'aide de Dieu, un jour ou deux après la Fête de S. Jean. Cet ordre aura donné bien de la joie à Monseigneur l'Evêque, qui le sollicitoit avec une ardeur incroyable.

Faites-moi le plaisir, MA CHERE FILLE, d'envoier à Medine la Lettre que le Pere Vicairé vous doit adresser ; il est nécessaire que je la trouve en arrivant. Avertissez aussi, s'il vous plaît, la Mere Prieure de ne me recevoir pas avec tant d'appareils & de magnificence : c'est, au lieu de me faire plaisir, m'affliger sensiblement, & me donner une peine extrême, dont j'ai le cœur si faisi, que tout ce que je puis faire, c'est de me confondre & de m'anéantir intérieurement de ce qu'on me rend un honneur que je mérite si peu. Plus cet honneur est grand, plus j'en suis touchée vivement. Si donc on veut me mortifier au dernier point, on n'a qu'à me recevoir avec toutes ces cérémonies, qui me sont mille fois plus insupportables que je ne puis l'exprimer. Ainsi je vous demande en grace, MA CHERE FILLE, de me recevoir chez vous bonnement & sans façon.

Je ne répons pas à tous les articles de votre Lettre, parce que je compte de vous voir bientôt. Je ne demeurerai que trois ou quatre jours à Medine, étant dans l'obligation d'y repasser en allant à Salamanque : le Pere Vicairé m'ordonne d'y aller, & de ne rester que peu de tems à Valladolid. Faites-moi le plaisir de donner de mes nouvelles à Monseigneur l'Evêque & à Madame sa sœur : je ne doute pas qu'ils n'aient de la joie d'apprendre la nouvelle de la Charge qu'on a donnée au Pere Jérôme Gratien, qui est si dévoué à leur service : la peine qu'on a eue à la lui faire accepter, a été très-grande ; mais le desir de leur faire plaisir, a triomphé de tous les obstacles, qui n'étoient pas peu considérables.

L'ardeur que vous avez, MA CHERE FILLE, pour tout ce que

que vous voulez, ne vous permet pas d'en appercevoir aucun dans vos entreprises, & vous donne assez d'adresse pour vaincre tout ce qui s'oppose à vos desseins, & pour venir à bout de tout. C'est un défaut dont vous devez vous corriger, & que je prie Dieu de vouloir bien vous pardonner. Demandez-lui, MA CHERE FILLE, que mon séjour auprès de vous, vous soit utile, & qu'il serve à vous rendre moins attachée à ce que vous voulez: je n'oserois presque m'en flater, quoique je ne doute nullement du pouvoir infini de celui à qui rien ne résiste. Plaise à sa bonté de vous rendre une aussi grande Sainte que je desire que vous la soiez.

ANN.
1579.
21. Juin.

Ne faites rien, je vous prie, à l'égard de l'affaire de la Sœur Calside que je ne sois auprès de vous; quand nous sçaurons le parti que Madame sa mere aura pris, nous pourrons le faire sçavoir au Pere Vicaire; si la maladie n'est simplement qu'une fièvre tierce, n'en soiez point en peine, ce ne sera rien. Faites-lui, s'il vous plaît, mes amitiés & à toutes mes cheres Filles, qui sont sous votre conduite. Je n'ai pas encore fait vos complimens à notre Communauté; ce Courrier est arrivé à cinq heures du matin, & je le dépêche un peu avant midi. Je suis, MA REVERENDE MERE, toute à vous

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le Dimanche dans l'Octave du Saint Sacrement.

REMARQUES.

Sainte Therese écrivit cette admirable Lettre à Avila l'an 1579. lorsqu'à la priere de l'Evêque de Palance Dom Alvaro de Mendosa, le Pere Ange de Salasar Vicaire général de la Réforme lui eût envoyé ordre de se rendre à Valladolid, & delà à Salamanque, pour satisfaire au desir qu'en avoit Dom Louis Manrique Aumônier du Roi, & aussi pour procurer une Maison à ses filles qui souffroient d'étranges incommodités dans celle où elles étoient.

Ce voiage de la Sainte n'est rapporté par aucun de ses Historiens. Cela vient ou de ce qu'ils n'ont eu nulle connoissance de cette Lettre,

ou de ce qu'ils auront confondu ce voiage avec celui qu'elle fit un an après par le commandement du même Supérieur, & à la sollicitation du même Prélat qui demandoit qu'elle se rendît à Palance pour y établir une Maison de Carmelites; ce que la Sainte exécuta de la maniere rapportée dans le Livre de ses Fondations.

✂ LA Fête-Dieu étant arrivée en 1579. le 18. Juin, cette Lettre datée du Dimanche dans l'Octave de cette Fête, fut écrite le 21. Nous la comptons pour la premiere des deux de ce Volume qui sont adressées à la M. Marie Baptiste, quoique dans l'Edition Espagnole elle n'en soit que la seconde; & nous en donnerons la raison dans la Note sur la LXX. Lettre.

LETTRE LVII.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

ONZIÈME.

La Sainte lui marque le besoin qu'elle a de lui dans ses inquiétudes, le prie de se ménager pour Dieu, & lui témoigne sa joie du bon état des affaires de l'Ordre.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT ACCOMPAGNE INCESSAMMENT
VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1579.
4. Octob.

Angelique ne revient point du soupçon qu'elle a conçu: ainsi ses inquiétudes n'ont point cessé. Comme elle est naturellement foible, qu'elle souffre beaucoup, qu'elle n'a nul soulagement dans ses maux, & qu'elle ne desire pas même d'en avoir, je ne suis pas étonnée qu'elle succombe quelquefois sous le poids de tant d'afflictions, sur-tout lorsqu'elle s'apperçoit qu'on reconnoît mal son amitié. C'est pourquoi, aiez, s'il vous plaît, la bonté de dire à Paul de n'être plus si négligent, & de se souvenir que le vrai zèle n'est ni paresseux ni endormi.

LETTRE CINQUANTE-SEPTIÈME. 219

J'ai bien de la douleur, MON REVEREND PERE, de votre indisposition & de la foiblesse de tête que vous sentez. Surement elle ne vient que d'une trop grande application d'esprit. Ainsi je vous conjure au nom de Dieu de moderer un peu votre travail : si vous ne le faites à présent, vous verrez dans la suite votre mal tellement augmenté, qu'il sera sans remède. Possédez-vous donc, je vous supplie, un peu davantage; & tâchez de vous rendre maître de vous-même, pour ne pas faire toujours tout ce que vous souhaiteriez. Que l'exemple de tant de gens devenus par leur faute incapables d'application, vous fasse prendre garde à ne vous réduire pas à un pareil état : vous sçavez que votre santé est utile à la gloire de Dieu, & le besoin que nous avons que vous ne tombiez pas malade.

ANN.
1579.
4. Octob.

Je rends mille graces à Dieu de ce que les affaires de notre Ordre sont en si bon état qu'on les peut compter terminées, mais terminées si avantageusement, que personne ne pourra douter que ce ne soit un effet de la bonté infinie de Dieu. Laisant le capital je me réjouis en particulier de ce que vous goutez avec plaisir le fruit délicieux de tant de travaux que vous avez essuiés si généreusement; & lorsque cette horrible tempête aura cessé de nous agiter, vous verrez avec une extrême joie les avantages qui en reviendront à tout l'Ordre, non-seulement à présent, mais aussi dans la suite des tems.

Vous ne croiriez jamais, MON REVEREND PERE, les soins & les inquiétudes que nous cause à présent la maison que nous avons achetée: le démon a si bien fait pour nous troubler, que quoique le marché ait été conclu très-heureusement, nous n'en jouissons point encore. Dans cette disgrâce ce qui me chagrine le plus, c'est que c'étoit sûrement la Maison de Salamanque qui nous convenoit le mieux, & qui nous étoit la plus propre: celui qui nous la vendoit, y trouvoit aussi de son côté son avantage. Avouons donc qu'on a grand tort de se fier aux enfans des hommes: car celui dont je parle nous avoit prié lui-même d'acheter sa maison; & il est en si grande réputation d'homme d'honneur & de probité, que tout le monde de concert disoit que sa parole toute seule

ANN.
1579.
4. Octob.

valoit un contrat. Cependant après nous l'avoir donnée solennellement, après avoir amené un Notaire qu'il avoit choisi, devant qui il signa le contrat en présence de témoins & avec toutes les formalités requises, après, dis-je, tout cela il s'en dédit aujourd'hui. Toute la Ville en est dans le dernier étonnement; on public que ce sont ses amis qui l'ont fait changer de résolution pour certaines raisons qui les regardent eux & leurs proches, raisons plus puissantes sur son esprit que la fidélité inviolable qu'il devoit à sa parole.

Son frere qui avoit sollicité charitablement la conclusion de cette affaire par amitié pour nous, en est inconsolable: pour moi ce qui m'afflige le plus, c'est encore une fois que nous ne trouverons pas dans tout Salamanque une maison pareille à celle-là. Notre consolation après tant de peines essuïées, est d'avoir recours à celui qui peut nous tirer de ce grand embarras.

Le Pere Nicolas m'a fait vos complimens dont je vous suis sensiblement obligée. Ne m'oubliez point, je vous prie, devant le Seigneur: je vous en fais souvenir, de peur que vos grandes occupations ne vous fassent négliger de prier Dieu pour moi. Ma santé est assez bonne. La Mere Prieure & toutes nos Soeurs vous saluent très-respectueusement. Dieu vous conserve, MON REVEREND PERE, & me fasse la grace de vous voir bientôt. Je ne vous en dirai pas davantage, car il est trois heures du matin. On ne peut être avec plus de vérité

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la Fête de Saint François.

REMARQUES.

Sainte Theresé écrivit cette Lettre à Salamanque le 4. Octobre 1579. Elle y prend, comme elle a déjà fait dans quelques autres, le nom d'Angelique, & donne au Pere Jérôme Gratién celui de Paul, afin de pouvoir plus librement lui marquer l'ennui & la tristesse que lui cau-

soient son absence & son silence : mais elle le fait d'une manière pleine de charmes.

Sa tendresse pour les Carmelites de Salamanque fut admirable, puisqu'elle malgré son grand âge, & la fatigue de tant de fondations, elle ne laissa pas d'y faire trois voyages dans une saison très-rude, pour leur procurer une maison ; le premier l'an 1571. à son retour de la fondation d'Alve ; le second l'an 1573. lorsqu'elle étoit actuellement Prieure des Religieuses de l'Incarnation d'Avila ; le troisième enfin l'an 1579. dans le tems qu'elle écrivit cette Lettre.

LETTRE LVIII.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

DOUZIÈME.

Son estime pour ce Pere ; danger des longs & fréquens entretiens des Religieuses avec les hommes même les plus saints ; divers petits sujets.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT ACCOMPAGNE SANS CESSÉ
VOTRE REVERENCE, MON PERE.

IL y a fort peu que j'eus l'honneur de vous écrire une fort grande Lettre par le Courier de Toledé : celle-ci sera succinte parce qu'il est tard, & que le beau-frere de Monsieur Ruis qui veut bien s'en charger, part demain dès la pointe du jour. Je mourois d'envie qu'il m'apportât de vos Lettres ; & je ne me suis consolée d'en être privée que par les bonnes nouvelles qu'il m'a données de votre santé, & de vos prédications dont on dit des merveilles. Il m'a récité presque entièrement votre Sermon de Saint Eugene, qui m'a charmée. Que celui qui est la source de tout ce qu'il y a de bon dans les hommes, en soit loué à jamais. C'est une grande grace que Dieu nous fait, de vouloir bien se servir de nous pour le salut des ames.

ANN.
1579.
6. Dec.

ANN.
1579.
6. Dec.

J'oubliais de vous dire, MON REVEREND PERE, que la Sœur N. se porte bien, & que les autres sont fort en paix & fort contentes, depuis que j'ai défendu que nulle ne parlât, ni ne se confesât à la personne que vous scavez. Je lui fais en tout le reste mille honnêtetés, & je l'entretiens souvent : il nous a même prêché aujourd'hui d'une manière très-édifiante, & son Sermon étoit très-bon ; car il n'a point de malice, & je suis sûre qu'il est incapable de vouloir faire tort à personne.

Je ne laisse pas d'être persuadée qu'il est avantageux aux Carmelites d'avoir peu de commerce avec les hommes, quand même ce seroit avec Paul, ou avec de vrais Saints, parce que Dieu les instruira lui-même. Les longues & les fréquentes conversations, pour spirituelles qu'elles soient, ne sont pas d'ordinaire d'une fort grande utilité, à moins que ce ne soit en chaire : souvent loin de profiter, elles font perdre l'estime qu'on doit avoir des personnes les plus vertueuses & les plus dignes d'être estimées.

Ma santé n'est pas pire qu'elle étoit ; au contraire elle est un peu moins derangée : nous nous trouvons fort bien dans la nouvelle Maison qui sera un jour fort commode, si l'on acheve de la bâtir : de la manière qu'elle est à présent, elle n'est point mal, & il y a beaucoup de logement.

La Mere Prieure & toutes nos Sœurs se recommandent à vos saintes prieres, & moi aux prieres aussi du Pere Recteur. La nuit s'avancé fort. Je finis donc par vous assurer que j'aurois bien du plaisir d'entendre les Sermons que vous ferez à Noël. Plaise à Dieu de vous combler d'autant de graces & de bénédictions que vous en souhaite

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la Fête de l'Expectation de la Ste Vierge.

R E M A R Q U E.

Sainte Theresé écrivit cette Lettre à Malagon, & la précédente à Salamanque ; car cette fille courageuse dès qu'il étoit question du service de JESUS-CHRIST, traversa en moins de deux mois une grande partie des deux Castilles.

LETTRE LIX.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

TREIZIÈME.

Sur divers sujets détachés.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

Rien ne me paroît plus mal pensé, depuis que j'ai été exactement informée de toutes choses, que de vouloir établir un Monastere à Villeneuve. Cependant le Pere Antoine de Jesus croit cet établissement des plus avantageux. Je leur en ai fait à tous un fort grand scrupule. Ainsi je ne sçais à quoi ils se détermineront. Le même Pere s'est chargé de l'affaire de Madame Osorie, sœur de la fille qu'il nous amena à Toledé, & dont l'entrée en Religion étoit concertée auparavant entr'elle & moi.

Pour le Pere Nicolas, il me paroît beaucoup mieux : sa simplicité est si grande en certaines occasions, qu'elle me jette dans l'étonnement.

Le Pere Vicaire m'a écrit qu'il prétendoit faire honneur aux Carmes déchauffés de faire élire le Pere Antoine de Jesus Définitéur général dans le Chapitre tenu à Rome : je ne crois pas que ce fût un malheur pour eux, ni qu'on pût blâmer ce Pere d'avoir été choisi pour cette charge. Ce projet apparemment si secret lui fut découvert par Dom Louis Manrique aussi-tôt qu'on eut dépêché à Rome : de mon côté je lui demandai si ceux qui étoient partis pouvoient arriver avant l'assemblée du Chapitre : il me répondit

ANN.

1579.

12. Dec.

ANN.
1579.
12. Dec.

que le Roi fouhaitoit qu'on le tînt incessamment ; qu'ainfi on ne les attendroit pas. Il n'a pas été ici plus d'un jour, parce que m'ayant cherchée à Toledé où il croioit que j'étois, & ne m'y ayant pas trouvée, il vint auffi-tôt à Malagon.

Le féjour que je fais dans ce païs me plaît d'autant plus, que je n'y fuis pas accablée comme par tout ailleurs de Lettres, & de mille autres occupations. Je ne crois pas cependant y rester long-tems ; car le Pere Vicairé général, qui fouhaite la fondation d'Arene, a fort à cœur que nous affemblions tous dans cette Ville. Cela me perfuade qu'il pourra bien m'ordonner de m'y rendre incessamment, & de conclure au plutôt les affaires que nous avons ici. Comme les plus importantes font terminées, rien n'y peut mettre obstacle. J'ai de fi sensibles obligations à ce Pere des bontés qu'il a pour moi, que je n'en perdrai jamais le fouvenir ; & ma reconnoiffance ne finira pas avec l'emploi dont Sa Sainteté l'a chargé.

Lisez, s'il vous plaît, MON REVEREND PERE, cette Lettre de Monsieur Velasco ; & examinez, je vous prie, avec une extrême application la vocation de Mademoiselle fa fœur, & fi elle a les qualités néceffaires pour être une bonne Carmelite, avant qu'on parle de la recevoir : il vaudroit mieux ne la pas proposer, si elle ne les a pas, que de l'exposer à un refus d'autant plus affligeant pour moi, que j'estime beaucoup Monsieur fon frere, perfuadée que c'est à lui, de même qu'au Pere Maître Frere Pierre Fernandés, & à Dom Louis, que nous fommes redevables du bonheur que possède aujourd'hui notre Ordre.

Je prie Dieu, MON TRE'S-REVEREND PERE, de vous combler dans ces saintes Fêtes de ses plus précieux dons, de vous faire croître de plus en plus en grace & en sainteté, & de vous conserver auffi long-tems que le desire celle qui est pleine de respect,

Votre véritable Fille & indigne Servante

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 12. Décembre.

REMARQUES.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette Lettre à Malagon six jours seulement après la précédente. Je me persuade que la dévotion qu'on a eue à former le nom de la Sainte, en découpant & en assemblant des caractères qu'on tiroit de ses Lettres, est cause que celle-ci n'est pas entière, & qu'il lui manque une demi-feuille du commencement. J'ai suppléé à ce défaut en mettant les premiers mots par lesquels la Sainte entre d'ordinaire en discours.

On ne peut pas douter de la manière qu'elle s'explique, qu'elle n'ait pris la route de Tolède où le Pere Antoine de Jesus & le Pere Gabriel de l'Assomption la furent chercher; mais ne l'y ayant pas trouvée, ils allerent à Malagon lui communiquer diverses affaires, dont la fondation de Villeneuve de Laxare n'étoit pas la moindre.

Quelque avantageuse que parût à tout le monde cette fondation, Sainte Thérèse ne voulut point d'abord en entendre parler, parce qu'il s'agissoit de donner l'habit à certaines Dévotes, appellées en Espagne Béates, qui vivoient dans un Hermitage d'une manière très-particulière, sans obéissance, sans règle, & sans nul assujettissement; & qu'elle étoit persuadée qu'il seroit difficile de les contraindre à garder les Régles & les Constitutions d'une Communauté régulière. Mais Dieu, dont la puissance est infinie, l'en reprit sévèrement, lui ordonna de faire cette fondation, & l'assura qu'elle seroit utile à sa gloire & à la sanctification des âmes, comme elle-même le rapporte au Chapitre 27. du Livre de ses Fondations. Avec cette assurance elle alla comblée de joie fonder cette Maison le 22. Février 1580. deux mois & dix jours après cette Lettre écrite.

La Sainte parle ensuite d'un signalé bienfaiteur qu'elle avoit à Madrid, nommé Dom Jean Lopés Velasco, Secrétaire d'un des Conseils du Roi Philippe second, & qui assista par ordre exprès de Sa Majesté au Chapitre général tenu à Alcalá pour la séparation des Carmes déchaussés d'avec les mitigés. Les obligations que notre Ordre lui a sont si grandes, que la Sainte les met au rang de celles dont nous sommes redevables aux deux Assistans que le Roi donna au Nonce, je veux dire au Pere Pierre Fernandés, & à Dom Louis Manriqués, que notre Réforme a toujours comptés pour ses principaux bienfaiteurs. Ce Gentilhomme avoit une sœur qui desiroit ardemment d'être Carmélite: elle eut le bonheur d'entrer & de faire Profession dans le Monastere de Segovie, où elle a été une excellente Religieuse.

LETTRE LX.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

QUATORZIÈME.

La Sainte témoigne sa joie des talens de ses Religieux pour la prédication, & parle des arrangemens à prendre pour quelques fondations.

J E S U S.

LE S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE
REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1580.
15. Janv.

IL n'y a pas moïen de laisser partir un Courier aussi sûr qu'est ce bon Frere, sans vous écrire quelques mots, quoique je vous aie écrit hier une grande Lettre par Vasco d'Almadovar.

Le Pere Antoine de la Mere de Dieu est venu ici; il nous a fait trois Sermons ravissans. Il me paroît avoir bien du talent pour la prédication. Rien ne me donne plus de joie que de trouver un tel talent, & bien du mérite dans les Religieux de notre Réforme. Ainsi j'ai été fort touchée de la mort du Pere François: Dieu veuille le faire jouir bientôt de la gloire immortelle.

Je suis, MON REVEREND PERE, dans le dernier embarras de n'avoir pas présentement des Religieuses telles que je les fouhaite pour la fondation de Villeneuve. La Sainte que nous avons ici, a de très-belles qualités; mais aïant pris un certain air ouvert & fort aisé dont on est en possession dans ce Monastere, je crains qu'elle ne nous soit pas propre pour celui-là; outre qu'elle est bien infirme. Aïez, s'il vous

plaît, la bonté de me faire sçavoir vos sentimens sur son sujet.

ANN.
1580.
15. Janv.

La Mere Beatrix ne me contente pas parfaitement, toute vertueuse qu'elle est, & quoiqu'elle ait même gouverné cette Maison avec bien de la sagesse, & qu'elle y ait maintenu la Communauté dans une grande paix & beaucoup d'union. Je ne suis pas plutôt sortie de l'embarras que me causent les affaires de cette Maison, que je retombe dans les soins de la nouvelle fondation.

La Mere Anne de Saint Pierre me paroît très-propre à être Prieure du Monastere d'Arenne: outre qu'elle a un vrai mérite & qu'elle est fort douce, elle est aussi fort tranquille depuis que ses Filles sont pourvues.

La Mere Agnès de Jesus pourra être Prieure à Madrid, si nous nous y établissons. N'oubliez pas, je vous prie, de bien recommander à Dieu la conduite de nos Monasteres; elle est infiniment importante sur-tout dans ces commencemens. Faites moi aussi la grace de me dire votre pensée sur le choix que je fais de nos Prieures, & si le vôtre y est semblable. Plaise à Dieu de vous faire croître en grace & en sainteté, & de vous conserver aussi long-tems que le desiré

Votre indigne Servante & Fille

C'est aujourd'hui THERESE DE JESUS.

le 15. Janvier.

REMARQUES.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Malagon le 15. Janvier 1580. On y voit avec admiration cette vaste étendue d'esprit, & cette vigilance merveilleuse avec laquelle elle gouvernoit du fond de sa cellule tous les Monasteres de la Réforme, & dispoit en même tems trois fondations; celle de Villeneuve de Laxare qu'elle fit en p. rsonne; celle d'Arenne & celle de Madrid que ses Filles exécuteient après sa mort.

Le Pere François de la Conception dont la Sainte regrète la perte, fut un des plus saints Religieux de notre Réforme: il décéda à Baësa l'an 1579. plein de vertus. On les trouvera rapportées dans l'Histoire de sa Vie au premier Tome de nos Chroniques.

(a) *Hist. générale des Carm. déch.*
2. *Part. L.*
4. *chap. 17.*
38, 19, 20.

IL étoit né (a) à Perpignan en 1504. fit Profession parmi les Carmes mitigés ; prit ensuite la Réforme en 1569. & après y avoir été Prieur en differens Couvents où il édifia beaucoup par ses exemples, après avoir dirigé les Carmelites déchauffées de Malagon, & rendu de grands services à la Religion par ses prédications, sa charité, sa pénitence, son humilité, il mourut entre les mains du B. H. Pere Jean de la Croix, exhalant une odeur céleste, & laissant une si grande opinion de sainteté, que tous les Corps de la Ville de Baëce ou Baëse s'empresserent à solemniser sa pompe funebre.

LETTRE LXI.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

QUINZIE' ME.

Sur diverses affaires.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1580.

IL y a fort peu que Madame votre mère me fit l'honneur de m'écrire, pour me marquer le desir qu'elle a de voir bientôt finir votre ennuyeux silence. Dieu veuille que les affaires de Toledé & de Medine soient terminées lorsque cette Lettre vous sera rendue.

Le Pere Philippe est maintenant d'une humeur & d'une conduite parfaite ; il a tellement passé, mais tout d'un coup, d'une extrémité à l'autre, qu'il ne parle plus de se confesser ; il me paroît fort honnête homme.

Je voudrois pouvoir vous exprimer les réjouissances de nos Sœurs de Malagon, lorsqu'elles ont appris l'heureux succès de notre affaire. Vous leur avez, MON PERE, non-seulement à elles, mais à toutes vos autres Filles, des obligations que vous ne pourriez peut-être pas imaginer : il y a dans cette Maison de Malagon, sans parler de ce que les

autres Maisons ont fait, une Sœur Converse qui a pris jusqu'à cent disciplines, pour obtenir de Dieu les graces dont vous avez besoin. Pour moi, je ne doute nullement que l'austerité de cette fervente fille n'ait attiré sur vous de puissans secours du Ciel, pour la conquête de tant d'ames, que vous faites marcher à grands pas dans les voies du salut.

J'ai de la joie d'apprendre par les Lettres du Pere Nicolas qu'on m'apporta hier, qu'on puisse faire réussir ce qu'il propose touchant l'affaire de Salamanque, qui m'avoit d'autant plus inquiétée que je la croiois désespérée: je m'imagine qu'il est à présent accablé de toute part; car il est encore plus juste de solliciter ses propres affaires que les affaires des autres. Je lui fis connoître à Toledé divers obstacles qui s'opposent à la réussite de celle-ci, & je lui donnai divers avis qu'il reçut le mieux du monde: je ne lui dis cependant pas tout ce que je pouvois lui dire à ce sujet, mais seulement ce qui le regardoit.

J'ose me flater que notre Révérendissime Pere Général qui favorise notre Réforme, n'oubliera rien pour faire tourner les choses à son avantage. Il me reste cependant une difficulté dans l'esprit qui m'embarasse un peu: c'est qu'on a trouvé, dit-on, après la mort de Monseigneur le Nonce, que les Patentés qu'il avoit données n'étoient pas valables, n'ayant pas été expédiées avec toutes les formalités requises. Comme donc il est d'une extrême conséquence de ne s'engager pas mal à propos dans ces sortes de contestations, vous me feriez bien du plaisir d'examiner à fond cette affaire, & de m'en dire votre sentiment; car je suis si peu éclairée, que je ne comprends pas quel sujet nous pouvons avoir de craindre de ce côté-là, toutes choses ayant été concertées entre nous avec tant de soin & de précaution; à moins que Dieu, pour exercer notre patience, ne permît qu'on nous donnât de nouveaux sujets de troubles & d'inquiétudes. Si c'est sa volonté, je m'y soumetts de tout mon cœur.

Si notre affaire ne peut point réussir, je doute qu'il soit à propos d'envoier le Pere Nicolas tout seul sur les lieux pour en attendre le succès. Il est vrai que Monsieur Velasco la sollicitera avec lui, & qu'obligeant comme il l'est, il n'é-

ANN.
1580.

pargnera rien pour nous rendre service : je crois cependant qu'un peu de secours ne lui nuirait point. Sur toutes choses, MON REVEREND PERE, tenez, s'il vous plaît, tout ceci fort secret, afin que vos discours ne donnent nul prétexte de vous accuser de vous en être mêlé : c'est ce qui m'a fait agir avec la circonspection qu'on vous a marquée.

Il se présente à l'heure qu'il est à mon esprit une nouvelle difficulté, qui ne m'embarasse pas moins que la première, & qu'il faut aussi que vous aiez la bonté de m'éclaircir : c'est que je doute que vous puissiez étant actuellement Visiteur, être élu Provincial. Je comprends assez que cette élection n'est pas présentement pour nous d'une grande conséquence, parce que le Pere Antoine de Jesus, qui a déjà été nommé pour exercer cette charge, la peut remplir dignement. Ce seroit même une espèce de justice qu'on lui rendroit, & qui ne porteroit nul préjudice, puisque votre Révérence demeurant son Supérieur on ne pourroit rien craindre de son gouvernement. Encore une fois dites moi, je vous prie, votre pensée là-dessus. Nous parlons, vous le voyez bien, d'une chose future; mais quand elle seroit présente vous ne devriez pas sûrement en être en peine, ni en avoir le plus mince scrupule.

Vous verrez par la Lettre du Pere Gabriel que je vous envoie, dans quelle étrange tentation il est tombé, & la peine qu'il a conçue contre moi. Le parti que j'ai pris est de ne pas faire semblant de m'en appercevoir, & de lui écrire en toute occasion comme je faisois auparavant. J'aurois encore un coup une vraie joie que notre affaire fût terminée avant l'arrivée de cette Lettre, afin que vous puissiez y répondre amplement.

J'oubliois de vous dire que le dernier jour de l'an Madame la Duchesse d'Alve m'envoia un Express qui m'apporta deux de ses Lettres, celle que je vous adresse, & une autre par laquelle elle me fait agréablement de petits reproches de ce que vous lui avez dit, que je l'aime moins que Monsieur le Duc. Je n'ai eu garde d'en convenir; j'ai seulement fait réponse qu'après m'avoir dit tant de bien de son Epoux & loué si fort sa vertu & sa spiritualité, vous aviez pensé qu'ai-

tant autant que j'aime les personnes vertueuses & spirituelles, je ne pouvois n'avoir pas une très-haute estime de son mérite. Je l'assurai ensuite que je n'aime que Dieu seul pour lui-même; & que ne m'ayant donné nul sujet de l'aimer moins que son Epoux, il étoit de mon devoir de l'aimer davantage. Ce discours étoit un peu mieux rangé qu'il ne l'est ici. Depuis j'ai écrit deux fois à ce Duc. C'est plus souvent, MON REVEREND PERE, que vous ne me l'aviez prescrit.

Je me persuade que le Livre que le Pere Medine a fait transcrire, est celui de ma Vie. Obligez-moi de me faire sçavoir ce que vous en avez appris. J'aurois de la joie qu'il fût transcrit; car je crains qu'il ne se perde, parce qu'il n'y en a que deux exemplaires, celui-là, & celui que les Anges * ont en leur pouvoir. J'estime cependant bien davantage le second Livre que j'ai écrit, parce que j'avois alors plus d'expérience & de lumière.

Dieu vous conserve, MON REVEREND PERE, un grand nombre d'années: rien ne pourroit me donner plus de joie que de voir Paul; mais si Dieu ne veut pas que j'aie cette consolation, & qu'il ait dessein au contraire de m'envoier croix sur croix & affliction sur affliction; que sa volonté soit faite. Je suis plus que jamais avec mille respects,

Votre indigne Servante & vraie Fille
THERESE DE JESUS.

Beatrix se recommande fort, MON REVEREND PERE,
à vos saintes prieres.

R E M A R Q U E S.

IL est aisé de juger par la simple lecture de cette Lettre que Sainte Therese l'écrivit à Malagon au commencement de l'année 1580. peu après qu'une furieuse tempête eût agité la Réforme. Le Pere Medine dont elle y parle, étoit un de ses Directeurs. Ici, comme par tout ailleurs, elle préfere au Livre de sa Vie, celui qui a pour titre, Le Che-

ANN.
1580.

* Les In-
quisiteurs.

min de la Perfection; Livre si excellent en effer, que le très-saint & très-sçavant Curiel assuroit n'avoir jamais trouvé en pas un Livre, une Théologie plus pure & plus sublime que celle qui est renfermée dans celui-ci. C'est ce que le Maître Balthasar de Zespédes a certifié dans les Informations pour la Béatification de la Sainte, avoir ouï de la propre bouche de ce grand homme.

Quand la Sainte dit du Pere Antoine de Jesus, qu'il avoit déjà été nommé Provincial, elle parle de la nomination qui avoit été faite au Chapitre que les Carmes déchaussés avoient tenu le 8. d'Août 1576. au Couvent d'Almadovar, mais qui n'eut point lieu.

(a) *Hist. générale des Carm. déch. L. 4. ch. 6.*
(b) *Liv. 5. chap. 1.*

LE P. Jean Baptiste Rubeo Général (a) étoit mort le 4. Septembre 1578. & après lui le P. Jean Bapt. Cafardo gouverna l'Ordre en qualité de Vicair général jusqu'au Chapitre qui se tint au mois de Mai 1580. (b) où il fut élu Général. Cela posé nous ne sçaurions concilier la date que le P. Pierre de l'Annonciation vient de donner à cette Lettre, avec ce que la Sainte y marque des dispositions du P. Général en faveur de la Réforme, l'Histoire de l'Ordre ne nous fournissant aucune trace de ces dispositions dans le Pere Cafardo, au moins avant le Bref que le Pape Gregoire XIII. accorda aux Carmes déchaussés le 22. Juin 1580. pour faire une Province séparée, & pour avoir un Provincial particulier. Nous ne comprenons pas non plus comment elle auroit parlé au commencement de 1580. du Révérendissime P. Général, puisque, comme nous venons de le dire, le P. Rubeo étoit mort dès 1578. & que le P. Cafardo ne lui succéda qu'au mois de Mai 1580. à moins qu'elle n'ait donné à celui-ci la qualité de Général parce qu'il en exerçoit les fonctions. De plus, le Pere Graüen étoit Visiteur lorsqu'elle écrivit cette Lettre; elle le marque expressément. Or il ne pouvoit l'être alors en vertu des pouvoirs que le P. de Vargas lui avoit donnés en 1573. & que le Nonce Hormanet lui avoit confirmés en 1575. puisque le Nonce Sega les avoit révoqués en 1578. en assujettissant les Carmes déchaussés aux Provinciaux des Carmes mitigés. Ce n'étoit donc qu'en vertu des nouveaux pouvoirs qu'il auroit reçus du P. Ange de Salazar que ce Nonce avoit nommé le 1. Avril 1579. Vicair général de la Réforme. Mais ce n'est qu'en 1580. au mois d'Avril (c) que le P. de Salazar lui donna cette commission. Enfin, puisque la permission d'élire un Provincial ne fut donnée à Rome que le 22. Juin 1580. & qu'avant ce tems-là les affaires des Carmes déchaussés y paroissoient désespérées, comment la Sainte auroit-elle délibéré dès le commencement de cette même année sur le choix du Provincial? Toutes ces réflexions jettent sur la vraie date de cette Lettre une obscurité que nous ne pouvons éclaircir. Ainsi ne sçachant en quel tems la placer au juste, nous lui laissons la date que lui a donnée l'Editeur Espagnol, quoique nous ne la croyions pas exacte; & en observant encore que loin de trouver dans l'Histoire générale des Carmes déchaussés quelque mention de tempête qui ait agité la Réforme, & qui ne vint que de finir au commencement de 1580. nous y voyons au contraire que le P. Ange de Salazar, quoique de l'Observance mitigée, gouvernoit la Réforme très-sagement depuis le 1. d'Avril 1579. & qu'il la favorisoit de toute son autorité.

(c) *Liv. 4. chap. 11.*



LETTRE LXII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN
DE LA MÈRE DE DIEU.

SEIZIÈME.

La Sainte lui écrit touchant la maladie de la Mère Prieure de Toledé ; parle de cette Prieure avec éloge ; & souhaite qu'on la fasse changer d'air pour la rétablir en santé.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE RÉVÉRENCE, MON PÈRE.

LA MÈRE Prieure de Toledé m'a fait écrire qu'elle est extrêmement malade : j'ai du scrupule en vérité de la laisser dans un païs où l'air est si contraire à son temperament, qu'il est capable de la faire mourir. Il m'est venu dans l'esprit qu'il seroit fort à propos, si vous le trouvez bon, MON RÉVÉREND PÈRE, que vous prissiez la peine de la conduire à Avila ; quoique je sois sûr qu'elle fera continuée Prieure, parce que ce seroit un crime, aiant gouverné sa Communauté avec tant de sagesse & de prudence, d'en élire une autre. Mais je voudrois qu'on fit deux choses après l'élection ; qu'on rétablît sa santé le mieux qu'on pourra ; & qu'en partant pour Avila vous missiez Supérieure celle de ses Filles qu'elle jugeroit plus capable de cette charge.

J'apprehende néanmoins que ce ne soit un surcroît de peine pour la Communauté d'Avila qui est si pauvre, de se voir chargée d'une personne aussi infirme qu'est la Mère Prieure de Toledé. D'un autre côté, outre qu'on pourra juger plus sûrement de son mérite & de sa sainteté n'étant point en charge, elle sera, si elle est aussi vertueuse qu'on le public, d'un très-grand exemple à toutes les Sœurs, ce que

ANN.
1580.

ANN.
1580.

je compte pour beaucoup. Par-dessus cela il faut se souvenir que nos Sœurs d'Avila lui ont de l'obligation ; car on leur donne tous les ans huit ducats en sa considération depuis l'établissement du Monastere. Enfin il ne faut pas oublier les grands services qu'elle a rendus à l'Ordre. Ainsi il me paroît qu'il y auroit bien de l'injustice à la laisser mourir faute de la faire changer d'air.

Lorsque vous serez sur les lieux, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'examiner ce qui sera le plus avantageux & pour elle & pour nous : sur-tout souvenez-vous, je vous prie, qu'il lui est venu une tentation de croire que vous avez de la peine contre elle. Comme vous lui écrivites, il y a quelque tems, qu'on ne lui enverroit point un certain argent, elle s'est imaginée que vous ne vous fiez point à elle, & que vous la croïez mauvaise ménagere. Je lui ai expliqué votre intention là-dessus, & le dessein que vous avez qu'elles aient de rentes, & qu'on amasse peu-à-peu quelques petites sommes pour commencer le bâtiment de l'Eglise.

Toutes vos Filles, MON REVEREND PERE, vous donnent bien de la peine : j'ose dire cependant que vous leur êtes encore redevable ; car elles ont toutes pris une extrême part à vos persécutions, sur-tout celles de Toledé qui y ont été encore plus sensibles que les autres. Je suis comme je dois avec une estime pleine de respect,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

LA Prieure des Carmelites déchaussées de Toledé dont la Sainte parle dans cette Lettre, se nommoit Anne des Anges. Cette excellente fille fut une des quatre premières Religieuses du Monastere de l'Incarnation d'Avila qui prirent la Réforme, & qui suivirent la Sainte dans l'établissement de celui de Saint Joseph dans la même Ville, d'où elle alla ensuite au Couvent de Toledé en qualité de Prieure.

Il n'est pas aisé de fixer la date de cette Lettre. Seulement il est certain que la Sainte n'étoit pas à Toledé lorsqu'elle l'écrivit, puisqu'elle y marque que la Mere

LETTRE SOIXANTETROISIE'ME. 235

Prieure de Toledo lui a fait écrire ; & il semble par ses expressions qu'il y avoit déjà quelque tems qu'elle n'y étoit pas. Peut-être qu'elle étoit alors à Valladolid occupée à disposer la fondation de Palence : auquel cas sa Lettre pourroit être du mois d'Août 1580. puisqu'elle étoit partie de Toledo pour Valladolid le 25. ou le 26. de Juin. (Voiez l'*Histoire gén. des Carm. déch. Liv. 5. chap. 7.*) Que si elle l'écrivit de Malagon avant que d'en partir pour la fondation de Villeneuve de la Xare, ce qui n'est pas sans apparence, & ce qui nous paroît plus probable, il faudroit nécessairement dire qu'elle l'écrivit avant le 13. de Fevrier. *Ibid. chap. 13.* Dans cete incertitude nous allons la placer immédiatement à la suite de la quinziesme au P. Jérôme Gratién.

LETTRE LXIII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

DIX-SEPTIÈME.

Sa douleur de la maladie d'un saint Prieur des Chartreux de Seville, & des persécutions que la Mere de S. Joseph y avoit souffertes ; elle désapprouve les Lettres de pur compliment ; se loue de la vertu de sa Communauté ; exhorte cette Mere à la défiance d'elle-même, & la remercie d'avoir travaillé aux affaires de l'Ordre.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE MERE.

A Ujourd'hui 8. Février j'ai reçu votre Lettre du 21. de Janvier. Elle m'apprend le danger de mort où est mon saint Prieur des Grottes* : j'en suis sensiblement affligée, & même beaucoup plus que je ne l'aurois été si son grand âge, ou une maladie ordinaire l'eût conduit au tombeau : mais de le perdre par une bévue aussi funeste qu'est celle que vous me marquez, c'est ce qui me désole. Je condamne en ceci ma simplicité ; car selon les lumieres de la foi il sera d'autant plus heureux qu'il souffrira davantage. Malgré cette

G g ij

ANN.
1580.
9. Fevr.

* Voiez la Note sur la XIX. Lettre de ce Volume, p. 80.

ANN.
1580.
9. Fevr.

persuasion je ne puis m'empêcher de regretter infiniment que nous aïons un Saint de moins sur la terre, tandis que les pécheurs qui ne cessent point d'offenser Dieu s'y multiplient, & y vivent fort long-tems. Plaise à Dieu de le mettre dans l'état le plus avantageux à son salut : c'est la grace que nous devons toutes lui demander pour notre saint Prieur, puisque c'est par cet endroit-là que nous pouvons lui marquer notre reconnoissance de tant de bienfaits dont nous lui sommes redevables. Oublions donc nos intérêts, & tout ce que nous perdons en sa personne, pour ne penser qu'à ses intérêts particuliers. Nous aurons dans ce Monastere tout le soin qu'on peut avoir de prier Dieu pour lui; mon inquiétude c'est qu'il fera mal aisé de me faire sçavoir de ses nouvelles à la Rode, ou à Villeneuve qui en est proche; je crois cependant qu'il ne peut sans miracle revenir de cette extrémité.

Pour ce qui est, MA CHERE FILLE, du reproche que vous me faites que nos Sœurs de ces quartiers-ci vous ont oubliée, & qu'elles ont pris bien peu de part à vos souffrances, soiez persuadée qu'elles les ont ressenties avec toute la vivacité imaginable, & qu'elles n'ont point cessé de prier Dieu pour vous avec bien de l'ardeur. Si donc elles ne vous ont point écrit pour vous en assurer, c'est que ne pouvant vous rendre aucun service, ce n'auroit été que des Lettres de compliment & de pure civilité, qui doivent être peu en usage parmi nous : outre que leur aiant dit que la tempête étoit apaisée, & que Dieu avoit remedié à tout, il ne leur restoit qu'à lui en rendre grâces, & à se réjouir comme elles ont fait, des bontés de Dieu pour vous & pour votre Communauté. Je vous rendrai encore, MA CHERE MERE, ce témoignage en leur faveur, qu'elles ont fait tant de vœux & de prieres pour obtenir du Ciel les secours dont vous aviez besoin, que j'étois ravie de voir en elles ce renouvellement de ferveur, qui m'a fait augurer qu'elles serviront le Seigneur avec encore plus de zèle & de courage.

La maladie de la nouvelle Souprieure me chagrine beaucoup; je souhaitois qu'elle remplît cette place, étant aussi saine qu'elle étoit; je me flatois même que ce seroit un grand

soulagement pour votre Révérence, d'avoir une Souprieure qui eût de la santé, & qui pût suppléer à ce que vous ne pourriez pas faire. J'espère cependant qu'elle s'acquitera bien de cette charge. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés: sur-tout ne manquez pas, s'il vous plaît, de la faire honorer & respecter de la Communauté, & de punir sévèrement celles des Sœurs qui en votre absence ne lui obéiroient pas comme à vous-même; par ce moien vous lui donnerez l'autorité qui lui convient, & sans laquelle elle ne pourroit gouverner.

Sévano va vous voir chargé d'une Lettre que je lui ai donnée. Comme il ne peut rien faire ici, il a dessein, dit-on, de passer aux Indes; je déplore son malheur, dont je suis touchée par reconnoissance des bons offices qu'il nous a rendus dans le tems d'une nécessité pressante. Je vous ai aussi écrit, MA CHERE FILLE, par le Pere Nicolas que je ne crois pas encore parti; ainsi je voudrois qu'il me rendît mes Lettres. Je vous y détaillois la fondation de Villeneuve où je vais. J'ai aussi écrit au Pere Prieur des Carmes, pour le prier de ne point penser à vous acheter une maison, que vous-même ne l'aiez vue & considérée auparavant. Monseigneur votre Archevêque ne peut pas vous refuser la permission de vous rendre sur les lieux pour en juger par vous-même, & pour reconnoître si elle vous convient ou non; sur-tout si vous le faites souvenir de ce que j'ai souffert en pareille occasion, & si vous lui représentez très-respectueusement que les Carmes ne comprennent rien à ce qui regarde les Carmelites. Il ne faut pas cependant rien précipiter; car toutes choses demandent du tems, selon l'ancien proverbe qui dit, que quiconque ne prévoit point l'avenir trouve un grand sujet de mécompte.

Considérez souvent, MA CHERE FILLE, de combien d'artifices le démon s'est servi pour renverser notre Monastere, combien de peines & de fatigues nous avons essuïées pour le soutenir. Ne nous engageons donc plus dans ses pièges, en lui donnant par quelques changemens mal concertés sujet de nous troubler de nouveau: ainsi ne faites rien sans un sur examen, & sans prendre de bons conseils. Je ne me fie-

ANN.
1580.
9. Fevr.

ANN.
1580.
9. Fevr.

rois cependant pas au Prieur des Carmes ; il n'entend rien aux affaires. Croïez , MA CHERE FILLE , que personne ne passionne tant que moi , votre repos , votre satisfaction , & que vous soïez bien logées : n'oubliez donc pas qu'il vous fera plus avantageux que la maison ait une belle vue , que d'être située dans un beau quartier , & qu'il faut tâcher qu'elle ait un grand jardin.

Les Religieuses déchauffées de Saint François à Valladolid s'imaginèrent faire merveilles de quitter leur ancienne maison pour en acheter une proche de la Coutellerie : elles en font à l'heure qu'il est inconsolables , réduites comme dans une étroite prison , à ne pouvoir ni se remuer , ni faire le moindre bruit sans être entendues des voisins , ce qui les désolé ; par-dessus cela elles sont fort endettées.

Comme donc je vous aime très-tendrement , & même beaucoup plus que vous ne pouvez penser , je desire avec ardeur que vous réussissiez dans tout ce que vous entreprenez , sur-tout dans une chose de cette importance. D'ailleurs c'est que plus j'aime une personne , moins je puis souffrir ses défauts. Je vois bien que c'est une simplicité à moi , puisqu'en faisant des fautes on acquiert de l'expérience : mais comme lorsque les fautes sont considérables , rien n'est capable d'en dédommager , il faut tâcher de les prévenir ; or la meilleure prévoiance est de se défier beaucoup de soi-même.

Je suis désolée , MA CHERE FILLE , que vous aïez tant de rentes à païer ; rien ne ruine si absolument ni si promptement une Maison. Puisque le Pere Prieur l'approuve , ce doit être un bien pour vous , dont cependant je prie Dieu de vous décharger , car c'est une source d'inquiétudes pour de pauvres Religieuses. Si mon Frere étoit dans la situation où je desirerois qu'il fût , & qu'il vous vît dans la nécessité , je suis bien sûre qu'il ne manqueroit pas de vous secourir. Mais comme il a été obligé de se charger de plusieurs rentes , d'en vendre d'autres qu'il avoit dans les Indes ; & que de mille ducats qu'on devoit lui compter à Valladolid , on lui en retranche cent , il a fallu qu'il se retirât dans sa Terre : ce qui le chagrine ; d'autant qu'il est accoutumé à faire de la dépense , à en avoir de reste , & qu'il n'est ni de condition , ni

d'humeur à faire connoître ses besoins. Il m'a écrit deux fois pour m'ouvrir son cœur à ce sujet. Ce que vous faites pour lui en lui rendant ce qu'il vous avoit prêté, m'a fait un vrai plaisir : mais vous allez au-delà de son desir ; il ne demandoit que la moitié. Aïez soin, je vous prie, de le bien recommander au Pere Prieur.

Que Dieu vous récompense, MA CHERE MERE, d'avoir contribué si généreusement pour les affaires de l'Ordre ; pas un de nos Monasteres n'a donné autant que le vôtre, excepté celui de Valladolid qui a donné cinquante ducats plus que vous. Ils sont venus fort à propos pour secourir nos Peres qui sollicitent à Rome nos affaires, & qui souffrent, dit-on, étrangement. C'est néanmoins le tems où leur présence y est le plus nécessaire. Dieu soit béni de tout.

Adressez, s'il vous plaît, vos Lettres au Pere Jérôme Gratiën : il me mande avoir écrit au Pere Nicolas touchant vos affaires. J'ai bien de la joie de ce que nous pouvons avoir la consolation de recevoir de ses nouvelles. Au reste je ne sçais pourquoi vous me dites que j'ai deviné que vous me faisiez des Corporaux : c'est vous-même qui me l'avez appris dans la Lettre que Serano m'a apportée. Ne me les envoyez pas cependant, que nous n'aïons vu si nous en avons besoin. Il faut avouer que rien ne vous échape, & que vous pensez à tout. Dieu vous conserve, MA CHERE FILLE, & vous rende une grande Sainte : je l'en supplie de tout mon cœur.

Obligez-moi de ne point empêcher le Pere Prieur de venir, & ne vous chagrinez point de son départ : vous sçavez qu'il n'est pas juste de préférer notre intérêt particulier au bien commun, sur-tout dans une occasion de cette importance. Recommandez nous à Notre Seigneur, mais moi particulièrement ; j'en ai plus besoin que jamais pour réussir dans cette fondation. Comptez que je vous ai fait les compliments de notre Mere & de toutes nos Sœurs, car je ne sçaurois plus écrire. Je suis, MA REVERENDE MERE, avec une affection sans égale toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 9. Février 1580.

ANN.
1580.
9. Fevr.

Il est visible en comparant les premiers mots de cette Lettre avec la date de la fin, que la Sainte avoit commencé de l'écrire le 8. & qu'elle ne la finit que le lendemain.

En conséquence du Jugement que rendirent le 15. Juillet 1579. M. Segá Nonce & les quatre Commissaires qu'il avoit pour adjoints, Jugement par lequel la séparation des Carmes déchauffés d'avec les mitigés avoit été déclarée juste & nécessaire, (car ce Nonce étoit alors défabué de ses préventions contre les Peres & contre les Sœurs de la Réforme) il fut résolu de députer secrètement à Rome pour solliciter cette séparation (a) ; & Sainte Thérèse choisit pour cet effet le P. Jean de Jésus Rocca, auquel (b) on associa le P. Diegue de la Trinité Prieur de Pastrane. Nous ne pouvons concilier avec ce qu'elle marque ici le 9. Février 1580. que ces Peres souffroient étrangement à Rome, ce que l'Historien de l'Ordre (c) rapporte, qu'ils se disposèrent pour leur voyage au commencement de l'année 1580. & qu'ils ne partirent d'Espagne pour Rome que vers le 2. de Mars. Il fallut au reste qu'ils se déguisassent pour éviter toutes surprises & dans leur voyage, & dans leur séjour à Rome ; mais après avoir eu bien des alarmes, & avoir essuïé bien des travaux, ils obtinrent du Pape au mois de Juin le Bref tant désiré.

(a) *Hist. générale des Carm. déch.*

L. 4. ch. 13. chap. 1.

(c) *Ibid.*

LETTRE LXIV.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

DIX-SEPTIEME.

Mérite de la Mere Prieure de Toledé ; & danger de laisser entrevoir aux Religieuses un changement de demeure.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VÔTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1580.
Mars.

Nous n'avons présentement aucun Monastere qui ait autant besoin de personnes de mérite & de capacité, que celui de Toledé : la Mere Prieure est sur le point de sortir de charge, & nulle des Religieuses de sa Maison ne me paroît capable de lui succéder. Quelque infirme qu'elle soit, je suis sûre que nous ne trouverons pas ailleurs une Prieure de son mérite, & qui ait autant de talens qu'elle

ca

en a pour bien gouverner une Maison Religieuse : elle est d'une prudence consommée, fort vigilante & très-vertueuse.

Si vous le jugez à propos, MON REVEREND PERE, elle pourroit en cas de nécessité renoncer à sa charge, afin qu'on procédât à une nouvelle élection, puisqu'elle est toujours malade à Toledé, & que la chaleur du país la tue. D'un autre côté, si elle fait cette renonciation, j'apprehende de ne pas trouver autre part une Religieuse de son mérite pour remplir une place qu'elle occupe si dignement. Par-dessus cela ses Filles l'aiment & la respectent tant, qu'il y a peu d'apparence que tant qu'elle vivra elles puissent s'accommoder d'une autre Prieure. Je sçais cependant qu'il y en a quelques-unes parmi elles, comme il y en a par-tout, qui sont tentées sur son sujet, & qui ne l'aiment pas ; mais il ne faut avoir nul égard à cela.

A N N.

1580.

Mars.

Je vous supplie donc, MON REVEREND PERE, de faire une sérieuse attention sur le besoin de cette Communauté ; & de vouloir bien vous laisser persuader que je connois mieux que votre Révérence l'humeur des Filles : rien ne leur est plus préjudiciable que de leur faire esperer de passer aisément d'une Maison à une autre, si ce n'est pour une nouvelle fondation ; changement qui ne laisse pas de leur faire aussi quelquefois bien du tort : il a même été tel, que j'ai souhaité qu'on cessât d'établir des Monasteres, afin que chacune demeurât tranquillement dans celui de sa Profession.

Faites-moi aussi le plaisir, MON REVEREND PERE, d'être bien assuré de ce que je vais vous dire, & ne l'oubliez pas, je vous supplie, après ma mort. C'est que le démon ne demande pas mieux que de tenter par cet endroit-là les personnes qui comme nous font profession d'une étroite clôture, pour peu qu'on leur laisse appercevoir un changement de situation : j'aurois quantité d'exemples à rapporter sur ce chapitre ; je les supprime pour vous dire qu'après avoir obtenu de notre Pere Général la permission de faire changer de Monastere les Carmelites, lorsque l'air du país seroit contraire à leur santé, j'ai reconnu tant de dangers dans ces sortes de déplacements, que je ne crois pas qu'on en doive user, à moins que le bien de l'Ordre ne le demande.

ANN.
1580.
Mars.

C'est, ce me semble, un moindre mal de laisser mourir une seule Religieuse dans son Monastere, que de préjudicier par son exemple au repos & à la tranquillité de toutes les autres.

Nous n'avons présentement, MON REVEREND PERE, aucun Monastere où il n'y ait quelque place vacante: dans plusieurs il y en a beaucoup, sur-tout à Segovie où il y en a trois ou quatre: j'en ai tenu un compte exact. Lorsque je pris des Religieuses de Malagon pour la fondation de Villeneuve, je donnai à la Mere Prieure plusieurs permissions de recevoir des filles; je ne me souviens pas précisément du nombre; je lui recommandai de les bien choisir. Depuis j'ai pensé qu'il seroit plus à propos que vous les lui ôtassiez toutes, & qu'elle fût obligée à chaque fois qu'elle voudroit recevoir des Postulantes, d'avoir recours à votre Révérence pour la permission.

Pour moi, comme je suis plus convaincue que jamais de vos soins & de votre application pour le bien de l'Ordre, présentement que vous ne pouvez pas me soupçonner d'agir par tentation, je vous conjure au nom de Dieu de souffrir que je ne me mêle plus du gouvernement, mais que je vous l'abandonne en entier. J'aurai une joie inexplicable si vous m'accordez cette grace, que je vous demande si instamment. Je me flate que dans l'état où sont maintenant nos Monasteres, tout y étant sur un meilleur pied, votre Révérence aura moins de peine à les gouverner: mais avant que les choses fussent au point où elles sont aujourd'hui, on étoit contraint d'une part de recourir à bien du monde pour faire avec rien des établissemens, & de l'autre de s'efforcer de contenter les personnes qui nous assistoient avec tant de générosité.

* C'étoit le
B. H. Pere
Jean de la
Croix à qui
Ste Therese
donnoit ce
nom.

Seneque * toujours infiniment content, dit qu'il n'a jamais manqué de trouver dans son Supérieur plus qu'il n'auroit osé esperer, & il ne cesse point d'en rendre graces à Dieu. Que je serois heureuse si je pouvois comme lui n'avoir que cela à faire! mais il s'en faut bien que cela soit. Plaise à Dieu de le conserver un grand nombre d'années.

Les accidens qui vous sont arrivés, m'ont causé bien de l'inquiétude & du chagrin. Je ne sçais au juste quelle est la

monture dont vous vous êtes servi : mais pourquoi vouloir faire dix lieues en un jour, n'ayant qu'un bast sur une bête de somme ? Il n'en falloit pas davantage pour vous tuer. Dieu veuille que vous ne vous soiez point fait de mal. Aiez soin, je vous prie, de vous mieux vêtir que vous ne faites, car il fait encore froid. Pour l'amour de Dieu prenez-y garde : quelle perte pour ce grand nombre de personnes dont vous procurez avec tant de zèle l'avancement dans la piété, si vous veniez à n'avoir plus de santé !

ANN.
1580.
Mars.

Elie est à présent sans crainte & sans nulle appréhension. Le Pere Rodrigués & le Pere Baltasar Alvarés ont l'un & l'autre une ferme espérance que tout réussira parfaitement : pour moi mes inquiétudes ont cessé ; & je ne pourrois, quand même je le voudrois, être agitée de ces craintes qui m'ont autrefois tant tourmentée.

Ma santé depuis quelque tems a été très-dérangée : j'ai pris médecine aujourd'hui, & je me porte mieux que je ne me suis portée depuis quatre mois. Le mal a été si violent que j'en ai pensé mourir. On ne peut être avec plus de vérité que je suis,

Votre indigne Servante & Fille
THERÈSE DE JESUS.

REMARQUES.

IL manque au commencement de cette Lettre une demie-feuille, comme partie de la fin de la LXII. apparemment pour la raison que l'on a expliquée dans les Remarques sur la Lettre LIX.

Le sujet que la Sainte traite dans cette Lettre, nous découvre qu'elle l'a écrite à Villeneuve de Laxare, actuellement occupée à y établir une Maison de Carmelites l'an 1580.

CE fut donc dans l'intervalle du 21. Fevrier, jour auquel elle arriva à Villeneuve de Laxare, (Hist. gén. des Carm. déch. Liv. 5. chap. 3.) au 20. de Mars auquel jour elle en partit pour aller à Toledo. (*Ibid.* chap. 7.)

Malgré les instances de Sainte Theresé pour que la Mere Prieure de Toledo qui y étoit toujours malade, retournât à Avila, jamais ses Filles ne purent consentir à une si dure séparation. On fut donc contraint de la leur laisser jusqu'à l'établissement du Monastere de Cuerba dont elle fut Fondatrice.

LETTRE LXV.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

DIX-HUITIÈME.

Etat de sa santé ; mérite de la Mere de S. Joseph & de ses Filles ; diverses affaires dont elle l'entretient.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE FILLE.

ANN.
1580.
Avril ou
Mai.

Vous devez être persuadée que je serois ravie de m'entretenir long-tems avec vous, si mes forces pouvoient me le permettre ; mais il s'en faut bien que cela soit, car j'ai été si mal depuis quelques jours, que je pense que Dieu me veut faire paier la santé que j'ai eue à Malagon, à Villeneuve & sur les chemins. Il y a long-tems, peut-être même bien des années, que je ne m'étois si bien portée. Dieu m'a fait une grande grace de me donner de la santé lorsqu'elle m'étoit si nécessaire. Pour à présent, il importe peu en quel état je sois.

Je fus saisie le Jeudi Saint d'une attaque de paralysie des plus violentes que j'aie jamais senties, accompagnée de grands maux de cœur. J'en suis quitte à l'heure qu'il est ; il n'y a que la fièvre qui continue toujours avec une foiblesse si extrême, qu'elle m'a presqu'ôté la liberté d'aller au parloir trouver le Pere Nicolas arrivé ici depuis deux jours. J'ai été charmée de son entretien, dans lequel vous n'avez pas été oubliée. Il est si plein d'estime pour vous, que j'ai cent fois admiré l'adresse que vous avez eue de le tromper, & de le jeter dans l'erreur où il est sur votre sujet ; erreur à laquelle je n'ai pas peu contribué par le portrait avantageux que je lui ai fait de vous : j'ai pensé que ce seroit un

bien pour votre Monastere, que ce Pere eût de l'estime pour votre personne. Le seul mal que j'y trouve, c'est que nous sommes également trompés dans la bonne opinion que nous avons de votre vertu. Plaise à Dieu, MA CHÈRE FILLE, de vous soutenir sans cesse de sa main, & que vous ne fassiez jamais rien qui vous fasse perdre cette bonne opinion que nous avons de votre mérite.

Le portrait que vous me faites de vos dernières Religieuses me plaît extrêmement, & me donne une grande envie de les connoître. Faites-leur, je vous prie, bien des amitiés de ma part. Recommandez à toutes nos Sœurs de bien prier Dieu pour les affaires de Portugal, & aussi pour Madame Guiomar plongée dans la dernière affliction de ce que Dieu ne lui a pas encore donné d'enfant. Comme nous lui avons de sensibles obligations & à Madame sa mere, il est juste que nous joignons nos vœux aux leurs, d'autant que ce sont des Dames très-vertueuses affligées à l'excès.

J'ai reçu, MA CHÈRE MÈRE, plusieurs de vos Lettres, avec celles que le Pere Prieur de Pastrane m'a apportées: j'ai une vraie joie qu'il ait laissé les affaires de votre Maison en si bon état. A présent que le Pere Jérôme Gratien va vous trouver, il ne manquera plus rien à votre bonheur.

Pour la maison qu'on a envie de vous vendre, c'est m'en faire un merveilleux portrait que de dire qu'elle a une belle vue & un fort grand jardin, car rien ne vous convient mieux. L'unique défaut que je lui trouve, c'est d'être si éloignée du Couvent de Notre-Dame des Remedes, dont les Religieux viennent souvent vous confesser. Je ne la croiois pas hors de la Ville, mais seulement tout au bout. En quel que endroit qu'elle soit située ne l'achetez pas, MA CHÈRE MÈRE, sans l'avoir vue, & sans avoir pris avec vous deux de vos Religieuses qui se connoissent le mieux en bâtimens pour l'examiner: nul Supérieur ne peut vous refuser de l'aller voir avant la conclusion du marché. Sur-tout ne vous fiez ni aux Carmes, ni à qui que ce soit. Encore une fois il est absolument nécessaire que vous & plusieurs de vos Filles la voiez avant que de l'acheter. Je vous l'ai déjà mandé, mais comme j'apprehende que ma Lettre ne vous ait pas été

ANN.
1580.
Avril ou
Mai.

ANN.
1580.
Avril ou
Mai.

rendue, je le répète dans celle-ci : la chose le mérite bien.

Je vous envoie la réponse de la Lettre que vous avez écrite à mon frere : je l'ai décachetée par megarde ; mais aiant connu dès les premiers mots qu'elle ne s'adressoit pas à moi, je l'ai aussi-tôt recachetée. Si Dieu me rend la fanté je ne serai guères plus d'un mois à Toledé, parce qu'on m'ordonne d'aller à Segovie, delà à Valladolid, & ensuite à Palance qui n'en est qu'à quatre lieues, pour y fonder un Monastere. J'ai prié qu'on vous envoiât, MA CHERE MERE, une relation de la fondation que je viens de faire à Villeneuve de Laxare. Comme je ne doute point qu'on ne se soit acquité avec plaisir de cette commission, je vous dirai seulement que nos Sœurs y sont fort bien, & que j'espère que Notre Seigneur fera glorifié de cet établissement. J'ai laissé pour Prieure la Mere Marie des Martyrs : c'est une excellente fille de ce Monastere de Toledé ; elle me paroît aussi propre pour ce pais-là, que vous, MA CHERE MERE, pour l'Andalousie. Je lui ai donné pour Souprieure la Mere Elvire de Saint Ange du Couvent de Malagon, & deux autres Religieuses de la même Maison, toutes trois fort vertueuses & d'un grand exemple.

Obtenez-nous de Dieu, MA CHERE MERE, par de continuelles sollicitations, qu'il fasse servir ce grand nombre d'établissements à sa gloire ; je le prierai de mon côté de vous conserver, & de vous rendre une grande Sainte.

Quoique ma fièvre soit peu considérable, mes maux de cœur sont si violens que je ne puis écrire davantage ; je me flate cependant que ce ne sera rien. Ne m'oubliez pas, je vous prie, devant le Seigneur. La Sœur Beatrix de Jesus achevera cette Lettre, & vous dira que la Mere Prieure de Malagon a pensé mourir.

R E M A R Q U E.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Toledé l'an 1580. au retour de la fondation de Villeneuve de Laxare.

LE Jeudi Saint arriva cette année le 31. de Mars. Puis donc qu'il est visible par la Lettre même qu'elle fut écrite peu après l'accident que la Sainte eut le Jeudi Saint, & qu'elle eseroit alors n'être guères plus d'un mois à Toledé, ce n'est pas hasarder que de placer la Lettre au mois d'Avril ou de Mai. Elle fut pourtant obligée, à raison de quelque contretems, de rester à Toledé (a), jusqu'au 25. ou 26. de Juin.

(a) *Hist. gén.*
L. 5. ch. 7.

LETTRE LXVI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN
DE LA MÈRE DE DIEU.

DIX-HUITIÈME.

La Sainte soutient les intérêts de la charité contre les raisons du faux point d'honneur ; elle marque son indifférence pour la vie ou pour la mort, & traite de différentes affaires de l'Ordre.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT ACCOMPAGNE INCESSAMMENT VOTRE RÉVÉRENCE, MON PÈRE.

J'E reçus hier les Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, peu de tems après l'arrivée de celles du Père Recteur d'Alcala : j'avois déjà communiqué l'affaire dont il s'agit à Madame Louise de la Cerda, & au Licencié Serano, qui a répondu ce que vous verrez dans le papier que je vous adresse.

A l'égard de la dispute dont vous me parlez, je suis ravié que votre Révérence ait pris le bon parti ; parce qu'encore que les Pères qui ont soutenu l'opinion contraire, puissent avoir de bonnes raisons, il me paroît que c'est une chose bien terrible à l'heure de la mort, de ne prendre pas toutes les sûretés possibles ; & de se souvenir de cet infortuné point d'honneur, lorsqu'on est plus étroitement obligé de le mépriser, que tout finit pour nous, & qu'on sent mieux que jamais le vuide de la créature, & de quelle importance il est à une ame de ne penser qu'à la gloire du souverain Créateur.

Ceux qui ont disputé là-dessus se sont peut-être fondés

ANN.

1580.

5. Mai.

ANN.
1580.
5. Mai.

sur ce qu'il pourroit arriver que la présence d'une personne qui nous a offensés, nous causât une telle émotion qu'elle nous mît en danger de commettre un plus grand mal que ne seroit celui de ne pas prévenir cette personne : mais il est certain qu'on ne risque rien dans cette occasion ; la bonté de Dieu étant si grande qu'il ne manque jamais de nous secourir de ses graces, lorsque nous nous déterminons à faire quelque chose purement pour son amour.

Vous ne devez donc point, MON REVEREND PERE, avoir de peine de tout ce qui s'est passé à ce sujet : il seroit cependant fort à propos que vous fîssiez tous vos efforts pour justifier la conduite de ceux qui ont soutenu avec tant de chaleur l'opinion contraire. Que j'ai de chagrin de vous voir embarqué dans ces contestations !

Je me réjouis du bon état de votre santé ; la mienne est meilleure, & mon mal n'est plus rien en comparaison de ce qu'il a été. J'ai néanmoins une foiblesse de tête extrême, que les douleurs aiguës m'ont laissée. Durant tout ce tems j'ai fort peu gardé le lit ; accoutumée que je suis à souffrir de grands maux, je m'imagine toujours, quoiqu'ils soient excessifs, les pouvoir soutenir debout : il est constant qu'ils ont été tels que je pensois devoir rendre l'esprit. Je ne le croïois pas néanmoins bien fermement, & je n'en étois pas plus alarmée, également contente de mourir ou de vivre. C'est visiblement une grace que Dieu m'a faite, que j'estime d'autant plus que j'ai eu autrefois d'horribles craintes de la mort.

J'ai lu avec plaisir la Lettre venue de Rome : je ne doute pas que les dépêches ne viennent aussi bientôt. Ce qui m'embarasse, c'est que je ne comprends rien à cette révolution qu'elles doivent causer en arrivant. Il seroit bon cependant que votre Révérence, MON PERE, attendît le Pere Vicaire, quand même vous n'auriez d'autres motifs de ce délai, que de ne lui donner pas sujet de penser que vous n'avez pas plutôt reçu cette commission, que vous mourez d'envie de l'exercer : faites, s'il vous plaît, un peu d'attention sur cela.

J'ai écrit à Veas au Pere Jean de la Croix, que bientôt vous l'iriez voir en qualité de Visiteur. J'ai hésité si je devois
le

ANN.
1580.
5. Mai.

le lui dire : mais aiant fait réflexion que le Pere Vicairé qui me l'a mandé, ne se soucie pas qu'on le sçache, j'ai pensé que je ne devois pas non plus que lui, en faire un mystere. Je souhaitois qu'on ne perdît pas un moment : mais puisque les expéditions doivent bientôt arriver, il nous sera infiniment plus avantageux de les attendre, parce qu'alors, comme vous l'avez judicieusement remarqué, l'on agira avec bien plus de liberté.

Dans la privation où je suis de vos entretiens, la bonté avec laquelle vous m'offrez de venir ici exprès pour me voir, si je le desire, est une consolation pour moi. J'accepterois l'offre bien volontiers, si je ne craignois que ce voiage dans les circonstances présentes ne fût remarqué ; & qu'obligé à faire tant d'autres courses, vous ne fussiez fatigué de celle-ci. Je me contente donc de ce que vous ne sçauriez éviter de passer par ici ; & je me borne à desirer que vous y aiez un jour de loisir, pour que je puisse soulager mon ame, en vous parlant à l'aise de tout ce qui s'y passe.

Lorsque je serai un peu remise de ma maladie je tâcherai de parler à Monseigneur l'Archevêque ; & s'il me permet de faire un établissement à Madrid, il faudra partir le plutôt qu'on pourra ; car cette fondation me paroît plus importante que nulle autre. Je n'ai pas encore écrit à la Mere Prieure de Segovie : j'attendrai que je sçache quel sera le succès de mes sollicitations.

Je n'ai pas non plus parlé ici de la réception de la sœur de Monsieur Velasco ; persuadée que quand même la Mere Prieure ne l'agrèeroit pas, les autres Religieuses y consentiroient de bon cœur. Ainsi ce délai me déplaît d'autant plus que je ne puis rester ici que jusques au départ du Pere Vicairé. J'ai donc encore un coup bien du scrupule de ce retardement qui derange toutes nos affaires.

Il y a dans les Carmelites de Segovie un grand nombre de Religieuses, & elles sont sur le point d'en recevoir une : mais plusieurs n'y étant qu'en passant, il ne les faut pas compter. Si vous le jugez à propos, MON REVEREND PERE, j'écrirai à la Mere Prieure que quoiqu'elles soient un grand nombre, elle ne fasse pas difficulté de recevoir cette Demoi-

ANN.

1580.

5. Mai.

felle. De votre côté aiez, s'il vous plaît, la bonté de secourir mes sollicitations, & de lui dire que vous la priez de ne la pas refuser. Vous avez tant de crédit sur son esprit qu'elle ne pourra tenir contre vos instances, pour peu que vous lui marquiez y prendre intérêt. Il faut se souvenir que c'est une espèce de justice, ce Monastere aiant contribué fort peu, pour ne pas dire moins que rien, aux affaires de l'Ordre. Il n'y a donc qu'à lui représenter l'obligation que nous avons à Monsieur Velasco, pour lever tout obstacle & l'engager à la recevoir. Lorsque je serai sur les lieux je terminerai cette affaire, & je vous en donnerai avis. En attendant je prie Dieu, MON REVEREND PERE, de me conserver votre secours, & de vous donner toutes les graces que lui demande incessamment pour vous celle qui est très-respectueusement,

C'est aujourd'hui
le 5. Mai.

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

Sainte Therese écrivit cette excellente Lettre à Toledo le 5. Mai 1580. à son retour de la fondation de Villeneuve de Laxare. Elle y félicite le Pere Jerôme Gratién d'avoir pris le bon parti dans une célèbre dispute qu'il eut à Alcalá contre quelques Religieux qui défendoient une opinion extrêmement périlleuse pour le salut. La question étoit, si une personne offensée est obligée à l'heure de la mort de chercher à se réconcilier avec celui de qui elle a reçu une injure. Sainte Therese résout cette question en peu de mots d'une maniere également solide & édifiante, en disant que c'est une chose terrible à l'heure de la mort de ne prendre pas toutes les sûretés possibles, & de se souvenir du point d'honneur lorsqu'on est le plus obligé de le mépriser.

Sur ce raisonnement de la Sainte quelques Théologiens ont assuré qu'à la vérité c'est un devoir indispensable dans ces derniers momens de prendre le parti le plus sûr pour le salut, mais qu'on n'y est pas obligé en d'autres tems. Pour moi j'avoue ne pouvoir comprendre pourquoi cette obligation n'est pas pour toute la vie, & comment ce qui n'est pas une bonne disposition pour mourir peut l'être pour vivre. Si l'on allégué le péril où l'on est exposé à l'heure de la mort, ce péril ne menace-t-il pas pendant le cours de la vie? Que si l'on dit que la présence d'une personne qui a offensé seroit capable d'exciter dans l'ame

une émotion dangereuse pour son salut ; Sainte Thérèse répond divinement qu'on ne risque rien , parce que Dieu ne manque jamais de nous secourir de ses grâces , lorsque nous nous déterminons à faire quelque chose purement pour l'amour de lui.

Telle a été la décision de cette importante question , donnée par une Sainte qui a reçu des Souverains Pontifes Grégoire XV. & Urbain VIII. l'auguste qualité de Docteur de l'Eglise.

LA commission que la Sainte dit ici avoir été donnée au P. Gratiën par le P. Vicaire , étoit celle de visiter les Couvents des Carmes & des Carmelites de la Réforme ; & ce Vicaire étoit le P. Ange de Salazar , que nous avons déjà remarqué avoir reçu le 15. Juillet 1579. du Nonce Segá & des quatre Commissaires ses adjoints , toute juridiction sur ces Carmelites & sur ces Carmes. Il est clair par cette Lettre que la Commission donnée au P. Gratiën étoit alors recente.

LETTRE LXVII.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

DIX-NEUVIÈME.

La Sainte lui parle d'une Postulante très-pauvre & cependant très-desirée à Segovie ; le prie de venir , & le dissuade d'un autre voyage.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

Hier Jour de la Sainte Trinité , je vous envoiai la Lettre qu'on m'avoit priée de vous faire rendre. Elle ne fut pas plutôt partie que je reçus par le Pere Nicolas celle dont vous m'avez honorée , conjointement avec la sienne ; & aujourd'hui l'on m'a apporté toutes les autres que vous avez eu la bonté de m'écrire. J'ai voulu vous en donner avis par celle-ci , de peur que vous n'en soiez en peine. J'ai bien du chagrin que Madame votre mere ait tant de ports de

ANN.
1580.
30. Mai.

ANN.

1580.

30. Mai.

Lettres à paier. Permettez-moi de la saluer très-respectueusement, & de me recommander à ses ferventes prieres.

J'ai reçu aujourd'hui une Lettre de la Mere Prieure de Segovie, qui me prie de lui amener Mademoiselle Lopés; elle m'assure qu'elle & toutes les Religieuses la recevront avec joie. La vérité est que je lui avois écrit d'une maniere qu'il étoit comme impossible qu'elle la refusât. Je n'avois cependant pas besoin de tant de précautions pour obtenir son agrément; car elle est très-bien intentionnée, & a un fort grand desir de rendre service à votre Révérence & à moi. Dieu soit béni de ce que nous verrons bientôt la fin de ces sortes d'affaires: je le souhaite d'autant plus que je me sens extraordinairement fatiguée de les solliciter, de même que tant d'autres qui se sont présentées: toutes nos Prieures ne songent qu'à ce qui concerne les Maisons dont elles sont chargées.

Il faudra indispensablement envoyer à la Prieure de Segovie de quoi acheter le lit & les habits de la nouvelle Postulante: je voudrois pouvoir les lui donner, mais il n'y a pas moiën dans l'extrême pauvreté où je suis à présent. Si vous avez de la peine qu'on parle si tôt de ces minces accommodemens, il faudra les chercher ailleurs: au cas que la fondation de Madrid se fasse, on sera en état d'en user tout autrement à l'égard de sa dot, je veux dire d'une maniere bien plus généreuse.

Je suis persuadée, MON REVEREND PERE, qu'il seroit nécessaire que vous prissiez la peine de vous rendre ici pour la Fête-Dieu; ce rendez-vous nous seroit infiniment avantageux. Vous pourriez sans beaucoup d'incommodité venir sur un chariot; car bien que le Pere Antoine de Jesus fasse son compte de m'accompagner, il est à l'heure qu'il est si malade, que je meurs de peur que nous ne soions très-embarrassées de sa personne. Il n'y a rien à esperer après la Fête-Dieu, si ce n'est de la part de Monseigneur l'Archevêque. Qu'on a de peine à faire réussir ce qu'on entreprend!

Le Pere Nicolas a un fort grand empressement de vous voir aller où vous sçavez: il s'en faut bien que je sois de son sentiment; je ne le crois nullement nécessaire par les raisons

mêmes qui le lui font souhaiter. Il commence à en demeurer d'accord, ce qui n'est pas peu. Outre que ce seroit vous tuer que de faire un tel voïage, il s'y rencontre des obstacles invincibles. Comme j'espere avoir l'honneur de vous entretenir à loisir, je vous dirai ici seulement que je suis du fond du cœur

ANN.
1580.
30. Mai.

Votre indigne Servante
THERÈSE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

LE zèle de Sainte Therese pour admettre gratuitement de pauvres filles bien appellées, doit servir de modele à toutes les Maisons de l'Ordre, pour peu que l'état de leur temporel le permette : en user autrement c'est s'écarter de l'esprit de leur Sainte Mere.

L'amour qu'elle avoit pour la Pauvreté étoit tel, qu'elle témoignoit d'ordinaire plus de tendresse aux Novices qui n'avoient rien, qu'à celles qui étoient opulentes. On rapporte sur cela qu'ayant donné l'habit dans le Monastere de Segovie à celle dont elle parle dans cette Lettre, & craignant qu'elle ne sçût pas assez bien lire pour être Choriste, elle s'appliqua elle-même avec une bonté charmante tout le tems qu'elle y resta, à la perfectionner dans la lecture ; mais que n'ayant pu lui rien apprendre, elle lui mit en partant un voile noir sur la tête, lui disant ces mots, *Malheur à celui qui vous l'ôtera, ma fille* ; paroles qui firent tant d'impression sur les Supérieurs, que quoique cette Religieuse, pour ne sçavoir pas lire, ait été toute sa vie occupée aux ministeres de la cuisine, ils lui laisserent cependant le voile noir jusqu'à sa mort arrivée le 27. Septembre 1620.

On dit que cette vertueuse fille, nommée Jeanne de la Mere de Dieu, étoit un modele achevé de toutes les vertus ; mais qu'elle excelloit principalement dans l'esprit d'Oraison, de pénitence & d'humilité ; & l'on assure qu'au moment qu'elle expira, on vit une Colombe blanche sortir de sa bouche pour marque de l'innocence de son ame.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Toledo le 30. Mai 1580. le lendemain de la Trinité.



LETTRE LXVIII.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

VINGTIE'ME.

La Sainte marque qu'elle a prié l'Archevêque de Toledé de lui permettre un établissement à Madrid ; elle dit que Dieu s'oppose à ses desseins dès-qu'ils sont humains , & lui parle des affaires de l'Ordre.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1580.
3. Juin.

J E ne puis pénétrer dans les desseins de Dieu, qui fait naître tant de divers obstacles au projet que j'ai fait de sortir de cette Ville, & de parler à Monseigneur l'Archevêque, à qui j'ai eu l'honneur d'écrire aujourd'hui une Lettre en forme de Requête, par laquelle je le supplie très-respectueusement de me permettre de faire une fondation de Carmelites à Madrid : j'ai suivi en cela le conseil de mes amis ; nous verrons quel en sera le succès.

* De Salazar
Vicaire
Général de
la Réforme.

J'apprehende vivement que quelque nouvelle difficulté ne retarde notre voïage, & ne nous empêche de joindre le Pere Ange *, qui m'a écrit qu'il prendra la route de Madrid dès-que les Fêtes seront passées. Si Monseigneur l'Archevêque nous accorderoit la grace que nous lui demandons, nous serions à portée de ne l'attendre pas, & de partir Mardi ou Mercredi.

Comme le Pere Antoine de Jesus est beaucoup mieux, & qu'il dit même la sainte Messe, votre Révérence peut s'é-

pargner d'autant plus aisément la peine de venir, que je me flatte d'avoir bientôt l'honneur de vous entretenir au lieu où vous êtes. Si Dieu me refuse un bien si désiré, je m'en consolerais par l'espérance de vous voir dans le Ciel.

La maladie du Pere Antoine de Jesus a été telle que je n'osois entreprendre le voiage avec lui, de peur qu'il ne restât en chemin. La joie que j'aurois eue, MON REVEREND PERE, de vous avoir pour m'accompagner, augmentoit encore la peine que j'avois à me résoudre de partir avec ce Pere. Dieu renverse toujours mes desseins dès-qu'il y a de l'humain, & que j'y recherche tant soit peu mon repos ou ma consolation. La maladie de ce Pere vous donnoit cependant une belle occasion de nous rendre visite, si vous l'eussiez voulu: tout le monde auroit approuvé votre voiage. Puis donc que vous ne l'avez pas agréé, écrivez-lui au moins la part que vous prenez à son rétablissement; vous le consolerez, car il est dans un grand délaissement.

Ma santé est assez bonne, Dieu merci. Je compte que vous me ferez le plaisir de m'avertir de l'arrivée du Pere Ange: vos Lettres viendront plus sûrement & plus promptement par les Rouliers, que par toute autre voie. Je vous ai écrit depuis peu deux Lettres qui vous marquoient que j'ai reçu celle du Pere Nicolas, & les autres qui étoient dans son paquet. Pour la Lettre que vous m'avez écrite le Mardi avant la Fête-Dieu, elle vient de m'être rendue aujourd'hui Vendredi dans l'Octave: j'y fais réponse par un frere de la Mere Briande, laquelle se porte assez bien; elle se recommande à vos saintes prieres, & ses Filles aussi. Mes complimens, s'il vous plaît, à Monsieur Velasco: je ne lui écris pas aujourd'hui, parce qu'il y a fort peu que j'ai eu cet honneur: je serois fâchée que ma Lettre fût perdue; elle est de conséquence pour Mademoiselle sa sœur, que je serois bien aise qui arrivât avant mon départ.

Le Pere Nicolas m'a dit avoir laissé en dépôt à Seville huit cent ducats*, que la Mere Prieure des Carmelites souhaitoit qu'on gardât pour être employés aux affaires de l'Ordre. Je vous en donne avis, afin que celui qui doit vous en prêter cent, soit assuré qu'on ne tardera pas à les lui

ANN.

1580.

3. Juin.

* Voyez
l'Avertissement.

ANN.
1580.
3. Juin.

rendre : je n'aurai qu'à écrire un mot à Monsieur de Casamonté ; & il lui fera tenir son argent où il lui plaira, en cas qu'on ne l'ait pas satisfait sur les lieux. Plaise à Dieu de vous conserver aussi long-tems que l'en supplie celle qui est pleine de respect,

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

Donnez ordre, je vous prie, qu'on envoie cette Lettre au Pere Nicolas, & qu'on s'informe au Monastere du Carmel s'ils n'ont point de nouvelles du Révérend Pere Vicairé : s'ils en ont, je serois bien aise, MON PERE, que vous me les fassiez sçavoir : je crains que vous ne le puissiez pas, parce que je compte de partir Lundi ou Mardi, s'il ne survient rien de nouveau. Il me paroît qu'une cause supérieure me retient ici.

R E M A R Q U E S.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Toledé le 3. Juin 1580. le lendemain de la Fête-Dieu, lorsqu'elle se dispoit à partir pour Valladolid.

Le reproche obligeant que fait ici la Sainte au Pere Jérôme Gratién de ce qu'il ne l'étoit point venu voir à l'occasion de la maladie du Pere Antoine de Jesus, l'engagea sans doute d'y aller ; car il est constant qu'avant que de sortir de Toledé, elle parla à l'Archevêque de cette Ville de la fondation de Madrid en présence de ce Pere, qui l'accompagna ensuite dans son voiage, comme elle le souhaitoit.



LETTRE LXIX.

A la Révérende Mere PRIEURE, & aux Religieuses
de Saint Joseph d'Avila.

*La Sainte traite de l'exécution du Testament de feu
Monsieur son frere en faveur du Monastere d'Avila.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOS REVERENCES,
MES CHERES FILLES.

MA mauvaise santé jointe au peu de fond qu'on doit faire, quand même on se porteroit bien, sur une vie aussi fragile & aussi incertaine qu'est celle des hommes, m'a fait desirer de vous laisser un mémoire de ce que vous ferez obligées de faire si mon neveu Dom François fait Profession.

Les actes concernant ce qui doit revenir à votre Monastere de la succession de feu mon frere, sont passés & mis aujourd'hui dans la meilleure forme qu'ils pouvoient avoir. Dieu soit loué d'avoir mis fin si heureusement à cette affaire, qui m'a donné une peine extrême. Nous gardons ici très-soigneusement tous ces actes dans le coffre à trois clefs, avec le Testament & les autres papiers de mon frere, qu'on a été obligé d'examiner; je ne vous les envoie pas à présent parce que j'en ai souvent affaire; je prendrai néanmoins toutes les suretés possibles pour vous les faire tenir, dès qu'ils ne me seront pas absolument nécessaires. Je vous prie cependant de ne manquer pas aussi-tôt que vous les aurez reçus, de les enfermer dans votre coffre à trois clefs. Si mon neveu Dom François fait Profession, il faudra vous informer très-exactement du Testament qu'il aura fait, & que vous lui donniez le revenu de cette année-là, à la réserve de ce qu'il aura dépensé pendant son Noviciat, qui doit être mis en ligne de compte, & être pris sur le revenu de ladite année. On

ANN.
1580.
7. Octob.

ANN.
1580.
7. Octob.

prétend qu'il ne peut disposer que de cette rente, &, si je ne me trompe, des meubles aussi. Si-tôt donc qu'il aura fait ses vœux, tout le reste de son bien appartiendra légitimement à son frere Dom Laurent, & à sa sœur Therese de Jesus; qui de son côté peut de même, jusqu'à ce qu'elle ait consommé son sacrifice, disposer comme il lui plaira de ce qui lui appartient.

Comme je ne doute pas, MA CHERE MERE, que vous n'avez bien du pouvoir sur son esprit, & qu'elle ne fasse à cet égard ce que votre Révérence lui inspirera, je vous supplie de lui représenter qu'il est juste qu'elle se souvienne de sa Tante Madame Jeanne d'Ahumade, qui est dans une grande nécessité. Sa Profession faite tout ce qui lui restera de bien appartiendra de droit à votre Monastere. La part de Dom Laurent doit être mise entre les mains du Maître d'Hôtel de feu son Pere. Ce Maître d'Hôtel rendra un compte exact de tout ce qu'il recevra; & lorsqu'il faudra nécessairement déboursier de l'argent pour faire valoir ce qu'il a entre les mains, il sera obligé de s'adresser à vous, MA CHERE MERE, & aux autres Religieuses qui sont en charge dans votre Maison, comme il est porté par le Testament.

Mais avant toutes choses vous ferez bâtir, s'il vous plaît, la Chapelle qu'il a ordonné de construire: ce qui vous manquera des quatre cent ducats * que nos Sœurs de Seville vous doivent, doit être pris sur la part de Dom Laurent. La Mere Prieure de Seville m'écrit cependant qu'elle veut commencer à vous paier, & qu'elle vous enverra au plutôt deux cent ducats. Je me persuade que vous n'ignorez pas qu'il faut faire peindre un beau tableau, faire un contre-table, des grilles, & tout le reste marqué dans le Testament. Je ne sçais si je m'en souviens bien: mais il me semble que le Testament porte aussi que je pourrai à l'égard de la distribution des fruits qui appartiennent à Dom Laurent, faire en certaines choses ce que je jugerai plus à propos. Je dis cela, parce que je crois que la volonté de mon frere étoit qu'on fit une voute à la Chapelle principale; vous pouvez sçavoir qu'il en avoit lui-même tracé le dessein. Comme donc cette Lettre sera signée de mon nom, je vous déclare, MA CHERE MERE, que c'est ma volonté que quand on bâ-

* Voyez
l'Avertisse-
ment.

tira la Chapelle de mon frere, on fasse aussi une voute à la Chapelle principale, & une grille de fer qui ne soit pas des plus cheres, mais néanmoins qui soit belle, & bien faite & d'une grandeur raisonnable. Que s'il arrivoit que Dieu retirât du monde mon neveu Dom Laurent sans enfans, on feroit alors la Chapelle principale telle que porte le Testament.

ANN.
1580.
7. Octob.

Je vous supplie aussi, MA CHERE MÈRE, de ne vous point trop fier aux Fermiers de la Cerne; mais d'envoyer souvent un de vos Chapelains sur les lieux pour prendre garde à ce qu'ils font, pour voir s'ils ne gâtent ou ne dissipent rien, & si l'on recueille les fruits dans la saison de les recueillir. Cette Terre doit être d'un grand revenu si on en a le soin qu'on doit en avoir; mais si on la néglige, on n'en retirera nul profit. Vous êtes cependant obligée en conscience de ne la pas négliger, mais de la faire valoir le plus qu'il vous sera possible.

Que ne puis-je vous exprimer, MES CHERES FILLES, la lassitude accablante, le chagrin & le dégoût qui accompagnent le soin des biens de la Terre! Je l'avois toujours cru, mais je le sens présentement par ma propre expérience. Toutes les peines que j'ai essuïées dans nos établissemens, ne sont rien en comparaison de ce que j'ai souffert à régler ces interêts temporels. Peut-être que mes continuelles infirmités ont augmenté ma sensibilité sur ce sujet, & qu'elles ont contribué à me rendre ce travail si insupportable.

Je vous conjure, MES CHERES FILLES, de demander à Dieu d'en tirer sa gloire; vous y êtes d'autant plus obligées, que c'est en votre consideration que j'ai pris cette affaire si à cœur. Il est constant que je vous aime très-tendrement, & même beaucoup plus que je ne pensois. Encore une fois, MES CHERES FILLES, recommandez-moi à Notre Seigneur; & demandez-lui, s'il vous plaît, que les richesses temporelles ne nous fassent pas perdre la véritable pauvreté d'esprit. Je suis du fond du cœur toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 7. Octobre 1580.

Gardez, je vous prie, cette Lettre dans le coffre à trois clefs.

K k ij

R E M A R Q U E S.

Monsieur Laurent de Cépède frere de Sainte Therese , comme nous l'avons dit , l'avoit chargée à sa mort de l'exécution de son Testament. c'est ce qui la jetta dans cet embarras d'affaires dont elle se plaint à ses cheres Filles les Carmelites d'Avila.

De la maniere dont elle parle dans cette Lettre de la Profession de son neveu Dom François , fils aîné de feu son frere Dom Laurent de Cépède , on pourroit croire qu'il auroit pris l'habit de notre Ordre ; mais Dieu se contenta du desir qu'il en eut : il fut marié , & la Sainte le rapporte dans sa Lettre à son neveu Dom Laurent de Cépède pour lors aux Indes.

L E T T R E L X X .

A la Révérende Mere MARIE BAPTISTE sa nièce,
Prieure du Monastere de Valladolid.

S E C O N D E .

La Sainte lui donne plusieurs bons avis , l'exhorte à l'oubli des injures , à la reconnoissance envers ses amis , & à se défaire de la dangereuse délicatesse du faux point d'honneur.

J E S U S .

LA GRACE DU S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE MERE.

ANN.
1580.
2. Nov.

SI vous vouliez bien quelquefois faire ce que je vous conseille , les choses ne seroient pas dans l'extrémité où elles sont aujourd'hui. Je suis très-affligée de votre indisposition , & de ce que votre plus grand mal est dans la tête.

Je viens de recevoir toutes vos Lettres ; elles me sont rendues ponctuellement par cette voie qui est fort sûre. Le Pere Visiteur m'a écrit , il y a peu de jours ; il se porte bien ; le soin qu'il a de me donner de ses nouvelles ne se peut exprimer.

ANN.
1580.
2. Nov.

mer, non plus que la joie que j'ai de vivre sous sa conduite, qui est accompagnée de tant de sagesse, de douceur & de prudence qu'on en est charmé. Il m'a fait un vrai plaisir de me dire des nouvelles du Pere Pierre Fernandés dont j'étois fort en peine; j'avois appris sa maladie, & je ne sçavois rien de sa convalescence. Il ne ressemble point à son ingrat ami; car malgré une foule d'affaires accablantes il trouve toujours le loisir de me donner des marques de son souvenir. J'avoue qu'il me rend justice, & que c'est une dette dont il s'acquite envers moi. Je vous dirai cependant qu'en fait de dettes & d'obligations son ami m'est infiniment plus redevable.

Si je n'avois pas appréhendé de déplaire à Dieu il y a long-tems, MA CHERE FILLE, que j'aurois fait ce que vous m'aviez conseillé à son sujet: mais je n'ai pu me résoudre à me souvenir du déplaisir que nous en avons reçu; trop de raisons m'engagent à en éloigner l'idée; ce seroit offenser Dieu; celui qui en use si mal à notre égard, lui appartient, il est consacré à son service; & enfin quand il n'auroit pas cet honneur, nous ne laisserions pas d'être obligées de l'aimer, aussi-bien que tous les autres hommes sortis des mains souveraines du Dieu tout-puissant.

Vous sçavez assez, MA CHERE MERE, que si nous attendions notre récompense des hommes, nous serions dans une illusion bien déplorable. Ne comptons donc point sur eux, je vous prie; mais évitons de ressembler à celui-ci, en nous rendant de jour en jour plus reconnoissantes des bienfaits reçus & de Dieu & de nos amis. Défaites-vous donc, MA CHERE FILLE, de cette délicatesse & de ce faux point d'honneur, qui est l'effet d'une trop grande sensibilité; & ne laissez pas d'écrire à la personne dont il s'agit, comme si de rien n'étoit. Efforcez-vous d'acquiescer peu-à-peu, avec le secours de la grâce, une parfaite liberté d'esprit, & un entier détachement de tout ce qui n'est point Dieu. Il me paroît que je lui suis redevable de cette heureuse liberté: qu'il en soit béni à jamais, lui qui est l'ami véritable lorsqu'on préfère le bonheur d'en être aimé à tout ce qui est créé.

Quant à ce que vous me dites de l'état de votre ame, n'en

ANN.
1580.
2. Nov.

faites point de cas. C'est foiblesse d'imagination, c'est mauvaise humeur dont le démon profite, & à laquelle il contribue. Mais souvenez-vous de ce que dit S. Paul, que *Dieu ne permettra point que nous soions tentés au-dessus de nos forces*, & rassurez-vous. Quoique vous craigniez qu'il n'y ait du consentement, il n'y en a point; soiez tranquille; Dieu fera servir tout ceci à votre avantage. Mais, je vous en prie, songez à rétablir votre santé; mangez; peu de solitude; point de réflexions. Je souhaiterois être auprès de vous, car j'aurois bien des choses à vous dire.

Je suis surpris, MA CHERE MERE, que votre Révérence ne m'ait pas mandé l'affliction arrivée à Dom François: pénétrée des obligations que je lui ai, je n'eusse pas manqué de lui témoigner la part que je prens à sa douleur. Assurez, je vous prie, la Duchesse d'Osbonne de mes respects lorsque vous la verrez; & faites, s'il vous plaît, mes complimens au Pere Dominique lorsque vous lui écrirez; apprenez-moi aussi de ses nouvelles. Que ferons nous, MA CHERE MERE, de la Novice aveugle? Sans mentir elle me donne bien du chagrin. Je suis toute à vous;

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le Jour des Trépassés.

CETTE Lettre du 2. Novembre doit être de 1580. La raison en est que le P. J. Gratien étoit Visiteur lorsque la Sainte l'écrivit. Or il ne l'étoit pas le 2. Novembre 1579. le P. Ange de Salazar ne lui aiant donné cette commission que dans le mois d'Avril 1580. & il ne l'étoit plus le 2. Novembre 1581. étant alors Provincial depuis le mois de Mars de la même année.

La convalescence du P. Pierre Fernandés, de laquelle Sainte Theresé se réjouit dans cette Lettre, ne fut pas de longue durée; il mourut peu de jours après plein de mérites. Nous avons déjà dit combien il appuia la Réforme de la Sainte en qualité de Commissaire du Pape Pie V. Maintenant il sembloit destiné à contommer l'œuvre; car le Pape Gregoire XIII. l'avoit choisi à la priere du Roi pour présider au Chapitre où la séparation des Carmes déchaussés d'avec les mitigés devoit s'exécuter; le Bref qui lui donnoit cette autorité, étoit arrivé à la Cour le 9. Octobre 1580. deux jours après Dom Louis Manriques grand Aumônier de Sa Majesté, en avoit donné avis au P. Jérôme Gratien, avec exhortation d'aller au plutôt conférer avec ce Pere à Salamance; & le P. Gratien s'y étoit effectivement rendu au plutôt. Mais Dieu avoit d'autres vues; le P. Fernandés étoit déjà fort mal; & s'il parut au P. Gratien être convalescent, ainsi qu'il l'écrivit à la Sainte, la joie qu'ils en eurent elle & lui fut très-courte; il mourut vers le 20. ou le 22. Novembre, la nouvelle en fut portée au Roi le 26. & c'est ce qui en obligeant de différer la séparation si désirée, procura au Pere Jean de la Cuevas de l'Ordre Saint Dominique, la commission que le P. Fernandés son Confreter n'avoit pu remplir.

*Hist. gén.
des Carmes
déch. 2. P.
L. 5. ch. 8.*

LETTRE LXXI.

A Dom PEDRO DE CASTRO Chanoine d'Avila,
depuis Evêque de Ségovie, l'un de ses Directeurs.

P R E M I E R E.

La Sainte l'excite à se sanctifier en faisant usage de ses talens pour la sanctification des autres, fait en sa faveur une prophétie que l'événement a justifiée, le remercie d'un Sermon, & s'informe s'il n'en a pas été incommodé.

J E S U S

SOit toujours avec vous, MONSIEUR, & vous récompense avec magnificence de la joie que vous m'avez donnée aujourd'hui, en me faisant voir que vous secondez parfaitement mes desirs. Ils sont si vifs & si ardents pour votre sanctification, que si vous y mettez obstacle, il est sûr qu'il me seroit mille fois plus avantageux de n'avoir jamais eu l'honneur de vous connoître, tant j'en serois touchée vivement. Il faut vous dire le sujet de ma crainte & de ma peine: c'est que je ne puis me contenter de vous voir prendre le chemin d'aller seul au Ciel, étant aussi capable que vous l'êtes d'y conduire beaucoup d'ames avec vous, & de rendre de grands services à l'Eglise, où vous tiendrez un jour un rang illustre. Ainsi j'ai prié Dieu très-instamment de ne permettre pas que vous employiez à des choses qui ne concernent point sa gloire, ce grand esprit & ces rares talens dont il vous a si avantageusement partagé.

Toutes nos Sœurs, MONSIEUR, ont été charmées de votre Sermon, dont elles vous rendent comme moi de très-humbles actions de grâces. Vous m'obligerez de me mander

ANN.
1580.
Novemb.

ANN.
1580.
Novemb.

s'il ne vous a point incommodé, & en quel état est votre santé. Ne m'écrivez pas, s'il vous plaît, de votre main; car bien que toutes vos Lettres me donnent un vrai plaisir, j'en aurai cependant infiniment davantage à vous épargner cette peine, & à n'abuser de vos bontés que le moins qu'il me sera possible: je crains que ce ne soit plus souvent que je ne voudrois.

Un de nos Peres, dont l'entretien cette après dînée m'a fort fatiguée, m'empêchera d'envoier un Express à Madame la Marquise qui doit passer par Escalonne; la Lettre ira fort sûrement à Alve. Je suis pleine de respect,

MONSIEUR,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

LE Chanoine à qui Sainte Therese écrivit cette Lettre, étoit d'une grande capacité, & d'une profonde érudition qui lui méritèrent les premieres dignités du College d'Alcala, ou il fut compagnon du Pere Jerome Gralien. Ensuite il se distingua beaucoup dans l'Université de Salamanque, qu'il quitta pour être Chanoine d'Avila. Ce fut là que ses éminentes vertus lui acquirent l'estime de notre Sainte, & la gloire d'être un de ses Directeurs.

Il prêcha aux Carmelites d'Avila un des jours de l'Octave de la Toussaints: la Sainte le rapporte dans la Lettre LXXXVIII. de ce Volume; & c'est de ce Sermon qu'elle le remercie dans ce billet, où nous trouvons qu'elle lui prédit qu'il tiendrait un jour un rang illustre dans l'Eglise: prophétie qui fut accomplie, lorsqu'après avoir été Chanoine d'Avila & de Toledo, il fut fait Evêque de Segovie l'an 1603.

La sainteté de ses mœurs & l'éminence de sa doctrine le firent toujours considérer comme un des plus grands Prélats de l'Espagne, & lui acquirent tant de réputation, que le Roi Philippe troisième le nomma à l'Archevêché de Valence; mais il mourut le vingt-huit Octobre 1611. avant l'arrivée de ses Bulles. Il fut regretté de tout le monde, mais principalement des pauvres qui le regardoient comme leur pere. On rapporte sur cela qu'il dit un jour au Lieutenant de Police, qui le prioit

prioit de moderer un peu ses aumônes, parce que son excessive libéralité remplissoit la Ville de faineans : *Monsieur le Lieutenant, c'est à vous à faire justice, & à moi à faire miséricorde.*

¶ N^o 1 l'Editeur des Lettres Espagnoles, ni la Traductrice ne marque la date de cette Lettre. Il me paroît certain qu'elle est de 1580. puisque dans la Lettre LXXXVIII. de ce Volume, vingt-quatrième au P. Jérôme Gratién datée du 26. Octobre 1581. il sera parlé du Sermon dont il est question dans celle-ci, comme ayant été prêché l'année précédente. Il est également certain que cette Lettre est du mois de Novembre, puisque la Sainte en remerciant le Chanoine du Sermon qu'il avoit prêché aux Carmelites, paroît inquiète de sçavoir s'il n'en est pas incommodé, ce qui prouve qu'il l'avoit prêché tout récemment; & que dans la Lettre LXXXVIII. elle dira positivement que ce Sermon fut prêché dans l'Octave de la Toussaints.

Mais j'ai une difficulté. Comment est-il vrai que Dom Pedro de Castro ait été Directeur de la Sainte, qu'il lui fût si respectueusement attaché, & qu'à son tour elle eût tant de confiance pour lui, si c'est de lui qu'elle parlera dans la LXXXVIII. Lettre, ainsi que le P. Pierre de l'Annonciation Auteur des Remarques l'assure si positivement, & comme cela paroît certain en effet? Ce qu'elle en dira au P. Gratién dans cette dernière Lettre, ne paroît guères annoncer ces sentimens reciproques. Ecoutons-la. *Obligé-moi, écrit-elle à ce Pere, de me dire de quel caractere est ce Chanoine, & si l'on peut se confier à lui.* Elle le connoissoit donc bien peu un an même après qu'elle l'eût entendu prêcher, & elle n'étoit pas décidée encore alors à avoir en lui de la confiance. Après avoir ajouté qu'elle fut charmée de son esprit & de ses manieres obligeantes, & qu'il leur avoit prêché l'année précédente, elle ajoute encore ces paroles remarquables: *Il ne veut pas, dit-il, confesser personne. Cependant, si mon préjugé ne me trompe, il avoit fort envie d'entendre ma Confession; & comme il a beaucoup d'éloignement de la direction des ames, j'ai soupçonné qu'il y avoit un peu de curiosité. Il assure qu'il est l'ennemi déclaré des visions & des révelations. . . . Ce n'est pas à moi qu'il a fait ce joli compliment, mais à la Mere Marie de J. C. &c.* La Traduction de cette Lettre par le P. Pierre de la Mere de Dieu porte absolument la même chose, quoiqu'en termes différens. Comment encore une fois croire avec cela qu'il fût son Directeur, qu'elle fût sa Pénitente, qu'il eût pour elle une affection & une vénération particuliere, & qu'elle eût pour lui le cœur tout ouvert? Je n'hésiterois pas à penser que l'Auteur des Remarques s'est trompé, si la Sainte dans la souscription & de cette Lettre LXXI. & de la Lettre XCIII. ne prenoit à l'égard du Chanoine la qualité de sa *filie*, qualité qu'elle ne prend jamais qu'à l'égard de ses Supérieurs & de ses Confesseurs. Cette souscription m'arrête donc, mais sans lever ma difficulté.

Seroit-ce que dès le mois de Novembre 1580. elle lui auroit fait au défaut de son Confesseur, une simple confession ordinaire, comme on en fait au premier venu dans ces sortes d'occasions, mais sans lui développer son ame? Dans ce cas elle auroit pu se dire sa *filie*, sans avoir en lui grande confiance; & lui, il auroit pu, quoiqu'il l'eût déjà confessée, être curieux de la confesser encore, n'ayant pu la connoître par une simple confession des fautes de quelques jours. Si cette solution n'est pas bonne, j'avoue que je n'en trouve point à la difficulté.



LETTRE LXXII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

DIX-NEUVIÈME.

Sainte Thérèse lui demande des nouvelles de sa santé, lui en donne de la sienne, l'entretient de quelques affaires temporelles, & lui donne des avis.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE FILLE.

ANN.
1580.
21. Nov.

J'AI un desir que je ne puis exprimer, de sçavoir des nouvelles de votre santé dont je suis vraiment en peine: je vous conjure donc d'en prendre un très-grand soin, de vous conserver plus que vous ne faites, de me mander en quelle situation vous vous trouvez, & si vous n'avez pas bien de la joie de posséder le Pere Jerôme Gratien. Pour moi je vous dirai que son séjour à Seville me console infiniment, & que je ne compte pas pour peu que vous soiez à portée de recevoir les sages conseils & ses saintes instructions.

Ma santé est moins dérangée depuis quelque tems; mes forces reviennent peu-à-peu: je ne suis cependant pas un seul moment sans souffrir ou par la maladie, ou par la multitude d'affaires accablantes dont je suis environnée, qui ne me laissent presque pas le loisir de respirer. Ne m'oubliez donc pas, MA CHERE FILLE, dans vos ferventes prieres; & mandez-moi, s'il vous plaît, ce que vous voulez que je fasse de vos papiers, qui ne valent rien pour recevoir l'argent que vous prétendez. Si donc vous ne cherchez quelqu'autre moien, vous ne sortirez jamais de l'embarras où vous êtes. Le plus sûr seroit de recevoir une fille dont la dot pût paier

vos dettes. De notre part nous ne pouvons nous dispenser de commencer le bâtiment de la Chapelle de mon frere. Que j'ai de douleur de ne pouvoir vous secourir dans une nécessité si pressante, & de n'être en état que de prier le Seigneur d'y remédier !

ANN.
1580.
21. Nov.

A l'égard des affaires de l'Ordre il n'y a rien de nouveau à vous faire sçavoir : dès-qu'il y aura quelques variations, vous en serez informée par le Pere Jerôme Gratiën. Je vous ai déjà écrit que celui qui vous doit de l'argent à Toledé, fait l'impossible pour en differer le paiement : cet homme est en crédit auprès de Monseigneur l'Archevêque dont il est Auditeur. Si donc vous négligez cette affaire, il sera très-difficile de le contraindre à paier. Ma pensée est qu'il seroit assez à propos que le Pere Nicolas qui doit aller à Toledé, y séjournât quelques jours ; qu'il tâchât de lui parler, & d'apprendre de sa bouche en quel tems il compte de vous satisfaire ; sa sollicitation ne sera pas infructueuse. Si mon neveu François eût perseveré dans le dessein d'être Religieux, j'aurois pu vous rendre service ; mais il n'en est plus question.

Comme vous avez un Courier qui part régulièrement, ne manquez jamais, MA CHERE FILLE, de m'écrire, & de prier le Pere Provincial de me faire cet honneur. Engagez aussi, s'il vous plaît, la Mere Suprieure à me rendre compte dans de grandes Lettres, de tout ce qui se passe chez vous, afin que vous ne soiez pas obligée de vous donner vous-même cette peine. Dites-lui aussi que je souhaite sçavoir des nouvelles de la santé du Pere Provincial, & si elle n'est pas bien contente de son gouvernement. Sur-tout, MA CHERE FILLE, prenez bien garde à tout ce que vous faites ; car plusieurs de vos Religieuses s'imaginent que des choses de rien sont très-considérables ; il est bon de ne leur donner pas sujet d'improuver votre conduite. Observez-vous donc, je vous prie, plus que jamais, & étudiez si bien toutes vos actions qu'on ne puisse point les blâmer.

Obligez-moi d'engager le Pere Provincial à aller rendre visite au saint Prieur des Grottes, & à lui faire bien des complimens de ma part. Dites-lui aussi que je le prie d'assurer le Pere Rodrigue Alvarés, qu'il m'a fait un vrai plaisir

ANN.
1580.
21. Nov.

de me donner des marques de son souvenir ; & que je lui en suis si obligée , que je voudrois être à portée de l'en remercier moi-même.

Ma tête est si foible qu'elle ne me permet pas de vous en dire davantage. Mes amitiés à toutes mes Filles. Dites-moi, s'il vous plaît, comment se porte la Sœur Saint Jérôme que je salue en particulier, de même que la Sœur Saint François. Il faut beaucoup prier pour les affaires de l'Ordre. Je suis, MA REVERENDE MERE, avec bien de l'inclination toute à vous,

THERESE DE JESUS.

Le Jour de la Présentation de la Sainte Vierge.

REMARQUE.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Valladolid l'an 1580. le 21. Novembre.

LETTRE LXXIII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

VINGTIÈME.

La Sainte lui mande son voyage pour Palence, lui donne des conseils pour sa santé, & lui recommande quelques affaires.

JESUS.

LA GRACE DU S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE MERE.

ANN.
1580.
28. Dec.

Que j'aurois de joie que Dieu vous eût donné d'aussi saintes Pâques * que je vous les ai souhaitées ! Mais je ne mérite pas d'être exaucée.

J'aurois le plaisir de vous écrire de ma propre main si ma tête étoit moins foible, & si j'étois moins accablée des occupations indispensables que me donne mon départ pour

* Voyez
l'Avert. de
la Traduct.

Palence, où je vais faire un établissement. Priez Dieu, MA

ANN.

CHÈRE FILLE, que ce soit pour sa gloire.

1580.

28. Dec.

Ma santé est meilleure, grâces à Dieu : la joie que j'ai eue d'apprendre que vous n'êtes plus si mal, a extrêmement contribué à me faire bien porter. Conservez-vous donc le plus que vous pourrez, & beuvez peu, puisque de boire beaucoup c'est pour vous une souffrance : on a fait prendre ici à deux de nos Sœurs plusieurs jours de suite le matin à jeun une infusion de Rhubarbe, qui les a guéries d'une enflure pareille à la vôtre. N'en prenez pas cependant sans sçavoir auparavant du Médecin si ce remède vous convient.

J'ai reçu deux de vos Lettres qui m'ont appris la joie que vous avez de posséder le Pere Jérôme Gratien. Celle que j'en ai moi-même est si vive, que je ne puis l'exprimer ; car je compte pour beaucoup que vous puissiez prendre conseil d'une personne aussi éclairée, & vous reposer sur ses soins des affaires plus embarrassantes, après avoir été si abandonnée de tout le monde.

Je vous ai écrit depuis peu, MA CHÈRE MÈRE, au sujet de notre affaire des Indes, pour vous marquer ma joie de ce que vous y avez des amis à qui la pouvoir recommander. Si vous sçaviez le danger où sont nos Sœurs de Salamanque de demeurer sur le pavé, au cas que cette affaire ne soit pas terminée avant que le terme du loier de leur maison soit échu, vous en seriez touchée de compassion. Je vous conjure donc au nom de Dieu, de faire rendre bien sûrement ce paquet de Lettres, dans lequel est renfermé le contrat de la vente de la maison ; & de vouloir bien y joindre des Lettres de recommandation pour les personnes que vous connoissez, afin que si les gens à qui le paquet s'adresse étoient morts, elles aient la bonté de la solliciter à leur place ; & que s'ils ne le sont pas, elles s'unissent à eux pour la faire réussir. Les sollicitations de ces personnes feront peut-être plus efficaces que celles des gens à qui nous nous adressons en premier lieu.

Sur-tout, MA CHÈRE MÈRE, priez instamment vos amis de faire réponse au plutôt ; & n'oubliez pas de mettre dans toutes vos Lettres une copie du contrat qui est dans le pa-

ANN.
1580.
28. Dec.

quet que je vous envoie; vous ferez transcrire ce contrat tout autant de fois que vous en aurez besoin. Encore un coup il est de la dernière importance que cette réponse ne tarde pas à venir. Je me flate que vous prierez pour cette affaire avec bien du zèle, afin que Dieu la fasse servir à sa gloire.

A l'égard de l'argent que vous devez à feu mon frere, il est destiné par son Testament à faire bâtir dans notre Eglise où il est enterré, une Chapelle de Saint Joseph. Ne vous inquiétez pas cependant, MA CHERE FILLE, de ne pouvoir m'envoyer cet argent si promptement que vous le souhaitez; si c'étoit pour autre chose que pour le bâtiment de cette Chapelle, je ne vous l'aurois pas encore demandé. Lorsque vous pourrez me le faire tenir, ne l'adressez pas, s'il vous plaît, à mon neveu Dom François, mais à moi-même par le moien d'une Lettre de change; j'appréhenderois que marié depuis peu, il ne l'emploiat à autre chose; ce qui ne seroit pas gracieux. Le Pere Provincial m'a écrit que vous êtes sur le point de recevoir quelques filles, dont la dot pourra vous dédommager de ce remboursement, qui sans cela me désoleroit beaucoup, tant j'appréhende que vous ne manquiez du nécessaire.

J'ai reçu une Lettre des Indes en même tems que la vôtre. Aiez la bonté, MA CHERE MERE, de faire rendre bien ponctuellement à mon neveu Dom Laurent celle que je lui adresse: ne la mettez pas avec les autres que je vous envoie; il ne demeure pas au même lieu; mais cherchez quelqu'un, s'il vous plaît, qui aille à cette Ville ou dans cette Province, (je ne sçais comment on l'appelle) & qui puisse la lui donner en main propre. Faites-moi aussi le plaisir de lui marquer où il doit adresser sa réponse; je crains qu'il ne sçache pas en quel quartier notre Monastere est situé, & que cela ne l'embarasse.

Je compte, MA CHERE FILLE, que vous ferez l'impossible pour notre affaire de Salamanque; nos Sœurs souffrent beaucoup, & sont pitoïablement logées: il n'y a point de travaux qu'elles n'aient essuies sans avoir pu jusqu'ici avoir une maison à elles. Mes amitiés, je vous prie, à la Mere Sou-

prieure & à toutes nos cheres Sœurs : j'ai de la joie du rétablissement de leur fanté ; cependant il s'en faut bien qu'elles aient été aussi maltraitées que nous par les maladies ; celles que nous avons eues ici , ont été bien plus fâcheuses & bien plus longues ; pour moi je ne puis me remettre entièrement.

ANN.
1580.
28. Dec.

Mes complimens , s'il vous plaît , au Pere Rodrigue Alvarés , & au saint Prieur des Grottes ; je suis ravie que vous aiez tant de soïn de sa conservation. Je salue Serano. Ne manquez pas de consulter si la Rhubarbe est propre à votre mal ; c'est un remède dont nous avons ici l'expérience , mais qui peut-être ne vous est pas bon. Plaise à Dieu de vous conserver , & de répandre sur vous un fleuve de grâces & de bénédictions. Je suis, MA REVERENDE MERE, très-invariablement toute à vous,

THERESE DE JESUS.

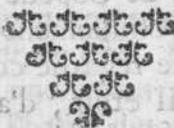
C'est aujourd'hui la dernière Fête de Noël 1580.

REMARQUE.

Cette Lettre nous fait voir clairement que la confiance des Saints en la Providence divine , n'empêchoit pas qu'ils n'emploiasent tous les moïens humains pour réussir dans les affaires que Dieu leur avoit confiées. Elle fut écrite à Valladolid.

☞ CE fut le jour même (a) que la Sainte en partit pour Palence.

(a) Hist. gén.
des Carmes
déch. L. 5.
ch. 7.



LETTRE LXXIV.

A DOM LAURENT DE CEPÉDE son Neveu
aux Indes.

*Elle lui apprend la sainte mort de Monsieur son Pere,
l'exhorte à en imiter les vertus, lui apprend le mariage
de Monsieur son Frere, & lui donne des nouvelles
du reste de sa famille.*

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MON FILS.

ANN.
1580.
à la fin.

FAites-moi la justice d'être persuadé que c'est avec une douleur très-vive que je me vois contrainte de vous annoncer par cette Lettre de très-mauvaises nouvelles : mais considerant qu'il faut de nécessité que vous les sçachiez, & que si ce n'est pas par moi, ce sera sans doute par des personnes, qui peu instruites des circonstances du malheur dont j'ai à vous parler, ne pourront vous faire une relation exacte des sujets de consolation qui s'y rencontrent, j'ai pensé, MON FILS, qu'il seroit plus à propos que ce fût moi qui vous en donnât la triste nouvelle, & qui vous apprît que Dieu appella à lui deux jours après la Fête de S. Jean, mon cher frere Laurent de Cépède votre pere.

Sa maladie a été un vomissement de sang qui nous l'enleva en peu d'heures. Je regarde comme un bonheur pour lui, de l'humeur dont il étoit, d'avoir eu une mort aussi prompte. Pour l'état de sa conscience, nous ne devons point en être en peine; il s'étoit confessé, & il avoit communiqué le Jour de Saint Jean : mais ce qui doit nous mettre encore plus en repos sur ce sujet, c'est qu'il se préparoit depuis
long-tems

long-tems à paroître devant Dieu : j'en avois souvent des nouvelles, & il n'y avoit que huit jours qu'il m'avoit écrit qu'il mourroit dans peu, quoiqu'il ne fût pas précisément quel jour seroit celui de sa mort. Nous avons donc lieu d'espérer selon les règles de la foi, qu'il a été fort peu en Purgatoire ; peut-être même n'y a-t-il pas été, car il est mort comme un Saint, faisant sincèrement à Dieu le sacrifice de sa vie.

ANN.
1580.
à la fin.

Quelque vertueux qu'il eût toujours été, il paroïssoit depuis quelque tems si détaché de la vie, qu'il ne prenoit plaisir qu'à parler de l'Eternité : tout autre entretien l'ennuioit & l'affligeoit tellement, que j'étois souvent obligée de le consoler des conversations ordinaires dont il n'avoit pu se dispenser. La solitude étoit ses délices : pour en jouir plus tranquillement il s'étoit retiré à la Serna sa Maison de Campagne, dans laquelle il est mort, ou pour mieux dire dans laquelle il a commencé de vivre de la véritable vie.

Si je pouvois, MON FILS, vous entretenir de ses dispositions intérieures, je vous ferois sentir l'obligation que vous avez à Dieu de vous avoir donné un tel pere, & combien vous êtes obligé de vivre d'une maniere qui fasse connoître à tout le monde que vous êtes son fils, & que vous imitez ses vertus. Mais une Lettre ne me permet pas de m'étendre davantage. Je me contenterai donc de vous exhorter à ne vous pas affliger à l'excès, & de vous assurer que Monsieur votre pere peut vous faire plus de bien du lieu où il est à présent, que s'il vivoit encore sur la Terre. Si nous considerions des yeux de la foi les miseres de cette vie, nous nous rejouirions du bonheur de ceux qui en sont sortis, & qui possèdent Dieu sans crainte de le perdre jamais.

Cette séparation m'a été infiniment sensible, ainsi qu'à votre sœur Therese, qui a néanmoins reçu ce coup du Ciel comme un Ange, ce qu'elle est en effet. Elle a fait paroître en cette amere conjoncture, une vertu consommée. Elle est fort contente d'avoir pris l'habit des Carmelites. Ainsi j'ose espérer qu'elle suivra les exemples de vertu que son cher pere lui a laissés, & qu'elle sera un jour une excellente Religieuse.

Pour moi, MON CHER NEVEU, j'ai été accablée de mille

ANN.
1580.
à la fin.

occupations tout le tems que votre frere Dom François n'a pas été établi. Vous n'aurez pas de peine à le croire, si vous faites réflexion au peu de parens qui nous restent à présent. Il y avoit à Avila tant de partis qui le recherchoient en mariage, que je mourois de peur qu'il ne choisît le pire. Mais Dieu par sa bonté nous a préservés de ce malheur; car il a permis qu'il ait très-bien rencontré, & qu'il ait épousé le jour de la Conception de la S^{te} Vierge une Demoiselle de Madrid de grande qualité. Elle se nomme Orofrisia de Mendosa & Castilla; elle n'a que quinze ans; belle, bien faite, fort sage & fort vertueuse, & a de très-grandes alliances. Enfin on prétend que soit du côté de Monsieur son pere, soit du côté de Madame sa mere, nulle Demoiselle d'Espagne n'est mieux alliée. Elle n'a qu'un frere, & une sœur qui est Religieuse. Monsieur son pere est mort. Pour Madame sa mere, elle desiroit avec tant de passion qu'elle épousât Dom François, que nous en étions dans le dernier étonnement. Elle pouvoit assurément être mariée plus avantageusement, quoique sa dot fût très-mince, & ne montât qu'à quatre mille ducats. Son mari m'écrit qu'il est parfaitement content: c'est le principal. Pour moi je suis contente aussi. Le seul défaut de ce mariage est le peu de bien de Dom François, bien qui est même fort engagé. Si donc il ne reçoit promptement ce qui lui est dû aux Indes, je ne sçais comment ils pourront subsister.

Faites, MON FILS, tous vos efforts pour le lui faire toucher le plutôt que vous pourrez. Entré dans une alliance si illustre, vous devez aider à en soutenir l'éclat: & vous y êtes d'autant plus obligé, que quand même Dom François auroit épousé une autre Demoiselle, il n'en auroit pas eu une plus grande dot; puisque nulle de celles qui l'ont recherché en mariage à Avila, n'avoit autant de bien, loin qu'elles en eussent davantage.

La mere de votre belle-sœur se nomme Beatrix. C'est une Dame de mérite, capable de gouverner sagement toute la famille. Je me réjouis de ce qu'ils sont tous convenus de ne pas faire une grosse dépense. Dom François est fort raisonnable; il a toujours fait paroître beaucoup de probité, beau-

coup de piété ; ainsi j'espère qu'il sera protégé de Dieu , & qu'il continuera comme il a commencé , car il est très-bon Chrétien. Donnez-moi, MON CHER NEVEU, la consolation d'apprendre d'aussi bonnes nouvelles de vous , & que vous imitez les vertus de votre frere. Ne voyez-vous pas avec quelle rapidité tout passe & s'enfuit , & qu'il n'y aura que le bien & le mal qu'on aura fait dans cette vie qui ne passeront point ? Le bien procurera une éternité de bonheur , & le mal une éternité de miseres.

ANN.
1580.
à la fin.

Mon frere Dom Pierre d'Ahumade se porte bien ; ma sœur & ses enfans sont aussi en bonne santé , mais dans une nécessité très-pressante , parce que Monsieur votre pere qui les secouroit dans tous leurs besoins , leur manque. Il y a fort peu que Dom Gonsalo fils de ma sœur étoit ici : il vous aime , MON CHER NEVEU , passionnément ; quantité d'autres personnes que vous avez trompées par une trop bonne opinion qu'elles ont conçue de votre mérite , vous aiment de même : je souhairois vous voir pour pouvoir en juger. Plaise à Dieu que ce mérite soit tel qu'on le publie. Je supplie la divine Majesté de vous conserver , & de vous donner la sainteté que je lui demande pour vous.

Vous pourrez , MON FILS , adresser vos Lettres aux Carmelites de Seville : elles ont la même Prieure qu'elles avoient lorsque j'y étois , & toutes les contestations sont heureusement terminées par la bonté du Tout-puissant. J'écris cette Lettre à Valladolid. Notre Mere Prieure vous salue ; & moi je vous prie de faire souvenir de mes très-humbles respects les Messieurs & Dames de notre famille qui sont dans vos quartiers.

THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

ON ne sçait pas la date de cette Lettre. Sainte Therese , en y consolant Monsieur son neveu depuis peu retourné aux Indes , sur la mort de Monsieur son pere , lui dissimule par humilité sans doute , une circonstance bien capable de le combler de consolation & de joie , je veux dire , la connoissance que Dieu lui avoit donnée du salut de ce

cher frere : elle en fit part seulement sur les lieux à son neveu Dom François, comme Madame sa femme l'a certifié dans les Informations qui furent faites quelques années après pour la Béatification de la Sainte. Voici le fait en peu de mots.

Sainte Therese étoit à Segovie actuellement occupée à travailler avec les autres Religieuses durant l'heure de la récréation, lorsqu'elle aperçut en esprit Monsieur son frere mort. Frapée de ce spectacle elle quitte à l'instant son ouvrage, & s'en va au Chœur où toute la Communauté l'accompagna. Comme elle y étoit dans une profonde oraison, Dieu lui fit voir que ce saint homme n'avoit fait que passer par le Purgatoire, & que dès-lors il jouissoit dans le Ciel de la félicité des Bienheureux.

Un autre jour qu'elle alloit communier, elle vit que le Prêtre qui lui apportoit Notre Seigneur à la petite grille de la Communion, étoit accompagné d'un côté de Saint Joseph, & de l'autre de Monsieur son frere décédé, & qu'ils tenoient l'un & l'autre des flambeaux ardens.

☞ CETTE Lettre sans date est visiblement de la fin de 1580. Elle n'a pu être écrite plus tard, puisque la Sainte l'envoia à la Mere Marie de Saint Joseph dans la Lettre précédente datée du 28. Decembre 1580. la Lettre même à cette Mere en fait foi. Elle n'a pas non plus été écrite plutôt : car il y est dit que Dom François de Cépède s'étoit marié le jour de la Conception 8. Decembre; ce qui n'a pu être avant 1580. puisqu'au mois d'Octobre 1580. ce jeune homme étoit encore Postulant chez les Carmes déchauffés, ainsi que le prouve la Lettre LXIX. de ce Volume, page 257. Le P. Pierre de l'Annonciation donne d'autres preuves de la vérité de cette date.



LETTRE LXXV.

A la Très-illustre Madame MARIE DE MENDOSA,
Fondatrice des Carmelites déchauffées
de Valladolid.

P R E M I E R E.

*La Sainte, après des remerciemens, lui fait l'éloge du
Pere Jérôme Gratién, la félicite de ses afflictions &
de ses progrès dans la vertu, & lui marque sa joie
d'être souvent reprise par ce Pere.*

JESUS ET MARIE

SOIENT TOUJOURS AVEC VOUS, MADAME.

Lorsqu'on m'a apporté la Lettre dont vous m'avez honorée, j'avois déjà écrit celle-ci. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous remercier très-respectueusement du soin que vous avez eu de me favoriser en cette occasion, quoique cette grace ne me soit pas nouvelle, accoutumée que je suis à ressentir perpetuellement des effets de votre bonté.

J'ai très-peu de santé depuis que je suis ici: je me sens néanmoins beaucoup mieux depuis l'arrivée de Monseigneur l'Evêque; sa présence adoucit mes maux, & me les fait soutenir plus aisément. Pour la vôtre, MADAME, elle feroit le comble de ma joie. J'ai une infinité de petites choses à vous communiquer, qui me mettroient l'esprit dans un parfait repos; mais certaines raisons me font craindre de ne pas jouir si-tôt de ce bonheur. En attendant vous pouvez, MADAME, conférer par écrit de ce que vous sçavez avec le Pere Visiteur*, qui est entièrement dévoué à votre service; ce qui me donne une vraie joie, persuadée qu'il exécutera

ANN.
1580.
ou
1581.

* Le P. Jérôme Gratién commis pour cette fonction par le P. Ange de Salazar.

ANN.

1580.

ou

1581.

ponctuellement tout ce qu'il vous plaira de lui ordonner. Obligez-moi, MADAME, de lui marquer de la bonté, & d'en user envers lui comme vous en usez d'ordinaire avec les personnes de son caractère & de son mérite : il est à présent le premier Supérieur de notre Réforme ; son ame, si je ne me trompe, est très-riche en mérite & fort agréable à Dieu.

*Le P. Ange
de Salazar
Provincial
des Carmes
mitigés &
Vic. génér.
des Réform.

Ce n'est pas ma pensée qu'on doive différer davantage de demander au Pere Provincial * la permission de recevoir nos Postulantes, en faveur desquelles vous m'avez donné, MADAME, tant de preuves d'une amitié si généreuse & si tendre. Le Pere Suarez Jesuite m'a écrit qu'il devoit les informer de notre Institut, & examiner leur vocation. Si donc il les juge bien appellées, s'il trouve leur vocation ferme, il ne sera pas à propos de retarder leur entrée, & vous pourrez sans hésiter les faire recevoir incessamment. Vous pourrez aussi, MADAME, si vous le souhaitez, vous adresser pour la permission au Pere Visiteur, de qui je m'accommode bien mieux que du Pere Provincial : je suis sûre que celui-là vous la donnera aussi-tôt ; mais je ne vous répons pas de ce dernier, qui ne me fait jamais l'honneur de répondre à pas une de mes Lettres.

J'ai bien de la douleur de la maladie de Madame l'Abbesse : je loue Dieu cependant de ce qu'il vous donne toujours quelque nouveau sujet de peine & de tristesse ; car ces peines & ces afflictions soutenues courageusement vous feront d'un très-grand mérite. Nous ne manquerons pas, MADAME, de recommander à Dieu cette chere malade d'une manière très-spéciale, & de le prier aussi pour votre conservation : il n'étoit nullement nécessaire de nous en faire souvenir, l'amour que nous avons pour votre personne nous y excite à toute heure.

J'ai appris, MADAME, avec joie, mais sans étonnement, par diverses Lettres qu'on m'a écrites, que vous devenez tous les jours plus spirituelle & plus éclairée dans les voies de Dieu. Que j'aurois de plaisir, si j'étois moins stupide, d'être à portée de m'entretenir souvent avec vous des bontés du Seigneur ! Ma consolation est que le Pere Visiteur ne se laissera pas tromper comme tout le monde sur mon sujet ;

cela me rend la vie, & me plaît infiniment; Dieu lui découvre mes défauts, desorte qu'il me surprend à tout moment dans des imperfections: la joie que j'ai de les connoître est si grande, que je le conjure avec les dernières instances de continuer de ne me les point cacher, mais de me les faire remarquer dès qu'il les apperçoit. Pour moi je compte pour un très-grand avantage dans la vie spirituelle, d'être connue telle qu'on est de la personne qui nous tient sur la terre la place de Dieu; j'espère qu'avec sa grace je jouirai de ce bonheur tant que ce Pere fera ici.

ANN.
1580.
ou
1581.

Je ne doute pas, MADAME, que vous n'aïez appris qu'on a élu pour Prieur à Torfillo le Pere Dominique Bagnés, & qu'on a envoïé de Salamanque prier le Pere Provincial de ne le laisser pas partir. On ne sçait ce qu'il fera, le país est fort contraire à sa santé. Si vous voïez le Pere Provincial des Dominicains, obligez-moi de le gronder de ma part de ce qu'il ne m'est pas venu voir à Salamanque où il a été plusieurs jours. Je crains de vous fatiguer par la longueur de cette Lettre qui est jointe à une autre: le plaisir que j'ai à m'entretenir avec vous, m'a ôté la vue de mon indiscretion: pardonnez-la, je vous prie à celle qui est avec la plus vive reconnoissance,

M A D A M E,

Votre indigne Servante & sujette
THERESE DE JESUS, Carmelite.

R E M A R Q U E S.

L'illustre Madame Marie de Mendosa, à qui cette Lettre est adressée, s'étoit acquis beaucoup d'estime & de réputation dans toute l'Espagne par la profusion de ses aumônes. Elle étoit fille & unique héritière du Comte de Ribadavia, sœur de l'Evêque de Palence Dom Alvaro de Mendosa, & veuve du Grand Commandeur de Leon Dom Francisco de Los Cobos. Si ces beaux titres nous font connoître la grandeur de sa naissance, son étroite union avec Sainte Therese nous prouve l'éminence de sa piété.

Cette excellente Dame étoit Fondatrice des Carmelites déchaussées de Valladolid. Ainsi la Sainte, qui étoit à Palence lorsqu'elle écrivit cette

Lettre, lui rend un compte exact de la vocation de deux Demoiselles de la Duchesse d'Osbonne, qui désiroient d'y prendre l'habit. Elle dit dans la Lettre qui suit que l'une d'elles allarmée de l'austerité de la Règle, avoit abandonné son dessein.

☞ C'EST en qualité de Supérieur & de Directeur que le P. Jérôme Gracion rempli de zèle pour la sainteté de Theresé sa fille spirituelle, & tout à la fois sa respectable mere en J. C. l'averuïsoit avec soin de tout ce qu'il pouvoit découvrir en elle qui eût l'apparence même d'imperfection; zèle bien digne d'elle & de lui. Mais rien n'est si humble, si aimable, si plein de droiture & de candeur, & tout à la fois si grand & si sublime que les sentimens qu'elle fait paroître à cet égard dans cette Lettre: on ne peut

- (a) *Hist. génér. des Carm. déch.* n'en être pas enchanté quand on goûte l'esprit de Dieu. Si elle a écrit cette Lettre à Palence, comme il est dit dans les Remarques, & comme on en verra la preuve dans la Lettre suivante, il faut qu'elle l'ait écrite l'un des deux derniers jons de 1580. ou en 1581. puisqu'elle n'arriva dans cette Ville (a) que le 29. Decembre 1580. Il faut de même que la Lettre soit au plus tard du mois de Janvier ou de Fevrier 1581. puisque le P. Jérôme Gracion qui y est traité de Visiteur, fut fait Provincial le 4. de Mars suivant (b).
- (b) *Même Livre, ch. 9.*

LETTRE LXXVI.

A la Très-illustre Madame MARIE DE MENDOSA,
Fondatrice des Carmelites déch. de Valladolid.

SECONDE.

La Sainte parle d'une Demoiselle qui se présentoit pour une de ses Maisons; souhaite que toutes celles qui ont un pareil dessein, s'informent de leur genre de vie; la rassure sur la santé de l'Evêque de Palence son frere; l'excite à se détacher de toutes choses pour s'élever à Dieu; & lui marque de quelle importance il est d'avoir un ami qui nous dise nos vérités.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MADAME.

ANN. 1580. ou 1581. **C**omme je me donnai hier l'honneur de vous écrire, je ne vous écris aujourd'hui que pour vous apprendre qu'on m'a apporté des Lettres de la Duchesse d'Osbonne, & du Docteur Ayala, par lesquelles on me presse vivement de

de recevoir au plutôt une des deux Demoiselles qui se sont présentées pour recevoir notre saint habit. Un Pere Jesuite, qui se trouva heureusement sur les lieux, m'a fait un portrait très-avantageux de celle dont il s'agit : pour l'autre, elle a, dit-on, abandonné son dessein, toute alarmée de l'austerité de notre Règle. Cela me fait desirer que les filles qui aspirent au bonheur d'être Carmelites, puissent parler auparavant à des gens capables de les instruire de notre maniere de vie.

ANN.
1581.

On ne conclura rien au lieu où est cette Demoiselle. Ainsi j'ai écrit qu'on pouvoit l'amener incessamment, & que je vous avois dit, MADAME, ce qu'il falloit faire pour lui donner l'habit sans délai. J'ai écrit encore à la Mere Prieure de ne manquer pas de vous informer de toutes choses à votre arrivée à Valladolid. J'ai donné avis en même tems au Pere Visiteur de la bonne volonté que vous avez pour cette Postulante ; & l'ai prié de ne pas différer de donner la permission, ce que j'espere qu'il fera. En tout cas, aïez, s'il vous plaît, la bonté, MADAME, de lui en écrire un mot ; & faites en sorte, je vous en conjure, qu'on ne pense pas qu'il y ait eu de la tromperie. Je vous repons que le Pere sera ravi de vous donner cette satisfaction. Dieu nous fasse participans de cette joie ineffable qui n'aura point de fin : je l'en supplie de tout mon cœur, & de vous conserver un grand nombre d'années, vous soutenant sans cesse de sa puissante main.

Monseigneur l'Evêque m'a envoïé dire aujourd'hui qu'il est beaucoup mieux, & qu'il alloit partir pour venir ici : ainsi, MADAME, n'en soïez plus en peine.

Quand sera-ce que j'aurai la joie de vous voir entièrement libre & détachée de tout ce qui est créé ? Le Seigneur à qui je demande cette grace pour vous, veut que nous nous aidions, & que de notre part nous fassions quelques efforts pour obtenir ce détachement. Plaise à sa bonté que je vous trouve dans cette heureuse disposition quand j'aurai l'honneur de vous voir.

Je me persuade, MADAME, que ce vous seroit un avantage de m'avoir auprès de votre personne, comme je sens

ANN.
1581.

* Le P. Jérôme
Gratien.

bien que ce m'en seroit un fort grand d'être toujours auprès du Pere Visiteur * ; parce qu'étant mon Supérieur, il a soin de me dire mes vérités ; & moi comme imprudente & accoutumée à la bonté que vous avez de me souffrir, je crois que je ne pourrois m'empêcher de prendre la hardiesse de vous dire aussi les vôtres.

Permettez-moi, s'il vous plaît, de me recommander aux prières de Madame la Duchesse que j'honore véritablement, & de vous assurer que toutes nos Sœurs ne vous oublient point dans les leurs, & que je suis avec le plus respectueux attachement,

MADAME,

Votre indigne Servante & fujette
THERESE DE JESUS, Carmelite.

Vous ne me dites jamais, MADAME, comment vous vous trouvez du Pere Gutteriez : je compte vous l'apprendre moi-même un de ces jours. En attendant faites-moi le plaisir de l'assurer de mes respects. Je ne sçais si sa nièce a fait Profession : ce sera désormais le Pere Visiteur qui donnera les permissions pour les Novices qui la feront. Oserai-je vous supplier de le faire sçavoir à la Mere Prieure, à qui j'ai oublié de le mander ?

REMARKUES.

C'Est de l'Evêque de Palence frere de Madame de Mendosa que la Sainte écrit à cette Dame qu'il est beaucoup mieux ; & cela pour la consoler de l'extrême chagrin que lui causoit la maladie de ce frere qu'elle chérissoit tendrement. Mais cette grande ame, affligée qu'une personne aussi vertueuse, & pour qui elle ressentoit tant d'amour, de reconnaissance & de respect, parût succomber sous le poids de la douleur, s'écrie avec zèle : *Quand sera-ce, Madame, que j'aurai la joie de vous voir entierement libre & détachée de tout ce qui est créé ?* C'est que si l'on n'est pas toujours le maître d'imposer un silence entier à la nature, on peut & on doit toujours la faire plier sous la volonté de Dieu. Ainsi Sainte Therese sanctifioit-elle ses relations nécessaires avec les personnes

féculières, en leur inspirant en mille manières différentes l'amour de Dieu, se faisant toute à tous pour les lui gagner tous.

Le Pere Jean de Gutierrez, dont elle parle à la fin de cette Lettre, étoit de l'Ordre de Saint Dominique, Prédicateur de Sa Majesté, un des Docteurs qui approuverent les Livres de notre Sainte, & Directeur de Madame de Mendosa.

☞ CETTE Lettre & la précédente ne sont datées ni dans l'Original Espagnol, ni dans cette Traduction. Nous n'hésitons pas néanmoins à les placer en 1581. avant le 1. de Juin. La raison en est qu'elles sont écrites de Palence, ainsi que le prouvent les nouvelles que la Sainte y donne à Madame de Mendosa, de l'Evêque de Palence frere de cette Dame; & qu'il est certain par le Livre de ses Fondations chap. 28. & 29. & par l'Histoire générale de l'Ordre, qu'elle n'arriva à Palence que le 29. Decembre 1580. qu'elle n'y acheva sa fondation qu'en 1581. & qu'elle partit de cette Ville le 1. de Juin de la même année pour aller faire une autre fondation à Sorie. D'ailleurs, puisque nous avons prouvé que la Lettre précédente doit être du mois de Janvier ou de Fevrier 1581. celle-ci doit être fixée au même tems, la Sainte marquant qu'elle l'écrivit le lendemain du jour où elle avoit écrit l'autre.

LETTRE LXXVII.

Au Révérend Pere JEAN DE JESUS, Carme déchauffé.

Elle s'excuse de lui rendre un service; lui parle des Constitutions, de quelques Postulantes qui se présentoient, & d'une autre affaire; lui raconte son voyage à Palence, & le bon accueil qu'elle y a reçu; lui apprend la permission qu'on lui a donnée de faire un établissement à Burgos; & lache une petite railerie contre le Pere Nicolas.

J E S U S.

LE S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

J'Ai toujours de la joie lorsqu'on m'apprend que vous jouissez d'une santé parfaite: Dieu soit loué de la grace qu'il me fait de vous la conserver.

ANN.
1581.
4. Janv.

ANN.
1581.
4. Janv.

Ne doutez point, je vous prie, que si j'avois du crédit auprès de Monseigneur l'Archevêque, je ne me fisse un vrai plaisir de vous rendre quelques services auprès de sa Grandeur, & de vous procurer la Lettre que vous souhaitez : mais il fit si peu de cas de celle que j'eus l'honneur de lui écrire à votre priere, lorsque vous allates à Rome, que je crains de l'importuner inutilement, sur-tout à présent que je suis sur le point de le solliciter de m'accorder la permission de fonder un Monastere de Carmelites à Madrid; fondation cependant que je desire bien moins, pénétrée des obligations dont nous vous sommes redevables, que la chose que je suis contrainte de vous refuser par la raison que je viens de vous dire.

Quant à ce que vous me marquez touchant les Constitutions, le Pere Jérôme Gratiën m'a écrit qu'on lui en avoit dit autant : il les fait cependant observer à nos Sœurs. Ce qu'on peut y ajouter est si peu considerable, qu'il s'y ajoutera aisément. Il faudroit néanmoins le consulter auparavant avec vos Révérences : pour moi, ce qui me paroît bon d'une part, me paroît de l'autre si plein d'inconveniëns, que je ne sçais quel parti je dois prendre.

Je reçois dans le moment une Lettre de Monsieur de Casamonté, qui m'apprend qu'il est ordonné par celui qui a le pouvoir de faire des Ordonnances, qu'on ne consente point que le Pere Tostat se mêle en nulle maniere de ce qui regarde les Carmes déchauffés. Si cette Ordonnance nous est infiniment avantageuse, rien n'est plus obligeant que le soin qu'a cet ami de nous faire plaisir, & de nous informer de toutes les bonnes nouvelles : j'en ai une vraie reconnaissance.

Pour ce qui est, MON REVEREND PERE, de la Postulante dont vous me parlez, vous devez, s'il vous plaît, observer que quelque considerable que vous paroisse sa dot, elle ne l'est cependant pas; car de la nature qu'est ce bien, outre qu'on y perdra beaucoup s'il est vendu, on sera peut-être bien des années sans en toucher l'argent. Ainsi je ne puis consentir que cette Demoiselle aille à Villeneuve à cause de l'extrême pauvreté de cette Maison, qui d'ailleurs est

chargée d'un plus grand nombre de Religieuses que je ne voudrois.

ANN.

1581.

4. Janv.

Outre cela le Pere Gabriel m'a écrit en faveur d'une de ses parentes, qu'il est juste de préférer, quoiqu'elle ait encore moins de bien, parce que nous lui avons mille obligations. Quand j'ai écrit en faveur de la Postulante pour qui vous me sollicitez, je n'avois pas reçu la Lettre de ce Pere. Obligez-moi donc de vouloir bien ne plus penser à cette affaire. Si nos Sœurs de Villeneuve se chargent encore de quelques filles, elles les prendront de la Ville; cela me paroît plus juste.

A l'égard de mon voïage, il a été heureux. Nous partîmes de Valladolid pour Palence le jour des Innocens: on y dit la sainte Messe fort secrettement le jour du Roi David, parce que nous appréhendions quelques contradictions: mais Monseigneur l'Evêque Dom Alvaro de Mendoza avoit si bien disposé toutes choses, que loin qu'on se soit opposé à notre établissement, il n'y a personne dans la Ville qui ne s'en réjouisse, & qui ne croie que c'est une bénédiction pour eux que Dieu nous y ait amenées.

Je n'ai jamais rien vu de plus charmant: je le prendrois pour un mauvais présage si les contradictions n'avoient pas précédé, & si bien des gens ne s'y fussent opposés, dans la persuasion que nous ferions très-mal de penser seulement à nous y établir. J'ai donc différé à venir jusqu'à ce que le Seigneur m'eût donné sur cela plus de foi & plus de lumières. Je ne doute pas cependant que ce Monastere ne soit un jour l'un des meilleurs de notre Ordre, & un lieu de très-grande piété.

La Maison que nous avons achetée, tient à une Chapelle de la Vierge située dans le plus bel endroit de la Ville, & à laquelle le peuple a une fort grande dévotion. Messieurs du Chapitre nous ont permis d'avoir une grille qui donne dans leur Eglise Cathédrale: cette grace qu'il nous ont faite, & que nous estimons infiniment, nous est accordée à la considération de Monseigneur l'Evêque, qui a pour nous des bontés sans égales. Outre la charité qu'il nous fait de

ANN.

1581.

4. Janv.

nous donner tout le pain que nous mangeons, & de nous protéger en toute occasion, il a soin de tout notre Ordre en général.

Nous logeons dans une Maison qu'un Cavalier ami du Pere Jérôme Gratiën lui avoit prêtée, lorsqu'il étoit ici: bientôt nous pourrons avec l'aide de Dieu aller dans la nôtre. Nous nous flatons pareillement qu'on se réjouira de notre fondation, lorsqu'on apprendra combien elle nous est avantageuse. Dieu soit loué de tout.

Monseigneur l'Archevêque de Burgos m'a permis de faire à Burgos un établissement de Carmelites. Ainsi je compte d'y aller, si c'est la volonté de Dieu, si-tôt que j'aurai terminé les affaires que j'ai ici; car il y auroit prodigieusement de chemin à faire, si de Madrid je voulois y revenir. Je crains seulement que le Pere Vicair * ne veuille pas permettre l'établissement de Burgos, ou qu'il n'ait dessein d'attendre que les dépêches soient arrivées. En ce cas quel bonheur ne fera-ce pas pour nous d'aller en hiver dans un pais où le froid est si excessif, & en été dans un autre où le chaud ne l'est pas moins? Ce sera, dis-je, le moien de souffrir quelque chose pour Dieu: après quoi le Pere Nicolas ne laissera pas de murmurer contre nous. Ses raisons sont si guindées, que je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Vous me ferez plaisir, MON REVEREND PERE, de lui montrer cette Lettre, qui lui apprendra la réussite de cette fondation, dont nous devons tous louer le Seigneur.

* Le Pere
Ange de Sa-
lazar.

Si je vous détaillais tous les avantages que nous possédons, je suis sûre qu'ils exciteroient votre ferveur & votre dévotion: mais je ne puis plus écrire. Cette Chapelle a deux Messes fondées tous les jours, outre quantité d'autres qui s'y disent perpétuellement. Par-dessus cela, le monde qui y vient est si grand, que ce n'a pas été une des moindres difficultés que nous y avons trouvées. Obligez-moi, si vous avez quelque Courier qui aille à Villeneuve, de faire sçavoir à nos Sœurs de quelle maniere cette fondation s'est faite. La Mere Agnès de Jesus y a beaucoup travaillé: pour moi je ne suis plus propre qu'à faire bien du bruit.

Trois Chanoines nous ont rendu mille bons offices, principalement un d'eux qui est un vrai Saint : il se nomme Reinoso. Priez, s'il vous plaît, le Seigneur pour lui, mais sur-tout pour Monseigneur l'Evêque. Toutes les personnes de distinction nous favorisent extrêmement. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le contentement est universel : je ne sçais à quoi il se terminera.

La Mere Agnés de Jesus se recommande à vos saintes prières, & à celles de votre sainte Communauté. Plaise à Dieu de faire servir cet établissement à sa gloire, & de vous conserver aussi long-tems que le desiré

Votre Servante

THERESE DE JESUS.

C'est demain la veille des Rois.

REMARQUE.

La Sainte écrivit cette Lettre à Palence le 4. Janvier 1581. au P. Jean de Jesus, appelé communément Roca, qui étoit son surnom dans le monde. Cet excellent Religieux étoit pour lors à Pastranne de retour de Rome, où il avoit obtenu du Pape le Bref de séparation des Carmes déchauffés d'avec les mitigés. Comme donc en vertu de ce Bref on devoit incessamment assembler le Chapitre général, la Sainte lui parle des Constitutions des Carmelites qu'on proposoit de confirmer dans ce Chapitre, & qu'on y confirma effectivement.



ANN.
1581.
4. Janv.

ANN.
1581.
4. Janv.

LETTRE LXXVIII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

VINGT-UNIÈME.

*Sa joie du fruit des prédications du P. Jérôme Gratiën ;
diverses affaires ; amitiés à cette Mere , & à une de
ses Filles.*

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE
REVERENCE, MA CHERE FILLE.

ANN.
1581.
6. Janv.

Que vos Lettres me font de plaisir ! J'ai répondu à toutes avant mon départ de Valladolid ; & je vous ai envoyé les dépêches pour les Indes, que vous recevrez très-certainement plutôt que celle-ci. Ne négligez rien, MA CHERE MERE, pour en avoir réponse incessamment ; vous sçavez de quelle conséquence elles sont pour notre Monastère de Salamanque. Dieu veuille nous assister dans ce pressant besoin, & vous donner, MA CHERE MERE, la santé que je vous souhaite. Il faut cependant vous faire des reproches de ce que sçachant la peine où j'en suis, vous ne m'en donnez point de nouvelles : plaise à Dieu qu'elle soit moins dérangée.

J'ai pris bien du plaisir au récit que vous m'avez fait des Prédications du Pere Jérôme Gratiën. Sa sainteté est si éminente, que je ne suis pas étonnée que ses paroles pleines d'onction fassent tant de fruit, & qu'il ait reçu de Dieu le don de toucher & de convertir les cœurs. J'en rends mille actions de grâces à l'auteur de tous les biens. Je serois bien aise de sçavoir en particulier quelles sont les conversions qu'il a faites, afin d'en louer & remercier le Seigneur, à qui
je

je demande pour lui une augmentation continuelle de sainteté. Je trouve que vous avez très-grande raison de vouloir qu'il se modère davantage; cette multitude de Sermons est capable de le tuer, ou au moins de préjudicier beaucoup à sa santé.

ANN.
1581.
6. Janv.

Vous me faites bien plaisir, MA CHÈRE MÈRE, de songer à m'envoyer les deux cens ducats que vous devez à feu mon frere; je les attens pour commencer le bâtiment de la Chapelle. Ne les adressez pas, je vous prie, au Pere Nicolas; j'appréhenderois qu'ils ne fussent employés à autre chose: c'est entre vous & moi que cela se dit; mais envoyez-les plutôt à Medine du Champ, ou à Valladolid à quelques Marchands de nos amis, qui me les feront tenir sûrement sans qu'il en coute rien. Si vous n'approuvez pas cet expédient, ayez la bonté de me le faire sçavoir, & je vous donnerai une voie encore plus sûre pour me faire toucher cet argent. J'ai écrit au Pere Provincial * les raisons que j'ai de souhaiter que cette somme ne passe point par d'autres mains que les miennes. Je suis tellement fatiguée depuis la mort de mon frere, de parler perpétuellement à mes proches, que j'appréhende comme la mort d'avoir quelque chose à démêler avec eux. Malgré tout cela ma santé est moins mauvaise, quoique je sois si accablée de visites, que quand je voudrois vous écrire de ma main, il me seroit impossible de le faire, tant je suis peu maitresse de mes actions.

* Le Pere
Ange de Sa-
lazar.

Je vous envoie la relation de ce qui s'est passé à la fondation de Palence: j'ai tellement admiré la vertu & la piété des habitans de cette Ville, que je ne me lasserois jamais d'en parler; leur bonté, leur charité est étonnante. Ne cessons donc point, MA CHÈRE MÈRE, d'en louer & remercier le Seigneur qui nous fait tant de graces. Recommandez-moi aussi aux ferventes prieres de toutes nos Sœurs; celles de cette Maison vous conjurent de ne les point oublier dans les vôtres, sur-tout la Secrétaire qui ambitionne fort d'avoir un peu de part à vos bonnes graces, afin que vous ne l'oubliez pas devant Dieu.

C'est avec bien de la douleur, MA CHÈRE FILLE, que j'ap-

O o

ANN.

1581.

6. Janv.

prends par une Lettre du Pere Provincial, que la cherté des vivres est très-grande à Seville : j'apprehende vivement que vous ne souffriez beaucoup, & que vous n'aiez bien de la peine à subsister, sur-tout parce que vous êtes obligée de m'envoier l'argent dont il s'agit. J'en ai d'autant plus de chagrin que je voudrois, loin de vous l'ôter, avoir le moien de vous en donner une fois autant. J'espère que le Tout-puissant vous aidera, & qu'il vous donnera de la santé. Si vous en aviez, je vous plaindrois bien moins : avec de la santé on souffre ce qui est insupportable lorsqu'on est malade. La maladie & la pauvreté jointes ensemble font des maux qui me touchent d'une vive compassion. Je crains que l'air du país ne vous soit contraire ; & cependant je ne vois aucun jour à vous en faire prendre un autre. Celui qui peut tout ce qu'il veut, en fera naître l'occasion, si c'est son bon plaisir. Pour moi il me paroît que la priere que vous avez faite pour avoir des souffrances, a été bien exaucée ; car Dieu merci elles ne vous manquent pas.

Dites, s'il vous plaît, à la Sœur Saint François que je ne suis nullement fâchée contre elle ; que de mes jours la pensée ne m'en est venue ; qu'au contraire je l'estime & l'aime si tendrement, que j'ai du chagrin de n'être pas à portée de lui en donner de tendres marques. Ma foiblesse de tête ne me permet pas de vous en dire davantage, quelque sujet que j'aie de vous gronder.

Rien n'est plus plaisant que ce que le Pere Nicolas m'a mandé : il est visible qu'il ne comprend pas ce qu'on a à souffrir lorsqu'une Communauté est si petite ; ainsi il ne voit pas le besoin que vous avez de rendre la vôtre un peu plus nombreuse, & de recevoir quelques filles. Je vous en souhaite une semblable à celle que vous venez de perdre, qui puisse vous secourir.

J'ai envoié le paquet pour les Indes par le dernier Courier. On dit que le Pere Garcia de Toledé, à qui on l'a adressé, revient ici. Si cela est, aiez, s'il vous plaît, la bonté de le faire rendre à quelqu'autre, au cas que Louis de Tapia soit mort. Je prie Dieu, MA REVERENDE MERE, de vous

LETTRE SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME. 291
conserver un grand nombre d'années pour la consolation de
celle qui est toute à vous,

THERÈSE DE JÉSUS.

ANN.

1581.

6. Janv.

C'est aujourd'hui la Fête des Rois.

✂ MAIS en quelle année? La Sainte ne le dit pas, ni l'Auteur des Remarques non plus; mais il paroît certain que ce fut en 1581. lorsqu'elle faisoit son établissement à Palence.

LETTRE LXXIX.

A Madame JEANNE D'AHUMADE, sa sœur.

TROISIÈME.

*Sa tendresse pour elle; son amour pour les souffrances;
relation de la fondation des Carmelites à Palence;
nouvelles d'un de leurs neveux, & d'un de leurs
freres.*

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MA CHÈRE SŒUR.

J'Ai désiré avec bien de l'ardeur d'apprendre par vous-même de quelle manière vous avez passé ces saints jours. De ma part je puis vous assurer qu'il y a bien des années que je n'ai tant pensé à vous. J'ai eu l'esprit si occupé de tout ce qui vous regarde, que j'ai prié avec plus de zèle & d'affiduité que jamais pour vos besoins particuliers, & pour ceux de votre famille. Le croiriez-vous? J'ai senti vos peines & vos afflictions avec plus de vivacité que je ne les avois senties jusqu'ici, quelque sensible que j'y aie toujours été.

Rendons grâces, MA CHÈRE SŒUR, au saint Enfant JÉSUS de n'être né dans le monde que pour souffrir. Si donc nous

O o ij

ANN.

1581.

13. Janv.

ANN.
1581.
13. Janv.

avons le bonheur de participer à ses souffrances, & de garder ses saints Commandemens, nous aurons part aussi à l'immenfité de sa gloire. Je suis tellement convaincue de cette vérité, que je compte pour moins que rien tous les maux qu'il permet qui nous arrivent : je serois cependant bien aise, quelque-peu formidables que me paroissent ces maux, de vous les épargner, & de les souffrir à votre place, pourvu que vous en eussiez le mérite & la récompense. J'aurois trop de joie que nous fussions à portée d'avoir souvent la consolation de nous entretenir : mais Dieu ne le veut pas : son saint Nom en soit béni.

Je partis de Valladolid avec mes Compagnes pour Palence le jour des Innocens : le tems étoit fort rude & fort froid ; je n'en fus cependant pas plus mal, quoique j'aie toujours de grandes infirmités, qui sont néanmoins assez supportables lorsque je n'ai pas la fièvre. Après être arrivée je fis pendre la nuit une Cloche, & le Monastere fut fondé sous le nom du glorieux Saint Joseph. Rien n'est égal à la satisfaction & à la joie que toute la Ville a fait paroître à notre arrivée : j'en suis dans le dernier étonnement, quoique persuadée que c'est en considération de Monseigneur l'Evêque qui nous favorise beaucoup, & qui est extrêmement aimé dans son Diocèse. Les choses sont sur un si bon pied, que j'espère avec l'aide de Dieu que ce Monastere sera un jour l'un des meilleurs de notre Ordre.

Toutes les Lettres que je reçois de Madrid, m'apprennent que le mariage de mon neveu lui est très-avantageux ; on loue fort la sagesse & la vertu de son épouse, dont on dit mille biens. Plaise à Dieu de les combler l'un & l'autre de ses bénédictions, & de leur faire la grace de le servir avec une inviolable fidélité, & de considerer souvent que les joies & les plaisirs de la Terre passent bien vite.

Madame sa belle-mere m'a écrit qu'il est indisposé, qu'il a été saigné deux fois, qu'elle est fort contente de lui, & que lui de son côté paroît fort content de la mere & de sa fille. Mon frere Dom Pierre d'Ahumade est le plus mal dans ses affaires : il me mande que sa santé est cependant assez

bonne, & qu'il compte partir pour Avila après la Fête des Rois, afin de voir s'il pourra toucher l'argent de Seville qu'il n'a pas encore reçu.

ANN.
1581.
13. Janv.

Si vous adressez vos Lettres à la Mere Prieure d'Avila, & si vous la priez de les envoier à Salamanque, elles me seront rendues ponctuellement; car nous avons ici un Courier ordinaire. Au nom de Dieu, MA CHERE SŒUR, écrivez-moi souvent; vous y êtes obligée, puisque j'ai tant pensé à vous & à votre famille ces jours-ci. Oserai-je dire que j'y ai pensé même plus que je n'aurois voulu? Faites-moi aussi le plaisir de dire à Monsieur votre mari, que je le prie de recevoir cette Lettre que je vous écris, comme adressée à lui-même. J'ai fort envie de sçavoir de ses nouvelles & de celles de ma chere nièce, que j'embrasse du plus tendre de mon cœur. Je prie Dieu de vous conserver tous en parfaite santé, de répandre sur vous un fleuve de bénédictions, & de vous rendre de très-grands Saints.

Ne manquez pas d'écrire à Dom François; c'est un devoir dont vous ne pouvez vous dispenser. S'il ne vous a pas fait sçavoir son mariage, comptez qu'il ne l'a pas pu. La Mere Agnés de Jesus vous fait ses complimens: elle se porte assez bien. Je suis, MA CHERE SŒUR, avec un tendre attachement toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 13. Janvier.

REMARQUE.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Palence le 13. Janvier 1581. Dom François son neveu, du mariage duquel elle parle, étoit fils de son frere Dom Laurent de Cépède, & il avoit épousé une Demoiselle de grandé qualité.

LETTRE LXXX.

A Monseigneur l'illustissime Dom ALONSO
VELASQUE, Evêque d'Osme,
l'un de ses Directeurs.

Elle lui rend compte de ses dispositions de corps & d'esprit, de la confiance qu'elle a de posséder Dieu, des graces qu'il lui fait, de la vision intellectuelle qu'elle avoit de la Sainte Trinité & de l'humanité de JESUS-CHRIST, & des merveilleux effets que produisoit en elle cette double vision.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT ACCOMPAGNE INCESSAMMENT
VOTRE GRANDEUR.

ANN.
1581.

Que je serois contente si je pouvois vous exprimer la paix profonde & la tranquillité parfaite qui regnent à présent dans mon ame ! La certitude qu'elle a de posséder Dieu est si grande, que quoiqu'elle n'ait pas encore ce bonheur, il lui semble qu'elle en jouit en quelque sorte par anticipation. Pour vous en expliquer la maniere je me servirai, s'il vous plaît, MONSEIGNEUR, d'une comparaison qui éclaircira un peu ce que je desire avoir l'honneur de vous faire entendre.

C'est de même que si par un contrat très-assuré on avoit donné à quelqu'un une rente, fort considérable, afin qu'il la recueillît dans un tems déterminé; avec cette condition qu'en attendant l'expiration du terme il n'auroit simplement qu'un titre incontestable à la possession, sans jouir d'aucun de ses fruits; & de plus, que convaincu de son in-

dignité, & pénétré d'une vive reconnoissance, il refuseroit d'accepter la donation jusqu'à ce qu'en servant avec zèle son bienfaiteur il se fût efforcé de la mériter, lui fallût-il pour cela souffrir jusqu'à la fin du monde tous les maux imaginables, qui lui paroïtroient moins que rien en comparaison d'une grace si signalée, & d'une si excessive libéralité. Voilà l'image de mon état.

ANN.
1581.

Les graces que Dieu me fait par sa bonté infinie sont si grandes, qu'il me semble que je puis dire avec vérité que mon ame n'est plus sujette comme elle étoit autrefois, aux foiblesses & aux miseres de la vie: les peines & les travaux qu'elle endure, ne la touchent point véritablement, & ne lui font pas plus de mal que si l'on déchiroit mes habits: elle goute au milieu des plus dures persécutions la douceur d'un repos & d'une paix inaltérable, retirée en elle-même comme dans une forte Citadelle dont on lui a donné le commandement, & d'où elle n'appréhende point les attaques & les efforts de ses ennemis. Cette paix ne m'ôte pas cependant la crainte d'offenser Dieu; au contraire, j'ai plus de soin que jamais d'éviter tout ce qui pourroit lui déplaire, ou m'empêcher de le servir fidèlement.

Je vis dans un tel oubli de moi-même & de tous mes intérêts, qu'il me semble que mon être soit en quelque sorte détruit; tant je me perds de vue & suis peu attentive à ce qui me regarde, appliquée uniquement à Dieu, à sa gloire, à son honneur, & aux moïens de me conformer tous les jours plus parfaitement à sa souveraine volonté. J'ai peine néanmoins à accorder cet entier oubli de moi-même avec le soin que j'ai de ma santé, qui est plus grand qu'à l'ordinaire; j'ai moins d'application à me mortifier à l'égard de ma nourriture, moins de desir de faire des pénitences & des austerités corporelles. Il me paroît cependant que si je menage un peu plus ma foiblesse, c'est dans la vue de plaire à Dieu, & de lui rendre quelque service plus important. Ainsi je lui offre comme un très-grand sacrifice ce soin même que je suis contrainte d'avoir de ma santé; je fais de tems en tems quelques essais de mes forces pour éprouver de quoi je suis capable; mais ces épreuves ne durent gueres, ne

ANN.
1581.

pouvant les continuer sans altérer cette santé, & sans contrevenir aux ordres de mes Supérieurs.

Je ne doute pas que dans cette obéissance & dans ce soin de mon corps il ne se glisse bien de l'amour propre : quoiqu'il me paroisse que j'aurois plus de joie à faire des austerités qu'à m'en dispenser, comme effectivement j'en avois bien davantage lorsque je pouvois les pratiquer ; parce qu'outre la consolation qu'on a de faire quelques petites choses pour Dieu, & de donner bon exemple à ses Sœurs, on est de plus soulagé de l'extrême peine qu'on sent de ne pouvoir rendre le moindre service à cette haute Majesté à qui nous sommes si redevables. Aïez, s'il vous plaît, la bonté, MONSEIGNEUR, de m'ordonner ce que je dois faire à cet égard, après avoir examiné tout ceci avec une sérieuse attention.

Les visions imaginaires ont entièrement cessé ; mais Dieu, ce me semble, me favorise toujours de la vision intellectuelle des trois Personnes divines, & de celle de l'humanité de JESUS-CHRIST ; vision qui est, si je ne me trompe, la plus haute & la plus sublime de toutes. Je connois aussi très-clairement à l'heure qu'il est, que les autres visions que j'ai eues, étoient de Dieu ; & qu'il ne m'en gratifioit que pour disposer mon ame peu à peu à cet heureux état où il m'a mise par sa grace toute-puissante, parce qu'étant aussi foible que je suis, j'avois besoin de tous ces secours pour me donner entièrement à lui. Cela n'empêche pas qu'on ne doive estimer infiniment ces visions lorsqu'elles sont véritables, & qu'il lui plaît de nous en favoriser.

Les paroles intérieures continuent toujours ; Dieu me donne dans le besoin des avis importans ; & présentement nous eussions fait ici à Palence une faute bien grossière, sans néanmoins qu'il y eût eu de péché, si Dieu ne m'en avoit avertie.

Pour les actes que je fais, & les desirs que j'ai de ce que je crois pouvoir servir à la gloire de Dieu, ils ne sont plus si vifs qu'ils étoient ; car bien qu'ils soient très-grands, la passion que j'ai que sa volonté soit accomplie, est encore infiniment plus grande ; & comme je connois plus parfaite-
ment

ment que jamais qu'il sçait mieux que moi ce qui convient le plus à la gloire, & que je me trouve bien plus éloignée de tout intérêt particulier, ces desirs & ces actes ne peuvent subsister long-tems, ni avoir la même ardeur & la même vivacité qu'ils avoient autrefois. C'est de-là cependant que procede la crainte dont je suis quelquefois frappée, quoique sans inquiétude & sans trouble, que je ne sois devenue stupide, & que je ne fasse plus rien pour Dieu. Ma mauvaise santé m'interdit les pénitences corporelles; & à l'égard des actes & des desirs de souffrir & d'endurer le martyre, & même de voir Dieu, je vous l'ai dit, MONSEIGNEUR, ils ne sont plus impetueux, & très-souvent il n'est pas en mon pouvoir de les former. Ainsi il me paroît que je ne vis que pour manger, pour dormir, pour être insensible à tout; ce qui ne m'est pas une petite peine, & me fait appréhender d'être dans l'illusion. Je ne puis néanmoins le croire, parce que selon tout ce qui me paroît, l'amour des créatures ne regne point dans mon cœur, & que je ne sens d'attachement pour aucune, pas même pour toute la gloire du Ciel: tout mon desir est de voir Dieu*, & que toutes les créatures lui obéissent; & cette passion, loin de diminuer, s'augmente de jour en jour.

Ma surprise est néanmoins très-grande de ne plus sentir cette amere douleur, & la vive inquiétude dont j'étois agitée, lorsque je pensois à la perte de tant d'ames infortunées, qui seront éternellement séparées de leur souverain bien. Je suis également étonnée de ne plus éprouver la cuisante affliction que me causoit l'incertitude si je n'offensois point Dieu. Et cependant je ne brule pas moins du desir que le péché soit entièrement détruit & banni de dessus la Terre.

Je vous supplie, MONSEIGNEUR, d'être persuadé que dans tout ce qui se passe maintenant dans mon ame, & dans tout ce qui s'y est passé jusqu'à ce jour, il n'est nullement en mon pouvoir d'y rien ajouter ou changer; & qu'il ne m'est pas possible de servir Dieu d'une autre maniere: je mentirois si je disois autrement. Par exemple, je sçais bien que si je

* Voyez la Note sur la Lettre de la Sainte à Saint Pierre d'Alcantara, ci-dessus, page 13.

ANN.
1581.

voulois à l'heure qu'il est exciter en moi le desir de mourir, je n'en viendrois jamais à bout. Je ne pourrois pas non plus, quelques efforts que je fisse, former les actes enflammés que je formois autrefois, ni sentir cet horrible tourment que me faisoit endurer le souvenir des offenses infinies qui se commettent contre Dieu. Il me seroit également impossible de concevoir à présent l'extrême crainte qui m'a agitée tant d'années, d'être malheureusement séduite & trompée par le démon.

Ainsi, si je ne me trompe, je n'ai plus besoin de consulter personne sur ce qui s'est passé autrefois dans mon ame, ni de parler davantage des graces que Dieu me faisoit: je souhaite seulement sçavoir si je marche à présent dans le bon chemin, & si je puis faire quelque chose pour Dieu: j'ai consulté sur cela même plusieurs Directeurs, le Pere Dominique, le Pere Medine, & quelques Jesuites à qui j'avois autrefois communiqué les dispositions de mon cœur. Il ne me reste donc plus, MONSEIGNEUR, pour mettre fin à mes consultations, qu'à sçavoir les sentimens de Votre Grandeur, & à recevoir ses ordres, auxquels je ferai gloire toute ma vie d'obéir. Ainsi je vous conjure au nom de Dieu de vous y appliquer sérieusement.

Dieu ne m'a pas ôté la connoissance qu'il m'avoit donnée du bonheur que possèdent dans le Ciel les ames des personnes qui me sont unies, lorsqu'elles sortent de ce monde; mais je ne sçais rien de celles qui ne me touchent point.

La paix que je goute est si pleine & si parfaite, que ni les joies & les plaisirs de la Terre, ni les peines & les afflictions, quelles qu'elles puissent être, ne sont capables de la troubler. La certitude que j'ai de la présence des trois Personnes divines dans mon ame, me fait experimenter à la lettre ce que dit notre Seigneur JESUS-CHRIST au Chap. 14. de l'Evangile selon S. Jean, que la sainte Trinité y fera sa demeure, non-seulement par sa grace sanctifiante, mais encore par une autre sorte de présence qu'il veut que nous connoissions, présence qui nous remplit de biens ineffables. L'un de ces biens est de n'être point obligée à chercher des considerations qui me fassent comprendre que Dieu habite

en moi, puisque je l'y vois d'ordinaire, à moins que quelque violente maladie ne m'enlève sa divine présence, sa volonté étant alors de me laisser souffrir sans consolations intérieures.

ANN.
1581.

Quelque-grands cependant que puissent être mes maux, mon ame ne sent jamais de revolte contre la volonté de Dieu, pas même un premier mouvement: tout ce qui est en moi est au contraire si soumis à ses ordres, que je ne desirer ni de vivre ni de mourir, si ce n'est dans de certains momens, lorsque la passion de voir Dieu s'est fort augmentée; mais à l'instant la présence adorable de l'auguste Trinité qui s'offre à mon ame, s'y imprime si vivement, que cette faveur immense me console, & me fait desirer de vivre, si c'est son bon plaisir, pour le servir mieux que je n'ai fait jusqu'ici, & pour contribuer à le faire aimer & louer plus parfaitement, ne fût-ce que par une seule créature & pour un moment. Je préférerois cet état, s'il étoit à mon choix, à celui d'entrer d'abord dans la gloire. C'est la disposition de celle qui est très-respectueusement,

MONSIEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

L'indigne Servante & Fille
THERÈSE DE JÉSUS.

R E M A R Q U E S.

LA Sainte nous apprend dans cette Lettre qu'elle l'a écrite à Palence.

☞ C'EST donc en 1581. après qu'elle y eût établi un Monastere de Carmelites déchauffées. Mais dans quel mois? car elle y demeura jusqu'au commencement du mois de Juin. Rien ne nous l'indique.

On y voit avec étonnement le haut degré de perfection où la grace l'avoit élevée: mais peut-être sera-t-on surpris qu'elle fût alors exemte de cette cruelle peine que lui causoit autrefois la perte des ames qui se-

ront éternellement séparées de Dieu. Cette paix sur le sort de ces ames, jointe au desir ardent de leur salut, est néanmoins l'état le plus parfait où l'on puisse arriver en cette vie mortelle avec le secours de la grace; puisqu'il est, dit S. Thomas, le privilege des Bienheureux dans le Ciel, & de quelques personnes très-éminentes sur la Terre. Il est constant en effet que les Saints dans la gloire n'ont aucune inquiétude de la damnation des réprouvés, quoiqu'ils desiroient le salut de tous les hommes avec encore plus d'ardeur qu'ils ne le desiroient lorsqu'ils étoient dans le monde; parce que leur volonté unie à celle de Dieu desire tout ce qu'il desire, mais ne le veut que comme il le veut, ainsi que notre Sainte le dit dans cette excellente Lettre. Ainsi rien ne peut troubler leur félicité. O heureux état, où l'ame goûte en quelque sorte dans ce lieu d'exil les délices de la céleste patrie!

Pour ce que Sainte Therese dit au commencement de cette Lettre, qu'elle avoit une telle certitude de posséder Dieu, qu'il lui sembloit qu'elle le possédoit déjà, quoiqu'elle ne le vît pas encore, cela a besoin d'éclaircissement. Nous ne pouvons avoir en ce monde de certitude parfaite de notre prédestination, dit le saint Concile de Trente, que par une révélation particuliere de Dieu; & quoiqu'il se puisse faire que Sainte Therese ait été favorisée de cette révélation, ce n'est pas cependant le vrai sens de ses paroles. Elle-même s'en explique au Chapitre deuxième de la septième demeure, où parlant en troisième personne de la paix souveraine qu'elle goûtoit intérieurement, elle dit: « Il paroitra » peut-être que je veuille prouver que lorsque Dieu fait à une ame des » graces si signalées, elle soit assurée de son salut, & de ne plus retour- » ner en arriere. Mais ce n'est nullement mon intention; & par tout où » je traiterai cette matiere, & où je dirai qu'il semble que l'ame soit en » sureté, il faut toujours entendre, pourva que Dieu la soutienne sans » cesse de sa main, & qu'elle ne l'offense pas. » Et elle ajoute aussi-tôt parlant d'elle-même: « Je connois une personne qui est depuis plusieurs » années dans ce bienheureux état, & qui ne se tient pas pour cela en » sureté; mais qui au contraire a plus de crainte qu'aparavant d'offenser » Dieu, & plus de soin d'éviter les moindres péchés. » Dans cette Lettre même elle assure que la certitude qu'elle avoit de son salut, ne lui ôtoit pas la crainte de déplaire à Dieu, & de manquer à ses miséricordes. Cette crainte n'est donc pas incompatible avec la certitude dont elle parle ici, certitude qui par conséquent n'est pas absolue, mais aboutit seulement à une très-ferme espérance que l'ame conçoit de posséder Dieu éternellement, & que par sa bonté il la garantira de ce qui l'en rendroit indigne. De cette source naissoit l'extrême appréhension que Sainte Therese eut toujours de commettre la moindre imperfection de propos délibéré; & cette sainte haine qu'elle se portoit à elle-même, lorsqu'elle consideroit le funeste pouvoir qu'elle avoit de s'éloigner de Dieu par le péché, & de le perdre sans ressource.

LETTRE QUATRE-VINGT-UNIÈME. 305

Elle étoit si pénétrée de cette crainte, & dans une défiance si prodigieuse de sa propre foiblesse, qu'elle ne pouvoit s'empêcher de s'en plaindre à son Epoux, à qui elle disoit ces tendres paroles dans le dernier de ses Entretiens. « Mais hélas ! mon Dieu, le plus grand de tous » les malheurs c'est que nous sommes toujours en péril durant cette vie » mortelle ; & tant qu'elle dure on peut toujours perdre l'éternelle. O vie » ennemie de mon bonheur, que ne m'est-il permis de te finir ! Je te » souffre, parce que mon Dieu te souffre ; j'ai soin de toi, parce que tu » es à lui ; mais ne me trahis pas, & ne me sois pas ingrate. O libre ar- » bitre, combien ta liberté t'est-elle dangereuse & funeste, si tu n'es » attaché comme avec des clous par l'amour & par la crainte, à celui » qui t'a créé ! »

Tels étoient les sentimens de cette incomparable fille, & telle la pureté de sa doctrine, laquelle apprend aux hommes mêmes les plus saints & les plus parfaits, à être dans une perpétuelle dépendance de la grace, toujours attachés à Dieu par sa crainte & par son amour.

La faute qu'elle dit qu'on eût faite dans la fondation des Carmelites de Palence, si notre Seigneur ne l'en eût avertie, est rapportée bien au long dans le Livre de ses Fondations.

LETTRE LXXXI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN
DE LA MÈRE DE DIEU.

VINGT-UNIÈME.

*Plaintes contre une Communauté qui se relâchoit ; Re-
glemens à faire tant pour les Communautés d'hommes,
que pour celles de filles ; difficultés à éclaircir ; autres
affaires de l'Ordre.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE RÉVÉRENCE, MON PÈRE.

LA persuasion où je suis que vous n'avez pas le loisir de lire de longues Lettres, me fait prendre le parti de vous écrire le plus brièvement qu'il m'est possible. Je vous dirai donc, après vous avoir remercié de m'avoir fait voir

ANN.

1581.

27. Fevr.

ANN.
1581.
27. Fevr.

les papiers que je vous renvoie, que les Religieuses de Saint Joseph d'Avila, qui témoignent desirer si ardemment qu'on fit ce que vous sçavez, sont à présent tellement éloignées de la perfection de leur état, que peu s'en faut qu'elles ne soient aussi mitigées que les Religieuses de l'Incarnation. Je suis prodigieusement alarmée des artifices du démon ; & je ne reviens pas de ce que leur propre Confesseur, quoique grand homme de bien, est plus coupable que personne de ce relâchement, s'étant imaginé qu'elles doivent toutes manger de la viande. C'est même une des demandes qu'elles ont faites au Pere Provincial *, à laquelle elles ont ajouté celle de pouvoir garder quelque chose à manger dans leurs Cellules lorsqu'elles sont indisposées. Elles lui ont représenté avec tant d'adresse le besoin que quelques Sœurs en peuvent avoir, que je ne m'étonne pas qu'elles aient obtenu de lui cette permission. Quel étrange renversement ! Vous ne devineriez jamais celle qui a présenté cette belle Requête. C'est ainsi que peu-à-peu, & par de foibles commencemens l'Observance Régulière se détruit, & que d'une petite faute on tombe insensiblement dans une plus grande. Que j'ai de douleur de voir ce Monastere si déchu de sa première ferveur, & de prévoir l'extrême peine qu'on aura à le rétablir dans la perfection où il étoit, quoiqu'il y ait dans cette Communauté d'excellentes filles !

* Le P. Ange de Salazar Provincial des Carmes mitigés, & Vicaire ou Commissaire général pour la Réforme.

Mon desir étoit qu'au Chapitre général on fit un Règlement qui ôtât aux Supérieurs le pouvoir de permettre de rien posséder en particulier ; & maintenant je vous supplie de faire ajouter à ce Règlement, qu'on ne pourra pas non plus rien garder à manger dans sa Cellule, quand même on seroit infirme ; mais que l'Infirmière aura soin de pourvoir aux besoins des malades, & de leur laisser la nuit ce qui pourroit leur être nécessaire pour leur nourriture, selon la qualité de la maladie & l'état des malades, pour lesquelles on doit avoir une très-grande charité telle qu'on l'a eue jusqu'ici.

J'ai toujours oublié de vous dire une chose dont on vient de me faire souvenir ; c'est qu'il seroit très-à-propos qu'on réglât au Chapitre général les prières que les Religieux

seront obligés de faire pour chaque Religieuse qui viendra à mourir ; car selon que vous en userez envers nous, nous en userons envers vous. Je m'imagine que vous ne nous dites point de Messe, & que vous vous contentez de réciter quelques courtes prieres pour le repos de l'ame de la défunte. Nous autres Religieuses nous en usons bien mieux : nous faisons chanter une Messe, & récitons un Office des Morts en chœur : c'est, si je ne me trompe, une des anciennes Constitutions qu'on observe encore aujourd'hui au Monastere de l'Incarnation. Faites donc, MON REVEREND PERE, tout ce que vous pourrez pour que cet article soit réglé ; & ne l'oubliez pas, je vous en supplie.

Je desirerois aussi qu'on décidât au même Chapitre général s'il est d'une obligation précise d'observer le Decret donné par le Pape *motu proprio*, de ne sortir ni pour parer l'Eglise, ni pour fermer la porte du Monastere. Je suis persuadée qu'on y est obligé lorsqu'on le peut, quand même le Pape ne l'auroit pas ordonné. Il est bon cependant de résoudre cette difficulté, & de déclarer que les Monasteres qui commencent à s'établir, & qui n'ont encore personne pour les servir, ne sont point compris sous cette loi. J'espère néanmoins qu'il n'y en aura point qui ne s'y soumette avec plaisir, & qui ne trouve le moïen de se passer de cette exemption, lorsqu'on y apprendra qu'elle n'est donnée que pour le cas d'une nécessité indispensable. Encore une fois, MON REVEREND PERE, faites en sorte, je vous prie, qu'on ne néglige aucun de ces points.

Nos Prieures de Toledé & de Segovie, qui sont d'excellentes filles, ont fait fermer sans ma participation la porte qui va dans l'Eglise : je suis ravie, comme je ne puis pas être par tout, de trouver de telles Prieures pleines de sagesse & de zèle, & qui me fassent souvenir de ce que je puis oublier. Pour le Decret dont il s'agit, je suis fure qu'il n'y a point de Maisons Réformées où il ne soit gardé très-exactement.

A l'égard de la priere que jé vous ai faite touchant les Religieuses qui sortent de leur Maison pour faire des établissemens, il me paroît que votre Révérence a dressé un

ANN.
1581.
27. Fevr.

ANN.
1581.
27. Fevr.

article un peu trop rigoureux. Il porte que quand elles sortiront pour quelques fondations, elles doivent rester dans le nouveau Monastere, à moins qu'elles ne soient élues Prieures dans un autre: il faudroit, ce me semble, ajouter, ou qu'il n'y ait quelques autres raisons fort considerables pour lesquelles il convienne qu'elles aillent ailleurs.

Je vous ai déjà écrit, MON REVEREND PERE, que si l'on pouvoit assembler tous les Réglemens des Visiteurs Apostoliques, & les joindre aux Constitutions, en sorte que ce ne fût qu'une même chose, ce seroit un grand bien pour les Carmelites; parce que les contrariétés qui se rencontrent en divers endroits des Constitutions, embarrassent tellement celles qui ont moins de lumiere, qu'elles ne savent où elles en sont. Faites-moi donc le plaisir, MON REVEREND PERE, malgré cette multitude d'occupations qui vous accablent, de vouloir bien prendre un peu de tems pour ranger tout cela, comme je vous en ai écrit en diverses occasions: je crains que vous ne l'oubliiez, & que la lecture des saintes Ecritures ne vous charme au point de vous faire négliger le reste.

Vous ne m'avez pas marqué si vous avez reçu le paquet que vous sçavez, avec une de mes Lettres: par-là vous êtes cause de la tentation que j'ai eue de croire que par quelques stratagêmes du démon les Remarques que j'ai faites, & les Lettres que j'ai écrites au Pere Commissaire, n'étoient pas allées jusqu'à vous. S'il est vrai que vous ne les aiez pas reçues, aiez, s'il vous plaît, la bonté de m'en donner avis par un Exprès que je paierai volontiers: ce seroit un vrai malheur pour nous que vous n'eussiez pas reçu ces Remarques. Je veux croire que ce n'est qu'une vaine appréhension; car le Courier de cette Ville à qui j'ai fort recommandé le paquet, est trop de mes amis pour l'avoir négligé.

Peut-être ignorez-vous qu'on m'a avertie que plusieurs de nos Peres Capitulans desirent fort le Pere Antoine de Jesus pour Provincial: si Dieu permet qu'il soit élu après tant de prieres qu'on a faites pour le succès de cette élection, il ne faudra pas douter que ce choix ne soit le plus avantageux pour nous. Les jugemens de Dieu sont un abîme profond:

profond : j'ai vu quelques-uns de ceux qui souhaitent aujourd'hui le Pere Antoine de Jesus, souhaiter ardemment le Pere Nicolas : s'ils changent de sentiment à l'égard du premier, ce sera sans doute en faveur du second. Dieu fasse que cette élection soit pour la gloire. Quelle qu'elle soit, ce sera toujours un bien pour nous qu'on ait établi le pouvoir d'assembler le Chapitre, & de faire une élection. Ainsi louons-en le Seigneur.

Je serois bien aisé, MON REVEREND PERE, que vous prissiez la peine d'écrire dans un papier séparé toutes les choses de conséquence que je vous ai écrites, & que vous brulassiez ensuite toutes mes Lettres : dans l'embarras où nous sommes, on pourroit peut-être en trouver quelques-unes, qu'il seroit fâcheux que l'on vît. Toutes nos Sœurs de ce Couvent, & sur-tout mes Compagnes, se recommandent beaucoup à vos saintes prières, & vous baissent les mains très-respectueusement. C'est demain le dernier jour du mois, je veux dire, le 27.

Nous nous trouvons fort bien ici, & tous les jours de mieux en mieux. Nous sommes sur le point d'acheter une maison des mieux situées. Plût à Dieu que nos affaires me permissent de me rapprocher de vous ! Ne vous opposez pas, je vous prie, à l'établissement du Monastere de Saint Alexis : cette Maison toute éloignée qu'elle est de la Ville, est très-belle, & on aura bien de la peine à en trouver une mieux placée : j'en fus très-contente lorsque je la vis en allant à Valladolid. D'ailleurs il faut se souvenir que cette pauvre femme nous l'a achetée au prix de ses larmes. Je souhaiterois que ce Monastere & celui de Salamanque établis dans de grandes Villes, fussent les deux premiers. Souffrez donc, MON REVEREND PERE, que je vous supplie de ne vous point amuser à tant choisir, puisque vous n'avez pas d'argent ; tout consiste à prendre possession, & cette possession prise Dieu fera le reste.

Les maisons sont au poids de l'or à Salamanque : nous ne pouvons, quelque diligence que nous faisons, en trouver une à acheter pour nos Sœurs. Fiez-vous donc, s'il vous plaît, à ma parole ; j'ai de l'expérience dans ces sortes d'affaires

ANN.
1581.
27. Fevr.

faïres. Encore une fois Dieu fera plus pour nous que vous n'imaginez. C'est beaucoup de pouvoir poser le pied dans ces grandes Villes, ne fût-ce que dans un coin.

Dieu soit le terme & la fin de tous nos desirs : je le prie de nous donner ce qui nous est nécessaire pour le servir fidèlement.

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

LE zèle de Sainte Theresé pour le maintien de l'Observance, la porta, non-seulement à faire divers Réglemens pour la conserver dans tout l'Ordre, & pour la rétablir dans le Couvent de Saint Joseph à Avila où elle étoit affoiblie, mais encore à s'y rendre en personne. Par son exemple, ses conseils, ses instructions elle y inspira tant de repentir & de ferveur, qu'elle y rétablit aisément les pratiques régulières dont on s'y étoit écarté, & qu'on y a conservé depuis avec une fidélité qui attire à cette Maison l'admiration de tout le Public.

Cette Lettre a été écrite à Palence.

Il y a de la meprise dans la date : avant comme après la reformation du Calendrier, il n'étoit point de mois qui n'eût que 27. jours, & celui de Fevrier le plus court de tous en avoit 28. Pour reconnoître maintenant dans quelle année & dans quel mois cette Lettre a été écrite, il faut rappeler (a) ce que nous avons déjà dit que Sainte Theresé n'arriva à Palence que le 29. Decembre 1580. Si donc cette Lettre est écrite de Palence, elle doit être postérieure à cette époque. Il est de plus à observer dans cette Lettre que les Carmes déchauffés avoient déjà obtenu le pouvoir de tenir un Chapitre & d'élire un Provincial, qu'ils étoient instruits de cette permission, & qu'ils se dispoïent à en user incessamment. Or leur Histoire générale nous apprend

(a) *Hist. générale des Carmes déchauffés. 2. Partie, L. 5. ch. 7.*

(b) *Ch. 2.*
(c) *Ch. 8.*

(b) que le Bref qui leur accorda ce pouvoir, ne fut expédié que le 22. Juin 1580. que le Roi n'en fut instruit que le 15. d'Août (c) ; qu'on ne prit de mesures sérieuses pour assembler le Chapitre général qu'après le second Bref du Pape, qui n'arriva que le 4. Janvier 1581. que la citation pour la tenue de ce Chapitre ne fut faite que le premier Fevrier par le Pere Jean de la Cuevas de l'Ordre de Saint Dominique & Prieur de Talavera, commis par le Pape & par le Roi pour la séparation des Carmes déchauffés d'avec les mitigés (d) ; & que l'ouverture de ce Chapitre ne se fit que le 3. de Mars. Toutes ces considérations nous font croire que la Lettre est du mois de Fevrier 1581. & peut-être est-il arrivé que Sainte Theresé ait mis par mégarde le 27. pour le 28. ou le dernier jour du mois pour le penultième.

(d) *Ch. 9.*

Le P. Pierre de la Mere de Dieu place au contraire cette Lettre au 8. de Juin 1580. & jettant toute l'erreur sur les Copistes, il prétend qu'au lieu du *dernier jour du mois* il faut lire, le dernier jour de l'Octave de la Fête-Dieu, & au lieu du 27. lire le 7. Ses raisons me paroissent peu solides. Si je ne me trompe, il est bien plus sûr & bien plus simple d'expliquer la meprise ainsi que je l'ai expliquée.

LETTRE QUATREVIINGT-DEUXIÈME. 307

De ce que nous venons de dire il est aisé de voir que c'est du P. Jean de la Cuevas que la Sainte parle, quand elle dit qu'elle a écrit au Pere Commissaire. Ce ne fut au reste ni sur le P. Antoine de Jesus, ni sur le P. Nicolas que tomba l'élection au Provincialat dans ce Chapitre; on verra bientôt que le P. Jérôme Gratiien fut élu, aiant eu un suffrage plus que le P. Antoine; & que la Sainte, qui, comme on a pu le remarquer bien des fois, avoit en lui bien plus de confiance que dans ces deux Peres, & qui l'aimoit beaucoup plus, fut enchantée de ce choix, ainsi que toutes ses Filles.

Ce fut vers la fin (e) du mois de Septembre 1581. que Sainte Theresé se transporta au Couvent de Saint Joseph à Avila, le premier de sa Réforme, qui peu auparavant servoit à tous les autres de modele, & qui étoit devenu un sujet de scandale pour tous. Tant la foiblesse dans les Supérieurs, & le peu de zèle pour la perfection dans les Confesseurs sont à redouter pour une Communauté. Mais la Sainte y fut à peine revenue, qu'on y vit le premier esprit renaître avec un plus grand éclat.

(e) Chap.
21.

LETTRE LXXXII.

Au Révérend Pere JÉRÔME GRATIEN
DE LA MÈRE DE DIEU.

VINGT-DEUXIÈME.

La Sainte se réjouit du Bref en faveur de sa Réforme; desire que les Constitutions soient imprimées; propose un arrangement pour une Maison à Palence; fait l'éloge des Habitans de cette Ville; recommande le Bienheureux P. Jean de la Croix; & parle de l'excès de joie où sont ses Filles d'avoir le P. Gratiien pour Provincial.

J E S U S

SOit toujours avec votre Révérence, MON PERE, pour vous récompenser libéralement de la joie que vous m'avez donnée, en m'apprennant de si bonnes nouvelles, & en me faisant voir le Bref imprimé. Pour rendre cette joie complete, il faudroit que les Constitutions aussi fussent imprimées: sûrement nous pouvons nous en flater après tant de graces que Dieu nous a faites. Je ne crois pas me tromper en me persuadant que ce Bref vous a occasionné

ANN.
1581.
24. Mars.

Qq ij

ANN.
1581.
24. Mars.

bien des depenſes, bien des mouvemens; & que vous avez eu une extrême peine à mettre tout en ordre, & à conduire l'affaire au point où nous la voïons aujourd'hui. Que celui qui vous a donné tant de talens pour réuſſir dans tout ce que vous entreprenez, en ſoit béni éternellement.

Cet événement ſi peu attendu me paroît un vrai ſonge. Euſſions-nous pu, quand même nous n'aurions eu qu'à former des deſirs pour réuſſir, rien faire qui nous fût plus avantageux, ou qui approchât de ce que Dieu a fait en notre faveur? Qu'il en ſoit loué à jamais.

Comme je ne ſçais pas le Latin, je n'ai pu lire ce Bref: j'attendrai, lors que ces ſaints jours ſeront paſſés, que quelqu'un ait la bonté de me l'expliquer. Hier, qui étoit le Jeudi Saint, on m'apporta votre paquet: la crainte que ſi je liſois long-tems je n'euſſe pas la tête aſſez forte pour aſſiſter aux Tenebres, d'où je ne pouvois m'abſenter à cauſe de notre petit nombre, fut cauſe que je ne fis ſimplement que lire les Lettres. Vous me ferez un vrai plaifir de me marquer où vous comptez aller au fortir de Madrid: c'eſt une néceſſité que pour mille choſes qui peuvent ſurvenir, je ſçache toujours le lieu de votre réſidence.

Sans ceſſe je ſuis occupée à chercher une maiſon; je n'en ai point encore trouvé qui n'ait des défauts conſiderables, & qui ne ſoit extrêmement chere. Nous ſerons donc contraintes d'acheter celle qui eſt proche de Notre-Dame de la rue, toute défectueuſe qu'elle eſt. Si les Meſſieurs du Chapitre vouloient bien nous donner certaines grandes Cours, que nous païerions par la ſuite, nous pourrions y faire un beau Jardin, & nous ne ſerions point trop mal logées; car il y a beaucoup de terrein; & deux Chapelles dépendantes de cette maiſon nous feroient une belle Eglife. Ils ſe ſont relâchés de quatre cens ducats * pour le prix; & ſi je ne me trompe, ils en diminueront encore.

* Voyez
l'Avertiſſe-
ment.

J'admire la vertu des habitans de ce païs, & les grandes aumônes qu'ils font en toutes occaſions. Ainſi, pour peu que nos Sœurs aient de quoi ſubſiſter, leur Eglife, qui devoit couter beaucoup, ſe trouvant faite à ſi peu de frais, ce ſera certainement un des meilleurs Monafteres qui ſoient ſous

ANN.
1581.
24. Mars.

vosre obéissance. Il faudra pour rendre le Cloître plus clair & plus beau, détruire certaines galeries fort élevées. Je souhaite que le Seigneur y soit servi fidèlement. Je le supplie aussi de vous conserver en parfaite santé : c'est aujourd'hui le Vendredi Saint ; ce n'est pas un jour à vous entretenir plus long-tems.

J'oubliois de vous faire une priere, que je vous supplie d'exaucer : ce sera là mon gateau de Pâques. Il y a déjà du tems que consolant le Pere Jean de la Croix de la peine que lui cause le séjour de l'Andalousie, je lui promis assez à contre-tems que s'il plaisoit au Seigneur qu'on séparât les Carmes déchaussés des mitigés, je ferois mon possible pour le faire venir ici. Maintenant donc que cette séparation est faite, & que nous avons une Province à part, il me somme de lui tenir ma parole, & de vous prier que supposé qu'on l'élise Prieur à Baéfa, vous aiez la bonté de ne pas confirmer l'élection. Rien ne me paroît plus juste, MON REVEREND PERE, après qu'il a essaié tant de peines & de travaux, que de lui donner cette consolation, au cas cependant que vous puissiez vous passer de lui.

La Prieure de Saint Alexis est comme folle de joie de l'heureux succès de nos affaires, sur-tout de vous avoir pour Pere & pour Provincial. Toutes nos Sœurs n'en sont pas moins transportées. Dieu veuille nous rendre tous participans de la joie qui n'aura point de fin. Je le supplie, MON REVEREND PERE, de vous combler de graces dans ces saints jours. Obligez-moi de faire de ma part le même souhait à vos Messieurs qui ont le bonheur de vous posséder.

Toutes vos Filles, sur-tout mes Compagnes, vous présentent leurs respectueuses soumissions. Je remets le reste pour la Lettre du Pere Nicolas, que je suis bien aisé de sçavoir auprès de votre personne. Je voudrois apprendre à quoi le Pere Barthelemi est destiné : il me paroît tout propre à être Prieur d'une fondation naissante. Je suis du fond du cœur

Votre indigne Servante & Fille
THERÈSE DE JESUS.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette Lettre à Palencé peu de tems après que les Carmes déchaussés eurent été séparés des mitigés, & que le Pere Jérôme Gralien eût été élu premier Provincial de la Réforme.

La joie que la Sainte en ressentit étoit telle, qu'elle dit elle-même à la fin de la fondation de Palencé, n'en avoir jamais goûté une plus délicate. En effet ce fut en ce jour qu'elle vit l'heureuse fin de ses travaux, & l'accomplissement des grands desseins que la gloire de son Dieu lui avoit fait entreprendre. Aussi ne fait-elle point de façon d'avouer que cette nouvelle lui avoit paru un pur songe, tant elle l'avoit transportée. Mais ne pouvons-nous pas dire en un sens que ce fut un songe effectivement, puisqu'à considérer les choses selon la lumière naturelle, rien n'avoit plus l'air d'une rêverie, qu'une foible fille sans crédit, sans autorité, sans argent & sans nulle autre ressource humaine, réformât un grand Ordre d'Hommes & de Filles, & le vit en moins de 19. ans répandu dans toute l'Espagne, faisant une Congrégation séparée, malgré les contradictions de toute la Terre? C'est cependant ce qu'elle a fait, ou plutôt ce que le Tout-puissant a fait par elle.

☞ CE n'est pas du Bref du 22. Juin 1580. qu'elle parle, mais de celui qui arriva le 4. Janvier 1581. Cette Lettre est du 24. Mars, puisque la Sainte marque qu'elle l'écrivoit le Vendredi Saint, & qu'en 1581. le Vendredi Saint étoit le 24. de Mars, Pâque arrivant le 26.



LETTRE LXXXIII.

A une RELIGIEUSE d'un autre Ordre qui desiroit
d'être Carmelite.

*Elle la refuse le plus obligeamment du monde à raison des
inconveniens qui suivent les translations ; & lui donne
d'admirables regles pour se sanctifier dans son état ,
malgré la dissipation des personnes avec qui elle vit.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE MERE.

J'AI un vrai chagrin de ne pouvoir vous rendre service dans la chose principale que vous me demandez ; elle est contraire à nos Constitutions, qui nous défendent très-expressément de recevoir dans nos Monasteres des Religieuses d'un autre Ordre. C'est même à ma priere que cette défense a été faite. Jugez par-là, MA CHERE MERE, de ce que je puis faire pour vous. J'ai remarqué tant d'inconveniens dans ces sortes de translations, que j'ai pensé qu'il seroit plus aisé de leur fermer d'abord la porte, que d'y remédier après la leur avoir ouverte. Par-dessus cela le nombre des Religieuses qui ont demandé d'entrer parmi nous, & qui le demandent encore aujourd'hui, est si grand, qu'il seroit impossible, quelque desir qu'on en eût, de les contenter toutes. Il y en a cependant quelques-unes parmi elles que nous aurions été ravies de recevoir, & que nous n'avons pas reçues pour les raisons que je viens de vous exposer.

Il ne me reste donc, MA CHERE MERE, qu'à vous assurer du desir que j'ai de vous obliger, desir qui fait que j'ai une vraie peine de ne pouvoir vous donner la marque d'estime &

ANNE'E
incertaine.

ANNE'E
incertaine.

d'amitié que vous me demandez. Je vous dirai cependant, quoique je sois pressée de finir cette Lettre, qu'avant que les Monasteres de notre Réforme fussent établis, j'ai demeuré 25. ans dans un Couvent où il y avoit cent quatre-vingt Religieuses, avec lesquelles je vivois comme s'il n'y eût eu que Dieu & moi sur la Terre. C'est ce qu'on peut faire, MA CHERE MERE, quand on aime le Seigneur comme vous l'aimez. Soiez donc fidèle à cette pratique; & toutes choses, jusqu'aux croix mêmes les plus pesantes, loin de vous nuire, contribueront beaucoup à vous faire avancer de plus en plus dans la perfection.

Ajoutez, s'il vous plaît, à cela de ne vous mêler que de ce qui vous regarde, lorsque vous ne serez point par votre charge obligée d'observer ce que font les autres. Aimez vos Sœurs pour les vertus que vous remarquerez en elles, vous efforçant de les imiter, & ne pensez jamais à leurs défauts.

Cette conduite m'a procuré tant de paix intérieure, que quoique la Communauté où j'étois fût si nombreuse, elle ne me laissoit pas plus de distraction que si j'eusse été seule; au contraire elle me servoit beaucoup à m'avancer dans la vertu. Car enfin, MA CHERE MERE, nous pouvons par-tout aimer & servir ce grand Dieu infiniment aimable. Qu'il soit donc béni à jamais de ce que rien ne peut malgré nous séparer nos cœurs de son divin amour. Je suis pleine de respect,

Votre Servante
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

ON ne sçait ni en quel lieu, ni en quelle année Sainte Therese écrivit cette admirable Lettre, si pleine d'instructions pour les Religieux & les Religieuses qui vivent dans des Communautés peu regulieres. Il y en a une partie imprimée à la fin du premier Tome des Lettres de la Sainte, avec ses autres avis.

ET CEPENDANT il paroît par ce qu'elle dit des Constitutions pour les Carmelites, qu'elles étoient déjà dressées au tems qu'elle écrivit cette Lettre. Or c'est en 1575. selon l'Auteur de l'Histoire de l'Ordre, que le P. Jerome Graten dressa ces

ces Constitutions. On ne doit donc pas placer cette Lettre avant 1575. Mais faut-il la mettre d'abord après cette année, ou la renvoyer jusqu'après le premier Chapitre général de la Réforme tenu à Alcalá au mois de Mars 1581. dans lequel les Constitutions furent confirmées ? C'est ce que nous ne saurions décider. Une lueur de vraisemblance nous fait néanmoins pencher à croire que ce Chapitre étoit déjà tenu, sainte Thérèse marquant dans cette Lettre qu'à sa prière il a été défendu dans les Constitutions de recevoir des Religieuses d'un autre Ordre, & étant certain par l'Histoire qu'à sa prière ce Chapitre ajouta aux Constitutions plusieurs réglemens ; outre que c'est alors seulement qu'elles reçurent le dernier sceau de l'autorité. En attendant donc qu'on trouve à cette Lettre une date sûre, on nous permettra de l'insérer parmi celles de 1581. après le mois de Mars.

LETTRE LXXXIV.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

VINGT-TROISIÈME.

Ses dispositions sur un voyage qu'elle faisoit actuellement, & sa douleur du départ de ce Pere ; vocation d'un Ecclésiastique à l'Etat Religieux ; affliction dont elle étoit agitée.

J E S U S.

L'ESPRIT SAINT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE
REVERENCE, MON PERE.

J E ne vous dirai point que ma joie a été de bien peu de durée ; vous en êtes persuadé. Vous sçavez aussi combien j'ai désiré le voiage que je fais, voiage qui m'auroit été fort agréable, & que j'aurois eu regret de voir finir, si j'avois eu la compagnie que je souhaitois avoir : mais ne l'ayant pas, je commence à me lasser & à être très-fatiguée. Dieu soit loué.

Il faut, MON REVEREND PERE, vous avouer ma foiblesse, & vous dire de bonne foi que votre absence m'a plongée dans une profonde tristesse. Je fais réflexion que

R r

ANN.
1581.

ANN.
1581.

vous auriez pu aisément differer votre départ, au moins jusqu'à ce que vous nous eussiez laissées dans une Maison qui nous appartient : quinze jours plus ou moins n'étoient pas de conséquence ; & ce petit délai auroit sans doute empêché que nous ne fussions tombées dans l'abandon où nous sommes. Plaise à Dieu que celui qui en est cause vous faisant partir si précipitamment, en use mieux envers votre Révérence que je ne me le suis imaginée. Dieu veuille aussi nous préserver d'un tel empressement, après lequel il ne laissera pas de se plaindre de nous.

* C'est le
P. Jérôme
Gratien.

Aujourd'hui je ne pourrois rien dire de bon, tant je suis désolée. Si quelque chose est capable de me consoler, c'est de me voir délivrée de la juste appréhension que je pouvois avoir, & que j'avois en effet, qu'on ne touchât au *Sancta Sanctorum* *. J'ai une si violente tentation à ce sujet, que pourvu qu'on l'épargne, je consens que tout l'orage vienne fondre sur moi. Il en est déjà tombé une grande partie, qui m'a tout-à-fait dégoutée de ces sortes d'entreprises, & m'a rendue infiniment sensible à l'éloignement des personnes qui ont la bonté de se charger de ma conduite. Dieu fasse servir tout cela à sa gloire : s'il nous accorde cette grace, nous n'avons nul sujet de nous plaindre de nos maux, quels qu'ils puissent être.

Je ne vous ai point encore parlé, MON REVEREND PERE, de l'affaire de Monsieur Dias, quoiqu'il m'en eût prié ; persuadée, lorsque vous partîtes, que vous seriez bientôt de retour. Depuis j'ai été fâchée de ne vous l'avoir pas communiquée, parce que vous n'êtes point revenu, & qu'il n'avoit entrepris ce voyage que pour vous consulter sur le changement d'état qu'il se propose. Depuis quelque tems il me paroît presque déterminé à se faire ou Jesuite, ou Carme déchaussé : il m'assura que depuis quelques jours il sentoît encore plus d'attrait pour notre Ordre ; & qu'il desiroit ardemment de sçavoir votre sentiment & le mien sur ce projet, avant que de prendre parti. Il me pria aussi, mais avec les plus vives instances, de ne lui refuser pas cette grace, & de l'offrir souvent à notre Seigneur. Je crus ne devoir pas lui déguiser ma pensée : ainsi je lui dis nettement

que ce changement lui seroit avantageux s'il perséveroit dans sa vocation, & très-préjudiciable s'il n'y perséveroit pas, à cause de l'opinion qu'on s'est formée à son sujet. Je me confirme de plus en plus dans ce sentiment, sans néanmoins me défier de lui. Comme il y a bien des années qu'il sert Dieu fidèlement, je veux espérer qu'il continuera de même jusqu'à sa mort. Il promet de donner au Monastere où il entrera, tous les Ecrits qu'il a du Pere Jean d'Avila: s'ils sont semblables aux Sermons qu'il m'a fait lire, je ne doute point qu'ils ne soient fort utiles aux Prédicateurs qui n'ont pas, MON REVEREND PERE, la science que vous avez.

Quelque persuadée que je sois que ce vertueux Ecclésiastique fera d'un grand exemple par tout où il ira, il y a néanmoins bien des choses à examiner, & bien des mesures à prendre avant sa réception. J'en dois parler au Pere Nicolas; & je vous le dis ici, afin que s'il vous en écrit, vous puissiez l'assurer que je vous ai communiqué son affaire: quel sujet n'auroit-il point de se plaindre de ma négligence, si je ne vous en avois pas informé? N'oubliez pas, s'il vous plaît, de le recommander à Dieu: pour moi je le fais très-assiduellement. Je ne vous en dirai pas davantage; vous le connoissez mieux que moi, & vous sçavez de quelle maniere il faudra lui répondre. Cependant vous me feriez bien du plaisir de me mander en quels termes vous lui aurez écrit, si vous avez une voie sûre pour me faire sçavoir de vos nouvelles. La crainte que j'ai que vous n'en trouviez point, augmente étrangement mon inquiétude & mon chagrin.

Voilà, MON REVEREND PERE, une Lettre dont Monseigneur l'Evêque d'Osme m'a honorée, avec un papier que j'ai écrit. Je n'ai pas eu le loisir d'en faire davantage. Oserai-je vous dire que vous ne deviez pas aller à Alve, sans mener avec vous le Pere Nicolas si capable de débrouiller tant de chicane, dans laquelle il faut être versé pour s'en pouvoir démêler? Je vous suis cependant obligée de m'avoir donné ce Pere pour m'accompagner, n'ayant pu vous-même me faire cet honneur.

Que d'actions de grâces ne devez-vous point à Dieu, MON REVEREND PERE, de vous avoir donné les qualités

ANN.
1581.

* C'étoit
elle-même.

avantageuses que vous possédez, qualités qui vous font aimer & respecter avec tant de distinction & de préférence, qu'on ne croit point de mérite supérieur au vôtre ! Pour la pauvre Angelique *, je ne puis vous exprimer sa peine & son affliction : tout la chagrine, tout lui déplaît, rien ne la contente. Elle dit qu'il n'y a que Dieu qui puisse la consoler & rendre le calme à son ame, ou quelqu'un qui comme votre Révérence entende son langage : tout le reste lui est une croix si pesante, qu'elle en est presque accablée. Elle se recommande à vos saintes prieres, & la Sœur Anne de Saint Barthelemi aussi, qui est toute triste depuis votre absence. Donnez-nous à toutes votre sainte bénédiction, & ne nous oubliez pas devant Dieu : je le conjure de vous soutenir sans cesse de sa main, & de vous rendre un aussi grand Saint que le desire celle qui est pleine de respect,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

IL est visible par les faits que Sainte Therese traite dans cette Lettre, qu'elle l'écrivit dans son voïage de Palence à Sorie, où elle alla fonder une Maison de Carmelites l'an 1580. à la priere de l'illustre Dom Alonso Velasqué Evêque d'Osme l'un de ses Directeurs.

☞ L'AUTEUR des Remarques se trompe lorsqu'il dit que cette Lettre fut écrite en 1580. car s'il est visible, ainsi qu'il l'assure, & que cela est visible en effet, que Sainte Therese l'écrivit dans son voïage de Palence à Sorie, ce n'est donc qu'en 1581. à la fin du mois de Mai, ou l'un des deux premiers jours de Juin qu'elle l'écrivit, puisqu'elle raconte elle-même dans le Livre de ses Fondations chap. 29. que passant par Burgos pendant ce voïage elle y arriva le Mercredi dans l'Octave de la Fête du Saint Sacrement, Mercredi qui dans cette année tomba le premier de Juin ; & qu'elle ajoute que le surlendemain elle arriva à Sorie.



LETTRE LXXXV.

A Monsieur le Licencié P E G N A Chapelain de la
Chapelle Roïale de Toledé.

P R E M I E R E.

La Sainte lui parle des raisons pour lesquelles elle refuse de recevoir dans son Ordre une illustre Dame, nièce d'un grand Cardinal ; & le prie de faire goûter ces raisons à son Eminence.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MONSIEUR.

J E répondis, il y a fort peu de jours, à la Lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire : mais comme cette réponse est allée par un chemin détourné, & que j'apprehende qu'elle ne vous soit pas rendue ponctuellement, je prens la liberté de vous écrire cette seconde Lettre, persuadée qu'elle vous fera rendue avant la première.

Ce seroit une grande consolation pour moi que de rendre souvent mes respectueux devoirs à Monseigneur le Cardinal. Mais craignant de l'importuner, permettez-moi, MONSIEUR, de vous supplier de dire à Son Eminence, que depuis que j'ai eu l'honneur de lui écrire, j'ai communiqué l'affaire de Madame sa nièce au Révérend Pere Jacques d'Alderete Prieur des Dominicains de cette Ville ; & qu'après lui avoir fait peser le scrupule dont elle est agitée au sujet du vœu qu'elle a fait d'être Carmelite, les raisons que nous avons de ne pas seconder son pieux desir, & certains inconveniens que je lui ai exposés, il a été persuadé comme moi, qu'on ne

ANN.
1581.
8. Juillet.

ANN.
1581.
8. Juillet.

doit pas la recevoir, & qu'il sera mille fois plus avantageux & à elle & à nous, qu'elle reste dans sa Maison appliquée à l'éducation de ses Enfants.

Pour ce qui est du vœu qu'elle a fait d'être Carmelite déchaussée dans notre Monastere de Medine du Champ, ce Révérend Pere prétend qu'elle n'en doit avoir aucun scrupule, parce qu'elle n'a pu s'engager qu'à en poursuivre l'exécution. Si donc les Carmelites s'y opposent, elle est entièrement dégagée de ce vœu. J'ai été bien aise d'apprendre cette circonstance que je ne sçavois pas. Comme donc nous sommes tous dans les mêmes sentimens, le Pere Prieur croit qu'il est à propos de le déclarer nettement à Madame Helene, afin qu'elle prenne son parti, & qu'elle ne songe plus qu'à calmer ses inquiétudes, qui autrement ne finiroient jamais, quoique cette entreprise soit visiblement contraire à la volonté de Dieu, & préjudiciable au bien de ses Enfants qu'elle ne doit pas abandonner.

Le Pere Jacques d'Alderete est ici depuis huit ans: il s'y est acquis la réputation d'un très-saint homme tel qu'il est en effet; il mene une vie fort austere & fort pénitente. Comme je ne l'avois jamais vu, j'ai été fort aise de le connoître: il m'a assuré qu'il avoit toujours pensé que Madame Helene ne devoit pas quitter sa famille pour entrer en Religion; & qu'il n'y avoit consenti que sur certaines informations, qui portoient que c'étoit le sentiment d'un sçavant homme qu'il n'avoit pas voulu contredire. Obligez-moi de ne dire à Monseigneur le Cardinal que ce que vous jugerez à propos qu'il sçache touchant Madame sa nièce, que nous ne pouvons recevoir quelqu'ordre qu'il nous en donnât. J'ai écrit à nos Sœurs que ce n'étoit un bien ni pour elle, ni pour nous: j'en donnerai aussi avis au Pere Provincial. Faites donc en sorte, je vous en conjure, que Son Eminence n'y songe plus.

Je prie Dieu de vous conserver, MONSIEUR, un grand nombre d'années, & de vous donner autant de son divin amour que je vous en desire, & que lui en demande pour vous celle qui est avec une véritable estime,

Votre indigne Servante

A Sorie le 8. Juillet.

THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

Rien n'est plus digne d'admiration que le refus que Sainte Thérèse fait ici de recevoir au nombre de ses Filles une Veuve nièce du Cardinal de Quiroga ; Dame qui réunissoit en sa personne tous les avantages, naissance des plus illustres, biens très-considérables, esprit brillant, piété solide, & une vocation à l'épreuve de douze années de rebuts.

La Sainte ne pouvoit souffrir qu'on abandonnât des enfans dans un âge où ils ont tant de besoin qu'on veille sur leur conduite. Ainsi elle aima mieux priver sa Réforme naissante d'un si ferme appui, que d'ôter à de jeunes enfans une mère si vertueuse & si capable de les bien élever. Exemple admirable de charité & de désintéressement !

La persévérance de Madame Helene de Quiroga l'emporta néanmoins ; Sainte Thérèse ne put enfin tenir contre de si pressantes instances, & une telle ferveur. Ainsi après douze ans de délai, elle fut reçue dans les Carmelites de Medine du Champ, où elle a vécu, & où elle est morte chargée d'années & de mérites.

LETTRE LXXXVI.

A la Révérende Mere PRIEURE, & aux Religieuses du Monastere de la Sainte Trinité de Sorie.

Cette Lettre ne contient que des Réglemens que la Sainte leur laissa en les quittant.

J E S U S M A R I A.

QU'on fasse pour le Parloir un chassis qui s'ouvre & se ferme, sur lequel on puisse clouer une toile comme on fait ailleurs ; qu'il ait des barres de bois fort menues, placées si proche les unes des autres qu'on ne puisse pas y passer la main. Ce chassis doit être éloigné de la grille de fer un peu moins d'une demi-aune de notre mesure, & avoir une clef que la Mere Prieure gardera, & dont elle ne se servira

ANN.

1581.

15. ou 16.
d'Août.

ANN.

1581.

15. ou 16.

d'Août.

qu'en faveur de ceux à qui la Constitution permet d'ouvrir la grille, Peres, Meres, Freres & Sœurs.

Le Chœur d'en bas aura un chassis avec de la toile clouée dessus, & des barres de bois comme le chassis du Parloir: il aura aussi des grilles de la maniere que j'ai dit qu'elles doivent être, chacune comme la moitié de celle qui y est aujourd'hui; & je crois qu'il faudra y en ajouter une dans le milieu pour avoir vue sur l'Autel.

Le Chœur d'en haut aura simplement un chassis avec de la toile clouée dessus sans barres de bois; il faudra pourtant y mettre une grille de fer. Les Chœurs des Religieuses quoi- qu'élevés, ne doivent pas être sans cette sorte de grille. Les deux Chœurs doivent être carrelés, & on doit faire l'escalier comme j'en suis convenue avec Bergera. Si avant mon départ je ne puis faire mettre la grille du Chœur, souvenez-vous qu'il y a six barres de faites.

Il faut mettre des chassis de verre aux fenêtres de la grande Sale où l'on disoit autrefois la sainte Messe, & des barreaux aux fenêtres qui regardent dans le jardin, placés assez proche l'un de l'autre, pour-qu'on ne puisse pas y passer la tête. En attendant que vous aiez le moien d'en mettre de fer, mettez-en de bois, cela est très-nécessaire. Ne mettez pas le Tour à côté de la grille de la Communion par respect pour l'Autel, mais de l'autre côté. Vous sçavez que la Mere Prieure doit garder la petite clef de la grille de la Communion; ainsi je l'oblige en conscience de ne l'ouvrir, lorsque vous aurez un Tour, que pour recevoir Notre Seigneur.

Pour les Confessionnaux vous les ferez où vous pourrez: ils doivent avoir une grille de fer en forme de rape, & un chassis avec une toile clouée dessus. Il faut mettre une grille longue & étroite à la fenêtre qui est vis-à-vis du Chœur, & qui regarde dans la galerie. La Mere Prieure doit avoir les clefs du Parloir de Madame votre Fondatrice, & faire mettre aux grilles des rideaux qu'on puisse tirer, au cas que quelques-unes des filles qui la servent viennent à se présenter.

Je défens en vertu du pouvoir qu'on m'a donné sur les Carmelites déchauffées, sous les peines & censures qu'il m'est permis d'y mettre, que personne ait la hardiesse d'aller

d'aller parler à ces grilles, si ce n'est à Madame votre Fondatrice, à Madame Eleonore, & rarement à Madame Elvire femme de Dom Carlos de Veamonté : la somptuosité des habits d'une nouvelle mariée, son air & ses manières ne conviennent nullement avec la pauvreté & la simplicité dont nous faisons profession. Pour Madame Eleonore, je ne doute point que vous ne soyez toujours très-édifiées de ses entretiens.

ANN.
1581.
15. ou 16.
d'Août.

Efforcez-vous de conserver les bonnes grâces de votre illustre Fondatrice, & tâchez de lui donner toute la satisfaction qu'elle doit attendre de vous. Mille raisons vous y engagent; elle est si raisonnable & si vertueuse, qu'elle vous aidera plutôt à vous acquitter parfaitement de vos obligations, qu'elle ne vous en détournera. Toutes les fois que vous recevrez quelques filles, que ce soit avec son agrément; & n'entreprenez nulle chose de conséquence sans sa participation; ce sera le moyen de ne vous pas tromper, car elle est très-prudente.

Faites toutes les diligences possibles pour bâtir promptement des Cellules selon le dessein que nous en avons pris, puisque votre généreuse Fondatrice le veut bien: ne négligez pas; je vous prie, ce bâtiment; il vous est d'une telle conséquence, que jusqu'à ce qu'il soit achevé vous ne pouvez sans beaucoup d'incommodité vous acquitter de vos obligations. Lorsque ces Cellules seront bâties, n'y couchez pas qu'elles ne soient bien seches; vous vous rendriez malades. Ne demeurez pas long-tems non plus dans les Chœurs, & n'y passez pas la nuit lorsqu'ils seront nouvellement carrelés. Ce n'est pas que le Chœur d'en haut ne soit assez sain; mais s'il y a moins de danger pour la santé, on ne doit pas moins craindre d'y mettre le feu.

N'oubliez pas de tirer le canal de la fontaine, puisque le marché en est arrêté, & que celui à qui l'on s'est adressé le fait de bon cœur. Dès que Matines seront dites, qu'on allume dans le dortoir une lampe qui brûle jusqu'au lendemain matin. Quel péril n'y auroit-il point à se trouver sans lumière, au cas qu'une des Sœurs se trouvât mal dans la nuit! & comment pourroit-elle être secourue aussi promptement

ANN.
1581.
15. ou 16.
d'Août.

tement qu'elle en auroit besoin ? L'entretien de cette lampe ne sera pas considérable, si vous y mettez une mèche fort menue. C'est pourquoi j'ordonne à la Mere Prieure de ne pas manquer de la faire allumer tous les soirs au sortir de Matines. Qu'elle garde ce papier pour le montrer au Pere Visiteur dans le cours de la visite, afin qu'il examine si l'on observe ce qui y est prescrit.

THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

Les Réglemens que Sainte Therese laissa à ses Filles en sortant de Sorie, sont gardés avec tant d'exactitude dans tous les Monasteres des Carmelites de France, qu'on ne peut en approcher sans s'en appercevoir. Loin de s'être relachées le moins du monde à cet égard, on peut dire qu'elles font plus qu'il ne leur est ordonné ; les pointes de fer qu'elles ont à leurs grilles, n'étant pas spécifiées par la Sainte, quoique conformes à son intention, puisqu'elle en faisoit mettre dans tous les Monasteres qu'elle fonda en personne.

Madame Beatrix de Veamonté dont la Sainte parle si souvent, étoit Fondatrice des Carmelites de Sorie & de Pampelune où elle prit l'habit âgée de 60. ans, avec le nom de Beatrix de Jesus. Elle y est morte en réputation de Sainteté, après y avoir vécu 17. ans dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes & religieuses.

Pour Madame Eleonore, elle prit l'habit à Sorie, & s'appella Eleonore de la Misericorde. Nous avons deux Lettres qui lui sont adressées, la XLIV. du premier Tome & la CIV. de celui-ci. Ces Lettres nous font sentir l'amour tendre que la Sainte avoit pour elle, & l'estime qu'elle faisoit de son mérite & de sa vertu. Ses Supérieurs l'envoierent à la fondation de Pampelune, où elle donna de grands exemples de sainteté.

Dom Carlos de Veamonté, dont il est aussi parlé dans cette Lettre, étoit neveu de Madame Beatrix Fondatrice de Sorie & de Pampelune. La haine qu'il avoit conçue contre la Sainte & contre ses Filles, parce que sa Tante emploïoit à fonder des Monasteres de Carmelites un bien qu'il croïoit lui appartenir, étoit telle, que ni les exemples de vertu qu'il voïoit pratiquer à ces Religieuses, ni les miracles continuels que la Sainte déjà dans le Ciel faisoit à ses yeux, ne purent adoucir l'aigreur & l'amertume de son ressentiment. Après quinze années passées dans ce déplorable état la Sainte lui apparut toute brillante de lumière, & le

reprit de cet excès de fureur, ainsi que de quantité d'autres dérèglemens. Il l'a déposé lui-même dans les Informations pour la Béatification de la Sainte, de qui il reçut encore d'autres faveurs, qui le changerent tellement qu'il mena depuis une vie fort retirée & fort exemplaire.

SAINTE Theresé partit de Sorie le 16. Août 1581. & c'est selon les apparences, au tems de son départ qu'elle donna à ses Filles cette instruction par écrit. Voilà pourquoi nous la plaçons au 15. ou 16. d'Août de l'an 1581.

Hist. gén.
des Carmes
déch. L. 5.
chap. 21.

LETTRE LXXXVII.

A Monsieur le Licencié PEGNA Chapelain de la
Chapelle Roiale de Toledé.

SECONDE.

La Sainte poursuit la permission d'établir un Monastere à Madrid ; témoigne sa douleur de ce que Madame de Quiroga persiste à vouloir être Carmelite ; & convient néanmoins que l'état de Carmelite convient mieux à cette Dame, que celui de Religieuse d'un autre Ordre.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MONSIEUR.

J E prie Dieu de vous récompenser de la consolation que votre Lettre m'a donnée ; je l'ai reçue à Sorie. A l'heure qu'il est je suis à Avila, où le Pere Provincial m'a ordonné d'attendre que Dieu ait disposé le cœur de Monseigneur le Cardinal à nous permettre de faire une fondation à Madrid. Le terme cependant me paroît bien long d'attendre ici l'arrivée de Son Eminence à la Cour, parce que comme on doit y tenir une assemblée d'Evêques, il y a apparence que tout le Carême se passera avant qu'ils se soient joints.

J'ose esperer que Monseigneur le Cardinal, qui ne m'a

Sij

ANN.
1581.
13. Sept.

ANN.

1581.

13. Sept.

pas remise si loin dans la Lettre dont il m'a honorée, pensera à moi avant ce tems-là si vous avez la bonté de l'en faire souvenir, & de lui représenter que l'hiver est fort rude dans ce païs, où j'ai accoutumé d'être malade.

J'écris à Son Eminence touchant Madame sa nièce; & je prens la liberté de lui adresser la Lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, par laquelle elle me marque que si nous ne la recevons pas parmi nous, elle entrera dans l'Ordre de Saint François. Cela me désole, persuadée qu'elle n'y fera point contente. Autant que je puis connoître le caractère de son esprit, elle n'est point propre à l'Ordre de S. François: il s'accommodera infiniment mieux du nôtre; & je ne pense pas, si elle est jamais Religieuse, qu'elle trouve du repos autre part; outre que nous avons une de ses filles, & qu'elle seroit proche de tous ses autres enfans.

Faites-moi le plaisir, MONSIEUR, de prier pour cette affaire avec ardeur, & de me procurer une réponse de Son Eminence. Madame sa nièce est fort affligée; & comme je l'aime & l'honore infiniment, je ne puis ne l'être pas avec elle. Mais quelque touchée que je sois de sa douleur, je ne vois cependant aucun remède à y apporter; & c'est ce qui me chagrine extrêmement. Je vous dis, MONSIEUR, tout ceci en secret. Plaise au Seigneur de vous conserver un grand nombre d'années, & de vous faire croître sans cesse en sainteté. On ne peut être avec plus de verité

De notre Monastere de
Saint Joseph d'Avila le 13.
Septembre.

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Avila l'an 1581. Quoiqu'elle s'y efforce, par le moien de Monsieur Pegna, de faire agréer au Cardinal Dom Gaspar de Quiroga le refus qu'elle fait de recevoir Madame sa nièce, il faut cependant que l'entrée de cette Dame en Religion n'ait pas été plus long-tems différée; car elle prit l'habit des Carmelites un mois ou six semaines après cette Lettre écrite.

LETTRE LXXXVIII.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

VINGT-QUATRIÈME.

On élit la Sainte pour Prieure à Saint Joseph d'Avila ; joie qu'en ont les Sœurs de ce Couvent ; embarras au sujet d'une Novice ; les qualités, & non les richesses, à considérer dans les sujets ; incertitude de la Sainte sur ce qu'elle devoit penser de Dom Pedro de Castro ; elle blâme le caractère d'une Souprieure ; désapprouve une proposition du Pere Nicolas ; fait un Règlement à observer dans les visites qu'on fait aux Sœurs malades ; n'est point contente de la conduite d'un Confesseur de son Couvent.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous dire qu'outre la douleur que j'ai de ne recevoir point de vos nouvelles, il m'est bien dur de ne sçavoir pas même le lieu de votre résidence. Dans quel embarras cette incertitude ne nous jetteroit-elle pas, s'il arrivoit que pour quelques affaires importantes on eût besoin de s'adresser indispensablement à vous !

Dieu veuille vous donner de la santé quelque part où vous soiez. La mienne est assez bonne, Dieu merci ; mais me voici élue Prieure de ce Monastere, comme si j'avois le

ANN.
1581.
26. Octo-
bre.

ANN.
1581.
26. Octo-
bre.

loisir d'en faire les fonctions. Toutes nos Sœurs en ont tant de joie, que pour la marquer elles ont déjà composé des cantiques de réjouissance.

Il faut vous dire, MON REVEREND PERE, qu'ayant déclaré, il y a quelque tems, à la Sœur Anne des Anges qu'elle ne s'attendît point de faire Profession de la Règle réformée; que la grace qu'on pouvoit lui accorder, étoit qu'elle allât au Monastere de l'Incarnation faire vœu de la Règle mitigée; après quoi elle reviendroit ici vivre parmi nous, comme plusieurs Religieuses de l'Incarnation qui n'ont point pris la Réforme, pourvu qu'elle donnât une dot au Monastere de l'Incarnation, & une autre dot à cette Maison: après, dis-je, avoir fait cette proposition à notre pauvre Novice, elle s'est affligée à l'excès, & m'a demandé avec les dernières instances que nous ne la fissions pas sortir; que nous l'éprouvassions autant de tems que nous jugerions à propos; qu'elle se soumettoit à ne parler qu'aux Confesseurs qu'on lui donneroit; & que si après l'avoir examinée ils lui conseilloient d'aller au Monastere de l'Incarnation, elle leur obéiroit. Enfin elle est si changée depuis quinze jours, qu'elle est le sujet de notre admiration: ses scrupules & ses peines intérieures ont cessé; elle fait paroître plus d'ouverture de cœur & de simplicité; elle est gaie, contente, & se porte bien. Sur ce pied-là on ne peut pas en conscience lui refuser la Profession, pourvu qu'elle persévère dans ces bonnes dispositions. Je me suis informée d'elle à ses anciens Confesseurs: ils m'ont tous assuré que ces inquiétudes d'esprit ne lui sont pas naturelles, & qu'il n'y a pas plus de dix-huit mois qu'elle en est agitée. J'ai été bien aise de l'apprendre de leur bouche; car on m'avoit dit qu'elle est d'une humeur inquiète, & je ne sçavois qu'en penser, parce que je ne la connois pas, & qu'il y a très-peu que je suis avec elle.

Il m'est quelquefois venu dans l'esprit que ce calme intérieur dont elle jouit, pourroit bien n'être qu'une illusion du démon pour nous tromper plus finement, & nous engager par de si belles apparences à lui faire faire Profession; après quoi il la tourmentera plus que jamais, & nous causera à toutes, aussi bien qu'à sa mere, mille peines & mille cha-

grins. Sa mere néanmoins est fort tranquille à l'heure qu'il est. La proposition de l'envoier au Monastere de l'Incarnation faire ses vœux, étoit fort de son gout, & plaifoit aussi beaucoup à quelques autres de nos Sœurs: nous avions pris ce parti sa mere & moi, sur ce qu'elle m'assuroit plus que personne, qu'elle ne nous étoit pas propre: recommandez-la, je vous prie, à Notre Seigneur.

Cette Novice eut envie, il y a quelque tems, de rendre nul le contrat que vous sçavez, pour pouvoir donner davantage à cette Maison: elle me pria donc, mais sans me déclarer son dessein, de lui procurer un entretien avec le Chanoine Dom Pedro de Castro, de qui je l'ai appris: elle lui fit voir ce contrat qu'il trouva en très-bonne forme, le suppliant avec mille instances de vouloir bien lui donner conseil sur ce qu'elle devoit faire; mais il refusa de s'en mêler, & lui dit pour raison de ce refus qu'il étoit ami des Jesuites & de nous, & que soit qu'elle le donnât ou à eux ou à nous, elle feroit également bien; qu'elle pouvoit cependant demander conseil à quelque autre. Je répondis à Monsieur de Castro lorsqu'il me fit ce récit, qu'elle ne devoit pas se donner tant de mouvemens; que les choses étoient en bon état; qu'il n'y falloit rien changer, parce que si elle n'est pas propre à notre Etat, ses richesses, pour grandes qu'elles fussent, ne nous la feront pas recevoir, comme nous ne la renverrons pas si elle en a les qualités.

Obligez-moi de me dire de quel caractere est ce Chanoine, & si l'on peut se confier à lui: je fus charmée de son esprit & de ses manieres obligeantes: mais n'est-ce point parce qu'il est de vos amis que j'en ai été si contente? Il est venu ici diverses fois; il nous a même prêché un des jours de l'Octave de la Toussaint; mais il ne veut pas, dit-il, confesser personne. Cependant, si mon préjugé ne me trompe, il avoit fort envie d'entendre ma Confession; & comme il a beaucoup d'éloignement de la direction des ames, j'ai soupçonné qu'il y avoit un peu de curiosité. Il assure qu'il est l'ennemi déclaré des visions & des révélations, & qu'il ne croit pas même à celles de Sainte Brigitte. Ce n'est pas à moi qu'il a fait ce joli compliment, mais à la Mere Marie de Jesus-

ANN.
1581.
26. Octo-
bre.

ANN.
1581.
26. Octo.
bre.

Christ. Si j'avois encore les peines d'esprit que j'ai eues autrefois, je serois ravie de lui parler, & de lui communiquer mes dispositions intérieures; car j'ai bien de la confiance aux Directeurs incrédules en fait de graces extraordinaires, persuadée qu'ils seroient plus capables que les autres de me détromper si j'étois dans l'erreur: mais délivrée par la grace de Dieu de tant d'alarmes, le desir que j'ai de l'entretenir est médiocre. Je pourrai donc, si vous l'agréez, MON REVEREND PERE, lui parler un de ces jours, quoique je ne parle plus gueres de mon ame à présent qu'elle jouit de la paix, si ce n'est à mes anciens Directeurs.

Voilà, MON PERE, une Lettre de Villeneuve que je vous envoie: j'ai une extrême compassion de la Prieure de ce Monastere, qui souffre beaucoup de sa Souprieure. C'étoit presque la même chose à Malagon. Les personnes de l'humeur de cette Souprieure sont dans une agitation perpétuelle, & se donnent tant de mouvemens inutiles, qu'elles troublent le repos & la tranquillité de toute une Communauté. Ainsi je crains étrangement de recevoir de telles personnes à la Profession.

Je souhaiterois, MON REVEREND PERE, que vous les allassiez voir; & si on fait un établissement à Grenade, qu'on y envoiât la Mere Souprieure de Villeneuve, avec une ou deux Sœurs Converses: j'espere que sous la conduite de la Mere Anne de Jesus, & dans une grande Ville tout ira mieux. Il y a aussi des Religieux qui confessent, dont elles pourront tirer de grands avantages. Je ne doute pas cependant que le Monastere de Villeneuve ne réussisse parfaitement; car il y a dans cette Communauté de très-saintes filles; & quoiqu'on reçoive les deux parentes de Monsieur le Curé, comme il le souhaite, cela ne gênera rien, pourvu qu'on leur donne ce qu'il a promis.

Le Pere Nicolas, à la sollicitation de son frere, souhaiteroit que votre Révérence prît la peine d'aller à Seville. Comme les raisons qu'il allégué, ne me paroissent pas assez solides pour vous engager à entreprendre ce voiage, je lui ai écrit que je n'y vois aucune nécessité; que tout alloit bien dans ce pais-là; & que depuis peu j'avois reçu une Lettre
de

de la Mere Prieure qui m'en assuroit : je lui marquai aussi qu'il étoit impossible que vous quittassiez Salamanque.

J'ai fait ici, MON REVEREND PERE, un Règlement tout nouveau. Il porte que lorsqu'il y aura une Sœur malade, on n'ira pas la visiter plusieurs à la fois ; mais que quand une Sœur entrera, celle qui y étoit auparavant lui cédera la place, à moins que la maladie ne fût telle qu'elle obligât de se joindre plusieurs ensemble pour rendre service à la malade. Je trouve mille inconvéniens à s'assembler de cette sorte à l'Infirmerie, non-seulement à cause du silence, mais aussi parce que la Communauté qui est si peu nombreuse, se trouve alors toute derangée. Outre cela les plaintes & les murmures se peuvent glisser aisément dans de pareils entretiens. Si vous approuvez ce Règlement, faites-le garder, je vous prie, dans votre Monastere : sinon aïez la bonté de m'en donner avis.

Le Confesseur d'ici est mécontent & déconcerté de ma conduite à son égard : non que je lui refuse de parler à la Sœur Marie Anne lorsqu'il le desire ; mais parce que je le prie de multiplier & de prolonger moins ces entretiens. Tout y est saint : mais Dieu nous garde de ces confessions qui durent des années. Il n'est pas aisé d'en détruire les inconvéniens. Qu'en arriveroit-il si ce n'étoit pas un aussi saint homme, & si cette fille étoit moins sainte ? Certaines choses que j'ai remarquées ici depuis que j'ai fini ma Lettre, m'ont fort déplu : c'est ce qui fait que je vous parle de cette affaire, quoique je n'eusse pas d'abord pensé à vous en entretenir. Si l'établissement à Madrid vient à réussir, le plus court sera d'y envoyer cette Sœur, & de nous défaire honnêtement du Confesseur, dont la façon d'agir & de penser m'est insupportable.

Je prie Dieu, MON TRÈS-REVEREND PERE, de vous conserver, & de vous donner une sainteté aussi parfaite que vous la souhaitez celle qui est très-respectueusement,

Votre indigne Servante & Fille
THERÈSE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la veille de Saint Vincent, & demain la veille des Apôtres.

ANN.
1581.
26. Octo-
bre.

Je me persuade selon ce que la Mere Prieure de Toledo m'a écrit, que le porteur de cette Lettre me priera demain matin de vous solliciter de lui donner l'habit : je vous prie donc par avance de ne le lui pas refuser.

Ordonnez, s'il vous plaît, les suffrages de l'Ordre pour le repos de l'ame de notre chere Sœur Marie-Magdelene, qui est décédée ; vous le verrez par cette Lettre circulaire ; & faites-en, je vous prie, donner avis à tous les Monasteres.

R E M A R Q U E S.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à Avila le 26. Octobre 1581. veille de la Fête de Saint Vincent & de Sainte Christine Martyrs de la Ville.

Qu'on ne s'étonne pas du moiën qu'elle propose pour ne pas congédier tout-à-fait la Novice dont elle parle : il y avoit pour lors dans plusieurs Monasteres de sa Réforme des Religieuses du Couvent de l'Incarnation, qui aiant accompagné la Sainte lorsqu'elle en sortit, sans nul dessein d'embrasser sa Réforme, ne laissoient pas de vivre parmi les Carmelites Réformées, avec beaucoup de paix & d'union : quelques-unes même embrassèrent ensuite la Réforme, lorsque d'autres retournerent à leur Maison de Profession.

On rapporte qu'un matin que la Sainte étoit dans le Chœur, recommandant l'affaire de cette Novice à Notre Seigneur, il lui ordonna de lui faire faire Profession à l'instant ; & que s'étant levée aussi-tôt de la place où elle étoit, elle alla trouver la Sœur Anne de Saint Barthelemi, & lui commanda de disposer toutes choses dans le Chœur pour la Profession de la Sœur Anne des Anges, parce que c'étoit la volonté de Dieu. Ainsi elle fit sa Profession entre les mains de la Sainte le jour même 28. Novembre 1581. un mois & deux jours après cette Lettre écrite. Cette vertueuse fille fut toute sa vie un modèle de patience & de résignation à la volonté de Dieu, qui l'éprouva par de très-grandes maladies & de continuelles peines d'esprit.

☞ LE Chanoine Dom Pedro de Castro dont il est parlé dans cette Lettre, est le même à qui la Lettre LXXI. de ce Volume est adressée. Voiez la Note sur cette Lettre LXXI. page 265. Note où j'examine si ce Chanoine étoit Confesseur de la Sainte.

LETTRE LXXXIX.

A la Révérende Mère MARIE DE S. JOSEPH.

VINGT-DEUXIÈME.

Tendresse de la Sainte pour cette Mère, & son desir d'en être aimée par retour; elle lui apprend qu'on l'a élue Prieure à S. Joseph d'Avila, & l'extrême pauvreté de ce Couvent; lui conseille un remède, & prescrit de la reconnoissance envers un Bienfaiteur; lui communique quelques affaires, & souhaite sçavoir des nouvelles de son intérieur; lui envoie une décision touchant le silence de la nuit; lui parle d'un Decret du Pape touchant la Clôture, du danger qu'il y a de violer une seule des Constitutions, d'un refus qu'elle fait au P. Alvarez, des consolations qu'elle reçoit du P. Gratien, d'un mauvais conseil qu'avoit donné le P. Nicolas qu'elle estime néanmoins, & lui demande quelques services.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHÈRE FILLE.

VOtre dernière Lettre m'a donné une joie très-sensible, mais qui ne m'est pas nouvelle, accoutumée que je suis à recevoir de celles que vous m'écrivez, une consolation qui me dédommage du chagrin & de l'ennui que me causent quantité d'autres Lettres. C'est une justice que vous me rendez, MA CHÈRE MÈRE, de m'aimer un peu; & j'ai pour vous une tendresse qui me fait desirer que vous me

ANN.
1581.
8. Nov.

ANN.
1581.
8. Nov.

donniez quelquefois des marques de la vôtre. Notre inclination naturelle nous porte à souhaiter du retour en fait d'amitié : cela ne doit pas être mauvais, puisque Notre Seigneur même l'exige de nous ; car bien qu'il y ait une distance infinie entre l'amour qui est du à cette haute Majesté, & celui qui convient à de foibles créatures, c'est cependant un avantage pour nous de ressembler à Dieu en quelque chose, ne fût-ce qu'en celle-là.

Je vous ai écrit de Sorie une grande Lettre ; je crains que le Pere Nicolas ne vous l'ait pas envoyée. Je vous y marquois que nous avons tant prié pour vous dans tous nos Monasteres, que loin d'être surprise que vous jouissiez d'une si grande tranquillité, & que vous soiez si bonnes & si vertueuses, je m'étonne que vous ne soiez pas devenues des Saintes à canoniser ; car nous n'avons point cessé, tant que cette horrible tempête a duré, d'implorer le secours du Tout-puissant, & de le solliciter de vous rendre le calme.

Vous devez donc, MA CHERE MERE, à présent que vous goutez les douceurs de la paix, prier pour ceux qui sont dans la guerre, principalement pour ce Couvent de Saint Joseph d'Avila, qui en a un vrai besoin, & qui vient de m'élire Prieure, seulement pour remédier à la nécessité où il se trouve. Quel fardeau pour une personne de mon âge, accablée d'infirmités & de mille occupations, d'être chargée de la conduite d'une Maison dans l'état où est celle-ci !

Je ne sçais si vous avez appris qu'un Gentilhomme a laissé à ce Monastere, qui n'a pas la troisième partie de ce qui est nécessaire pour subsister, un certain revenu dont nous ne devons pas si-tôt jouir ; & qu'en conséquence de ce legs la Ville a discontinué de nous faire les aumônes qu'elle nous faisoit d'ordinaire. Cela nous embarrasse d'autant plus que ne jouissant pas encore du legs, nous sommes chargées de bien des dettes : ainsi je ne sçais ce que deviendra ce Monastere. Priez Dieu pour moi, MA CHERE FILLE ; la nature est foible, & se lasse quelquefois de souffrir, sur-tout d'être Prieure dans un tems où il y a tant d'affaires à débrouiller. Si Dieu en est glorifié je m'estimerai très-heureuse, & je compterai toutes mes peines pour moins que rien.

Il faut que je vous dise que j'ai du chagrin que vous me ressembliez en quoi que ce soit, parce qu'il n'y a rien de bon en moi : je ne suis qu'un composé de misères selon l'esprit & selon le corps, mais misères qui ne peuvent s'exprimer. Néanmoins je n'ai pas été fâchée que vous aiez mes maux de cœur ; ils guérissent quelquefois plusieurs autres infirmités ; & d'ailleurs, quoique insupportables dans leur grande violence, ils ne sont pas dangereux, principalement pour vous qui êtes hydropique.

Quoiqu'il ne soit pas bon de faire tant de remèdes à la fois, on ne peut se dispenser d'en faire quelqu'un afin d'adoucir les maux qui pressent vivement. Je vous envoie un mémoire pour faire certaines pillules fort estimées. J'en ai pris par l'ordre d'un habile Médecin, & je m'en suis trouvée mieux ; je ne doute point qu'elles ne vous soulagent, quand même vous n'en prendriez qu'une tous les quinze jours. Pour moi, elles m'ont soulagée, quoique je ne sois pas encore tout-à-fait rétablie, & que j'aie outre mes grands vomissemens plusieurs autres incommodités. Ne manquez donc pas, MA CHÈRE MÈRE, d'essayer de ce remède.

J'ai appris la maladie & la convalescence de ma chère Gabrielle, par le Père Provincial * qui étoit ici lorsqu'on lui apporta votre Lettre ; j'en fus touchée sensiblement, ainsi que ma nièce Thérèse qui vous aime ardemment, & qui vous fait mille & mille complimens. Vous seriez charmée, MA CHÈRE MÈRE, de la voir à présent : avec beaucoup de vivacité d'esprit elle devient fort sçavante & fort éclairée dans ce qui concerne sa perfection. Demandez à Dieu, je vous prie, qu'il lui continue ses grâces : l'air du monde est si contagieux, qu'on ne sçauroit trop appréhender pour les personnes qui le respirent : ainsi je loue Dieu de l'avoir mise auprès de moi, & de m'avoir chargée de son éducation.

Dites, s'il vous plaît, à la Sœur Saint François de n'oublier pas dans ses prières Monsieur Accacio qui est mort. Assurez-la en même tems que sa Lettre m'a donné une vraie joie, & que je serois ravie de lui faire réponse si j'en avois le loisir ; mais il n'y a pas moien.

Que vous m'avez fait de plaisir, MA CHÈRE MÈRE, de

ANN.
1581.
8. Nov.

* Le P. Jérôme Gratiens.

ANN.

1581.

8. Nov.

m'apprendre que le Pere Garcia est arrivé à Seville, & que je vous en suis obligée ! On m'avoit assuré qu'il y seroit bientôt ; mais comme je le desirois passionnément, je n'y ajoutois point de foi, & j'en douterois encore si vous ne me l'aviez pas mandé. N'oubliez pas de lui témoigner une grande reconnoissance : vous devez le considérer comme un fondateur de notre Réforme, à laquelle il a infiniment contribué par les bons offices qu'il nous a rendus. Il ne faut donc point baisser son voile devant lui, quelque exactitude qu'on doive avoir à le baisser devant tout le monde, mais principalement devant les Carmes qui ne nous doivent jamais voir.

La mort de mon frere est cause qu'on ne nous a rien envoie des Indes. Si donc on veut en tirer quelque secours, il faut un billet de mon neveu Dom François à son frere Dom Laurent marié depuis peu, & qui a dans ce pais un emploi considérable, qui lui vaut, dit-on, six mille ducats de rente. Ne vous étonnez pas de ce qu'il ne vous a point encore écrit : il ne vient que d'apprendre la mort de son pere ; & il ne sçait rien ni de l'embaras où sont les affaires de son frere, ni de la peine que me donnent tous mes parens, avec lesquels je crains plus que jamais d'avoir quelque chose à démêler.

Le Pere Nicolas prétend que mon neveu Dom François, qui est chargé d'une aumône de 1500. ducats, est obligé d'en donner 1000. à votre Monastere. Si cela est vrai, vous aurez le moiën, MA CHERE MERE, de païer une partie de vos dettes. J'ai écrit à mon neveu de n'oublier pas cette Maison de Saint Joseph où je suis ; elle est dans la derniere nécessité. Procurez-nous aussi, si vous le pouvez, quelques assistances, comme fait Monsieur votre frere ; & accommodez-vous de telle sorte que nous puissions toucher les 200. ducats en question, car je suis lassé d'en parler au Pere Nicolas.

Nous comptons faire travailler incessamment au bâtiment de la Chapelle de mon frere : si elle n'est pas achevée dans le tems que je serai ici, elle sera au moins bien avancée. Je ne sçais combien je resterai à Avila ; mais je me flate de n'en sortir que pour aller fonder un Monastere à Madrid. Si vous sçaviez en quel état est le bien de mon neveu, vous en seriez

touchée de compassion. C'est un jeune homme dont l'attrait dominant est la retraite & la prière, & qui néglige tout le reste : ainsi quelque desir que j'aie de n'entrer point en connoissance de ses affaires, je suis contrainte de m'en mêler, car on m'assure que j'y suis obligée en conscience. Cela me fait sentir que le malheur que j'ai eu de perdre un frere pour qui j'avois tant de tendresse, n'étoit pas le plus grand qui dût m'arriver : celui d'être obligée de démêler mille affaires avec tous mes parens, & de ne sçavoir à quoi se termineront tant d'embarras, m'est encore plus sensible.

Mandez-moi, MA CHÈRE MÈRE, vos dispositions intérieures ; je serai ravie de les apprendre : après tant de persécutions souffertes si constamment, il ne faut pas douter que votre ame n'ait fait de merveilleux progrès dans la perfection. Je serois bien aise aussi de voir les cantiques que vos Filles ont composés. Vous faites bien de les entretenir dans une sainte joie, & dans l'alégresse spirituelle ; elle leur est très-nécessaire pour se soutenir au milieu de tant d'afflictions. Faites-moi sçavoir aussi si la santé de la Mère Supérieure est entièrement rétablie ; Dieu vous a fait une très-grande grace de vous la conserver.

J'ai consulté, MA REVERENDE MÈRE, plusieurs Docteurs sur l'heure de Complies, & sur l'heure de la récréation ; je leur ai représenté que quoique la Règle n'ordonne de garder le silence que depuis Complies jusqu'après le *Preiosa* de Prime du jour suivant, nous ne laissons pas de le garder tout le reste du jour, excepté les heures destinées à la récréation : sur quoi ils ont approuvé que nous disions Complies à l'heure ordinaire, & que nous prenions la récréation auparavant comme on a accoutumé de la prendre. Ainsi il n'y faut rien changer. Le Pere Provincial, à qui j'ai aussi proposé cette difficulté, trouve bon que nous gardions le silence, non-seulement depuis Complies jusqu'après le *Preiosa* du lendemain, mais tout le reste de la journée.

Il faut faire boucher la porte de la Sacristie qui donne dans votre Eglise, afin que vos Religieuses ne puissent jamais y entrer. Le Decret du Pape donné *motu proprio*, excommunique les Religieuses qui sans une nécessité indispensable

ANN.
1581.
8. Nov.

entreront dans l'Eglise, ou qui fortiront de la clôture, même pour aller fermer les portes de la rue. Il faut donc nécessairement que la femme qui en est chargée, couche en-dedans. Comme nous n'avons personne ici qui puisse avoir soin de fermer la porte de la rue, nous avons fait faire une serrure qui s'ouvre & qui se ferme en-dedans & en-dehors; le garçon qui nous sert, la ferme le soir en s'en allant chez lui, & l'ouvre le lendemain matin. Nous gardons cependant une clef de notre côté, pour servir en cas d'accident.

Vous devez donc, MA CHERE MERE, avoir un bon Sacristain, & un tour dans la Sacristie; l'excommunication du Pape ne regarde que la Sacristie & la porte du Monastere. Quand même le Pape ne l'auroit pas ordonné, nous ne pourrions nous autres en user autrement; car c'est un point de nos Constitutions; & vous sçavez assez à quel péril on s'expose lorsqu'on ne les garde pas, & que si c'est par coutume qu'on manque d'en observer une seule, on pèche mortellement.

Je crois qu'il y a plus de quinze jours que j'ai commencé cette Lettre: présentement je reçois votre dernière, avec celle du Pere Rodrigue Alvarés, à qui j'ai d'extrêmes obligations. Je voudrois lui faire réponse, & je ne puis m'y résoudre à cause de certains éclaircissements qu'il me demande, & que je ne juge pas à propos de confier au papier. Je les lui donnerois volontiers si j'avois l'honneur de lui parler, parce que je n'ai nul secret que je ne confiasse avec plaisir à une personne pour qui j'ai tant d'estime & de vénération, & à qui j'ai développé tous les plis & les replis de mon cœur: j'aurois même d'autant plus de joie de lui communiquer mes dispositions intérieures, que je n'ai personne ici qui entende mon langage, & avec qui je puisse me consoler de mes peines, à moins que Dieu ne m'envoie le Pere Jérôme Gratien qui me console toujours.

Il faut que je vous dise, MA CHERE FILLE, que je ne puis vous pardonner que vous ne me disiez point de ses nouvelles. Selon ce qu'on m'a mandé il doit être arrivé à Madrid: c'est pourquoi je ne lui écrirai pas si-tôt, quelque envie que j'aie de lui parler & de lui écrire: j'attendrai que
j'aie

j'aie reçu de ses Lettres; il seroit sans doute bien surpris s'il sçavoit ce que je lui dois.

Ce Pere m'a marqué qu'il vous avoit laissé, MA CHERE FILLE, un Livre écrit de ma main, dans lequel je suis sûre que vous lisez peu. Je vous prie, lorsque le Pere Rodrigue Alvarés vous ira voir, de lui lire la septième Demeure sous le sceau de la Confession; & de lui dire que la personne qu'il connoît est arrivée à cet état, qu'elle jouit de la paix & de la tranquillité parfaite dont il est parlé dans cet endroit, & qu'elle a consulté sur cela des Docteurs très-éclairés qui l'ont assurée qu'elle étoit dans un bon chemin. Si vous ne pouvez la lui lire entièrement dans une seule visite, lisez-la en plusieurs, mais ne lui mettez pas le Livre entre les mains; quelques instances qu'il m'ait faites pour l'avoir, je le lui ai toujours refusé. Je ne ferai donc point réponse à sa Lettre, qu'il ne m'ait dit son sentiment sur cet article. En attendant n'oubliez pas de lui faire bien des complimens de ma part.

Il faut l'avouer, MA CHERE MERE: gagnée, ainsi que vos Filles, par les beaux discours de votre ami, je desirois si bien que vous vous logeassiez dans le quartier de saint Bernard, qu'il me tardoit de vous y sçavoir transférées; & la nouvelle m'en auroit enchantée, tant j'ai de tendresse pour vous toutes. Mais non-seulement je suis revenue de cette idée; je suis même toute surprise qu'il ait pu se tromper à ce point: sans doute qu'il n'avoit pas examiné la Maison, & qu'il ignore ce qu'il faut pour des Monasteres. Si vous aviez moins de dettes, & que vous trouvassiez une habitation qui valût mieux que celle où vous êtes, j'approuverois que vous en fîssiez l'acquisition: mais de la cherté dont les Maisons sont à Seville, & dans l'état où sont vos affaires, il ne convient point d'y penser: outre que telle Maison, qui paroîtroit meilleure que la vôtre, seroit peut-être plus défectueuse & plus incommode. N'en parlons plus; le Pere Nicolas n'en parlera pas non plus, car je lui en ai écrit. Il me représentoit l'affaire comme admirable; vous la desiriez ardemment; & pour ces deux raisons je la desirois de même, & j'en bénissois Dieu. Plaise à sa bonté de nous éclairer dans nos desirs & nos entreprises.

ANN.

1581.

8. Nov.

ANN.
1581.
8. Nov.

Ce Pere a fort peu de santé : priez Dieu pour sa conservation ; nous ferions une vraie perte en sa personne, mais principalement votre Monastere. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes mes cheres Filles ; je desire ardemment qu'elles deviennent toutes de grandes Saintes. Nos Sœurs de cette Maison vous assurent de leurs respects, & se recommandent très-instamment à vos ferventes prieres.

J'ai été, MA CHERE FILLE, si liberale de votre térébenthine, qu'il ne m'en reste presque plus : j'ai cependant besoin d'en avoir ; car elle m'est fort utile, ainsi qu'à plusieurs autres personnes. Vous me ferez donc plaisir de m'en envoyer par la premiere occasion. En attendant demandez à Dieu qu'il me donne les moiens de faire subsister la Communauté dont il m'a chargée. Je suis, MA REVERENDE MERE, avec une véritable estime toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 8. Novembre.

R E M A R Q U E S.

C E fut à Avila l'an 1581. que Sainte Therese écrivit cette Lettre. Si elle y exige de la Mere Marie de Saint Joseph un retour d'amitié, c'est moins par la satisfaction naturelle d'être aimée, satisfaction bien voisine de l'amour propre ; que parce que cette union de leurs cœurs étoit utile à l'une & à l'autre, ainsi qu'à l'Ordre entier. On doit ajouter que la Sainte regardoit cette Mere comme une Sainte d'un mérite supérieur ; & que comme elle aimoit tous les Saints, elle ambitionnoit d'en être aimée afin qu'ils s'intéressassent pour elle. Aussi en conjure-t-elle souvent & avec instance cette excellente fille.

Le Decret dont elle parle, donné *motu proprio* pour défendre à toutes Religieuses d'entrer même dans l'Eglise pour parer l'Autel, est de Gregoire XIII.

Lorsqu'elle dit que de violer par coutume une seule des Constitutions, c'est un péché mortel, elle entend le violement de toute une Communauté, qui en abolissant ainsi une loi saintement établie, ternit l'éclat de la Profession religieuse, & introduit le relâchement : ou si c'est aussi des fautes habituelles des particuliers qu'elle a entendu parler, c'est en supposant ces transgressions accompagnées de mépris de la loi.

☞ QUESTION si l'infraction habituelle peut être séparée du mépris. Les Théologiens raisonnant sur ce sujet en Philosophes, sont partagés ; & nous ne prendrons

parti ni pour les uns, ni pour les autres. Tout ce que nous dirons, c'est que d'enfreindre habituellement quelqu'une des loix de l'Etat qu'on a embrassé, c'est au moins courir risque de son salut.

J'ai déjà remarqué dans la Note sur la vingt-unième Lettre au P. Jérôme Gratiën, que le Couvent de S. Joseph d'Avila étoit tombé dans le relâchement; & nous trouvons dans l'Histoire générale de l'Ordre * que les Religieuses en furent punies par les misères d'une pauvreté extrême dont Dieu les affligea. C'est de cette decadence du spirituel & du temporel que la Sainte parle ici en gémissant; mais c'est à quoi elle ne tarda pas à remédier avec succès.

* Liv. 5.
chap. 21.

Quant à la cruelle & humiliante persécution que les Carmelites de Seville avoient soufferte, & qu'elle rappelle dans cette Lettre, il y avoit déjà du tems que Dieu les en avoit dédommagées par un surcroît de gloire & de paix: on peut voir ce qu'en raconte l'Historien de l'Ordre, 2. Part. Liv. 3. chap. 4. & 14.

LETTRE XC.

A Monsieur le Licencié MARTIN ALONSO DE SALINAS, Chanoine de l'Eglise de Palence.

La Sainte, après l'avoir assuré de sa reconnoissance & de son estime, le prie de la servir pour la fondation de Burgos.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MONSIEUR.

Vous feriez une bonne œuvre, si pour vous délasser un peu des occupations ennuyeuses auxquelles vous êtes souvent appliqué, vous m'honoriez quelquefois de vos Lettres; car elles me donnent tant de consolation, que j'en soutiens plus aisément toutes mes peines; mais consolation qui n'est pas sans amertume, parce qu'elle me fait sentir plus vivement le déplaisir d'être éloignée d'une personne pour qui j'ai tant de vénération. Dieu soit loué de tout: je lui rends grâces de la santé qu'il vous donne, & de ce que Messieurs vos freres sont arrivés si heureusement à Burgos.

Ne pourriez-vous point, MONSIEUR, à présent que vous êtes tous ici, employer de concert le grand crédit que vous avez, pour la réussite de notre fondation? Vous y ferez se-

V v ij

ANN.
1581.
13. Nov.

ANN.
1581.
13. Nov.

condés avantageusement par Madame Catherine de Tolosa, à qui Dieu a inspiré une ardeur incroyable pour la poursuivre vivement, ce qui n'est pas assurément sans quelque mystere.

Cette Dame m'a écrit, & je lui fais réponse; j'écris aussi aux personnes à qui elle me marque de m'adresser. Vous m'obligerez sensiblement, MONSIEUR, de vouloir bien vous donner la peine d'écrire la Lettre que la Mere Prieure a pris la liberté de vous demander, & toutes celles que vous jugerez nous être avantageuses. Notre crainte n'est peut-être qu'une terreur panique; car Madame de Tolosa m'écrit, que depuis même qu'on a commencé de traiter de notre établissement, la Ville a permis de fonder plusieurs autres Monasteres. Je ne comprends pas quelles raisons elle pourroit avoir de s'opposer à celui-ci, qui ne sera que de treize Religieuses; à moins que le démon excité par la haine qu'il nous porte, n'y fasse naître des obstacles.

Celui que vous me marquez, MONSIEUR, est très-réel, & j'apprehende fort qu'il ne soit suivi de plusieurs autres. Cependant si Dieu veut que nous nous établissions à Burgos, tous les efforts de l'enfer ne pourront l'empêcher. Je prie Dieu d'en tirer sa gloire, & de vous conserver avec l'augmentation de sainteté que je lui demande tous les jours pour vous, toute miserable péchéresse que je suis.

J'ai tant de Lettres à écrire aujourd'hui, que je ne puis vous entretenir aussi long-tems que je le souhaiterois. Le dérangement de ma santé est moins grand qu'à l'ordinaire, & je ne suis pas fort incommodée du froid de ce país; il est cependant bien couvert de neiges. Je suis pleine de respect,

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

Oserai-je, MONSIEUR, vous supplier de faire mes respectueux complimens à Monsieur Suero de Vegas, & à Madame Elvire son Épouse? Je pense souvent à eux devant le Seigneur, & je prie beaucoup pour leurs petits Anges, *

* C'étoient
leurs en-
fans.

De notre Monastere de S. Joseph
d'Avila le 13. Novembre.

REMARQUE.

Monsieur de Salinas de Palence, qui avoit rendu de grands services à la Sainte lorsqu'elle y établit des Carmelites, & qu'elle sollicita ici d'employer son crédit pour faire réussir la fondation de Burgos, y travailla avec tant de zèle & d'assiduité, qu'on peut dire que c'est à ses soins qu'on fut redevable du succès.

LETTRE XCI.

A Dom JEAN D'OVALLE son beaufrere.

Elle lui apprend qu'on lui offre un établissement des Carmelites à Burgos ; & lui propose que si Mademoiselle sa fille veut être Religieuse, il la lui donne, pour que de Burgos elle la mène à la fondation d'un Couvent à Madrid.

JESUS.

LE SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOUS,
MON CHER FRERE.

IL y a fort peu que je me donnai l'honneur de vous écrire, pour vous marquer le desir que j'ai de sçavoir en quel état sont à présent vos affaires. Les miennes me contraignent à me donner bien du mouvement, car on m'a apporté aujourd'hui une Lettre qui m'apprend que la Ville de Burgos me permet d'y établir une Maison de Carmelites : j'avois déjà cette permission de l'Archevêque ; ainsi je m'y rendrai avant que d'aller à Madrid. Comme ce voïage sera long, j'ai bien du regret de partir sans avoir la consolation de voir ma chere sœur.

Il m'est venu dans l'esprit que si ma nièce Beatrix desire d'être Religieuse, elle devoit venir avec moi : au sortir de Burgos je la menerois à Madrid, où elle seroit Fondatrice du nouveau Monastere, avant même que de faire Profession.

ANN.
1581.
15. Nov.

ANN.
1581.
15. Nov.

Par ce moïen elle se trouveroit heureusement, & presque insensiblement engagée dans un Etat qui la combleroit de bonheur & de joie. Cela n'empêcheroit pas qu'elle ne revînt après dans ces quartiers pour votre consolation, si vous le souhaitiez : Dieu sçait combien je desire son repos, le vôtre, MONSIEUR, & celui de ma chere sœur qui seroit ravie de voir sa fille si saintement pourvue. Je vous prie de penser sérieusement à cette affaire, & de la recommander à Notre Seigneur : pour moi je la lui recommande très-souvent, en le conjurant avec ardeur de faire ce qui sera le plus de sa gloire, & de vous conserver tous en santé.

Ma sœur m'obligera de recevoir cette Lettre comme adressée à elle-même. Je n'oublie point mes neveux. Therese vous présente & à Madame votre Epouse ses très-humbles respects.

Celui qui vous remettra cette Lettre, est un Exprès qui va à Salamanque pour obtenir du Pere Provincial la permission de faire une certaine renonciation : je le fais passer par chez vous en allant & en revenant, afin que vous puissiez me faire réponse : n'y manquez donc pas, je vous prie ; & aïez aussi la bonté de faire rendre cette Lettre à la Mere Prieure. Sur-tout ne parlez présentement à personne de la fondation de Burgos. Je suis très-respectueusement,

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

15. Novembre.

Si vous agréez, MONSIEUR, la proposition que je vous fais, il ne sera pas nécessaire que vous preniez la peine de venir ici : je ferois volontiers un plus grand voïage, pour avoir le plaisir de voir ma chere sœur. J'irai donc vous trouver. Comme nous avons pour prétexte que je vais querir ma nièce, personne ne le trouvera mauvais. Si vous le souhaitez, je vous donnerai avis de mon départ.

Je n'ai jamais de nouvelles de la santé de Madame Major : je serois bien aïse d'en apprendre : faites-lui, je vous prie, mes complimens. Je ne sçais comment lui faire tenir son paquet de coëffures : il est si lourd, que personne ne s'en est voulu charger. Ma santé est moins derangée.

R E M A R Q U E S.

Sainte Theresé écrivit cette Lettre à Avila le 15. Novembre 1581. sur le point de partir pour la fondation de Burgos.

Il paroît par la Lettre VII. du premier Tome, que quoique Madame sa sœur lui eût amené à Avila Mademoiselle sa fille, cette jeune Demoiselle ne l'accompagna pas dans son voiage, à cause de l'extrême aversion qu'elle témoigna avoir pour la vie Religieuse. Il est néanmoins très-certain que Sainte Theresé eut révélation qu'elle seroit un jour Carmelite; & je ne sçais si ce n'est point dans cette occasion qu'elle lui dit ces mots: « Beatrix, faites tout ce qu'il vous plaira, vous serez un » jour Carmelite déchauffée. »

L'événement vérifia cette prophétie; car après la mort de Sainte Theresé Mademoiselle d'Ahumade prit l'habit dans le Monastere d'Alve, & fut nommée Beatrix de Jesus: elle y vécut d'une maniere très-édifiante, & elle mourut à Madrid en odeur de sainteté l'an 1639.

On assure qu'étant sur le point d'expirer, elle eut un grand ravissement dans lequel Saint Joseph & Sainte Theresé lui apparurent, & lui promirent leur protection dans ce redoutable passage du tems à l'éternité. On prétend aussi que son corps s'est conservé jusqu'à ce jour sans nulle corruption.

LETTRE XCII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

VINGT-TROISIÈME.

La Sainte lui demande deux Religieuses pour la fondation de Grenade; la prie de payer une somme qu'elle doit, & lui fait sçavoir son voyage pour la fondation de Burgos.

J E S U S.

J'Ai écrit aujourd'hui à votre Révérence une fort grande Lettre: celle-ci sera succinte, vu que je suis accablée des occupations que me donnent mon départ, & la Profession de notre chere sœur Anne des Anges qui se fait ce matin; enforte que je me trouve extraordinairement lassé & fatiguée.

ANN.

1581.

28. Nov.

ANN.
1581.
28. Nov.

Je vous priois dans cette Lettre de me donner deux de vos Religieuses pour la fondation de Grenade, & de ne me pas choisir vos moindres sujets : je vous fais encore, MA CHERE MERE, la même priere; vous sçavez combien il importe que ce soient des filles très-parfaites, & qui aient de l'esprit & de la capacité. Comme je m'en repose sur vous, & que je me fie beaucoup à votre discernement, je me flatte aussi que vous me les choisirez telles que je vous les demande, & telles qu'elles doivent être pour donner commencement à notre Réforme dans ce pais-là.

Ces places vacantes vous donneront moiën, MA CHERE FILLE, de recevoir des Postulantes, & de m'envoier la somme d'argent que vous devez à mon frere : j'ai bien du chagrin de partir d'Avila avant que le bâtiment de sa Chapelle soit commencé; car comme on prétend que je suis obligée en conscience d'y faire travailler, je n'ai pas l'ame tranquille. Je ne vous fais cette déclaration, MA CHERE MERE, qu'afin que vous compreniez que c'est malgré moi que je vous presse si fort pour ce paiement, & que j'y suis contrainte par un devoir de conscience. Songez donc à me faire tenir cet argent le plutôt qu'il vous sera possible: en attendant recommandez-moi, s'il vous plaît, à Notre Seigneur, & faites bien des amitiés de ma part à toutes mes cheres Filles.

Je compte partir après les Fêtes de Noël pour Burgos. On dit que le froid est grand dans ce pais: mais s'il falloit pour m'y rendre passer par chez vous, je me réjouirois d'en ressentir la rigueur, dont je serois bien dédommée par le plaisir de vous voir & de vous embrasser; j'ose me flater que Dieu me fera un jour cette grace.

Ma santé est moins dérangée: ce sont vos prieres & celles de mes autres Filles, qui m'obtiennent la force de résister à tant de travaux, qui sans le secours du Ciel me feroient succomber. Ma nièce Therese vous présente ses respects & à toutes nos Sœurs, à qui elle fait bien des amitiés. Je prie Dieu, MA CHERE MERE, de vous conserver, & de vous rendre une grande & très-grande Sainte. C'est votre servante

THERESE DE JESUS.

De notre Monastere d'Avila le 28. Novembre 1581.

LETTRE

LETTRE XCIII.

A Dom PEDRO DE CASTRO Chanoine d'Avila,
depuis Evêque de Ségovie, l'un de ses Directeurs.

SECONDE.

*La Sainte lui écrit au sujet du refus qu'il fait de prêcher
à la Profession d'une de ses Novices.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOUS, MONSIEUR.

J E n'ai pas assez de lumière pour avoir pu deviner ce que même il m'eût été impossible d'imaginer, je veux dire, que vous refuseriez de prêcher à la Profession de notre pauvre Novice : mais ce qu'il est aisé de voir, c'est l'adresse de votre esprit, puisque vous avez sçu lui faire recevoir & digérer doucement ce refus. Il est cependant vrai qu'elle a été, non-seulement ce jour-là, mais plusieurs autres encore, dans une extrême affliction.

ANN.
1581.
Novemb.

Je n'en parlerai pas davantage à sa mere, résolue que je suis de vous donner, MONSIEUR, des marques de ma soumission. Quand je ne serois pas dans cette disposition à votre égard, j'ai tant de répugnance à demander ce que je crois devoir chagriner, que je ne laisserois pas d'en user avec la même retenue.

On m'apprend dans ce moment que la Mere Anne de Saint Pierre a envoié dire à son gendre, qu'il ne manquât pas de vous aller prier de lui faire cet honneur : ne me refusez pas d'être persuadé que cette commission a été donnée avant l'arrivée de votre Billet, & que je n'y aurois jamais consenti depuis que vous m'avez témoigné ne l'avoir pas

ANN.
1581.
Novemb.

pour agréable. La cérémonie se fera donc sans Sermon, si le Pere Provincial ne vient point. Quand même il viendrait on ne le priera pas de prêcher, si l'on peut remarquer qu'il y ait de la répugnance. Ce sera un malheur dont la chere Novice sera consternée; & je ne sçais comment ses parens prendront la chose, ni ce qu'ils feront en cette occasion.

Je prie Dieu, MONSIEUR, de vous rendre un grand Saint: je ne vous entretiendrai pas davantage, afin que ce Billet vous puisse être rendu avant l'arrivée du gendre de la Mere Anne de Saint Pierre, & que vous ne pensiez pas que je manque le moins du monde de soumission à vos ordres. Je finis donc en vous assurant que j'ai un vrai chagrin d'un tel contre-tems, & que je suis avec le respect le plus sincere,

MONSIEUR,

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

REMARQUES.

UNE Demoiselle Flamande, nommée Anne Vastel, avoit épousé à Avila un Seigneur Espagnol, appelé Dom Matthieu de Gusman, qui mourut quelques années après leur mariage; & sa beauté lui aiant attiré de vives sollicitations pour qu'elle consentit à de secondes noces très-avantageuses, elle les refusa constamment pour se consacrer à JESUS-CHRIST chez les Carmelites déchaussées d'Avila, où elle fit Profession le 15. Août 1571. & fut nommée Anne de Saint Pierre. C'est celle dont Sainte Therese parle dans cette Lettre; elle vécut dans cette Maison en parfaite Religieuse, la gouverna ensuite très-sagement en qualité de Prieure, & y mourut très-saintement le 8. Mai 1588.

Cette excellente Carmelite avoit laissé deux filles dans le monde: l'aînée nommée Marie d'Avila, avoit épousé Dom Alonso Sedegno, dont la Sainte parle dans cette Lettre: la cadette appellée comme sa mere, Anne Vastel après avoir été près d'un an Novice au Monastere de Sainte Anne d'Avila de l'Ordre de Saint Bernard, desira de passer dans le Monastere des Carmelites; & voici la maniere dont elle executa ce projet. Le jour venu que les Religieuses de Saint Bernard la firent sortir pour examiner sa vocation, elle se rendit à leur insçu aux Car-

melites, où elle demanda l'habit avec une ferveur & des instances inexplicables. Cependant ni sa mere, ni les autres Religieuses ne le lui voulurent promettre, qu'à condition qu'elle retourneroit au Monastere d'où elle étoit sortie, pour informer la Communauté de la résolution qu'elle avoit prise. Elle s'y rendit donc au plutôt, mais ce ne fut que pour y reprendre ses habits seculiers sous la porte du Couvent; & étant ensuite retournée aux Carmelites, elles lui donnerent l'habit de la Sainte Vierge, & le nom d'Anne des Anges.

La Profession de cette Novice eut les difficultés que la Sainte rapporte dans la Lettre XLIII. parce qu'étant fort mélancolique, elle étoit inquiétée d'une infinité de peines & de scrupules, qui jettoient ses Confesseurs dans le dernier embarras, & faisoient beaucoup craindre à la Sainte de l'engager par des vœux solennels. Comme cette affligée Novice avoit une parfaite confiance au Chanoine à qui cette Lettre est adressée, elle lui ouvroit souvent son cœur, & elle trouvoit toujours dans ses sages conseils beaucoup de paix & de consolation; à quoi la Sainte fait allusion au commencement de cette Lettre. Après tant de combats, d'incertitude & d'agitation, la Sainte étant sur le point de la renvoyer, Notre Seigneur lui apparut, & lui commanda de recevoir ses vœux, l'assurant que cette ame si éprouvée lui étoit très-agréable par son inviolable fidélité à ne le point offenser. Ainsi elle eut le bonheur de faire sa Profession entre les mains de Sainte Theresé le 28. Novembre 1581.

Pour le Sermon dont il est parlé, c'étoit celui de la cérémonie du voile noir, Sermon que la mere de la Novice avoit chargé Dom Alonso Sedegno son gendre de demander au Chanoine Dom Pedro de Castro; qui informé de ce dessein prévint la Sainte, afin qu'on ne le lui demandât pas. C'est ce refus qu'elle dit ne s'être pu imaginer.



LETTRE XCIV.

A Monsieur le Licencié PEGNA Chapelain de la
Chapelle Roïale de Toledé.

TROISIÈME.

*La Sainte lui parle d'un établissement qu'elle alloit
faire à Burgos, ainsi que du contentement de Madame
de Quiroga dans son Noviciat ; & le charge d'une
commission auprès du Cardinal Quiroga.*

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MONSIEUR.

ANN.
1582.
8. Janv.

IL n'y a pas moïen de partir de Medine du Champ, où
j'arrivai deux jours avant la Fête des Rois, sans avoir
l'honneur de vous écrire, & de vous marquer où je vais au
fortir d'ici, afin que si vous aviez quelque ordre à me don-
ner, vous puissiez me le faire tenir.

Oserai-je, MONSIEUR, vous prier de faire souvenir Mon-
seigneur le Cardinal de mes très-humbles respects, & de
lui dire que j'ai trouvé sa nièce la Sœur Helene de Jesus en
parfaite santé? La joie qu'elle a d'avoir pris notre saint
habit est inexplicable; elle s'acquitte de tous les exercices
de la Religion d'un air si aisé, qu'on la prendroit pour une
ancienne Religieuse plutôt que pour une Novice; elle est
même fort engraisée, & se porte beaucoup mieux qu'elle
ne se portoit lorsqu'elle est entrée. Pour la Communauté,
elle est ravie de la posséder & de la voir si fervente. Ainsi
l'on ne peut plus douter que sa vocation ne soit un don de
Dieu. Qu'il en soit béni à jamais.

Je pensois, MONSIEUR, ne fortir d'Avila que pour la fon-
dation de Madrid; mais Dieu a inspiré à quelques personnes

de Burgos un desir si vif d'y établir une Maison de Carmelites, qu'elles ont déjà obtenu la permission de M. l'Archevêque, & le consentement de la Ville; ce qui m'oblige de partir par l'ordre de mes Supérieurs, pour m'y rendre incessamment avec plusieurs de nos Sœurs. Dieu a voulu que j'y eusse plus de peine que je n'en aurois eu si j'y étois allée au sortir de Palence; puisqu'il a permis que cette fondation ne se soit offerte qu'à présent que je suis à Avila. Comme le voyage sera & bien plus long & bien plus pénible, nous aurons aussi bien plus de fatigues à essuier.

Demandez, MONSIEUR, au Tout-puissant qu'il fasse réussir cette entreprise à sa plus grande gloire. S'il daigne nous accorder cette grace, nous ne sçaurions trop souffrir, & nous serons d'autant plus heureuses que nos souffrances seront plus grandes. N'oubliez pas aussi, s'il vous plaît, de me donner de tems en tems des nouvelles de la santé de Monseigneur le Cardinal; j'ai eu une vraie joie d'apprendre ce qu'on m'en a dit dans ce país. Plaise au Seigneur de le faire croître de jour en jour en grace & en sainteté. Toutes nos Sœurs, aussi-bien que moi, ont un soin tout singulier de prier pour la conservation de son illustre personne. Vous pouvez, MONSIEUR, lui dire que plus on établira de nos Monasteres, plus il aura de filles qui ne cesseront point de faire des vœux pour obtenir du Ciel toutes les graces qui lui sont nécessaires. Je loue Dieu de la vocation de sa nièce; & je le prie de les soutenir sans cesse de sa main, elle & les autres parentes de son Eminence que nous avons parmi nous, qui sont des ames très-parfaites.

Plaise à Dieu de vous donner, MONSIEUR, autant de part dans son divin amour, que nos Sœurs & moi lui en demandons pour vous. Ne m'oubliez pas au saint Autel, je vous prie; & lorsque vous verrez Madame Louise de la Cerda, aïez, s'il vous plaît, la bonté de la faire souvenir de mes profonds respects, & de lui dire que je me porte bien. Je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage, car nous partons demain pour Burgos. Je suis avec un respect inviolable,

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 8. Janvier.

ANN.
1582.
8. Janv.

R E M A R Q U E S.

Sainte Therese partie d'Avila pour la fondation de Burgos le second jour de l'an 1582. passa par Medine du Champ où elle trouva Madame de Quiroga, pour lors Sœur Helene de Jesus de qui elle parle dans cette Lettre. Des deux autres Religieuses dont elle fait mention, l'une étoit fille de cette illustre Novice, & l'autre sa cousine germaine. Celle-ci fut si humble, que quoique Madame de Quiroga lui eût donné avant sa prise d'habit une dot très-considérable, elle voulut néanmoins être Sœur Converse, persuadée que cet état rabaisé lui convenoit mieux que celui de Choriste. Mais ses Supérieurs l'en retirèrent quelques années après sa Profession, & l'obligerent à recevoir le voile noir qu'elle a porté jusqu'à la mort.

Les vertus admirables de Madame de Quiroga, devenue Sœur Helene de Jesus, sont décrites avec beaucoup d'étendue dans l'Histoire générale de notre Ordre.

L E T T R E X C V.

A Madame CATHERINE DE TOLOSA, Fondatrice
des Carmelites déchauffées de Burgos.

La Sainte la remercie de ses bienfaits ; & lui parle de l'établissement qu'elle va faire à Burgos ; de ce qu'elle a à souffrir de ses maux, du froid & des mauvais chemins dans ce voyage ; de ce qu'elle fera à son arrivée en cette Ville ; & d'une fille de cette Dame qu'elle amene pour la fondation.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MADAME.

ANN.
1582. **A** Peine étois-je entrée dans notre Monastere de Valladolid, que je priai la Mere Prieure de vous donner
16. Janv. avis au plutôt de mon arrivée. J'ai été contrainte d'y rester

quatre jours , parce que je me trouvai fort mal : outre le grand rhume que j'avois , je fus attaquée subitement d'une espèce de paralysie , qui m'obligea d'y faire ce petit séjour. Quoique je ne fusse pas entièrement guérie , je partis pour Palence où je suis , dès que mon mal fut un peu diminué : je craignois , MADAME , d'abuser de votre bonté , & de celle de Mesdemoiselles vos filles , si je differois davantage de me rendre auprès de vous. Permettez-moi de les faire souvenir de mes respects , & de vous supplier très-respectueusement & elles aussi , de me pardonner ce petit retardement : le tems est si mauvais , & les chemins sont si rompus , que si vous les voïiez , vous me blâmeriez plutôt d'être venue par une telle saison , que d'avoir retardé mon départ , sur-tout ma santé étant si derangée. Je compte cependant malgré tant d'obstacles , partir d'ici dès que la saison s'adoucirait tant soit peu , & rendra les chemins moins périlleux. On dit que celui de Palence à Burgos l'est extrêmement. Ce péril & cette rigueur du froid me font appréhender que le Pere Provincial ne veuille pas partir que je ne sois un peu plus remise de mon indisposition , quoiqu'il ne desire pas moins ardemment que moi d'avoir l'honneur de vous connoître , & de vous rendre ses respects : les obligations dont nous vous sommes redevables sont telles , que toutes pénétrées de reconnoissance , nous ne cesserons jamais de prier Dieu de vous en récompenser avec magnificence.

S'il est nécessaire , MADAME , de nous donner quelques avis , aïez , s'il vous plaît , la bonté d'envoïer un Exprès ; nous le païerons ici volontiers : dans les affaires de cette importance qui demandent qu'on ne néglige rien , cette petite dépense n'est pas à regretter. Nous pourrons partir Vendredi si le tems est aussi beau qu'il l'est aujourd'hui : cela nous empêchera de recevoir la Lettre de Monseigneur l'Archevêque , à moins que vous n'aïez depêché un Exprès : si vous ne l'avez pas fait partir , obligez-moi de garder la Lettre.

Le Pere Provincial veut qu'avant que d'entrer dans la Ville , nous allions adorer le Crucifix de Burgos. Nous vous en donnerons donc avis en même tems , ou même un

ANN.
1582.
16. Janv.

peu auparavant. Ensuite, puisque vous nous l'ordonnez, **MADAME**, nous nous retirerons chez vous le plus secrettement qu'il nous sera possible. Il faudra attendre la nuit pour n'être vues de personne, & que le Pere Provincial s'en aille aussi-tôt rendre ses respectueux devoirs à Monseigneur l'Archevêque, lui demander sa bénédiction & la permission de dire la sainte Messe dès le lendemain. Jusqu'à ce que la Messe soit dite il n'est pas à propos qu'on ait connoissance de notre arrivée, & du sujet qui nous a amenées. J'ai accoutumé d'user de cette précaution dans tous nos établissemens, & elle m'a très-bien réussi.

ANN.
1582.
16. Janv.

Je ne sçaurois penser sans étonnement aux moïens dont Dieu s'est servi pour faire ces fondations, qu'on doit attribuer aux prières qu'on a faites, & à la confiance qu'on a eue en sa bonté. Qu'il en soit loué à jamais, & qu'il lui plaise vous conserver, en attendant cette grande récompense qu'il vous réserve dans le Ciel pour le service que vous lui rendez sur la Terre par cet établissement.

* Religieuse
à Vallado-
lid. Hist.
gén. Liv. 5.
ch. 25.

Vous ne sçauriez croire, **MADAME**, la peine que j'ai eue à vous amener votre chere fille la Sœur Catherine de l'Assomption*. On s'y est opposé fortement dans son Monastere où elle est fort aimée. Elle me paroît néanmoins contente de venir; elle a laissé en bonne santé sa chere sœur, à qui j'ai promis pour la consoler de son absence, que je la ramenerois bientôt.

* De Pa-
ne

La Mere Prieure de cette Maison vous assure, **MADAME**, de ses respects, de même que mes Compagnes qui sont au nombre de sept. Ne vous inquiétez pas, s'il vous plaît, pour des lits, nous nous en passerons toutes très-aisément. Ne soïez pas non plus en peine de mon indisposition: ce n'est rien: souvent je suis fort mal, mais cela ne dure pas. Nos Sœurs d'ici* sont des Anges; avec cela fort gaies & en bonne santé. Dieu les conserve, & vous conserve aussi, **MADAME**, longues années.

Votre indigne Servante
THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la veille de S. Antoine.

REMARQUES.

R E M A R Q U E S.

LA mémoire de Madame Catherine de Tolosa est en singulière vénération dans notre Ordre, non-seulement comme Fondatrice des Carmelites de Burgos, mais beaucoup plus pour avoir été elle-même une excellente Carmelite, qui a laissé d'admirables exemples de vertu dans le Monastere de Palence, où elle prit l'habit sous la conduite d'une de ses filles qui en étoit Prieure. Avant que d'y entrer elle sacrifia à Dieu sept enfans qu'il lui avoit donnés : deux fils furent Carmes déchaussés, & cinq filles Carmelites. Ainsi toute cette sainte famille embrassa notre Réforme, & s'y perfectionna par les exercices de la pénitence.

Sainte Thérèse écrivit cette Lettre à Palence le 16. Janvier 1582. pendant son voïage à Burgos, où elle trouva une infinité d'obstacles à ses pieux desseins. Ils sont rapportés assez au long dans le Livre de ses Fondations.

LETTRE XCVI.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

VINGT-QUATRIÈME.

Son arrivée à Burgos ; oppositions à son établissement dans cette Ville ; des Demoiselles y demandent l'habit des Carmelites ; ce qu'elle a souffert en voyage, & autres affaires.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHÈRE FILLE, ET VOUS CONSERVE EN SANTÉ.

JE vous écris de Burgos où je suis arrivée depuis douze jours : la fondation n'est pas encore commencée ; il faut soutenir auparavant une infinité de contradictions, toutes semblables à celles que nous essuïames lorsque nous fîmes un établissement à Seville.

Ces oppositions, loin de refroidir mes desirs, en augmen-
Y y

ANN.
1582.
6. Fevr.

ANN.
1582.
6. Fevr.

tent l'ardeur, redoublent ma confiance, & me persuadent que Dieu sera servi & glorifié dans cet établissement, puisqu'il le démon fait tant d'efforts pour l'empêcher. Je veux même espérer que les persécutions qu'on nous fait, nous seront avantageuses, & qu'elles ne serviront pas peu à faire connoître les Carmelites déchauffées. Cette Ville est très-grande, & la Capitale d'un Roïaume. Si donc nous y étions entrées sans obstacle, on n'auroit pas seulement pensé à nous; mais le grand bruit de notre arrivée nous a retirées de l'oubli où nous fussions demeurées, & a inspiré à plusieurs Demoiselles le desir de nous connoître & d'être Carmelites: je les recommande à vos ferventes prieres, & à celles de votre sainte Communauté.

Le porteur de cette Lettre est un de nos amis, frere d'une Dame à qui nous avons d'extrêmes obligations: elle est cause que nous sommes venues à Burgos; nous loge dans sa maison où elle nous témoigne mille bontés; & a trois filles Religieuses dans nos Maisons, sans parler de deux autres de ses filles qui désirent aussi d'être Carmelites. Je vous détaille tout cela, MA CHERE MERE, afin que si ce Cavalier va vous voir, vous le receviez avec toutes les honnêtetés possibles: il se nomme Dom Pedro de Tolosa. Vous pourrez par son moïen me faire réponse, & m'envoïer l'argent dont il s'agit; il me le fera tenir bien sûrement. Que la somme, s'il vous plaît, soit entière; je me suis obligée par écrit à donner cet argent avant la fin de l'année. Sur-tout ne me l'envoïez pas par la voie que vous avez prise pour me faire tenir la première somme, si vous ne voulez que je me fâche contre vous. Encore une fois, MA CHERE MERE, rendez tous les services qui dépendront de vous à Monsieur Tolosa, en considération de Madame sa sœur à qui nous sommes infiniment redevables.

Le Pere Provincial, qui se porte assez bien, est ici: il nous rend de grands services; sans lui je ne sçais ce que nous ferions: Dieu veuille nous le conserver. J'ai amené ma nièce Therese, sur ce qu'on m'a dit que ses parens vouloient la faire sortir pour éprouver sa vocation; car je n'ai pas voulu l'abandonner à leur conduite: elle s'avance merveilleusement

dans la perfection, & vous supplie d'agréer ses respects, & de faire ses amitiés à toutes vos Filles. Dites-leur, s'il vous plaît, de mes nouvelles; & que je les conjure toutes en général, & chacune en particulier, de ne m'oublier pas devant le Seigneur. Mes Compagnes vous demandent la même grace; ce sont de très-vertueuses filles, qui soutiennent avec bien de la constance les persécutions qui s'élevent contre nous.

Nous avons pensé périr en chemin à cause de la rigueur de la saison, & que les rivières étoient tellement débordées, qu'on ne pouvoit les passer sans risquer beaucoup. L'excès du froid m'a étrangement incommodée depuis Valladolid jusqu'ici: j'ai toujours eu un grand mal de gorge, dont je ne suis pas encore guérie quelques remèdes qu'on m'ait faits; desorte que je ne prens nulle nourriture solide, parce que je ne puis presque rien avaler. Ne vous inquiétez pourtant pas, MA CHÈRE FILLE, de mon indisposition; ce ne sera rien si vous avez soin de bien prier Dieu pour moi: sans ce dérangement de ma santé je vous aurois écrit de ma propre main.

La Secrétaire vous conjure, MA REVERENDE MÈRE, de ne l'oublier pas dans vos ferventes prières. Plaise à Dieu de vous conserver, & de vous rendre une grande Sainte. De vos nouvelles au plutôt; il me paroît qu'il y a bien du tems que vous ne m'en avez donné. Mes amitiés à la Mère Supérieure & à toutes mes chères Filles. On ne peut être avec plus d'attachement toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 6. Février 1582.

ON trouvera dans le Livre des Fondations faites par la Sainte, & encore plus dans l'Histoire générale de l'Ordre 2. Part. Liv. 5. chap. 25. & 26. le détail des dangers qu'elle courut dans le voyage d'Avila à Burgos, & les difficultés qu'elle eut à surmonter quand elle y fut arrivée. Les Remarques sur la Lettre XCVIII. toucheront une partie de ces difficultés.

LETTRE XCVII.

Au Révérend Pere NICOLAS DE JESUS-MARIA
Carme déchauffé.

*La Sainte lui donne quelques avis de perfection sur
l'emploi auquel on l'avoit destiné, & l'exhorte à se
rendre sociable & commode.*

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1582.
Avril.

J'AI un vrai chagrin d'être privée de la consolation de vous avoir pour m'accompagner dans un si pénible voiage: plaise à Dieu de vous conserver, & de vous combler de ses graces.

Ne doutez point, je vous prie, que la nécessité de votre secours dans le Monastere où l'on vous a envoié, n'ait été bien grande & bien pressante, puisqu'elle a eu le pouvoir de faire résoudre le Pere Provincial à vous éloigner d'auprès de sa personne. A l'égard de la proposition que vous me faites, quelqu'édifiée que je sois de l'humilité qui l'accompagne, je ne suis cependant pas dans le dessein de vous accorder ce que vous me demandez, afin que vous appreniez à souffrir. Ne savez-vous pas, MON REVEREND PERE, que tous les commencemens sont pénibles? Comptez donc, s'il vous plaît, que ceux-ci ne le seront pas moins que les autres.

Ne vous persuadez pas non plus qu'il soit nécessaire pour bien gouverner, de gémir perpétuellement de ses miseres: il s'en faut bien que cela soit, puisqu'on est souvent obligé de les oublier pour se souvenir qu'on tient la place de Dieu, & qu'on est son ministre. Cette confiance l'engage à sup-

pléer à tout ce qui nous manque, & à nous soutenir lorsque nous le servons par son ordre: personne sans son assistance n'est capable de s'acquitter dignement des fonctions de son ministère.

Vous ne devez pas aussi vous rendre si farouche & si retiré, sous prétexte de recueillement & d'humilité; ni manquer d'écrire au Pere Provincial ce que vous jugerez à propos de lui communiquer. Il y a fort peu que je lui adressai un paquet de Lettres par Madame la Mere. Je prie Dieu de vous rendre un grand Saint, & de vous conserver aussi long-tems que le desiré

Votre Servante
THERÈSE DE JESUS.

ANN.
1582.
Avril.

R E M A R Q U E S.

LE Pere Nicolas de Jesus-Maria * étoit pour lors Prieur du Monastere de Pastrane.

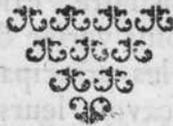
Après que le Pere Jérôme Gratiën eut été élu Provincial des Carmes déchaussés, dans le Chapitre tenu à Alcalá pour la séparation de Province que la Sainte avoit obtenue du Roi, le Pere Nicolas fut fait Secrétaire * du nouveau Provincial, & peu de tems après Vicair Provincial de la Castille nouvelle, & Prieur de Pastrane, d'où il écrivit à la Sainte; car il est visible que cette Lettre n'est qu'une réponse qu'elle lui fait en 1582. étant actuellement occupée à la fondation de Burgos.

Il est au reste certain qu'elle l'écrivit avant le mois de Mai, puisqu'au rapport de l'Historien de l'Ordre le Pere Nicolas quitta Pastrane, & partit pour Rome au mois de Mai 1582.

* Voyez la Note sur la Lettre XXXV. de ce Volume.

* L'Historien de l'Ordre 2. Part. L. 5. ch. 11. dit, Compagnon & Assistant.

Ibid. chapitre 27.



LETTRE XCVIII.

A Monseigneur l'Illustrissime Dom ALVARO
DE MENDOSA, Evêque de Palence.

SECONDE.

La Sainte le remercie d'avoir facilité par une Lettre qu'il a écrite à l'Archevêque de Burgos, la fondation d'une Maison de Carmelites dans cette Ville; fait des vœux pour lui, & lui marque sa joie de la convocation d'un Synode.

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT ACCOMPAGNE INCESSAMMENT
VOTRE GRANDEUR.

ANN.
1582.
13. Avril.

Monseigneur l'Archevêque a été si charmé de la Lettre que vous lui avez écrite en notre faveur, que non-seulement il s'est déterminé dans le moment même, sans que personne l'en ait prié, à conclure notre établissement avant Pâques; mais qu'il veut de plus nous faire l'honneur de bénir la nouvelle Eglise, & d'y dire la premiere Messé. Ainsi je crois qu'on choisira pour cette cérémonie la derniere Fête, les autres jours étant destinés à la solemnité de Pâques.

Son Intendant fait toutes les diligences imaginables; il n'en reste que fort peu à faire. Elles sont assez nouvelles pour moi, qui ne suis point versée dans toutes ces formalités. On a cité, dit-on, les principaux habitans de la premiere Paroisse, pour sçavoir leurs prétentions, & s'ils avoient des oppositions à former: ils ont tous répondu de concert que loin de s'opposer à notre établissement dans la Ville, ils nous rendroient volontiers tous les services qui dépendroient d'eux; desorte que cette affaire qui paroissoit à

tout le monde si désespérée, est aujourd'hui tellement avancée, que j'en ai fait remercier de ma part Monseigneur l'Archevêque. Dieu soit loué de l'avoir terminée si heureusement. Pour moi, qui n'ai jamais douté du succès, je suis sûrement celle qui ai eu le moins à soutenir.

Toutes nos Filles, MONSEIGNEUR, vous baisent mille fois les mains, pénétrées de reconnoissance de la bonté que vous avez eue de mettre fin si obligeamment à toutes leurs peines. Si Votre Grandeur avoit été témoin de leur joie, & des actions de grâces qu'elles en ont rendues à Dieu, je suis sûre qu'elle y eût pris bien du plaisir. Que Dieu donc encore une fois soit loué éternellement de vous avoir inspiré cet amour généreux, qui vous a fait surmonter les raisons que vous aviez de n'écrire point une seconde fois à Monseigneur de Burgos. Le démon, qui prévoioit sans doute les suites avantageuses à la gloire de Dieu, que votre Lettre devoit avoir, y formoit tous les jours de nouveaux obstacles; mais en vain, puisque la volonté du Tout-puissant a été accomplie malgré tous ses efforts.

Que j'ai pensé à vous, MONSEIGNEUR, dans ces jours de pénitence, & que j'ai souhaité ardemment que Dieu vous donnât assez de force & de santé pour en soutenir la fatigue! Nous l'en avons toutes supplié avec mille instances. Quoique ce soit une grande affaire que d'assembler un Synode, & même un surcroît de peines, je suis ravie que vous l'aïez entrepris, parce que ce Synode servira beaucoup à affermir ce que vous avez si saintement établi.

Nous envions bien ici le bonheur de nos Sœurs de Palence, qui ont l'avantage de vous posséder: je me réjouis par avance de l'honneur que vous leur ferez à Pâques; & je prie Dieu de vous conserver un grand nombre d'années pour le bien de notre Ordre, & pour la consolation de celle qui est avec une estime infiniment respectueuse,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

L'indigne Servante & Fille
THERÈSE DE JESUS.

ANN.

1582.

13. Avril.

ANN.
1582.
13. Avril.

C'est aujourd'hui le Vendredi Saint. La premiere Messe se dira, s'il plaît à Dieu, la derniere Fête de Pâques; & peut-être plutô, si Monseigneur l'Archevêque en a le loisir.

R E M A R Q U E S.

☞ LE Vendredi Saint tomba en 1582. le 13. d'Avril.

Dom Christoval Vela, qui d'Evêque de Canarie fut fait Archevêque de Burgos, passant par Valladolid pour se rendre à son Siège, la Sainte le fit prier par l'Evêque de Palence qui s'y trouva, de lui permettre de faire un établissement de Carmelites déchauffées dans Burgos. L'Archevêque répondit obligamment qu'il donneroit d'autant plus volontiers cette permission dans le tems convenable, qu'il connoissoit la Sainte, étant né comme elle à Avila; & que l'estime qu'il faisoit d'une Réforme si utile à l'Eglise, lui avoit fait desirer étant à Canarie, d'y en établir un Monastere. Dès qu'il fut arrivé à Burgos, l'Evêque de Palence lui écrivit pour le faire souvenir de sa promesse; & l'Archevêque lui fit par écrit la même réponse qu'il lui avoit faite de vive voix. Ainsi la Sainte, à qui Dieu avoit fait connoître bien des fois qu'il seroit servi fidèlement dans ce Monastere, partit d'Avila, & arriva à Burgos le 26. Janvier *, après avoir couru de grands dangers, & souffert beaucoup en chemin de la rigueur d'une telle saison. Cependant à son arrivée, loin de recevoir l'accueil auquel elle avoit lieu de s'attendre, elle trouva l'Archevêque si blessé de ce qu'elle étoit venue sans son ordre exprès, que non content de lui refuser la permission qu'il avoit promise, il lui fit souffrir & à ses Compagnes tant de diverses peines, qu'elles auroient été capables d'ébranler une constance moins affermie que la sienne, & moins soutenue de la grace, comme elle-même le déclare au Livre de ses Fondations.

* Ce ne fut que le 4. Fevrier. Voyez la Let. 24. à la M. M. de S. Joseph.

Réduite donc à cette extrémité elle eut recours à l'Evêque de Palence son asile ordinaire, le priant instamment de vouloir bien écrire une seconde fois en sa faveur à l'Archevêque de Burgos; ce qu'il fit, quoi-que extrêmement mécontent du procédé de l'Archevêque; & il le fit avec tant de zèle, qu'il réussit. C'est de quoi la Sainte lui fait ses remerciemens dans cette Lettre.

LETTRE

LETTRE XCIX.

A Monseigneur l'Excellentissime Dom FADRIQUE
ALVARE'S DE TOLEDE, Duc d'Huesca,
& depuis Duc d'Alve.

*La Sainte le félicite sur la grossesse de la Duchesse sa
femme, lui en fait esperer l'heureuse délivrance, &
se justifie sur le silence qu'elle a gardé avec lui depuis
quelque tems.*

J E S U S.

LA GRACE DU S. ESPRIT ACCOMPAGNE INCESSAMMENT
VOTRE EXCELLENCE.

J'AI pris tant de part à votre joie, que je ne puis m'empê-
cher de vous témoigner combien j'y suis sensible, & avec
quelle vivacité je desire que Madame la Duchesse arrive
heureusement à son terme. Permettez-moi, MONSEIGNEUR,
de la conjurer ici, en lui baissant très-humblement les mains,
de bannir de son cœur toute crainte, & de concevoir au
contraire une ferme confiance que Dieu consommera la fa-
veur qu'il a commencé de lui faire. Nous ne cesserons point
nos Sœurs & moi, de l'en supplier très-instamment; & de
lui demander avec la même ardeur la conservation de Votre
Excellence, avec la parfaite guérison de votre dernière ma-
ladie dont j'ai été touchée sensiblement.

Le peu de santé que j'ai eu, MONSEIGNEUR, depuis que
je n'ai eu l'honneur de vous écrire; & les nouvelles que j'ai
appries de Votre Excellence, dont j'étois informée par
d'autres voies, m'ont empêchée de vous importuner par mes
Lettres. C'est-là sans doute pourquoi vous m'accusez de pa-
resse & de négligence. Je puis cependant vous assurer avec
vérité, que je ne vous ai jamais oublié dans mes pauvres

ANN.
1582.
18. Avril.

ANN.
1582.
18. Avril.

prieres, & que j'ai un extrême soin de recommander Votre Excellence au Seigneur; soin que je continuerai avec plaisir & avec zèle le reste de mes jours, quelque pénétrée que je sois de mon indignité.

Je prie Dieu de conserver votre illustre personne aussi long-tems que le desire celle qui est avec une vénération très-profonde,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Burgos 18. Avril.

L'indigne Servante
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

LE titre de Duc d'Huesca est héréditaire dans l'illustre Maison d'Alve. Dom Fadrique Alvarés de Toledé n'hérita, & ne prit possession de ce titre, que huit mois après que la Sainte lui eût écrit cette Lettre.

Ce Prince avoit épousé en troisièmes noces sa cousine-germaine Madame Marie de Toledé, fille du Marquis de Villefranche; mariage dont le Roi Philippe second fut si fâché, parce qu'il avoit été conclu sans sa permission, qu'il fit arrêter prisonnier le pere du Prince.

Les prieres que Sainte Therese fit à Dieu pour en obtenir qu'il donnât un fils à ces illustres Epoux, eurent leur effet; car la Duchesse mit au monde le Duc Dom Fernando d'Huesca: mais comme c'étoit un fruit de l'oraison & de la sainteté, il eut pour partage, non la Terre, mais le Ciel, étant mort quelques années après sa naissance.

QUOIQUE la Lettre n'exprime point l'année où elle a été écrite, il est visible que c'est en 1582. puisqu'elle est datée de Burgos au mois d'Avril, & que la Sainte ne passa de mois d'Avril dans cette Ville qu'en 1582.



LETTRE C.

A Monsieur PIERRE DE CASAMONTE.

La Sainte lui marque son estime & sa reconnoissance ; lui dit qu'elle souffre plus de ses maux que des siens propres ; lui parle de la séparation de Province, & du desir qu'elle a de faire une fondation à Madrid.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ÉSPRIT SOIT TOUJOURS
AVEC VOUS, MONSIEUR.

IL y a trois jours qu'une de vos Lettres m'a donné une joie sensible, en m'apprenant le bon état de votre santé, que je prie Dieu de conserver. Je vous ai, MONSIEUR, de si grandes obligations, qu'il est inutile de me solliciter de ne vous pas oublier devant le Seigneur : seroit-il possible que je manquasse à m'acquiescer d'un devoir qui m'est si agréable ?

Quoique j'honore véritablement Madame votre Epouse, je ne vous dis rien de son peu de santé, persuadée que c'est par les souffrances acceptées avec amour que Dieu vous veut sanctifier l'un & l'autre. J'ai souffert depuis peu d'extrêmes douleurs : cependant quelque-aigues qu'elles aient été, elles m'ont paru moins que rien en comparaison des vôtres que je ressens bien vivement : mon mal étoit des plus fâcheux avec un grand dégoût, & je ne suis pas encore parfaitement guérie.

Je ne doute point, MONSIEUR, que comme un véritable ami, vous ne preniez une très-grande part à la séparation de Province qui a été faite. Quelle joie n'auriez-vous point, si vous aviez été témoin des peines qu'elle nous a coutées ! Dieu soit loué de les avoir terminées si heureusement. Je le

ANN.
1582.
4. Mai.

ANN.
1582.
4. Mai.

conjure, MONSIEUR, de vous récompenser magnifiquement des bontés que vous nous témoignez en toute occasion. Mille complimens à Madame votre Epouse. Comme je fouhaite ardemment la fondation de Madrid, je fais de ma part tout ce qui dépend de moi pour y aller bientôt. Dieu la fera réussir quand il lui plaira; mais s'il n'y met la main, tous projets & tous efforts seront inutiles. Je le prie de vous combler de ses saintes graces autant que le desire

A Burgos, de notre Monastere
de S. Joseph le 4. Mai.

Votre Servante
THERESE DE JESUS.

Voilà, MONSIEUR, des Lettres de Grenade qu'on m'a priée de vous faire rendre.

REMARQUES.

Sainte Therese étoit naturellement si sensible aux moindres plaisirs qu'on lui faisoit, qu'on prétend que la reconnoissance étoit son caractere spécial, & en quelque sorte sa passion dominante. Monsieur de Casamonte, pour qui elle montre ici une reconnoissance si vive, lui avoit rendu de grands services, n'ayant épargné ni sa personne, ni ses peines, ni ses soins, ni ses biens pour l'établissement de ses Monasteres. Il eut le bonheur de l'accompagner dans plusieurs de ses voïages, & d'assister par ordre du Roi Philippe second au Chapitre général de la séparation de Province; apparemment pour prendre soin de la dépense de cette assemblée, que Sa Majesté voulut défraier entièrement, par un effet de sa générosité & de ses bontés pour notre Ordre.

Il est rapporté dans la Vie de Sainte Therese écrite par M. l'Evêque de Terrassonne, que cet honnête homme étant à Saragosse dangereusement malade, la Sainte lui apparut, & lui dit de ne pas compter sur l'espérance que lui donnoient les Médecins du rétablissement de sa santé, parce qu'il mourroit inmanquablement ce jour-là même. Il reçut cet arrêt du Ciel avec bien de la résignation, & il mourut quelques heures après selon que la Sainte le lui avoit prédit, pénétré de reconnoissance de la faveur qu'elle lui avoit faite.

LETTRE CI.

LXV^e. & dernière du premier Tome.

A la Révérende Mere PRIEURE & aux Religieuses
d'un Monastere nouvellement établi.*

* C'étoit le
Monastere
de Grenade.

La Sainte les reprend avec un zèle & une sagesse admirable ; leur donne d'excellentes instructions touchant l'esprit d'obéissance & d'humilité ; leur représente que la gloire de Dieu ne consiste pas dans le grand nombre des Monasteres, mais dans la perfection des Religieuses, & que le degagement de l'attache aux créatures est proprement l'esprit des Carmelites.

Voiez dans
la Préface
la raison
pourquoi
on donne
ici cette
Lettre.

JESUS.

L'ESPRIT SAINT SOIT TOUJOURS AVEC VOS REVERENCES,
MES CHERES FILLES.

JE trouve fort étranges les plaintes que vous faites du Pere Provincial, après avoir négligé de lui écrire depuis le tems que vous lui avez mandé votre établissement. Vous n'en avez pas mieux usé à mon égard ; puisque je n'ai eu connoissance de ce qui s'est passé chez vous, que par la Mere Prieure de Seville, qui me manda avoir oui-dire que vous achetiez une maison de douze mille ducats* : je fis part de cette nouvelle au Pere Provincial qui étoit ici le jour de la sainte Croix, & qui ne sçavoit rien de vos affaires.

ANN.
1582.
30. Mai.

* Voiez
l'Avertisse-
ment.

Il n'est pas étonnant qu'on ait fait des Réglemens un peu severes pour un Couvent où regne une grande prospérité : mais j'avoue que l'artifice dont vous avez usé pour ne pas obéir, m'a sensiblement touchée par le scandale qu'il cau-

ANN.
1582.
30. Mai.

fera à tout l'Ordre, & parce que les Prieures pourront se donner à l'avenir de ces sortes de libertés, qu'elles croiront toujours pouvoir excuser. D'ailleurs, vos Révérences étant aussi à charge qu'elles le sont aux Messieurs chez qui vous logez, il faut convenir que ce n'a pas été une petite indiscretion d'avoir amené avec vous tant de Religieuses (1); outre la difficulté qu'il y aura à les renvoyer si loin, après qu'elles ont essuié la fatigue d'un long voiage. Je ne sçais si l'on pourroit trouver des cœurs assez durs pour ne pas gémir de cette conduite.

* Feat.

On auroit pu, ce me semble, avoir déjà renvoïé à *.... les Religieuses qui en sont arrivées, & quelques autres encore avec elles; car ce fut une étrange confusion de partir en si grand nombre, & l'on peut dire que jamais rien ne fut plus mal concerté. On devoit prévoir que cela donneroit bien de la peine, & vous causeroit à vous-mêmes beaucoup d'embarras, faute d'avoir une maison arrêtée. Il est visible qu'on eût mieux fait de les laisser où elles étoient; & j'admire la patience de vos Hôtes: mais on s'est aveuglé dès les commencemens; & puisque votre Révérence, MA MERE, n'y trouve d'autre remede que celui qu'elle propose, je crois qu'il est d'autant plus nécessaire de s'en servir, que vous vous rendez extraordinairement difficile à recevoir des Religieuses. Il est vrai qu'il faut y prendre garde, de peur de devenir trop à charge; mais cela n'est pas fort à craindre pour une si grande Ville.

Je n'ai pu m'empêcher de rire de la crainte que vous voulez me donner, en disant que Monseigneur l'Archevêque supprimera votre établissement: il n'y a plus de droit; & s'il vouloit le détruire, il y a quelque apparence qu'il mourroit avant que d'en venir à bout. Je ne sçais pourquoi vous

(1) La Prieure en avoit amené huit; deux que Sainte Theresé lui avoit envoïées d'Avila, sçavoir la M. Marie de Christ qui achevoit son tems de Prieure de S. Joseph à Avila, & la Mere Antoinette du Saint-Esprit l'une des quatre premieres Religieuses de la Réforme; une que la Sainte aussi lui avoit envoïée de Toledé, sçavoir la Mere Beatrix de Jesus l'une de ses plus cheres filles; trois qu'elle prit dans son Couvent de Veas sans y avoir été suffisamment autorisée, & deux que la M. Marie de S. Joseph lui avoit envoïées de Seville par ordre de la Sainte. *Voïez l'Hist. gén. 2. Part. Livre 5. chap. 23. & les Lettres 23. & 25. de la Sainte à la M. Marie de S. Joseph.*

embarquez ce Prélat dans votre affaire. Si néanmoins ce Monastere doit établir dans l'Ordre des principes d'indépendance, il vaut mieux l'anéantir d'abord; notre avantage ne consiste pas à avoir beaucoup de Couvents, mais à avoir de saintes Religieuses.

Il n'est pas possible de dire précisément quand le Pere Provincial pourra recevoir les Lettres qui vous lui adressez: je crains que ce ne soit de plus de six semaines; je suis même en peine par quelle voie l'on pourra alors les lui faire tenir sûrement. En partant d'ici il alla à Sorie, & de-là faire ses visites en tant de Monasteres, qu'on ne sçait où il est présentement, ni quand on recevra de ses nouvelles. Il arrivera à Villeneuve, & je ne me trompe, en même tems que nos pauvres Sœurs; ce qui m'afflige sensiblement, à cause de la douleur & de la honte que je prévois qu'il en recevra. Comme la Ville est fort petite, il sera impossible d'y cacher leur arrivée: ainsi tout le monde connoîtra combien cette conduite est indiscrete; & c'est ce qui peut faire un très-grand tort.

On pouvoit éviter de les faire voir au Pere Provincial; il n'y avoit qu'à les envoyer à *.... jusqu'à ce qu'il fût informé de tout. Aussi-bien n'eurent-elles pas d'obédiences pour aller dans le Monastere d'où on les a tirées, & elles étoient par son ordre Conventuelles de la Maison de *... Je ne doute donc point qu'on n'eût trouvé quelque remède à ce mal: mais votre Révérence, MA MERE, en est la seule cause, pour n'avoir pas dit combien vous aviez amené de Religieuses, ni si vous aviez reçu quelques Sœurs Converses: d'où l'on peut conclure que vous n'avez pas fait plus de cas du Pere Provincial, que s'il n'étoit point votre Supérieur.

Suivant ce qu'on m'a dit, il n'y a pas d'apparence qu'il puisse aller à Veas avant l'hiver: Dieu veuille que le Pere Vicaire Provincial soit en état de s'y rendre. On vient de m'apporter de Seville des Lettres de la Mere Prieure, qui me marque que la peste y est, quoiqu'on n'en demeure pas tout-à-fait d'accord; & que ce Pere en est frappé, aussi-bien que le Frere Barthelemi de Jesus. Je suis fort en peine de l'un & de l'autre: recommandez-les à Notre Seigneur, si

ANN.
1582.
30. Mai,

* Veas.

* Veas.

ANN.
1582.
30. Mai.

vous ne l'avez pas fait encore ; l'Ordre perdrait beaucoup s'il les perdoit. La Mere Prieure ajoute sur le dessus de la Lettre, que le Pere Vicairé est mieux, quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait hors de péril. Nos Sœurs de ce Monastere sont fort abatues ; & ce n'est pas sans sujet, car elles souffrent étrangement ; ce sont de vraies Martyres qui endurent bien d'autres travaux que vous, dont néanmoins elles ne se plaignent pas tant que vous faites. Lorsqu'on a de la santé & de quoi vivre, ce n'est pas un si grand malheur que d'être logées un peu étroitement ; vous êtes d'ailleurs estimées & protégées des grands Seigneurs : quels sujets avez vous donc de vous plaindre ? tout ne réussit pas selon nos desirs.

La Mere Beatrix écrit au Pere Provincial, qu'on attend le Pere Vicairé pour renvoyer chez elles les Religieuses de Veas & de Seville. On n'est pas en état à Seville de les recevoir, & il y a fort loin ; ainsi cela ne convient nullement. Lorsqu'il sera sur les lieux, il verra si la nécessité est aussi pressante qu'on le dit. Pour celles de *... je trouve si à propos de les y renvoyer, que si je ne craignois de vous donner occasion d'offenser Dieu par votre défobéissance, je vous en enverrois sans balancer l'ordre exprès, car j'ai tout pouvoir sur les Carmelites déchauffées. Mais j'ai tort de douter de votre soumission. C'est donc en vertu de ce pouvoir que je vous commande de faire retourner à *... le plutôt que vous le pourrez, commodément néanmoins, toutes les Religieuses qui en sont sorties, quand même vous seriez déjà dans une maison à vous ; si ce n'est que vous eussiez aussi un revenu suffisant pour vous tirer de la nécessité où vous êtes ; car dans une fondation naissante il n'est pas avantageux de s'amuser à tant consulter, quoiqu'en d'autres occasions cette attention soit nécessaire.

J'ai recommandé durant quelques jours cette affaire à Notre Seigneur : c'est pour cela que je n'ai pas voulu vous faire si-tôt réponse ; & j'ai reconnu qu'il étoit du service de sa divine Majesté d'en user ainsi, & que l'ordre que je vous donne de renvoyer ces Religieuses, lui seroit d'autant plus agréable, que vous le ressentiriez davantage. Rien n'est plus éloigné du véritable esprit des Carmelites déchauffées, que
l'attachement

l'attachement aux créatures. Quand même ce seroit à la Prieure qu'on s'attacheroit, cela ne laisseroit pas d'être un obstacle à la perfection, & d'empêcher qu'on n'avancât dans la vertu. Dieu veut des Epouses libres & dégagées de toutes les choses de la Terre, & attachées à lui seul par un ardent amour. Je ne prétens pas aussi que cette Maison ait les mêmes commencemens que celle d'où vous êtes sortie; car je n'oublierai de mes jours une Lettre qu'on m'écrivit de ce Monastere, lorsque vous quittates la charge de Prieure. Les attachemens sont des sources de partis & d'autres désordres, dont on ne s'apperçoit pas à l'instant. N'aïez donc point maintenant, je vous prie, d'autres sentimens que les miens: dans la fuite, lorsque vous serez mieux établies, & vos Sœurs plus détachées, on pourra les faire revenir si on le juge à propos.

La vérité est que j'ignore qui sont celles * qui vous ont suivie; vous vous êtes cachée avec soin du Pere Provincial & de moi. Je n'ai point cru aussi que vous dussiez en amener un si grand nombre. Mais je m'imagine bien que vous avez choisi & préféré celles qui sont le plus attachées à votre Révérence. O esprit de la véritable & de la parfaite obéissance! Comment se peut-il que parce qu'une personne nous tient la place de Dieu, nous ne fassions plus scrupule de nous y attacher si naturellement? Considerez sérieusement, MA MERE, dans cet esprit d'obéissance, que vous élevez des ames pour être les Epouses d'un Dieu crucifié, & qu'elles doivent être crucifiées elles-mêmes, n'avoir plus de volonté, ne se plus attacher ni amuser à des bagatelles. Faites réflexion aussi que vous jettez les fondemens de notre Ordre dans un Roïaume nouvellement conquis; & que vous êtes toutes obligées d'avancer dans la vertu, non comme des femmelettes lâches & timides, mais comme des hommes pleins de courage & de valeur.

A quoi vous arrêtez vous, MA MERE, de remarquer si le Pere Provincial vous nomme Supérieure, Présidente, Prieure, ou bien * par votre nom? Il est visible que si vous n'étiez pas à la tête de la Communauté, on ne s'adresseroit pas à vous plutôt qu'à une autre, puisqu'il y en a qui comme votre

ANN.
1582.
30. Mai.

* C'étoient
les Sœurs
Beatrix de
S. Michel,
Leonore-
Baptiste,
& Lucie de
S. Joseph.

* Il y a
dans l'Es-
pagnol, ô
Ana de Je-
sus, c'est-
à-dire, ou
bien, Anne
de Jesus.

ANN.

1582.

30. Mai.

Révérance ont été Prieures. On a eu si peu de soin d'avertir ce Révérend Pere de ce qui s'est passé chez vous, qu'il n'est pas étonnant qu'il ne sçache rien de vos élections. Quel affront me faites-vous que les Carmelites déchauffées soient tombées en si peu de tems dans cette pitoïable bassesse ; & qu'elles n'aient pas seulement été choquées intérieurement, mais qu'elles aient aussi murmuré entre elles, & que la Mere Marie de Jesus-Christ, comme les autres, en ait fait un point d'honneur ! Il faut de deux choses l'une, ou que le chagrin vous ait tout-à-fait tourné l'esprit, ou que le démon fasse les derniers efforts pour semer dans notre Ordre des principes diaboliques.

Après cela on loue le mérite de votre Révérence ; on public que vous êtes fort vaillante : comme si la soumission eût du vous ôter le caractere d'héroïne ! Dieu fasse la grace à mes Filles d'être humbles & obéissantes ; car si l'humilité & l'obéissance n'accompagnent pas ce prétendu courage, il ne peut être lui-même que la source d'une infinité d'imperfections.

Je me souviens à l'heure qu'il est, que vous m'avez mandé, il n'y a pas long-tems, qu'une des Religieuses que vous avez amenées avec vous, a dans la Ville des parens qui vous ont rendu de bons offices à sa considération. Si cela est, je vous permets, MA MERE, d'examiner en conscience s'il vous est plus avantageux de la garder que de la renvoyer ; mais je ne vous donne pas la même liberté à l'égard des autres.

Vous aurez, j'en suis persuadée, de grands travaux à effuier dans ces commencemens, qui ne peuvent être que très-rudes & très-difficiles. Ne vous en effraïez pas cependant ; une entreprise si importante ne se termine point sans beaucoup de peine & sans oppositions ; mais aussi la récompense sera proportionnée aux fatigues que vous aurez endurées. Dieu veuille que les imperfections qui s'y commettent, ne vous attirent point des châtimens plutôt que des récompenses ; je suis toujours dans cette crainte.

* Veas.

J'écris à la Mere Prieure de * . . . de contribuer aux frais du voiage, pour lequel on trouve bien peu de commodités :

je lui marque que si Avila étoit aussi proche, je me ferois un vrai plaisir de rappeler mes Religieuses ; cela se pourra faire dans la suite, si c'est la volonté de Dieu. C'est pourquoi, MA MERE, vous pouvez les assurer que lorsqu'on fondera d'autres Monasteres, on les renverra dans le leur propre, si elles ne sont point nécessaires dans celui où elles sont présentement, & si vous avez reçu chez vous d'autres Religieuses.

ANN.
1582.
30. Mai.

Il y a peu de tems que j'écrivis une fort grande Lettre à votre Révérence, aux autres Meres, au Pere Jean de la Croix, & que je leur rendis compte de ce qui s'est passé dans ces quartiers ; ainsi j'ai jugé à propos de n'écrire que cette seule Lettre pour toutes. Dieu veuille, sur le pied où les choses sont aujourd'hui, qu'on ne s'en offense pas, comme on a été blessé de ce que le Pere Provincial vous a appellée Supérieure, au lieu de Prieure. Lorsque ce Pere arriva ici avant nos élections faites, nous nommions Supérieure, ou Présidente, & non pas Prieure, la Religieuse qui gouvernoit. Des miseres, un rien que tout cela.

Toutes les fois que je vous écris j'oublie de vous dire qu'on m'a avertie, que depuis même la tenue du Chapitre général les Religieuses de *.... continuent à sortir pour parer l'Eglise : je ne comprends pas sous quel prétexte cela s'est pu faire, le Pere Provincial même n'ayant pas le pouvoir de le permettre, puisque le Pape l'a défendu expressément sous peine d'excommunication, par un Decret donné *motu proprio* ; outre que c'est un point capital de Constitution. Cela nous fit ici quelque peine d'abord, mais nous en sommes très-aisés à présent. On ne doit pas non plus sortir pour fermer la porte de la rue : les Religieuses d'Avila le savent si bien ; je m'étonne qu'elles ne vous l'aient pas appris. Que votre Révérence, MA MERE, s'y foumette, s'il lui plaît ; & Dieu aura soin de vous donner quelqu'un pour parer l'Eglise : on trouve des expédiens pour tout.

* Veas.

Je ne puis penser sans douleur à l'embarras que vous causez à vos bienfaiteurs : je vous écris, il y a huit jours, que vous fassiez votre possible pour avoir bientôt une maison, quand même elle seroit étroite, peu logeable & peu solide-

ANN.

1582.

30. Mai.

* De Peg-
naloſa ſœur
de Dom
Louis de
Mercato.

ment bâtie. Quelque incommodité que vous puissiez y ressentir, vous ne ferez pas au moins si resserrées. Mais quand même vous le seriez également, ne vaut-il pas bien mieux que vous souffriez, que de voir souffrir des personnes qui vous comblent de bienfaits ? J'ai écrit à Madame Anne * pour lui marquer la reconnaissance que j'ai de ses libéralités ; Dieu ne manquera pas de l'en récompenser ; c'est le principal.

Si vous souhaitez quelque chose du Pere Provincial, comptez que vous ne lui avez pas écrit ; car je vous l'ai déjà dit, il se passera bien du tems avant que je puisse lui faire tenir vos Lettres. Je m'en charge néanmoins ; il doit aller de Villeneuve à Damiel prendre possession de ce Monastere ; de-là à Malagon, à Toledé, à Salamanque & à Alve pour assister à plusieurs élections de Prieures. On ne croit pas qu'il arrive à Toledé avant le mois d'Août. J'ai bien du chagrin de ce qu'il fait un si long voiage dans un país si chaud. Ne l'oubliez pas dans vos prieres, & tachez par le moien de vos amis de lui procurer un logement.

Vos Religieuses auroient pu rester chez vous jusqu'à ce qu'on l'eût informé de tout ; & il eût vu ce qui étoit le plus avantageux : on ne lui a donné nul avis de ce qui s'est passé, & personne ne lui a mandé pourquoi on ne les renvoie pas. Plaise à Dieu de nous faire part de ses lumieres ; fans quoi on ne manque pas de s'égarer. Je le supplie, MA REVERENDE MERE, de vous éclairer & de vous conduire.

C'est aujourd'hui le 30. Mai.

THERESE DE JESUS.

* Veat.

J'écris à la Mere Prieure de *.... touchant le voiage de nos Sœurs ; je souhaite qu'on le tienne secret ; ce n'est pas qu'il y eût grand danger si on venoit à le sçavoir. Pour ce qui est de la Lettre particulière que je vous écris, qu'il n'y ait, s'il vous plaît, que la Mere Souprieure, ses deux Compagnes, & le Pere Jean de la Croix qui la voient. J'ai trop mal à la tête pour écrire davantage.

A V I S.

✍ *LE respect que j'ai pour M. de Palafox m'avoit d'abord fait desirer de publier le Commentaire qu'il a fait sur cette Lettre, & que la Mere de Maupeou a traduit tout entier, quoique déjà traduit par M. l'Abbé Pelicot. Mais il est si étendu, qu'il l'est cinq fois plus que le texte; si peu utile, quoique semé de pensées édifiantes, qu'il n'éclaircit presque rien de ce qu'on voudroit sçavoir sur l'histoire; enfin si ennuyeux par les citations des Politiques & des Philosophes, très-mal reçues aujourd'hui, & encore plus par un grand nombre de petites dissertations sur des choses parfaitement claires, que je n'ai pu me résoudre à le faire imprimer. Je me suis donc contenté d'en extraire la petite & meilleure portion que je vais donner sous le titre de Remarques. Si quelqu'un néanmoins avoit intérêt à voir la traduction de ce Commentaire faite par la Mere de Maupeou, il la trouvera chez les Religieuses Carmelites de S. Denys en France, qui la communiqueront volontiers.*

R E M A R Q U E S

De l'illustre Dom JEAN DE PALAFOX, Evêque d'Osme.

Cette admirable Lettre, que Sainte Theresé écrivit quatre mois & quatre jours avant son heureuse mort, est pleine de vérités très-vives & très-fortes, parce que son stile, soit qu'elle soit indignée ou embrasée d'amour, est le plus éloquent & le plus spirituel que nous aïons dans l'Eglise.

Ce qui donna occasion au déplaisir que la Sainte fait paroître ici, fut qu'étant sur le point de partir pour une fondation pressée, il s'en présenta une seconde qu'elle crut ne devoir ni refuser, ni différer. Ainsi elle ordonna à une Mere Prieure qu'elle estimoit extrêmement, & en qui elle avoit une parfaite confiance, de faire au plutôt ce second établissement, lui envoyant pour Compagnes deux Religieuses fort vertueuses.

Outre cela le Pere Provincial avoit écrit à cette Mere Prieure de

prendre les Religieuses dont elle croiroit avoir besoin, sans lui en marquer le nombre : cela fut cause qu'elle en prit plus qu'elle ne devoit ; ce qui donna lieu à la Sainte d'attribuer cette fautive conduite, non pas à l'erreur, mais à l'attachement & à l'amour naturel que des filles presque toutes élevées de sa main, avoient pour sa personne. De plus, elles ne rendirent compte ni à la Sainte, ni au Pere Provincial de ce qui s'étoit passé dans cette fondation ; & il y eut quelques Religieuses qui trouverent à redire que dans la Lettre que le Pere Provincial leur écrivit, il n'eût pas donné la qualité de Prieure à celle qu'elles avoient élue.

Telles furent les fautes pour lesquelles Sainte Therese, cette sçavante maîtresse dans la vie spirituelle, les instruisit, les reprit, les mortifia vivement ; & par-là elle a laissé cette nouvelle Maison si éclairée, & si solidement établie dans ses saintes maximes, que lorsque passant dans leur pais, je les allai voir en 1649. je leur trouvai tant d'esprit & de perfection, qu'elles auroient pu donner à d'autres les instructions qu'elles avoient reçues de leur sainte Mere dans leur établissement.

Lorsque la Sainte écrit à la Mere Prieure que si elle ne craignoit de l'exposer à offenser Dieu par sa désobéissance, elle lui enverroit un ordre exprès, c'étoit une sévère reprimande, & non point une marque qu'elle la crût capable de désobéir : elle connoissoit trop bien la vertu de sa chere fille, son humilité profonde, sa soumission déjà mise à l'épreuve des plus pénibles commandemens ; & l'on n'en peut pas douter, puisqu'un moment après elle lui ordonne sans nul adoucissement & sans façon, de renvoyer au plutôt plusieurs des Religieuses qu'elle avoit amenées, & qui étoient précisément celles qu'elle aimoit le plus, celles qui lui étoient les plus attachées. Elle connoissoit certainement la force d'esprit, & la grandeur d'âme de cette Mere : mais la voyant attachée trop humainement à ses filles, quoique ce fût aussi avec une sainte intention, elle voulut retrancher ces branches inutiles de ce bel arbre, qui devoit dans la suite s'élever au-dessus de tous ceux du Carmel.



NOTE sur la C I. Lettre,

Avec le Précis de la Vie de la Vénéralle Mere

ANNE DE JESUS.

L'Air mystérieux qui a regné dans toute la traduction de cette Lettre, a dû se faire sentir aux lecteurs : la Mere à qui la Sainte écrivoit, n'y a point de nom ; le Couvent où elle étoit Prieure, y est de même anonyme ; & le nom de celui d'où elle étoit venue, y est partout remplacé par des points ; quoique l'Original Espagnol que j'ai consulté, & d'après lequel j'ai mis ces noms à la marge, les ait tous distinctement ou en tête, ou dans le corps du discours. Pourquoi ce mystere ? C'est sans doute par le même motif qui porta l'Auteur de l'Histoire générale de la Réforme du Carmel,

grand admirateur de cette Mere, & le Pere Ange Maurique de l'Ordre de S. Bernard son Historien, à enſévelir cette circonſtance de ſa vie; & pour la même raiſon qu'eurent autrefois quelques Meres Carmelites du Fauxbourg S. Jacques à Paris, de retrancher de la Traduction faite par M. l'Abbé Pelicot du premier Tome des Lettres de ſainte Thereſe, celle-ci qui en faiſoit partie (*). On croiroit tout perdu, ſi on laiſſoit des ombres dans les tableaux des perſonnes vertueuſes à qui l'on prend un intérêt particulier; & tel eſt le zèle de bien des filles pour la gloire de leurs ſaintes Meres, que ſi le Public y découvroit quelques taches, elles croiroient leur propre honneur bleſſé.

Pour nous, qui ſçavons que les plus grands Saints avoient très-certainement des défauts, & que très-certainement ils ont fait des fautes; qui ſommes perſuadés que de les repréſenter comme parfaits, c'eſt en alterant la vérité rebuter les perſonnes à qui on les propoſe pour modeles; qui enfin avons ſouvent éprouvé que rien n'eſt plus propre à ſoutenir & à ranimer les ames puſſillanimes, lorſque le ſentiment de leurs miſeres les décourage & les abat, que l'exemple des Saints, qui malgré des miſeres ſemblables ſont parvenus à une perfection éminente & au bonheur éternel: loin d'héſiter à dire que la Mere qui avoit mérité d'être repréſe ſi vertement par ſainte Thereſe, étoit elle-même une Sainte; loin de craindre de la nommer, nous reſſentons d'avance une ſorte de ſatisfaction à le faire; d'autant plus qu'en applaudiffant à la correction qu'elle eſſuia, nous aurons tellement de quoi montrer dans le Précis que nous allons donner de ſa vie, combien elle étoit reſpectable dès-lors, & combien elle ſe rendit dans la ſuite encore plus reſpectable, qu'on aura lieu de nous ſçavoir bon gré d'avoir eu pour cette Mere un zèle moins timide.

C'eſt la vénérable Mere ANNE DE JESUS, premiere Fondatrice des Carmelites reformées en France & dans la Flandre. Tous les Hiſtoriens de l'Ordre, & quantité d'autres Ecrivains Eſpagnols, François, Flamands, Italiens en ont fait de grands éloges: mais je m'arrêterai preſque uniquement à ce qu'en apprend l'Hiſtoire de ſa Vie compoſée en Eſpagnol par Dom Ange Maurique Vicairé général de l'Ordre de S. Bernard en Eſpagne, traduite en françois par M. Gaultier Conſeiller d'Etat, & imprimée à Paris en 1636.

Elle naquit (a) la même année que le célèbre Pere Jerôme Gratié, c'eſt-à-dire en 1545. le 25. de Novembre, dans la Ville de Medine du Champ, de parens fort nobles, mais pauvres; & elle fit vœu (b) de chaſteté à l'âge de dix ans. Ses graces croiſſant avec l'âge, & preſſée vivement à 15. ans de ſe marier, elle imagina, pour dégouter ceux qui la recherchoient, de ſe noircir le viſage en l'expoſant ſouvent à l'air & au ſoleil, après s'être lavée avec de l'eau claire: mais peu après étant chez de ſes parens à Plaiſance, (c) elle fut ſi ébranlée par les attraitſ d'un jeune homme qu'ils lui propoſoient, qu'elle fut ſur le point d'enfreindre ſa promeſſe. Dieu vint à ſon ſecours, & ſe ſervit d'un accident. Frapée de la mort d'une jeune Demoiſelle ſon amie, elle arbore la piété, ſe coupe les cheveux, fait vœu (d) d'être Religieuſe dans l'Ordre qu'elle eſtimate le plus parfait, & ſe met ſous la direction du ſaint Pere Rodrigués Jeſuite, qui la conduiſit pluſieurs années dans la pratique exacte de la mortification, de l'obéiſſance & de l'humilité.

(a) Liv. I.
chap. 1.

(b) Ch. 3.

(c) Ch. 4.

(d) Ch. 5.
6. 7. 8.

(*) Cette Traduction parut à Paris en 1660. Quand on l'eût parcourue, on y remarqua quantité d'ommiſſions, dit dans l'Avis au Lecteur l'Imprimeur de l'Edition qui s'en fit à Bruxelles en 1661. & on en écrivit « à Paris pour ſçavoir la ſource d'un procédé ſi » extraordinaire, & d'une impoſture ſi ſignalée faite au Public: » on ſçut qu'en cela « ni » le Traducteur, ni l'Imprimeur n'étoient en faute; & que cela venoit de certaines Moniales, auxquelles le Traducteur (alors abſent) avoit confié ſes Ecrits; & qui avoient » été toute cette Lettre avec les Remarques. » L'accuſation d'impoſture eſt outrée: c'étoit pure foibleſſe.

- (a) *Ch. 11.* Avertie par ce Pere (a) de la ferveur des Carmelites de S. Joseph d'Avila, elle y prit l'habit le 1. d'Août 1570. avec le nom d'Anne de Jesus; & trois mois après sainte
- (b) *Liv. 2. ch. 2. & 4.* Therese la mena à la fondation d'un Couvent à Salamanque, où elle la chargea, (b) quoique Novice, d'instruire les Novices ses compagnes. Une griève maladie qui lui survint, ne lui permit de faire Profession que le 22. Octobre 1571. âgée de 26. ans: mais elle la fit avec une circonstance remarquable. Son Historien raconte que l'Evêque & le peuple étant assemblés à l'Eglise auprès de la grille du Chœur, pour assister à la Profession de la Sœur Anne de Jesus, après qu'elle eût prononcé deux fois ses vœux, & avant que de les prononcer pour la troisième fois, selon l'usage de l'Ordre, elle se tut. L'assemblée étonnée de ce silence la contempler; on la voit absorbée & ravie; un moment après il lui sort du visage un feu éblouissant: & c'est de cet événement, dit l'Auteur, qu'est venue la loi depuis inviolable parmi les Carmelites reformées, de prononcer leurs vœux dans le Chapitre devant la Prieure & les Religieuses seules, pour ne plus exposer aux yeux du Public les faveurs extraordinaires qu'elles recevoient de Dieu.
- (c) *Ch. 5.* Après sa Profession elle continua avec le plus grand succès (c) l'emploi si important de Maitresse des Novices: mais comme on la surprit souvent dans des extases, sainte Therese ordonna que pour la distraire on la fit Portiere, sans que pour cela les ravissements cessassent. La (d) Sainte les examine & les approuve, l'exerçant pour cette raison
- (d) *Ch. 7.* même plus qu'auparavant (e) dans l'obéissance & dans l'humilité; & elle en conçut
- (e) *Ch. 8.* tant de estime, qu'au commencement de l'année 1574. (f) elle la choisit pour faire la
- (f) *Ch. 11.* fondation du Couvent de Veas, & pour y être Prieure, quoiqu'elle n'eût que 29. ans d'âge, & deux ans & deux mois de Profession. Selon l'Auteur de l'Histoire générale de l'Ordre (2. Part. Liv. 2. chap. 11.) la Mere Anne étoit dès-lors Prieure de Salamanque, en quoi nous croions qu'il s'est trompé.
- (g) *Liv. 3. chap. 1.* Aussi sage à gouverner qu'elle avoit été religieuse à obéir, elle (g) reçoit quatre
- (h) *Ch. 2.* Novices, & les forme admirablement dans la vertu; Dieu lui révèle souvent l'état de leurs (h) consciences; sa Communauté vit dans la simplicité de la plus parfaite soumission; elle pratique elle-même les plus admirables actions de mortification & d'humilité; ajoutant à tous ces dons & à toutes ces vertus le talent même de bien conduire les affaires. C'est-ce dont sainte Therese donne d'une maniere fort agréable un témoignage, dans sa vingt-huitième Lettre du premier Tome, au P. Ambroïse Marian. « Afin » que vous voyiez, lui dit-elle, comme mes Religieuses sont plus agissantes & plus » propres pour faire des affaires que vos Révérences; je vous envoie ce petit mot de » Lettre de la M. Anne de Jesus Prieure de Veas. He bien! n'a-t-elle pas trouvé une » bonne Maison pour nos Peres de la Pegnouella? Que vous en semble-t-il? J'oserois » gager que vous n'en seriez pas si-tôt venu à bout. Elle m'a fort contentée. »
- (i) *Ch. 5.* Peu après (i) la Sœur Catherine de Jesus encore Novice, & l'une des deux Fondatrices du Couvent de Veas, étant tombée de-dessus l'entablement, se brisa tellement tout le corps, les jambes sur-tout, que les os brisés avoient percé la peau, & que les Médecins & Chirurgiens en désespérèrent. Arrive une Fête; & la Vénérable Mere Anne pressée d'un mouvement intérieur, étant allée voir sa malade, lui dit: Hé! comment, ma fille! ne voulez-vous pas nous venir aider aujourd'hui à chanter au Chœur? Hélas! si je le pouvois, répondit-elle, & que ces méchans os me le permissent, je serois bien contente d'être avec les autres. La Mere ajouta: N'avez-vous pas la foi que J. C. peut remettre tous ces os chacun en sa place? Oui, répondit-elle, oui. Or sur, lui dit alors la Mere la prenant par la main avec une vive foi, au nom de J. C. je vous commande par obéissance de vous habiller. La malade se leve sur son lit, s'habille, marche, mais en tremblant comme S. Pierre sur les eaux, & en s'appuyant contre le mur. Ne vous appuyez pas, lui dit la Mere, c'est aller en enfant. Elle se met donc à marcher sans soutien, sans douleur, très-aisément. Contestation alors entre la mere & la fille devant toutes les Sœurs étonnées & ravies: la fille attribue le miracle aux mérites de la

la mere, & la mere à l'obéissance de la fille. Toutes deux avoient raison. Ce miracle a été vérifié dans les formes.

Anne de Jesus (a) & toutes ses filles s'étant mises en 1576. par le conseil de sainte Theresé, sous la direction du saint Pere Jean de la Croix, en recueillirent des fruits merveilleux : elles couraient auparavant dans les voies de Dieu ; alors elles y volèrent. Cependant les trois années du Priorat de la M. Anne à Veas expirent ; on l'y élit de nouveau (b) ; & pendant ce second triennal il s'opéra comme par son ordre, & par la vertu de l'obéissance & de la foi, un autre insigne miracle en faveur d'une des Sœurs. Peu après, la persécution contre la Réforme étant devenue très-vive, elle vint à son secours avec (c) tant de zèle & de sagesse, que le Provincial des Carmes mitigés lui écrivit comme à celle qui après Theresé d'Alumade étoit la Capitaine des Prieures déchaussées, (ce furent ses termes) & l'exhorta à les réunir à leur souche. Mais comme la souche étoit dans la Règle primitive, & non dans la mitigation, elle lui répondit avec une modestie pleine de fermeté, relevant autant dans sa Réponse sa sainte Mere, que le Provincial avoit paru la rabaisser dans sa Lettre.

Sainte Theresé aiant appris tout ce qui s'étoit passé, se crut obligée de lui écrire en ces termes : *Ma fille & ma couronne, je ne sçaurois me lasser de remercier Dieu de la faveur qu'il m'a faite d'amener V. R. à ma Religion. . . . Vous en êtes la colonne. . . . Dieu est dans votre ame, puisque vous agissez avec tant de grace, &c. & depuis ce tems-là il lui étoit ordinaire de dire avec une aimable & naïve humilité, *Anne a les œuvres, & moi le bruit.* Elle fit plus : les Députés de la Réforme étant revenus de Rome triomphans, elle détermina le Chapitre Provincial à les envoyer remercier la M. Anne au nom de toute la Réforme. Voilà cette Mere comblée de mérites devant Dieu, & de gloire devant les hommes. (*)*

Un autre événement arrive où sainte Theresé montra bien l'estime qu'elle faisoit de sa prudence & de sa vertu, mais où malheureusement elle montra bien à son tour que ni vertu ni prudence n'est parfaite dans cette vie. Sainte Theresé sollicitée de faire une fondation à Grenade, & ne pouvant l'exécuter par elle-même, parce qu'elle alloit en faire une à Burgos, la choisit pour cette œuvre. Ne parlons (d) ni de la douleur d'Anne quand elle se vit destinée à une si difficile entreprise sans la présence de sa sainte Mere, ni du courage qu'elle opposa à une multitude d'obstacles, ni du glorieux succès qui enfin couronna ses travaux : pensons seulement aux fautes qu'elle fit dans cette occasion ; & sans les exagerer ne les exténuons pas ; l'intérêt de la vérité l'exige, ainsi que notre respect pour le jugement que sainte Theresé en porta.

Non contente d'amener les cinq Religieuses de mérite que la Sainte lui avoit envoïées pour la fondation à Grenade, deux d'Avila, une de Toledé, deux de Seville, nombre qui devoit bien lui suffire pour commencer cet établissement, elle en veut aussi quelques-unes de son choix : & soit qu'elle fût attendrie par les regrets de trois de ses plus cheres filles de Veas ; soit que son propre cœur l'excitât à ne s'en point separer ; soit qu'elle esperât encore plus d'attachement de leur part que de celle des autres, ou pour toutes ces raisons ensemble ; sur une permission vague qu'elle interprete selon ses desirs, elle les prend toutes trois contre les régles de la prudence & du devoir. Ainsi accompagnée elle arrive à Grenade le 20. Janvier 1582. & faute de Maison où elles pussent se retirer, car les mesures avoient été mal prises, elle n'auroit sçu que devenir, si Dom Louis de Mercade & Madame de Pegnalosa sa sœur n'avoient eu la charité de les retirer dans la leur, & de les y garder sept mois. Neuf Religieuses dans une maison particuliere ne devoient pas être au large : aussi elles le sentirent & en murmurèrent, quoiqu'assez bien d'ailleurs. Elles auroient été moins serrées, si elles n'avoient été que six.

La M. Anne n'étoit encore que leur Supérieure par ordre de sainte Theresé, & par

(*) La Lettre LXXXVIII. de ce Volume, page 328. fournit une nouvelle preuve du grand cas que sainte Theresé faisoit de sa sagesse.

(a) Ch. 8.

(b) Ch. 111.

(c) Ch. 121.
13.

(d) Liv. 4.
chap. 1. 2.
3. 4.

commission du P. Jérôme Gratiem Provincial : elles s'assemblent, l'élisent Prieure, & font bien : mais manquant à un devoir essentiel, la M. Anne n'en donne avis ni à ce Pere, ni à la Sainte ; & ne leur marque rien non plus de ce qu'elles ont fait, & de ce qu'elles veulent faire. L'oubli n'étoit pas pardonnable ; & s'il n'étoit pas l'effet d'un esprit approchant de celui d'indépendance, il en avoit du moins la couleur. Sur ces entrefaites le P. Provincial a besoin d'écrire à la M. Anne, & n'étant pas Prophète il la traite simplement de Supérieure : voilà une affaire de conséquence parmi les Sœurs ; elles s'en scandalisent : n'avoient-elles pas le droit d'élire une Prieure ? & pourquoy donc le P. Provincial ne donne-t-il à leur chere Mere que le nom de Supérieure ? On se plaint ; on murmure ; le respect envers le Supérieur est blessé ; & la M. Anne ou un peu piquée de n'avoir pas été qualifiée de son titre, ou du moins flatée du grand zèle de ses filles pour ses intérêts, les laisse se plaindre & murmurer, si même elle ne se plaignit & ne murmura pas un peu elle-même. Pouvoit-elle ignorer la fermentation qui étoit parmi elles ? n'étoit-elle pas obligée en conscience de la reprimer ? & ne l'eût-elle pas en effet réprimée aisément, si elle y eût employé ses instructions & son autorité ? Fautes réelles assurément, fautes inexcusables ; mais que nous n'avons garde de regarder comme grièves, persuadés qu'il y eut beaucoup plus de foiblesse que de malice, & que le Saint-Esprit n'en fut que contristé.

La nouvelle en vient à sainte Therese : quelle surprise ! quelle douleur ! Une fille en qui elle avoit reconnu tant de sagesse, donner dans l'imprudence d'amener une colonie si nombreuse, sans sçavoir où la loger ! Une fille qu'elle avoit vue d'une patience & d'une droiture à l'épreuve, se plaindre, & se plaindre d'être à l'étroit & d'avoir trop de monde, lorsqu'elle auroit du s'en humilier ! Une fille si degagée de la nature & des sens, en avoir maintenant suivi les impressions, non sans préjudice de l'obéissance & du bon ordre ! Une fille si humble & si soumise, faire aujourd'hui tout de sa tête, ne donner avis à son Supérieur & à sa Supérieure ni de son élection, ni de ses arrangements, ni de ses projets ! Une fille dont l'ame avoit jusqu'alors paru si grande, s'offenser de ce qu'on ne lui donne que le titre de Supérieure, petiteffe digne à peine des plus foibles cerveaux ! Une fille enfin sainte jusqu'à avoir des extases & à faire des miracles, & ce qui en est une bien meilleure preuve, jusqu'à pratiquer les plus héroïques vertus, se livrer, ou du moins conniver par sa tolerance à des plaintes injustes, & à des murmures contre son Supérieur ! Therese, dont l'esprit éclairé de Dieu étoit si pénétrant, vit tout d'un coup où pouvoit aboutir une pareille conduite ; & touchée d'autant plus qu'elle avoit plus d'estime & de tendresse pour la coupable, & que déjà elle avoit sur le cœur une faute que cette Mere avoit faite en sortant de charge à Veas, elle va répandre son ame aux pieds du Sauveur son refuge perpetuel, & le consulte plusieurs jours pour en apprendre ce qu'elle doit faire, & comment elle doit corriger.

Sa Lettre nous a fait voir qu'on ne pouvoit mieux s'y prendre. Rien ne lui échape : la faute que la M. Anne avoit commise à Veas, elle la lui rappelle en peu de mots obscurs, mais énergiques ; celles qu'elle & ses filles ont commises à Grenade, elle les leur met vivement sous les yeux, & leur en fait confusion ; ordre à elle de renvoyer à Veas les Sœurs qu'une amitié trop naturelle en avoit mal à propos retirées ; instructions à toutes sur leur conduite, marquées au coin de l'Esprit de Dieu.

Que nous souhaiterions pouvoir raconter ce que la M. Anne éprouva, ce qu'elle dit, ce qu'elle fit après qu'elle eût lu cette Lettre ! Mais pour nous l'apprendre il eût fallu que ses Historiens nous eussent fait connoître sa faute ; & ils ont préféré de nous cacher sa contrition : comme si c'étoit à l'impeccabilité qu'on connoit la vraie sainteté, & non à la maniere dont on soutient les corrections, & dont on se relève de ses fautes. Disons néanmoins sans crainte de nous tromper, qu'elle reçut cette reprimande comme une Sainte devoit la prendre ; & que semblable à ces Coursiers noblement fiers, qui s'endorment quelquefois jusqu'à faire de faux pas, jusqu'à tomber, mais qu'un coup de fouet ranime, & à qui le châtiment, comme leur chute, n'inspire du courroux que contre eux-mêmes, la Mere Anne, loin de se décourager pour avoir

failli, ou de s'irriter d'avoir été sévèrement reprise, ne fit qu'en marcher d'un pas plus ferme, & se punir d'avoir été imparfaite, en courant avec plus d'ardeur dans les voies de la perfection. La voilà qui renvoie à Veas les filles de son cœur : elle renvoie aussi les deux Sœurs de Seville, car la Lettre CIII. fera voir qu'elle en avoit reçu la permission; & se montre de plus en plus obéissante, fervente, très-sainte.

Aussi Theresé parut-elle redoubler de confiance dans les lumieres & dans les vertus d'Anne; on le verra par la penultième Lettre de ce Volume : mais peu après elle lui donna une marque bien plus précieuse encore d'estime & de tendresse. Le 4. d'Octobre suivant cette Sainte meurt à Alve; & (a) & dans l'Instant même de sa mort, ce qui a été prouvé dans une Information juridique, elle lui apparôit avec un visage souriant, toute éclatante de gloire, & la charge de donner des avis à une de ses Communautés, pour qu'on y discontinuât des pratiques de dévotion bonnes en elles-mêmes, mais singulieres & par-là repréhensibles. Anne étoit alors malade à l'extrémité d'une fièvre chaude, & les Médecins l'avoient abandonnée : après cette vision, elle se trouve en parfaite santé.

(a) *Liv. 4.
chap. 4.*

Combien d'autres faveurs n'en obtint-elle pas & pour les autres, & pour elle-même ! Le Marquis d'Ardales (b) de la Maison de Gufman malade à la mort, pour qui elle invoque sa sainte Mere; le saint Pere Jean de la Croix qui étoit frappé de la peste, dont la Ville de Grenade étoit alors desolée; elle-même ensuite frappée du même mal, une Relique de la Sainte qu'on lui avoit envoyée d'Alve, les guérit soudainement tous trois.

(b) *Ch. 7.
7.*

Pendant la réputation de sa sagesse & de sa sainteté s'étend de plus en plus. On l'élit de nouveau Prieure de Veas; mais on la retient à Grenade. On lui donne ordre en 1585. d'aller fonder un Monastere à Malaga; mais la Ville & le Parlement de Grenade s'opposant à son départ, elle fit la fondation par ses filles; jamais on ne lui auroit permis d'en sortir, sans l'évenement que nous allons raconter.

Le Roi voulant s'assurer s'il falloit (c) ajouter foi au bruit répandu dans toute l'Espagne, que le Corps de sainte Theresé étoit sain & entier, qu'il en sortoit une odeur extrêmement suave, & qu'il en distilloit une huile qui servoit d'instrument à quantité de miracles, envoya des hommes graves & qualifiés, qui en présence de l'Evêque & de seize autres personnes notables, firent ouvrir le Cercueil le 1. Janvier 1586. s'assurèrent par leurs yeux de l'incorruption de ce saint Corps, en éprouvèrent la suave odeur, & en virent couler l'huile miraculeuse. Une vérification si authentique de ces merveilles toucha tellement la Cour, qu'il fut résolu d'établir un Couvent de Carmelites à Madrid; en sorte qu'il ne fut plus question que de chercher une Fondatrice propre pour cette Capitale. C'est la Mere Anne qu'on choisit.

(c) *Ch. 9.
10. & 11.*

L'ordre reçu elle part avec six de ses Sœurs, sans qu'on osât alors s'y opposer à Grenade; & après avoir séjourné neuf jours auprès de Madrid chez des Religieuses déchaussées de saint François, où l'Imperatrice l'avoit retenue & comblée de marques de considération & de bonté; après avoir été favorisée en chemin de plusieurs faveurs miraculeuses, elle prend possession le 17. Septembre du Couvent qui lui étoit destiné dans cette Capitale; y signalant son entrée par la guérison soudaine d'un jeune homme, qui en tombant d'une échelle venoit de se casser la jambe; & peu après par celle du Comte de Trivulce désespéré des Médecins.

Oublions les autres miracles (d) qu'elle y fit en grand nombre; les révélations qu'elle y eut; les apparitions dont sainte Theresé l'y favorisa; les avis qu'elle en reçut tant pour l'Ordre que pour elle-même; les fondations qu'elle dirigea; le don qu'elle avoit de pénétrer dans les consciences; les grands exemples de vertus qu'elle y donna; la haute idée qu'on y avoit de ses talens & de sa sainteté; les magnifiques éloges qu'en firent les plus saints hommes & les plus célèbres Docteurs; & après avoir remarqué que c'est à ses soins qu'on est redevable de la premiere impression qui fut faite à Madrid en 1588. des Ouvrages de sa sainte Mere, arrêtons-nous sur la conjoncture la plus critique de sa vie; & pesons au poids du Sanctuaire tant la conduite qu'elle y tint

(d) *Ch. 12.
14. 15. &
16.*

envers les Supérieurs de la Réforme, que la dureté dont ils usèrent à son égard.

* *Voiez la
Note sur la
XXXV.
Lettre de ce
Volume.*

Le Pere Jérôme Gralien, dont il a été question si souvent dans les Lettres précédentes, & dont nous continuerons tristement l'Histoire dans la Note sur la dernière Lettre de ce Volume, homme zélé, mais d'un zèle toujours temperé de sagesse, de douceur & de charité, aiant fini le ténis de son Provincialat, le P. Nicolas de Jesus-Maria *, Religieux très-vertueux, mais d'une vertu excessivement austere, lui succéda, d'abord en qualité de Provincial, ensuite de Vicaire général indépendant du Général de l'Ordre; & c'est en cette dernière qualité qu'en 1588. il tint un Chapitre général à Madrid. Là non-seulement il établit contre l'usage observé jusqu'alors, un Conseil de six Définites pour connoître avec lui de toutes les affaires, mais encore il y forma le projet de changer quelques points de Constitution des Carmelites, & sur-tout celui qui concernoit la liberté des Confessions; quoique sainte Theresé eût elle-même dressé ces Constitutions; & que le Chapitre général de la Réforme célébré en 1581. dans la Ville d'Alcala, les eût confirmées.

Il étoit naturel que ces nouveautés les effrayassent: aussi en furent-elles vivement alarmées. Que les Religieux trouvaient bon que sept Supérieurs fussent & jugeassent leurs affaires, ils étoient les maîtres: mais qu'il fallût qu'elles portassent leurs petites plaintes, leurs difficultés, leurs scrupules, leurs peines à un tribunal si nombreux, elles ne pouvoient s'y résoudre. Encore plus d'inquiétude au sujet des Constitutions: puisque c'étoit leur loi, loi qui leur venoit de la Réformatrice même, loi que la Réforme entière avoit solennellement autorisée avec le concours d'un Commissaire du Pape; de nouveaux Supérieurs devoient-ils, pouvoient-ils de leur propre autorité y donner atteinte? Telles étoient leurs réflexions, & assurément elles paroissent solides. Mais qu'étoit-ce de s'affliger sans agir? Elles comprirent donc qu'il leur falloit un chef pour les conduire, pour les soutenir; & par un concert commun elles s'adressèrent à la M. Anne. Commission délicate: car enfin s'opposer à ses Supérieurs c'étoit mettre sa conscience en péril, & s'exposer à bien des traverses: mais aussi quels dangers à subir un joug nouveau, joug si rude & si peu juste en apparence! quels dangers à laisser attaquer leurs usages & leurs Statuts!

Afin de ne rien faire imprudemment la M. Anne s'informe secrettement des personnes les plus sages, & des plus habiles Théologiens, premièrement si dans une telle conjoncture elle peut s'adresser au Pape pour en obtenir la confirmation des Constitutions, telles que sainte Theresé les avoit dressées: en second lieu, si pour affranchir les Religieuses de la nécessité à laquelle on vouloit les reduire d'avoir sept Supérieurs, il lui est permis de solliciter sa Sainteté pour qu'elle leur donne un seul Visiteur subordonné au Vicaire général de la Réforme: & tous répondent qu'elle en a le droit sans difficulté. A cette précaution elle en ajoute une autre. Prudemment, finement elle propose par deux fois au P. Vicaire général lui-même, s'il ne seroit pas expédient d'agir auprès du Pape pour qu'il confirme leurs Constitutions; & deux fois il répond qu'il le trouve expédient, & qu'elle fera bien d'y travailler; car le Révérend Pere ne comptoit pas d'en être pris au mot; ou tout au moins il pensoit qu'elle n'enverroit pas à Rome, sans qu'il le lui eût prescrit ou permis de nouveau. Mais plus obéissante qu'il ne desiroit, Anne qui connoissoit l'importance de la promptitude & du secret, dépêche à Rome en 1589. sans bruit & sans délai; écrit au Pape qui étoit alors Sixte V. & en obtient le 5. de Juin 1590. un Bref tel qu'elle le souhaitoit.

Si la surprise du P. Nicolas fut grande à cette nouvelle, son indignation ne le fut pas moins. Il déclare à ses six Assistans, qu'il abandonne à sa Sainteté tous les Couvens des Carmelites, afin qu'elle en confie le soin à qui elle trouvera bon: cinq approuvent cette brusque démarche; mais le Pere Jean de la Croix, le premier d'entr'eux, témoigne l'improver; & dès-lors le voilà coupable: le P. Nicolas va le soupçonner d'avoir eu part au Bref; & s'étant confirmé dans cette idée, en apprenant que les Carmelites avoient supplié le Pape de leur donner ce saint homme pour être leur Visiteur, il forme la résolution de les en punir elles & lui; résolution qu'il exécuta

dans le Chapitre qu'il tint au mois de Juin de l'année suivante 1591. où on le destitua de toutes charges, en le désignant pour aller gouverner deux Couvens des Carmes déchauffés dans le Mexique. Mais si le P. Nicolas vouloit le punir, Dieu vouloit le récompenser. Jean de la Croix retiré dans son cher Desert du Petit-Rocher, pour se préparer par la contemplation & par la pénitence à son voiage en Amerique, tombe malade; on le transporte à Ubeda; & après avoir été inhumainement traité par le Prieur, il y meurt le 14. Decembre de la même année, chargé d'éminentes vertus qui lui ont mérité d'être reveré par l'Eglise comme un très-grand Saint. Clement X. le déclara Bienheureux l'an 1675.

Le P. Nicolas n'avoit garde d'oublier la M. Anne, & n'attendoit que le tems de lui faire éprouver sa séverité. Ce tems ne tarda pas à arriver; Sixte V. étoit mort; & son Bref du 5. Juin 1596. aiant été modifié à la sollicitation de ce Pere & de son Définitoire, par le Bref du 25. Avril 1591. de Gregoire XIV. son Successeur, Anne de Jesus & les autres Carmelites incertaines du parti qu'elles devoient prendre, se déterminerent à se désister du Bref de Sixte V. Alors le Pere Nicolas redevenu leur Supérieur, & animé contre elles d'un terrible zèle, prononce avec son Définitoire une Sentence, par laquelle il destitue de leurs Charges les Prieures, prive de voix la M. Anne leur chef, la fait enfermer dans sa Cellule; & ce qui fut la seule pénitence qui la mortifia, mais qui la mortifia jusqu'à lui arracher un torrent de larmes, il la priva d'un très-grand nombre de Communions. Il l'auroit même chassée de Madrid, si sans qu'elle le sçût, l'Imperatrice n'y avoit mis obstacle. Aimée & respectée comme elle étoit des grands & des petits, à la Cour & à la Ville, elle eût pu jeter le P. Nicolas dans de grands embarras: mais elle ne se donna des mouvemens que pour qu'on la laissât humiliée; charmée de souffrir avec son Epoux crucifié; inconsolable seulement de ne pouvoir s'unir à lui dans la Communion aussi souvent que son cœur y aspirait. Telle fut sa situation pendant trois ans, c'est à dire jusqu'à la mort de ce Pere, laquelle arriva en 1594.

Qu'il nous soit permis de réfléchir un moment sur des procedés si rigoureux. On nous dit pour les justifier, que le P. Nicolas étoit un fort grand homme de bien; & nous l'avouons très-volontiers; c'étoit en effet un homme des plus vénérables. Mais les Carmelites qu'il traitoit si durement, étoient aussi des filles très-saintes; & sans prétendre peser son mérite & le leur, la sainteté d'Anne en particulier avoit des témoignages, pour lesquels il auroit pu montrer du respect sans craindre de se degrader. D'ailleurs, toutes les actions des Saints ne sont pas saintes: quelquefois le temperament y domine, lorsqu'ils se flotent de suivre l'Esprit de Dieu; & il n'est pas sans exemple que l'humeur ait fait illusion au zèle: illusion d'autant plus à soupçonner dans le P. Nicolas, qu'excessivement severe de caractère il faisoit trembler même la vertu; & que sainte Therese, qui se connoissoit bien en gens, l'avoit traité de farouche en lui écrivant à lui-même*. Au fond, qu'avoient fait les Carmelites pour mériter d'être Sentenciées comme criminelles? Montrer de la répugnance à confier leurs petits secrets à sept Supérieurs, n'ayant eu jusqu'alors à les communiquer qu'à un seul; tenir à ces Constitutions qu'elles avoient reçues de sainte Therese, & qui étoient revêtues de la plus respectable autorité; enfin s'adresser dans leurs peines au Pape le Pere commun, étoient-ce donc des crimes? Nous ne craignons pas de le dire: l'innocence des Carmelites étoit entière, & la rigueur du P. Nicolas vint d'un zèle peu réglé.

* Voyez la
Lettre. XCVII.
de ce Volume.

Ce Pere étant mort en 1594. le P. Elie de S. Martin, homme aussi zélé, mais doux de caractère lui succéda; & en usa avec autant de considération envers la M. Anne, que son prédécesseur, l'avoit traitée avec séverité. Elle prie néanmoins l'Imperatrice de lui permettre de quitter Madrid, ce qu'elle obtient avec bien de la difficulté; & en étant partie pour aller à Salamanque, elle passa par Alve, munie d'un ordre de tirer le Corps de sainte Therese du coffre de fer où il reposoit, pour le mettre dans une précieuse Chasse que la Duchesse d'Alve lui avoit destinée. Nombre de personnes de mérite étant assemblées, on ouvre le coffre; on en tire le saint Corps, d'où non-seulement il exhaloit une très-agréable odeur, mais qui se trouva encore si entier & si ma-

niable, qu'on osa le dresser tout droit : &, ce qui est encore plus admirable, la Mere Anne y aiant apperçu une rougeur sur l'épaule, y appliqua successivement deux mouchoirs, qui en furent aussi-tôt remplis de sang. L'un de ces Mouchoirs fut porté à la Cour, & présenté au Roi.

(a) Ch. 8.
9. 10. 11.
12.

Coulons sur les vertus qu'Anne pratiqua pendant huit ans à Salamanque (a), sur les graces singulieres qu'elle y reçut, sur les preuves extraordinaires de sagesse & de capacité qu'elle y donna, sur les dons de prophétie & de miracles dont Dieu y continua de la favoriser, sur la haute idée que les plus grands hommes y avoient de ses lumieres & de sa sainteté : il est tems de l'accompagner dans notre France, & d'admirer les succès qu'elle y eut, & les vertus qu'elle y pratiqua.

(b) 2. Part.
ch. 1. 2. 3.
4. 5.

Les Livres de sainte Theresé (b) aiant été traduits en François par un Prieur des Chartreux de Paris, on conçut dans le Roiaume une si grande vénération pour cette Sainte & pour son Institut, que la Marechale de Joyeuse, mere du Cardinal de ce nom & du P. Ange Capucin, envoya en Espagne dès l'an 1588. Monsieur de Bretigny Espagnol d'origine, pour tenter d'en amener quelques Carmelites; & que M. Jacques Galeman Docteur & Curé d'Aumale, s'y rendit aussi pour le même dessein. De son côté une Dame extrêmement vertueuse, fille de Nicolas Aurillot Seigneur de Champlatreux près de Luzarche, Maître des Comptes à Paris, & femme de M. Acarie aussi Maître des Comptes, pressée intérieurement de travailler à fonder dans cette Capitale une Maison de Carmelites, en confere avec Dom Jean Beaucoufin Vicaire des Chartreux, avec le Docteur André du Val, & avec M. de Berule depuis Cardinal; & par leur conseil elle s'adresse à la Princeesse de Longueville, qui s'y employa si efficacement, que le Roi chargea M. Gaultier Avocat Général en son grand Conseil, & M. de Berule, d'aller en Espagne demander de sa part quelques-unes de ces Religieuses. Arrivés à Burgos au mois de Fevrier 1604. ils en partirent pour Valladolid, où le Roi leur accorda une audience favorable. Il y avoit plus de quinze ans qu'on négocioit cette affaire, & toujours sans succès, parce que les Supérieurs de la Réforme ne vouloient point qu'elle s'étendit au-delà de l'Espagne: mais alors le Roi interposant sa volonté, & le Nonce du Pape employant son crédit & son autorité, ils accorderent six Religieuses, dont la M. Anne de Jesus fut le chef. Depuis long-tems elle avoit elle-même cette mission en vue, & s'y sentoit un tel attrait, que quelque peu d'apparence qu'il y eût que les Supérieurs consentissent à la céder, & quelque refus qu'ils en eussent fait bien des fois, elle regardoit son départ pour la France comme certain.

Elle partit effectivement de Salamanque le 20. d'Août de la même année, avec deux autres Religieuses, sçavoir Isabelle des Anges, & Beatrix de la Conception; prit en passant par Avila les Soeurs Anne de S. Barthelemi, & Leonor de S. Bernard; & après y avoir reçu la bénédiction du P. Général qui la nomma Prieure, lui donnant pour Souprieure la M. Isabelle des Anges, après avoir pris aussi à Burgos la Soeur Isabelle de S. Paul, elle en partit avec elles pour se rendre en France, accompagnée de MM. Gaultier, de Berule, & Bretigny, de quelques Peres de la Réforme, & de quelques Demoiselles qui étoient venues de France pour les voir, & pour leur être utiles dans le voiage.

Cependant le Sieur de Santeuil envoyé à Rome avoit obtenu le 13. Novembre 1603. une Bulle du Pape Clement VIII. en faveur de l'établissement des Carmelites en France; & Madame Acarie, aidée des grands liberalités de la Princeesse de Longueville, avoit fait travailler avec tant de diligence à la construction d'un Couvent à Paris, au Fauxbourg S. Jacques, que le P. de Berule, qui avoit pris la poste à Bayone pour porter au Roi la nouvelle de l'entrée de six Carmelites Espagnoles en France, le trouva très-avancé.

(c) Ch. 6.

De Bayone (c) elles vont à Bordeaux, y séjournent huit jours, & de-là à Xaintes, où Madame de Foix Abbessé d'une célèbre Abbaie de l'Ordre de S. Benoit, & Madame la Coadjurice sa nièce leur firent le plus honorable accueil. La Coadjurice en particulier conçut tant d'affection pour elles, & fut si touchée de leur sainteté, que

devenue Abbesse elle fonda à Saintes en 1617. un Couvent de Carmelites, & mit dans sa propre Abbaie une étroite réforme. A Poitiers elle séjournerent trois jours dans l'Abbaie de la Trinité, & arriverent enfin à Paris le 15. Octobre 1604. Le lendemain, jour de l'Octave de S. Denis, la Princesse de Longueville les mena à l'Abbaye Royale de ce nom, demander à ce saint Apôtre de la France sa protection pour leur Ordre; de-là à celle de Mont-Martre où ce Saint a souffert le martyre; & le 17. elles entrèrent dans la Clôture, qui leur avoit été préparée auprès du Monastere qu'on leur destinoit dans le Fauxbourg S. Jacques, & qui n'étoit pas encore achevé. C'étoit au Prieur de Notre-Dame des Champs, dépendant de l'Abbaie de Marmoutier.

Alors les Religieuses de l'Ordre (a) qui les avoient accompagnées, partirent pour retourner en Espagne, les laissant sous la conduite de MM. Jacques de Galeman, André du Val & Pierre de Berule, que le Pape leur avoit donnés pour Supérieurs. Le jour de la Touffaints suivant M. Galeman donna l'habit à trois Postulantes, & peu après à quatre autres; dont l'une, qui étoit Madame de Breauté fille de M. de Sancy, veuve riche & qui avoit pris l'habit le 18. Decembre, entreprit de fonder un Couvent à Pontoise; ce qu'elle exécuta avec tant de diligence, que cinq semaines après sa prise d'habit, tout y étoit prêt pour recevoir des Religieuses. La Mere Anne de Jesus partit donc de Paris (b), menant avec elle la Sœur Anne de S. Barthelemi, qui avoit été la compagne presqu'inséparable de sainte Theresé, & qui par humilité avoit toujours persisté à vouloir être Sœur du voile blanc, mais à qui la Sainte avoit prédit que le jour viendroit où on l'obligeroit à être Sœur du Chœur. Effectivement les trois Supérieurs remarquerent en elle tant de sagesse & de sainteté, qu'ils la contraignirent à s'y soumettre. La M. Anne prit encore pour la nouvelle fondation la Sœur Isabelle de S. Paul, & trois des Novices qui avoient reçu l'habit à Paris. Arrivées le 15. Janvier de l'année suivante 1605. à S. Denis, où la Princesse de Longueville les avoit conduites; & y ayant communiqué le lendemain grand matin, elles partirent pour Pontoise, où elles furent reçues & conduites au nouveau Monastere très-honorablement, par le grand Vicair de M. l'Archevêque de Rouën, par le Gouverneur, par les Magistrats & par les Principaux de la Ville, avec le concours & l'applaudissement du peuple. Le grand Vicair y célébra solennellement la Messe le même jour; & dès le lendemain (c) la M. Anne de Jesus donna l'habit à quatre filles; après quoi elle retourna à Paris, laissant à Pontoise pour Prieure la Mere Anne de S. Barthelemi, & pour Souprieure & Maitresse des Novices la M. Isabelle de S. Paul.

Le Monastere (d) que l'on construiroit dans le Fauxbourg S. Jacques à Paris, étant achevé, la M. Anne & ses Filles s'y transporterent le 24. d'Août de la même année, de la Maison qu'elles occupoient auprès, & dans la même Clôture; & le 9. Septembre suivant elle en partit pour aller fonder un autre Monastere à Dijon, accompagnée de quelques Dames, & de MM. de Berule & de Breigny; & menant avec elle la M. Isabelle des Anges pour y être Prieure (e), deux Novices, & deux Postulantes. Une maladie contagieuse regnoit alors à Dijon; la M. Anne en fut attaquée: mais lorsqu'elle étoit dans le plus grand danger, elle se fit appliquer un bonnet de sa sainte Mere, qui lui apparoissant toute resplendissante de gloire, lui rendit si soudainement & si parfaitement la santé, que les Médecins publierent eux-mêmes le miracle; ce qui concilia aux filles de Theresé une augmentation de respect de la part des habitans.

Bien-tôt après, sollicitée vivement par l'Evêque d'Amiens, par plusieurs Seigneurs de cette Ville, & sur-tout par la Comtesse de Saint-Paul, d'y établir un Couvent, elle y envoya la nouvelle Prieure de Dijon, qui ayant pris quelques Religieuses à Paris, se rendit à Amiens en 1606. C'est dans ce nouveau Monastere que la célèbre Madame Acarie, qui avoit tant contribué par la ferveur de ses prieres, par ses soins & par ses biens à l'introduction des Carmelites en France, & à la construction des Monasteres du Fauxbourg de S. Jacques, de Pontoise, d'Amiens & de Rouen, devenue libre par la mort de son mari, se fit Carmelite du voile blanc, après avoir consacré à l'Or-

(a) Ch. 7.

(b) Ch. 8.

(c) Ch. 9.

(d) Ch. 10.

(e) Ch. 11.

dre ses trois filles, qui dans la suite furent toutes trois Prieures, l'une à Tours, l'autre à Chartres, l'autre à Orleans. Elle fut nommée Marie de l'Incarnation; & après avoir édifié le Couvent d'Amiens par des exemples admirables de religion, ses Supérieurs la transférèrent à celui de Pontoise, qu'elle embauma, pour ainsi dire, de ses vertus, & où elle mourut en telle odeur de sainteté l'an 1618. que quelques années après son Corps fut élevé de terre avec la permission authentique du Pape & de l'Archevêque de Rouen, & enfermé dans un magnifique mausolée de marbre blanc, que la Reine Mere Marie de Medicis fit construire; & où Dieu a béni son invocation par quantité de miracles de guérison, & même par la résurrection d'un Mort.

Comme le moment approche où la M. Anne de Jesus va quitter la France, il est tems d'observer que quoiqu'elle ne scût que l'Espagnol, non-seulement elle comprenoit parfaitement tout ce que ses filles Françoises avoient à lui dire, mais encore qu'elle s'en faisoit entendre sans difficulté; & qu'à ce don Dieu avoit ajouté celui de pénétrer exactement dans l'intérieur des consciences; ce qui leur rendoit ses avis si utiles, que rien n'étoit plus admirable que leurs progrès dans la perfection.

L'Infante Isabelle Gouvernante alors des Pais-Bas, en ouït parler; & comme elle avoit pour sainte Theresé & pour son Institut la même affection & le même respect qu'avoit eu le Roi Philippe II. son pere, & qu'avoit le Roi Philippe III. son frere, elle se donna tous les soins nécessaires pour obtenir des Supérieurs que la M. Anne vint fonder à Bruxelles un Monastere de Carmelites, & lui écrit pour cela de sa propre main une Lettre, que l'Historien de cette vénérable Mere rapporte (a) tout au long. Ils y donnerent leur consentement: desorte qu'Anne revint du Monastere de Dijon à celui de Paris, où la M. Anne de S. Barthelemi avoit été rappelée de Pontoise pour le gouverner. De-là, après y avoir conféré avec cette toute sainte & respectable Prieure sur les affaires générales de la Réforme en France, & lui en avoir abandonné la principale direction sous l'autorité des trois Supérieurs, en lui associant la Prieure du Couvent d'Amiens, elle partit au mois de Janvier 1607. dans les Coches que l'Archiduc lui avoit envoyez, & arriva le 22. du même mois à Bruxelles, accompagnée des Sœurs Beatrix de la Conception & Leonard de S. Bernard, deux des cinq Religieuses qui étoient venues d'Espagne avec elle, de deux Religieuses du Monastere d'Amiens, & d'une de celui de Pontoise; d'où la M. Isabelle de S. Paul qui y étoit alors Prieure, alla six mois après la joindre dans les Pais-Bas, pour y être à la tête de la fondation à Louvain.

(a) Ch. 13.

Voiez pour
la suite les
Livres 7.
8.

Les honneurs que l'Infante, l'Archiduc, leurs Cours, & toute la Ville de Bruxelles rendirent à la M. Anne; la piété & la magnificence de cette illustre & pieuse Princesse dans la fondation qu'elle y fit; les autres établissemens de Carmelites dans les Pais-Bas, entr'autres celui d'Anvers uniquement pour des filles Angloises; nombre de Demoiselles de grand nom qui prirent l'habit dans ces Maisons; la colonie que la vénérable Mere envoya pour fonder à Cracovie en Pologne; la traduction faite en flamand par ses soins, de la Vie & des Ouvrages de sa sainte Mere Theresé; l'introduction des Carmes déchauffés dans la Flandre à sa priere & par ses liberalités; son amour tendre, généreux, & véhément pour Dieu; son zèle à l'égard du prochain; son ardeur pour la Retraite & l'Oraison, pour la mortification & les austérités, pour sa perfection & pour celle de ses filles; sa patience inébranlable au milieu des plus grandes infirmités & des plus cruelles douleurs; enfin son humilité profonde, quoique tout le monde parlât de ses succès, des graces tout-extraordinaires qu'elle recevoit de Dieu, & des miracles fréquens qu'elle en obtenoit: ce sont-là autant de traits dont le détail annoblit son histoire, mais que nous ne scaurions exposer même en abrégé, sans étendre ce précis de sa vie au-delà des bornes convenables. Nous ne parlerons donc plus que de sa précieuse mort.

En 1621. au mois de Fevrier les maladies aiguës dont elle étoit tourmentée depuis sept ans, & qu'elle avoit soutenues avec la plus constante & la plus parfaite soumission, étant devenues beaucoup plus vives, sa consolation étoit d'entendre le récit des souffrances

Souffrances du Sauveur; récit dont elle étoit si attendrie, qu'elle en devenoit comme insensible à ses propres douleurs. Enfin comblée de vertus & de mérites elle mourut le 4. de Mars suivant, âgée de 75. ans 3. mois & 9. jours, 51. ans depuis sa prise d'habit, & 39. ans après la mort de sainte Theresé; aiant fondé en propre personne neuf Monasteres de Carmelites; trois en Espagne, sçavoir à Veas, à Grenade, à Madrid; trois en France, à Paris, à Pontoise, à Dijon; & trois dans les Pais-Bas, à Bruxelles, à Louvain, à Mons; & plus de cinquante autres par les filles qu'elle avoit élevées.

Dès le même jour une lumière céleste fit connoître la gloire de cette sainte Fille à un de ses anciens Confesseurs en Espagne, homme d'une éminente piété; on le vérifia dans la suite, en comparant ce qu'il en avoit déclaré le jour même, avec le tems auquel on apprit plus d'un mois après qu'elle étoit morte. Pareille lumière manifesta le bonheur dont elle jouissoit, à plusieurs autres saintes personnes dans les Pais-Bas, à Paris, à Bourdeaux, en Espagne; & nombre de miracles acheverent d'illustrer sa mémoire. De tous ceux qui ont été vérifiés nous n'en toucherons qu'un, dont toute la Cour & la Ville de Bruxelles furent comme témoins, & dont le Nonce de Sa Sainteté en Flandre fit achever la vérification juridique au mois de Decembre suivant.

La Mere Jeanne du Saint-Esprit, Carmelite du Couvent de Bruxelles, affligée depuis huit ans de goutte & de paralysie, avec de si facheux accidens, qu'elle en perdoit souvent la parole & le jugement, étoit depuis seize mois reduite dans un si triste état, qu'elle ne pouvoit plus sortir du lit que pour être placée dans un petit chariot d'osier, où on la couchoit quand il falloit ou la changer, ou la conduire au Chœur pour entendre la Messe & pour communier. Le Corps de la sainte Défunte y étant encore exposé, la malade prie deux de ses Sœurs de l'y transporter dans son chariot; elles lui rendent cet office de charité; & par leur secours elle vient à bout de baisser le respectable Corps au visage, aux mains, aux pieds. Dans l'instant elle se sent comme arracher un pesant fardeau, & ses membres devenir si agiles, que jettant la couverture qui étoit sur elle, elle commence à marcher librement; guérison si parfaite & si persévérante, que l'Auteur de l'Histoire de la vénérable Défunte assuroit dix ans après, tems auquel il écrivoit, que la M. Jeanne du Saint-Esprit n'avoit depuis ce moment ressenti aucun mal, suivant toujours la Communauté, & s'exerçant dans les plus pénibles emplois.

Ce miracle joint au grand respect que tout Bruxelles avoit déjà pour la sainteté de la Mere Anne, attira à l'Eglise des Carmelites pendant les deux jours que son Corps fut exposé au Chœur, un prodigieux concours de monde: c'étoit à qui enverroit des Chapelets & des Medailles pour les y faire toucher, à qui obtiendrait quelque lambeau de ses vêtements. Le jour destiné pour l'enterrement l'Infante s'y rendit avec ses Dames, ainsi que l'Archiduc avec sa Cour; on trouva que les membres du saint Corps étoient mols, la couleur vermeille, l'odeur agréable, & tout le monde en étoit dans l'admiration. Après que cette religieuse Princesse y eût fait toucher aussi son Chapelet, & lui eût respectueusement baissé les pieds, après que ses Dames eurent donné les mêmes marques de vénération & de piété, leurs Alteffes l'accompagnerent jusqu'au Tombeau. Les fleurs qu'on avoit répandues sur son Corps, le Crucifix qu'elle tenoit en mourant, & le Scapulaire entier qu'elle portoit, furent le partage de l'Infante Gouvernante; qui en aiant retenu pour elle une portion, envoya le reste, partie au Roi d'Espagne son frere, ne sçachant pas encore qu'il étoit mort, partie à la Reine de France sa nièce, partie à l'Infante Marguerite sa cousine. Ainsi s'humilient devant l'humble sainteté ces Grandeurs devant qui le Monde se courbe.

LETTRE CII.

A Monsieur le Licencié PEGNA, Chapelain de la
Chapelle Roïale de Toledé.

QUATRIÈME.

*La Sainte lui souhaite les dons du Saint-Esprit; lui
marque la joie qu'elle auroit de pouvoir s'établir
à Madrid, & le prie d'en solliciter la permission.*

J E S U S.

ANN.
1582.
4. Juin.

LA grace du Saint-Esprit soit toujours avec vous, MONSIEUR, & vous comble de ses plus précieux dons avec autant de profusion que je l'en ai supplié. Que ne puis-je vous dedommager de la peine que vous avez prise de m'écrire, & vous marquer avec quel plaisir je reçois toutes vos Lettres! J'en aurois cependant infiniment davantage d'être à portée de vous entretenir quelquefois, & d'être proche de Monseigneur le Cardinal; cela seroit facile, à présent qu'il fait son séjour à Madrid, s'il vouloit bien nous permettre de nous y établir. Je loue Dieu de la santé qu'il lui donne, & de ce qu'il a quitté Toledé avant les grandes chaleurs. Plaise à la divine bonté de nous le conserver longues années. Nous ne manquons pas, MONSIEUR, dans tous nos Monasteres, aussi-tôt qu'ils sont fondés, de faire des prieres à cette intention.

J'ai fort peu de santé depuis mon arrivée à Burgos; & je serois néanmoins fâchée d'en sortir pour toute autre affaire que pour la fondation de Madrid: ainsi je me suis donné l'honneur d'écrire à son Eminence, pour la supplier très-respectueusement de me permettre de m'y rendre, parce que le Monastere où je suis, est déjà établi. Dieu veuille

que je ne fasse plus d'autre voiage, car je suis fort vieille & fort cassée.

ANN.

1582.

4. Juin.

On publie ici que le Roi revient incessamment ; d'autres assurent le contraire. Quoi qu'il en soit, il nous seroit avantageux que notre Monastere fût établi avant le retour de Sa Majesté à Madrid. J'ose esperer de la bonté de Dieu qu'il inspirera à Monseigneur le Cardinal le desir de m'obliger en cette occasion : ainsi je ne veux plus l'importuner, ni le distraire de ses grandes occupations. Je vous supplie seulement, MONSIEUR, de vouloir bien l'en faire souvenir de tems en tems ; afin que cette entreprise qui regarde la gloire de Dieu, ne perisse pas par ma faute. Je suis cependant persuadée que Dieu éclairant son Eminence, lui fera connoître que cette fondation importe à sa gloire. Je le supplie de vous conserver, MONSIEUR, & de vous faire croître en grace & en sainteté. On ne peut être plus sincèrement,

Votre indigne Servante

THERESE DE JESUS.

A Burgos de notre Monastere
de Saint Joseph le 2^e. jour de la
Pentecôte.

R E M A R Q U E S.

ON ne sçauroit douter que Sainte Therese ne desirât ardemment la fondation de Madrid, après tant de Lettres où elle en sollicita la permission. Dieu qui se plaît à mortifier nos plus saints desirs, ne voulut pas lui accorder cette innocente consolation : car le Cardinal l'ayant remise jusqu'au retour du Roi Philippe second, qui étoit allé prendre possession du Roïaume de Portugal, la mort mit fin tout à la fois & à une si sainte vie, & à de si saints projets.

On peut dire cependant que ses souhaits n'ont pas laissé d'être accomplis ; car la fondation de Madrid fut faite heureusement par la vénérable Mere Anne de Jesus l'an 1586. quatre ans seulement après la mort de Sainte Therese.

J'EN ai raconté l'occasion & la maniere dans la Note sur la Lettre précédente, page 379. En 1582. la Fête de la Pentecôte tomba le 3. de Juin.

LETTRE CIII.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

VINGT-CINQUIÈME.

La Sainte traite dans cette Lettre divers sujets détachés.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE FILLE.

ANN.
1582.
6. Juillet.

U Ne de vos Lettres que je reçus hier, toute succinte qu'elle étoit, m'a infiniment soulagée de la peine que me causoit la mortalité qui regne à Seville. Depuis cette triste nouvelle je n'ai pas été la longueur d'un *Credo* sans penser à vous, saisie de mille alarmes que la crainte de vous perdre jettoit dans mon cœur: tout ce que j'ai pu faire dans cette désolation, a été de prier ardemment Notre Seigneur pour votre conservation, & d'ordonner des prières dans tous nos Monasteres pour attirer sur vous sa protection.

Je sçavois, MA CHERE MERE, la mort du Pere Jacques, avant que vous me l'eussiez mandée. Dieu soit loué de vous avoir laissé le Pere Barthelemi, dont la perte m'eût été d'autant plus sensible, que sa conservation vous est tout-à-fait nécessaire. Rendons graces à Notre Seigneur de tout ce qu'il ordonne, & de tout ce qu'il fait.

On m'auroit fait grand plaisir de m'avertir plutôt du départ du Courier; je vous aurois fait réponse de ma main; mais il est si pressé de partir, & j'ai la tête si malade d'avoir écrit tout l'après-midi, qu'il n'y a pas moïen d'écrire davantage. J'ai cependant mieux aimé me servir d'une Secrétaire, que de ne point vous donner de mes nouvelles.

Je ne vous ai pas encore parlé, MA CHERE MERE, sur les plaintes que vous faites de la Mere Prieure de Grenade:

elles me paroissent plaisantes. Vous devriez vraiment, au lieu de la blâmer, la remercier un million de fois de vous avoir renvoïé vos Religieuses avec tant d'honneur & de bienfiance. Quand même elle leur eût donné une litiere, je ne l'aurois pas trouvé mauvais au défaut d'une autre commodité. Loin donc de la censurer, & de regretter la dépense qu'elle a faite, je prie Dieu de l'en dédommager, car elle l'a très-bien employée. Si cette conduite est improuvée, ne nous en mettons nullement en peine; ce ne sont que des délicatesses & des raffinemens de précieuses, à quoi on ne doit avoir nul égard. A Dieu ne plaise qu'on en use autrement que j'en ai usé moi-même dans nos fondations: j'en aurois bien du chagrin: mais j'espère que cela n'arrivera pas, & qu'on continuera comme on a commencé. Pour ce qui est d'y rencontrer des obstacles & des contradictions, ce n'est point un mal; au contraire c'est une marque que Dieu en doit être glorifié.

Le Monastere où je suis, est à l'heure qu'il est en fort bon état; la maison est païée, & de long-tems elle n'aura besoin d'aucunes réparations: ainsi je compte m'en retourner bientôt à Avila, quoique mon mal de gorge ne soit point diminué, & que je n'aie nul soulagement de mes infirmités ordinaires.

Ma nièce Therese, qui est une petite Sainte, desire avec bien de l'ardeur de faire Profession; elle vous assure de la continuation de son respect, & vous supplie de ne l'oublier pas devant Dieu. Je vous demande la même grace pour moi. Nos Sœurs vous saluent, & toute votre sainte Communauté pareillement; elles ont bien de la confiance en votre credit auprès du Seigneur.

Ne manquez pas s'il vous plaît, de me dire des nouvelles du Pere Barthelemi, & de m'apprendre l'état de votre Communauté. Je prie Dieu d'être toujours avec vous, de vous soutenir sans cesse de sa main, & de vous rendre une grande Sainte. C'est le souhait, MA REVERENDE MERE, de celle qui est pleine de tendresse toute à vous,

THERESE DE JESUS.

A Burgos de notre Monastere de
S. Joseph, le 6. Juillet 1582.

ANN.
1582.
6. Juillet.

LETTRE CIV.

A la Sœur ELEONOR DE LA MISERICORDE, Novice
au Monastere de la Sainte Trinité de Sorie.

*La Sainte la soutient & la console dans sa maladie,
par de saintes instructions & par beaucoup de ten-
dresse.*

J E S U S

ANN.
1582.
7. Juillet.

SOit toujours avec vous, MA CHERE FILLE, pour vous
conserver & vous donner la santé que je vous desiré ;
car j'ai bien du chagrin que vous en aiez si peu. Faites-moi
donc le plaisir de vous ménager, & de ne rien faire qui
puisse augmenter vos infirmités. Vous m'écrivez que la Com-
munauté a trop de soin de votre santé : je m'en réjouis,
perfuadée qu'elle ne sçauroit mieux faire, & qu'elle auroit
tort d'en user autrement.

Ce que je souhaite de vous, MA CHERE FILLE, c'est que
vous soiez aussi contente de manquer des choses les plus
nécessaires, que de les avoir avec profusion : c'est aux Su-
périeurs à juger si les soulagemens & les adouciffemens sont
nécessaires ; mais réglés par l'obéissance, il ne peut y avoir
d'excès. Plaise à Dieu, MA CHERE FILLE, que le mal n'au-
gmente pas : aiez soin de me donner de vos nouvelles par
la premiere occasion, pour me tirer de l'inquiétude que
votre maladie me donne.

Que ne suis-je auprès de vous pour vous répéter sans cesse
ce que je vous mandois dans ma dernière Lettre ! Ce sera
quand il plaira à Dieu. Je ne me flate pas cependant d'avoir
si-tôt certe consolation ; car Monseigneur le Cardinal m'a
donné permission d'aller fonder un Monastere à Madrid,
dès que le Roi sera de retour. Quelque diligence que Sa

Majesté fasse, comptez sûrement qu'il sera le mois de Septembre avant qu'Elle arrive.

ANN.

1582.

7. Juillet.

Ne vous affligez pas, MA CHÈRE FILLE, de mon absence : si vous desirez me voir, je ne souhaite pas moins de vous embrasser, & d'être à portée de vous donner des marques de ma tendresse ; mais j'ai si peu de santé, que je ne suis plus propre à voyager, de quelque côté que ce puisse être. Je suis cependant mieux que je n'étois ces jours passés. Quelques pilules que j'ai prises aujourd'hui, m'ont ôté la liberté de vous écrire de ma propre main. Je prie Dieu, MA CHÈRE FILLE, de vous combler de ses saintes graces. N'oubliez pas dans vos prières celle qui est toute à vous,

THERÈSE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 7. Juillet.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette Lettre à Burgos l'an 1582.

☞ LA Sœur Eleonor de la Miséricorde Novice aux Carmelites de Sorie, est celle dont nous avons déjà parlé dans les Remarques sur la Lettre LXXXVI.



LETTRE CV.

A la Révérende Mere MARIE DE S. JOSEPH.

VINGT-SIXIÈME.

Tendresse de la Sainte pour cette Mere, & pour sa Communauté; sa reconnoissance pour une Dame de Burgos; son prochain départ de cette Ville; approches de la Profession de sa nièce, pour qui elle sollicite des prières; état de sa santé; diverses petites affaires.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MA CHERE FILLE, POUR VOUS PRESERVER DE LA MORT ET DE TANT DE CALAMITE'S, DONT VOUS ESTES ENVIRONNÉE DE TOUTE PART.

ANN.
1582.
14. Juil.

J'AI reçu votre dernière Lettre avec une extrême joie, ravie de ce que vous vous portez toutes si bien, que pas une de vous n'a même mal à la tête. On a fait tant de prières pour vous dans tous nos Monasteres, que vous devez non-seulement jouir d'une parfaite santé, mais aussi être de vraies Saintes. Je ne suis donc pas surpris que vous aiez si peu de part aux calamités publiques.

En mon particulier j'ai une si grande tendresse pour vous, qu'il me seroit impossible, MA CHERE MERE, de vous oublier, ou de cesser de prier le Seigneur pour votre avancement dans la vertu. Vous devez cependant être persuadée que si Dieu vous conserve la vie, plutôt qu'à un grand nombre de personnes qui meurent chaque jour dans Seville, c'est que vous n'êtes pas encore disposée à paroître devant son Tribunal redoutable; voilà pourquoi il a la bonté de
vous

ANN.
1582.
14. Juil.

vous donner le tems de vous y préparer. Je le supplie de conserver votre Communauté, & vous particulièrement, MA CHÈRE FILLE, que je regretterois plus que mille autres. Je suis fort affligée de la mort du Pere Vicairé, mais je le ferois encore plus de celle du Pere Barthelemi qui rend de si bons offices à votre Monastere. Dieu soit loué de tous les bienfaits dont nous lui sommes redevables.

Madame Catherine de Tolosa m'a fait voir une Lettre de Monsieur son frere, laquelle m'a appris de bien meilleures nouvelles que la vôtre: il lui marque que l'air de Seville n'est plus si contagieux, & qu'il y meurt bien moins de monde que ci-devant. J'ai prié cette Dame de le remercier de ma part des services qu'il vous rend. Nous sommes toutes obligées de prier beaucoup pour le frere & pour la sœur, par reconnoissance des obligations que nous avons à l'un & à l'autre. Sans Madame de Tolosa nous ne nous fussions jamais établies à Burgos. C'est donc à cette généreuse Dame après Dieu, que nous sommes redevables de ce bienfait, dont j'espère que Dieu tirera sa gloire. N'oubliez pas, je vous prie, de faire mes complimens à Monsieur Tolosa lorsque vous le verrez.

Ma santé est à l'ordinaire. Je me flate de partir pour Palence à la fin du mois. Le Pere Provincial a promis à la Mere Prieure, qu'à mon retour de Burgos, j'y séjournerois un mois entier. Je compte me rendre ensuite le plus promptement que je pourrai à Avila, pour faire faire Profession à ma nièce Therese. L'année de son Noviciat avance fort, & elle brule du desir d'en voir la fin, pour se consacrer à Dieu par les vœux de la Religion. Je vous conjure donc, MA CHÈRE MÈRE, vous & toute votre sainte Communauté, de lui obtenir de Dieu par de ferventes prieres les graces qui lui sont nécessaires pour être une sainte Religieuse: elle en a d'autant plus besoin, que quoi qu'elle soit pleine de ferveur & de vertu, elle ne laisse pas d'être encore bien jeune.

J'ai envoié votre Lettre au Pere Pierre de la Purification, qui est maintenant Vice-Recteur à Alcalá. Quelque peine que le Pere Provincial ait à se passer de lui, il l'y a cependant laissé: je ne doute pas que cette séparation ne lui ait

ANN.
1582.
14. Juil.

été dure. Pour lui, il continue sa route; il est, dit-on, à Damiel; peut-être même est-il déjà arrivé à Malagon. Le principal est qu'il se porte bien, Dieu merci. Faites mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes mes filles; & assurez celles dont les parens sont morts de la contagion, que je me souviendrai d'eux dans mes foibles prieres. Je salue en particulier la Mere Souprieure, & les Sœurs Saint Jerôme & Saint François à qui je ferois ravie de pouvoir répondre: mais il n'y a pas moïen; car bien que je ne fois pas plus mal qu'à l'ordinaire, j'ai la tête si foible, & je me sens si fatiguée, que je n'ai pu écrire cette Lettre de ma main; d'autant plus que j'en ai d'autres à faire, qui, quoique de compliment, sont indispensables.

* Voyez la
Note sur la
Let. XCVII.

Une Lettre du Pere Nicolas que j'ai reçue, m'a donné une vraie joie. Il est arrivé à Gennev en bonne santé*, sans pres- que avoir ressenti les incommodités de la Mer. Il a eu nouvelle que notre Révérendissime Pere Général y sera dans dix jours pour régler toutes nos affaires; desorte qu'il compte s'en retourner ensuite sans passer outre. Ne l'oubliez pas dans vos prieres, & priez aussi pour Madame sa mere morte depuis peu; nous lui avons bien de l'obligation. Sur-tout ne manquez pas, je vous prie, de me donner souvent de vos nouvelles, & de celles de votre Communauté; vous sçavez quelle est mon inquiétude lorsque je suis long-tems sans en recevoir; il est aisé de me faire rendre vos Lettres.

Mes complimens au Pere Barthelemi. Toutes nos Sœurs se portent bien, & se recommandent à vos prieres. Plaise à Dieu, MA REVERENDE MERE, d'être toujours avec vous pour vous sanctifier de plus en plus, & de vous conserver pour ma consolation.

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui le 14. Juillet.

A Burgos.

☞ NOTE

Sur la CV. Lettre de ce Volume.

Quoiqu'à la vue des marques de parfaite estime & de vive tendresse que sainte Thérèse, cette fille si incapable de s'enthousiasmer d'un mérite apparent, ou d'un mince mérite, ne cessa jusqu'à sa mort de donner à la Mere Marie de saint Joseph, on ait sans doute conçu une haute idée de cette Mere; on trouvera bon, je l'espère, que je produise ici une autre preuve de son mérite, laquelle vient de me tomber sous la main; d'autant qu'elle est non-seulement très-propre à le faire connoître de plus en plus, mais qu'elle est encore infiniment instructive pour les Supérieurs, pour les Supérieures, pour les Confesseurs des Religieuses, & spécialement des Carmelites.

Cette Mere étant à Lisbonne, où elle avoit établi un Couvent de Carmelites quelques années après la mort de sainte Thérèse, la Mere Jérôme de la Mere de Dieu qu'elle avoit élevée à Seville dans la Religion, & qui lui avoit succédé en qualité de Prieure de ce Monastere, lui demanda des instructions pour gouverner, & les obtint après bien des instances. Ces instructions publiées en Espagnol, furent ensuite traduites en François par un Auteur inconnu, & imprimées à Paris en 1620. chez Rolin Thierry sous le titre de *Discours pour servir d'instruction aux Prieures pour le gouvernement des Religieuses, composé par la Mere Marie de saint Joseph, Religieuse au Monastere des Carmelines déchaussées de Lisbonne en Portugal, & envoyé par elle à la Mere Jérôme de la Mere de Dieu, Prieure du Couvent du même Ordre à saint Joseph de Seville, &c.* C'est de ce Discours que j'ai dessein de faire l'extrait, & de prendre la substance sous le titre d'*Avis & Maximes*, en suivant toujours l'idée & le sens du Discours, mais sans m'assujettir aux tours de phrases, puisqu'il faut me resserrer; & encore moins aux expressions, parce qu'elles sont très-gauloises.

AVIS ET MAXIMES

*De la Mere MARIE DE SAINT JOSEPH
au sujet du gouvernement des Religieuses.*

I. Pour conduire des Religieuses en paix, & pour les faire avancer dans la vertu, il faut une autre science que celle des hommes même saints & sçavans; car il est de petites particularités de filles où il faut nécessairement entrer, à quoi ils ne sçavent pas descendre, mais à quoi des filles s'appliquent naturellement. Ainsi des filles sont plus propres à s'enseigner & à se conduire les unes les autres en bien des points. Page 5.

II. Gouverner une ame c'est gouverner un monde. Si donc pour gouverner un monde il faudroit toutes les sciences; ce qui oblige à partager le gouvernement des Roïaumes entre plusieurs, dont les uns conduisent les affaires de la paix, & les autres celles de la guerre: quelles difficultés ne doit pas éprouver un Supérieur, qui gouvernant plusieurs ames est comme le gouverneur de plusieurs mondes, où s'il y a des affaires de paix, il y en a aussi de guerre souvent très-dangereuses, & toujours P. 6. 7.

d'autant plus importantes qu'il s'y agit de la conquête ou de la perte du Roïaume éternel ?

- P. 8. 9. III. Puisqu'il est si difficile de trouver un Supérieur accompli, combien plus doit-il l'être de trouver une Supérieure parfaite, les filles étant d'ordinaire très-peu éclairées ? Que Dieu par sa miséricorde éloigne donc de toutes les Carmelites le desir d'être Supérieures.
- P. 10. IV. C'est un fait certain que les filles les plus ignorantes sont ordinairement celles qui ont le plutôt ce desir, parce qu'elles connoissent moins les difficultés & les dangers de la supériorité.
- Même page. V. Que celles-là seulement soient Supérieures que l'obéissance forcera de l'être. Mais aussi quand l'obéissance leur imposera ce joug, qu'elles s'y fomentent, sans quoi elles périroient.
- P. 11. 12. VI. Bien à plaindre les Religieuses à qui il échoit une Prieure imprudente. Mais je ne plains pas moins les Prieures, quelque belles qualités qu'elles aient.
- P. 12. 13. VII. J'ai vu des Religieuses imparfaites & peu prudentes se conduire très-utilement & très-bien, parce qu'elles avoient une Prieure qui sçavoit gouverner : & j'en ai vu au contraire d'un vrai mérite se conduire fort mal, parce que leur Prieure n'entendoit rien au gouvernement. Lors donc qu'il s'agira de remettre l'ordre dans les Communautés, qu'on n'oublie jamais qu'il dépend des personnes qui y auront l'autorité.
- P. 14. 15. VIII. Une Supérieure qui ne pardonne rien, est-elle bonne Supérieure ? non. Celle qui pardonne tout, est-elle bonne ? non. Celle qui est prodigue, est-elle bonne ? non. Celle qui est trop menagere, est-elle bonne ? non. Celle qui veut tout sçavoir, tout vérifier, est-elle bonne ? non. Celle qui ne veut rien voir, rien approfondir, ou qui ne fait point cas des petits défauts, des petites fautes, est-elle bonne ? non. Celle qui a toujours l'humeur austere, est-elle bonne ? non. Celle qui a l'air foible & timide, est-elle bonne ? non. Quelle science est-ce donc que celle de gouverner les ames ? Indulgent & severe, liberal & menager, doux & colere ; patient & impatient, simple & rusé, il faut tellement qu'un Supérieur réunisse en soi toutes ces extrémités, que si l'une seulement vient à lui manquer, il arrivera du désordre.
16. 17. IX. Eût-on toutes ces qualités, on gouvernera mal encore si la discrétion ne les accorde, & n'apprend à les employer à propos : autrement on usera de rigueur quand il faudroit de la douceur ; on pardonnera lorsqu'il faudroit corriger ; & les personnes qu'on devoit guérir on les blessera.
- P. 19. 20. X. Pour l'extérieur & les usages d'une Communauté le gouvernement doit être uniforme : mais pour la direction particuliere des ames, il faut de la diversité. A quelques-unes, par exemple, il convient d'accorder de grandes pénitences ; & les leur refuser ce seroit leur faire tort : comme ce seroit perdre les foibles, & les exposer à la tromperie du démon, que de leur en permettre au-delà de celles que la Règle prescrit. Tâchez donc de bien faire ce discernement.
- P. 26. XI. Un Supérieur vraiment humble, qui se défie beaucoup de lui-même, & qui met toute sa confiance en Dieu, gouvernera bien, parce que Dieu ne manquera pas de l'éclairer & de le conduire.
- P. 27. 28. XII. Le Religieux est comme un Vaisseau, dont les Régles sont les cordages & les voiles ; sa volonté le gouvernail ; le Supérieur le Pilote. Comme donc, si le Pilote d'un Vaisseau ordinaire en dirigeoit mal le gouvernail, il risqueroit beaucoup de le faire perir, & de perir avec lui, quoique les cordages en fussent bons, & les voiles bien tendues : de même, si un Supérieur ne manie sagement la volonté de son Inférieur, quelqu'attention qu'il ait à lui faire observer les Régles, il est fort à craindre qu'il ne le perde, & qu'il ne se perde lui-même.
29. XIII. Mais comment se rendre le maître de cette volonté ? C'est par la raison ; premier moien. Y a-t-il en effet plus de difficulté à faire goûter les raisons d'obéir, qu'à faire prendre par raison des remedes amers ? C'est en gagnant le cœur par les bienfaits & par l'amitié, second moien ; car lorsque le cœur est rendu, la volonté se rend fort aisément.

LETTRE CENT-CINQUIÈME. 397

XIV. On n'est point le maître d'une Place, si l'on n'en occupe pas la Citadelle : P. 30. 31.
 on n'est point le maître des volontés, si on n'a les cœurs dans sa main : le cœur est la Citadelle de l'homme.

XV. Ne point s'efforcer de gagner les cœurs, se contenter de commander & de châtier, ce n'est point être Supérieur, mais Comite de Galere. P. 31. 32.

XVI. Faites grand cas de ce que sainte Theresè a ordonné dans ses Constitutions : que la Prieure ait soin de se faire aimer, pour se faire obéir. Par ce moien encore elle tiendra ses Religieuses unies, les conduira en paix, les fera avancer dans la vertu, & leur rendra leger le joug des observances. P. 33. 34.

XVII. Heureuses les Communautés où les Religieuses n'ont d'autre amie que leur Supérieure, qui tient à leur égard la place de Jesus-Christ : par-là se ferme la porte aux amitiés particulieres, qui sont des sources de désordres. P. 34.

XVIII. Le vrai modèle d'un Supérieur c'est le bon Pasteur. Quel amour pour ses ouailles ! que de peines ne se donna-t-il pas pour une seule d'entre elles, jusqu'à la charger sur ses épaules ! quel soin pour les préserver des loups, pour les garentir des maladies, ou pour les en guérir, pour leur fournir de bons paturages ! P. 33. 35. 36.

XIX. Ce n'est pas qu'on ne doive corriger : mais c'est sur le péché seul que doit tomber le châtiment ; enforte que vous ne donniez jamais lieu de croire que vous aiez de l'averfion ou du mépris pour la personne coupable. P. 37. 38.

XX. Que les punitions soient rares. Oh ! si je pouvois dire les maux que font les Supérieurs, qui à toute heure, & à l'égard de toutes personnes ont, pour ainsi dire, la verge à la main ! sans considerer que les punitions doivent être des remedes. P. 39.

XXI. Pour donner une médecine à une personne malade, on observe ses dispositions & les momens favorables. Aiez les mêmes attentions quand il s'agira de corriger. P. 40.

XXII. Comme on a recours à des remedes prompts & violens dans une maladie violente & dangereuse, & qu'à l'égard des personnes seulement foibles & infirmes on se contente de leur donner des remedes benins, & de leur prescrire un bon regime ; éclatez, usez de châtiment severè s'il arrivoit quelque désordre qui pût devenir funeste : mais quand ce seront des fautes de foiblesse, corrigez avec douceur, & donnez de bons avis ; vous aurez lieu dans peu de ressentir les bons effets de cette conduite. P. 40. 41.

XXIII. Certains Supérieurs n'estiment que la rigueur dans le gouvernement, sous prétexte que toute faute mérite une peine. Elle la mérite, il est vrai : mais ils ne font pas attention que la pénitence n'est point méritoire, si la volonté ne l'accepte pas. A la vérité, il faut employer la rigueur du châtiment, si vous venez à rencontrer un cœur dur que la passion transportât ; comme vous le feriez à l'égard d'un fou qui voudroit se tuer, ou faire du mal à d'autres. Mais si en dissimulant pour un tems, & en temporisant, si en laissant passer le trouble qu'une passion excite dans une de mes Seurs, je puis la disposer à se reconnoitre coupable, & à recevoir humblement la correction, ne seroit-ce pas un mal que de la punir précipitamment ? P. 41. 42. 43. 44.

XXIV. Quand Notre Seigneur eut converti S. Paul, il ne l'exemta pas de la pénitence ; mais ce n'est qu'après l'avoir disposé à en faire un saint usage par les graces dont il le combla, qu'il lui envoya des peines proportionnées à ses péchés. Telle est même l'utilité de ces délais à l'égard des bonnes ames, que pénétrées de leur faute, non-seulement elles acceptent humblement la pénitence qu'on leur impose, mais qu'elles sollicitent pour en faire une plus grande ; acquerant ainsi bien des mérites, & devenant meilleures qu'elles n'étoient auparavant. On le vit dans S. Paul, on le vit en Magdelene, & c'est ce que nous voyons aussi tous les jours. P. 45. 46. 47.

XXV. Sur toutes choses prenez garde que les loix de Dieu & de l'Eglise soient observées avec la plus grande fidelité : c'étoit ce que notre sainte Mere Theresè ne cessoit de nous enseigner, ce dont elle vouloit que nous fissions le sujet de nos entretiens, & que notre Règle nous commande de méditer jour & nuit. P. 49. 50.

XXVI. Que Dieu ne permette pas que je voie jamais dans mes Seurs de nouvelles inventions de sainteté substituées aux règles véritables. C'est un artifice du démon, P. 51. 52. 53.

qui n'osant suggerer à de bonnes ames de faire de mauvaises actions, ou de quitter les bonnes, leur en inspire de surrogation, & les y attache tellement, qu'elles feroient grand scrupule de les omettre, & qu'y consommant leurs forces il ne leur en reste pas assez pour remplir les vraies obligations, ou pour les remplir comme il faut. La loi de Dieu, la Règle, les Constitutions, voilà l'unique devoir. Si l'on peut aller au-delà, & qu'on en ait la permission, à la bonne heure; mais toujours sans le regarder comme un devoir, & sans préjudice des obligations de l'Etat.

- P. 54. XXVII. Les Supérieures de leur côté ne doivent rien ordonner au-delà; car elles ne sont pas établies pour faire des loix, mais pour veiller à l'observation de celles qui sont faites.
- P. 55. 56. XXVIII. Il y en a qui voulant faire les grandes zélatrices de la Règle, se montrent rigoureuses à chaque mouche qui vole, & voudroient qu'en un jour toutes les Religieuses fussent comme mortes sans respirer. Mauvaise & très-mauvaise maxime. La mortification extérieure est à la vérité nécessaire pour conserver l'esprit de notre Etat; c'est l'écorce qui conserve le tronc de l'arbre; ce sont les feuilles qui défendent le fruit: mais comme l'écorce & les feuilles périront bientôt si la sève de l'arbre ne les anime, soyez persuadée que si la mortification n'est que de contrainte, si elle n'est vivifiée par le cœur, elle ne tardera pas à périr.
- P. 57. 58. XXIX. J'ai vu des Supérieures qui ennuioient étrangement leurs Religieuses à force d'ordres & de reprimandes ridicules, & qui avec cela n'avoient pas la force de faire exécuter les loix; commandant avec empire ce dont il eût tout au plus fallu prier, & prier timidement lorsqu'il auroit fallu commander: semblables à ces Rodomons qui mettent l'épée à la main pour des riens, & qui dans les combats nécessaires sont des poltrons à faire pitié.
- P. 58. 59. XXX. Ordonnez avec autorité ce qui est de précepte, & ayez une grande résolution à le faire observer: mais ce qui n'est que de conseil, contentez-vous de le conseiller, & d'y exhorter avec amitié.
- P. 59. 60. XXXI. Crier toujours, ne vouloir pas écouter les Sœurs avec bonté, lorsqu'elles vont s'excuser, c'est une barbarie. Assurément Adam avoit tort, & Dieu le sçavoit bien: cependant Dieu l'écouta. Avons-nous de meilleur modele?
- P. 61. XXXII. C'est une vérité d'expérience que pour consoler une Sœur, ou pour la disposer à recevoir avec docilité tout ce qu'on jugera devoir lui dire, ou lui ordonner, il suffit souvent qu'on l'ait écoutée patiemment: elle auroit cru ses raisons très-bonnes, quoique mauvaises, si elle n'avoit pu les expliquer; & cette persuasion lui auroit fait trouver de la dureté dans la correction: mais les a-t-elle exposées? elle entend raison, & se condamne.
- P. 62. XXXIII. On brouille, on rompt, on fait mille nœuds, lorsqu'on veut devider trop vite un écheveau de fil. C'est ce que font les Supérieures, quand elles veulent à la hâte comme devider la perfection dans leurs Religieuses.
- P. 63. XXXIV. Notre Seigneur ne donna pas tout d'un coup la perfection à ses Apôtres, mais peu à peu. Faut-il donc s'étonner que nous Religieuses, quoique venues en Religion pour mener une vie évangélique, & quoique à l'école des vertus, ne les apprenions pas toutes en un instant?
- P. 64. 65. XXXV. Les ames des Sœurs sont des arbres dont la Supérieure est la jardinière. Comme donc un Jardinier content de voir les arbres nouvellement plantés prendre racine, n'en attend pas d'abord du fruit, & ne perd pas espérance quoiqu'ils soient du tems à en produire; la Supérieure ne doit ni s'attendre que les ames fructifient d'abord & toutes en même tems, ni se décourager quoique le fruit tarde à y paroître. L'une commence seulement à prendre racine dans la vertu; une autre montre déjà des feuilles & une verdure qui réjouit; & celle-ci fait voir des fruits naissans, lorsque celle-là en a de très-murs, & assez abondamment pour nourrir la famille.
- P. 66. XXXVI. C'est par un grand fond de sagesse que Dieu a voulu que les commences de la perfection fussent humbles & pleins de travail, afin que faisant l'expérience

de notre foiblesse, nous rendissions à sa bonté la gloire de nos progrès.

XXXVII. N'exigez donc pas des fruits d'une ame qui ne fait que prendre racine dans le bien; & soyez contente quand vous en verrez une autre pousser des feuilles; les fruits viendront dans leur tems: mais pour celles qui auront été long-tems cultivées & arrosées, ne vous contentez pas de leur voir des feuilles de quelque petite ferveur, & demandez leur des fruits d'une vertu avancée; en observant néanmoins que selon la diversité des caractères, il faut aux unes beaucoup, & à d'autres peu de tems pour avancer beaucoup. P. 67. 68.

XXXVIII. Evitez autant qu'il se pourra, de charger trop une Sœur d'ordres ou d'obédiences: car si elle ne peut allier ce que la Règle lui prescrit avec ce que vous lui prescrirez, elle laissera-là le devoir de la Règle qui ne lui dira mot, & s'attachera à vous obéir pour vous plaire, ou pour n'être pas grondée. Cependant ce n'est que pour faire garder la Règle que vous avez l'autorité. P. 69. 70.

XXXIX. Je sçais bien qu'il est des tems & des occasions où l'on ne sçauroit se dispenser de ces sortes d'arangemens: mais alors autorisez-vous de la Règle même qui vous y autorise dans la nécessité; & faites sentir aux Sœurs que si c'est s'écarter en un sens de la Règle, c'est au fond la pratiquer. En un mot, n'enseignons, ne commandons, ne répondons que par cette maxime: *Il est écrit.* P. 71. 72.

XL. Si une Supérieure reçoit jamais une injure personnelle, qu'elle l'oublie, qu'elle n'en montre jamais du ressentiment: en user autrement ce seroit agir contre le précepte & contre l'exemple de J. C. P. 72.

XLI. Après qu'une Sœur aura été corrigée d'une faute, ne lui en montrez jamais de mécontentement. P. 73.

XLII. Si l'on venoit à s'en entretenir pour la blâmer, imposez silence, & prenez même son parti: par-là vous lui prouverez qu'elle est vraiment pardonnée. On ne sçauroit croire ni combien ce moien est puissant pour soumettre les cœurs, & spécialement ceux des filles; ni quel est leur ennui lorsqu'elles croient que leur Supérieure a toujours leur faute dans l'esprit; ennui à craindre sur-tout chez les Carmélites, à cause de leur grande retraite. Hé! si elles n'ont pas une Mere qui les soulage dans les occasions, quelle consolation auront-elles? P. 73. 74. 75.

XLIII. Le bon gouvernement dépend non-seulement de la docilité des Religieuses à suivre les volontés & les desirs de leur Prieure, mais bien plus encore de son attention à se conformer à leur humeur, se faisant toute à tous, comme S. Paul, triste avec les tristes, gaie avec les gaies. P. 76. 77.

XLIV. Il est bon & nécessaire de travailler; c'est la fonction de Marthe: il est excellent & nécessaire de prier; c'est celle de Marie: sans l'union de ces deux exercices on ne sçauroit vivre en Religion. Mais si une Prieure aime tant le travail, qu'elle paroisse n'estimer que celles qui travaillent; ou si elle fait tant de cas de l'Oraison, qu'elle n'approuve qu'à celles qui emploient tout leur tems à prier: quel désordre! je vous prie. P. 78. 79.

XLV. Encore pire si vous paroissiez aimer le parloir, si vous y étiez souvent & long-tems, fût-ce avec votre Confesseur, & ce Confesseur fût-il un Saint: comptez que vos filles en seroient mécontentes. P. 80.

XLVI. Rien n'est plus à désirer que la communication franche, aisée, toute bonne de la Prieure avec ses filles: car comme elle se conduira avec elles, elles se conduiront ensemble. Or rien est-il plus desirable pour une Communauté, que cette aimable union des Sœurs? Rien est-il plus propre à les tenir contentes malgré les austérités de la Religion? Aussi notre sainte Mere Theresé traitoit-elle de la maniere la plus franche & la plus familiere, avec la plus petite des Sœurs. P. 84. 85.

XLVII. Cette Sainte disoit que comme une Maison, pour bonne & somptueuse qu'elle soit, seroit inhabitable, s'il n'y avoit un égout pour les immondices, il y a aussi tant de miseres dans les ames même saintes, qu'il leur faut nécessairement un égout pour s'en dégager; & que cet égout pour les Religieuses étoit l'épanchement P. 85. 86. 87.

de confiance avec leur Mere Prieure, & sa bonté à leur égard.

- P. 86. 89. 90. XLVIII. Un autre égot nécessaire ce sont les récréations : c'est pourquoi non-seulement notre sainte Mere en a prescrit aussi bien que des pénitences, mais elle en cherchoit même pour éloigner de ses filles toute mauvaise humeur. Aiez donc soin qu'on ne s'éloigne pas de celles que la Règle marque. C'est une nécessité à notre nature de se délasser quelquefois ; elle succomberoit sans ce secours, & il pourroit survenir des tentations à craindre. Si on n'en a pas dans le Couvent, on en recherchera du dehors ; & si une fois il y en vient du monde, usât-on de mille excommunications pour retenir l'esprit de notre Etat, je le tiens perdu sans ressource. On dira, si l'on veut, qu'on des personnes qui font profession de pénitence les récréations ne sont que de l'ordure & du fumier ; j'en conviendrai : mais le fumier qui engraisse les terres maigres, les rend fertiles ; & nos ames sont des terres bien maigres.
- P. 93. XLIX. Pour que la Mere Prieure se concilie de plus en plus le cœur de ses filles, il convient que lorsque le bon ordre ne sera pas intéressé dans ce qu'elles desirerent, elle les favorise auprès du Supérieur, qu'elle excuse leurs défauts, que dans les occasions elle les instruisse de ce qu'elles ont à faire pour bien réussir, qu'elle supplée à leur ignorance, qu'elle les aide, & qu'elle leur fasse honneur de son propre travail.
- P. 94. 95. L. Ce n'est pas qu'il faille craindre de les attrister, quand le bien commun ou leur propre avantage l'exigera ; au contraire plus on les aime, moins on doit leur tolerer ce qui pourroit déplaire à Dieu, & leur être préjudiciable : mais c'est qu'il faut faire en sorte qu'elles ne puissent point s'imaginer que la conduite qu'on tient à leur égard, vienne ou de ce qu'on les aime peu, ou de ce qu'on les méprise.
- P. 95. 96. 97. LI. Comme Notre Seigneur prit part à l'affliction de Magdelene, jusqu'à en pleurer, & jusqu'à en résusciter le frere, montrez que vous ressentiez beaucoup les peines de vos Religieuses, & ressentez-les en effet ; faites connoître que ce qui les afflige, vous afflige ; & regardant leurs parens comme les vôtres, faites leur honneur, & consolez-les dans leurs peines. L'utilité de cette conduite est des plus grandes ; car s'il est certain que rien n'est plus important pour la perfection des Carmelites que d'être détachées de leurs parens, il ne l'est pas moins que le plus sûr moien de faire qu'elles les oublent, c'est que la Supérieure paroisse s'en souvenir, comme si c'étoient les siens propres ; & par-là elles s'affectionneront de plus en plus à leur saint Etat, y trouvant de si aimables ressources.
- P. 98. LII. Aiez grand soin aussi de pourvoir à leurs besoins, devinant même leurs peines & leurs infirmités pour les en soulager. Oûi devinez-les ; vous devez vous y étudier. Si vous le faites, je vous répons que vous les verrez s'oublier elles-mêmes, & penser d'autant moins à ce qu'elles souffrent, qu'elles vous en verront plus occupée ; comme aussi elles y penseront jour & nuit, si vous n'y pensez pas.
- P. 99. LIII. Mais loin de nos Maisons ces Prieures qui vont devinant les fautes de leurs Religieuses. Ne suiez rien tant que de penser à leur désavantage sans bonne preuve : si elles appercevoient en vous ce défaut, ce seroit leur perte.
- P. 102. LIV. Quand vous aurez à corriger une Sœur, parlez-lui vous-même. En vain
103. 104. Elisée enyoia-t-il son bâton par Giesi son serviteur ; le Mort ne résuscita point : il fallut pour lui rendre la vie, que le Prophète allât en personne se mesurer avec lui. Ce n'est aussi qu'à la voix du Pasteur qu'obéissent les brebis ; elles n'entendent que lui. Parlez donc aux Sœurs foibles ou coupables ; qu'elles entendent votre voix ; & vous remedierez à tout.
- P. 105. LV. Si l'union, la ferveur, les autres vertus chrétiennes & religieuses regnent dans
106. 107. votre Monastere, c'est à Dieu que vous devez en rapporter la gloire, puisque ces biens ne viennent pas de votre fond : mais comptez cependant sur la récompense, parce que vous aurez fait ce qui dépendoit de vous ; comme vous devez trembler si la règle s'y perd, & si la discorde s'y introduit.
- P. 108. 109. LVI. Il n'est pas possible que dans les plus saintes Communautés il n'arrive jamais
110. 111. quelque petit trouble, quelque légère contention ; la société même des Apôtres n'en fut

fut pas exemte. Que doit faire alors la Supérieure ? Quitter sa charge ? Personne ne la garderoit, si c'étoit là une raison suffisante pour l'abdiquer. S'affliger, perdre courage ? C'est souvent à quoi tend le démon. Laissez passer ce tourbillon, car il passera de lui-même ; & bientôt on verra la tranquillité renaître. Mais si ce sont des inimitiés, des jalousies, des coleres, des querelles, & que la Prieure ne puisse venir à bout de les éteindre, je lui conseilerois de faire auprès des Supérieurs de grandes instances pour être déchargée ; la persévérance du mal malgré la persévérance de ses soins, étant une forte marque qu'elle n'est pas propre à gouverner.

LVII. Reste à parler des Confesseurs, de qui dépend extrêmement le salut ou la perte des Communautés. Ceux dont le langage est séculier, ou contraire à celui de notre saint Etat, aiez grand soin de les fuir & de les écarter. Ceux que vous verrez être saints & remplis de prudence, aiez grande attention à vous les conserver. Ceux qui sans être fort spirituels & fort prudens, sont néanmoins paisibles, se défient d'eux-mêmes, prennent avis dans les occasions, desirent le bien, & ne se mêlent que de ce qui les regarde ; ils sont passables, contentez-vous-en. P. 113,
114. 115.

LVIII. Il en est d'une autre sorte, que je desire plus que je n'espère bien de peindre, tant ils se travestissent à tous momens. Ce sont des hommes mélancoliques pour l'ordinaire ; & s'ils le sont entièrement, & qu'avec cela il s'y mêle de l'hypocrisie, on ne sçauroit croire combien ils sont pernicieux. Ambition secrète, duplicité, singularités, entêtement dans leurs idées, c'est-là leur propre caractère : non que chacun d'eux ait tous ces défauts, ou qu'ils les aient avec connoissance & par malice ; mais c'est qu'ils en ont la plupart, & cela si naturellement, qu'ils en sont entraînés sans même qu'ils s'en apperçoivent. P. 116.
117.

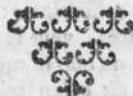
LIX. Les voies par où ils conduisent, sont si obliques, qu'il est impossible de les démêler. Amis de la singularité ils n'estiment point les choses communes. C'est à pénétrer les caractères, & à séparer les cœurs, pour se les attirer, qu'ils s'attachent d'abord : & s'ils voient les Religieuses desirer avec ardeur d'avancer dans la vertu, ils se disent bien au fait des obstacles qui s'y opposent, & des meilleurs moïens d'y parvenir ; ils promettent de donner tous leurs soins à leur avancement spirituel ; & voilà les bonnes filles enchantées d'avoir des Peres si charitables & si éclairés. P. 117.
118. 119.

LX. Mais comme leur but est de connoître les inclinations afin d'assujettir, dès qu'elles viennent à avoir quelques scrupules ; ils les exagèrent, & les leur représentent comme une marque certaine qu'une confession générale leur est nécessaire. Trouble alors dans ces pauvres filles, grande confusion. Comme cette confession n'est au fond nullement nécessaire, qu'aucun mouvement de Dieu n'y excite, & n'y foudroie, elle leur coute horriblement ; & cependant elles la font, parce qu'il est juste d'obéir. De-là nul avantage, & mille inconveniens. P. 119.
120.

LXI. Inconveniens plus grands encore, si les Religieuses qui se conduisent par un tel Confesseur, sont comme lui mélancoliques : car aimant à leur tour le singulier & le particulier, selon le genie des personnes de cette humeur, tous les jours il faut qu'elles lui parlent, & ce sont des entretiens qui ne finissent pas. Qu'en arrive-t-il ? On les voit bientôt se degouter de la direction ordinaire, faire peu de cas de ce qu'elles pratiquoient ci-devant, paroître mécontentes de tout ce que la Supérieure ordonne ; & s'il leur arrive quelques petites mortifications, il faut promptement qu'elles aillent exposer leur innocence & leur affliction au Pere, qui de sa part les écoute longuement, les plaint, entre dans leur ressentiment. P. 121.
122.

LXII. La Supérieure voiant cet excès, veut le moderer : voici la guerre : le Confesseur & les Penitentes se plaignent qu'elle se mêle des Confessions, & qu'elle tient les consciences dans la gêne : il leur dit qu'en tels cas elles ont droit de parler au Confesseur, sans que la Supérieure puisse le leur ôter ; que la Constitution le leur donne, & qu'il est des occasions où elles ne sont pas obligées d'obéir ; les rendant par-là maîtresses de leur tems & d'elles-mêmes. Ainsi les Constitutions qui introduisent Dieu dans les ames, servent au démon pour y entrer, en y semant l'esprit de désobéissance. P. 123.
124.

- P. 125.
126r. LXIII. Hélas ! quand même ces pauvres abusées n'emploieroient qu'à se purifier tout le tems qu'elles passent avec le Confesseur, ne seroit-ce pas encore un abus pitoyable ? Que diroit-on d'une Epouse qui mettroit tant de tems à se parer, qu'il ne lui en resteroit point pour demeurer, & pour s'entretenir avec son Epoux ? C'est-là au vrai ce que font ces filles à longues & perpetuelles directions. Croiez-moi : après que par une Confession pure & courte vous avez satisfait à votre conscience, vous recevrez mille fois plus de profit à vous entretenir avec Dieu, qu'à converser avec le Confesseur.
- P. 126.
127. 128.
129. LXIV. Une autre méthode de ces Confesseurs surnois & melancoliques, est d'avoir quelquefois une facilité extrême, & d'autrefois de permettre à peine de respirer. Mais le tems où leur génie s'étale le mieux, c'est celui où il commence à s'élever des mécontentemens contre la Supérieure : car comme ils sont naturellement soupçonneux, & que d'ailleurs il est de leur caractère de n'aimer guères les Supérieures qui ont l'œil sur tout, avec une parole de l'une & un scrupule de l'autre ils ourdissent une confusion, dont la pauvre Supérieure est désolée sans pouvoir y remédier. Pour prévenir le mal, aiez donc grand soin, si jamais vous venez à découvrir dans les Confesseurs qu'on proposera, quelque chose de ce caractère melancolique & caché, de les écarter au plutôt ; le mal une fois fait, je n'y vois plus de remede.
- P. 130.
131. 132. LXV. Heureuse la Supérieure, heureux le Confesseur qui ont maintenu dans la paix une Communauté : leur satisfaction doit être grande, puisque le Dieu de paix y regne par leur moyen. C'est à la conserver, & à perfectionner l'union que la Supérieure doit veiller sur toutes choses. Façonnez en effet, & polissez tant qu'il vous plaira les pierres de l'édifice de la Religion, si la charité ne les unit, ce seront de belles pierres sans liaison, & ce sera un édifice à crouler au moindre orage.
- P. 133.
134. 135.
136. 137. LXVI. Si pour faire d'une Communauté une société de bénédiction, la Supérieure a tant & de si difficiles devoirs à remplir, les Inférieures ne sont pas moins obligées d'y contribuer par une prompte & entière obéissance. En cela consiste tout leur devoir ; & si elles le remplissent, elles ont satisfait à toutes leurs obligations : comme aussi, si elles y manquent, la Supérieure aura beau être parfaite, les propres volontés perdront & les Particulieres & la Communauté.
- P. 137.
138. 139. LXVII. Supérieures, employez tous vos soins à faire observer à vos filles ce qui est commandé par la Règle & par les Constitutions touchant l'Oraison ; sans laquelle j'ose dire que les autres devoirs seront onereux, impraticables ; sans laquelle les Religieuses ne seront que des corps sans ame. En vain se diroient-elles Carmelites, & filles de la Mere Therese de Jesus : il n'y auroit plus pour elles de Mere Therese ; elles ne seroient point ses filles ; car c'est l'Oraison qui les fait discerner, & c'est de l'Oraison que naissent les vertus qu'elle nous a laissées par succession.
- P. 139.
140. LXVIII. Ces vertus sont d'être véritables dans nos paroles ; franches dans notre conversation ; éloignées de toute hypocrisie & de toute singularité ; degagées de nos parens, & de toutes les choses du monde ; affables & courageuses ; enfin parfaitement obéissantes. Que cette sainte Mere, qui a obtenu de Dieu pour elle-même tant de graces, nous obtienne à nous celles-ci, pour que nous puissions lui être semblables. Ainsi soit-il.



LETTRE CVI.

A la Révérende Mere THOMASSINE BAPTISTE,
Prieure du Monastere de Burgos.

P R E M I E R E.

La Sainte lui marque la part qu'elle prend à la maladie d'une Sœur ; lui ordonne de se conserver ; lui recommande les malades ; lui défend & lui permet la quête, selon la différence des tems ; la charge de quelques compliments ; l'exhorte à prier pour le Pere Provincial ; & lui parle de quelques voyages qu'elle doit faire.

J E S U S

SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE,
MA CHERE FILLE.

JE suis sensiblement touchée de la maladie de la Sœur dont vous me parlez : outre que c'est une excellente Religieuse que je regretterois beaucoup, ce vous est, MA CHERE MERE, un étrange embarras dans la conjoncture présente, d'avoir des malades à assister. Donnez m'en des nouvelles le plus souvent que vous pourrez ; & ne vous approchez point si près de son lit, de peur que vous ne tombiez aussi malade : votre présence n'est nullement nécessaire à sa guérison ; & l'on peut en votre absence, l'assister, la soulager & en avoir un fort grand soin. Vous sçavez que je vous ai prescrit d'avoir une charité compatissante pour les malades ; & je sçais que vous n'en manquez pas : ainsi ce n'est que pour vous renouveler dans ces bonnes dispositions que je vous en parle ici : le desir que j'ai qu'on

E ce ij

ANN.
1582.
9. Août.

ANN.

1582.

9. Août.

ne néglige rien pour leur soulagement est si vif, que je ne cesse point d'y exhorter toutes les Prieures.

La proposition que vous me faites, MA CHERE MERE, de faire quêter pour vous dans la Ville, me désole; & je ne puis comprendre que vous me demandiez ce que je souhaite que vous fassiez à ce sujet. Je vous ai dit tant de fois qu'il est pour vous de la dernière conséquence, qu'on ne sçache pas que votre Monastere ne possède aucun revenu, ce qu'on ne manqueroit pas de sçavoir si vous vous aviez de faire quêter. C'est, si je ne me trompe, un point de Constitution, de ne rien demander à moins que la nécessité ne soit bien grande; & vous n'êtes pas, Dieu merci, dans cette extrémité; car Madame de Tolosa m'a promis de vous donner peu à peu la légitime de ses filles.

Quêtez à la bonne heure, lorsqu'on sçaura que vous n'avez aucune rente: mais à Dieu ne plaise que vous le fassiez présentement que tout le monde est persuadé que vous avez du bien, & que vous ne manquez pas du nécessaire. Croïez-moi; ce que vous gagneriez par cet endroit-là, vous le perdriez par mille autres. Il vous fera donc plus avantageux de parler de ma part à vos Messieurs, & de leur représenter le besoin où vous êtes de quelque assistance.

Je me souviens de vous avoir déjà priée de leur faire mes respectueux complimens: aujourd'hui je vous donne procuration de leur dire en mon nom tout ce qu'il vous plaira; ainsi vous ne mentirez point. Il fait ici un chaud excessif: la matinée d'aujourd'hui a cependant été un peu plus fraîche qu'à l'ordinaire: j'en ai eu de la joie pour votre malade qui doit souffrir beaucoup; car je suis persuadée que le chaud n'est pas moins brulant à Burgos qu'en ces quartiers-ci.

Dites, s'il vous plaît, à Monsieur Aguiard votre Médecin qui doit entrer tous les jours chez vous, que je me trouve fort mal de ne le plus consulter; que j'ai reçu sa Lettre avec plaisir; & que la pensée que j'ai eue qu'il ne seroit pas bien aise de m'écrire souvent, m'a empêchée de répondre plutôt à sa Lettre.

Témoignez la même chose à Monsieur Manso; car c'est par le même motif que je n'ai pas l'honneur de lui écrire

aussi souvent que je le voudrois. Donnez-moi de ses nouvelles; & faites-lui, je vous prie, bien des complimens de ma part, de même qu'au Pere Maître Matha. On envie fort ici le bonheur de votre Communauté, d'avoir un si excellent homme pour Confesseur.

Le Pere Provincial m'a écrit d'Almadouar: il se porte parfaitement bien. Ne laissez pas cependant de prier Dieu de ne permettre point qu'il aille dans l'Andalousie; il me paroît avoir bien de l'attrait à y aller, & à souhaiter que j'aie à Salamanque & à Alve avant que de retourner à Avila. J'ai déjà écrit à Alve que je m'y rendrois bientôt, & que je pourrois y passer tout l'hiver.

Mes amitiés à la Mere Supérieure & à la Sœur Beatrix: dites-leur, s'il vous plaît, que leurs Lettres m'ont beaucoup consolée; & que je les prie de me pardonner, si je n'y réponds pas lorsqu'elles ne sont pas de conséquence.

Je prie Dieu, MA REVERENDE MERE, d'être toujours avec vous, de vous conserver & de vous sanctifier de plus en plus. Toute à vous,

THERESE DE JESUS.

C'est aujourd'hui la veille de S. Laurent.

R E M A R Q U E S.

DOm Pedro Manfo, dont la Sainte parle dans cette Lettre, fut depuis Evêque de Calahorra, & avoit été son Confesseur à Burgos.

Pour M. Antoine Aguiard, c'étoit un Médecin de Burgos, qui lui avoit rendu mille bons offices dans l'établissement de son Monastere.

Sainte Theresé écrivit cette Lettre à Palence, à son retour de la fondation de Burgos l'an 1582.



ANN.
1582.
9. Août.

LETTRE CVII.

A la Révérende Mere THOMASSINE BAPTISTE,
Prieure du Monastere de Burgos.

DEUXIÈME.

La Sainte l'encourage aux souffrances ; la console sur l'état d'une Sœur ; l'assure des bonnes intentions de leur Fondatrice ; lui recommande un secret ; la charge de quelques complimens ; lui donne un avis important sur les Novices.

J E S U S

ANN.
1582.
27. Août.

SOit toujours avec votre Révérence, MA CHERE FILLE, pour la combler de ses graces: qu'il vous conserve aussi, & vous donne la force de soutenir courageusement les divers travaux qu'il vous envoie. Ces travaux, MA CHERE MERE, sont des gages de son amour, & une marque sensible qu'il vous traite comme une ame avancée dans la perfection, & dont la vertu est à l'épreuve. Qu'il soit loué de tout.

Ma santé étant meilleure qu'à l'ordinaire, je ne crois pas être long-tems ici: je compte partir dès qu'un Messager que j'attens, sera arrivé. Que j'ai de chagrin de m'éloigner si fort de vos cheres Filles, & de vous en particulier! Recommandez-moi bien à Notre Seigneur, afin que je fasse un saint usage de ces privations.

Ne vous inquiétez pas de la Sœur Catherine de la Mere de Dieu: ce n'est qu'une tentation qui passera bien vite. Aiez soin seulement de ne la laisser écrire à personne, si ce n'est à moi, ou à la Mere Anne de Jesus.

L'arrivée du Pere Recteur m'a causé bien de la joie; faites-lui bien des honnêtetés; confessez-vous quelquefois

à lui, & tâchez de l'engager à vous prêcher souvent. Mettez votre esprit en repos, MA CHÈRE FILLE, au sujet de Madame Catherine de Tolosa votre Fondatrice, & ne songez qu'à la consoler dans ses afflictions; car malgré tout ce qu'elle dit, maintenant qu'elle est dans la peine, sûrement elle ne laissera pas d'en bien user envers vous.

Je suis très-obligée à Monsieur Aguiard des bons offices qu'il me rend en toutes occasions; & je vous prie de vouloir bien l'en remercier de ma part. Je ne sçais si je pourrai lui écrire; je m'en ferois un vrai plaisir si mes occupations le permettoient, car je l'aime véritablement.

Ne dites, s'il vous plaît, à personne ce que vous sçavez de notre Pere. La Mere Supérieure, selon ce qu'elle m'a écrit, desireroit sçavoir où il est; ne le dites ni à elle, ni à nulle autre. Mandez-moi comment on traite la pauvre malade: béni soit Dieu de ce que vous avez une Sœur capable de la secourir.

Assurez de mes respects le Docteur Dom Pedro Manso; & dites-lui, je vous prie, qu'il m'obligera beaucoup, accablée que je suis de croix & de travaux, de ne m'oublier pas devant le Seigneur. Je vous assure que quand je serois délivrée de la peine que j'ai de vous voir toutes si infirmes, je ne serois pas pour cela libre de souffrances.

Dès que j'aurai un moment de loisir je l'emploierai à écrire à quelques-unes de vos filles. Je crois ne rester ici que jusqu'à la Nativité de la sainte Vierge: faites donc en sorte, s'il vous plaît, que les Livres que j'attens, soient rendus assez tôt à la Mere Prieure de Palence, pour qu'elle puisse me les envoyer à Valladolid où je suis. Plaise à Dieu de vous conserver, MA CHÈRE MÈRE: je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage: je vous recommande seulement une chose très-importante; c'est de ne charger pas d'offices vos Novices, que vous ne les connoissiez bien, & que vous n'ayez lieu de croire que les occupations extérieures ne feront aucun tort à leur avancement spirituel. Je suis avec le plus grand attachement toute à vous,

THERÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 27. Août.

ANN.
1582.
27. Août.

REMARQUES.

Sainte Therese écrivit cette Lettre à son arrivée à Valladolid , dix-huit jours seulement après la précédente l'an 1582.

Le soin qu'elle avoit de la santé de ses filles & de leur avancement dans la vertu , est digne d'admiration ; accablée d'une foule d'affaires elle ne laisse pas de songer à tout , de s'informer des moindres choses , & de leur donner des avis importans à leur état & à leurs dispositions intérieures.

LETTRE CVIII.

Au Révérend Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU.

VINGT-CINQUIE'ME.

La Sainte lui expose sa peine de ce qu'il est parti ; lui apprend les difficultés qu'on formoit au Testament de Monsieur son frere ; lui donne quelques avis sur des plaintes ; marque son éloignement des Monasteres magnifiques , & parle de diverses affaires.

J E S U S.

LA GRACE DU SAINT-ESPRIT SOIT TOUJOURS AVEC VOTRE REVERENCE, MON PERE.

ANN.
1582.
1. Sept.

LE plaisir de recevoir souvent de vos nouvelles , quelque grand qu'il soit , n'est pas capable de me consoler de votre absence ; quoique j'aie appris avec bien de la joie que vous vous portez bien , & que l'air du païs où vous demeurez est fort sain. Dieu veuille que vous vous portiez de mieux en mieux. J'ai reçu toutes vos Lettres.

Cette absence m'est d'autant plus sensible , que je ne puis goûter les raisons qui vous ont déterminé à partir avec tant de précipitation : il me paroît toujours qu'elles n'étoient pas assez

assez solides pour vous engager à entreprendre un tel voiage; puis-que d'ici même vous eussiez pu régler les études des Religieux, & leur défendre de confesser les Béates: outre que les Monasteres que vous êtes allé visiter, pouvoient attendre aisément que les affaires de ceux qui sont en ces quartiers-ci, fussent entièrement réglées; il ne s'agissoit que de deux mois de retardement.

ANN.
1582.
1. Sept.

De bonne foi j'ai peine à comprendre la vraie cause de mon chagrin. Il est cependant vrai que je fus touchée d'une si vive douleur en vous voiant partir si inopinément, qu'elle m'avoit fait perdre entièrement le gout de vous écrire. Voilà pourquoi je ne vous ai pas écrit, & pourquoi je ne vous écrirois pas encore aujourd'hui, si une nécessité indispensable ne m'y obligeoit. Avec cela j'ai un grand mal de tête; & quoique mon mal de gorge soit diminué, je n'en suis pas quite. Peut-être que dans le décours de la Lune j'aurai la tête moins souffrante.

Il faut vous dire que j'ai eu depuis peu bien des affaires à démêler avec la belle mere de mon neveu, laquelle se donne bien du mouvement pour faire casser le Testament de feu mon frere. Quoique le droit ne soit pas pour elle, néanmoins, comme bien des gens lui font entendre le contraire, & que d'ailleurs c'est une femme entreprenante & résolue à intenter procès, on m'a conseillé l'accommodement; tant afin que mon neveu ne se ruine pas en procédures, que pour que nous ne fassions pas des frais inutiles. Il est vrai que ce sera faire tort à notre Monastere de S. Joseph d'Avila: mais j'espere que pourvu que l'accommodement se fasse avec solidité, tôt ou tard tout nous reviendra avec l'aide de Dieu. Que cette chicane m'a fatiguée, & qu'elle me fatigue encore aujourd'hui!

Ma nièce Therese, toute désolée qu'elle est de votre absence, se porte néanmoins assez bien: nous lui avons caché votre départ jusqu'à présent, pour lui épargner la douleur que je prévoiois qu'elle en sentiroit. Sa tristesse ne laisse pas de me consoler, étant bien aise qu'elle apprenne en cette occasion combien peu l'on doit compter sur l'amitié des créatures, & combien l'on seroit à plaindre de mettre sa

ANN.

1581.

1. Sept.

confiance autre part qu'en Dieu. Cette réflexion m'a été à moi-même très-avantageuse.

Je vous envoie, MON REVEREND PERE, une Lettre que le Pere Antoine de Jesus m'a écrite : nous nous sommes reconciliés ensemble le mieux du monde, & il est plus que jamais de nos amis; il a toujours été le mien, & pourvu que nous aïons relation ensemble, tout ira bien. Quand même il garderoit du mécontentement contre vous & contre moi, ce ne seroit pas une raison de lui préférer un autre pour la députation. Je suis surprise que cette réflexion vous ait échappé; & je ne le suis pas moins que vous pensiez à établir un Couvent à Rome : il n'en est pas tems, puisque vous n'avez pas même assez de Sujets pour vos Couvens de ce pais-ci.

Ne croiez vous pas, MON REVEREND PERE, qu'il seroit à propos que vous eussiez auprès de vous le Pere Nicolas ? Pour moi, il me paroît comme impossible que vous puissiez satisfaire à tout, n'étant secondé de personne. Le Pere Jean de la Cuevas* à qui j'ai parlé depuis peu plusieurs fois, me le disoit dernièrement. Il a toute l'estime qu'on peut avoir pour votre mérite, & il desire passionnément que vous réussissiez dans la charge de Provincial que vous exercez : son attachement & son amour pour votre personne sont si tendres, que j'en fus charmée. Il s'est cru obligé de m'avertir qu'on se plaignoit que vous agissiez contre certains réglemens, qui prescrivent que lorsque le compaignon du Pere Provincial sera absent, il en choisira un autre; je ne sçais s'il n'a point ajouté, du consentement des Prieurs de la Province. Moïse, me disoit-il, tout grand Legislatteur qu'il étoit, fut obligé de choisir, (je ne me souviens pas combien d'hommes il m'a dit) pour gouverner sous lui le peuple d'Israël. Je lui représentai que vous n'aviez personne, & qu'à peine pouviez-vous trouver autant de Prieurs qu'il en falloit pour vos Monasteres : il me répondit que l'emploi dont il s'agissoit, étoit bien d'une autre importance.

* Dominicain, qui l'année précédente avoit présidé en qualité du Commissaire du Pape au Chapitre, où la séparation des Carmes déchauffés d'avec les mitigés fut prononcée & exécutée.

Dépuis mon arrivée dans cette Ville on m'a dit aussi qu'on accusoit votre Révérence de n'aimer pas à avoir auprès de soi des personnes de mérite & de capacité. Quelque-persuadée que je sois que vous n'avez nul dessein de les éloigner, & que lorsque vous n'en avez pas auprès de vous, c'est qu'il vous est impossible d'en avoir, j'ai cru néanmoins dans la circonstance des approches du Chapitre général * devoir vous en avertir, afin qu'on n'ait aucune plainte à y former de votre conduite. Pour l'amour de Dieu faites-y réflexion; & surtout prenez bien garde, je vous supplie, à la manière dont vous prêchez dans l'Andalousie: je n'ai jamais goûté que vous fîssiez un long séjour dans ce pais-là. Le récit que vous m'avez fait des persécutions que certaines personnes y ont souffertes, augmente tellement la peur que j'ai qu'il ne vous en arrive autant, que je ne cesse point de demander à Dieu de ne permettre pas de mes jours un tel malheur. Le démon ne s'endort point, comme vous le remarquez fort bien; & nous devons toujours nous défier de ses artifices. Enfin je serai dans l'inquiétude tant que vous resterez à Seville. Mais oserai-je vous demander pourquoi vous voulez y attendre l'assemblée du Chapitre? Cette nouvelle me donne plus de chagrin que si vous étiez retourné à Grenade. Que Dieu veuille bien faire servir tout cela à sa plus grande gloire.

Nous avons un vrai besoin d'un Vicaire Provincial. Si le Pere Antoine de Jesus réussit dans cette charge, vous pourrez, MON REVEREND PERE, revenir ici prendre garde à tout, & lui recommander ce que vous sçavez. Je vous le répète: ne vous naturalisez pas dans l'Andalousie, votre humeur n'y est pas propre; & quoique vous y prêchiez rarement, n'oubliez pas d'être bien attentif à tout ce que vous direz en chaire.

Je vous prie aussi de ne vous point trop inquiéter de ce qui se passe ici. La Mere Prieure vous écrit que presque tous vos Religieux sont malades, & que c'est la raison pourquoi elle n'a pas donné les dépêches au Pere Jean de Jesus. Il n'y a nulle apparence de le retirer de cette Maison dans le tems où son secours y est plus nécessaire, car lui seul a de la santé. J'ai vu leur Monastere en venant dans celui-ci; il m'a

ANN.
1582.
1. Sept.

* Chapitre
interme-
diaire, qui
fut tenu à
Almadovar.

ANN.
1582.
1. Sept.

paru fort commode. Pardessus cela ils se sont acquis une grande réputation dans la Ville.

Que de choses j'aurois à vous dire, MON REVEREND PERE, touchant l'affaire de Salamanque, qui m'a fait passer de bien mauvais momens ! Plaise à Dieu d'y apporter le vrai remede. Je n'ai pu encore aller à Avila faire faire Profession à ma nièce, parce que je ne pouvois ni la mener avec moi, ni la confier à personne. D'ailleurs, il me falloit plus de tems que je n'en avois, pour me rendre à Salamanque, passer de-là à Alve, & revenir à Avila. Ainsi ç'a été un vrai bonheur pour moi de trouver ici Monsieur Manrique & Monsieur de la Vande; & que j'aie pu par leur moien louer la maison pour un an, afin de tranquilliser la Mere Prieure qui étoit étrangement désolée. Dieu veuille que cela soit capable de la consoler.

Cette Prieure a bien l'humeur de femme : elle négocie l'affaire tout comme si vous lui en aviez amplement donné la permission ; en disant d'une part au Pere Augustin des Rois, que tout ce qu'elle fait c'est par mes ordres ; & de l'autre, en me faisant entendre que ce Pere fait ce que vous lui avez ordonné. Il y a en ceci quelque trâme du démon, laquelle est d'autant plus obscure pour moi, que cette Mere me paroît incapable de faire un mensonge. Je croirois volontiers que la grande envie qu'elle a d'acquérir la Maison, lui trouble un peu le jugement.

De plus, le Frere Jacques, qui fut l'un de vos compagnons à la visite que vous fites ici, & qui y arriva hier de Salamanque, m'a dit que le Recteur de Saint Lazare étoit entré dans cette affaire à force d'importunités de la Mere Prieure, & à ma considération, car c'est comme de ma part qu'elle le sollicite ; mais qu'il jugeoit au fond l'affaire si préjudiciable, qu'il n'y étoit jamais entré sans scrupule, & qu'il ne s'en soit ensuite confessé. Il m'a rapporté aussi que toute la Ville de Salamanque murmure hautement de cet achat ; & que le Docteur Solis lui a dit qu'il y avoit conscience à acheter une maison qui n'est point assurée. La Prieure se hâte néanmoins de conclure ; & pour que je n'en aie pas connoissance, on use de subtilité. Voiez, MON REVEREND PERE, le papier

ci-joint : avec les droïts seigneuriaux la maison coutera six mille ducats ; & tout le monde convient qu'elle n'en vaut pas deux mille cinq cens. Des Religieuses peuvent-elles employer inutilement tant d'argent ? Mais le plaisant & le pire, c'est qu'elles n'ont point d'argent. Je ne comprends rien dans tout ceci, sinon que le démon cherche à perdre le Monastere, en l'accablant de dettes.

J'ai écrit à Monsieur de Solis pour le prier instamment de faire suspendre toute negociation sur l'affaire, jusqu'à ce que je sois arrivée à Salamanque, ce qui pourra être vers la fin d'Octobre ; & Monsieur Manrique a écrit pour le même sujet à un de ses amis. Comme Monsieur de Solis se rend caution pour nos Sœurs, je lui marque qu'avant qu'on fasse aucun marché, j'ai dessein de voir s'il y aura dequoi paier, ne voulant point que son cautionnement lui fasse courir de risque ; & par-là je lui fais entendre que l'argent manque, & qu'il doit aller bride en main. Il ne m'a point répondu. Je viens de lui écrire de nouveau avec le Pere Antoine de Jesus, pour le prier de rompre le marché. C'est un heureux coup de Providence, que cette Communauté ait prêté à vos Révérences l'argent qu'elle avoit amassé : s'il eût été dans la possession de nos Sœurs, elles l'auroient sans doute donné, comme elles ont donné celui de Dom Antoine de la Fuente. Recommandez bien à Dieu cette affaire, MON REVEREND PERE : je la lui recommanderai aussi de mon mieux, & je serai attentive à tout ce qui se passera.

Un autre grand inconvenient qui en resulteroit, c'est que si les Sœurs passoient dans la Maison en question, il faudroit que vos Religieux Etudians se transferassent dans la nouvelle Maison de Saint Lazare ; ce qui seroit capable de les tuer. J'écris au Pere Augustin des Rois leur Recteur, de n'y pas consentir. Ne soïez pas inquiet pour les huit cens ducats qu'ils doivent à nos Sœurs ; je suis bien aise qu'ils ne les aient point pour les rendre, afin qu'elles ne les aient point pour les donner. Ainsi n'aïez pas peur que je presse ce remboursement. Il vaut bien mieux d'ailleurs que vos Etudians soïent logés commodément, que de voir les Sœurs dans une vaste Maison, dont il leur faudroit paier une grosse

ANN.
1582.
1. Sepr.

ANN.
1582.
1. Sépt.

rente, sans avoir de quoi la paier. Plus je réfléchis sur la conduite qu'on tient dans cette affaire, plus je m'y perds. Car enfin si votre Révérence a permis à nos Sœurs de la poursuivre, pourquoi les renverriez-vous à moi après la chose faite? ou, si vous ne leur en avez pas donné la permission, comment osent-elles entrer en paiement de la Maison? car elles ont déjà compté cinq cens ducats: & comment la Prieure en regarde-t-elle l'achat comme assez assuré, pour me marquer qu'il ne peut plus se rompre? Dieu daigne mettre ordre à tout ceci; j'espère qu'il le fera.

Souffrez, MON PERE, que je vous donne un avis: c'est de ne vous jamais fier à des filles, quoique religieuses & saintes, lorsque vous leur verrez de la vivacité dans les desirs: car l'envie de réussir leur fera imaginer cent mauvaises raisons qu'elles croiront admirables.

Il vaut bien mieux que nos Sœurs de Salamanque achement comme pauvres une petite Maison, & qu'elles s'y établissent humblement, que de s'endetter pour en avoir une spacieuse. Si quelque chose, MON REVEREND PERE, est capable de me consoler de votre éloignement, c'est de vous voir délivré de ce terrible embarras; car j'aime bien mieux soutenir seule la peine qu'il me cause, que de la partager avec vous.

J'ai écrit à nos Sœurs d'Alve que bientôt je les irai voir, & que j'étois fort fâchée contre elles: ce petit mot ne leur a pas été inutile. J'espère avec l'aide de Dieu me rendre à Avila à la fin de ce mois: ma nièce est si jeune, que je n'ai pas trouvé à propos de lui faire faire tant de courses. Que ne puis-je vous exprimer l'excès de peines & d'afflictions où j'ai été plongée ces jours passés! La nouvelle du bon état de votre santé m'a soulagée. Plaise à Dieu de vous la conserver.

Permettez que je vous prie de faire mes complimens à la Révérende Mere Prieure, & à toutes les Sœurs: je ne leur écris pas parce qu'elles apprendront de mes nouvelles par cette Lettre. J'ai de la joie qu'elles se portent bien; & je les prie d'avoir bien soin de votre santé, & de prendre garde de ne vous point trop fatiguer.

Je salue aussi le Pere Jean de la Croix ; la Sœur Anne de Saint Barthelemi se recommande à vos saintes prieres. Dieu vous conserve, MON REVEREND PERE, & vous préserve de tous dangers, comme l'en supplie celle qui est pleine de vénération,

ANN.
1582.
1. Sept.

C'est aujourd'hui
le 1. Septembre.

Votre indigne Servante & Fille
THERESE DE JESUS.

R E M A R Q U E S.

Cette belle Lettre est une des dernières que nous aïons de la Sainte. Elle l'écrivit à Valladolid le 1. Septembre 1582. un mois & quatre jours avant son heureuse mort.

Les Carmelites d'Alve ne devoient pas alors que la visite qu'elle leur promettoit, dût être aussi prochaine qu'elle le fut, & être pour l'éternité. Partie de Valladolid dans le dessein d'aller à Avila recevoir la Profession de sa nièce la Sœur Therese de Jesus, elle reçut en arrivant à Medine du Champ un ordre du Pere Antoine de Jesus Vicair général de la Province de Castille, de se rendre incessamment à Alve, où elle arriva le 20. Septembre, & où elle s'endormit dans le Seigneur le 4. d'Octobre suivant.





NOTE

Sur la dernière Lettre de ce Volume,

O U

Suite de la Vie du Pere JERÔME GRATIEN
DE LA MERE DE DIEU,*Avec des Réflexions sur sa conduite, & sur ses malheurs.*

Comme nous venons de trouver dans cette dernière Lettre écrite par sainte Thérèse un mois avant sa mort, la même cordialité, la même confiance, le même respect pour le Pere Jérôme Gratien, dont elle avoit tant & tant de fois donné des marques dans les Lettres précédentes; & qu'on sçait néanmoins qu'il fut traité dans son propre Corps comme un Criminel: seroit-ce, disois-je en moi-même, que la Sainte se trompa jusqu'à sa mort sur le compte de ce Pere? Dans cette perplexité j'ai jugé important d'en voir le Procès; soit pour montrer que la sainteté même d'une Thérèse ne garantit pas toujours de longue surprise, s'il se trouve coupable; ou pour justifier la constance des sentimens qu'elle eut pour lui, si nous le trouvons innocent.

C'est une chose publique, dit le P. François de Sainte Marie Historien de la Réforme du Carmel (a), que le P. Jérôme de la Mere de Dieu a quitté l'habit de notre Réforme, cela aiant éclaté en son tems, non-seulement dans l'Espagne, mais encore dans l'Italie & dans la Flandre; & s'étant depuis divulgué de plus en plus chaque jour par plusieurs Auteurs étrangers, dont l'un a été si téméraire que de dire que nous l'avions chassé de notre Réforme très-injustement. Etoit-ce témérité, ou étoit-ce vérité que ce discours? C'est ce que j'ai dessein d'examiner.

(a) *Hist. génér. des Carm. déch. Tom. 2. Liv. 5. ch. XI.*

(b) *La succession du saint Proph. Elie, &c. chap. 277.*

Déjà l'on a dû remarquer dans plusieurs Lettres de ce Volume, que des semences de mécontentement & de chagrin contre le P. Gratien, germoient dans quelques-uns des principaux Peres de la Réforme. Si elles n'éclaterent pas dès-lors, c'est que sa qualité de Provincial en imposoit; & qu'on étoit retenu par les égards dus à sainte Thérèse, dont la confiance pour ce Pere étoit aussi connue qu'elle étoit parfaite. Ce dernier obstacle levé par la mort de la Sainte, on commença à parler plus haut; enforte que le P. Gratien aiant célébré l'année d'après, c'est-à-dire en 1583. (b) le second Chapitre Provincial au Couvent d'Almadouar, les plaintes contre lui furent vives. Il fallut pourtant se contenir, ce Pere aiant encore quatre ans à être Provincial. Enfin, le tems de son gouvernement étant expiré au Chapitre qui se tint à Valladolid en 1587. l'ardeur, ou l'amertume du zèle se développant à l'aïse, on le relegua dans les Indes avec douze Compagnons, afin, disoit-on, d'y travailler à la conversion des Infidèles. Mais comme on crut dans le monde connoître l'aiguillon qui piquoit ses Adversaires, & qu'on y étoit pénétré d'estime pour lui, non-seulement le Prince Cardinal l'Archiduc Albert d'Autriche, le Marquis de Sainte-Croix, tous les Seigneurs tant Portugais que Castillans, & le Nonce du Pape s'opposèrent à son départ lorsqu'il alloit s'embarquer sur la Flotte, mais encore le Roi voulut qu'il s'arrêtât en Portugal pour l'intérêt de son service; & le Nonce le chargea de la Commission éga-

lement

si difficile & honorable, de faire la Visite dans les Couvens des Carmes mitigés de ce Royaume; Commission dont il s'acquitta avec tant de sagesse, que les fruits en furent admirables, & que ces Peres en montrerent une satisfaction très-grande, comme une très-grande édification.

Mais loin que ces nouveaux services rendus à l'Eglise & à son Ordre, eussent la force d'éteindre, ou de ralentir le zèle dont on brûloit contre lui, la violence au contraire en augmenta tellement, que le 17. Fevrier 1592. on prononça une Sentence, par laquelle il fut dépouillé de l'habit de l'Ordre, expulsé de la Religion, & déclaré avoir encouru des Censures réservées au saint Siège; avec cette addition singulière, qu'on reservoit au Tribunal de l'Inquisition l'examen de la mauvaise doctrine qu'il avoit semée dans l'Ordre. Telle fut la récompense que reçut de ses Confreres le P. Jérôme Gratién, cet homme dont les commencemens avoient été si saints & si brillans; qui avant que d'être de leur Réforme, l'avoit tant exaltée, & lui avoit acquis de grands sujets; qui depuis qu'il l'eût embrassée, & lorsqu'elle étoit encore dans le berceau, en avoit été comme la lumière, le conducteur, le soutien, le pere, le législateur; qui pour la défendre n'avoit pas appréhendé les persécutions, les calomnies, la prison; dont les talens & la piété avoient fait l'admiration de toute l'Espagne; que Theresé enfin leur sainte Mere, n'avoit cessé de chérir & de respecter. Qui croira qu'un tel homme ait mérité un si terrible & si ignominieux traitement?

Cependant, & c'est-là l'embarras, il est certain que parmi ceux qui conduisirent cette procédure, ou qui s'y prêterent, il y avoit des hommes très-vénérables par leurs vertus: seroit-il possible qu'ils eussent frappé si cruellement l'innocence, ou même qu'ils eussent sévi avec tant de rigueur & d'éclat contre des fautes qui n'auroient pas été capitales?

Dans cette incertitude j'aurois bien souhaité entendre les deux Parties: mais n'ayant pu découvrir ni la Vie du P. Gratién écrite par le P. André de Marmora, ni les Ecrits composés dans le tems & publiés en sa faveur, il a fallu me contenter de ce qu'ont écrit le P. François de Sainte Marie dans son Histoire générale des Carmes déchauffés, & le P. Louis de Sainte Theresé dans le Livre intitulé, *La succession du saint Prophète Elie en l'Ordre des Carmes, & en la Réforme de sainte Theresé*. Si c'est une grande perte pour la cause du Pere Gratién, puisque par-là nous serons privés des preuves que ses admirateurs & ses amis apporteroient de son innocence, nous aurons du moins cet avantage, que les deux Ouvrages aiant été composés, le premier par l'ordre même des Adversaires de ce Pere, l'autre par celui des premiers Supérieurs de la Réforme qui ne pouvoient avoir l'intention de le flater, nous aurons un droit incontestable de le croire presque irrépréhensible, s'il ne s'y trouve que peu chargé.

Les accusations contre lui furent au nombre de sept, selon le P. François de Sainte Marie (a). 1°. Le P. Gratién étoit trop porté à l'extérieur pour le service des ames. 2°. Il étoit trop doux, se faisant une extrême violence pour corriger, quoique très-courageux dans les entreprises les plus difficiles. 3°. Il se donnoit à lui-même bien des dispenses, sous prétexte de ses grands travaux. 4°. Quoique le Chapitre général lui eût donné pour Compagnon ou Assistant le Pere Nicolas, il imagina de l'envoyer en Italie; & ce projet aiant manqué, il le fit son Vicaire Provincial dans la Castille. 5°. Il donna sujet aux abus des révélations parmi les Carmelites, en donnant trop de croyance à ces sortes de faveurs. 6°. Il accorda à ces filles trop de liberté pour les Confessions. 7°. Destitué de ses emplois, ses Supérieurs lui imposèrent une pénitence assez mediocre, & il refusa de s'y soumettre.

A ces griefs le P. Louis de Sainte Theresé en ajoute un autre (b), qui suivant les apparences ne fut pas le moins relevé. C'est qu'on soupçonna qu'aient été consulté par la Mere Anne de Jesus, avant qu'elle sollicitât à Rome le Bref dont nous avons parlé dans la Note sur la CI. Lettre de ce Volume, page 380. Bref dont le Pere Nicolas fut si outré, il avoit approuvé l'idée & l'entreprise de cette Mere.

Voilà tous les défauts & tous les torts du Pere Jérôme Gratién, au témoignage

(a) *Hist. gén. des Carmes déch. ch. XI. XII. XXVII.*

(b) *La succession du saint Proph. Elie, &c. chap. 100.*

même des Historiens, dont la fonction & le but n'étoient pas assurément de le blanchir. Si mes lecteurs n'en sont pas effrayés, ses Juges en eurent horreur, tant leur perfection étoit sur-angelique. Question cependant si le zèle qui les anima, ne fut pas trempé dans l'humeur; & si contre les règles de la justice le châtement n'exceda pas les fautes. Je vais tâcher d'éclaircir la question, avec le plus sincere désir de connoître la pure vérité, & en même tems sans préjudice de la vénération que méritent plusieurs de ceux que je serai peut-être forcé de blâmer.

D'abord les autres victimes du zèle de ces Juges me reviennent à l'esprit. Un Bienheureux Jean de la Croix, cet homme si saint, la gloire de leur Ordre, qu'ils destituèrent de toute Charge, qu'ils releguent aussi dans les Indes*, qu'ils traitent avec inhumanité! Une Mere Anne de Jesus, si digne d'être respectée pour ses services, comme pour son éminente sainteté, & nombre d'autres saintes Carmelites à qui ils font éprouver les rigueurs d'une autorité terrible! Voilà les coupables qu'ils associent au P. Gratiien dans le châtement. Quels criminels! quel zèle! Après de si étranges beuves contre des personnes si respectables, n'est-il pas bien permis de craindre de l'aveuglement dans ce qui fut fait contre ce Pere?

* Il mourut avant que de partir.

(a) Hist. génér. des Carm. déch. Tome 2. ch. XI, XII, XXVII.

Mais comment le P. François de Sainte Marie prouve-t-il que l'Auteur (a), qui accuse les Carmes d'avoir injustement chassé de leur Réforme le P. Gratiien, est un téméraire, coupable d'évidente calomnie? Ceci mérite grande attention. Il assure qu'il peut parler de cette affaire très-pertinemment, non-seulement pour avoir très-particulièrement connu ce Pere, & pour avoir su toutes les raisons que ses défenseurs alleguoient en sa faveur; mais encore parce qu'il a remarqué dans les Livres des Actes des Chapitres, & des Définitoires Provinciaux de la Réforme, ce qui s'est traité sur ce sujet; & qu'il a oui les Juges qui ont porté Sentence contre lui. On ne pouvoit être plus à portée de connoître tous ses crimes. Hé bien! que nous apprend-t-il? C'est qu'il n'a pu trouver que le P. Gratiien ait commis d'offense mortelle; & que sans oser l'excuser de faute griève, il n'oseroit non plus l'en accuser. Qui n'en seroit surpris? Est-ce donc ainsi qu'il convainc de témérité cet Ecrivain? Mais quelle justice de sentencier, de dépouiller de l'habit de sa Profession, d'expulser ignominieusement de son Ordre, je ne dis pas, un très-grand homme, un Pere Gratiien, mais un simple Frere Lai, qui seroit innocent de faute mortelle, & qu'on n'oseroit même accuser de faute griève?

(b) La succession du saint Proph. Elie, &c. chap. 277.

L'aveu du P. Louis de Sainte Therese n'est pas moins important. Le soupçon qu'on eut, dit-il (b), que la Mere Anne de Jesus ne se seroit point déterminée, sans avoir pris le conseil du Pere Gratiien, à solliciter le Bref qu'elle obtint, joint à quelques mécontentemens que quelques Religieux avoient reçus de lui pour les corrections qu'il leur avoit fait en ses Visites, avec l'envie qui suit les grandes œuvres, fit qu'on éplucha les plus innocentes de ses actions & de ses paroles, & qu'on le jugea criminel en l'un & en l'autre. Le dépit & l'envie eurent donc bien de la part à ce Jugement. Le moien qu'il nous soit respectable?

(c) Hist. génér. des Carm. déch. L. 5. ch. XI.

Il doit l'être d'autant moins, que la plupart des griefs contre le P. Gratiien, lui avoient été objectés dès le tems de sainte Therese, comme on a eu lieu de l'observer dans plusieurs Lettres de ce Volume; & que néanmoins, loin qu'elle en ait changé de sentimens à son égard, elle ne cessa au contraire jusqu'à sa mort de le chérir comme son Pere, & de le respecter comme un Saint. Qui préférer, de cette admirable Fille, dont l'esprit & le jugement égalent sa grande sainteté; ou de ces Juges, dont on avoue que plusieurs étoient piqués de vengeance & de jalousie?

Peut être néanmoins que l'examen particulier des accusations nous défabusera de nos préventions en faveur de ce Pere. On dit (c) que pleinement convaincu qu'une des obligations des Carmes déchaussés étoit de travailler à la conversion des pécheurs & des Herétiques, il se répandit trop au-dehors, prêchant par tout, composant des Livres pour la correction des mœurs & pour la défense de la Religion, faisant des leçons publiques de l'Ecriture Sainte à Seville & à Alcalá; système qu'il introduisit parmi les Religieux, employant le P. Augustin des Rois à enseigner la Théologie à Grenade,

& donnant trop de liberté aux Confesseurs & Prédicateurs, jusqu'à tolérer qu'ils man-
geassent chez des Séculiers dans l'intention de les convertir. De-là bien des inconve-
niens : sorties fréquentes ; dispenses trop faciles des jeûnes de Règle, de l'abstinence
& du Chœur ; enfin affoiblissement sensible dans l'esprit de pénitence, de retraite &
d'Oraison. Tel fut le premier sujet de plainte contre lui ; & si nous ne sçavions que
l'envie y ajusta ses couleurs, je conviendrois qu'il y avoit de quoi alarmer ceux des
Peres de la Réforme dont le zèle étoit pur.

Mais aussi avoient-ils tant raison de lui soutenir que l'Etat des Carmes est purement
contemplatif, & qu'il n'est actif qu'accidentellement ? Il ne me convient point de
prononcer ; d'autant plus qu'à juger des moïens de part & d'autre par l'extrait qu'en
fait l'Historien, la question me paroît assez problematique : des deux côtés raisons
fort apparentes. Je dirai seulement que sainte Theresé, loin de désapprouver que les
Carmes de la Réforme s'adonnassent à la Prédication, étoit charmée quand ils y réus-
siffoient. Quelle joie au récit des talens & des succès apostoliques du Pere Gracien !
Quantité de ses Lettres en font foi. Quelle consolation après qu'elle eût entendu le
P. Antoine de la Mere de Dieu ! *Il nous a fait*, écrivoit-elle (a), *trois Sermons ravis-*
sans. . . Rien ne me donne plus de joie, que de trouver un tel talent dans les Religieux
de notre Réforme.

(a) Lett.
LX. de ce
Volume, p.
226.

Donnons néanmoins que l'opinion du P. Gracien ne fût pas la meilleure. Mais
puisqu'il n'avoit point maltraité les Peres qui ne pensoient pas comme lui, ne pou-
voient-ils pas, quoiqu'il ne pensât point comme eux, le laisser vivre ? A la bonne
heure que devenus les maîtres ils tinssent une conduite différente de la sienne ; ils au-
roient suivi leurs lumieres, & je n'aurois qu'à les en louer. Mais qu'ils aient déshono-
ré, qu'ils aient accablé un aussi grand homme, par haine pour un système de gouver-
nement, le moins bon peut-être, & point bon si l'on veut, mais qui au fond n'ait rien
de contraire à l'Evangile, & se trouvant appuyé de raisons au moins très-proba-
bles, pouvoit facilement être justifié par l'intention ; n'étoit-ce pas suivre un zèle
bien plus impetueux que sage & éclairé ?

Encore moins d'égards pour le second motif de ce zèle. Le P. Gracien étoit trop
doux, disoient-ils, trop indulgent, trop compatissant ; il lui en coutoit trop pour re-
prendre ; il ne reprenoit pas assez. Ne seroit-ce pas qu'ils étoient eux-mêmes trop
rigides ; qu'ils reprenoient trop souvent, trop rudement ? Car comme la simple fer-
meté paroît à la lâche condescendance être une dureté, la simple bonté est de même
une criminelle foiblesse aux yeux de la sévérité. N'hésitons pas à le dire : il est certain
que plusieurs de ces Peres donnoient dans l'excès de rigueur, & tout-à-fait incertain
que le P. Gracien donnât dans celui d'indulgence. Que sainte Theresé nous juge.

(b) Pag.
124. 176.
177. 178.
179. 200.
202. &c.

Comment parle-t-elle du P. Antoine de Jesus, l'un des censeurs du P. Gracien ?
Avec grande estime de sa vertu ; c'étoit un saint homme : mais elle en condamne
fortement (b) la sévérité. Comment s'explique-t-elle au sujet du P. Jean de Jesus,
autre adversaire de ce Pere ? Très-honorablement par rapport à sa grande piété, mais
avec (c) une forte d'indignation de la dureté de ses réglemens. Que disoit-elle tou-
chant le P. Nicolas Juge principal du P. Gracien ? Mille biens à certains égards,
sur-tout pour sa sainteté ; mais nul bien de son caractère, le blâmant & le jugeant
à craindre, ainsi qu'on l'a vu dans plusieurs Lettres ; & le traitant de *farouche* (d)
en lui écrivant à lui-même. Ainsi pensoit cette fille aussi prudente & éclairée,
qu'elle étoit sainte & remplie de zèle, au sujet des Peres à qui la douceur du P. Gra-
tien étoit si odieuse.

(c) Pag.
194. 195.
200. &c.
(d) Lett.
XCVII.

Quelle différence quand elle parle de lui ! Ouvrons le Livre de ses Fondations,
pour oublier ici cent traits épars dans ses Lettres, traits qui montrent si clairement
l'estime qu'elle faisoit (e) de sa douceur & de sa maniere de gouverner. Par une fa-
veur particuliere de Dieu, dit-elle (f), *sa conversation est si agréable, qu'on ne sçau-*
roit le voir sans l'aimer, ainsi qu'il l'est de toutes les personnes qu'il gouverne, parce
qu'encore que sa passion pour l'avancement des ames ne lui permette pas de dissimuler au-

(e) Voyez
p. 89. 117.
118. 121.
122. 201.
219. 221.
& en quan-
tité d'autres
endroits.
(f) Livre
des Fondat.
chap. 22.

cune faute, il reprend d'une maniere si douce, qu'on ne sçavoit s'en plaindre. Voit-on comme elle applaudit à cette douceur? Mais un Supérieur qui quoique très-doux, est pourtant si attentif & si ardent pour l'avancement des ames, qu'il ne leur passe aucune faute, est-il donc d'une indulgence à mériter des foudres?

Les filles pensoient des uns & des autres comme la mere. Tremblantes dans l'appréhension (a) d'avoir pour Supérieur quelqu'un de ces Peres durs & austeres, sainte Therese nous apprend (b) qu'elles furent au contraire transportées de joie à la nouvelle que le P. Gralien avoit été élu Provincial. Auroit-il tant plu à des filles d'une ferveur la plus admirable, s'il eût porté la douceur jusqu'à la foiblesse?

(a) Lett. L.
de ce Volume.

(b) Lett.
LXXXII.

(c) Page
295.

Que pensa en particulier l'illustre Mere Marie de Saint Joseph, lorsqu'après la mort de sa sainte Mere elle devint le témoin des malheurs du Pere Gralien; car elle en fut le témoin lorsqu'elle étoit à Lisbonne. On peut voir dans le Livre de la *Succession du saint Prophete Elie*, &c. chap. 277. les Lettres qu'elle écrivit à M. de Breigny, le 12. Avril 1587. & le 11. Février 1589. sur les premieres disgraces de ce Religieux respectable: à quoi si l'on veut ajouter plusieurs de ses maximes (c) que j'ai recueillies, maximes qui en faisant l'apologie de la douceur dans les Supérieurs, sont une censure des Supérieurs toujours prêts à punir; on verra qu'au jugement de cette sainte & sage Prieure, le P. Gralien n'avoit que la mesure de bonté qu'il faut avoir, & que plusieurs de ses adversaires étoient rigides jusqu'à un excès fort reprehensible.

Misere de l'homme! Ce Pere ne sçavoit pas corriger, nous dit-on; il lui en couloit trop pour reprendre; & c'est pour cette raison que de saints Religieux l'entreprennent, le sentencient, le chassent de l'Ordre: mais on nous dit aussi qu'il se joignit à eux des Religieux mécontents de lui pour les corrections qu'il leur avoit fait en ses Visites: c'est le P. Louis de Sainte Therese qui nous l'apprend. Le P. Gralien sçavoit donc reprendre; & s'il eût été tolerant, il auroit eu moins d'adversaires, il auroit triomphé. Mais qui ne seroit affligé de voir ainsi ce pauvre Pere victime tout à la fois de la vengeance & de la sainteté; frappé par les uns parce qu'il avoit puni, frappé par les autres sous prétexte qu'il n'avoit pas corrigé!

Il est vrai qu'on lui reprocha encore de s'accorder trop de dispenses à lui-même; & il nous seroit bien difficile de démêler s'il tomba effectivement dans ce défaut. Mais outre que l'expérience apprend que tels qui se scandalisent & murmurent de voir un de leurs Supérieurs prendre quelques soulagemens, en prendroient trois fois plus s'ils avoient la moitié de ses infirmités, ou de ses fatigues; il pouvoit bien n'être pas difficile à un Carme solitaire d'observer la Règle sans adoucissement: mais le moien qu'un homme, qui à la composition des Livres & aux fonctions pénibles de l'Apostolat, joignoit encore l'obligation de gouverner une Réforme naissante & traversée de toutes parts, de diriger des Fondations, de visiter divers Couvens de Religieux & de Religieuses, de dresser des Constitutions pour les uns & pour les autres, enfin de répondre à une multitude de Lettres, fournir à tant de travaux, & en même tems à tous les exercices, & à toutes les austérités de la Règle? C'étoit lui demander ce qui passoit ses forces, & par conséquent ce que Dieu ne demandoit pas.

Mais quand même le P. Gralien se seroit dans certains momens un peu trop écouté, falloit-il que des fautes venielles aux yeux de Dieu, fussent assez capitales à ceux des Carmes, pour-qu'ils le traitassent comme on auroit traité un homme coupable de grands crimes?

Du moins, dira-t-on, il fut inexcusable dans sa conduite envers le P. Nicolas. Car enfin, puisque son esprit de condescendance & de douceur n'ayant pu percer dans plusieurs des principaux Peres de la Réforme, infatigables de mortifications pour les autres, comme d'austérités pour eux-mêmes, ils avoient jugé à propos dans leur Chapitre, de lui donner pour compagnon & pour moniteur*, le Pere Nicolas, qui étoit tout imbibé de cet esprit, n'étoit-il pas obligé de boire ce calice? Cependant, pour se débarasser de ce Révérend Pere, il lui donna commission d'aller traiter à Rome quelques affaires importantes de l'Ordre; & ce dessein ayant échoué, il le fixa dans la Castille en qualité de Vicaire général.

* Qu'on me
passe ce terme: je n'en
trouve point
d'autre pour
en rendre le
sens.

Je l'avoue : cette conduite fut plus subtile que religieuse ; car l'autorité du Chapitre général étant supérieure à celle du Provincial, il étoit de l'ordre que le P. Gralien en suivit les dispositions malgré ses répugnances. Je parle ainsi en supposant qu'il n'ait eu que ces répugnances pour motif ; car nous pourrions bien en douter, puisque sainte Thérèse ne le crut pas (a).

(a) Pag.
410. 411.

Mais pour-qu'on puisse juger sagement de sa faute, qu'on se mette en sa place. N'étoit-il pas bien degoutant pour un homme qui avoit cent affaires dans la tête, doux & bon de caractère, d'avoir sans cesse à ses côtés un homme de grande vertu, de grand mérite, il est vrai, mais toujours grondant, toujours le front ridé ? Sainte Thérèse étoit assurément bien patiente, & de plus elle faisoit un cas très-grand du P. Nicolas. Cependant a-t-elle fait un voyage avec lui ? Elle avoue (b) qu'elle s'est bien ennuyée. Combien donc devoit s'ennuyer le P. Gralien d'avoir cette compagnie toute l'année ?

(b) Lett.
LXXXIV.

Encore, si l'on n'avoit usé à son égard que de la peine du talion : mais pour avoir tenté d'envoyer ce R. Pere à Rome avec une commission fort honorable, & pour l'avoir ensuite laissé en Castille afin d'y gouverner l'Ordre, le releguer lui dans le nouveau Monde, & puis le chasser avec le plus grand opprobre de son propre Corps : je ne scaurois ne pas le dire ; ce fut porter la justice jusqu'à l'iniquité.

Puérilité que cet autre motif de condamnation, qu'il avoit eu trop d'égards pour les révélations de quelques Carmelites. Ce n'est pas que je prétende le justifier, s'il a été coupable de cette foiblesse : je sçais combien il importe d'être circonspect en fait de révélations ; & que s'il y a du péril à en rejeter une véritable, ordinairement il y en a cent fois plus à en reverer une qui seroit fautive, & qu'en général la voie des révélations est pleine d'illusions fort à craindre. Mais sans compter que l'envie & la vengeance, qu'on convient avoir influé dans sa condamnation, purent fort bien lui prêter ce travers, sans compter que pour être trop credule, on n'est pas criminel à mériter d'être exterminé : le croiroit-on ? c'est par déférence à des visions qu'on sevit contre lui si cruellement. Le fait est curieux, mais il est certain ; car l'Historien de l'Ordre sentant bien que tout ce qu'il avoit pu ramasser des fautes du Pere Gralien, étoit incapable d'en justifier les Juges, allégué enfin pour preuve victorieuse des torts de ce Pere, & pour la raison déterminante de sa proscription, des visions d'une Sœur Catherine de Jesus, visions où au rapport de cette fille, sainte Thérèse la chargeoit de lui donner quelques avis, témoignant néanmoins conserver pour lui bien de la considération. Quelle misère ! Car, puisque ces Peres recevoient si dévotement les visions de la Sœur, que ne se contentoient-ils donc de donner au Pere Gralien des avis, en lui montrant du reste des sentimens d'estime & d'affection ? Falloit-il le perdre, quoique la Sainte continuât de l'estimer, précisément parce qu'elle souhaitoit qu'on l'avertît ? Mais le curieux est de les voir s'armer ainsi de visions, pour le châtier d'avoir cru à des révélations : qui ne s'étonneroit d'un tel ridicule en des gens de mérite ? Plus surprenant encore qu'ils n'aient pas senti que cette conduite les chargerait d'un tort bien plus grand que celui qu'ils lui reprochoient. Au moins, en supposant qu'il eût trop écouté des filles à révélations, il n'étoit résulté de sa faute que les inconveniens ordinaires de la credulité ; on ne l'accusa point d'avoir pris ces révélations pour motif & pour règle de ses décisions. Mais eux, c'est sur de prétendues visions qu'ils se déterminent à juger, à condamner, à deshonorer un homme illustre, un respectable Religieux, un Supérieur de la plus grande réputation & d'un rare mérite, en un mot un Pere Gralien leur bienfaiteur, & peu auparavant leur pere. Il n'est point d'excuse pour un si étrange procédé.

Sa conduite, en laissant aux Carmelites la liberté pour les Confessions, n'est pas de même inexcusable, quoique vivement improuvée de ses Juges. Car laissant à part la question qui excita autrefois entre les Carmes & les Carmelites de la Réforme une si vive querelle, qu'il soit du moins permis d'observer que les Constitutions dressées pour les Carmelites par sainte Thérèse, leur donnoient la même liberté que le P. Gralien leur

avoit conservée ; que les Carmelites en avoient joui pendant qu'elle avoit vécu ; enfin que ces Constitutions avoient été solennellement autorisées en 1581. dans le premier Chapitre général de la Réforme , & par les Peres qui le composoient , & par le Commissaire Apostolique qui y présidoit : ces trois faits sont certains. Or , sans examiner si quelques-uns de ces Peres eurent peu après raison de vouloir restreindre cette liberté , qu'on nous dise si ce fut un crime au P. Gralien de préférer ce que sainte Theresé avoit prescrit , ce qu'elle avoit fait observer , ce que l'autorité du Pape & du Chapitre général avoit confirmé , à ce que vouloient quelques vertueux Religieux , Réformateurs de la Réforme même. Je dis plus , c'est que chargé du dépôt des Constitutions en qualité de Provincial , il étoit obligé en conscience de conserver cette liberté , jusqu'à ce qu'une autorité pareille à celle qui l'avoit établie , l'eût détruite , ou resserrée : & ceci me paroît hors de doute. C'est donc pour avoir fait son devoir qu'on le condamna.

Mais , dit-le P. François de Sainte Marie , il refusa une pénitence médiocre que ses Supérieurs lui avoient imposée , après qu'ils l'eurent destitué de ses Emplois. Quelle fut-elle cette pénitence ? comment fit-il ce refus ? Tandis-qu'on ne nous expliquera ni l'un ni l'autre , l'accusation mérite-t-elle qu'on s'y arrête ?

Nul cas non plus du crime qu'on lui fit d'avoir approuvé que la Mere Anné de Jesus eût recours au Pape , pour en obtenir la confirmation des Constitutions dressées par sainte Theresé. Car , puisque la Mere Anne n'eut en ceci aucun tort , ainsi que je l'ai déjà prouvé (a) , comment le P. Gralien auroit-il été coupable ?

(a) Pag.
380. 381.

Concluons. Grand mérite , grande vertu dans quelques-uns des Juges du P. Gralien ; j'en conviens , & il y auroit de l'injustice à le méconnoître : mais qu'on avoue aussi que leur zèle fut amer , outré , impardonnable. Pour ses autres Juges qu'on nous dépeint comme animés par l'envie & par la vengeance , à quoi doivent servir leurs suffrages , sinon à les rendre eux-mêmes odieux ? Nul respect donc , nul égard pour la Sentence qui condamna le P. Gralien : mais vénération , mais amour pour ce Pere , dont les talens , les travaux , les succès , les vertus avoient été toujours admirables , & qui se montra également admirable jusqu'à sa mort.

(b) La succession du
saint Proph.
Elie , &c.
chap. 277.

Etonné de sa proscription , & de se voir dépouillé d'un Habit qu'il avoit tant chéri & honoré , loin d'éclater en plaintes & en invectives , il va demander (b) humblement au Nonce du Pape en Espagne , l'absolution des prétendues censures qu'il avoit , disoit-on , encourues ; mais comme le Nonce , son pouvoir étant limité , ne la lui donna que pour six mois , il se rend à Rome , où aux pieds de Sa Sainteté il demande cette grace illimitée , afin qu'en état par-là de célébrer les saints Mysteres , il pût passer dans une solitude le reste de ses jours. Le Pape , qui le connoissoit de réputation , l'ayant exhorté à poursuivre son entière justification , cet homme pacifique répond que les procès ne sont pas de son goût , & que pourvu-qu'il ne soit pas tenu pour excommunié , il souffrira ses humiliations patiemment. Cependant Sa Sainteté , après lui avoir donné *ad cautelam* l'absolution qu'il demandoit , voulant être instruite à fond de cette affaire , en commit l'examen au P. Alexandre Dominicain son Confesseur , & au Pere Tolet Jésuite son Prédicateur : mais comme la distance de Rome en Espagne où étoient ses Parties , entraînoit après soi bien des longueurs , il alla prêcher en Sicile , d'où revenant à Rome il fut pris le 10. Octobre 1593. par des Corsaires Turcs.

Ces Barbares l'ayant dépouillé le conduisirent dans l'Isle de Ventro auprès de Naples ; où avec un fer chaud ils lui graverent le signe de la Croix sous la plante des pieds , afin qu'il ne pût marcher sans fouler ce signe précieux de notre salut. Arrivé à Biserte , le Bacha de Tunis le croiant Archevêque , le prit pour son Esclave : on l'enchaîna ; on le met dans la prison où les Esclaves Chrétiens étoient renfermés , & où par ses Exhortations & par l'administration des Sacremens il prit grand soin de leur salut , eux ayant soin de sa nourriture.

Il se répand un bruit qu'il étoit Inquisiteur , & qu'il avoit fait brûler des Renegats. Emeute en conséquence la veille de Noël 1593. les Janissaires le demandent pour le

brûler vif; le Bacha permet d'informer du fait; & le Pere Gratien croiant subir le jour de la Fête ce supplice, fait sa confession générale à un Chanoine de Liparis captif dans la même prison, & dit la nuit les trois Messes de la solennité. Mais l'espérance de retirer trente mille écus pour sa rançon, aiant fait changer de dessein au Bacha, il assoupit l'émeute.

Elle ne tarda pas à se reveiller. Un Renegat Espagnol étant venu confesser son crime au P. Gratien, ce Pere lui ordonne de faire de nouveau profession publique de la Foi chrétienne, & de déclarer que méchamment il avoit embrassé les erreurs de Mahomet; ce que le Pénitent exécuta dans la Place publique auprès de la prison. Il n'en falloit pas tant pour mettre les Infidèles en fureur contre le Pénitent, & contre le Confesseur; ils condamnent l'un & l'autre à être brûlés tout-vifs: & c'est alors, dit le P. Louis de Sainte Theresé, qu'il s'apparut à la V. Mere Anne de Saint Barthelemi, comme elle le dit dans sa Vie, chap. 32. pag. 223. par ces paroles: « Le Pere Gratien étant en des travaux » & des afflictions, s'est apparu à moi deux ou trois fois vivant, & me montrait ses » peines. Depuis étant en Turquie, quand ils le voulurent martyriser on me fit voir le » feu qui lui étoit préparé, & comme ils voulurent le brûler: mais je vis que l'exécution fut empêchée, d'autant que quelques femmes Morefques intercederent pour lui: » ainsi on le laissa sans la Couronne du Martyre, ce dont il étoit fort affligé. » La peine du feu fut changée en force bastonnades, continue l'Historien; & on lui mit aux pieds d'autres fers si pesans, qu'il ne pouvoit marcher; si bien que les Chrétiens étoient contraints de le porter entre leurs bras sur son lit. Ainsi fut jugé digne par N. S. Jesus-Christ d'être un illustre Confesseur de son saint nom, celui qu'on avoit jugé indigne d'être Carme de la Reforme.

Le P. Louis de Sainte Theresé raconte ensuite, que le P. Gratien fut gratifié d'une vision pendant le supplice de la bastonnade; & que dans le même tems la V. Mere Isabelle de Saint Dominique, qui étoit à Sarragoffe, eut miraculeusement connoissance & du supplice & de la vision. Enfin, après deux ans d'esclavage, on l'en délivra moyennant treize cens écus d'or; & on le conduisit à Genes, d'où il alla à Rome, où se jetant aux pieds de Clement VIII. il en obtint l'Habit des Carmes de l'Observance, parmi lesquels il demeura jusqu'à sa mort, qui arriva à Bruxelles l'an 1614. toujours grand, toujours saint, toujours digne d'avoir eu l'estime, l'affection & la parfaite confiance de l'illustre Theresé.

Fin du second Volume des Lettres de sainte Theresé.



T A B L E

D E S M A T I E R E S.

A.

- A** *Bandon* à la volonté de Dieu, nécessaire à la perfection & pour éviter l'illusion, 62.
- Abstinence* trop forte est blâmable, 134.
- Acarie.* (Madame) Voyez *Sœur Marie de l'Incarnation.*
- Affaires du monde.* Sainte Theresse proteste que jamais elle ne s'en mêlera, 43.
- Afflictions*, marque qu'on est aimé de Dieu, 36. leur grande utilité, *la même* & 292. C'est la récompense des vertus, & l'avant-coureur des graces, 121. V. *Croix; Calomnie, Contradictions, Persecutions, Souffrances.*
- Agnès de Jesus* (la Mere) travaille utilement à Palence, 286. 287. La Sainte en fait les complimens à Madame d'Ahumade sa sœur, 293.
- Agnès Nieto.* Voyez *Nieto.*
- Aguiard* (Monsieur) Médecin de la Sainte : elle lui témoigne sa gratitude & sa confiance, 404. 405. 407.
- Ahumade* (Dom Augustin d') frere de la Sainte : elle est fâchée de le voir dans les affaires du Monde, & prie pour lui, 36. grand & heureux Général d'Armée, 137. refuse par le conseil de sa sainte Sœur deux Gouvernemens, 138. meurt assisté par sa Sœur déjà Bienheureuse, *la même.*
- Ahumade* (Dom Pierre d') frere de la Sainte, 136. 275. 292.
- Ahumade* (Jeanne d') Epouse de D. J. d'Ovallé, & fort pieuse, 44. sœur de sainte Theresse, qui l'avoit élevée & l'aimoit tendrement, 44. 74. La Sainte l'exhorte à la vertu, & s'excuse de lui rendre certains services, 41. 42. 43. travaille à lui procurer des secours de sa famille, 256. 257. lui fait des amitiés ; lui parle d'affaires, & lui donne des conseils, 291. 292. 293.
- Alcantara.* V. *Saint Pierre d'Alcantara.*
- Alderette* (le P. Jacques d') consulté sur la vocation de Madame de Quiroga, donne son avis, 317. 318. Eloge de ce Pere par la Sainte, 318.
- Alonso de Salinas.* (Dom) Voyez *Salinas.*
- Alonso Velasqué.* (Dom) Voyez *Velasqué.*
- Alvarez* (Dom Fadrique) de Tolède Duc d'Huesca, & puis Duc d'Alve. La Sainte le félicite sur la

- la grosseffe de la Duchesse, & se justifie sur son silence envers lui, 361. 362.
- Alvarez*, (le P. Rodrigue) 267. 271. Reconnoissance & confiance de la Sainte pour ce Pere, 336. 337.
- Alvarez*, (le P. Balthasar) Sainte Therese veut son conseil sur une affaire délicate, 75. espere le voir, & l'estime infiniment, 213. V. 243.
- Alvarez*, (M. Garcie) La Sainte le salue & le remercie, 79.
- Alve*, (le Duc d') Voyez Dom Fadrique *Alvarez*.
- Alve* (la Duchesse d') écrit à la Sainte, & lui fait un tendre reproche, 230. La Sainte s'en défend agréablement, 230. 231.
- Alve*, (Couvent d') La Sainte fait aux Sœurs un reproche qui leur est utile, 414. Elle y meurt un mois après, 415. Bonheur & ferveur de ce Couvent, 94. La Reine y fait bâtir une Eglise magnifique, 93.
- Ami*. J. C. est le seul véritable, 22. Zèle de sainte Therese pour la sanctification de ses amis, 263. Elle desiroit d'avoir pour amis ses Directeurs, & ceux à qui elle pouvoit être utile, 22. desiroit qu'on payât de retour son amitié, 218. 331. 332. pourquoi, 338. C'étoit un soulagement dans ses afflictions, 218. Il est doux d'en avoir qui prennent part à nos maux, 115. Il faut compter peu sur l'amitié des créatures, 409. 410.
- Amitié*. Voyez *Amis*. Amitiés particulieres sources de desordres, 369.
- Amiens*. Fondation du Couvent des Carmelites, 283. La célèbre Madame Acarie y prend l'Habit, la même.
- Amour* pur des faux Mystiques; amour pur bien réglé, 15.
- Andalousie*. La Sainte estimoit cette Province, 71. mais s'y plaisoit moins qu'en Castille, 70.
- Ange de Salazar*. Voyez *Salazar*.
- Angelique*, nom de chiffre que sainte Therese se donne dans ses Lettres au P. J. Gratién, 110. 208. 218.
- Anne des Anges* (la Mere) Prieure à Toledé, de grand mérite & fort chérie de sainte Therese, 233. 234. 240. 241. Fondatrice du Monastere de Cuerba, 243.
- Anne de Jesus* (la Mere) très-estimée de sainte Therese, 328. La Sainte lui écrit une Lettre de reprimande, 365. & les 7. pages suiv. On a voulu par foiblesse cacher que c'est à elle que s'adressoit la Lettre, 374. 375. 378. Précis de la Vie de cette Vénéralble Mere fondatrice des Carmelites en France & en Flandre, 374. & les onze suiv. Sa naissance & son éducation, 375. Elle prend l'Habit; circonstance remarquable de sa Profession, 376. Ses emplois, ses extases, ses vertus, sagesse de son gouvernement, miracle qu'elle opere, 376. 377. Eloge qu'en fait Ste Therese, honneurs qu'elle lui fait rendre, choix qu'elle en fait pour fonder un Couvent à Grenade, 377. Fautes que fit alors la M. Anne, 377. 378. Elle méritoit la correction qu'elle essuia, 378. Profit qu'elle en retira, 378. 379.

- Nouvelles marques d'estime que lui donne sa sainte Mere, 379. 400. Combien on la consideroit à Grenade, 379. Elle part pour fonder un Couvent à Madrid, & y fait des miracles, *la même*. Obtient à Rome la confirmation des Constitutions de sainte Therese, & s'oppose aux innovations du P. Nicolas, 380. Ce Pere la maltraite injustement à ce sujet, 381. Elle met le Corps de sa sainte Mere dans une Chasse précieuse; événement accompagné de merveilles, 381. 382. part pour la France en qualité de Prieure; son voiage; elle arrive à Paris; fonde des Couvens au Faubourg S. Jacques, à Pontoise, à Dijon, à Amiens, 383. 384. va dans les Pais-Bas, fonde un Couvent à Bruxelles, & y fait des choses admirables, 384. Sa dernière maladie, sa précieuse mort suivie de miracles; grands honneurs qu'on lui rend après sa mort, 384. 385.
- Anne de saint Barthelemi* (la Mere) fort attachée au Pere Jerôme Gratien, 316. d'abord Sœur du voile blanc, & compagne de sainte Therese, 415. part d'Espagne pour la France, 382. Obligée par les Supérieurs à être Sœur du Chœur, est la première Prieure à Pontoise, 383. Prieure ensuite du Couvent du Faubourg S. Jacques à Paris, d'où elle gouverne l'Ordre sous les trois Supérieurs, 384.
- Anne de saint Pierre* (la Mere) encore séculière passoit pour sainte, 41. La Sainte se recommande à ses prieres, 39. parle de cette Mere, 59. & en fait l'éloge, 226.
- Anne de saint Pierre*, de nom Anne Vastel, veuve de Dom M. de Gusman, se fait Carmelite; est Prieure; meurt très-sainement, 346. Une de ses filles se fait Carmelite, 346. 347.
- Antisco* (Madame d') rend des services aux Carmelites; reconnoissance de sainte Therese, 127.
- Antoine de Jesus* (le Pere) Prieur des Carmes Mitigés, premier Carme Déchauffé avec le B. H. Jean de la Croix, fort estimé du Roi Philippe II. 80. 81. La Sainte lui reproche agréablement son silence, 79. Ses succès dans la Prédication, 121. Sa rigueur; la Sainte la condamne, 124. Visiteur en l'absence du P. Gratien, 125. En l'honorant comme un Saint, elle ne le croit pas propre à gouverner, 176. 177. Elle le blâme d'empêcher les Religieuses de parler de leur Prieure absente, 178. prie le P. Gratien d'arrêter le zèle de ce Pere, qu'elle accuse de martyriser une Sainte, 179. Ce Pere est enfermé à Madrid par l'ordre du Nonce Segá, 186. 187. vouloit contre l'avis de la Sainte que les Carmes fussent nuds pieds sans sandales, 200. 202. opine pour un Etablissement, 223. 225. est porté pour être Définitéur général, 223. Elle espère qu'il sera bon Provincial, pourvu-qu'il ait le Pere Gratien pour Supérieur, 230. Pourquoi elle craignoit d'en être accompagnée dans un voiage, 252. 255. Desiré de plusieurs pour Provincial, 304. le P. Gratien lui est préféré, 307.

309. Il se reconcilie avec la Sainte, 410. Elle souhaite qu'on le depute, *la même*. V. 411. 413.

Antoine de la Mere de Dieu. (le P.)

La Sainte en loue le talent pour la Prédication, 226.

Application. La Sainte exhorte à en craindre l'excès, 219.

Avila. Grande vertu des Sœurs du Couvent de saint Joseph, 31.

Elles se relachent, 302. Sainte Therese s'y rend & y rétablit la ferveur, 306. 307. Elles l'élisent Prieure; leur joie à ce sujet, 325. 326.

Avila. (Couvent de l'Incarnation d') Sainte Therese y est chérie & respectée, 55. Ferveur qui y regnoit, 124. On l'y élit une seconde fois pour Prieure; contestation à ce sujet entre les PP. Mitigés & les Religieuses, 192. 193.

Avila. (le Pere Jean d') Voyez *Jean*.

Aumônes. Sainte Therese n'aimoit pas à en recevoir de ceux qui avoient des dettes, 192. Elle en exige des Postulantes, lorsque les Couvens sont pauvres, 46.

Austerités, l'excès en est condamné de Dieu, 134. Sainte Therese les défend aux personnes actuellement malades, 150. n'en veut point de trop fortes dans sa Reforme 200. penche à desirer que ses Religieux soient chauffés; s'afflige de ce qu'ils étoient trop mal nourris, *la même*; indulgente pour les austerités corporelles, 201.

Ayala (le Docteur) écrit à la Sainte, 280.

B.

B *Agatelles.* Sainte Therese en avoit un extrême éloignement, 19. & en éloignoit ses Religieuses, 369.

Bagnés (le Pere Dominique) Dominicain, Directeur de sainte Therese, veut que les Memoires qu'elle a faits de sa Vie, ne soient vus que de quelques sçavans, 31. 32. 33. Il atteste que c'est malgré elle qu'ils devinrent publics, 33. On le commet avec sainte Therese pour une affaire difficile, 56. Elle lui en renvoie l'examen, 57. Lettre qu'elle lui écrit, 65. 66. 67. lui rend compte des fautes qu'elle a faites, & le félicite du succès de ses Prédications, 65. desire d'être auprès de lui, & s'en dit indigne, 66. Professeur à Valladolid, 68. Elle lui donne une Relation de sa Vie, 110. Il est fait Prieur, 279. Elle le consulte sur l'état de son Ame, 298.

Balthasar de Jesus (le Pere) Carme mitigé, grand Prédicateur, embrasse la Reforme; y est Prieur, donne dans les pénitences indifférentes; Visiteur apostolique, 197. substitue à sa Commission le P. J. Gratiem, 98. 197. desire que sainte Therese établisse un Couvent à Grenade, 196. 198.

Barthelemi d'Aguilar (le Pere) Dominicain: la Sainte en fait un grand éloge, 126.

Barthelemi de sainte Anne (le Pere) Carme déchauffé, d'abord frere Lai, ensuite Choriste, deux fois Provincial; homme d'un grand

H h h ij

mérite, 205. Sainte Therese en parle avec estime, 204.
Beatrix de la Conception (Sœur) vient d'Espagne en France avec la M. Anne de Jesus, 382. & l'accompagne à la Fondation de Bruxelles, 384.
Berule (M. de... ensuite Cardinal) va en Espagne demander des Carmelites, & en amene en France, 282. est l'un de leurs trois Superieurs, 383. accompagne à Dijon la M. Anne de Jesus, *la même.*
Biens de ce Monde alliés avec l'amour de Dieu, mais y font un grand obstacle, 45. Vanité de ces biens, 46. Dégouts qui y sont attachés, 259. Sainte Therese ne les néglige pourtant pas, *la même.* Bien particulier doit ceder au bien commun, 239.
Blâme. La crainte du blâme n'est pas mauvaise, si l'intention est droite, 128.
Breauté, (Madame de) Veuve, l'une des premières Carmelites de France, prend l'habit au premier Couvent, & fonde celui de Pontoise, 383.
Bretigny (Mr. de) va en Espagne demander des Carmelites, en amene en France, accompagne la M. Anne de Jesus à Dijon, 382. 383.
Burgos. Quantité de filles y demandent d'être Carmelites; la Sainte y desire un Etablissement, 115. 339. 340. L'Archevêque lui permet de le faire, 286. 341. La Ville le lui permet aussi, 341. Elle y va, & y adore un Crucifix miraculeux, avant que de s'enfermer, 251. Combien elle

eut à souffrir dans ce voiage, 355. Oppositions à cet Etablissement, 353. Des Demoiselles sollicitent d'y entrer, 354.

C.

C *Calomnieux, Calomnies.* Modele à suivre lorsqu'on est calomnié, 158. 159. Il faut prier pour les calomnieux, 189. Sainte Therese les aimoit à proportion qu'ils la calomnioient davantage, 23. Le mépris des calomnies est souvent le meilleur parti, 131.
Cantiques. Les Carmelites se delassoient à en faire, & sainte Therese l'approuvoit fort, 127. 128. 335. Elle permet d'en communiquer les meilleurs à des amis, 128. Celles d'Avila en font de joie de l'avoir pour Prieure, 326. Elle demande à voir ceux des Sœurs de Seville, 335.
Carillo, (Monsieur) 159.
Carmelites établies pour aider de leurs prieres les Prédicateurs, 121. Leur perfection, 122. 123. Sans les maladies leurs Couvens feroient des Paradis, 182. Elles doivent converser peu avec des hommes, même avec leurs Confesseurs, 222. Ne les faire changer de Monastere que pour le bien de l'Ordre, 241. Assouhaier que leurs Couvens aient une belle vue & un grand Jardin, 238. 245. Comment doivent être les Confessionnaires, V. *Confessionnaires*; les Grilles, V. *Grilles*; les Fenêtres, V. *Fenêtres.* Elles ont trop à souffrir dans les petites Communautés, 290. La Sainte leur in-

terdit avec force l'usage ordinaire de la viande, 302. défend qu'en cas même d'indisposition elles gardent dans leurs Cellules rien à manger; c'est à l'Infirmière à d'y pourvoir, *la même.* desiré pour prévenir les scrupules, que leurs loix soient claires, 304. défend de recevoir des Religieuses d'un autre Ordre, 311. blâme qu'elles voient de nouvelles mariées, 321. veut qu'on les entretienne dans une joie spirituelle, 335. Il est important, non qu'il y en ait beaucoup, mais que toutes soient fort obéissantes, 367. 370. qu'elles soient fortement attachées à Dieu, & à lui seul, 369. crucifiées, sans volonté, sans bagatelle, courageuses, *la même.* Quelle doit être leur obéissance dans les maladies, 390. Excellens avis pour leur conduite, 402. Leur établissement en France & en Flandre, 382. 383. 384. Pourquoi & depuis quand elles ne font pas leurs vœux dans l'Eglise, 376. Sans l'Oraison ce ne sont point des Carmelites, 402. A quelles vertus on reconnoît celles qui le sont véritablement, *la même.* Voyez *Cantiques, Cloître, Confesseurs, Confessionnaires, Fenêtres, Filles, Grilles, Melancolie &c. Parloir, Prieure, Sosprieure, Supérieur, Religieuses.*

Carmes dechauffés. Sainte Therese n'approuve pas qu'ils servent de Vicaires, 95. desiré qu'ils paroissent dans les Villes comme gens de l'autre Monde, 96. se réjouit quand ils réussissent dans la

Prédication; ne veut point qu'ils soient nuds pieds sans sandales; penche à souhaiter qu'ils soient chaussés; est blessée qu'étant déchaussés ils aillent à cheval, 200. exhorte, là où il n'y a point d'études, à les faire travailler des mains pendant la récréation, 201. défend qu'ils voient les Carmelites, 334.

Casa-Monté (Mr. de) ami de la Sainte, 256. lui mande une bonne nouvelle pour la Reforme, 284. 363. Elle lui en apprend la séparation d'avec les PP. Mitigés, 363. Services qu'il lui avoit rendus, & reconnoissance qu'elle a pour lui, 364.

Casilde de Padille (Mademoiselle) noble & puissante héritière, se fait Carmelite, 68. 69. fort chérie & estimée de sainte Therese, 66. 109. 217. fait Profession avec une grande joie, 69. 109. 112. Pourquoi on avoit eu recours à Rome pour sa Profession, 112.

Castille. Sainte Therese s'y plaisoit plus que dans l'Andalousie, 70.

Castro (Dom Pedro de) Chanoine d'Avila, puis Evêque de Segovie, saint, sçavant, charitable, 263. 264. Affection & estime de sainte Therese pour lui, 263. 327. Elle le remercie d'un Sermon, & s'informe s'il n'en est pas incommodé, 264. Raisons de croire qu'il a été son Confesseur, raisons d'en douter, 265. ami des Jesuites & des Carmelites, 327. La Sainte le soupçonne d'être curieux de l'entendre en Confession, *la même.* Elle lui écrit au sujet d'un refus qu'il avoit fait, 345. 346.

- Catherine de Jesus* (la Sœur) Fondatrice du Couvent de Veas, est guérie miraculeusement par la M. Anne de Jesus, 376. 377.
- Cepede* (Dom Laurent de) frere de sainte Therese, l'aide d'une somme considerable pour les Monasteres, 44. Elle se plait avec lui dans ses voïages, 78. Grand ami de la M. Marie de saint Joseph, 79. 149. Excellens avis que la Sainte lui donne pour l'education de sa famille, 90. 91. 92. 133. & les 6. suivantes. Son mérite & sa sainteté, 93. 119. 128. Elle le prie de faire du bien à un de leurs parens, 136. Il fait un legs en faveur des Carmelites d'Avila, 257. Sa précieuse mort, & son éloge par sa sainte Sœur, 272. 273. On dit qu'elle eut revelation de sa gloire, 275. 276.
- Cepede* (Dom Laurent de) neveu de la Sainte, 258. Elle lui mande la mort de Monsieur son Pere, le console, lui donne de saints avis, 272. 273. 275. lui apprend que sa sœur Therese est Carmelite; que Dom François son frere est marié, 273. 274. Date de cette Lettre, 276. Il se marie & a un riche Emploi, 334.
- Cepede* (Dom François de) neveu de la Sainte, postule pour être Carme déch. & se marie, 257. 260. 270. avec une fille de grande qualité, 274. Son mérite, & celui de son Epouse, 274. 292. La Sainte le blâme d'aimer trop la retraite & la priere, 335.
- Charité*. Juger favorablement des fautes du prochain, éviter d'y penser, considerer les vertus, 8.
- En combattant les mauvais sentimens tâcher d'en excuser les défenseurs, 248.
- Chateau de l'Ame*, Livre de sainte Therese, qu'elle ne communiqueoit qu'avec grande précaution, 337.
- Chemin de Perfection*, Livre de sainte Therese qu'elle estime le plus, 159. 231. Par quel motif elle paroît s'y complaire, 161. 162. Eloge qu'un grand homme fait de ce Livre, 232.
- Cilice*. Sainte Therese en envoie un à Monsieur son frere; tems & maniere de s'en servir, 133. 134. Elle en envoie un aussi à sa nièce, 135.
- Cloître*. Sainte Therese veut que ses Filles soient ensevelies dans le Cloître, 143. 146.
- Clôture*. Les portes du Couvent dans l'Eglise doivent être murées, 335. Les Religieuses ne doivent point aller dans leurs Eglises, 335. 336. 371.
- Concorde*. Sainte Therese y exhorte ses Filles, & menace celles qui la troubleroient, 156.
- Confessions*. Sainte Therese condamne celles qui durent long-tems, 329.
- Confesseurs*. Ils n'ont pas droit en cas d'absence d'en substituer à leur place, 107. C'est le Confesseur ordinaire qui doit assister les Carmelites à la mort; pour quoi, 143. Sainte Therese s'en prend au Confesseur, des fautes des Religieuses contre leur Supérieure, 155. 156. 178. Elle paroît exiger que de tems en tems on se confesse à un Confesseur extraordinaire, 156. Le

- Confesseur ne doit pas être facile à écouter les plaintes , 157. Elle en blâme les longs & fréquens entretiens avec les Religieuses , 329. Excellens avis au sujet des Confesseurs , 401. 402. Il vaut mieux consulter les sçavans quoique peu dévots , que ceux qui ne sont que pieux , 107.
- Confessionnaires*, comment ils doivent être chez les Carmelites , 320.
- Confiance*. On ne doit point la mettre dans les hommes , 219. 220. 261.
- Communautés*. Il y a trop à souffrir dans les petites , 290.
- Communions*. Sainte Therese veut qu'on se recrée les jours même de Communion , 195.
- Compliment*. Voyez *Lettres*.
- Consolation des faveurs de Dieu*. Sainte Therese s'accuse d'y être trop sensible , 22.
- Constitutions*. Sainte Therese desire que les siennes soient imprimées , 307. qu'elles soient claires , 304. déclare qu'il est très-dangereux d'en violer une seule , 336. En quel sens elle dit que de les violer par coutume c'est un péché mortel , 338.
- Contradictions*, bonne marque, 389. Sainte Therese craignoit pour toute entreprise non contredire , 285.
- Converses* (Sœurs) ne sont pas destinées à tant de perfection que les Sœurs du Chœur , 149. Se contenter pour elles de la perfection de leur Etat , *la même*. Une fille d'illustre naissance se fait Sœur Conversé par humilité , 350.
- Courage dans le service de Dieu* ; sainte Therese l'aimoit beaucoup , 6. Il n'empêche pas toujours la Nature de succomber , 182. Dieu assiste puissamment ceux qui en ont pour sa gloire , 6. Sans obéissance & sans humilité le courage est dangereux , 370.
- Crainte des jugemens de Dieu*. Garder sa loi par ce motif c'est se conduire bien ; la garder par desir de la récompense c'est faire mieux , 121.
- Créatures*. Il faut s'y fier bien peu , 22.
- Croix*. Son soutien est le seul véritable , 22. Point de salut si on ne la porte , 182. Il n'est pas nécessaire d'en demander à Dieu , *la même*.
- Croix*, (le P. Jean de la) V. *Jean Cuevas* (le P. Jean de la) Dominicain, Commissaire apostolique pour la Reforme du Carmel , 262. fait la séparation des Carmes Reformés & Mitigés , 306. paroît blâmer le Pere J. Gracien sur un point , en l'exaltant sur le reste , 410.

D.

- D***Emon*. Il glisse quelquefois des illusions au milieu des dons de Dieu , 12. 35. inspire à ceux qu'il veut tromper , de garder le secret , 18.
- Désintéressement*, Voyez *Dot*.
- Dias* (Mr.) vertueux Prêtre postule chez les Carmes déchauffés , & la Sainte penche à l'y admettre , 314. 315.
- Dieu*. Ne desirer que sa gloire , 100. Grand bonheur de cet état , 201. ne rien craindre pour la procu-

rer, 196. Sa vigilance sur les personnes ainsi disposées, 42.
 43. Tout-puissant sur les cœurs, 61. liberal envers ceux qui le servent, 66. Il veut que nous nous aidions pour répondre à ses graces, 281. Ne s'embarraffer de rien pourvu-qu'on ait son cœur, 190. ne craindre que lui, 192. De son amour infini pour les ames naissent des effets incomprehensibles, 34.
Dijon. Fondation du Couvent, 383.
Directeurs. Voyez *Confesseurs*.
Discipline. Sainte Therese marque à M. son frere le tems & la maniere de la prendre, 134. Ce n'est pas à se fraper bien fortement que consiste la perfection, *la même*. Elle en envoie une à sa nièce Therese, 135. Elle attribue bien de l'efficace à cette austerité pratiquée par une Sœur, 229.
Disgraces de cette vie sont des rêveries, 8.
Dortoir. Ordre de la Sainte pourqu'il y ait une lampe allumée, 321.
Dot. Sainte Therese en exige dans les Couvens pauvres, 46. Le grand mérite peut en servir, 76. Les Postulantes bien riches faisoient peur à la Sainte, 215. Son désintéressement lorsque l'état du Temporel permettoit de recevoir des filles pour rien, 253. Les Novices pauvres lui étoient les plus cheres, *la même*.
Du-Val (le Docteur André) l'un des trois premiers Supérieurs des Carmelites en France, 383.

E.

E *Au benite.* Estime qu'en faisoit sainte Therese, 136. 138.
Eau de fleurs d'orange. Sainte Therese en ufoit dans ses maux de cœur, 146. en demande à une de ses Prieures, 166. & en reçoit, 181.
Ebulie (Princesse d') femme du Prince Ruy Gomès, établit des Carmelites à Pastrane, 39. y prend leur habit, & non leurs mœurs, 66. 69. quitte le Couvent, & y retient les Religieuses comme captives, 67. se brouille aussi avec les Carm. déchauffés, *la même*. Elle avoit voulu allier des airs de distinction avec l'humilité du Cloître, 69. Les Religieuses abandonnent ce Couvent par ordre de leur sainte Mere, 67. 69.
Eleonore (Madame) fort estimée de sainte Therese, 321. prend l'habit à Sorie, & va à la fondation de Pampelune, 322. Lettre tendre que la Sainte lui écrit, 390. 391.
Elvire (Madame) femme de D. C. de Véamonté: la Sainte ne veut pas que ses filles la voient avec son faste, 321.
Esclaves. Sainte Therese permet d'en recevoir deux pour Sœurs Converses, & pourquoi, 149. 151. 152.
Espagne. Coutume qui s'y observe par rapport aux noms des enfans, & aux titres des femmes, 44. 45.
Exemple. Utilité du bon exemple, 233.

F.

F *Adrique Alvarez.* Voyez *Alvarez.*
Fauxbourg S. Jacques à Paris (Couvent des Carmelites du) premier de l'Ordre en France; sa fondation, 383.
Fautes. Elles donnent de l'expérience, 238. La défiance de soi-même les prévient, *la même.* Il est bon de faire connoître celles des Saints, 375. La sainteté ne consiste pas à n'en pas commettre, mais à s'en relever, 378.
Fenêtres sur le Jardin chez les Carmelites doivent être garnies de barreaux, 320.
Fernandez (le P. Pierre) Dominicain, Visiteur apostolique des Carmes en Espagne, 54. Son éloge par sainte Theresé, *la même.* Il la commet pour une affaire délicate, *la même.* lui ordonne d'être Prieure, & l'envoie pour régler une affaire, 59. Elle le reconnoît pour l'un des plus grands Bienfaiteurs de l'Ordre, 224. Il est nommé par le Pape pour séparer les Carmes Reformés d'avec les Mitigés; il meurt, 262.
Filles. La fermeté d'ame est rare parmi elles, 111. Dangereux d'en occuper un grand nombre ensemble aux mêmes fonctions, 57. Difficile qu'elles se fassent Religieuses malgré leurs parens, 61. Pour les fléchir il faut qu'elles s'adressent à Dieu, *la même.* Celles de qualité bien exposées dans le Monde, 66. Leur exemple est utile quand elles se con-

facrent à Dieu; il faut les admettre malgré les persécutions, *la même.* Il suffit de bien punir une fille mutine pour intimider & corriger toutes les autres, 124. Le changement de Monastere est préjudiciable aux Religieuses, 241. Il n'en faut faire que pour le bien de l'Ordre, la raison de santé n'est pas suffisante, *la même.* Sainte Theresé ne veut ni des filles melancoliques, 85. 87. 153. ni des filles inquietes ou scrupuleuses, 326. Esprit de femme selon la Sainte, 412. Se défier de filles mêmes saintes, lorsqu'elles ont quelque vif desir, 414. Les filles sont en quelques choses les seules propres à gouverner des filles, 395.

Foix (Madame de) Abbesse de Xaintes reçoit honorablement les Carmelites Espagnoles, 382. Madame de Foix sa Coadjutrice & sa nièce fonde pour elles un Couvent à Xaintes, 382. 383.
Fondations. Sainte Theresé ne veut point qu'on se charge aisément de fondations de Messes, 110. Deux ou trois Religieuses suffisent pour une nouvelle fondation de Couvent, 123. Prendre pour cela les meilleurs sujets, 344.

François de la Conception (le Pere) très-estimé de sainte Theresé, 31. Elle est fort touchée de sa mort, 226. Il meurt en odeur de sainteté, 227. Précis de sa Vie, 228.

G.

G *Aitant.* (Dom Antoine) Sa conversion & sa vertu; services qu'il rend à sainte Theresé;

- il l'accompagne dans un voiage, 63. 64. Elle lui écrit, 61. 62. 63. 64. l'appelle son fils, 64. propose qu'on le charge de conclure une Fondation, 123. Il avoit transigé pour une autre, *la même.*
- Gaieté spirituelle.* Sainte Therese veut qu'on y entretienne ses filles, 335.
- Galeman* (M. Jacques) Curé d'Aumale & Docteur, va en Espagne demander des Carmelites, & en amene en France, 382. L'un de leurs trois premiers Supérieurs, donne l'habit aux trois premieres Novices du premier Couvent, 383.
- Galien.* (Mr.) La Sainte le remercie de ses bons offices, 59.
- Garcia* (le Pere) rend de grands services à la Sainte : elle en montre sa reconnoissance, 334.
- Gaultier* (Mr.) Avocat général au Grand Conseil, va en Espagne par ordre du Roi pour en amener des Carmelites, & en amene, 382. Il traduit en françois la Vie de la M. Anne de Jesus, 375.
- Générosité.* C'est un devoir de la moderer, 193.
- Gloire propre.* N'y point penser ; c'est à Dieu d'en prendre soin, s'il le veut, 100.
- Gonsalo* (le Pere) Jesuite, un des Directeurs de sainte Therese, 170. Elle se plaint à lui d'un faux soupçon du Provincial des Jesuites, 167. 168. 169. Elle insinue que c'est sa faute, 169. Il lui envoie les excuses du P. Provincial, 171.
- Gouvernement,* LXVIII. Maximes admirables pour le gouvernement des Religieuses, 395. & les 7. pag. suiv.
- Graces extraordinaires* viennent de Dieu si l'humilité, l'obéissance, la paix de l'ame en sont les suites, 17. On doit en remercier Dieu, en profiter, mais ne point s'y arrêter, 165. L'illusion y est à craindre, 26. 37.
- Gratien de la Mere de Dieu.* (le P. Jérôme) Sa naissance, ses études, sa vertu, ses talens, ses prédications, 97. Son zèle pour les Carmes déchaussés ; il en embrasse l'Etat ; est nommé Visiteur apostolique ; fait un Etablissement à Seville ; voit sainte Therese à Veas ; l'admire & en est admiré, 98. La Sainte en fait l'éloge au Roi, & le demande pour Provincial, 82. Son attachement & sa confiance pour lui, 88. 89. 100. 104. 108. 110. 113. 115. 117. 120. 121. 124. 189. 196. 208. 218. 219. 220. 231. 243. 245. 249. 253. 261. 266. 288. 289. 313. 314. 315. 316. 336. 354. 408. 409. 411. 414. Estime qu'elle faisoit de ses talens, de son mérite, de son gouvernement, 89. 117. 118. 121. 122. 219. 221. 261. 266. 267. 269. 278. 289. 308. 315. 316. Combien elle respectoit sa sainteté, 82. 111. 121. 266. 278.
- Elle l'exhorte à la défiance de lui-même, 100. Les Carmes mitigés se soumettent à sa Visite, 94. La Sainte désapprouve un mystere qu'il leur avoit fait, 95. Elle a de la peine qu'il n'ait point de Conseil auprès de lui, 114. Calomnié à Seville il est glo-

rieusement justifié, 116. 158. 159. Un de ses freres & trois de ses sœurs embrassent la Reforme du Carmel, 125. Les Carmelites de Valladolid fâchées qu'il n'ait pas donné l'habit à l'une, 172. Appellé à Madrid par le Nonce Segá, on l'enferme par son ordre chez les PP. Mitigés, 186. 187. La Sainte est enchantée de ce qu'il n'aime pas l'excessive rigueur de quelques PP. Reformés, 201. Il souhaite de nouvelles persécutions, elle l'en détourne, pourquoi, 208. 209. Elle veut que comme utile à la gloire de Dieu, il modere son travail, 219. 243. se réjouit de ce qu'il va goûter le fruit de ses travaux, *la même.*

M. de Mendosa Evêque de Palence & Madame de Mendosa le consideroient beaucoup, 216. La Sainte desiroit son amitié, 218. Zèle de toutes les Carmelites pour lui, 229. 234. Elle paroît craindre qu'on n'ait pour lui de la mauvaise volonté, 230. desire extrêmement qu'il fasse un voiage avec elle, 255. Il le fait, 256. Il la reprenoit de ses plus legeres imperfections, 279. 282. Il est élu Provincial, elle & ses filles en sont comblées de joie, 307. 309. Elle est bien aise qu'il ait auprès de lui le P. Nicolas, 309. l'exhorte à s'en servir dans une affaire de chicane, 315. Il est blâmé par le P. J. de la Cuevas de ce qu'il ne se fert pas de ce Pere, 410. La Sainte l'excuse, *la même.* Accusé auprès d'elle d'éloigner de lui les gens de mérite, elle ne le croit pas, 411.

Après la mort de la Sainte on s'éleve contre lui, on l'exile dans les Indes, mais il est retenu en Portugal, 416. Il y est Vifiteur des Carmes mitigés avec leur applaudissement, 417. Ses Confreres le chassent ignominieusement de la Reforme, *la même.* Iniquité du Jugement porté contre lui, 417. 418. 419. 420. 421. 422. Suite de sa belle & sainte vie, 422. 423.

Grenade. La Sainte demande à la M. Marie de saint Joseph de ses meilleurs Sujets pour cette fondation, 344. Forte & admirable Lettre qu'elle écrit à la Prieure & aux Sœurs de ce Couvent, 365. & les 7. pag. suiv.

Grilles du Parloir, du Chœur, des Confessionnaux, comment doivent être faites chez les Carmelites, 319. 320. 322. La Prieure doit en garder les clefs, 320. Défenses très-fortes de parler grilles ouvertes, sinon à certaines personnes, 320. 321.

Grottes. (Prieur des) V. Pantoja.

Guiomar d'Ulloa (Madame) conseille à sainte Therese de consulter S. Pierre d'Alcantara, 14.

Guiomar Pardo & Tavera. (Madame) Son illustre extraction, 37.

La Sainte lui écrit une Lettre d'amitié & d'instruction, 36. 37.

Son zèle pour cette Dame, 245.

Gusman. (Madame de) V. Anne de S. Pierre.

Gutteriez (le P. Jean de) Dominicain, Prédicateur du Roi, Directeur de Madame de Mendosa, approuve les Livres de sainte Therese, 282. 283.

H.

H Elene de Jesus. V. Madame de Quivoga.

Henri IV. Roi de France envoie en Espagne son Avocat général au Grand Conseil, & M. de Berule, demander des Carmelites, 382.

Hérésies. Affliction qu'elles causoient à sainte Theresé, 8.

Honneur. Combien ceux qu'on rendoit à la Sainte, lui étoient à charge, 216. Voyez *Point-d'honneur.*

Hormanet (Monseigneur) Nonce en Espagne donne commission au Pere J. Gratién de visiter les Carmes mitigés, 98. La Sainte est fort inquiète de la maladie de ce Seigneur, 110. craint qu'il ne soit plus Nonce, prie pour lui, 111. le regarde comme donné de Dieu pour protéger la Réforme, 113. Il meurt sans biens de fortune, mais très-riche en vertus, 112.

Humain. Dès-qu'il y avoit de l'humain dans les desseins de sainte Ther. Dieu les renversoit, 255.

Humilité. Il n'est point contre l'humilité de parler des graces qu'on a reçues, 7. 161. 162. Bonne marque quand elle accompagne les graces extraordinaires, 17. nécessaire à la sainteté, 130.

I.

J Ean d'Avila. (le Venerable Pere) Sainte Theresé l'appelle le saint homme, 31. Il en examine la Vie, & en approuve

les états, 32. Lettre qu'il écrit à la Sainte, 33. 34. 35. Il l'exhorte à continuer dans sa voie, mais avec crainte & humilité, 35. Excellentes Régles dont il se sert pour juger de son état, 33. 34. 35.

Jean de la Croix. (Saint) La sagesse, la pénitence, la grande sainteté de ce Pere, selon sainte Theresé, 38. 39. 40. 242. Il est l'un des deux premiers Religieux de la Réforme, 187. remède à des pénitences indiscrettes, 197. auroit pourtant souhaité contre l'avis de la Sainte, que les Carmes fussent nus pieds sans sandales, 202. Gouverne un College, 197. Sous sa conduite les Carmelites de Veas font les plus grands progrès, 377. La Sainte lui donnoit le nom de Seneque, & lui desiré une longue vie, 242. Elle lui apprend que le P. Gratién est Visiteur, 248. Elle sollicite pour qu'on le retire de l'Andalousie, 308. & lui fait faire des complimens, 415. Il blâme une demarche brusque du P. Nicolas Vicaire général, 380. Celui-ci le fait releguer dans les Indes, 381. Le P. Jean avant que de partir meurt en saint; sa Beatification, 381.

Jean de Jesus Rocca. (le Pere) Voyez *Rocca.*

Jérôme Gratién de la Mere de Dieu. (le Pere) Voyez *Gratién.*

Jesuites. Sainte Theresé en consulte plusieurs sur l'état de son ame, 298.

Jeûne. Sainte Theresé veut qu'il soit modéré, 134.

Illusions du démon. V. *Démon.* Les

Visions sujettes à l'illusion, 34.
Il y a de l'illusion, lorsqu'il n'y
a pas d'abandon à Dieu, 62.

Indifférence des faux Mystiques, 15.

Infirmes. Voyez *Prieure*.

Infirmerie. Deux Sœurs ne doivent
pas sans nécessité y être ensem-
ble auprès d'une malade, 329.

Infirmités. Dans les infirmités on
doit retrancher ou moderer les
austerités, 3. Voyez *Austerités*.

Injures. Sainte Theresé les oubloit,
& veut qu'on les oublie; solides
raisons qu'elle en donne, 261.

Intérêt particulier doit céder au bien
commun, 239.

Inutilités. Sainte Theresé ne pou-
voit les souffrir, 19. en éloigne
ses filles, 369.

Joyeuse (la Maréchale de) envoie
en Espagne demander des Car-
melites, 382.

Isabelle (l'Infante) fonde un Cou-
vent à Bruxelles, & y fait venir
la M. Anne de Jesus, avec des
Carmelites de France, 384. as-
siste avec grand respect aux ob-
seques de cette Venerable Mere,
385.

Isabelle de S. Paul (la Mere) vient
d'Espagne en France avec la M.
Anne de Jesus, 382. Première
Souprieure & Maitresse des No-
vices à Pontoise, 383. y est
Prieure, & fonde ensuite le
Couvent de Louvain, 384.

Isabelle des Anges (la Mere) vient
d'Espagne en France avec la M.
Anne de Jesus, 382. Prieure à
Dijon, ensuite à Amiens, 383.
associée à la M. Anne de saint
Barthelemi, pour la direction
de l'Ordre, 384.

Isabelle (Sœur) sœur du P. J. Gra-

tien, 124. 125. prend l'habit à
Toledo; est élevée par la Sainte;
vit & meurt en sainte Religieu-
se, 125.

Julien d'Avila. (le Pere) La Sainte
propose de le charger d'une Pro-
curation, 123. Il lui écrit, 203.

L.

L *Acerda*. (Mad. de) Ste Theresé
l'aime, la respecte, lui écrit,
30. lui avoit confié le Livre de sa
Vie, 30. 32. Cette Dame a fon-
dé le Couvent de Malagon, 31.
32. Son illustre naissance, 32.
Le grand Inquisiteur lui déclare
qu'il approuve les Memoires de
la Sainte, 135. Zele de la Sainte
pour elle, 30. 37. Elle en envoie
une Lettre à la Mere Marie de
saint Joseph, 141. Cette Mere
lui adresse des Lettres, 152. La
Sainté est conseillée d'en em-
ploier le crédit, 199. en parle,
204. 247. & la fait assurer de
ses respects, 349.

Lacheté à entreprendre ce qui est
du service de Dieu, est digne
de pitié, 6. Voyez *Carmelites*.

Lampe. Elle doit être toujours allu-
mée la nuit dans le Dortoir, 321.

Larmes. Sainte Theresé en avoit le
don plus dans ses commence-
mens que dans ses progrès, 6.

Lecture. Le tems étoit toujours trop
court à sainte Theresé pour lire
& pour prier, 4. Elle aimoit
beaucoup la lecture; mais qui se
changeoit d'abord en Oraison,
la même.

Leonor de saint Bernard (la Mere)
vient d'Espagne en France avec
la M. Anne de Jesus, 382.

Lettres, principale fatigue de sainte Theresé, 73. Leur importunité, 91. 331. Elle veut que celles de compliment soient peu en usage parmi les Religieuses, 236. Difficulté de traduire les Lettres de la Sainte, *Préf.* vij. viij. Beauté de ces Lettres, xxij. xxiv. xxv. xxvj. xxvij.

Longueville (la Princesse de) s'emploie pour faire venir en France des Carmelites d'Espagne, 382. A leur arrivée à Paris elle les conduit à S. Denys & à Montmartre, 383. Elle les conduit de nouveau à S. Denys lorsqu'elles allerent à Pontoise, *la même.*

Lutheriens. Sainte Theresé n'auroit pas craint de disputer contre eux tous, tant sa foi étoit ferme, 24.

M.

M *Adrid.* Sainte Theresé desiroit fort y faire un Etablissement, 249. 253. 256. 284. 334. 341. 364. 386. 387. On le lui accorde, 390. Elle meurt auparavant, 387. La M. Anne de Jesus y fonde un Couvent, 379.

Malades, maladies. Sainte Theresé affligée & pleine de sollicitude dans les maladies des ses filles, *V. Prioure.* Tout est facile avec la santé, tout est penible avec la maladie, 154. 290. La Sainte veut que ses filles fassent les remedes nécessaires, 333. tous ceux que l'obéissance reglera, 390. & qu'on en ait un très-grand soin, *la même.* On ne peut guéres dans la maladie faire l'Oraison, 133. Alors il faut retrancher les austerités, 150.

Malagon (Couvent de) fondé par Madame de Lacerda, 31. 32. Sainteté & réputation de ce Couvent, 31.

Mancio, Docteur très-éclairé, consulté sur les états de sainte Theresé, 26.

Manger. La nécessité de manger grande peine pour sainte Theresé, 4. 23. *V. Jeûne.* Jamais les Carmelites ne doivent avoir rien à manger dans leurs Cellules, 302. La Sainte veut qu'on mange raisonnablement, 134.

Manrique (Dom Louis) Aumônier du Roi, desirant voir la Sainte, lui fait ordonner d'aller à Salamanque, 217. Elle le reconnoît pour un des principaux Bienfaiteurs de la Reforme, 224. Il decouvre un secret au P. Ant. de Jesus, 223. & apprend une bonne nouvelle au Pere J. Gracien, 262.

Manzo. (Dom Pedro) La Sainte le salue, 404. Il fut son Confesseur à Burgos, & ensuite Evêque, 405. 407.

Marian. (le P. Ambroise) Sa naissance, sa science, ses talens, commissions honorables dont on le charge, Chevalier de Malte; sert dans les Armées; se fait Hermite; voit sainte Theresé; se fait Carme déchauffé; habile dans les Mathematiques, 187. La Sainte lui reproche agréablement son silence, 79. lui trouve du génie & de l'agrément, 99. mais trop de confiance en lui-même, 100. fait tenir par lui ses Lettres au P. Gracien, 120. desire qu'il ait une entrevue avec ce Pere, 173. lui écrit & lui

- donne des conseils, 185. 186. Il est renfermé à Madrid par l'ordre du Nonce Segá, 187. Les Jésuites ont besoin de lui, 189.
- Maridias.* Personne éminente en sainteté ; sainte Thérèse se recommande à ses prières, 39. 41.
- Marie-Baptiste* (la Mere) nièce de la Sainte, & Prieure. La Sainte lui donne quelques avis de perfection, 215. 216. 217. lui reproche qu'elle ruine sa santé, 260. qu'elle est trop sensible, 261. la rassure & lui donne des avis sur des tentations qu'elle éprouvoit, 262.
- Marie de l'Incarnation.* (Sœur) Madame Acarie, fille & femme de Maîtres des Comptes à Paris, fait agir pour avoir des Carmelites d'Espagne, & fait construire le Couvent du Fauxbourg S. Jacques, 382. contribue à la fondation de ceux de Pontoise, d'Amiens & de Rouen, 383. Ses trois filles se font Carmelites, & sont Prieures dans l'Ordre, 384. Elle se fait Sœur du Voile blanc à Amiens, 383. est transférée dans celui de Pontoise ; sa sainte vie ; sa précieuse mort ; ses miracles ; grands honneurs qu'on lui rend après sa mort, 384.
- Marie de l'Incarnation,* (la Mere) cousine de sainte Thérèse, & Prieure de Salamanque, 214. Le P. Ange de Salazar ordonne à la Sainte d'aller la voir, 212. 213. Zèle de la Sainte pour la perfection de cette cousine, 213.
- Marie de saint Joseph.* (la Mere) Lieux de sa naissance & de sa Profession, 77. Prieure à Seville : sainte Thérèse lui écrit XXVI. Lettres de ce Volume, pleines de la plus tendre amitié. Fort aimée du frere de la Sainte, 79. 149. & de sa nièce Thérèse, 76. 86. 183. 333. La Sainte approuve son Oraison, 139. 140. en loue la générosité & la charité, 140. 146. 239. la reconnoît habile & discrète, 183. Déposée par les ennemis de la Reforme, elle est honorablement rétablie, 211. 212. Zèle des Carmelites pour elle, 236. La Sainte veut en être aimée par retour, 331. 332. pourquoi, 338. Elle lui demande du secours pour le Couvent de S. Joseph d'Avila, 334. lui demande ses dispositions intérieures, 335. demande deux de ses meilleurs Sujets pour Grenade, 344. Souffrances & patience de cette Mere & de ses filles, 368. Elle fonde un Couvent à Lisbonne, 395. Soixante-huit Avis ou Maximes admirables qu'elle donne pour le gouvernement des Religieuses, 395. & les 7. pages suiv. Elle gémit sur l'injustice avec laquelle on traite le P. Jérôme Gratien, 420.
- Marie de saint Joseph,* sœur du P. J. Gratien, prend l'habit de Carmelite, 172. 174. fait Profession ; est Prieure, & meurt saintement, 174.
- Marie de Medecis* (la Reine) fait construire à Pontoise un superbe mausolée pour la Sœur Marie de l'Incarnation, 384.
- Maupeou* (la Mere de) apprend l'Espagnol, Préf. viij. ix. sa vocation à l'Etat de Carmelite, &

- les vertus dans cet Etat, xix. xx.
 Elle traduit ce second Volume
 des Lettres de la Sainte, x. xj.
 xxj. Beauté de cette Traduction,
 xj. xvij. xxj. Son Avertissement,
 xxix. Est Prieure à S. Denys, &
 à Pont-Audemer; meurt à saint
 Denys, xxj. Pourquoi cette Tra-
 duction n'a pas paru dans le
 tems, xvij. xvijj.
Maures. Ils conservent précieuse-
 ment une Lettre de la Sainte,
 comme une Relique, 205.
Medine (le Pere) l'un des Direc-
 teurs de la Sainte, 231. Elle le
 consulte sur l'état de son ame,
 298.
Meditation. Souvent sainte The-
 rese ne pouvoit la faire, saisie
 d'un soudain recueillement, 1.
 6. L'Oraison peut être bonne,
 quoiqu'on ne puisse méditer, 63.
Melancolie. Les fautes qu'elle oc-
 casionne plus dignes de pitié que
 de blâme, 135.
Melancoliques. Sainte Therese ne
 veut point de filles melancoli-
 ques, & les regarde comme
 dangereuses, 85. 87. 153.
Mendosa (Dom Alvaro de) Evê-
 que de Palence. La Sainte le fé-
 licite d'avoir marié sa nièce; le
 remercie de ses aumônes; lui
 donne quelques avis, 191. 192.
 193. Il étoit ami du P. J. Gra-
 tien, & avoit obtenu qu'elle vînt
 à Valladolid, 216. Elle lui étoit
 fort attachée, 277. en donne
 des nouvelles à Mad. de Men-
 dosa sa sœur, 287. raconte les
 services qu'elle en a reçus, 285.
 286. lui rend grâces d'un autre
 grand service, fait des vœux
 pour lui, & se réjouit de ce qu'il
 assemble un Synode, 358. 359.
Mendosa. (Madame de) La Sainte
 s'afflige de sa maladie, & prie
 pour elle; l'aimoit tendrement,
 216. Cette Dame consideroit
 beaucoup le P. J. Gratiën, *la*
même. La Sainte la remercie,
 277. & le lui recommande, 278.
 prend part à tout ce qui la re-
 garde, la loue, l'exhorte, & ba-
 dine respectueusement & agréa-
 blement avec elle, 277. & les
 5. pages suiv. Vertus & illustre
 extraction de cette Dame, 279.
 Date des deux Lettres que la
 Sainte lui écrivit, 280. 283. Elle
 fonde à Valladolid un Couvent
 de Carmelites, 279.
Monde. Néant & folie que tout ce
 qui y est estimé, 8. Ses disgrâces
 sont des rêveries, *la même.*
Montmartre. (Abbaye de) Les Car-
 melites Espagnoles vont y faire
 leur priere à leur arrivée en
 France, 383.
Morts. La Sainte demande aux Re-
 ligieux pour ses filles après leur
 mort, les mêmes prieres qu'elles
 font pour les Religieux défunts,
 303. Suffrages de l'Ordre, 339.

N.

Nicolas de Jesus Maria. (le P.)
 La Sainte le salue, 119. & se
 réjouit de ce qu'il est entré dans la
 Reforme, 140. Son illustre nais-
 sance, ses études; prend les SS.
 Ordres; entendu dans les affai-
 res; voit la Sainte; embrasse la
 Reforme; y rend de grands ser-
 vices, 141. Elle le fait consulter
 sur une affaire temporelle, 144.
 Il lui écrit; elle desire lui par-
 ler,

ler, 210. 220. Elle le trouve simple quelquefois jusqu'à l'excès, 223. lui donne des avis qu'il reçoit bien, 229. n'ose se confier en lui dans une affaire, *la même*. paroît en craindre les dispositions à l'égard du P. Gratien, 230. se loue d'un de ses entretiens, 244. désapprouve qu'il voulût engager le P. Gratien à certains voyages, 252. 253. 328. lui reproche de murmurer à tort, & de donner des raisons guindées, 286. ne veut pas qu'on lui adresse certain argent, 289. trouve une de ses idées plaisante & peu raisonnable, 250. Il est désiré de quelques-uns pour Provincial, 305. Le P. Antoine de Jesus a plus de suffrages, & le Pere Gratien est préféré à tous deux, 307. La Sainte s'ennuie d'un voyage qu'elle fait avec lui, 313. remercie pourtant le Pere Gratien de le lui avoir donné pour l'accompagner, 315. blâme un projet d'achat qu'il vanter, 337. le recommande aux prieres comme un homme fort utile, 338. excuse le P. Gratien de l'avoir éloigné d'auprès de lui, 356. se blâme de gemir perpétuellement, & d'être farouche, 356. 357.

Il étoit assistant du Pere Gratien, & Vicaire Provincial, 357. part pour Rome, *la même*; écrit de Genes à la Sainte, 394. Elle souhaite qu'il soit auprès du Pere Gratien, 410. Provincial après lui, puis Vicaire général, par un zèle amer il maltraite S. Jean de la Croix, 380. 381. la V. Mere Anne de Jesus, & autres saintes

Carmelites, 381. le P. J. Gratien, 416. 417. Il meurt, 381.

Nieto. (Madame Agnès) La Sainte l'aime, l'exhorte & la remercie, 45. 46. 47. la console, & lui attribue bien de la vertu, 206. 207.

Nonce. V. *Hormanet & Sega*.

Novices. N'en point admettre de treize ans, 164. de melancoliques, 85. 87. 153. d'inquietes ou scrupuleuses, 326. qui aient du travers ou du foible dans l'esprit, 164. de grand mouvement, 328. Congedier celles qui commencent mal, 124. Ne les charger d'emplois qu'avec précaution, 407. La Profession fait finir leurs tentations, 76.

O.

O *Béissance*. Ne se conduire que par elle dans le choix du plus parfait, 5. 12. Se croire en mauvais état si l'on se conduit par une autre route, *la même*. Craindre de rien faire contre l'obéissance, 110. Sans elle le courage est dangereux, 370. Elle n'ôte pas l'héroïsme, *la même*. Les graces de N. S. portoient toujours sainte Theresé à l'obéissance, 12. Si les Religieuses savent bien obéir, elles ont fait tout leur devoir; si elles y manquent, elles se perdent, 402. *Obsession*. Sainte Theresé permet, mais avec précaution, de faire communier une fille obsédée, 155.

Olivarez (Comte Duc d') premier Ministre du Roi d'Espagne; la Sainte lui avoit écrit, 87.

Oraison. Elle préjudicie quelque-

fois à la santé, 133. Sainte Therese ne pouvoit souvent la faire quand elle étoit malade, *la même*. Elle souhaite que Monsieur son frere y ait des secheresses, & se réjouit de ce qu'il en a, 135. Soutenues avec courage elles sont très-avantageuses; la soumission est le meilleur fruit de l'Oraison, *la même*. La Sainte défend à ses Filles d'écrire leurs Oraisons, 164. 165. veut qu'elles fassent peu de cas de ce qu'elles y voient, ou y entendent, *la même*. L'Oraison dissipe le trouble, 21. peut tout, 39. 61. 62. 122. peut être bonne, quoiqu'on ne puisse méditer, 63. Former des desirs que Dieu soit aimé, c'est faire bien l'Oraison, *la même*. Sans l'Oraison les devoirs du Cloître sont impraticables, 402. L'Oraison fait discerner les filles de sainte Therese, *la même*. Voyez *Prieres*.

Ordonnez (le Pere) Jesuite. Sainte Therese lui écrit sur un College de Filles, 55. & les 4. suiv.

Orosifisa de Mendosa & Castilla, (Mademoiselle) épouse de Dom François de Cepede neveu de la Sainte; sa qualité, son mérite, 274. 292.

Ortis (Monsieur) Fondateur du Couvent de Toledé, est salué par la Sainte, 48. Elle lui écrit trois Lettres pleines d'affection & de reconnoissance, 50. 52. 70. quoiqu'il en usât mal avec elle, 52. 54. 55. 71.

Offonne (la Duchesse d') écrit à la Sainte pour lui recommander une Postulante, 280.

Ovallé (Dom Jean d') beaufriere

de sainte Therese, 44. Elle en est mécontente, 42. 73. sollicite son frere en sa faveur, 136. lui fait des amitiés, 293. lui demande la fille, 341. 342.

P.

P *Adille*. (de) V. *Castide*.
Paix. V. *Concorde*.

Paix de l'ame après des graces extraordinaires, bonne marque, 15. 17.

Palence. La Sainte y va faire un Etablissement, 269. se loue infiniment de l'Evêque, des Habitans & du Couvent, 285. 286. 289. 292. 303. 308.

Pantoja (Dom de) Prieur des Grottes Chartreuse de Seville, appelé par la Sainte son saint Prieur, 79. 80. 182. 236. rend de grands services aux Carmelites de Seville, 80. Elle se réjouit de ce qu'il est guéri, 108. desire lui communiquer le Livre de sa Vie, 140. lui fait faire ses complimens, 166. 182. 271. s'afflige d'une chute qu'il a faite, pleine de respect & de reconnoissance pour lui, 235. 236. fait prier le P. J. Gralien d'aller le voir, 267.

Parens. La Sainte desire ardemment n'avoir rien à démêler avec ses parens, 335. craignoit leurs visites, 289.

Parloir. Personne, pas même le Supérieur, ne doit y manger chez les Carmelites, 100. 102. 104. 117. 118. Comment doivent être la grille & le chaffis du Parloir, 319.

Paroles intérieures & extérieures ont trompé bien du monde, cel-

- les-ci sur-tout, 33. Moïen de connoître si elles viennent de Dieu, 34.
- Pastrane.* (Couvent de) V. *Ebulic.*
- Paul.* Nom de chiffre que sainte Therese donne au P. J. Gratien dans plusieurs Lettres, 111. 188. 196. 208. 218. 222. 231.
- Péchés publics & particuliers.* Les publics affligeoient extrêmement sainte Therese: pour les particuliers, elle évitoit d'y penser, 8.
- Pedro de Castro.* (Dom) V. *Castro.*
- Pedro Manso.* (Dom) V. *Manso.*
- Pegna.* (le Licencié) La Sainte lui écrit sur le refus qu'elle fait d'admettre l'illustre Madame de Quiroga, 317. 318. 324. lui donne des nouvelles de cette Dame enfin Carmelite, 348. lui parle de l'Etablissement qu'elle fait, & de celui qu'elle desire à Madrid, 348. 349. Nouvelle instance pour Madrid, 386. 387.
- Pénitences.* Voyez *Austerités, Discipline, Cilice, Abstinence, Sommeil.*
- Peralta,* (Mr. de) 159. La Sainte lui demande un service, & lui marque sa reconnoissance, 189.
- Perfection.* On n'y avance point sans qu'il en coute, 182. Sainte Therese pressoit beaucoup d'y travailler, 154. 201.
- Persecutions* grand moïen de perfection, 335. Voyez *Afflictions, Souffrances, Calomnies, Contradictions.*
- Philippe II.* (le Roi) favorise la Reforme de la Sainte, 80. Elle lui fait trois demandes, 81. 82. 83. Il les lui accorde, 84. Permission de faire deux Etablissements, 82. 83. Combien elle s'intéressoit pour lui, 111. pere & protecteur de la Reforme, 112. la défend contre le Nonce Segar & contre les PP. Mitigés, 145. donne au Nonce quatre Assistans pour les affaires de l'Ordre, 211. fait la depense du premier Chapitre général de la Reforme, 364.
- Pierre d'Alcantara.* (Saint) Sainte Therese lui développe son ame dans une Lettre, 1. page jusqu'à la 13. Il la confesse, la tranquillise, tranquillise de même ses Directeurs, 14. Il fait un Ecrit en sa faveur, 16. Rapport entier de cet Ecrit, 17. 18. 19. Depuis ce tems-là il la respecte, & elle a la plus respectueuse confiance en lui, 16. Il lui apparôit glorieux après sa mort, & elle fait son éloge, 17.
- Pierre des Anges* (le Pere) Prieur, & Deputé à Rome pour les intérêts de la Reforme, 101.
- Point-d'honneur* à la mort pour ne pas voir ses ennemis, condamné par le P. J. Gratien & par sainte Therese, 247. Réflexion très-sage de la Sainte à ce sujet, 248. Ce point-d'honneur blâmable de même pendant la vie, 250. 251.
- Pontoise.* Fondation du Couvent, & sa premiere Prieure, 383. La célèbre Sœur Marie de l'Incarnation y meurt en odeur de sainteté, & son corps y repose dans un riche Mausolée, 384.
- Postulantes.* La Sainte n'en veut point admettre sans les connoître, 182. 224. & qu'elles ne soient bien instruites de la maniere de vie des Carmelites, 281. Voyez *Novices.*

- Prieres.* Efficace des bonnes prieres, 122. Confiance de la Sainte dans celles d'une Sœur au jour de sa Profession, 85. Combien les Religieuses ferventes sont utiles par leurs prieres à leurs Supérieurs, 123. 124. V. *Oraison.* *Prieres pour les Morts.* Voyez *Morts.*
- Prieure* sage & vigilante nécessaire aux Religieuses, 123. ses dangers, & ses obligations, 123. 130. Sainte Theresè en soutient une fortement, quoique peu capable, 177. 178. 180. Elle reprend vivement les Sœurs qui s'en plaignoient, 155. 156. Dieu éclaire les Prieures pour bien conduire leurs Religieuses, 165. La sainteté ne suffit pas pour bien gouverner, 177. Nulle Prieure, pour méritante qu'elle soit, ne plaît à toutes; il ne faut pas s'en embarasser, 241. Les Prieures qui ne songent au bien que de leur Maison, sont blâmables, 252. Obligation pour elles d'avoir soin des biens du Monastere, 259. La Sainte approuve & desire qu'elles donnent pour le bien de l'Ordre, 239. 250. 255. Elle veut qu'elles tâchent de n'être en rien blâmées de leurs filles, 267. Excellentes Maximes pour bien gouverner, 395. & les 7. suiv. V. *Supérieur.* Exemples de tendresse & de sollicitude pour leurs filles que sainte Theresè donne aux Prieures, 75. 79. 86. 104. 106. 118. 119. 128. 130. 131. 154. 165. 166. 259. 269. 270. 290. 321. 332. 392. 403. 404. 405. 406. Exemples qu'elle leur donne aussi de ten-
- dresser pour les malades, 79. 89. 90. 103. 104. 118. 124. 127. 142. 144. 145. 146. 147. 148. 150. 152. 214. 233. 269. 392. 403. 404.
- Princesse d'Ebulie.* Voyez *Ebulie.*
- Procès.* Sainte Theresè ordonne de les éviter, 85.
- Profession* (la) fait finir toutes les tentations des Novices, 76. Confiance de la Sainte dans les prieres d'une Sœur au jour de sa Profession, 85.
- Prudence.* Combien sainte Theresè exhorte les personnes vertueuses à en avoir dans les affaires, 43. 111. 237.

Q.

- Quietude*, (Oraison de) 2. 4.
- Quiroga* (le Cardinal de) Archevêque de Toledè & grand Inquisiteur, approuve les Memoires que la Sainte avoit faits de sa Vie, 161. Elle s'excuse d'en admettre la nièce Madame de Quiroga parmi ses filles, 317. 318. 319. 324. lui en fait donner des nouvelles après-qu'elle l'eût admise, 348. tâche d'en obtenir la permission de faire un Etablissement à Madrid, 323. 324. 349.
- Quiroga.* (Madame Helene de) Sa fille veut être Carmelite, 58. Illustre naissance de cette Dame; elle & sa fille sont Carmelites, Prieures, très-saintes Religieuses, 60. 101. La Sainte l'avoit long-tems refusée, voulant qu'elle eût soin de ses enfans, 317. 318. 324. Elle en fait l'éloge, ainsi que l'Historien de l'Ordre, 350.

R.

R *Amirez* (Dom Alonso) Fondateur du Couvent de Tolede ; la Sainte lui écrit avec affection & reconnoissance, 47. 48. 49. lui fait faire ses complimens, 50. 51. 53. 70. dit qu'elle l'aime tendrement en notre Seigneur, 70.

Recompense. N'attendre point des hommes sa récompense, 261. n'en vouloir que dans l'éternité, 7.

Récréations. On peut en prendre les jours de Communion, 195. Sainte Therese veut qu'on en procure à ses filles dans leur Couvent, & qu'elles en prennent, 400.

Religieuses. Sainte Therese n'approuve pas qu'elles changent d'Ordre, même par desir de perfection, 311. Avis admirables pour-qu'elles soient contentes dans tout Ordre, & dans toute Maison, 312. Elle veut que lorsqu'elles voient, ce soit commodément & décevement, 368. 389. V. *Carmelites*.

Repos. Ne point demander du repos sur la Terre, 7. 8.

Revelations. A quelle marque on connoît celles de Dieu, 10. 11.

Ribera (le Pere) Jesuite, a écrit la Vie de sainte Therese, 26.

Rocca. (le Pere Jean de Jesus) Sa patrie, Curé, Docteur, se fait Carme déchaussé, 98. prêche avec succès, 97. Prieur & Deputé à Rome, 101. 197. Sa rigueur condamnée par sainte Therese, 194. 195. 200. Elle lui

souhaite dans ses persécutions le soutien de Dieu, 204. Il parle avec succès au Nonce Sega, 212. La Sainte l'envoie à Rome pour l'interêt de la Reforme, 240. Il y obtient la séparation des Carmes Reformés d'avec les Mitigés, 287. Elle lui écrit sur diverses affaires, 283. & les 4. suiv. V. aussi p. 411.

Rubeo (le Pere) Général de tous les Carmes. La Sainte l'appelle un très-saint homme, & desire sa conservation, 48. Il se casse la jambe ; affliction de la Sainte à ce sujet, 80. Surpris par des calomnies, il lui retire ses pouvoirs, & veut soumettre les Carmes Reformés aux Mitigés, 175. Elle prie pour ceux qui l'ont indisposé contre elle, 189. 190.

S.

S *Acrifice*. Etre prêt à tout pour prouver à Dieu son amour, 25.

Sacristie. Tour dans la Sacristie, & qu'il y ait un bon Sacristain, 336.

Sega (le Nonce) succède à Monsieur Hormanet, & se déclare contre la Reforme de sainte Therese, 145. 160. 161. 175. revoque les pouvoirs donnés par son prédécesseur au Pere J. Grattien ; soumet aux Carmes Mitigés les Reformés ; en fait enfermer les principaux, 186. 187. Le Roi lui donne quatre Docteurs pour adjoints dans les affaires de l'Ordre, 211. Il revient de ses préjugés, favorise la Reforme, & lui fait donner un Provincial, 212. 240.

- Saintes.* (Couvent de) V. *Xaintes.*
Saint Denys, Abbaye. Les Carmelites Espagnoles y vont faire leurs dévotions, en arrivant en France, & en allant à Pontoise, 382. 383.
Saint Denys. (Couvent des Carmelites de) Une Religieuse y traduit le second Volume des Lettres de la Sainte, *Préf.* viij. & *suiv.* Voyez 373.
Saint-Paul (Comtesse de) sollicite l'Etablissement des Carmelites à Amiens, 383.
Saincteté ne consiste pas dans les visions, mais dans la pratique des vertus, 35.
Salamanque, (Couvent des Carmelites à) 49. 50. 59. 137. 212. 214. 216. 217. 219. 220. 221. 223. 229. 293. 305. 413. 414. L'un des voïages de la Sainte à ce Couvent, est inconnu à tous ses Historiens, 217.
Salazar (le P. Ange de) Carme mitigé, grand homme de bien, ami de la Sainte, gouverne la Reforme par l'ordre du Nonce Segá, & la protege, 211. 212. commande à la Sainte de faire un voïage, 212. 213. & desire qu'elle fasse un Etablissement à Arene, 224. Reconnoissance de la Sainte à son égard, *la même.*
Salazar (le P. Gaspard de) Jesuite, premier Confesseur que la Sainte ait eu parmi les Jesuites; veut être Carme déchauffé, elle l'en dissuade, 170.
Salcedo (Dom François de) fort estimé de la Sainte, & son ami, 40. Elle en parle, 136. Lettre agréable qu'elle lui écrit, 38. 39.
Salinas, (Dom Alonfo de) Cha-
noine de Palence; la Sainte l'affure de son estime, & lui demande un service, 339. 340. Il le lui rend, 341.
Santeuil (Mr. de) envoyé au Pape, en obtient la Bulle pour l'établissement des Carmelites en France, 382.
Sçavans. Combien sainte Therese desire qu'ils soient saints, 23. Un Saint sçavant est très-utile, 24.
Sebastien (Dom) Roi de Portugal, tué dans une bataille contre les Maures, 190. Eloge que sainte Therese en fait, regrets qu'elle a de sa mort, 188. Notre-Seigneur l'assura, dit-on, du salut de ce Prince, 191.
Secheresses soutenues avec courage font très-avantageuses, 135. Sainte Therese en desiroit à ses amis, *la même.*
Secura (le P. Antoine de) Recollet, Confesseur de la Sainte; elle lui écrit, 203. 204. Cette Lettre est conservée précieusement par les Maures, 205. Il fonde à Madrid un Couvent de la Reforme, *la même.*
Serano (le Licencié) fait une réponse que sainte Therese envoie au P. J. Gratién, 247.
Sermons. Sainte Therese en demande de Copiste pour un de ses amis, 183. 184. ne blâme point qu'on prêche des Sermons d'autrui, 184.
Severité blâmable dans les Supérieurs, 194. 195. 397. 398.
Seville. (Couvent de) Pauvreté qu'y souffrent sainte Therese & ses Filles, 74. La M. Marie de saint Joseph, tendre amie de la Sainte, y est Prieure, 75. Cette

- Mere & ses filles y sont persécutées, 108. 116. Le P. Nicolas en écrit beaucoup de bien à la Sainte, 210.
- Silence.* Sainte Therese le faisoit toujours observer hors la récréation, 335.
- Sommeil.* Sainte Therese veut qu'on y donne un tems suffisant, 134.
- Souffrances.* Marques qu'on est aimé de Dieu; leur utilité, 36. 149. 292. Leur nécessité & bonheur d'en avoir, 114. 148. Sainte Therese en desiroit pour satisfaire à Dieu, 63. envoit le sort des personnes qui avoient à souffrir pour lui, 106. Il n'est point nécessaire de demander des souffrances, 182. Dieu ne manque pas d'en donner aux personnes de courage, 150. à celles qu'il aime spécialement, 182. C'est un pain délicieux, la nourriture la plus solide, 209. Voyez *Afflictions, Calomnies, Contradictions, Croix, Persécutions.*
- Soumission* (la) est le meilleur fruit de l'Oraison, 135. Soumission & abandon à Dieu pour vivre ou mourir, & en toutes choses, 149. 169. 173. 209. 229. 231. 248.
- Soupreiure.* Ses fonctions: il faut que la Prieure la fasse respecter, 237.
- Suarez* (le P. Jean) Provincial des Jesuites. La Sainte se plaint amèrement d'un soupçon qu'il avoit formé, 167. 168. 169. Son respect & son attachement pour lui, 168. 170. Elle s'excuse de faire ce qu'il desiroit, *la même.* Il fait satisfaction à la Sainte de son soupçon, 170. 171. Explication de cette affaire, *la même.* Ce Pere lui écrit, & examine des Postulantes, 278.
- Suffrages* de l'Ordre pour les Morts, 330.
- Supérieurs.* Dangers & devoirs de leur Charge, 123. 130. Fussent-ils peu capables, on doit les respecter, 154. 155. 156. 177. 178. 180. Dieu les éclaire, 165. 213. La severité en eux est blâmable, 194. 195. 397. 398. On connoit mieux leur vertu, quand ils ne sont plus en Charge, 233. Ils ne plaisent jamais à tous, 241. Ils doivent, pour bien gouverner, oublier souvent leurs miseres, 356. Utilité & motif de cette conduite, 357. Soixante-huit avis pour le gouvernement des Religieuses, 395. & les 7. pag. suiv.

T.

T*Entations.* Dans certaines Ste Therese vouloit qu'on mangeât, qu'on fût peu en solitude, qu'on évitât les réflexions, 262. La Profession dissipe les tentations des Novices, 76.

Terrassonne (l'Evêque de) a écrit la Vie de sainte Therese, 26.

Terre. Folie d'y chercher du repos, tout y est guerre, 110. Toute joie y est mêlée d'amertume, 114.

Therese. (Sainte) Trois Relations de l'état de son ame, *Lettre I. II. & LXXX. de ce Volume.* Pourquoi elle a fait ces Relations, 13. Dans quel tems & à quel sujet la premiere, 14. Ses dispositions en 1560. 1561. 1562. pag. 1. jusqu'à la pag. 13. Impuis-

sance alors de méditer, ravissements, sécheresses, soudain recueillement, 1. Transports d'amour pour Dieu, desirs de mourir pour lui, 2. 6. 201. Sa passion de le voir, 2. 299. Peine délicieuse née de ce desir, 2. Degout extrême de la vie, effet du même desir, 2. 25. Autres effets de son amour pour Dieu, 3. 6. L'Oraison ordinaire ne soulageoit point ses infirmités, 10. Son martyre de ne pouvoir honorer Dieu, 3. 23. 198. 199. Sa joie de ce que ses filles y contribuoient, 198. 199. Les pénitences soulageoient sa peine, 3. 23. On les lui interdit à cause de ses infirmités, 3. Son affliction de ce qu'elle en faisoit peu, 21. Sa peine d'être obligée de manger & de dormir, 4. 23. Ennui des entretiens du Monde ou avec le Monde, 3. 6. Ennui des entretiens avec ses parens, 4. 21. Les entretiens de ses Directeurs la consoloient, 4. *Voyez le P. J. Gratien.* La solitude faisoit les délices, 3. 4. 21. Elle desire d'être débarrassée de toutes affaires, 160. Jamais assez de tems pour prier & pour lire, 4. Sa lecture se changeoit d'abord en Oraison, *la même.* Avis utiles qu'elle recevoit dans l'Oraison, 22. Grands effets de son Oraison, de ses visions, de ses ravissements, 2. 4. 5. Maniere d'Oraison encore plus avantageuse, 20. 27. Elle auroit préféré mille morts à un péché véniel, ou à une imperfection, 5. sans cela elle n'auroit osé faire Oraison, *la même.* Dans le choix du plus

parfait elle ne se decidoit que par l'avis de son Directeur, 5. 10. Extrêmement éloignée des bagatelles, 19. en éloigne les Religieuses, 369. va droit en toutes choses; point scrupuleuse; pleurant dans l'Oraison, jamais dans les afflictions, 19. 23. sublime dans ses vues pour les choses de Dieu, 19. en a quelquefois une connoissance si lumineuse, qu'elle tombe en défaillance, 25. Ses beaux sentimens les jours de Fêtes, 19. son indifférence pour tout hors de Dieu, même pour la félicité du Ciel, 11. Combien cette indifférence étoit éloignée de celle des faux Mystiques, 15.

Graces extraordinaires. Elle résistoit à ses visions, 34. A quelles marques elle les jugeoit bonnes, 10. 11. Perseverance & accroissement de ses dons extraordinaires, 20. Les biens qu'ils procurent à son âme, 21. 34. 35. Elle n'est jamais trompée dans ses revelations, 19. se confie plus dans les Directeurs incrédules à ces sortes de graces, 328. Les siennes sont déclarées par des Docteurs être des illusions, 14. S. Pierre d'Alcantara prouve qu'elles sont de Dieu, 14. 17. 18. 19. Comment elle se dit meilleure & pire depuis ces graces, 16. Fréquence & impetuosité de ses ravissements, 20. Le Vénérable Jean d'Avila les approuve, 33.

Son recueillement, ne perdant jamais entièrement Dieu de vue, 9. 19. Obscurcissement, désolation, foiblesse extrême où elle

elle se trouvoit quelquefois plusieurs jours de suite, 9. Sa fidélité la consolait dans cet état, *la même*. Une seule Communion lui guériffoit quelquefois le corps & l'ame, 10.

Sa grandeur de courage. Elle reconnoît en avoir reçu beaucoup de Dieu, nulle traversé ne la troubloit, 111. prête à tout sacrifier pour lui plaire, 25. 110. Tout ce que le Monde estime & redoute, lui paroiffoit une folie, 8. Insensible aux murmures; & pourquoi, 21. Elle ne veut de récompense que dans l'Eternité, 7. ne demande ici que des souffrances & la patience, 8. desire des travaux & des persécutions, 25.

Son obéissance. Elle se feroit crue en mauvais état, si elle n'en avoit eu une parfaite, 5. 12. craignoit de rien faire contre cette vertu, 110. la recommandoit à ses filles, 370. Les graces de Dieu l'y portoient toujours, 12.

Son estime & son amour pour la pauvreté, 20.

Sa charité pour le prochain, excusant ses fautes, évitant d'y penser, considérant ses vertus, 8. 312. Sa compassion pour les affligés, 19. & pour les pauvres, 21.

Son humilité, 7. 24. Mépris prodigieux d'elle-même, 19. Elle croit ses péchés dignes de toutes les peines, 169. se croit la plus méchante des créatures, 7. une source inepuisable de méchautetés, 25. un composé de miseres selon l'esprit & selon le

corps, 333. attribuant à sa foiblesse la profusion des graces de Dieu, 7. croiant n'être propre qu'à souffrir, & ne rien faire de bon, 24. 25. ne se croiant digne que de châtimens, 66. bonne seulement à faire du bruit, 286. desire instruire de tous les péchés les personnes qui sçavent ses vertus, 11. 25. s'afflige des honneurs qu'on lui rend, 22. 216. souhaite & sollicite d'être déchargée du gouvernement, 242. Humble à l'égard des personnes qui en usoient mal envers elle, 52. 53. 54. 70. 71. recouroit à la priere, avant que de dire son sentiment, 56. bien contente quand ses Directeurs la reprenoient; desirant extrêmement d'en être bien connue, 279. 282.

Son abandon à la volonté de Dieu, pour vivre, pour mourir, & en toutes choses, 149. 169. 173. 174. 209. 229. 231. 248. 299.

Sa paix au milieu des plus grandes occupations, 160. Sa confiance tranquille & non paresseuse dans la providence, 6. 7. 192. 306. Vivacité de sa foi & de sa confiance dans les promesses de Dieu, 20. Les oppositions augmentoient son courage & sa confiance, 353. 354. Sa foi assez ferme pour tenir tête à tous les Lutheriens, 24. Ce qui excitoit sa crainte, ce qui animoit sa confiance, *la même*.

Sa patience & sa douceur. Elle oublie les injures, 107. douce envers ceux qui en usoient mal envers elle, & saintement adroi-

te à les gagner, 52. 53. 54. 70. 71. Constante dans les persécutions, 23. sans fiel contre les calomnieurs, & les aimant à proportion de leurs injures, 23. impatiente seulement quand ses filles offensoient Dieu, 156. ne desirant point de soulagement dans ses maux, quoiqu'elle y succombât, 218. 295. 298. appelant les souffrances un pain délicieux, & par charité souhaitant souffrir seule, 209. consolée de tout par l'idée de la bienheureuse Eternité, 167.

Son caractère gai, complaisant, aimable, 40. Sa prudence dans les affaires, 56. 57. 58. La reconnoissance étoit sa vertu spéciale, 64.

Etat sublime de sa sainteté l'année qui précéda sa mort, 294. & les 5. suiv. Certitude de posséder Dieu, 294. 295. 298. Quelle sorte de certitude, 300. 301. Paix profonde au milieu des plus grandes adversités, 295. 298. Parfait oubli d'elle-même, avec un soin modéré de sa santé, 295. 296. Vision intellectuelle de la sainte Trinité, & de l'humanité de N. S. 296. Effet de cette vision, 296. 298. 299. Desirs de ce qui lui sembloit être de la gloire de Dieu, moins véhéments; pourquoi, 296. Moins d'amertume en pensant à la perte des Ames, 297. pourquoi, 300. Perfection de son abandon à la volonté de Dieu, 299. Sa passion de le voir, *la même*. Pourvu-qu'il fût glorifié, elle comptoit pour rien toutes ses peines, 332.

Elle meurt à Alve, 415. Merveilles authentiques à l'ouverture de son Cercueil quelques années après sa mort, 379. 381. 382. Par devotion on decoupe de ses Lettres, pour en former son nom, 225. Les Maures conservent précieusement une de ses Lettres comme une Relique, 205. Son portrait pour la sainteté, le zèle, le génie, le caractère, tel que l'expriment ses Lettres, *Préf. xxij. & les 6. suiv.*

Voyez sur sainte Therese pres- que tous les titres de cette Table.

Therese, nièce de sainte Therese. La Sainte la laisse dans un voiage, comme encore trop jeune, 78. Son éloge, 86. 135. 183. 333. Son attachement pour la M. Marie de S. Joseph, 76. 86. 183. 333. A sa priere la Sainte lui envoie un cilice & une discipline, 135. Sa douleur & sa soumission à la mort de Mr. son pere, 273. Sa joie d'avoir pris l'habit de Carmelite, *la même*. Son ardeur pour faire Profession, 389. 393.

Thomassine - Baptiste (la Mere) Prieure de Burgos; la Sainte lui écrit deux Lettres, 403. 406.

Tolosa (Madame de) écrit à la Sainte pour un Etablissement à Burgos, 340. La Sainte la remercie, lui parle de cette affaire, & montre sa reconnoissance, 350. 351. 352. 393. 404. 407. Sept enfans qu'elle avoit, deux garçons & cinq filles, embrasent la Reforme de la Sainte; elle les imite, 353.

Tostat (le Pere) Carme mitigé, arrive à Toledo, 137. Il persecute

- les Reformés ; le Nonce le contient ; son successeur le favorise ; le Roi le prive de ses pouvoirs ; il va à Rome pour suivre son projet , 175. Le Roi lui défend de se mêler des affaires de la Reforme , 284.
- Translations de Religieuses. Voyez Carmelites, Religieuses.*
- Travail.* Sainte Therese exhorte à en craindre & à en éviter l'excès , 219.
- Travaux* , gage de l'amour que Dieu porte à une ame , 416.
- Tristesse* ne guérit de rien , il faut la bannir , 183.
- V.
- V** *Aldemia* (le Pere) Jesuite , confesse à la mort un frere de sainte Therese , & déclare qu'elle l'a puissamment assisté , 138.
- Vargas* (le Pere de) Dominicain , Commissaire apostolique pour la Reforme du Carmel , soubdelegue le P. Balthasar de Jesus , & ensuite le P. J. Gratien , 98.
- Vastel.* (Madame Anne) V. *Anne de saint Pierre.*
- Veamonté* , (Madame Beatrix de) fort estimée de sainte Therese , 321. fonde deux Couvens de Carmelites , prend l'habit , meurt très-saintement , 322.
- Veamonté* , (Dom Carlos de) 321. neveu de Madame Beatrix , outré du bien qu'elle faisoit aux Carmelites , la persécute ; la Sainte lui apparôit ; il se convertit , 322.
- Vela* (Dom Christoval) Archevê-
- que de Burgos permet à la Sainte d'y faire un Etablissement ; le lui refuse ; la fait beaucoup souffrir ; l'établit enfin lui-même avec zèle , 358. 359. 360.
- Velasco.* (Monsieur). Sa sœur demande à être Carmelite , 224. La Sainte desire qu'on la recoive , 249. 250. Elle est reçue & fait Profession , 225. 252. La Sainte le reconnoît pour un grand Bienfaiteur de l'Ordre , 224. 250. Sa qualité , ses services , 225. Combien elle comptoit sur lui , 229. 230. Elle lui fait faire ses complimens , 255.
- Velasqué* (Dom Alonso) Evêque d'Osme , Directeur de sainte Therese. Elle lui rend compte de son ame dans une Lettre admirable , 294. & les 5. pag. suiv. Il lui répond , 315. & l'engage à fonder un Couvent à Sorie , 316.
- Vie de sainte Therese.* A quelle occasion les Memoires qu'elle en fit , devinrent publics , 32. 33. Ce Livre n'est pas propre à tout le monde ; & pourquoi , 33. Il est connu malgré elle , *La même.* Le grand Inquisiteur l'examine & l'approuve , 135. 161. Elle en veut accorder la lecture à deux hommes de mérite , 140. Elle l'estime elle-même , 159. 231. Par quel motif elle est si charmée qu'il soit estimé , 161. 162.
- Villegna.* (la Marquise de) Sainte Therese espere d'elle un service , 136.
- Visions.* Marque pour en juger , 10. 11. Le démon se glisse quelquefois dans les bonnes , 12. 35.

Les imaginaires ou corporelles font les moins certaines , 34. Règles à suivre pour n'y être pas séduit , & pour en juger sagement , *la même*. Vision de la sainte Trinité , 27. 28. 29. La sainteté consiste , non dans les visions , mais dans les vertus , 35. *Visites Regulieres*. Sainte Theresé condamne la multiplicité des Réglemens dans les Visites , 194. 195.

Voile. Sainte Theresé défend à ses Filles de le lever jamais devant le monde , sur-tout devant les Carmes , 334. permet néanmoins de le lever devant un Prêtre grand bienfaiteur , *la même*.

X.

X *Aintes* (Couvent des Carmelites de) fondé par Madame de Foix Abbessé de Xaintes , 382. 383.

Fin de la Table des Matieres.



A P P R O B A T I O N.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre, *Lettres de sainte Therese, avec des Notes, Tome II.* je n'y ai rien trouvé que d'intéressant pour le Public; c'est à une illustre Fille de cette grande Sainte que nous sommes redevables de la Traduction de cette partie de ses Lettres: les graces avec lesquelles elle les a rendues en notre Langue, font l'éloge de ses talens; comme son sacrifice des grandeurs humaines fit celui de sa foi.
A Paris ce 20. Août 1747.

MILLET.

P R I V I L E G E D U R O I.

L OUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE; A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Nos amés la Veuve RAYMOND MAZIERES & JEAN-BAPTISTE GARNIER, Nous ont fait exposer qu'ils desireroient faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre: *Lettres de Sainte Therese traduites de l'Espagnol en François, avec des Remarques*: s'il Nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter les Exposans, Nous leur avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage, en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de neuf années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement ou autres, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans, ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende, contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers ausdits Exposans, ou à celui qui aura droit d'eux, & de tous dépens, dommages & intérêts; A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères confor-

mément à la feuille imprimée & attachée pour modele, sous le contrefcel des Présentes: Que les Impétrans se conformeront en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. & qu'avant de les exposer en vente, les Manuscrits qui auront servi de Copie à l'impression dudit Ouvrage, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, es mains de notre très cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir lesdits Exposans & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés, féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau le vingt-sixième jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil sept cent quarante-sept, & de notre Regne le trente-troisième. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

Registré sur le Registre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 271. fol. 764. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris ce 14. Novembre 1747.

G. CAVELIER, Pere, Syndic.

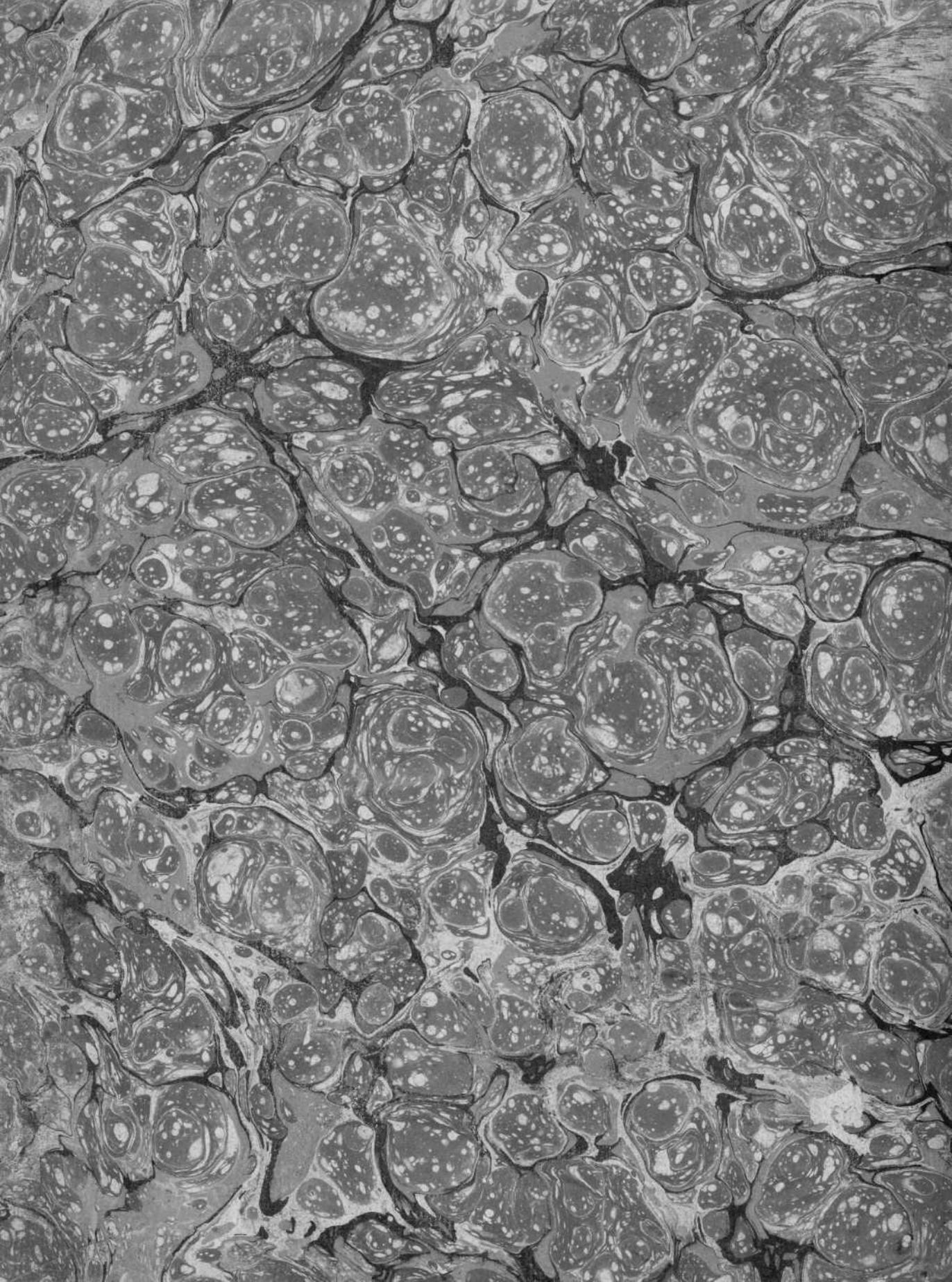


Dec 2^a.

W^o. 25

E - 1

T - 11



MARQUÉS DE SAN JUAN DE PIEDRAS ALBAS

BIBLIOGRAFÍA TERESIANA

SECCIÓN II

Obras de Santa Teresa de Jesús.

Número.....	25	Precio de la obra.....	Ptas.
Estante.....	1	Precio de adquisición.	»
Tabla.....	1	Valoración actual.....	»



25.

LETTRES
DE
SAINTE THERESE

